Université de Montréal

et du monde.

Annuaire général 2025-2026

Études de 1er cycle



registraire.umontreal.ca

Dépôt légal
4e trimestre 2025
Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ)
Bibliothèque et Archives Canada

Université de Montréal

Bureau du registraire
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada, H3C 3J7

Publication

Bureau du registraire
Publications et communication
Tél. : 514-343-6111, poste 8873

Édition

Caroline Louiset, conseillère en communication
Paméla Lessard, agente de communication
Bureau du registraire, Université de Montréal

Soutien informatique

Service de l'admission et du recrutement, Université de Montréal
Technologies de l'information, Université de Montréal

Conception graphique de la page couverture

Anny Riverin, Conceptrice graphiste
Bureau des communications et des relations publiques
Université de Montréal

Version émise en **décembre 2025**

Table des matières

Calendrier universitaire

Direction universitaire

Introduction, Rectorat, Décanats, Corps universitaires

Règlements des études

Règlement des études de premier cycle

Sections facultaires

Faculté de l’aménagement
Faculté des arts et des sciences
Faculté de droit
Faculté de l’apprentissage continu
Faculté de médecine
Faculté de médecine dentaire
Faculté de médecine vétérinaire
Faculté de musique
Faculté de pharmacie
Faculté des sciences de l’éducation
Faculté des sciences infirmières
École de santé publique
École d’optométrie

Baccalauréat par cumul avec appellation
Baccalauréat par cumul en gestion

Université de Montréal

Calendrier universitaire 2025-2026

Trimestre d'automne 2025	
Lundi 1 septembre 2025	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 2 septembre 2025	Rentrée des étudiants
Mercredi 17 septembre 2025	Date limite pour la modification des choix de cours*
Mardi 30 septembre 2025	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Lundi 13 octobre 2025	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 20 au dimanche 26 octobre 2025	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 7 novembre 2025	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Mardi 23 décembre 2025	Fin du trimestre
Du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2026	
Mercredi 7 janvier 2026	Rentrée des étudiants
Jeudi 22 janvier 2026	Date limite pour la modification des choix de cours*
Du lundi 2 au dimanche 8 mars 2026	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 13 mars 2026	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Du vendredi 3 au lundi 6 avril 2026	Congé pascal
Jeudi 30 avril 2026	Fin du trimestre

Trimestre d'été 2026	
L'horaire d'été peut différer d'une faculté à l'autre. Veuillez-vous référer aux calendriers facultaires.	
Lundi 4 mai 2026	Rentrée des étudiants
Mardi 12 mai 2026	Date limite pour la modification des choix de cours, **session intensive***
Lundi 18 mai 2026	Date limite pour la modification des choix de cours, **session régulière** *
Mardi 19 mai 2026	Congé universitaire – Journée nationale des Patriotes
Vendredi 5 juin 2026	Date limite pour l'abandon d'un cours, **session intensive** *
Mardi 23 juin 2026	Fin du trimestre, **session intensive**
Mercredi 24 juin 2026	Congé universitaire – Fête nationale du Québec
Mercredi 1er juillet 2026	Congé universitaire – Fête du Canada
Vendredi 10 juillet 2026	Date limite pour l'abandon d'un cours, **session régulière** *
Vendredi 14 août 2026	Fin du trimestre, **session régulière**

* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant qui annule une inscription avant la date limite pour la modification des choix de cours (annulation de cours) est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE 1ER CYCLE

Le présent règlement régit l'admission et les études de premier cycle à l'Université de Montréal à compter de l'automne 2016. Il s'applique à tous les étudiants réguliers. Sauf pour les dispositions relatives à la moyenne, les articles 1, 4, 7, 9, 11, 12 et 13 s'appliquent aux étudiants libres et visiteurs. Les articles 1, 4, 7 s'appliquent aux auditeurs. Le présent règlement et le répertoire des programmes et cours, partie intégrante du règlement, sont publiés sous différents formats. En cas de différences, la version électronique prévaut.
https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/

1. DÉFINITIONS

1.1 Année universitaire et trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

a) le trimestre d'automne, généralement de septembre à décembre inclus;

b) le trimestre d'hiver, généralement de janvier à avril inclus;

c) le trimestre d'été, généralement de mai à août inclus.

1.2 Auditeur

L'auditeur est une personne inscrite à un ou à quelques cours; il n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages du ou des cours auxquels il est inscrit et ne peut obtenir de crédits.

1.3 Autorité compétente

Dans le cadre du présent règlement, l'expression «autorité compétente» désigne tout officier de la faculté, autre que le doyen, ou toute autre personne qui, en raison des Statuts ou d'un règlement de l'Université, est autorisé à exercer un pouvoir ou une prérogative conféré au doyen.

1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondé sur diverses disciplines et appliqué à une réalité spécifique (exemples : études médiévales, médecine, relations industrielles).

1.5 Conseil de faculté

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Conseil de faculté désigne un conseil de faculté, l'assemblée du Département de kinésiologie ou l'assemblée de l'École d'optométrie.

1.6 Cours

Le cours est un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline et par un numéro spécifique; à chaque cours est attribué un nombre défini de crédits.
Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage, cours en ligne.
En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université.

1.7 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge normale de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'un cours.
Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours; ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.
Par exemple, un crédit peut représenter

- une heure de leçon magistrale et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre, ou 45 heures consacrées à des activités de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

1.8 Département

Dans le cadre du présent règlement, le mot Département désigne un département, une école ou un centre d'études relevant d'une faculté.

1.9 Doyen

Dans le cadre du présent règlement, le mot doyen désigne le doyen de la Faculté responsable d'un programme, le doyen de la Faculté qui, par entente interfacultaire, assume la responsabilité d'un programme et, pour les unités rattachées au comité exécutif (kinésiologie et optométrie), le directeur.

1.10 Étudiant

L'étudiant est une personne inscrite ou autorisée à s'inscrire à au moins un cours offert par une faculté de l'Université.
Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

a) L'étudiant régulier

L'étudiant régulier est admis à un programme et inscrit, ou pouvant s'inscrire, à un ou à des cours de ce programme. L'étudiant régulier peut aussi avoir accès à des cours hors programme.

Un étudiant ne peut être à la fois régulier dans un programme de premier cycle et libre dans un ou des cours de premier cycle à l'exception des cas prévus à l'art. 16.1e.

b) L'étudiant libre

L'étudiant libre est inscrit à un ou à quelques cours; il ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade, mais il doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages.

c) L'étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade à l'Université de Montréal; il y est soumis à la réglementation en vigueur.

d) L'étudiant visiteur de recherche

L'étudiant visiteur de recherche est inscrit à un programme d'études dans une autre université (ou dans un établissement de niveau universitaire). Il est accueilli par l'Université de Montréal, où il suit une formation à la recherche afin de satisfaire à certaines exigences de son programme d'études.

Bien que l'étudiant visiteur de recherche ne vise pas l'obtention

d'un grade à l'Université de Montréal, il y est soumis à la réglementation en vigueur.

1.11 Faculté

Dans le cadre du présent règlement, le mot Faculté désigne une faculté, le Département de kinésiologie ou l'École d'optométrie.

1.12 Grade

Le grade est un titre attestant la réussite d'un programme de grade (baccalauréat, doctorat de premier cycle) ou d'une combinaison spécifique de programmes constitutifs d'un grade.
Le titulaire du grade de premier cycle porte le titre de bachelier ou de docteur selon le programme.
Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemples : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire). L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemples : B.A., pour bachelier ès arts; M.D. pour docteur en médecine).

1.13 Ministère de l'Éducation

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Ministère de l'Éducation désigne le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire dans le gouvernement du Québec.

1.14 Officier

Dans le cadre du présent règlement, le mot officier désigne, outre le doyen, un vice-doyen, un secrétaire de faculté, un directeur de département.

1.15 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire, lequel en comporte trois. Il prépare aux études supérieures ou au marché du travail.

1.16 Probation

La probation est un régime d'études comportant un ensemble de conditions auxquelles peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences de la progression normale dans un programme.

1.17 Professeur

Dans le cadre du présent règlement, le mot professeur désigne tout professeur, chargé de cours ou toute autre personne responsable d'un cours ou d'un enseignement.

1.18 Programme d'études

Le programme d'études est un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études. Dans le présent document, le terme programme est utilisé afin d'alléger le texte.

1.19 Université

À moins d'indication contraire, le mot Université désigne, dans le cadre du présent règlement, l'Université de Montréal.

2. PROGRAMMES

2.1 Responsabilités relatives aux programmes

Les facultés se partagent la responsabilité des programmes et des cours de premier cycle de l'Université. Un programme peut comprendre des cours qui sont sous la responsabilité d'une faculté autre que celle responsable du programme.
Conformément aux Statuts de l'Université, le doyen dirige les études de sa faculté et voit à l'application du présent règlement en ce qui concerne les programmes et les cours de sa faculté ainsi que les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente interfacultaire.

2.2 Catégories de programmes

On distingue divers types de programmes de premier cycle regroupés en quatre catégories : les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle), les programmes constitutifs d'un grade, les microprogrammes, les programmes d'appoint et les programmes d'actualisation de formation. Une faculté peut n'offrir que certains types de programmes.

a) Les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle)

Les programmes donnant droit à un grade de premier cycle sont le programme spécialisé, le programme spécialisé bidisciplinaire, le programme spécialisé multidisciplinaire et le programme individualisé.

i. Le programme spécialisé

Le programme spécialisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. La majorité de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option; un cinquième de ces crédits au plus est constitué de cours au choix.

ii. Le programme spécialisé bidisciplinaire

Le programme spécialisé bidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. Le contenu relève à parts égales de deux disciplines ou de deux champs d'études. Chacune des parties est habituellement constituée d'au moins 42 crédits spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option.

iii. Le programme spécialisé multidisciplinaire

Le programme spécialisé multidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. Le contenu relève de plusieurs disciplines ou de plusieurs champs d'études.

iv. Le programme individualisé

Le programme individualisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus choisis par l'étudiant selon des centres d'intérêt particuliers auxquels ne peut répondre aucun autre programme ni aucune autre combinaison de programmes. Les choix de l'étudiant doivent être approuvés par le doyen ou l'autorité compétente.

b) Les programmes constitutifs d'un grade (baccalauréat)

Les programmes constitutifs d'un grade sont la majeure, la mineure et le certificat. Ils peuvent donner droit à un baccalauréat de 90 crédits, nommé baccalauréat par cumul, selon les combinaisons suivantes : majeure-majeure, majeure-mineure, majeure-certificat, trois mineures ou certificats. Certaines combinaisons ne sont toutefois pas admises pour l'obtention d'un baccalauréat.

i. La majeure

La majeure comporte des cours totalisant 60 crédits. Ce programme donne droit à un diplôme.

ii. La mineure et le certificat

La mineure et le certificat comportent des cours totalisant 30 crédits. Ces programmes donnent droit à un certificat.

c) Le microprogramme

Le microprogramme comporte des cours totalisant de 9 à 15 crédits. Il peut faire l'objet d'une attestation délivrée par le registraire.

Les microprogrammes ne peuvent être associés pour l'obtention d'un certificat, d'un diplôme, ou d'un baccalauréat.

d) Les programmes d'appoint

Les programmes d'appoint sont des programmes qui répondent à des besoins particuliers de clientèles spécifiques. Ils ne donnent pas droit à une sanction officielle et ne peuvent être associés à

d'autres programmes en vue de l'obtention d'un grade. Ils peuvent prendre la forme d'une année préparatoire ou de compléments de formation.

e) Le programme d'actualisation de formation

Ce programme individualisé comporte un nombre indéterminé de crédits. Il offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue, par exemple, d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel ou en vue de satisfaire aux conditions d'admissibilité d'un programme d'études supérieures.

2.3 Description d'un programme

La description d'un programme comprend sa structure, des prescriptions d'inscription ainsi que diverses dispositions réglementaires particulières au programme. Le cas échéant, ces dispositions réglementaires précisent les exigences relatives aux attitudes ou habiletés à développer en fonction des objectifs ou compétences du programme.
Quand les objectifs ou l'approche pédagogique privilégiée le justifient, suivant des modalités et à des moments qu'elle détermine, la Faculté précise toute information relative à des exigences de formation additionnelles.
La description des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université.

2.4 Structure d'un programme

La structure d'un programme comprend la liste des cours, précise leur répartition dans des blocs de cours obligatoires ou à option et indique le nombre de crédits requis par blocs de cours de même que le nombre de crédits de cours au choix exigés.

a) Segment

Composante structurelle d'un programme, le segment est un regroupement de blocs de cours. Il peut comporter les blocs d'un tronc commun d'un programme avec orientations ou les blocs de chacune des orientations ou les blocs de cours et de stages d'une année d'études dans un programme à promotion par année ou encore les blocs de cours propres à chacune des composantes d'un programme multidisciplinaire.

i. Tronc commun

Le tronc commun comprend les segments imposés à tous les étudiants d'un programme avec orientations.

ii. Orientation

L'orientation est un regroupement thématique de cours à l'intérieur d'un programme; l'inscription dans une orientation exclut la possibilité de choisir des cours dans une autre.

b) Bloc de cours

Le bloc de cours, composante structurelle d'un segment d'un programme, est un regroupement de cours en fonction de leur caractère obligatoire ou à option; il correspond à une thématique ou à un cheminement dans un programme. L'étudiant s'inscrit à des cours totalisant un nombre déterminé de crédits de chacun des blocs.

c) Cheminement honor

Le cheminement honor, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours permettant d'inciter à l'excellence académique, de reconnaître cette excellence et d'offrir un cheminement facilitant l'accès aux études supérieures. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

d) Cheminement international

Le cheminement international, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours offrant des activités de formation présentant un caractère international. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

2.5 Version d'un programme

Tout programme est identifié sous un numéro de version pour tenir compte des refontes de programme.

2.6 Scolarité

La scolarité est le temps normal requis pour compléter un programme. L'Université détermine un temps minimal et un temps maximal pour chaque catégorie de programme.
La scolarité minimale peut être réduite si l'étudiant bénéficie d'une reconnaissance de crédits selon l'une ou l'autre des dispositions prévues à l'article 8 du présent règlement.

3. ADMISSION À UN PROGRAMME

L'admission à un programme est un processus au terme duquel le doyen ou l'autorité compétente accorde à une personne ayant satisfait à certaines conditions le droit de s'inscrire aux cours d'un programme, ce qui lui confère le statut d'étudiant régulier. L'ensemble des dispositions régissant l'admission à chacun des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université. Avant une période d'admission, l'Université publie la liste des programmes ouverts à l'admission. Le doyen ou l'autorité compétente est responsable de l'admission.

3.1 Procédure d'admission

Le candidat à l'admission doit présenter une demande et les documents requis dans les délais prescrits pour l'admission à un programme.

a) Candidat à un programme

Le candidat à l'admission à un programme de premier cycle doit soumettre une demande d'admission en ligne. Il peut soumettre sa candidature à un maximum de trois programmes, qu'il doit présenter par ordre de préférence.

b) Candidat en changement de programme

L'étudiant régulier qui souhaite changer de programme doit soumettre une demande d'admission en ligne.

c) Candidat à un programme constitutif d'un grade (baccalauréat)

Le candidat à un programme de majeure, de mineure ou de certificat correspondant à une deuxième ou à une troisième composante d'un baccalauréat par cumul, doit soumettre une demande d'admission en ligne pour chacun des programmes constitutifs du grade.

3.2 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme choisi, telles qu'elles sont décrites dans le répertoire de l'Université pour chacun des programmes. Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger de tout candidat dont la formation a été acquise en dehors du réseau collégial ou universitaire québécois une année de qualification dans un programme d'appoint ou dans un programme connexe, afin d'évaluer le potentiel du candidat pour une admission dans un programme contingenté et de favoriser son intégration dans le cursus des études universitaires.

a) Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

i. Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité minimale de communiquer en français pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone, soit par la réussite d'une épreuve, reconnue par l'Université, sanctionnant des études faites en français, soit par la réussite, au seuil requis par le programme, d'un test de connaissance du français imposé par l'Université.

ii. Maîtrise de la langue française

Le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de maîtrise de la langue française imposé par l'Université ou à tout autre test imposé par la Faculté.

b) Connaissance d'une autre langue

Dans certains programmes, la connaissance d'une langue autre que le français est indispensable. Dans ce cas, le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de connaissance de cette langue imposé par la Faculté.

c) Rendement scolaire

Une cote de rendement au collégial ou une cote de rendement universitaire minimale peut être exigée.

d) Année d'acquisition du diplôme

Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que la formation, le diplôme ou les cours préalables requis pour l'admissibilité datent de moins de huit ans avant le dépôt de la demande d'admission, à moins que le dossier démontre que le candidat a maintenu ses connaissances à jour.

e) Tests et entrevues

Lorsque prévu aux conditions d'admissibilité propres à un programme et selon des modalités définies par la Faculté, le candidat doit se présenter à une entrevue, subir un ou des tests d'admission ou subir un examen.

i. Conditions de l'entrevue

L'entrevue est menée par au moins deux personnes désignées par le doyen ou l'autorité compétente. Le contenu de l'entrevue est en lien avec les objectifs du programme.

ii. Absence

Un candidat qui ne peut se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué par l'Université et auquel il a confirmé sa présence doit motiver son absence par écrit et fournir les pièces justificatives au maximum deux jours ouvrés après le jour de l'évaluation. Si le motif est jugé valable, le candidat est convoqué à une autre séance d'évaluation.

3.3 Critères de sélection

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

a) Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, la décision repose sur des critères de sélection.

b) Les catégories de candidats et les critères de sélection sont définis par le doyen pour chacun des programmes à capacité d'accueil limitée.

c) Dans l'évaluation des dossiers des candidats, le doyen ou l'autorité compétente tient compte de différentes catégories de candidats.

3.4 Étude des dossiers d'admission

Dans l'évaluation du dossier d'admission, les résultats scolaires étudiés sont ceux disponibles à la date limite officielle pour le dépôt de la demande d'admission. Si les résultats disponibles à cette date ne permettent pas de porter un jugement pertinent, le doyen ou l'autorité compétente peut prendre en compte des résultats postérieurs à la date limite.

3.5 Décision

Selon le cas, le doyen ou l'autorité compétente transmet au candidat pour chacun des programmes inscrits dans sa demande d'admission.

a) Une offre d'admission définitive

L'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

b) Une offre d'admission conditionnelle

S'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité avant le 15 septembre pour l'admission au trimestre d'automne, le 15 janvier pour l'admission au trimestre d'hiver, l'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

c) Une offre d'inscription sur une liste d'attente

Une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission conditionnelle si en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte.

d) Un avis de refus

Un refus à un programme n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme. L'avis de refus indique les raisons pour lesquelles le candidat ne peut être admis.

e) Un avis de fermeture de dossier

L'avis de fermeture précise la raison pour laquelle le dossier a été fermé.

3.6 Vérification de l'évaluation du dossier de candidature

Le candidat qui a reçu un avis de refus ou d'inscription sur une liste d'attente peut demander une vérification technique de l'évaluation de son dossier de candidature. À cette fin, il doit en faire la demande en ligne au Service de l'admission et du recrutement dans les 21 jours suivant la date de réception de l'avis. Toute erreur constatée est immédiatement corrigée.

3.7 Révision de l'évaluation du dossier de candidature

a) Demande

Le candidat qui, après vérification de l'évaluation, s'estime lésé par une décision peut présenter une demande motivée de révision de l'évaluation. À cette fin, il doit faire parvenir au Service de l'admission et du recrutement une demande écrite dans les 14 jours suivant la date de la vérification.

b) Réponse

i. Le doyen ou l'autorité compétente peut rejeter la demande de révision. Il le fait alors par écrit et avec motifs à l'appui. Sa décision est sans appel.

ii. Le doyen ou l'autorité compétente peut recevoir la demande. Il commande alors une révision de l'évaluation. Sur la base des résultats de la révision, le doyen ou l'autorité compétente peut confirmer la décision de refus, avec motifs à l'appui, ou offrir l'admission. Il le fait alors par écrit. Sa décision est sans appel.

3.8 Acceptation d'une offre

a) Délai de réponse

Le candidat qui reçoit une offre d'admission définitive, une offre d'admission conditionnelle ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doit faire part de son acceptation ou de son refus de l'offre dans les délais prescrits.

b) Délai pour satisfaire aux conditions stipulées dans l'offre d'admission

Le candidat admis sous engagement doit satisfaire aux conditions stipulées dans son offre d'admission dans le délai prescrit et en faire la preuve en transmettant au Service de l'admission et du recrutement les documents appropriés.

3.9 Désistement et fin du processus d'admission

a) Le candidat peut se désister à tout moment durant le processus d'admission.

b) Le processus d'admission dans un programme prend fin dans les cas suivants:

i. Offre d'admission à un autre programme

Le candidat a reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle à un autre choix de programme pour lequel il avait indiqué une préférence (choix prioritaire).

ii. Défaut de répondre à une offre d'admission

Le candidat ne répond pas à une offre d'admission définitive, à une offre d'admission conditionnelle ou à une offre d'inscription sur une liste d'attente dans le délai prévu.

iii. Défaut de se présenter à une entrevue ou à un test

Sans motif valable, le candidat ne se présente pas à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué.

iv. Défaut de satisfaire aux conditions stipulées dans l'offre d'admission

Le candidat ne satisfait pas aux conditions stipulées dans son offre d'admission ou n'acquitte pas les frais de dépôt requis pour certains programmes dans le délai prévu.

v. Défaut de s'inscrire

À l'exception du candidat admis à titre d'étudiant libre, le candidat ne s'inscrit à aucun cours au trimestre auquel il a été admis.

3.10 Prolongation d'engagement

Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut prolonger d'un maximum de deux trimestres le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement de terminer un programme d'études collégiales, à l'exclusion d'un cours préalable, aux conditions suivantes :

a) Le candidat n'a qu'un élément à compléter (cours, épreuve de français, épreuve d'anglais, etc.) pour obtenir le Diplôme d'études collégiales.

b) Le candidat doit :

i. soit présenter une attestation écrite du collège confirmant que c'est en raison de l'offre de cours qu'il n'a pu compléter l'élément requis,

ii. soit attester par écrit et avec preuves à l'appui que c'est pour un motif indépendant de sa volonté qu'il n'a pu compléter l'élément requis.

3.11 Réadmission

a) Demande

La personne qui a abandonné ses études dans un programme ou qui en a été exclue pour des raisons autres que le renvoi en vertu d'un règlement disciplinaire peut présenter une nouvelle demande d'admission selon la procédure établie pour une demande d'admission. Elle doit alors satisfaire aux conditions d'admissibilité en vigueur au moment du dépôt de la demande de réadmission et démontrer à la satisfaction du doyen ou de l'autorité compétente qu'elle a amélioré ses possibilités de réussite.

b) Conditions à la réadmission

Pour une réadmission dans un programme contingenté, le doyen ou l'autorité compétente tient également compte du nombre de places et de la valeur comparative du dossier du candidat à la réadmission.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission, par exemple la mise en probation.

3.12 Nullité d'une admission

Est nulle l'admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

3.13 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat à un programme lui confère le statut d'étudiant régulier pour la version en vigueur de ce programme, statut qu'il maintient jusqu'à la réussite, l'abandon ou l'exclusion du programme. L'étudiant doit procéder à son inscription selon les modalités et dans les délais qui lui sont indiqués.

4. LES COURS

4.1 Responsabilités relatives aux cours

Les facultés sont responsables des cours. Elles en définissent les contenus et les modalités d'insertion dans chacun des programmes.

Les activités de formation sont sous la responsabilité des professeurs dans le respect du cadre établi par le doyen et des règlements et politiques de l'Université.

4.2 Modalité d'insertion d'un cours dans un programme

a) Cours obligatoire

Le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme;

b) Cours à option

Le cours à option est choisi par l'étudiant régulier parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme;

c) Cours au choix

Le cours au choix est choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Toute faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant.

4.3 Cours hors programme ou en surplus

Le cours hors programme ou en surplus ne fait pas partie du programme de l'étudiant régulier. Ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la

moyenne.

4.4 Autres caractéristiques des cours

a) Cours équivalent

Est dit équivalent un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Les cours équivalents sont mutuellement exclusifs dans le cheminement de l'étudiant au sein de son programme. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

b) Cours préalable

Est dit préalable un cours qui doit obligatoirement avoir été achevé avant un autre. Est considéré achevé un cours pour lequel une note ou une mention a été inscrite au dossier de l'étudiant, à l'exception de l'abandon (ABA) ou de l'échec par absence (F*).

c) Cours concomitant

Est qualifié de concomitant un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours peut avoir été suivi préalablement.

d) Cours en séquence

Certaines activités de formation théorique ou pratique peuvent s'étendre sur deux ou plusieurs trimestres consécutifs; elles prennent dans ce cas la forme de cours en séquence. L'étudiant s'inscrit aux cours en séquence dans l'ordre déterminé par la structure de son programme d'études. La note est attribuée au dernier cours, une fois la séquence complétée. Le ou les autres cours de la séquence se voient attribuer la mention SN (sans notation). Les crédits sont accordés et inclus dans le calcul de la moyenne cumulative au dernier cours. Aux fins du calcul des droits de scolarité ainsi que pour établir le régime d'inscription de l'étudiant, le nombre de crédits est réparti entre les cours de la séquence. Normalement, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence.

e) Cours de mise à niveau

Un cours imposé au candidat par le doyen ou l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé à la suite d'un résultat insatisfaisant à un test d'admission requis par la Faculté est dit cours de mise à niveau. Sauf exception, ce cours est obligatoirement considéré comme un cours hors programme.

f) Cours éliminatoire

Est dit éliminatoire un cours dont l'échec n'admet aucune reprise et, de ce fait, exclut la poursuite des études dans le programme.

4.5 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, ou encore par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité.

4.6 Langue des ouvrages

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont en français, de préférence, ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

4.7 Description des cours

La description des cours avec, le cas échéant, indication des cours qui leur sont préalables ou concomitants est présentée dans le répertoire des cours de l'Université. [2]

4.8 Plan de cours

Au début de chaque cours, le professeur présente les objectifs généraux et spécifiques dans un plan de cours indicatif contenant les éléments suivants :

- Une description des sujets abordés durant le cours;
- Une liste des textes et autres documents dont la lecture est obligatoire ou recommandée;
- Les objectifs ou compétences en termes d'apprentissages à réaliser (connaissances et, s'il y a lieu, habiletés et attitudes);
- Une description des méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que des modalités d'évaluation;
- Le calendrier des activités d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation;
- Une référence au Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants;
- Les coordonnées du professeur ou des auxiliaires d'enseignement.

Dans le cas d'activités de stage, si les caractéristiques (modalités d'attribution, critères d'évaluation, etc.) le justifient, le plan de cours doit faire référence à un guide de stage les précisant.
Exceptionnellement, le professeur peut apporter des modifications aux dates des évaluations ou à leur pondération relative. Le cas échéant, le professeur doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe.

5. INSCRIPTION

5.1 Selon le contexte, on distingue l'inscription à un programme et l'inscription à un cours.

a) L'inscription à un programme fait référence au statut de l'étudiant par rapport au programme auquel il a été admis.

b) L'inscription à un cours est un processus comportant deux étapes : l'indication par l'étudiant de son intention de suivre un cours; l'autorisation et l'enregistrement par l'Université.

5.2 Disposition générale

Nul n'est autorisé à suivre un cours ou à se soumettre aux évaluations s'il n'est dûment inscrit au cours.
Une inscription à un cours n'est valide que pour la durée du cours.

5.3 Offre de cours

a) Liste de cours offerts

Avant chaque période d'inscription, la Faculté fait connaître la liste des cours qui seront offerts durant l'année universitaire. La Faculté n'est pas tenue d'offrir tous les cours de sa banque de cours à chaque trimestre, voire à chaque année universitaire. De plus, la Faculté peut retirer de l'horaire un cours si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

b) Accessibilité aux cours

La Faculté indique quels cours peuvent recevoir des étudiants libres. Elle précise également les cours auxquels des étudiants réguliers peuvent s'inscrire à titre de cours au choix et de cours hors programme.

c) Section de cours

Lorsqu'un nombre important d'étudiants sont inscrits à un cours pendant un trimestre ou lorsque la pédagogie l'exige, ceux-ci sont répartis en sous-groupes, les sections de cours.

d) Horaire

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté précise l'horaire et le lieu de chaque séance de cours de même que l'horaire et le lieu de l'examen final. La Faculté se réserve le droit de modifier l'horaire et le lieu d'un cours ou de l'examen final lorsqu'un événement non prévu au calendrier empêche la tenue d'une activité.

Lorsqu'un événement non prévu entraîne la suppression d'activités pendant une période prolongée, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

e) Nombre de places et priorité d'inscription

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté détermine le nombre de places disponibles et les priorités d'inscription en fonction du statut du cours dans un programme, du statut des étudiants souhaitant s'y inscrire et de leur degré d'avancement dans leur programme respectif.

6. INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT RÉGULIER

6.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit s'inscrire au trimestre auquel il a été admis. Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours dans les années ou trimestres subséquents selon les modalités prescrites par la Faculté.
Exceptionnellement, sur demande motivée du candidat admis, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser le report de l'inscription.

6.2 Autorisation

Le doyen ou l'autorité compétente approuve l'inscription trimestrielle ou annuelle de l'étudiant.
Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente de la ou des facultés, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel; les deux régimes d'inscription ne sont cependant pas autorisés dans tous les programmes. Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut accorder une dérogation au régime d'études à temps plein.

a) Temps plein

L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre. Le minimum et le maximum de crédits auxquels un étudiant peut ou doit s'inscrire pendant un trimestre sont déterminés pour chacun des programmes.

b) Temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme. Il doit également tenir compte des impératifs de la scolarité du programme.
De plus, le cas échéant, l'étudiant doit respecter le cheminement indiqué dans les dispositions réglementaires propres au programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'aurait pas satisfait aux prescriptions d'inscription.
Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme.
L'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme. L'étudiant régulier inscrit à un programme ne comportant pas une structure prédéfinie s'inscrit à des cours choisis après approbation du responsable du programme.

6.5 Prescriptions d'inscription – inscription concurrente à deux programmes

L'étudiant inscrit dans deux programmes concurremment (majeure et mineure/certificat, deux ou trois mineures/certificats ou, exceptionnellement, deux majeures) doit s'inscrire aux cours en respectant les structures de chacun des programmes et les exigences propres aux cours. Il doit également tenir compte de la scolarité de chacun des programmes.

6.6 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

L'étudiant qui, en raison de résultats non satisfaisants à un test de français ou à tout autre test, doit suivre un ou des cours de mise à niveau doit s'y inscrire dans le délai prescrit par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.
L'étudiant admis conditionnellement à la réussite d'un cours offert à l'Université doit s'y inscrire dans le délai prescrit par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

6.7 Prescriptions d'inscription – stage

Le milieu de stage est généralement assigné par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de l'autorité compétente.

6.8 Inscription à un cours hors établissement

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou à plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.
Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut, décrit à l'article 8.6.
Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale peut faire l'objet d'une équivalence ou d'une substitution, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.
Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté. Cependant, dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de deux cours totalisant six crédits par année.
Les cours d'un autre établissement faisant partie de la structure du programme ne sont pas assujettis à cette disposition.

6.9 Inscription à des cours hors programme ou en surplus

L'étudiant régulier peut s'inscrire à des cours hors programme ou en surplus. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des

cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme ou en surplus auxquels peut s'inscrire un étudiant aussi bien au cours d'un trimestre que dans l'ensemble de son programme.

6.10 Scolarité

Au moment de l'inscription, l'étudiant doit tenir compte de la scolarité du programme auquel il est inscrit. La scolarité de chacun des programmes est inscrite dans le répertoire des programmes.

6.11 Modification d'inscription aux cours

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. [1]
Dans certains cas, l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise; elle est obligatoire pour une demande présentée hors délai.
Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des prescriptions d'inscription.
Le relevé de notes ne fait aucune mention d'une modification d'inscription.

6.12 Abandon d'un cours

a) Demande

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée peut être exigée. Le doyen responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit. Un étudiant ne peut abandonner le même cours plus de deux fois. Exceptionnellement, sur présentation d'une demande écrite et motivée, le doyen peut accorder un abandon supplémentaire.

b) Abandon autorisé

Si le doyen ou l'autorité compétente agrée la demande, la mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Le doyen ou l'autorité compétente peut alors exiger que l'étudiant se réinscrive au cours dans un délai qu'il prescrit.

c) Abandon non autorisé

Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

6.13 Interruption des études et dérogation aux prescriptions d'inscription

a) Interruption des études

L'étudiant peut interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études: le congé parental, le congé de maladie et la suspension.

L'étudiant qui se voit accorder une interruption demeure soumis aux règles de progression de son programme. De plus, il peut se voir imposer des conditions particulières au moment de sa réinscription. Au terme de la période autorisée, l'étudiant doit s'inscrire à des cours du programme, sans quoi il devra présenter une nouvelle demande d'admission au programme.

i. Congé parental

L'étudiant qui souhaite se prévaloir d'un congé parental doit présenter une demande à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. La durée maximale d'un congé parental est de trois trimestres consécutifs. Ce type de congé peut être accordé pour un nouvel enfant sur présentation d'une autre demande au doyen ou à l'autorité compétente. Sur demande, l'étudiant peut avoir à fournir des pièces justificatives.

ii. Congé de maladie

L'étudiant qui souhaite se prévaloir d'un congé de maladie, pour lui-même, pour un enfant ou pour un parent pour lequel il fait office d'aidant naturel, doit présenter une demande à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. Pour ce type de congé, l'étudiant doit fournir une attestation médicale. Le congé de maladie peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au doyen ou à l'autorité compétente.

iii. Suspension

Outre le congé parental et le congé de maladie, l'étudiant peut se prévaloir d'une suspension de ses études. L'étudiant doit présenter une demande motivée à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. La durée maximale d'une suspension est de trois trimestres consécutifs.

b) Dérogation aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui désire déroger aux prescriptions d'inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente avant la date limite pour une modification d'inscription.

7. INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT LIBRE, DE L'ÉTUDIANT VISITEUR ET DE L'AUDITEUR

7.1 Autorisation d'inscription

Le doyen ou l'autorité compétente autorise l'inscription à un cours à titre d'étudiant libre, d'étudiant visiteur à la personne qu'il estime avoir la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec ou de toute autre entente interuniversitaire doit en respecter les dispositions.

7.2 Modalités d'inscription

Après avoir été admis aux études libres, l'étudiant s'inscrit par cours et par trimestre dans les délais indiqués par la Faculté. Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, l'étudiant libre ne peut cumuler plus de 18 crédits de cours.

7.3 Modification d'un choix de cours

L'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur qui désire modifier son choix de cours peut le faire avant la date limite indiquée au calendrier facultaire. Le doyen ou l'autorité compétente autorise toute nouvelle inscription.

7.4 Abandon d'un cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire abandonner un cours alors que le délai de modification d'inscription est écoulé, doit en aviser le doyen ou l'autorité compétente au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. La mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Si l'étudiant abandonne le cours hors délai ou s'il le fait sans se conformer à la procédure décrite,

le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

7.5 Nullité d'une inscription

Est nulle l'inscription reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

8. RECONNAISSANCE DE CRÉDITS ET TRANSFERT DE COURS

8.1 Généralités

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire à un cours si, au jugement du doyen ou de l'autorité compétente, il a autrement atteint les objectifs du cours. Les crédits du cours lui sont accordés par équivalence ou exemption selon le cas.
Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, les crédits obtenus depuis plus de 10 ans ne peuvent faire l'objet d'une équivalence de cours, d'une exemption ou d'un transfert de cours.

8.2 Équivalence de cours

a) Définition

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant avant son inscription dans son programme satisfont aux exigences d'un cours inscrit à ce programme. Tout crédit de cours accordé par équivalence est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence.

b) Maximum autorisé

L'équivalence de cours, que ceux-ci aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'équivalence peut atteindre les deux tiers des crédits du programme.

Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

Les crédits d'un cours ne peuvent être comptés plus d'une fois pour l'obtention d'un baccalauréat par association de diplômes et de certificats.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au relevé de notes, mais son résultat, auquel on substitue l'indication « équivalence » (EQV), ne contribue pas à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours équivalent si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.3 Exemption

a) Définition

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. Tout crédit de cours accordé par exemption est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut imposer un examen ou toute autre modalité d'évaluation pour vérifier les connaissances et les compétences de l'étudiant avant de lui accorder l'exemption.

b) Maximum autorisé

L'exemption de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'exemption peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption en raison de formation acquise antérieurement demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat.

Le cours pour lequel on a reconnu une exemption en raison d'une expérience acquise antérieurement demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXP) tient lieu de résultat.

8.4 Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, ce total peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix.

8.5 Transfert de cours

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal, pour lequel la note de passage a été obtenue, est reporté d'un programme à un autre, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant. La Faculté transfère tout cours réussi susceptible d'être reporté dans le programme de l'étudiant. Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.
La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme de l'étudiant. Les crédits du cours transféré sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.
La note d'un cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne. L'étudiant détenteur d'un grade ne peut se prévaloir de transferts de cours en vue d'obtenir un diplôme ou un certificat dans la même discipline.

8.6 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsque le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant qui ne peut suivre les cours obligatoires ou à option de la version de programme dans laquelle il a été admis à s'inscrire à d'autres cours. Il n'y pas de substitution possible pour les cours au choix, même en cas d'échec.
Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un étudiant de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours

du programme.

a) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

b) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de la substitution accordée. La note du cours substitut est inscrite au relevé de notes avec indication du cours faisant l'objet de la substitution. La note obtenue contribue à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut. Le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours substitut si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.7 Procédure de reconnaissance des crédits

a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption de cours ou bien qui désire suivre un cours en substitution à un cours de son programme doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme.

b) Approbation

L'équivalence, l'exemption et la substitution doivent être approuvées par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas d'équivalence, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours; elle dépend en outre du temps écoulé depuis la réussite du cours. L'équivalence ne saurait être accordée en tenant uniquement compte de l'égalité du nombre de crédits.

Pour qu'un cours puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note égale ou supérieure à C dont la valeur est définie au système de notation de l'Université ou l'équivalent.

8.8 Nullité d'une équivalence, d'une exemption

Est nulle l'équivalence ou l'exemption reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

9. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

9.1 Généralités

À l'exception de l'auditeur, tout étudiant doit se soumettre aux évaluations des apprentissages du cours ou, le cas échéant, de la section de cours auquel il est inscrit.

L'évaluation s'effectue dans le cadre d'un cours conformément aux modalités prévues dans le plan de cours, ou dans le cadre d'un ensemble de cours prédéterminé dans le cheminement d'un programme, ou dans le cadre de toute autre activité d'apprentissage.

Lorsque le programme le justifie, l'évaluation porte sur les comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

L'évaluation est faite conformément aux modalités prévues aux exigences de formation additionnelles du programme; elle tient également compte des exigences des règlements et politiques universitaires ou de codes de conduite ou d'éthique facultaires, s'il y a lieu.

a) Responsabilité de l'évaluation

Le professeur est responsable de l'évaluation. Par le biais du plan de cours, le professeur indique par écrit les formes d'évaluation qui seront utilisées, les modalités et critères généraux d'évaluation ainsi que la pondération respective de chaque évaluation et, le cas échéant, les exigences spécifiques de réussite propres aux différentes composantes d'un cours. Il doit informer les étudiants de toutes modifications apportées en cours de trimestre. Quels qu'ils soient, les modalités, les critères d'évaluation et la pondération pour chaque évaluation sont approuvés par le doyen ou l'autorité compétente en accord avec les règles adoptées par la Faculté.

S'il y a lieu, le professeur contribue à évaluer le niveau attendu en termes de comportements, attitudes, habiletés et compétences pour un ensemble de cours prédéterminé ou pour toute autre activité d'apprentissage. Un comité créé à cette fin est responsable de la mise en commun des différentes évaluations.

b) Nombre d'évaluations

Sauf exception approuvée par le doyen ou l'autorité compétente, quelles que soient les modalités retenues, au moins deux évaluations doivent contribuer à la note de tout cours comportant au moins 3 crédits.

Lorsque les modalités d'évaluation le requièrent, l'évaluation doit porter sur une quantité minimale de prestations ou un nombre minimal de séances cliniques.

c) Langue

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont présentés en français. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen ou l'autorité compétente, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et qui en fait la demande, à présenter des travaux et des examens en anglais. Quelle que soit la langue utilisée, la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

d) Qualité de la langue

L'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, voire à la profession. Le cas échéant, des moyens spécifiques d'évaluation de la langue figurent dans les dispositions réglementaires propres au programme.

9.2 Modalités d'évaluation

Compte tenu de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné ainsi que des apprentissages à réaliser, l'évaluation peut se faire selon une ou plusieurs des formes décrites aux paragraphes a, b et c et, exceptionnellement, selon une autre forme.

a) Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur les travaux imposés pendant toute la durée du cours (dissertations, travaux dirigés, rapports de stage, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, laboratoires, participation à un

travail de groupe, participation à des activités, portfolio, etc.) et selon un calendrier préétabli.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.

b) Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens (examen écrit sous surveillance, examen oral, examen-maison, examen pratique) porte sur une partie ou la totalité de la matière du cours (notes de cours, lectures, laboratoires, etc.). Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que l'examen final porte sur la totalité de la matière.

Avant chaque séance d'examen, le professeur ou son représentant donne aux étudiants les consignes particulières appropriées à cet examen.

c) Évaluation sous forme d'observation

L'évaluation sous forme d'observation peut porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

9.3 Attribution et confirmation d'une note, mention au dossier

a) Attribution d'une note

Le professeur responsable de l'évaluation attribue, dans les meilleurs délais, les notes selon le système de notation qu'il a annoncé dans le plan de cours. Toutefois, la note finale préliminaire et la note finale sont exprimées selon le système littéral décrit à l'article 11.

b) Confirmation de la note

Dans un délai raisonnable après la fin du trimestre ou après une évaluation, le doyen ou l'autorité compétente examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, le cas échéant, après consultation du ou des professeurs intéressés, arrête les notes finales qui sont inscrites au relevé de notes officiel de l'étudiant. Dans l'attribution de la note finale, le doyen ou l'autorité compétente peut se faire assister par un comité créé à cette fin et composé de professeurs participant à l'enseignement dans le programme.

c) Mention au dossier

Les évaluations et les avis écrits donnés à l'étudiant sont versés à son dossier.

9.4 Vérification de l'évaluation

Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant a droit à la vérification des modalités de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation des documents originaux se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

9.5 Révision de l'évaluation

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

9.6 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Dans les 14 jours suivant la révision d'une modalité d'évaluation d'un cours, l'étudiant qui s'estime lésé par une décision et qui est en mesure de faire état de motifs sérieux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable de son programme. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si le doyen ou l'autorité compétente juge que la requête est recevable, il en avise l'étudiant dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande et crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres. Ce comité doit offrir à l'étudiant et au professeur de se faire entendre; il doit entendre le responsable de programme, le directeur et le doyen s'ils en font la demande; il peut consulter tout expert ou toute personne capable de l'éclairer. Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer la note; sa décision est sans appel.

La décision doit être communiquée par écrit à l'étudiant dans les 70 jours suivant la date de transmission de l'avis de recevabilité de la demande de révision exceptionnelle. Le comité de révision exceptionnelle peut formuler au doyen ou à l'autorité compétente toute recommandation qu'il juge pertinente concernant l'évaluation du cours visé par la demande de révision exceptionnelle.

b) Demande rejetée

Si le doyen ou l'autorité compétente rejette la demande de révision exceptionnelle, il doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui et ce, dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande. Ce refus est sans appel.

9.7 Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation sous forme d'examen

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F (échec) ou le résultat (E) (échec, sans valeur numérique) est attribué à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

b) Évaluation sous forme de travaux

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celuici et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

c) Évaluation continue

Dans les cours où l'évaluation est continue, la note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant lorsque, en raison d'une absence prolongée ou d'absences répétées, il s'avère impossible de lui attribuer une note, à moins qu'il n'ait justifié l'absence, auquel cas il y a report de l'évaluation. L'étudiant doit alors combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen. Le doyen n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Lorsqu'il y a report de l'évaluation d'un cours, la mention « REM » (remise) est inscrite au relevé de notes jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la note finale. La mention REM ne peut figurer au relevé de notes plus de deux trimestres pour un cours donné.

9.8 Examen différé

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimestriel ne peut être différé qu'une fois et ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre courant.

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant.

Si l'étudiant est absent à l'examen final différé et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, un abandon de cours est enregistré.

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

9.10 Plagiat

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude ainsi que toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle. Aux fins du présent règlement, lorsque la note F est imposée comme sanction en vertu du Règlement disciplinaire mentionné ci-dessus, elle entraîne les mêmes conséquences qu'une note attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf que celle-ci est exclue de l'application des paragraphes relatifs à la révision et à la révision exceptionnelle de l'évaluation.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu du Règlement disciplinaire cité ci-dessus, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen ou l'autorité compétente; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions du paragraphe 9.8 du présent règlement s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

10. ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation des prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou à l'autorité compétente. Cette évaluation a pour objectif d'améliorer les enseignements-cours et d'aider les unités à préparer des modifications de programme en tenant compte des suggestions reçues.

11. SYSTÈME DE NOTATION

11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation finale des cours se fait selon un système littéral.

a) Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant :

NOTES		POINTS
A+	EXCELLENT	4,3
A		4,0
A-		3,7
B+	TRÈS BON	3,3
B		3,0
B-		2,7
C+	BON	2,3
C		2,0 (a)
C-		1,7
D+	PASSAGE	1,3
D		1,0 (b)
E	FAIBLE (ÉCHEC)	0,5
F	NUL (ÉCHEC)	0,0

F* ÉCHEC PAR ABSENCE 0,0

(a) = Note de passage dans un programme

(b) = Note de passage dans un cour et note maximale pour un examen de reprise

b) Le résultat de l'évaluation de certains cours peut être inscrit de la façon suivante:

(S) succès sans valeur numérique

(E) échec sans valeur numérique

c) Les mentions suivantes peuvent être inscrites au relevé de notes de l'étudiant :

ABA abandon

ATN en attente

EF évaluation facultative

EQV équivalence

EXE exemption basée sur la formation

EXP exemption basée sur l'expérience

INP incomplet prolongé

REM remise

SE sans évaluation

SN sans notation

11.2 Moyenne

a) Notes contribuant à la moyenne

La moyenne porte sur les notes finales obtenues par un étudiant pour les cours d'un programme d'études et tient compte des crédits alloués à chaque cours. Les crédits et les points des cours hors programme et des cours évalués par les notes (S) et (E) ne contribuent pas au calcul de la moyenne. En cas de reprise, seule la note de la reprise contribue au calcul de la moyenne.

b) Calcul de la moyenne

La moyenne est calculée de la façon suivante: les points correspondant à la note sont multipliés par le nombre de crédits alloués au cours.

Les produits ainsi obtenus sont additionnés pour l'ensemble des cours contribuant à la moyenne et divisés par le nombre total de crédits alloués à ces cours.

La moyenne, calculée et inscrite à la troisième décimale sur le relevé de notes, est arrondie à la première décimale aux fins de l'application du présent règlement.

c) Moment du calcul

La moyenne est calculée à la fin de chaque trimestre, avant examens de reprise.

d) Moyenne déterminant la progression dans un programme

La moyenne est un des éléments déterminant la progression de l'étudiant dans un programme; selon le programme, la moyenne peut être cumulative, annuelle ou par segment.

i. La moyenne cumulative est la moyenne des points obtenus dans les cours d'un programme complétés par l'étudiant. La progression dans les programmes à promotion par cours tient généralement compte de la moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre ou au terme de chaque année universitaire, selon le programme. Pour déterminer le cheminement étudiant, le calcul de la moyenne cumulative doit porter sur un minimum de 12 crédits.

ii. La moyenne annuelle est la moyenne portant uniquement sur les points obtenus pendant une année universitaire. La progression dans les programmes à promotion par année tient généralement compte de la moyenne annuelle calculée avant examens de reprise à la fin du trimestre d'hiver.

iii. La moyenne par segment est la moyenne calculée pour chacun des segments d'un programme à la fin du trimestre d'hiver.

11.3 Relevé de notes

Toutes les notes et mentions obtenues par l'étudiant sont inscrites et conservées à son relevé de notes.
Le relevé de notes est communiqué à l'étudiant.

12. NORMES DE SUCCÈS - COURS

12.1 Réussite ou échec à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou le résultat (S) (succès) pour l'ensemble des évaluations du cours. Une note inférieure à D ou le résultat (E) (échec) constitue un échec.

13. REPRISE

13.1 Droit de reprise

a) De façon générale, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

b) À titre exceptionnel et sauf pour les cours individuels, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas encore obtenu le diplôme ou le certificat postulé peut, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre tout cours réussi.

13.2 Restrictions au droit de reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme en raison d'une moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, inférieure à 1,7;
- Il a échoué à un cours éliminatoire;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire.

L'étudiant en probation peut être assujetti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

13.3 Modalités

Il existe trois modalités de reprise :

a) L'examen ou le travail de reprise

L'étudiant se soumet à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours;

b) La reprise du cours

L'étudiant reprend le cours dans l'année qui suit l'échec;

c) La substitution de cours

Avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, l'étudiant suit un autre cours en remplacement du cours auquel il a échoué.

13.4 Applications

a) Cours d'un programme à promotion par année

L'examen de reprise est la modalité généralement applicable dans les programmes à promotion par année;

Toutefois, l'étudiant qui, sans raison valable, ne s'est pas soumis à toutes les évaluations du cours doit reprendre le cours;

Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser ou exiger une reprise du cours au lieu d'un examen de reprise.

b) Cours d'un programme à promotion par cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

c) Cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier. Un stage peut être repris dans un autre milieu.

d) Cours avec évaluation sous forme d'observation

Dans le cas où l'étudiant a échoué à la composante comportement, attitude, habileté ou compétence, le doyen ou l'autorité compétente peut exiger :

- que l'étudiant se soumette aux mesures compensatoires définies par le doyen ou l'autorité compétente ou
- que l'étudiant démontre dans un cours ou un stage subséquent qu'il s'est suffisamment amélioré pour répondre aux exigences de la Faculté ou
- que l'étudiant reprenne le cours.

e) Cours hors faculté

Dans le cas d'un cours hors faculté, l'étudiant qui a subi un échec est soumis aux modalités de reprise de ce cours.

Dans le cas où l'étudiant est inscrit dans un programme à promotion par année, les doyens ou les autorités compétentes prévoient des mesures appropriées pouvant inclure un examen de reprise.

f) Cours obligatoire ou à option

Le cours obligatoire ou à option pour lequel une note d'échec a été obtenue est contributoire à la moyenne jusqu'à la réussite de la reprise ou du cours substitué.

g) Cours au choix

Le cours au choix pour lequel une note d'échec a été obtenue est contributoire à la moyenne jusqu'à la réussite de la reprise ou la réussite d'un nouveau cours au choix.

13.5 Réussite à la reprise

a) Réussite à la reprise d'un cours en échec.

L'étudiant réussit la reprise du cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou le résultat (S) (succès) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut. La note d'un examen ou d'un travail de reprise ne peut toutefois être supérieure à D.

b) Réussite à la reprise d'un cours réussi

À l'exception d'un échec obtenu en raison d'une sanction disciplinaire, d'une fraude ou d'un plagiat, la note utilisée dans le calcul de la moyenne lors de la reprise d'un cours réussi est celle de la reprise et ne peut être inférieure à D.

13.6 Échec à la reprise

a) Échec en raison de la note

L'étudiant échoue à la reprise s'il obtient une note inférieure à D ou une mention E (échec) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut.

b) Échec en raison d'une absence

L'étudiant échoue à la reprise et obtient la note F* (échec par absence) si, sans motif valable, il ne se présente pas à l'examen de reprise ou s'il ne s'inscrit pas au cours à reprendre ou à un cours substitut dans les délais prévus. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

14. NORMES DE SUCCÈS - PROGRESSIONS DANS UN PROGRAMME

14.1 Système de promotion

La nature et les objectifs du programme déterminent si la promotion se fait par cours sur la base de la moyenne cumulative ou de la moyenne par segment ou bien par année sur la base de la moyenne annuelle calculée avant examen de reprise. La promotion se fait toujours en tenant compte des cours préalables et des cours concomitants.

Le système de promotion prévalant pour chacun des programmes est indiqué dans le répertoire de l'Université.

14.2 Progression normale

L'étudiant est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il remplit les conditions suivantes :

a) Réussite aux cours

- Avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit;
- Le cas échéant, avoir réussi un ou des cours de mise à niveau dans les délais déterminés par la Faculté.

b) Moyenne

À partir du moment où elle est calculée pour fin de promotion, avoir une moyenne cumulative, annuelle ou par segment, égale ou supérieure à 2,0.

c) Attentes relatives aux comportements, compétences, attitudes et aptitudes

Lorsque le programme le prévoit, avoir répondu aux exigences du programme relatives à ses habiletés et attitudes; lorsque des améliorations sont souhaitées, le doyen ou l'autorité compétente doit, tout en autorisant la progression dans le programme, en aviser l'étudiant par écrit et en tenir compte dans les évaluations subséquentes.

d) Autre condition

Satisfaire à toute autre condition indiquée dans le répertoire de l'Université.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'a pas respecté les prescriptions d'inscription lors d'une année ou d'un trimestre antérieur.

14.3 Progression sous probation

L'étudiant ne peut être en probation plus d'une fois au cours d'un même programme.

a) Motifs de probation

i. Probation en raison de la moyenne

L'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

ii. Probation en raison de l'échec à un ou des cours

Quel que soit le régime de promotion, le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un nombre défini de cours ou à certains cours spécifiés par la Faculté.

iii. Probation à la suite de la levée de l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise

Le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise et décider de la mise en probation de l'étudiant.

iv. Probation sur décision du doyen ou de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra parfaire ses connaissances, améliorer certaines compétences ou habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

b) Durée de la probation

La probation commence en début de trimestre. Le programme de l'étudiant est déterminé par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps plein, la probation dure un an. Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps partiel, le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

14.4 Prescriptions de la probation dans le cadre d'un programme à promotion par cours

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué ou, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, substituer un autre cours au cours auquel il a échoué;
- à la demande du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre et réussir un ou des cours réussis;
- maintenir une moyenne d'au moins 1,7 et obtenir au terme de la probation une moyenne de 2,0;
- se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit;

L'étudiant en probation peut, à sa demande, et avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi.

14.5 Prescriptions de la probation dans le cadre d'un programme à promotion par année

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir sans avoir droit à l'examen de reprise les cours de l'année en cause. Le doyen ou l'autorité compétente peut cependant exempter l'étudiant de reprendre certains cours ou permettre la substitution de cours ;
- obtenir une moyenne annuelle de 2,0 au terme de la probation ;
- se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.

15. NORMES DE SUCCÈS - PROGRAMME

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le grade, le diplôme ou le certificat qui y est associé.

a) S'il réussit tous les cours requis du programme ou, le cas échéant, d'une orientation du programme, soit tous les cours obligatoires, des cours à option de manière à obtenir le minimum des crédits requis par chacun des blocs de cours à option, des cours au choix totalisant le nombre de crédits minimum alloués aux cours au choix et s'il atteint les niveaux attendus en termes de connaissances, compétences, attitudes et habiletés relatives aux objectifs ou compétences selon les exigences du programme;

b) Si les cours réussis totalisent le nombre de crédits requis par le programme;

c) S'il obtient une moyenne d'au moins 2,0;

d) Le cas échéant, s'il satisfait aux autres exigences du programme, notamment le maintien d'une moyenne annuelle ou par segment de 2,0 à chaque année du programme, incluant la dernière.

16. EXCLUSION ET ABANDON

16.1 Exclusion

L'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

a) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission stipulées dans l'offre d'admission.

L'étudiant qui, sans motif valable, ne satisfait pas aux conditions de son admission dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

b) Échec à un cours éliminatoire

L'étudiant est exclu du programme auquel il est inscrit s'il échoue à un cours éliminatoire.

c) Échec à la reprise d'un cours

L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est exclu du programme auquel il est inscrit.

d) Exclusion en raison d'un échec à un deuxième stage obligatoire

L'étudiant est exclu du programme s'il échoue à un deuxième stage obligatoire, même s'il a réussi la reprise d'un premier stage auquel il a échoué.

e) Moyenne insuffisante

L'étudiant dont la moyenne est inférieure à 1,7 est exclu du programme. Toutefois, l'étudiant inscrit dans un programme de 60 crédits ou plus ne peut être exclu, en raison de la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, avant d'avoir complété deux trimestres d'études (automne et hiver suivant ou hiver et automne suivant) et ce, quel que soit le nombre de crédits complétés.

Lorsque la moyenne justifiant l'exclusion est constatée en cours de trimestre, l'étudiant exclu peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit, mais à titre d'étudiant

libre.

f) Défaut de satisfaire aux conditions de la probation

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les conditions de sa probation dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

g) Défaut de satisfaire aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a pas satisfait aux conditions de réussite d'un programme dans le délai maximum prévu pour compléter un programme est exclu du programme auquel il est inscrit.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exclure l'étudiant qui ne respecte pas les conditions d'une interruption des études ou les mesures qu'il lui a imposées en raison d'un non-respect des prescriptions d'inscription.

h) Exclusion sur décision du doyen ou de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant s'il ne satisfait pas aux conditions d'une probation imposée en raison de ses connaissances, de ses compétences, de ses attitudes ou de ses habiletés.

Exceptionnellement et sur recommandation du Conseil de faculté, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant si son cheminement dans le programme le justifie.

Le doyen ou l'autorité compétente doit alors donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre.

16.2 Abandon du programme

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en aviser la Faculté. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Le relevé de notes de l'étudiant ne fait aucune mention des cours auxquels l'étudiant était inscrit si cet abandon est fait dans la période prévue pour les modifications d'inscription. La mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient avant le délai fixé pour l'abandon d'un cours. Si aucun abandon n'est signifié à l'intérieur de ces délais, la note F* (échec par absence) est portée au relevé de notes.
L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la note F* (échec par absence) est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Pour être réadmis au programme, l'étudiant doit présenter une nouvelle demande d'admission conformément à l'article 3 du présent règlement.

16.3 Levée de l'exclusion

Sur recommandation d'un comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue consécutivement à un échec à la reprise, à un échec à un cours éliminatoire ou à un échec à un stage pour lequel l'étudiant a perdu son droit de reprise et autoriser l'étudiant à reprendre le cours selon des modalités qu'il définit et, s'il y a lieu, lui imposer d'autres conditions incluant la mise en probation. Le doyen ou l'autorité compétente détermine la modalité de la reprise (examen de reprise ou reprise du cours) en fonction des exigences de la progression de l'étudiant dans le programme.

17. BACCALAURÉAT PAR ASSOCIATION DE DIPLÔME OU CERTIFICATS (BACCALAURÉAT PAR CUMUL)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison de diplômes de premier cycle, dont au moins un doit avoir été octroyé par l'Université de Montréal. Le baccalauréat par cumul peut être constitué par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats ou, exceptionnellement, de deux majeures (pour les fins du paragraphe 17 (a) ci-dessous uniquement, appelés le(s) « diplôme(s) »).

a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, les conditions suivantes doivent être remplies:

i. l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent au moins 90 crédits; les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des diplômes conduisant à l'obtention du baccalauréat;

ii. au minimum 30 crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'Université de Montréal;

iii. de plus, au minimum 15 autres crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'Université de Montréal, à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal;

iv. les diplômes qui ne sont pas octroyés par l'Université de Montréal, HEC Montréal ou l'École Polytechnique de Montréal doivent faire l'objet d'une demande de reconnaissance de programme, conformément au paragraphe b i); la demande de reconnaissance ne peut être faite qu'après l'obtention du diplôme;

v. le délai entre l'octroi du premier diplôme et l'octroi du dernier diplôme ne peut dépasser 10 ans;

vi. l'étudiant doit faire sa demande d'obtention du baccalauréat dans un délai maximal de 24 mois après la date d'octroi du dernier diplôme.

b) Reconnaissance de programme

i. Définition

Il y a reconnaissance de programme lorsqu'un programme réussi a permis à un étudiant d'atteindre les objectifs d'un programme universitaire reconnu par l'Université, selon l'avis du doyen ou de l'autorité compétente.

ii. Indication sur le diplôme

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles la reconnaissance est accordée.

c) Mesures transitoires

Les modalités du présent article 17 entrent en vigueur le 1er janvier 2015.

Pour les étudiants ayant déjà accumulé au moins 60 crédits servant à l'obtention du baccalauréat par cumul en date du 1er janvier 2015 et inscrits à l'Université ou à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal en date du 9 décembre 2014, les conditions mentionnées à l'annexe à ce règlement intitulée « Annexe - Article 17 » s'appliquent, et ce, jusqu'au 1er janvier 2017, date après laquelle les modalités du présent article 17 s'appliquent.

18. OCTROI DE GRADES ET ATTESTATIONS

18.1 Responsabilités

a) L'étudiant doit faire sa demande d'obtention de grade, de diplôme ou de certificat après avoir satisfait aux exigences du programme.

b) Sur recommandation du Conseil de faculté, le Conseil de l'Université confère un grade, un diplôme ou un certificat à l'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du ou des programmes qui y conduisent et lui délivre un diplôme en attestant l'attribution.

L'appellation et le sigle du grade ou le secteur de rattachement d'un programme est indiqué dans la description de chacun des programmes.

Les grades, diplômes et certificats sont conférés, à compter de la date de la recommandation faite par le Conseil de faculté.

Le cas échéant, le libellé du grade indique que l'étudiant a satisfait aux exigences du cheminement honor ou du cheminement international.

18.2 Libellé

Le libellé du diplôme comprend le nom du programme, la date d'octroi du diplôme ou, le cas échéant, le nom des programmes donnant droit au grade, la date d'octroi des diplômes qui y sont attachés et, s'il y a lieu, la provenance de chacun de ces programmes. Le titre et l'abréviation du grade sont également inscrits sur le diplôme.

De façon générale,

a) Les programmes de doctorat de premier cycle donnent droit au doctorat dans le champ d'études du programme.

b) Les programmes de baccalauréat spécialisé donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.), au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), ou encore à un baccalauréat dans une discipline ou un champ d'études (Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques, Baccalauréat en musique).

c) Les programmes de baccalauréat bidisciplinaire donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des concentrations appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux concentrations appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.

d) Les programmes de baccalauréat avec majeure et mineure-certificat donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), selon le secteur dont relève la majeure.

e) Les programmes de baccalauréat avec mineures-certificats donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.), au Baccalauréat ès gestion (B.Gest.) ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), selon le secteur auquel appartiennent la majorité des mineures-certificats. Aux fins de l'octroi du baccalauréat ès gestion (B.Gest.), seules les combinaisons de mineures-certificats approuvées par la Commission des études sont autorisées. Les programmes de baccalauréat avec mineures-certificats donnent droit au Baccalauréat ès arts lorsqu'ils sont constitués de mineures-certificats appartenant à trois secteurs distincts.

f) Les programmes de baccalauréat combinant deux majeures donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des majeures appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux majeures appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.

g) Le registraire atteste de la réussite du module.

Seul le relevé de notes atteste de la réussite des cours d'un programme d'appoint ou des études à titre d'étudiant libre.

19. NULLITÉ D'UN OCTROI DE GRADE, DE DIPLÔME OU DE CERTIFICAT

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat fait par erreur est nul. L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat à la suite de fraude, dont le plagiat, est nul.

ANNEXE - ARTICLE 17

Pour les étudiants ayant déjà accumulé au moins 60 crédits servant à l'obtention du baccalauréat par cumul en date du 1er janvier 2015 et inscrits à l'Université ou à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal en date du 9 décembre 2014, les conditions suivantes s'appliquent, et ce, jusqu'au 1er janvier 2017, date après laquelle les modalités de la version en vigueur de article 17 du Règlement des études de premier cycle s'appliquent :

17. BACCALAURÉAT PAR ASSOCIATION DE DIPLÔMES OU CERTIFICATS (BACCALAURÉAT PAR CUMUL)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats

a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent 90 crédits. Les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des programmes conduisant à l'obtention du baccalauréat.

b) Équivalence et reconnaissance de programme

i) Définition

Il y a équivalence de programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du baccalauréat postulé. Cependant aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

ii) Maximum autorisé

Au plus, une mineure-certificat ou, exceptionnellement, une majeure, ou deux mineures-certificats peuvent être reconnus par équivalence pour l'obtention d'un baccalauréat.

iii) Indication sur le diplôme

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée.

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de l'aménagement

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

École d'architecture

1-010-1-3 Baccalauréat en architecture AME-4

École de design

1-015-1-0 Baccalauréat en design industriel AME-10
1-016-1-0 Baccalauréat en design d'intérieur AME-16

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

1-020-1-0 Baccalauréat en architecture de paysage AME-21
1-021-4-0 Mineure en design des jardins AME-25
1-025-1-0 Baccalauréat en urbanisme AME-29
1-025-4-0 Mineure en urbanisme AME-34

FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT

Information à jour le 30 juillet 2025

Introduction

La Faculté de l'aménagement réunit l'École d'architecture, l'École de design et l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage en un lieu de formation professionnelle et de recherche reconnu mondialement. Carrefour unique regroupant cinq champs disciplinaires – architecture, architecture de paysage, design d'intérieur, design industriel et urbanisme, la Faculté est un espace de création, d'expérimentation et de recherche se déployant sur plusieurs échelles spatiales et sociales. C'est un lieu d'études d'une grande richesse. On y forme les futurs leaders qui assurent la conception des équipements et des infrastructures au cœur de la qualité de notre environnement, de son habitabilité et de sa durabilité, tout en contribuant au renouvellement de leur pratique grâce à l'exercice de leur pensée critique. La pédagogie pratiquée dans les programmes d'études de la Faculté de l'aménagement fait une grande place au projet de conception dans le cadre d'un enseignement en atelier. L'atelier y est considéré comme un lieu d'expérimentation central à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires aux pratiques enseignées. La Faculté de l'aménagement compte une cinquantaine de professeures et professeurs, quelque 1400 étudiantes et étudiants, une vingtaine d'unités de recherche et une vingtaine de programmes répartis sur les trois cycles d'études.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6111 #13105

Direction

Doyenne : Carmela Cucuzzella

Vice-doyen aux études et Secrétaire de faculté : Philippe Gauthier

Vice-doyen aux études supérieures : Michel Max Raynaud

Vice-doyen à la recherche : Bechara Helal

Directeur administratif : Frank Berdin

Directrice de la bibliothèque : France Nadeau

École d'architecture
Directrice : Izabel Amaral

École de design
Directrice : Imen Ben Youssef Zorgati

École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Directrice : Paula Negron-Poblete

Corporations professionnelles

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme préprofessionnel de baccalauréat en architecture, suivi du diplôme professionnel de maîtrise en architecture. En outre, les personnes qui aspirent au titre d'architecte et au droit d'exercice de la profession doivent avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel. La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre et être autorisé à utiliser le titre d'urbaniste, il faut être titulaire du diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en urbanisme, avoir complété un stage et réussir l'examen de l'Ordre. Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Pour obtenir le titre d'architecte paysagiste agréé, il faut posséder un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en architecture de paysage ou tout autre diplôme reconnu par l'AAPQ, avoir complété le programme de stage en architecture de paysage (PSAP) et réussir les examens professionnels. Le diplôme de baccalauréat en design d'intérieur est une des conditions d'accès à la licence d'utilisation de la marque Designer d'intérieur certifié APDIQ® dont l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec est propriétaire.

Frais facultaires

Des frais s'appliquent aux activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques ou des ateliers de fabrication (bois, métal, polymères et numérique) dans le cadre de certains cours. Ces frais seront ajoutés aux factures étudiantes pour les sessions concernées.

1-010-1-3 version 03 (A25)

Baccalauréat en architecture

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme porte principalement sur l'apprentissage du projet architectural et le développement des habiletés. Il encourage une vision responsable de la pratique professionnelle en mettant l'accent sur la création d'un cadre bâti durable. Il introduit les étudiants aux enjeux théoriques et critiques de la discipline. Il favorise une ouverture internationale par des échanges avec des écoles étrangères.

Ce baccalauréat mène soit au marché du travail, soit à la maîtrise professionnelle en architecture (M. Arch.) ou à des études supérieures dans des domaines connexes. Sur le marché du travail, le diplômé pourra assister les professionnels autant dans la conception d'ensemble des projets d'architecture, de design d'intérieur ou d'urbanisme que dans leur réalisation. La maîtrise professionnelle en architecture donne accès à l'Ordre des architectes du Québec et le cheminement baccalauréat-maîtrise est agréé par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA). « Au Canada, le Conseil Canadien de Certification en Architecture (CCCA), est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectures du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. » (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2017)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)
- Technologie de l'architecture (221.A0)
- Technologie du génie civil (221.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Algèbre linéaire et géométrie vectorielle

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Algèbre vectorielle et linéaire

et

pour les candidats qui ont acquis une formation universitaire en architecture ou en design de l'environnement, fournir un portfolio, une lettre de motivation personnelle et un curriculum vitae (voir **Remarques**).

et

pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :

- remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
- fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :

- remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Technologue en architecture : toute personne titulaire d'un DEC en technologie de l'architecture ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a suivi des cours universitaires dans un programme d'architecture ou de design de l'environnement à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

Capacité d'accueil

- Un minimum de 24 places sont attribuées à des candidats technologues en architecture.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des communautés noires ou des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers.
- Le reste de la capacité d'accueil est réparti entre les autres catégories de candidats.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats attestant d'études universitaires en architecture ou en design de l'environnement
  - Le dossier est étudié par l'École d'architecture en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances, de la lettre de motivation et du portfolio.
- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Une **première sélection** servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
  - Aux fins de la **sélection finale** des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir la rubrique **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Les candidats ayant suivi des cours universitaires dans un programme d'architecture ou de design de l'environnement doivent déposer un portfolio, un CV et une lettre de motivation. Ces documents seront étudiés par le Comité de sélection du baccalauréat en architecture. Pour tous les détails, veuillez consulter le Guide pour la préparation du portfolio
- L'acquisition d'un ordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture est nécessaire dès la 1re année en vue d'un usage progressif dans les cours et les ateliers.
- Après un baccalauréat Sc., Architecture, la formation professionnelle des futurs architectes consiste en:
  - une maîtrise professionnelle en architecture agréée par le Conseil canadien de certification en architecture (45 crédits);
  - un stage de 3 720 heures (environ 2 ans) rémunéré et supervisé par un architecte professionnel selon les règles établies par l'Ordre des architectes du Québec (ce stage peut être entrepris après la deuxième année du baccalauréat, dès l'obtention de 60 crédits du programme);
  - la réussite des examens d'admission à l'Ordre des architectes du Québec donnant droit au permis d'exercice.
- Une moyenne cumulative minimale de 3,0/4,3 au baccalauréat est exigée pour l'admissibilité à la maîtrise. De plus, l'excellence du portfolio soumis est un critère important de sélection.
- **Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 17 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 à 33 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en architecture 1-010-1-3 version 03 (A25)

Le baccalauréat comporte 95 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 74 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Ateliers d'architecture

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 1011	Atelier d'architecture 1	6.0
ARC 1012	Atelier d'architecture 2	6.0

Cours	Titre	CR
ARC 2011	Atelier d'architecture 3	6.0
ARC 2012	Atelier d'architecture 4	6.0

Bloc 70B Ateliers optionnels

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 3030	Atelier multidisciplinaire	6.0
ARC 3014	Atelier triptyque	6.0
ARC 3017	Projet d'architecture 1	6.0

Cours	Titre	CR
ARC 3018	Projet d'architecture 2	6.0
ARC 3019	Projet d'architecture	6.0
ARC 3020	Projet de conception intégrée	6.0

Bloc 70C Histoire et théories

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 1101	Introduction à l'histoire de l'architecture	3.0
ARC 1102	Histoire de l'architecture moderne	3.0
ARC 2104	Théories du projet architectural	3.0
ARC 3104	Histoire de l'architecture au Québec	3.0
ARC 3305	Architecture et stratégies urbaines	3.0
ARC 3306	Architecture, cultures et mondialisation	3.0

Bloc 70D Dessin et informatique

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 1214	Atelier d'expression	2.0
ARC 1215	Représentations multidimensionnelles et expression	3.0
ARC 2214	Conception assistée par ordinateur (CAO)	3.0
ARC 4723	Conception intégrée et outils numériques	3.0

Bloc 70E Construction

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 1311	Architecture et construction 1	3.0
ARC 1312	Architecture et construction 2	3.0
ARC 2313	Architecture et construction 3	3.0
ARC 2314	Architecture et construction 4	3.0
ARC 4324	Stratégie structurale	3.0
ARC 5314	Mécanique, électricité et éclairagisme	3.0

Bloc 70F Cours d'intégration

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 1801	Intégration 1	1.0
ARC 1802	Intégration 2	1.0
ARC 1803	Intégration 3	1.0

Bloc 70G Cours complémentaires

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1130	Écologie et développement durable	3.0
ARC 2340	Photographie en architecture	3.0
ARC 3614	Architectures virtuelles	3.0
ARC 3626	Patrimoine architectural et urbain	3.0
ARC 3640	L'architecture verte	3.0
ARC 4000F	Séminaire en architecture	3.0
ARC 4328	Matériaux de construction	3.0
ARC 5401	Voyage d'étude en architecture	3.0
ARC 5403	Travaux dirigés en architecture	3.0
ARC 5405	Stage de formation dans la pratique	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

1-015-1-0 version 13 (A21)

Baccalauréat en design industriel

Baccalauréat en design industriel (B.D.I.)

Objectifs

Le programme de baccalauréat en design industriel vise l'acquisition de connaissances relatives aux contextes socioculturel et technologique dans lequel intervient le designer. Il vise en outre l'acquisition de connaissances relatives aux besoins des usagers, aux objets produits et à l'industrie dans une approche de développement durable. Une fois le programme de baccalauréat complété, l'étudiant peut s'inscrire aux programmes de maîtrise et de doctorat facultaires. Ces programmes permettront d'approfondir des savoirs et des savoir-faire en design industriel.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- Pour le candidat attestant d'études universitaires en design industriel, en design de l'environnement, en design de produits, en création industrielle, en esthétique industrielle ou autres disciplines d'études connexes, fournir un **portfolio de ses oeuvres**, une **lettre de motivation personnelle** et un **curriculum vitae** (voir **Remarques**) et s'il y a lieu, se présenter à toute entrevue exigée par l'École de design.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : design industriel, design de l'environnement, design de produits, création industrielle ou autres disciplines connexes.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats de transferts
  - Le dossier est étudié par l'École de design industriel en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances, du portfolio, de la lettre de motivation et du curriculum vitae.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Pour les candidats de transferts**
  - La **lettre de motivation** doit comporter de deux à trois pages rédigées en français dans laquelle, après s'être présenté, le candidat fera part de sa perception des études universitaires et de son intérêt pour le design industriel.
  - Le **curriculum vitae** comporte une brève description des études antérieures, des expériences sur le marché du travail ou des activités de bénévolat et des principales activités de loisirs.
  - Le **portfolio** (voir le Guide préparation du portfolio)
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.1 Obligation d'inscription
Le candidat admis doit s'inscrire à chaque trimestre et dans les délais indiqués par la Faculté.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant doit s'inscrire à temps plein aux cours indiqués dans le cheminement. Exceptionnellement, les étudiants qui doivent s'inscrire à moins de quinze (15) crédits doivent obtenir l'approbation du responsable de programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École et selon la structure du programme.

Cheminement honor :

Le cheminement honor s'adresse aux étudiants ayant complété 93 crédits dans le programme de baccalauréat en design industriel et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,2 et plus. Les étudiants devront soumettre un portfolio démontrant l'excellence des projets réalisés, dont sur une base individuelle, ainsi qu'une lettre de motivation. Ce cheminement comprend 13 crédits de cours du bloc 71V.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale est de sept années, pour les étudiants ayant obtenu exceptionnellement l'autorisation du responsable de programme de s'inscrire à moins de 15 crédits par session (art. 6.3).

Art. 6.11 Modification d'inscription

Dates à vérifier et respecter

L'étudiant peut modifier son choix de cours à option avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire. Pour chaque atelier, il devra consulter les dates limites sur son Centre étudiant.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Progression sous probation

L'étudiant qui obtient un échec à un cours obligatoire est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design industriel (B.D.I.). La mention Cheminement honor est ajoutée si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,0.

Structure du programme

Baccalauréat en design industriel 1-015-1-0 version 13 (A21)

Le baccalauréat comporte 120 crédits.

Il est offert selon 2 cheminements : le cheminement régulier ou le cheminement honor.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 84 crédits obligatoires, 33 à 36 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 88 crédits obligatoires, 29 à 32 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun aux deux cheminements

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 84 crédits obligatoires, 33 à 36 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 88 crédits obligatoires, 29 à 32 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 01A Culture du design

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 1210	Histoire du design industriel	3.0
DIN 2332	Introduction écoconception	3.0
DIN 3211	Design et cultures matérielles	3.0
DIN 3212	Sémiotique et design	3.0
DIN 3532	Produits et services durables	3.0

Bloc 01B Théories et pratiques visuelles

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DEI 2140	Photographie en design	3.0
DIN 3132	Graphisme et design	3.0
DIN 3140	Vidéo - Outil de conception et de visualisation	3.0
DIN 3325	Couleur et lumière en design industriel	3.0

Bloc 01C Matériaux et procédés de mise en forme

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 1310	Introduction aux matériaux	3.0
DIN 1321	Bois et métaux	3.0
DIN 2322	Matériaux 3 : matériaux polymériques	3.0

Bloc 01D Matérialité

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 3333	Textiles	3.0
DIN 3334	Prototypage rapide en design	3.0

Bloc 01E Infographie et médias mixtes

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 1110	Outils informatiques 2D	3.0
DIN 1120	Modélisation 3D	3.0
DIN 1121	Dessin technique	3.0

Cours	Titre	CR
DIN 2120	Modélisation 3D avancée	3.0
DIN 2140	Dessin avancé et médias mixtes	3.0

Bloc 01F Processus, pratiques et méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 2210	Mesure et observation de l'usage	3.0
DIN 2220	Méthodologie du design	3.0

Cours	Titre	CR
DIN 4420	Pratique professionnelle	3.0

Bloc 01G Création, interaction et gestion

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 4722K	Créativité par le groupe	3.0
DEJ 1101	Introduction au design de jeux vidéo	3.0

Cours	Titre	CR
DIN 3311	Design et interactivité	3.0

Bloc 01H Ateliers d'intégration et stage

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 1031	Expression 2D (dessin)	3.0
DIN 1032	Expression 3D (volume)	3.0
DIN 1041	Dessin	2.0
DIN 1042	Forme et couleur	2.0
DIN 1043	Éléments de structure	2.0
DIN 2011	Méthodologie	2.0

Cours	Titre	CR
DIN 2012	Idéation en design	2.0
DIN 2013	Design et viabilité technique	2.0
DIN 2021	Projet de synthèse	3.0
DIN 2022	Design et communication	3.0
DIN 3600	Stage en entreprise	3.0

Bloc 01I Ateliers thématiques 1

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 3010	Ateliers thématiques	6.0
DIN 3011	Mobilier système	3.0
DIN 3012	Écoconception	3.0
DIN 3013	Emballage éco-responsable	3.0
DIN 3014	Transport	3.0
DIN 3015	Objets ludiques	3.0
DIN 3016	Équipements médicaux	3.0
DIN 3017	Éclairage	3.0
DIN 3018	Produits récréatifs	3.0
DIN 3019	Projet spécial 1	3.0
DIN 3019A	Projet spécial 1A	3.0
DIN 3111	Produits et accessoires	3.0

Cours	Titre	CR
DIN 3112	Près du corps 2	3.0
DIN 3113	Design et ville	3.0
DIN 3114	Design et société 2	3.0
DIN 3115	Design et méthodes avancées	3.0
DIN 3116	Design et interactivité	3.0
DIN 3117	Équipement industriel	3.0
DIN 3118	Design et mobilité	3.0
DIN 3119	Design et communication visuelle	3.0
DIN 3120	Produits et systèmes connectés	3.0
DIN 3121	Projet de design interinstitutionnel	3.0
DIN 3122	Projet de design multidisciplinaire	3.0
DIN 3123	Design exploratoire	3.0

Bloc 01J Ateliers thématiques 2

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 3020	Atelier de design 5	6.0

Bloc 01K Projet de fin d'étude 1

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 4017	Atelier intégré	9.0

Cours	Titre	CR
DIN 4018	Projet de fin d'étude (PFE) 1	9.0

Bloc 01L Travail dirigé

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 5012	Travail dirigé en design industriel 3	3.0

Segment 70 Cheminement régulier

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires.

Bloc 70A Projet de fin d'études 2

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 4020	Projet de fin d'études (PFE) 2	9.0

Segment 71 Cheminement honor

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 13 crédits obligatoires.

Bloc 71V Parcours honor

Obligatoire -13 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6502	Les méthodologies de la recherche	3.0
AME 6749	Éléments de la pensée design	1.0

Cours	Titre	CR
DIN 3140	Vidéo - Outil de conception et de visualisation	3.0
DIN 6710	Atelier de design avancé 1 - Cadrage du projet	6.0

1-016-1-0 version 01 (A20)

Baccalauréat en design d'intérieur

Baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.)

Objectifs

Le programme de baccalauréat en design d'intérieur vise à assurer une maîtrise des fondements du design d'intérieur et à familiariser l'étudiant avec les champs d'études complémentaires. Il respecte un équilibre entre les cours théoriques et l'élaboration de projets en atelier, grâce auxquels l'étudiant apprend à maîtriser les outils techniques et professionnels. Le programme encourage ainsi l'acquisition d'habiletés en matière de résolution de problème, de même que le développement de la créativité et de l'innovation. Il permet enfin à l'étudiant de bien connaître les domaines d'intervention spécifiques au Québec et les grands courants internationaux, en particulier sur le plan des innovations technologiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- Pour les candidat attestant d'études universitaires acquises **hors Canada**, en design de l'environnement, en architecture ou en Environmental Design, fournir un **portfolio**, une **lettre de motivation** et un **curriculum vitae** (voir **Remarques**) et s'il y a lieu, se présenter à toute entrevue exigée par l'École de design.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Technicien en design d'intérieur, technicien en design industriel ou technicien en architecture : toute personne qui est titulaire d'un DEC en techniques de design d'intérieur, du DEC en techniques de design industriel ou du DEC en technologie de l'architecture ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée et est répartie entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats attestant d'études universitaires en design acquises hors Canada
  - Le dossier est étudié par l'École de design en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances, du portfolio, de la lettre de motivation et du curriculum vitae.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Pour le candidat attestant d'études universitaires en design acquises hors Canada seulement**
  - Documents demandés :
    - Lettre de motivation (voir le Formulaire d'intention)
    - Curriculum vitae : comporte une brève description des études antérieures, des expériences sur le marché du travail ou des activités de bénévolat et des principales activités de loisir.
    - Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)
- Le candidat en voie d'être titulaire ou titulaire depuis 3 ans ou moins d'un DEC techniques de design d'intérieur (570.E0) pourrait être admissible à une passerelle DEC-BAC. Les documents supplémentaires requis devront être téléversés à partir du Centre étudiant. Pour plus d'information, consultez cette page.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de 5 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.).

Structure du programme

Baccalauréat en design d'intérieur 1-016-1-0 version 01 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Ils sont répartis comme suit: 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Les cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DEI 1000	Introduction au design d'intérieur	3.0
DEI 1005	Méthodologies et processus	3.0
DEI 1511	Histoire du design d'intérieur	3.0
DEI 2001	Espace et individu	3.0
DEI 2002	Fondements conceptuels	3.0
DEI 3555	Intention et éthique en design	3.0

Bloc 01B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1110	Histoire et théorie 1	3.0
APA 2110	Espaces et paysages urbains	3.0
ARC 3104	Histoire de l'architecture au Québec	3.0
DIN 3211	Design et cultures matérielles	3.0
DIN 3212	Sémiotique et design	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Segment 02 Création et design d'intérieur

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DEI 1012	Forme et couleur	3.0
DEI 1018	Atelier 1 en design d'intérieur	3.0
DEI 1019	Atelier 2 en design d'intérieur	3.0
DEI 2010	Atelier-séminaire 3 en design d'intérieur	6.0
DEI 2100	Atelier 4 en design d'intérieur	6.0
DEI 3040	Atelier thématique avancé	6.0

Bloc 02B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 3030	Atelier multidisciplinaire	6.0
DEI 3000	Atelier thématique	6.0

Segment 03 Connaissances techniques et professionnelles

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DEI 1031	Systèmes de construction	3.0
DEI 2031	Matériaux et assemblages	3.0
DEI 2325	Couleur et lumière des espaces intérieurs	3.0
DEI 3003	Pratiques du design d'intérieur	3.0
DEI 3020	Éléments intérieurs et mobilier	3.0
DEI 3031	Systèmes environnementaux et durables	3.0

Bloc 03B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 4328	Matériaux de construction	3.0
DEI 3330	Simulation des ambiances physiques en design d'intérieur	3.0
DIN 3333	Textiles	3.0
HEC 3019	Introduction au marketing (MARK30100)	3.0

Segment 04 Communication visuelle

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 04A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 1212	Expression 2 et 3D	3.0
DEI 1120	Modélisation 3D avancée en DI	3.0
DEI 1211	Dessin et communication	3.0
DEI 2013	Conception assistée par ordinateur	3.0
DEI 2130	Techniques de présentation graphique	3.0

Bloc 04B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DEI 2140	Photographie en design	3.0
DIN 3132	Graphisme et design	3.0
DIN 3140	Vidéo - Outil de conception et de visualisation	3.0

Segment 70 Stage et travaux dirigés

Le segment comporte un maximum de 6 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DEI 2119	Travail dirigé en design d'intérieur 1	1.0
DEI 2120	Travail dirigé en design d'intérieur 2	2.0
DEI 2121	Travail dirigé en design d’intérieur 3	3.0
DEI 4200	Stage	3.0

1-020-1-0 version 09 (A20)

Baccalauréat en architecture de paysage

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

L'architecture de paysage a pour objectif la planification et l'aménagement des espaces extérieurs et des paysages en contexte urbain, périurbain et rural. Le but du baccalauréat ès sciences (architecture de paysage) est de former des diplômés habilités à concevoir des paysages et à intervenir sur leurs différentes composantes (biophysiques, socio-économiques et culturelles), que ce soit à l'échelle microlocale, locale ou régionale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- Pour les candidats attestant d'études universitaires en architecture de paysage acquises **hors Canada**, fournir un **portfolio**, une **lettre de motivation** et deux **lettres de recommandation** (voir **Remarques**). Sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : architecture de paysage ou Landscape Architecture.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories, sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats attestant d'études en architecture de paysage acquises hors Canada
  - Le dossier est étudié par l'École d'architecture de paysage en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquise sur le marché du travail, du portfolio, des lettres de motivation et de recommandation et de l'entrevue, s'il y a lieu.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Pour les candidats attestant d'études en architecture de paysage acquises hors Canada, vous devez fournir:
  - **Une lettre de motivation** qui doit être écrite en français et comporter un minimum de deux pages. Après s'être brièvement présenté, le candidat fait part de sa motivation à entreprendre des études universitaires en architecture de paysage et de sa perception de la discipline
  - **Un portfolio** (voir le Guide de soumission d'un portfolio)
  - **Deux lettres de recommandation** provenant d'enseignants. Pour les candidats avec expérience dans le domaine de l'aménagement paysager, une des deux lettres peut provenir d'un employeur (comment faire parvenir les lettres).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit conformément aux indications données à l'horaire des cours publié annuellement par l'École et selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en architecture de paysage 1-020-1-0 version 09 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et de 3 à 6 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1110	Histoire et théorie 1	3.0
APA 1130	Écologie et développement durable	3.0
APA 1150	Approches de la réception des paysages	3.0
APA 2110	Espaces et paysages urbains	3.0
APA 2130	Écologie végétale : théorie et pratique	3.0

Bloc 01B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 3115	Histoire et théorie 2	3.0

Segment 02 Connaissances techniques

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1210	Connaissance des végétaux	3.0
APA 1230	Nivellement, drainage et génie du site	3.0
APA 1240	Technologies, matériaux et assemblages	3.0
APA 2210	Horticulture	3.0
APA 3210	Construction avancée	3.0

Segment 03 Connaissances procédurales

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1310	Représentation et communication	3.0
APA 1330	Laboratoire d'informatique appliquée	3.0
APA 2310	Dessin technique et devis	3.0
APA 2330	Analyse et évaluation des paysages	3.0
APA 3310	Géomatique appliquée	3.0

Bloc 03B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 3135	Gestion du paysage et de l'environnement	3.0
APA 3335	Initiation à la recherche	3.0

Segment 70 Intégration des apprentissages

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, au maximum, 9 crédits à option et de 3 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1401	Créativité et initiation au projet d'atelier	3.0
APA 1410	Habitations et jardins	6.0
APA 2410	Espace urbain	6.0
APA 2430	Atelier intégrateur 1	6.0
APA 3410	Espace régional	6.0
APA 3430	Atelier intégrateur 2	6.0

Bloc 70B

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 3441	Projet spécial 1	1.0
APA 3442	Projet spécial 2	2.0
APA 3455	Stage supervisé	3.0
APA 3475	Atelier d'été	3.0
APA 3495	Travail dirigé	3.0

1-021-4-0 version 01 (A11)

Mineure en design des jardins

Certificat

Objectifs

Formation en aménagement de jardins résidentiels. Cette formation livre les connaissances fondamentales en design des jardins. Elle peut aussi permettre à l'étudiant d'entreprendre des études plus avancées en architecture de paysage, en horticulture et dans d'autres domaines connexes. Combinée à d'autres mineures de la Faculté des arts et des sciences, ou à certains certificats de la Faculté de l'éducation permanente, cette formation peut mener à la réalisation d'un programme de premier cycle en sciences appliquées. Elle peut en outre offrir un passage vers une formation professionnelle spécialisée comme le baccalauréat en architecture de paysage.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour les candidats admissibles selon le profil d'accueil individualisé, présenter un **portfolio**, une **lettre de motivation personnelle**, un curriculum vitæ et deux **lettres de recommandation** (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Voir le Guide de soumission d'un portfolio pour plus d'informations sur le **portfolio**, la transmission de ce dernier et la transmission de la **lettre de motivation**, du **curriculum vitæ**
- Voir ici pour savoir comment faire parvenir **les lettres de recommandation.**
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- à plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
- à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en design des jardins. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en design des jardins 1-021-4-0 version 01 (A11)

La mineure comporte 30 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1110	Histoire et théorie 1	3.0

Bloc 01B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1150	Approches de la réception des paysages	3.0

Segment 02 Connaissances techniques

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 3 à 6 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1210	Connaissance des végétaux	3.0

Cours	Titre	CR
APA 1230	Nivellement, drainage et génie du site	3.0

Bloc 02B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1240	Technologies, matériaux et assemblages	3.0

Cours	Titre	CR
APA 2210	Horticulture	3.0

Segment 03 Connaissances procédurales

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1310	Représentation et communication	3.0

Bloc 03B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1330	Laboratoire d'informatique appliquée	3.0
APA 2310	Dessin technique et devis	3.0

Cours	Titre	CR
APA 2330	Analyse et évaluation des paysages	3.0

Segment 04 Intégration des apprentissages

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Bloc 04A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1410	Habitations et jardins	6.0

Bloc 04B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1401	Créativité et initiation au projet d'atelier	3.0

Cours	Titre	CR
APA 3475	Atelier d'été	3.0

Segment 70 Écologie

Le segment comporte de 3 à 6 crédits à option.

Bloc 70A Formation de base

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1130	Écologie et développement durable	3.0

Cours	Titre	CR
APA 2130	Écologie végétale : théorie et pratique	3.0

1-025-1-0 version 09 (A13)

Baccalauréat en urbanisme

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances et des habiletés requises en vue d'une pratique professionnelle. Afin d'assurer cette formation professionnelle compétente, le baccalauréat doit amener l'étudiant à mieux comprendre les problématiques urbaines. En ce sens, le baccalauréat constitue un lieu de formation de première ligne sur la ville, les fonctions urbaines et les acteurs de la ville (les savoirs), de même qu'un lieu d'introduction aux méthodes, aux techniques et aux pratiques de l'urbanisme (les savoir-faire). Il propose une formation contextualisée, dans une triple perspective : historique (l'évolution des pratiques et des enjeux), géographique (les pratiques dans différents contextes d'intervention), stratégique et prospective (les grands enjeux environnementaux, démographiques, sociologiques, économiques et politiques). Le programme de baccalauréat constitue également un lieu de formation initiale en vue d'études de deuxième cycle, en urbanisme ou dans des domaines apparentés, par exemple en géographie ou en gestion de projet.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits universitaires.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de 12 crédits de cours à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : urbanisme, études urbaines, urban planning, city and regional planning.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les autres catégories de candidats
  - Le dossier est étudié par l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquise sur le marché du travail.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant.e s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage et selon la structure du programme.

L'inscription au cours URB 4011 – Projet d'intégration en aménagement : EFFA, doit être autorisée au trimestre d'automne précédant la tenue du cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de 5 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en urbanisme 1-025-1-0 version 09 (A13)

Le baccalauréat comprend 90 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 69 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix à prendre hors faculté. Les cours obligatoires et à option sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme :

Les villes et l'urbanisation (segment 01)

La ville, les formes, les fonctions et les acteurs (segment 02)

Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme (segment 03)

Les compétences techniques (segment 04)

Les laboratoires-ateliers (segment 05).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Les villes et l'urbanisation

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 1111	Le Québec urbain	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Cours	Titre	CR
URB 1114	Territoires et environnement	3.0
URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0

Segment 02 La ville : formes, fonctions et acteurs

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 1116	Formes urbaines et patrimoine	3.0
URB 1117	Cadres institutionnels	3.0

Cours	Titre	CR
URB 2212	Économie urbaine et régionale	3.0
URB 2213	Politiques urbaines et habitat	3.0

Segment 03 Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 1118	Histoire de l'urbanisme	3.0
URB 2046	Outils juridiques en urbanisme	3.0
URB 3047	Pratiques de l'urbanisme	3.0
URB 3312	Planification urbaine	3.0
URB 3345	Consultation et négociation	3.0

Bloc 03B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 2322	Design urbain	3.0
URB 2323	Collectivités viables	3.0
URB 2342	Finances publiques urbaines	3.0
URB 2344	Gestion de l'environnement	3.0
URB 2347	Urbanisme et mobilité	3.0
URB 2348	Infrastructures de transport	3.0

Segment 04 Les compétences techniques

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 04A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 1412	Analyse de données urbaines	3.0
URB 1414	Géomatique et urbanisme 1	3.0
URB 2415	Géomatique et urbanisme 2	3.0
URB 2430	Communication en urbanisme	3.0

Segment 05 Laboratoires-ateliers

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 05A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 2513	Labo-atelier 1	6.0
URB 2514	Labo-atelier 2	6.0
URB 3519	Projet terminal	6.0

Bloc 05B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 3030	Atelier multidisciplinaire	6.0
URB 3514	Labo-atelier 3	6.0

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : un maximum de 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 3589	Stage	3.0
URB 3599	Activité spéciale	3.0

Cours	Titre	CR
URB 4011	Projet d'intégration en aménagement : EFFA	3.0

1-025-4-0 version 03 (A13)

Mineure en urbanisme

Certificat

Objectifs

La mineure en urbanisme est destinée aux spécialistes de sciences humaines soucieux de mieux comprendre la réalité urbaine et de savoir interagir dans leur pratique professionnelle avec des spécialistes de l'aménagement : urbanistes, architectes, architectes de paysage, designers urbains, etc. La mineure peut être associée à plusieurs majeures de la Faculté des arts et des sciences et à plusieurs certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Elle permet en outre de faciliter le passage au baccalauréat aux étudiants qui n'ont pas encore décidé de leur cheminement scolaire. Elle permet enfin de faciliter l'intégration au programme de Maîtrise en urbanisme à ceux qui auront choisi, au 1er cycle, une autre voie que le baccalauréat spécialisé en urbanisme.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Certificat en urbanisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en urbanisme 1-025-4-0 version 03 (A13)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 L'urbain

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 1111	Le Québec urbain	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Cours	Titre	CR
URB 1116	Formes urbaines et patrimoine	3.0

Bloc 01B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 1114	Territoires et environnement	3.0
URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0

Cours	Titre	CR
URB 2213	Politiques urbaines et habitat	3.0

Segment 02 L'urbanisme

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 1117	Cadres institutionnels	3.0

Cours	Titre	CR
URB 1118	Histoire de l'urbanisme	3.0

Bloc 02B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 2046	Outils juridiques en urbanisme	3.0
URB 2322	Design urbain	3.0
URB 2323	Collectivités viables	3.0
URB 2342	Finances publiques urbaines	3.0
URB 2344	Gestion de l'environnement	3.0
URB 2347	Urbanisme et mobilité	3.0
URB 2348	Infrastructures de transport	3.0

Segment 70 Compétences techniques

Le segment comporte un maximum de 6 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 1412	Analyse de données urbaines	3.0
URB 1414	Géomatique et urbanisme 1	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté des arts et des sciences

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études par département

Anthropologie FAS-5
Bibliothéconomie et sciences de l'information (EBSI) FAS-32
Chimie FAS-36
Communication FAS-55
Criminologie FAS-74
Démographie FAS-102
Études religieuse FAS-88
Géographie FAS-127
Histoire FAS-138
Histoire de l'art et études cinématographiques FAS-159
Informatique et recherche opérationnelles FAS-203
Linguistique et traduction FAS-246
Littératures de langue française FAS-314
Littératures et langues du monde FAS-332
Mathématiques et statistique FAS-446
Philosophie FAS-488
Physique FAS-522
Psychoéducation FAS-547
Psychologie FAS-558
Relations industrielles FAS-597
Science politique FAS-608
Sciences biologiques FAS-651
Sciences économiques FAS-678
Sociologie FAS-698
Travail social FAS-715

Programmes par centre d'études

Centre d'études de l'Asie de l'est FAS-730
Centre d'études classiques FAS-763
Centre d'études médiévale FAS-789

Programmes facultaires FAS-802

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Information à jour le 01 octobre 2025

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). En 2017, la Faculté de théologie et des sciences des religions y a aussi été intégrée. La Faculté des arts et des sciences a depuis toujours exprimé la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et l'enseignement. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté. La Faculté est composée de 25 départements, institut et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- près de 165 programmes de 1er cycle;
- près de 140 programmes de cycles supérieurs;
- près de 15 000 étudiantes et étudiants de 1er cycle ainsi que plus de 5 000 aux cycles supérieurs;
- de 70 à 75 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche;
- une quarantaine de chaires de recherche et une trentaine de centres et de groupes de recherche.

La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants et étudiantes de la Faculté des arts et des sciences sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N8

Adresse postale

Université de Montréal
Direction de la Faculté des arts et des sciences
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél : 514 343-6521
Télécopieur : 514 343-2185
www.fas.umontreal.ca

Direction

Doyen : Frédéric Bouchard

Vice-décanats et bureau du Secrétaire

Vice-doyen, Planifications et infrastructures : Houari Sahraoui

Vice-doyenne, Cycles supérieurs et engagement communautaire : Sophie Parent

Vice-doyenne, Études de premier cycle et réussite : Marie Achille

Vice-doyen, Recherche, découverte et création : Éric Montpetit

Vice-doyen, Affaires internationales et Secrétaire de Faculté : Carl Bouchard

Vice-doyenne, Affaires professorales, partenariats et innovation : Andreea Schmitzer

Opérations administratives

Directrice administrative : Isabelle Cagiotti

Directrice des communications : Sophie Archambault

Directions des départements et écoles

Département d'anthropologie : Julie Riel-Salvatore

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Lyne Da Sylva

Département de chimie : Jean-François Masson

Département de communication : Chantal Benoît-Barné

École de criminologie : Samuel Tanner

Département de démographie et des sciences de la population : Lisa Y. Dillon

Institut d'études religieuses : Jean-François Roussel

Département de géographie : Julie Talbot

Département d'histoire : Ollivier Hubert

Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels : Bernard Perron

Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Sylvie Hamel

Département de linguistique et de traduction : Patrick Drouin

Département des littératures de langue française : Martine-Emmanuelle Lapointe

Département de littératures et de langues du monde : Manuel Meune

Département de mathématiques et de statistique : Marlène Frigon

Département de philosophie : Christian Leduc

Département de physique : Nicole St-Louis

École de psychoéducation : François Cooren (intérim.)

Département de psychologie : Michelle McKerral

École de relations industrielles : Vincent Rousseau

Département de science politique : Frédéric Mérand

Département de sciences biologiques : Annie Angers

Département de sciences économiques : Marcelin Joanis

Département de sociologie : Marianne Kempeneers

École de travail social : Marie-Andrée Poirier

Centre de langues

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'innu, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Les cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, bureau C-1134
514-343-7580
Télécopieur : 514-343-6311
www.centre-de-langues.umontreal.ca

SAFIRE

Le Service d'appuis à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants ainsi que pour les départements, écoles, institut et centres (unités) de la FAS. Le SAFIRE gère deux programmes facultaires de préparation aux études universitaires : Année préparatoire et Compléments de formation ; un programme facultaire d'études de premier cycle : la mineure arts et sciences ; ainsi que des programmes facultaires de cycles supérieurs en Administration sociale, Arts, création et technologies, Compétences professionnelles, Édition numérique, Environnement et développement durable, Études internationales, Études juives, Journalisme, Muséologie, Sciences humaines appliquées, et Récits et médias autochtones.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, local C-1010
514-343-6521
info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), la DESI offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en développement Web, en initiation au multimédia, aux applications mobiles, à la bureautique et en informatique spécialisée. Certains cours de la DESI sont offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique.

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

1-050-1-0 version 12 (A14)

Baccalauréat en anthropologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en anthropologie 1-050-1-0 version 12 (A14)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 9 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0

Bloc 71B Cours de base : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0

Bloc 71C Cours de base : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0

Bloc 71D Cours de base : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0

Bloc 71E Cours de base : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2610	L'analyse ethnolinguistique	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0

Bloc 71F Cours de base : méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2070	Collecte de données ethnographiques	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 2210	Techniques de recherche en archéologie	3.0
ANT 2280	Méthodes en archéologie historique	3.0
ANT 2665	Description ethnolinguistique	3.0
ANT 3073	Méthodes de collaboration ethnographique	3.0
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0

Bloc 71G Cours thématiques : ethnologie

Option - Maximum 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2037	Anthropologie du quotidien	3.0
ANT 2040	Anthropologie de la culture matérielle	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2050	Cultures populaires du monde	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2080	Le visuel artistique et l'imaginaire	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3082	Approches systémiques en sciences sociales	3.0
ANT 3090	Atelier : mise en exposition	3.0
ANT 3100	Anthropologie des Caraïbes	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
ANT 3142	Terrain et film ethnographique	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3809	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3809Z	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3811	Problèmes actuels en ethnologie	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
ANT 3851	Ethnologie du Québec	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0

Bloc 71H Cours thématiques : archéologie

Option - Maximum 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2230	Technologie des outils en pierre	3.0
ANT 2260	Méthodes et concepts en archéologie	3.0
ANT 2266	Archéométrie	3.0
ANT 2270	La zooarchéologie	3.0
ANT 2290	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie	3.0
ANT 3213	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0
ANT 3230	Préhistoire de l'ancien monde	3.0
ANT 3260	Les grandes questions en archéologie	3.0
ANT 3270	Méthodes d'analyse en zooarchéologie	3.0
ANT 3283	Techniques de fouilles sur le terrain	6.0
ANT 3285	Céramiques en archéologie: théories et techniques	3.0
ANT 3286	Archéologie de terrain maya	3.0
ANT 3287	Archéologie maritime	3.0
ANT 3288	L'archéologie publique : patrimoine en pratique	3.0
ANT 3290	Archéologie des interactions humain-environnement	3.0
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0

Bloc 71I Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ANT 2470	Méthodes d'ostéologie humaine	3.0
ANT 3450	Neurosciences et anthropologie	3.0
ANT 3457	Pratique et théorie en primatologie de terrain	3.0
ANT 3460	Concepts, méthodes en paléoanthropologie	3.0
ANT 3470	Méthodes de la bioarchéologie	3.0
ANT 3471	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie	3.0
ANT 3475	Bioinformatique évolutive humaine	3.0
ANT 3814	Séminaire d'anthropologie biologique	3.0
ANT 3891	Bioarchéologie et peuplement en Afrique	3.0

Bloc 71J Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ANT 3632	L'origine du langage	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0
ANT 3877	Les mondes celtes: langues et civilisations	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0

Bloc 71K Pratiques de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3102	Lectures dirigées	3.0
ANT 3802	Recherche individuelle	3.0
ANT 3806	Pratique de terrain	3.0

Bloc 71Y

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3853	Débats en écologie	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
HST 2362	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
PBC 1040	Anatomie macroscopique humaine	2.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
PSE 2215	Introduction aux perspectives évolutionnistes	3.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0

HGL 2421	Stage pratique en archéologie	3.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

1-050-2-0 version 11 (A14)

Majeure en anthropologie

Diplôme

Objectifs

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à une mineure dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en anthropologie 1-050-2-0 version 11 (A14)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0

Bloc 71B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2070	Collecte de données ethnographiques	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 2210	Techniques de recherche en archéologie	3.0
ANT 2280	Méthodes en archéologie historique	3.0
ANT 2665	Description ethnolinguistique	3.0
ANT 3073	Méthodes de collaboration ethnographique	3.0
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0

Bloc 71C Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2037	Anthropologie du quotidien	3.0
ANT 2040	Anthropologie de la culture matérielle	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2050	Cultures populaires du monde	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2080	Le visuel artistique et l'imaginaire	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3082	Approches systémiques en sciences sociales	3.0
ANT 3090	Atelier : mise en exposition	3.0
ANT 3100	Anthropologie des Caraïbes	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
ANT 3142	Terrain et film ethnographique	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3809	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3809Z	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3811	Problèmes actuels en ethnologie	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
ANT 3851	Ethnologie du Québec	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0

Bloc 71D Cours thématiques : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0
ANT 2230	Technologie des outils en pierre	3.0
ANT 2260	Méthodes et concepts en archéologie	3.0
ANT 2266	Archéométrie	3.0
ANT 2270	La zooarchéologie	3.0
ANT 2290	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie	3.0
ANT 3213	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0
ANT 3230	Préhistoire de l'ancien monde	3.0
ANT 3260	Les grandes questions en archéologie	3.0
ANT 3270	Méthodes d'analyse en zooarchéologie	3.0
ANT 3283	Techniques de fouilles sur le terrain	6.0
ANT 3285	Céramiques en archéologie: théories et techniques	3.0
ANT 3286	Archéologie de terrain maya	3.0
ANT 3287	Archéologie maritime	3.0
ANT 3288	L'archéologie publique : patrimoine en pratique	3.0
ANT 3290	Archéologie des interactions humain-environnement	3.0
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0

Bloc 71E Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ANT 2470	Méthodes d'ostéologie humaine	3.0
ANT 3450	Neurosciences et anthropologie	3.0
ANT 3457	Pratique et théorie en primatologie de terrain	3.0
ANT 3460	Concepts, méthodes en paléoanthropologie	3.0
ANT 3470	Méthodes de la bioarchéologie	3.0
ANT 3471	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie	3.0
ANT 3475	Bioinformatique évolutive humaine	3.0
ANT 3814	Séminaire d'anthropologie biologique	3.0
ANT 3891	Bioarchéologie et peuplement en Afrique	3.0

Bloc 71F Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2610	L'analyse ethnolinguistique	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ANT 3632	L'origine du langage	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0
ANT 3877	Les mondes celtes: langues et civilisations	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0

Bloc 71G Pratiques de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3102	Lectures dirigées	3.0
ANT 3802	Recherche individuelle	3.0
ANT 3806	Pratique de terrain	3.0

Bloc 71Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3853	Débats en écologie	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2421	Stage pratique en archéologie	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
PBC 1040	Anatomie macroscopique humaine	2.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
PSE 2215	Introduction aux perspectives évolutionnistes	3.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

1-050-4-0 version 08 (A05)

Mineure en anthropologie

Certificat

Objectifs

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en anthropologie 1-050-4-0 version 08 (A05)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Bloc 71A Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2037	Anthropologie du quotidien	3.0
ANT 2040	Anthropologie de la culture matérielle	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2050	Cultures populaires du monde	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2070	Collecte de données ethnographiques	3.0
ANT 2080	Le visuel artistique et l'imaginaire	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3073	Méthodes de collaboration ethnographique	3.0
ANT 3082	Approches systémiques en sciences sociales	3.0
ANT 3090	Atelier : mise en exposition	3.0
ANT 3100	Anthropologie des Caraïbes	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
ANT 3142	Terrain et film ethnographique	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3809	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3809Z	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3811	Problèmes actuels en ethnologie	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
ANT 3851	Ethnologie du Québec	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0

Bloc 71B Cours thématiques : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0
ANT 2210	Techniques de recherche en archéologie	3.0
ANT 2230	Technologie des outils en pierre	3.0
ANT 2260	Méthodes et concepts en archéologie	3.0
ANT 2266	Archéométrie	3.0
ANT 2270	La zooarchéologie	3.0
ANT 2280	Méthodes en archéologie historique	3.0
ANT 2290	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie	3.0
ANT 3213	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0
ANT 3230	Préhistoire de l'ancien monde	3.0
ANT 3260	Les grandes questions en archéologie	3.0
ANT 3270	Méthodes d'analyse en zooarchéologie	3.0
ANT 3283	Techniques de fouilles sur le terrain	6.0
ANT 3285	Céramiques en archéologie: théories et techniques	3.0
ANT 3286	Archéologie de terrain maya	3.0
ANT 3287	Archéologie maritime	3.0
ANT 3288	L'archéologie publique : patrimoine en pratique	3.0
ANT 3290	Archéologie des interactions humain-environnement	3.0
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0

Bloc 71C Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ANT 2470	Méthodes d'ostéologie humaine	3.0
ANT 3450	Neurosciences et anthropologie	3.0
ANT 3457	Pratique et théorie en primatologie de terrain	3.0
ANT 3460	Concepts, méthodes en paléoanthropologie	3.0
ANT 3470	Méthodes de la bioarchéologie	3.0
ANT 3471	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie	3.0
ANT 3475	Bioinformatique évolutive humaine	3.0
ANT 3814	Séminaire d'anthropologie biologique	3.0
ANT 3891	Bioarchéologie et peuplement en Afrique	3.0

Bloc 71D Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2610	L'analyse ethnolinguistique	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 2665	Description ethnolinguistique	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ANT 3632	L'origine du langage	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0
ANT 3877	Les mondes celtes: langues et civilisations	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0

1-081-4-0 version 01 (A18)

Mineure en études autochtones

Certificat

Objectifs

Acquérir une formation de base, interdisciplinaire, sur les réalités autochtones

Avoir des outils pour éventuellement travailler avec des Autochtones

En savoir plus sur l'histoire, les cultures et les questions sociales des peuples autochtones

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales doivent prendre un des cours du bloc 70B (ANT1065, HST1010, POL1100 ou SOL1018).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études autochtones. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études autochtones 1-081-4-0 version 01 (A18)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont un ou des stages optionnels de 3 à 6 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0

Bloc 70B Méthodologie 1

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0

Bloc 70C Méthodologie 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2070	Collecte de données ethnographiques	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0

Bloc 70D Autochtones du Québec, du Canada et du monde

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0

Bloc 70E Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0

Bloc 70F

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
AUT 3001	Stage individuel	3.0
AUT 3002	Stage collectif	3.0
INN 3001	Cours terrain en communauté innue, en région	3.0

1-081-6-1 version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture innues

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme de premier cycle a pour objectif principal d'offrir aux étudiants une solide formation de base en langue innue. Le bloc culture permet un complément de formation ou un perfectionnement des connaissances sur les réalités autochtones.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture innues 1-081-6-1 version 00 (A20)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
INN 3001	Cours terrain en communauté innue, en région	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0

1-081-7-0 version 01 (A20)

Microprogramme de premier cycle en études autochtones

Attestation

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Les étudiants qui n'ont pas réussi un minimum de 12 crédits universitaires devront s'inscrire à 3 crédits de méthodologie (bloc 70B, ANT 1065, HST 1010, POL 1100 ou SOL 1018) à leur premier trimestre.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité
Base universitaire

- Avoir réussi 12 crédits de niveau universitaire.

ou

Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC;

et

- Avoir une expérience pertinente d'au moins un an soit dans un travail rémunéré ou bénévole ou fait dans le cadre d'un stage en lien avec les affaires autochtones ou en milieu autochtone.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales doivent prendre un des cours du bloc 70B (ANT1065, HST1010, POL1100 ou SOL1018).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en études autochtones 1-081-7-0 version 01 (A20)

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option, dont un stage optionnel de 3 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0

Bloc 70C Autochtones du Québec, du Canada et du monde

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0

Bloc 70E Stage

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
AUT 3001	Stage individuel	3.0
AUT 3002	Stage collectif	3.0
INN 3001	Cours terrain en communauté innue, en région	3.0

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0

1-053-5-1 version 02 (A17)

Certificat en gestion de l'information numérique

Certificat

Objectifs

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription
Le cours INU1001 est préalable ou concomitant à tous les cours de sigle INU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en gestion de l'information numérique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en gestion de l'information numérique 1-053-5-1 version 02 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1010	Création de l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
INU 1030	Préservation de l'information numérique	3.0
INU 1040	Recherche de l'information numérique	3.0
INU 1050	Diffusion d'information numérique	3.0

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1052	Typologie des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ARV 3054	Gestion archives numériques	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
INU 3011	Documents structurés	3.0
INU 3051	Information et sites Web	3.0
INU 3052	Gestion de systèmes d'information en réseau	3.0

1-056-5-1 version 02 (A12)

Certificat en archivistique

Certificat

Objectifs

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription
Le cours ARV1050 est préalable ou concomitant à la majorité des cours de sigle ARV.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en archivistique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en archivistique 1-056-5-1 version 02 (A12)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1052	Typologie des archives	3.0
ARV 1053	Évaluation des archives	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 1055	Description des archives	3.0
ARV 1058	Administration des archives	3.0
ARV 3054	Gestion archives numériques	3.0

Bloc 70B Cours thématiques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1056	Diffusion, communication et exploitation	3.0
ARV 1057	Stage	3.0
ARV 1060	Archives et société	3.0
ARV 1061	Archives non textuelles	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ARV 3051	Préservation des archives	3.0
ARV 3052	Activités dirigées	3.0
ARV 3053	Archives et informations : aspects juridiques	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1010	Création de l'information numérique	3.0
INU 1030	Préservation de l'information numérique	3.0
INU 1050	Diffusion d'information numérique	3.0

1-060-1-0 version 18 (A25)

Baccalauréat en chimie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme offre à l'étudiant une formation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : chimie de la santé, chimie environnementale et chimie de l'énergie et des matériaux. Des stages en milieux industriel et universitaire sont offerts.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence 0C0F ou l'objectif 00XV (chimie)
- Techniques de laboratoire : chimie analytique (210.A0 ou 210.AB)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant peut effectuer jusqu'à deux stages dans le cadre de sa scolarité, peu importe l'orientation choisie. Les stages CHM 3551 et CHM 3552 sont des projets de recherche dans un laboratoire de recherche et se font au trimestre d'été. Les stages CHM 3553 et CHM 3554 sont une introduction au travail en laboratoire dans un environnement académique et se font au trimestre d'automne ou d'hiver. Les stages CHM 3555 et CHM 3556 sont des stages industriels en entreprise ou dans un laboratoire gouvernemental. Tous les stages se font selon les modalités prescrites. Le choix du lieu des stages doit cependant être préalablement autorisé par le professeur responsable des stages au département de chimie. Celui-ci guidera l'étudiant dans sa démarche.

Cheminement honor

- Au moment de la mise en candidature au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété au moins 45 crédits du B. Sc. en chimie avec une moyenne d'au moins 3,5. De plus, au moment de la première session du cheminement honor (typiquement à l'été de la 2e année), l'étudiant devra avoir complété au moins 57 crédits au B. Sc. en chimie.
- L'étudiant doit avoir reçu l'acceptation de l'encadrement du stage honor par un professeur au moment de sa candidature. Il doit également présenter un dossier de candidature et passer une entrevue de sélection.

- Le cheminement honor comprend 12 crédits : 6 crédits de niveau 4000 dans le bloc 01V, 3 crédits de niveau 6000 dans le bloc 01W et 3 crédits CHM de niveau 3000 dans le bloc A ou C de son orientation. Ce cours 3000, suivi dans le cadre du cheminement honor, s'accompagne d'exigences additionnelles.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.). La réussite du cheminement honor mènera à l'octroi de la mention "Cheminement honor" sur le diplôme de baccalauréat spécialisé en chimie, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,3 et plus pour l'ensemble de son programme de baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en chimie 1-060-1-0 version 18 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits, répartis de la façon suivante : de 66 à 69 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à options et de 3 crédits au choix. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 3 orientations :

- chimie de la santé (segment 81).

- chimie environnementale (segment 82)

- chimie de l'énergie et des matériaux (segment 83)

Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 51 crédits obligatoires, 0 à 6 crédits optionnels et 3 crédits au choix.

- en cheminement honor : 51 crédits obligatoires et 9 à 12 crédits à option (dont 6 crédits dans le bloc 01V et 3 crédits dans le bloc 01W) et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 51 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1201	Structure atomique et moléculaire inorganique	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1401	Chimie physique 1 : thermodynamique chimique	3.0
CHM 1402	Chimie physique 2 : équilibres et cinétique	3.0
CHM 1501	Chimie expérimentale 1	3.0
CHM 1502	Chimie expérimentale 2	3.0
CHM 1503	Analyses moléculaires par spectroscopie	3.0
CHM 1510	Communication scientifique et carrières en chimie	1.0
CHM 1511	Numératie en chimie	2.0
CHM 1602	Chimie de l'environnement : eaux et sols	3.0
CHM 2101	Laboratoire de principes d'analyse	3.0
CHM 2103	Électrochimie et énergie	3.0
CHM 2201	Structure et propriétés des composés inorganiques	3.0
CHM 2320	Laboratoire de principes de synthèse	3.0
CHM 2411	Chimie physique 3 : quantique et spectroscopie	3.0
CHM 2420	Fondements et applications en chimie des polymères	3.0
CHM 2501	Chimie biologique et santé	3.0

Bloc 01B Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : maximum 6 crédits. Cheminement honor : maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3551	Projet de recherche 1	3.0
CHM 3552	Projet de recherche 2	3.0
CHM 3553	Stage appliqué 1	3.0
CHM 3554	Stage appliqué 2	3.0
CHM 3555	Stage industriel 1	3.0
CHM 3556	Stage industriel 2	3.0

Bloc 01V Cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 4000	Communication scientifique en chimie	3.0
CHM 4100	Stage honor	3.0

Bloc 01W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6110	Chapitres choisis de chimie analytique	3.0
CHM 6140	Spectrométrie de masse	3.0
CHM 6160	Spectroscopie analytique	3.0
CHM 6170	Chromatographie avancée	3.0
CHM 6221	Chimie organométallique	3.0
CHM 6230	Méthodes physiques en chimie de coordination	3.0
CHM 6240	Chimie de coordination avancée	3.0
CHM 6310	Chapitres choisis de chimie organique	3.0
CHM 6315	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 6330	Chimie bio-organique	3.0
CHM 6340	Mécanismes de réactions	3.0
CHM 6351	Chimie des composés organiques cycliques	3.0
CHM 6365	Chimie supramoléculaire	3.0
CHM 6375	Chimie médicinale	3.0
CHM 6381	Synthèse organique	3.0
CHM 6422	Mécanique statistique	3.0
CHM 6432	Physico-chimie des nanostructures	3.0
CHM 6450	Analyse structurale par diffraction X	3.0
CHM 6461	Chimie des matériaux 1	3.0
CHM 6462	Chimie des matériaux 2	3.0
CHM 6465	Matériaux fonctionnels	3.0
CHM 6492	Principes et méthodes d'électrochimie	3.0
CHM 6802	Mégadonnées environnementales	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0

Segment 81 Propre à l'orientation chimie de la santé

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et 15 à 21 crédits à option.

- en cheminement honor : 15 crédits obligatoires et 9 à 12 crédits à option.

Le cours CHM de niveau 3000 du bloc 81A ou 81C suivi dans le cadre du cheminement honor, s'accompagne d'exigences additionnelles.

Bloc 81A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2112	Chimie analytique instrumentale	3.0
CHM 2231	Laboratoire de synthèses organométalliques	3.0
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 3305	Thématiques en chimie de la santé	3.0
CHM 3350	Chimie thérapeutique	3.0

Bloc 81B Cours de laboratoire avancé

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3101	Laboratoire de chimie analytique	3.0
CHM 3115	Laboratoire de synthèse et d'analyse instrumentale	3.0

Bloc 81C Spécialisation en chimie de la santé

Option - Maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3230	Chimie organométallique	3.0
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3340	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0

Bloc 81D Spécialisation en chimie

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : maximum 12 crédits. Cheminement honor : maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2412	Structure et spectroscopie de molécules et solides	3.0
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3210	Matériaux minéraux et supramoléculaires	3.0
CHM 3402	Modélisation et mécanique quantique	3.0
CHM 3404	Surfaces, interfaces et colloïdes	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3481	Les matériaux polymères	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0

Bloc 81E Spécialisation en chimie industrielle

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : maximum 6 crédits. Cheminement honor : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
CHM 3700	Chimie en laboratoire	3.0
CHM 3715	Laboratoire de méthodes d'analyses instrumentales	3.0

Bloc 81F Formation complémentaire

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 1951	Introduction aux mathématiques appliquées	1.5
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHL 3200	Méthodes de découverte des médicaments	3.0
PHM 2953	Pharmacologie générale	3.0
PHY 1961	Notions de physique appliquée	1.5
PHY 2300	Physique médicale	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Segment 82 Propre à l'orientation chimie environnementale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et 15 à 21 crédits à option..

- en cheminement honor : 15 crédits obligatoires et 6 à 12 crédits à option.

Le cours CHM de niveau 3000 du bloc 82A ou 82C suivi dans le cadre du cheminement honor, s'accompagne d'exigences additionnelles.

Bloc 82A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2112	Chimie analytique instrumentale	3.0
CHM 3101	Laboratoire de chimie analytique	3.0
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0

Bloc 82B Cours de laboratoire avancé

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3401	Laboratoire de chimie physique	3.0
CHM 3606	Échantillonnage et analyse environnementale	3.0
CHM 3715	Laboratoire de méthodes d'analyses instrumentales	3.0

Bloc 82C Spécialisation en biophysicochimie et chimie verte

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 2412	Structure et spectroscopie de molécules et solides	3.0
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0
CHM 3404	Surfaces, interfaces et colloïdes	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
CHM 3602	Chimie, pollution et toxicologie	3.0

Bloc 82D Spécialisation en chimie

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : maximum 12 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3210	Matériaux minéraux et supramoléculaires	3.0
CHM 3230	Chimie organométallique	3.0
CHM 3340	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 3350	Chimie thérapeutique	3.0
CHM 3402	Modélisation et mécanique quantique	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3481	Les matériaux polymères	3.0

Bloc 82E Spécialisation en chimie industrielle

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : maximum 3 crédits. Cheminement honor : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
CHM 3700	Chimie en laboratoire	3.0

Bloc 82F Formation complémentaire en sciences naturelles de l'environnement

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
GEO 1130	Introduction au système terrestre	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0
GEO 2533	Géographie quantitative 2	3.0
GEO 3015	SIG3 - Projet	3.0
GEO 3152	Changements climatiques	3.0
GEO 3182	Terrain en environnement physique 2	3.0
GEO 3312	Études d'impacts	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 1951	Introduction aux mathématiques appliquées	1.5
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
MSN 1001	Eau potable, de récréation et eaux usées	3.0
MSN 1002	Air extérieur et nuisances	3.0
MSN 2002	Matières résiduelles et sols contaminés	3.0
PHY 1961	Notions de physique appliquée	1.5
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Segment 83 Propre à l'orientation chimie de l'énergie et des matériaux

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 18 crédits obligatoires et 12 à 18 crédits à option.

- en cheminement honor : 18 crédits obligatoires et 6 à 9 crédits à option.

Le cours CHM de niveau 3000 du bloc 83A ou 83C suivi dans le cadre du cheminement honor,

s'accompagne d'exigences additionnelles.

Bloc 83A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2112	Chimie analytique instrumentale	3.0
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 2412	Structure et spectroscopie de molécules et solides	3.0
CHM 3401	Laboratoire de chimie physique	3.0
CHM 3405	Thématiques en chimie de l'énergie et matériaux	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0

Bloc 83B Cours de laboratoire avancé

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2231	Laboratoire de synthèses organométalliques	3.0
CHM 3101	Laboratoire de chimie analytique	3.0

Bloc 83C Autres cours en chimie des matériaux

Option - Maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3210	Matériaux minéraux et supramoléculaires	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3402	Modélisation et mécanique quantique	3.0
CHM 3404	Surfaces, interfaces et colloïdes	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3481	Les matériaux polymères	3.0

Bloc 83D Spécialisation en chimie

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier : maximum 9 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3230	Chimie organométallique	3.0
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3340	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 3350	Chimie thérapeutique	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0

Bloc 83E Spécialisation en chimie industrielle

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : maximum 6 crédits. Cheminement honor : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
CHM 3700	Chimie en laboratoire	3.0
CHM 3715	Laboratoire de méthodes d'analyses instrumentales	3.0

Bloc 83F Formation complémentaire

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIN 1002	Intégration biosciences et informatique	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
MAT 1340	Éléments d'algèbre	3.0
MAT 1350	Éléments d'analyse	3.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 1951	Introduction aux mathématiques appliquées	1.5
PHY 1961	Notions de physique appliquée	1.5
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

1-060-2-0 version 16 (A25)

Majeure en chimie

Diplôme

Objectifs

Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par une mineure dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence 0C0F ou l'objectif 00XV (chimie)
- Techniques de laboratoire : chimie analytique (210.A0 ou 210.AB)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa 1re année, l'étudiant s'inscrit normalement à tous les cours du bloc 76 A ; durant sa 2e année, il s'inscrit normalement aux cours du bloc 76 B, à 3 cours à option du bloc 76 C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2e et de 3e années, l'étudiant doit normalement avoir réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1re année. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en chimie 1-060-2-0 version 16 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 76

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1201	Structure atomique et moléculaire inorganique	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1401	Chimie physique 1 : thermodynamique chimique	3.0
CHM 1402	Chimie physique 2 : équilibres et cinétique	3.0
CHM 1501	Chimie expérimentale 1	3.0
CHM 1502	Chimie expérimentale 2	3.0
CHM 1503	Analyses moléculaires par spectroscopie	3.0
CHM 1510	Communication scientifique et carrières en chimie	1.0
CHM 1511	Numératie en chimie	2.0
CHM 1602	Chimie de l'environnement : eaux et sols	3.0

Bloc 76B

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2101	Laboratoire de principes d'analyse	3.0
CHM 2112	Chimie analytique instrumentale	3.0
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 2320	Laboratoire de principes de synthèse	3.0
CHM 2411	Chimie physique 3 : quantique et spectroscopie	3.0
CHM 2501	Chimie biologique et santé	3.0

Bloc 76C

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2103	Électrochimie et énergie	3.0
CHM 2201	Structure et propriétés des composés inorganiques	3.0
CHM 2231	Laboratoire de synthèses organométalliques	3.0
CHM 2412	Structure et spectroscopie de molécules et solides	3.0
CHM 2420	Fondements et applications en chimie des polymères	3.0
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

1-060-4-0 version 07 (A25)

Mineure en chimie

Certificat

Objectifs

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence 0C0F ou l'objectif 00XV (chimie)
- Techniques de laboratoire : chimie analytique (210.A0 ou 210.AB)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en chimie 1-060-4-0 version 07 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 77

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1201	Structure atomique et moléculaire inorganique	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
CHM 1401	Chimie physique 1 : thermodynamique chimique	3.0
CHM 1501	Chimie expérimentale 1	3.0
CHM 1502	Chimie expérimentale 2	3.0
CHM 1503	Analyses moléculaires par spectroscopie	3.0
CHM 1602	Chimie de l'environnement : eaux et sols	3.0

Bloc 77B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1402	Chimie physique 2 : équilibres et cinétique	3.0
CHM 1510	Communication scientifique et carrières en chimie	1.0
CHM 1511	Numératie en chimie	2.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

1-225-1-0 version 05 (A23)

Baccalauréat en sciences de la communication

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise à former des personnes capables de concevoir, planifier et organiser des stratégies de communication ou de réaliser des travaux de recherche en communication. Il fournit de solides bases théoriques et méthodologiques nécessaires à l'analyse et à la pratique professionnelle dans une variété de domaines et de milieux de pratique des communications.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)
Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences de la communication 1-225-1-0 version 05 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 4 orientations. Le bilan de chacune des orientations comprend 21 crédits obligatoires, 63 à 69 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

- orientation médias et culture (segment 72)

- orientation communication organisationnelle (segment 73)

- orientation communication et technologie (segment 74)

- orientation générale (segment 75).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 9 à 42 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 01A Théories et fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0

Bloc 01B Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1100	Méthodologie de la recherche	3.0
COM 2008	Pratiques méthodologiques 1	3.0
COM 2009	Pratiques méthodologiques 2	3.0

Bloc 01C Cours thématiques en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1750	Communication événementielle	3.0
COM 2104	Communication non verbale	3.0
COM 2150	Laboratoire de rédaction en communication	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2230	Communication et rhétorique	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2505	Gestion de projet en communication	3.0
COM 3220	Communication et environnement	3.0
COM 3320	Communiquer la science	3.0
COM 3400	Séminaire thématique	3.0
COM 3410	Séminaire thématique 2	3.0
COM 3420	Communication et santé	3.0

Bloc 01E Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
JEU 1002	Analyse vidéoludique	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0
JOU 1100	Le journalisme: évolution et perspectives	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
JOU 2310	Analyse de l'actualité	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
PBT 1001	Communication commerciale	3.0
PBT 1004	Communication créative et médias	3.0
PBT 2007	Gestion créative de projets	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
REI 1040	Comportement organisationnel	3.0
REI 1240	Gestion des ressources humaines	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REP 2150	Relations publiques Marketing	3.0
REP 2200	Communication orale	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation médias et culture

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 72A Communication, médias et culture

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 72B Technologies et sociétés

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 72C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 72D Communication organisationnelle

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 72E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

Segment 73 Propre à l'orientation communication organisationnelle

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 73A Communication organisationnelle

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 73B Technologies et sociétés

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 73C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 73D Communication, médias et culture

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 73E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

Segment 74 Propre à l'orientation communication et technologie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 74A Technologies et sociétés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 74B Connaissance des médias numériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 74C Communication, médias et culture

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 74D Communication organisationnelle

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 74E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 75A Communication, médias et culture

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 75B Technologies et sociétés

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 75C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 75D Communication organisationnelle

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 75E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

1-225-2-0 version 07 (A23)

Majeure en sciences de la communication

Diplôme

Objectifs

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'une majeure en sciences de la communication et d'une mineure ou d'un certificat dans une autre discipline permet aux étudiants d'approfondir les sciences de la communication tout en explorant une autre discipline.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les

cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en sciences de la communication 1-225-2-0 version 07 (A23)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 76

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 33 à 39 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 76A Théories et fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0

Bloc 76B Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1100	Méthodologie de la recherche	3.0
COM 2008	Pratiques méthodologiques 1	3.0
COM 2009	Pratiques méthodologiques 2	3.0

Bloc 76C Cours thématiques en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1750	Communication événementielle	3.0
COM 2104	Communication non verbale	3.0
COM 2150	Laboratoire de rédaction en communication	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2230	Communication et rhétorique	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2505	Gestion de projet en communication	3.0
COM 3220	Communication et environnement	3.0
COM 3320	Communiquer la science	3.0
COM 3400	Séminaire thématique	3.0
COM 3410	Séminaire thématique 2	3.0
COM 3420	Communication et santé	3.0

Bloc 76D Communication, médias et culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 76E Technologies et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 76F Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 76G Communication organisationnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 76H Activités d'intégration

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0
COM 3600	Intégration - Pratiques de la communication	3.0

1-225-4-0 version 09 (A20)

Mineure en sciences de la communication

Certificat

Objectifs

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à une majeure dans une autre discipline ou à deux autres mineures, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)
Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sciences de la communication 1-225-4-0 version 09 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 77

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 à 21 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 77A Théories et fondements

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0

Bloc 77B Méthodes, pratiques et approches

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1100	Méthodologie de la recherche	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1750	Communication événementielle	3.0
COM 2104	Communication non verbale	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2230	Communication et rhétorique	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2505	Gestion de projet en communication	3.0
COM 3600	Intégration - Pratiques de la communication	3.0

Bloc 77C Médias, technologies et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0

Bloc 77D Communication organisationnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0

1-407-5-1 version 01 (A20)

Certificat en créativité et innovation

Certificat

Objectifs

Le certificat en créativité et innovation a pour objectif principal de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour stimuler et développer leur potentiel et leur leadership créatif ainsi que les compétences nécessaires à l'innovation dans leurs secteurs d'activités professionnelles ou personnelles.

Selon une approche programme, ce certificat permettra aux étudiants :
- d'identifier et de reconnaître les aptitudes et les qualités de la pensée créative, d'expérimenter, d'appliquer et d'évaluer des outils, méthodes et approches pour intérioriser et orienter sa propre posture créative, adaptée à son style de leadership et aux enjeux de son milieu; de stimuler leur créativité et contribuer à la création d'environnements créatifs;
- d'identifier, d'explorer, de questionner, de définir et de traiter des problèmes ou des situations problématiques d'ordre organisationnel par le biais d'une réflexion logique, analytique et critique;
- d'appliquer le processus de résolution de problèmes, d'expérimenter de nouvelles approches, d'élaborer des idées novatrices, de proposer des solutions alternatives à des problèmes ou des situations problématiques concrètes;
- de comparer et de choisir des outils méthodes et approches créatives dans une situation problématique donnée ou dans un contexte donné, d'identifier de quelle manière les transposer et les adapter pour élaborer et organiser un plan d'action;
- de repérer des opportunités de création de valeur par l'innovation;
- d'élaborer des idées, des pratiques et des solutions alternatives à des problèmes ambigus, complexes, multidimensionnels, d'entreprendre et de communiquer adéquatement dans son milieu pour agir comme agent de changement.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme.
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en créativité et innovation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Approches théoriques et pratiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRE 1002	Outils et techniques de résolution de problèmes	3.0

Cours	Titre	CR
CRE 3060	Projet créatif	3.0

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 2001	Gestion des connaissances en innovation	3.0
CRE 2003	Créativité, innovation et gestion du changement	3.0

Cours	Titre	CR
CRE 2009	Créativité et innovation: individu et organisation	3.0

Bloc 70C Perspectives pluridisciplinaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 3015	Innovation sociale	3.0
CRE 3024	Gouvernance et écosystèmes d'innovation	3.0
CRE 3031	Animation d'un processus créatif	3.0

Cours	Titre	CR
CRE 3032	Leadership, mobilisation, créativité et innovation	3.0
CRE 3050Y	Animation en contexte virtuel	3.0
CRE 3050Z	Environnements de co-création et conception innovante	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0
EDP 2400	Communications pour le Web	3.0
PBT 2006	Créativité commerciale et numérique	3.0
RED 2101	Le texte de création	3.0
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

1-065-1-0 version 15 (A20)

Baccalauréat en criminologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée. L'objectif visé par l'orientation Intervention est l'évaluation, l'intervention et la prise en charge individuelle, de groupe et sociale des délinquants et des victimes, adultes et mineurs. L'objectif visé par l'orientation Analyse est de développer et d'utiliser les outils et les connaissances permettant de décrire et de comprendre le phénomène criminel, la victimisation, les victimes et les réponses sociales, judiciaires et pénales au crime.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).
  - fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits de cours dans l'un des programmes suivants (ou une combinaison de ces programmes) :
  - certificat en criminologie, mineure en criminologie, majeure en criminologie de l'Université de Montréal.
  - baccalauréat en sécurité et études policières de l'Université de Montréal.
  - un programme de 1er cycle en criminologie de l'Université d'Ottawa ou de l'Université Laval.

  Les crédits complétés doivent être jugés par l'École comme étant équivalents aux 24 crédits obligatoires de 1re année du baccalauréat (bloc 01A).
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Un maximum de 40 places additionnelles est réservé aux candidats de la catégorie Transfert.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - L'excellence du dossier scolaire, le curriculum vitae et la lettre de motivation constituent les critères de sélection (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La majorité des milieux de stage demandant maintenant à nos étudiants de remplir une déclaration des antécédents judiciaires ou d'être soumis à une enquête sécuritaire, les étudiants ayant un casier judiciaire doivent savoir qu'il pourrait leur être difficile de trouver un milieu de stage.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration: il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada: veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Curriculum vitae et lettre de motivation:
    - ils ont pour but de confirmer la motivation, l'intérêt et la préparation du candidat envers ce programme et la profession.
    - ils devront être téléversés dans les 10 jours suivant l'affichage de la tâche dans le Centre étudiant
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de criminologie.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Tous les étudiants du programme doivent faire 15 crédits de formation pratique sur un trimestre (bloc 01B) ou sur une année (bloc 01C). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Cheminement honor : Pour être admissible au cheminement honor, il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,4 ou plus après 30 crédits. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques. Des entrevues pourraient avoir lieu. Les cours des blocs 01V et 01W sont réservés au Cheminement honor. Les cours CRI3213 et CRI3318 sont obligatoires pour les étudiants du cheminement honor. Les évaluations de ces cours sont adaptées pour les étudiants du cheminement honor.

Les cours CRI3260 Stage professionnel-bloc et CRI3360 Atelier de rétroaction au stage-bloc sont concomitants. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux cours.

Les cours CRI32602 Stage pratique 2 et CRI33602 Atelier de rétroaction 2 sont intrinsèquement liés. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise de toutes les parties des deux cours en séquence.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et a maintenu une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en criminologie 1-065-1-0 version 15 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor. Il comporte 2 orientations :

- orientation Intervention : le cheminement régulier comprend 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 au choix (bloc 01A, 01B ou 01C, 01Z et segment 70). Le cheminement honor : comprend 54 crédits obligatoires et 36 crédits à option. (Blocs 01A, 01B ou 01C, 01V, 01W et le segment 70).

- orientation Analyse: le cheminement régulier comprend 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 au choix (bloc 01A, 01B ou 01C, 01Z et segment 71). Le cheminement honor comprend 45 crédits obligatoire et 45 crédits à option. (Blocs 01A, 01B ou 01C, 01V, 01W et le segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 33 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix. Les étudiants doivent obligatoirement compléter 15 crédits des blocs 01B ou 01C.

Cheminement honor: 33 crédits obligatoires et 24 crédits à option. Les étudiants doivent obligatoirement compléter 15 crédits des blocs 01B ou 01C.

Bloc 01A

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1100	Psychocriminologie	3.0
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1200	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1212	Pratiques criminologiques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1600	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 1730	Victimologie	3.0
CRI 2410	Pénologie	3.0
CRI 2990	Enjeux éthiques en criminologie	1.5
CRI 3900	Justice des mineurs	3.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5

Bloc 01B Formation pratique-bloc

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2250	Préparation au stage (interv.)	3.0
CRI 2252	Préparation au stage (analyse)	3.0
CRI 3260	Stage professionnel-bloc	9.0

Cours	Titre	CR
CRI 3360	Rétroaction au stage (intervention)	3.0
CRI 3364	Rétroaction au stage (analyse)	3.0

Bloc 01C Formation pratique-année

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2251	Préparation au stage	3.0
CRI 32601	Stage pratique 1	0.0
CRI 32602	Stage pratique 2	9.0

Cours	Titre	CR
CRI 33601	Atelier de rétroaction 1	0.0
CRI 33602	Atelier de rétroaction 2	3.0

Bloc 01V Ateliers honor

Option - Minimum 0 crédit, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit, Cheminement honor : 6 crédits

Cours	Titre	CR
CRI 4001	Atelier d'intégration honor 1	2.0
CRI 4002	Atelier d'intégration honor 2	2.0
CRI 4003	Atelier d'intégration honor 3	2.0

Bloc 01W Propre au cheminement honor

Option - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit, Cheminement honor : 3 crédits

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0

Segment 70 Propre à l'orientation Intervention

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 21 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Cheminement honor : 21 crédits obligatoires et 12 crédits à option dont les cours CRI3213 et CRI3318.

Bloc 70A Formation de base en intervention

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0
CRI 2811	Techniques d'entrevue en criminologie	3.0
CRI 3800	Principes d'évaluation clinique	3.0
CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0

Bloc 70B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cheminement régulier: 18 crédits, Cheminement honor: 12 crédits, dont les cours CRI3213 et CRI3318.

Cours	Titre	CR
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
CRI 2005	Expérience pratique	3.0
CRI 2427	Violences conjugales	3.0
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 2950	Questions de criminologie 1	3.0
CRI 2951	Questions de criminologie 2	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3015	Entrevues et interventions de groupe	3.0
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3361	Prévention du crime	3.0
CRI 3415	Trajectoires pénales: encadrement en communauté	3.0
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
CRI 3721	Principes et modèles d'intervention	3.0
CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
SIP 3040	Régulation de la criminalité économique	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Analyse

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 12 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Cheminement honor: 12 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 71A Formation de base en analyse

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0

Bloc 71B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2005	Expérience pratique	3.0
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2427	Violences conjugales	3.0
CRI 2950	Questions de criminologie 1	3.0
CRI 2951	Questions de criminologie 2	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3415	Trajectoires pénales: encadrement en communauté	3.0
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
SIP 1000	Sécurité intérieure : nature et mission	3.0
SIP 2030	L'organisation de l'enquête	3.0
SIP 2242	Gestion de crises et plan d'urgence	3.0
SIP 3070	Organisation de la sécurité intérieure	3.0
SIP 3085	Enjeux de sécurité nationale	3.0

Bloc 71C Formation spécialisée en analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0
CRI 3361	Prévention du crime	3.0
SIP 2050	Mouvements sociaux, violence et sécurité	3.0
SIP 3040	Régulation de la criminalité économique	3.0
SIP 3050	Criminalistique	3.0
SIP 3060	Exploitation des systèmes d'information	3.0
SIP 3090	Le renseignement	3.0

Bloc 71D Cours complémentaires en intervention

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 2811	Techniques d'entrevue en criminologie	3.0
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3015	Entrevues et interventions de groupe	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3800	Principes d'évaluation clinique	3.0

1-065-1-8 version 01 (A23)

Programme de qualification en criminologie

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse aux professionnel.les qui détiennent une formation en criminologie et à qui l'Ordre Professionel des Criminologues du Québec (OPCQ) a prescrit des contenus de cours et des heures de formation pratique et théorique. Son principal objectif est donc de compléter la formation de ces professionnels en vue d'être admis à l'OPCQ, bref, de transmettre des connaissances spécifiques pouvant leur permettre de pratiquer la criminologie au Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité des admissions de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) aux fins de la délivrance d'un permis de pratique de criminologie
- à la demande de l'École de criminologie se présenter et participer à une entrevue

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Documents additionnels à fournir

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission :

- Prescription de l'OPCQ

Remarques

- Le programme d'actualisation de formation en criminologie ne comporte aucun stage.
- La vérification des antécédents judiciaires et/ou enquête de sécurité peut être demandée pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement ou de certains milieux en intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Structure du programme

Programme de qualification en criminologie 1-065-1-8 version 01 (A23)

Le programme de qualification comprend un maximum de 27 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

L'OPCQ prescrit les cours qui doivent être faits par l'étudiant.

1-065-2-0 version 06 (A20)

Majeure en criminologie

Diplôme

Objectifs

La majeure en criminologie a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base en criminologie faisant appel à trois disciplines principales : le droit, la sociologie et la psychologie. Elle vise à comprendre les fondements théoriques, à développer les capacités d'analyse et à développer une réflexion critique de la criminologie. La majeure permet aussi d'aborder des sujets plus en profondeur en fonction du choix de cours de l'étudiant tant au niveau de l'intervention que de l'analyse. De plus, elle vise à préparer les étudiants à la poursuite de leurs études aux cycles supérieurs

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).
  - fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits de cours dans l'un des programmes suivants (ou une combinaison de ces programmes) :
  - certificat en criminologie, mineure en criminologie, majeure en criminologie de l'Université de Montréal.
  - baccalauréat en sécurité et études policières de l'Université de Montréal.
  - un programme de 1er cycle en criminologie de l'Université d'Ottawa ou de l'Université Laval.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - L'excellence du dossier scolaire, le curriculum vitae et la lettre de motivation constituent les critères de sélection (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration:
    - il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
    - veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Curriculum vitae et lettre de motivation:
    - ils ont pour but de confirmer la motivation, l'intérêt et la préparation du candidat envers ce programme et la profession.
    - ils devront être téléversés dans les 10 jours suivant l'affichage de la tâche dans le Centre étudiant.
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de criminologie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein.
- Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les cours de niveau 2000 et 3000 de criminologie ne comportent que peu ou pas de distinction quant au niveau de difficulté taxonomique demandé. Ainsi, les étudiants de 2e année ont la possibilité de s'inscrire aux cours de niveau 3000 dès leur 2e année d'études et sont tout à fait en mesure de les réussir. Nous avons préconisé un plus grand choix de cours de niveau 3000 car ils offrent un contenu plus approprié aux étudiants de la majeure.
- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91B s'orientent vers l'intervention dans le champ de la criminologie.

- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91C s'orientent vers la recherche et les études supérieures (maîtrise et doctorat en criminologie).
- Les cours du bloc 91D seront sélectionnés en fonction des intérêts académiques particuliers des étudiants, ainsi que des diplômes complémentaires à la majeure en criminologie qu'ils auront complétés ou choisis, s'il y a lieu.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en criminologie 1-065-2-0 version 06 (A20)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 91

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 91A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1100	Psychocriminologie	3.0
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1200	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1212	Pratiques criminologiques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1600	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 1730	Victimologie	3.0
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2410	Pénologie	3.0
CRI 2990	Enjeux éthiques en criminologie	1.5
CRI 3900	Justice des mineurs	3.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5

Bloc 91B Intervention criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3415	Trajectoires pénales: encadrement en communauté	3.0
CRI 3721	Principes et modèles d'intervention	3.0
CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0

Bloc 91C Analyse et recherche criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 2950	Questions de criminologie 1	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
CRI 3361	Prévention du crime	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0

Bloc 91D Connaissances criminologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
CRI 2005	Expérience pratique	3.0
CRI 2427	Violences conjugales	3.0
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2951	Questions de criminologie 2	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0
SIP 3040	Régulation de la criminalité économique	3.0

1-065-4-0 version 03 (A20)

Mineure en criminologie

Certificat

Objectifs

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association de la mineure en criminologie avec le certificat ou la majeure en criminologie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en criminologie 1-065-4-0 version 03 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 81

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Initiation à la criminologie

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1100	Psychocriminologie	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1200	La méthodologie en criminologie	3.0

Bloc 81B Connaissances criminologiques

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
CRI 1212	Pratiques criminologiques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1600	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 1730	Victimologie	3.0
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0
CRI 2410	Pénologie	3.0
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 2990	Enjeux éthiques en criminologie	1.5
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3361	Prévention du crime	3.0
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0
CRI 3415	Trajectoires pénales: encadrement en communauté	3.0
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0
CRI 3900	Justice des mineurs	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5

1-066-1-0 version 05 (A22)

Baccalauréat en sécurité et études policières

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).
  - fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - L'excellence du dossier scolaire, le curriculum vitae et la lettre de motivation constituent les critères de sélection (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration:
    - il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
    - veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Curriculum vitae et lettre de motivation:
    - ils ont pour but de confirmer la motivation, l'intérêt et la préparation du candidat envers ce programme et la profession.
    - ils devront être téléversés dans les 10 jours suivant l'affichage de la tâche dans le Centre étudiant.
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de criminologie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les sigles SIP3006 et SIP3100 sont concomitants. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sécurité et études policières 1-066-1-0 version 05 (A22)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 69 crédits obligatoires,18 crédits optionnels et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances criminologiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 3361	Prévention du crime	3.0

Bloc 01B Connaissances en droit

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 1505	Droit pénal 1	3.0

Bloc 01C Formation complémentaire générale

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1100	Psychocriminologie	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 2005	Expérience pratique	3.0
CRI 2410	Pénologie	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
DRT 1222	Obligations 2	3.0
DRT 1224	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 3503	Libertés publiques	3.0
DRT 3505	Preuve et procédure pénales	3.0
DRT 3603	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3806	Droit des professionnels	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0

Bloc 01D Connaissances en sécurité et études policières

Obligatoire - 54 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1006	Méthodes et recherche en criminologie	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
SIP 1000	Sécurité intérieure : nature et mission	3.0
SIP 2010	Gestion en sécurité intérieure	3.0
SIP 2030	L'organisation de l'enquête	3.0
SIP 2040	Sécurité et cadre normatif	3.0
SIP 2080	La sécurité privée	3.0
SIP 2085	Police et sécurité transnationale	3.0
SIP 2242	Gestion de crises et plan d'urgence	3.0
SIP 2990	Éthique appliquée en sécurité intérieure	1.5
SIP 3001	Préparation au stage	3.0
SIP 3006	Stage en intervention	6.0
SIP 3040	Régulation de la criminalité économique	3.0
SIP 3060	Exploitation des systèmes d'information	3.0
SIP 3070	Organisation de la sécurité intérieure	3.0
SIP 3090	Le renseignement	3.0
SIP 3100	Rétroaction de stage	3.0

Bloc 01E Formation complémentaire en sécurité et études policières

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1730	Victimologie	3.0
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
DRT 2510G	Droit des enquêtes civiles	3.0
DRT 2520G	Droit des enquêtes administratives et pénales	3.0
GIN 1100	Réseau et applications (CY110)	3.0
GIN 1120	Moteurs de recherche (CY120)	3.0
GSP 1040	Gestion des technologies en sécurité intérieure	3.0
SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0
SIP 2050	Mouvements sociaux, violence et sécurité	3.0
SIP 3030	Les crimes contre la personne	3.0
SIP 3050	Criminalistique	3.0
SIP 3071	Question de sécurité intérieure	3.0
SIP 3082	Technologie, information et sécurité	3.0
SIP 3085	Enjeux de sécurité nationale	3.0
SIP 3242	Plan de continuité des activités	3.0

1-070-2-0 version 01 (A25)

Majeure en démographie

Diplôme

Objectifs

La majeure en démographie vise à permettre à l'étudiant d'éclairer de grands enjeux démographiques (vieillissement des populations, intensification des mouvements migratoires, etc.) grâce au développement de sa capacité à évaluer la qualité des données issues de diverses sources d'information (recensements, statistiques d'état civil, registres et fichiers de population, grandes enquêtes, etc.), à les corriger s'il le faut, et à les analyser à l'aide d'outils propres à la démographie. Le programme convient aussi bien aux étudiants aspirant à des études aux cycles supérieurs qu'à ceux intéressés à intégrer le marché du travail.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle DMO.

Cheminement Honor

Les étudiants de la majeure en démographie auront la possibilité d'accéder au cheminement honor si leur cheminement académique est concomitant à un programme identifié dans le BACCAP en sciences de la population.

Pour être admissible au cheminement honor, ils devront avoir complété un minimum de 27 crédits de la majeure en démographie, incluant les cours obligatoires de sigle DMO 2311 et DMO 2312 avec une moyenne cumulative de 3,7 et aussi avoir complété 18 crédits dans un programme de mineure avec une moyenne cumulative de 3,5.

Le cheminement honor intégré au sein de la majeure s'étend sur les deux derniers trimestres de la majeure. Les 12 crédits de cours réservés au cheminement honor sont les suivants : 6 crédits dans le bloc 70V (DMO46001, DMO46002) et 6 crédits dans le bloc 70W.

Au cheminement honor les cours DMO46001 et DMO46002 sont reconnus comme cours d'intégration au BACCAP en sciences de la population, en remplacement du DMO3600.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en démographie. Le programme est associé au secteur science lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en démographie 1-070-2-0 version 01 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure en démographie sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

- en cheminement honor: 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option (incluant 6 crédits dans le bloc 70V et 6 crédits dans le bloc 70W) et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
DMO 3900	Informatique pour la démographie	3.0

Bloc 70B Phénomènes et enjeux démographiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1100	Introduction à la démographie autochtone	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
DMO 2500	Enjeux en études de population	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
DMO 3250	Démographie de la famille	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0

Bloc 70C Approches multidisciplinaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
DMO 3400	Population et société : diversité et inégalités	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0
DMO 3600	Sciences de la population	3.0

Bloc 70D Stage en milieu de travail

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2002	Stage 1	3.0
DMO 3000	Stage 2	6.0

Bloc 70E Expérience de recherche

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2001	Recherche appliquée	3.0

Bloc 70V Cheminement honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 6 crédits. Les étudiants du BACCAP en sciences de la population auront la possibilité d'accéder au cheminement honor s'ils sont identifiés par le Comité des études du Département de démographie.

Cours	Titre	CR
DMO 46001	Projet d'intégration honor 1	0.0
DMO 46002	Projet d'intégration honor 2	6.0

Bloc 70W Cheminement honor 2

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 6 crédits

Cours	Titre	CR
DMO 6200	Méthodes de recherche et enjeux démographiques	3.0
DMO 6305	Analyse démographique avancée	3.0
DMO 6320	Démographie appliquée et perspectives	3.0
DMO 6330	Méthodes de la démographie historique	3.0
DMO 6371	Méthodes statistiques en démographie	3.0
DMO 6500	Fécondité et famille	3.0
DMO 6501	Migration	3.0
DMO 6502	Mortalité, santé et vieillissement	3.0

Bloc 70Y Connaissances complémentaires

Option - Maximum 11 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SPU 1001	Santé publique contemporaine	3.0
SPU 1002	Enjeux mondiaux de santé	3.0
SPU 1004	Politiques et systèmes de santé	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0
URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0

1-070-4-0 version 05 (A25)

Mineure en démographie

Certificat

Objectifs

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en démographie 1-070-4-0 version 05 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0

Bloc 72B Phénomènes et enjeux démographiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1100	Introduction à la démographie autochtone	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
DMO 2500	Enjeux en études de population	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
DMO 3250	Démographie de la famille	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0

Bloc 72C Approches multidisciplinaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
DMO 3400	Population et société : diversité et inégalités	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0

1-073-1-1 version 01 (A16)

Baccalauréat en démographie et statistique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme bidisciplinaire se donne comme objectif la formation de spécialistes en démographie et en statistique, capables de maîtriser les différents outils d'analyse démographique et quantitative, tout en étant sensibles au fonctionnement des sociétés et à leurs besoins d'informations pour mieux planifier et évaluer les politiques mises en place.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en démographie et statistique 1-073-1-1 version 01 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 71B Outils et techniques pour la cueillette des données

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2200	Sources de données	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0

Bloc 71C Outils et techniques pour les mathématiques et l'informatique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1100	Introduction à la démographie autochtone	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
DMO 2500	Enjeux en études de population	3.0
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
DMO 3250	Démographie de la famille	3.0
DMO 3400	Population et société : diversité et inégalités	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0
DMO 3900	Informatique pour la démographie	3.0

Bloc 71E Cours complémentaires en statistique mathématique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0

Bloc 71F Cours complémentaires en statistique appliquée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 71G Cours complémentaires en mathématiques

Option - Maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0

1-885-1-1 version 02 (H26)

Baccalauréat en études religieuses

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en études religieuses vise une étude des formes anciennes et présentes des religions, des théologies et du spirituel. Il aborde cet univers dans ses dimensions historiques, contemporaines, doctrinales et croyantes, théoriques et méthodologiques, textuelles et littéraires, éthiques et pratiques. Au terme de sa formation, l'étudiant.e maîtrisera notions, concepts et approches qui concourent à la compréhension des religions et des spiritualités.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.
- Le candidat qui n'est pas encore certain de son orientation, soit sciences des religions ou théologie, est invité à s'inscrire d'abord à la mineure en études religieuses, puisque ce programme est conçu pour explorer l'ensemble de la discipline. Par la suite, les 30 crédits de la mineure seront transférés dans le programme choisi par l'étudiant: majeure en sciences des religions; majeure en théologie; baccalauréat en études religieuses, option sciences des religions; baccalauréat en études religieuses, option théologie.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art 6.4 Prescription d'inscription

Cheminement honor : l'étudiant ayant complété 60 crédits de baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7 peut s'inscrire à un cheminement honor. Le cheminement honor comprend les 12 crédits des blocs 80V, 80W et 80X. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits à option. Le cheminement honor offre la possibilité d'un exercice de synthèse disciplinaire, d'une formation approfondie en recherche et prépare directement le passage à la maîtrise. Les cours de 2^{e} cycle seront contributoires au programme en cas de passage à une maitrise, où ils figurent à la structure de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Les étudiants inscrits dans un cheminement honor auront la mention Cheminement honor s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en études religieuses 1-885-1-1 version 02 (H26)

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits du segment 80 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 6 crédits de cours au choix.

- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, 60 crédits à option (incluant 6 crédits dans le bloc 80V, 3 crédits dans le bloc 80W et 3 crédits dans le bloc 80X) et 6 crédits au choix.

Bloc 80A Concepts fondamentaux

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0
REL 1112	Introduction à l'étude du spirituel	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0

Bloc 80B Traditions spirituelles et religieuses

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 1251	Religions et sociétés de l'Asie du Sud	3.0

Bloc 80C Textes et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 48 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0
REL 2732	Animal, divin et humain dans la Bible hébraïque	3.0
REL 2733	Divination, prophétisme et magie bibliques	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0

Bloc 80D Théories et méthodes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 48 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Bloc 80E Pratiques, éthique et intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0

Bloc 80F Langues

Option - Maximum 12 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 80G Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

Bloc 80V Propre au Cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 6 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir les cours REL 4000 et REL 4001).

Cours	Titre	CR
REL 4000	Lectures dirigées	3.0
REL 4001	Projet de recherche honor	3.0

Bloc 80W Propre au cheminement honor : formation avancée 1

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits

Cours	Titre	CR
REL 6120	Théories en sciences des religions	3.0
REL 6210	Théories de la spiritualité	3.0
REL 6311	Praxéologie	3.0

Bloc 80X Cheminement honor: formation avancée 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits. Un cours de niveau 6000 doit être pris parmi les cours suivants ou parmi les autres cours de niveau 6000 offerts par l'Institut. Il devra être approuvé par le directeur du programme.

Cours	Titre	CR
REL 6113	Étude empirique du religieux contemporain	3.0
REL 6124	Religions, diversité et sphère publique	3.0
REL 6220	Traditions spirituelles	3.0

1-885-2-0 version 08 (A19)

Majeure en théologie

Diplôme

Objectifs

Au terme de ce programme, l'étudiant aura couvert les éléments fondamentaux de la théologie et une formation dans les différents secteurs de la discipline. Il aura aussi complété cette formation par un apport en sciences des religions, de même que par des cours de langue si désiré.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.
- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

Version 08 (A19)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0

Bloc 70B Fondements théologiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0

Bloc 70C Champ de spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
REL 2620	L'Église	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0

Bloc 70D Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0

Cours	Titre	CR
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3900	Intégration en études religieuses	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 70G Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes et décolonisation	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.

1-885-2-1 version 00 (H26)

Majeure en études religieuses

Diplôme

Objectifs

La majeure en études religieuses vise une étude des formes anciennes et présentes des religions, des théologies et du spirituel. Elle étudie cet univers dans ses dimensions historiques, contemporaines, doctrinales et croyantes, théoriques et méthodologiques, textuelles et littéraires, éthiques et pratiques. Au terme de sa formation, l'étudiant.e se sera familiarisé.e avec notions, concepts et approches qui concourent à la compréhension des religions et des spiritualités.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études religieuses. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études religieuses 1-885-2-1 version 00 (H26)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Concepts fondamentaux

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0
REL 1112	Introduction à l'étude du spirituel	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0

Bloc 70B Traditions spirituelles et religieuses

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 1251	Religions et sociétés de l'Asie du Sud	3.0

Bloc 70C Textes et histoire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0
REL 2732	Animal, divin et humain dans la Bible hébraïque	3.0
REL 2733	Divination, prophétisme et magie bibliques	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0

Bloc 70D Théories et méthodes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3900	Intégration en études religieuses	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Bloc 70E Pratiques, éthique et intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 70G Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

1-905-2-0 version 00 (H12)

Majeure en sciences des religions

Diplôme

Objectifs

La majeure en sciences des religions a pour objectifs de former aux éléments fondamentaux des sciences des religions, tant dans leurs aspects historiques (histoire, étude des textes fondateurs) que contemporains. Elle vise aussi à introduire aux traditions spirituelles et religieuses. La formation est complétée par des cours de théologie, des cours sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions, et des cours de langue si désiré.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.
- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences des religions. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A - Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0

Bloc 70B - Traditions spirituelles et religieuses - Introduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0

Bloc 70C Traditions spirituelles et religieuses - Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0

Bloc 70D Religions, cultures et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0

Bloc 70E Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3900	Intégration en études religieuses	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Bloc 70F Formation complémentaire - Cours en théologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 2620	L'Église	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0

Bloc 70G Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 70H Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes et décolonisation	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.

1-885-4-0 version 02 (H26)

Mineure en études religieuses

Certificat

Objectifs

La mineure en études religieuses vise l'acquisition d'une formation de base en études religieuses ; l'étude de l'univers religieux dans ses dimensions historiques, contemporaines, doctrinales et croyantes, théoriques et méthodologiques, textuelles et littéraires, éthiques et pratiques. Au terme de sa formation, l'étudiant.e sera introduit.e aux notions, concepts et approches en études religieuses, théologies et études des spiritualités.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études religieuses. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études religieuses 1-885-4-0 version 02 (H26)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Concepts fondamentaux

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0

Bloc 80B Traditions spirituelles et religieuses

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 1251	Religions et sociétés de l'Asie du Sud	3.0

Bloc 80C Textes et histoire

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0
REL 2732	Animal, divin et humain dans la Bible hébraïque	3.0
REL 2733	Divination, prophétisme et magie bibliques	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0

Bloc 80D Théories et méthodes

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1112	Introduction à l'étude du spirituel	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3900	Intégration en études religieuses	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Bloc 80E Pratiques, éthique et intervention

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0

Bloc 80F Langues

Option - Maximum 3 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 80G Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

1-155-1-0 version 21 (A23)

Baccalauréat en géographie environnementale

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme a pour objectif principal de donner à l'étudiant une vision élargie de la géographie tout en lui offrant la possibilité de se spécialiser en environnement, en géographie humaine, en géographie physique ou en science de l'information géographique. À travers ce cursus, l'étudiant aura la capacité d'intégrer les dimensions humaines et physiques d'un problème pour comprendre et débattre de façon critique des enjeux contemporains de l'environnement et du développement. Il fera également l'apprentissage des méthodes et des outils de pointe utilisés en recherche et sur le marché du travail : modélisation, télédétection, photo-interprétation, etc. Enfin, il aura l'opportunité de s'initier à l'interdisciplinarité dans le cadre des projets de recherche menés au sein du département ou des stages en milieu professionnel.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. Ce cheminement comporte obligatoirement les 12 crédits des blocs 81V et 81W ou des blocs 82V et 82W, selon l'orientation.

Cheminement international
Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0 après 24 crédits. De plus, l'étudiant inscrit au cheminement international doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D et 01E . Il doit également compléter l'équivalent de un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme. Le maintien d'une moyenne d'au moins 3,0 au terme des 90 crédits du baccalauréat est nécessaire pour obtenir la mention *Cheminement international* sur le diplôme.

Structure du programme

Baccalauréat en géographie environnementale 1-155-1-0 version 21 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il offre deux orientations: l'orientation environnement physique et l'orientation environnement humain. Dans chacune des orientations, il est possible de choisir un des trois cheminements: le cheminement régulier, honor ou international.

- l'orientation environnement physique (segment 01 et 81) est composé de 48 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.

- l'orientation environnement humain (segment 01 et 82) est composé de 48 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 27 crédits obligatoires, de 12 à 39 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;

- en cheminement honor : 27 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;

- en cheminement international : 27 crédits obligatoires, de 24 à 39 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix. L'étudiant doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D et 01E. Il doit également compléter l'équivalent d'un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1315	Terrain 1 en géographie	3.0
GEO 1512	Géographie quantitative 1	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1550	Méthodes en géographie	3.0

Bloc 01B Approfondissement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

Cheminement régulier : minimum 9 crédits, maximum 36 crédits. Cheminement honor : minimum 9 crédits, maximum 24 crédits. Cheminement international : minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

Cours	Titre	CR
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0
GEO 3015	SIG3 - Projet	3.0
GEO 3032	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 3033	Sujet spécial en géographie humaine	3.0
GEO 3262	Environnement : approches critiques	3.0
GEO 3312	Études d'impacts	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
GEO 3452	Géographie de l'Europe	3.0
GEO 3462	Thème régional	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
GEO 3492	Géographie de l'Amérique latine	3.0
GEO 3532	Modélisation spatiale	3.0

Bloc 01C Projets individuels

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 3010	Travail dirigé	3.0

Cours	Titre	CR
GEO 3022	Stage pratique	3.0

Bloc 01E Études internationales - Compléments

Option - Maximum 6 crédits.

Possibilité de prendre 3 crédits de cours PLU (Cours d'études supérieures de l'École d'été du CÉRIUM) après l'obtention de 60 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0

Bloc 01Y Complément de formation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0
URB 2323	Collectivités viables	3.0
URB 2342	Finances publiques urbaines	3.0
URB 2344	Gestion de l'environnement	3.0
URB 2347	Urbanisme et mobilité	3.0
URB 3345	Consultation et négociation	3.0

Segment 81 Propre à l'orientation environnement physique

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 30 crédits à option choisis dans le bloc 81B.

- en cheminement honor : 21 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option choisis dans le bloc 81B. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du bloc 81V et à 3 crédits du bloc 81W.

- en cheminement international : 21 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option choisis dans le bloc 81B.

Bloc 81A Environnement physique

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2112	Biogéographie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2533	Géographie quantitative 2	3.0
GEO 3182	Terrain en environnement physique 2	3.0

Bloc 81B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 30 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2262	Géographie urbaine	3.0
GEO 2532	Techniques d'enquête et d'analyse	3.0
GEO 3032	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
GEO 3152	Changements climatiques	3.0
GEO 3162	Bassins versants	3.0
GEO 3222	Transport et réseaux géographiques	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0

Bloc 81V Propre au cheminement honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 3544	Projet d'environnement physique 1	3.0
GEO 3546	Projet d'environnement physique 2	3.0
GEO 3562	Initiation à la démarche scientifique	3.0

Bloc 81W Propre au cheminement honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6102	Processus physiques en science de la Terre	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
GEO 6148	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6302	Cartographie interactive et géoweb	3.0
GEO 6303	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0

Segment 82 Propre à l'orientation environnement humain

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 30 crédits à option choisis dans le bloc 82B.

- en cheminement honor : 21 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option choisis dans le bloc 82B. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du bloc 82V et à 3 crédits du bloc 82W.

- en cheminement international: 21 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option choisis dans le bloc 82B.

Bloc 82A Environnement humain

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2262	Géographie urbaine	3.0
GEO 2532	Techniques d'enquête et d'analyse	3.0
GEO 3282	Terrain en environnement humain 2	3.0

Bloc 82B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 30 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2112	Biogéographie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2533	Géographie quantitative 2	3.0
GEO 3033	Sujet spécial en géographie humaine	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
GEO 3152	Changements climatiques	3.0
GEO 3162	Bassins versants	3.0
GEO 3222	Transport et réseaux géographiques	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0

Bloc 82V Propre au cheminement honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 3554	Projet environnement humain 1	3.0
GEO 3556	Projet environnement humain 2	3.0
GEO 3562	Initiation à la démarche scientifique	3.0

Bloc 82W Propre au cheminement honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6102	Processus physiques en science de la Terre	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6302	Cartographie interactive et géoweb	3.0
GEO 6303	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
GEO 6360	Création et gestion des bases de données spatiales	3.0

1-155-2-0 version 12 (A15)

Majeure en géographie

Diplôme

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en géographie 1-155-2-0 version 12 (A15)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1550	Méthodes en géographie	3.0

Bloc 80B Analyse et gestion de l'environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1512	Géographie quantitative 1	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0

Bloc 80D Environnement physique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2112	Biogéographie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0

Bloc 80E Environnement humain

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2262	Géographie urbaine	3.0

Bloc 80F Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
GEO 3452	Géographie de l'Europe	3.0
GEO 3462	Thème régional	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
GEO 3492	Géographie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 80G Cours terrain

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1315	Terrain 1 en géographie	3.0

Bloc 80Y Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0

1-155-4-0 version 07 (A15)

Mineure en géographie

Certificat

Objectifs

- Acquérir une formation de base, incluant les fondements géographiques ;
- Avoir des connaissances en géographie régionale et des techniques d'analyse et de gestion de l'information géographique ;
- Se former aux méthodes et à l'utilisation des outils de pointe utilisés sur le marché du travail.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en géographie 1-155-4-0 version 07 (A15)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1550	Méthodes en géographie	3.0

Bloc 80B Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
GEO 3452	Géographie de l'Europe	3.0
GEO 3462	Thème régional	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
GEO 3492	Géographie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1512	Géographie quantitative 1	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0

1-165-1-0 version 13 (A18)

Baccalauréat en histoire

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs :

- parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines;
- former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique.

La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Pour obtenir son baccalauréat, l'étudiant doit prendre un minimum de 15 crédits de cours HST de niveau 3000.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Cheminement honor: Le cheminement honor s'adresse aux étudiants ayant complété 54 crédits dont les 30 crédits des blocs 01A, 01B, 01C, 01D dans le programme de baccalauréat spécialisé en histoire et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus. Ce cheminement comprend 15 crédits dont 3 crédits de cours du bloc 71A, 9 crédits de cours du bloc 71V et 3 crédits du bloc 71W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.). La réussite du cheminement honor de 12 crédits mène à l'octroi de la mention «Cheminement honor» sur le diplôme de baccalauréat en histoire, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,5 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en histoire 1-165-1-0 version 13 (A18)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier ou le cheminement honor.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et 3 à 6 crédits aux choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 15 crédits obligatoires (dont les 9 crédits du bloc 71V), de 69 à 72 crédits à option (donc 3 crédits minimum du bloc 71A et 3 crédits minimum du bloc 71W) et 3 à 6 crédits aux choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun aux deux cheminements.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et 3 à 6 crédits aux choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 15 crédits obligatoires (dont les 9 crédits du bloc 71V), de 69 à 72 crédits à option (donc 3 crédits minimum du bloc 71A et 3 crédits minimum du bloc 71W) et 3 à 6 crédits aux choix.

Bloc 01A Fondement méthodologique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0

Bloc 01B Fondement, histoire de l'Europe

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0

Bloc 01C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0

Bloc 01D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0

Bloc 01E Méthode et pratique de l'histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HST 1015	Rédaction et pratique de l'histoire	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 01F Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2080	Histoire économique et sociale de l'Afrique	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 2151	Byzance et mondes orientaux	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2246	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2273	L'Europe de l'Est depuis 1800	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2288	États et identités en Europe de l'Est au 19e s	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 2297	Histoire de la Guerre froide	3.0
HST 2298	Média, consommation, diplomatie et guerre froide	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2362	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis	3.0
HST 2370	Les États-Unis à l'ère des révolutions	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2410	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.	3.0
HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2427	Amérique du Nord britannique	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0
HST 2618	La Chine au 20e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 2911	Thème d'histoire	3.0

Bloc 01I Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 01Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
ETM 2008	Archéologie médiévale	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
URB 1118	Histoire de l'urbanisme	3.0

Segment 70 Cheminement régulier

L'étudiant du cheminement régulier doit compléter de 15 à 30 crédits du bloc 70A.

Bloc 70A Spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 3070	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)	3.0
HST 3080	L'Afrique dans les relations internationales	3.0
HST 3100	Les Empires dans l'Antiquité	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0
HST 3133	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
HST 3249	Nation et race en Europe du Sud-Est au 19e siècle	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
HST 3361	Société et pouvoir aux États-Unis	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3430	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
HST 3480	Canada: Empires et résistances	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
HST 3570	Genre et pouvoir dans l'histoire de la Chine	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
HST 3611	Problèmes d'histoire	3.0
HST 3700	Lectures dirigées	3.0
HST 3710	Stage et activités professionnelles	3.0
HST 3720	Recherche en archives	3.0
HST 3741	Voyage d'études	3.0

Segment 71 Cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 6 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 3070	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)	3.0
HST 3080	L'Afrique dans les relations internationales	3.0
HST 3100	Les Empires dans l'Antiquité	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0
HST 3133	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
HST 3249	Nation et race en Europe du Sud-Est au 19e siècle	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
HST 3361	Société et pouvoir aux États-Unis	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3430	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
HST 3480	Canada: Empires et résistances	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
HST 3570	Genre et pouvoir dans l'histoire de la Chine	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
HST 3611	Problèmes d'histoire	3.0
HST 3710	Stage et activités professionnelles	3.0
HST 3741	Voyage d'études	3.0

Bloc 71V

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 4000	Initiation à la recherche avancée	3.0

Bloc 71W

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 3700	Lectures dirigées	3.0
HST 3720	Recherche en archives	3.0

1-165-2-0 version 13 (A16)

Majeure en histoire

Diplôme

Objectifs

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en histoire 1-165-2-0 version 13 (A16)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement méthodologique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0

Bloc 71B Fondement, histoire de l'Europe

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0

Bloc 71C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0

Bloc 71D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0

Bloc 71E Pratique et méthode

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HST 1015	Rédaction et pratique de l'histoire	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 71F Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2080	Histoire économique et sociale de l'Afrique	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 2151	Byzance et mondes orientaux	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2246	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2273	L'Europe de l'Est depuis 1800	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2288	États et identités en Europe de l'Est au 19e s	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 2297	Histoire de la Guerre froide	3.0
HST 2298	Média, consommation, diplomatie et guerre froide	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2362	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis	3.0
HST 2370	Les États-Unis à l'ère des révolutions	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2410	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.	3.0
HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2427	Amérique du Nord britannique	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0
HST 2618	La Chine au 20e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 2911	Thème d'histoire	3.0

Bloc 71G Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 3070	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)	3.0
HST 3080	L'Afrique dans les relations internationales	3.0
HST 3100	Les Empires dans l'Antiquité	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0
HST 3133	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
HST 3249	Nation et race en Europe du Sud-Est au 19e siècle	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
HST 3361	Société et pouvoir aux États-Unis	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3430	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
HST 3480	Canada: Empires et résistances	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
HST 3570	Genre et pouvoir dans l'histoire de la Chine	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
HST 3611	Problèmes d'histoire	3.0

1-165-4-0 version 07 (A16)

Mineure en histoire

Certificat

Objectifs

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en histoire 1-165-4-0 version 07 (A16)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 75

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Méthodologie et fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1015	Rédaction et pratique de l'histoire	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 75B Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2080	Histoire économique et sociale de l'Afrique	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 2151	Byzance et mondes orientaux	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2246	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2273	L'Europe de l'Est depuis 1800	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2288	États et identités en Europe de l'Est au 19e s	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 2297	Histoire de la Guerre froide	3.0
HST 2298	Média, consommation, diplomatie et guerre froide	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2362	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis	3.0
HST 2370	Les États-Unis à l'ère des révolutions	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2410	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.	3.0
HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2427	Amérique du Nord britannique	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0
HST 2618	La Chine au 20e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0

1-165-6-1 version 00 (E22)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en histoire

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme, composé uniquement de cours de niveau universitaire offerts en ligne, a pour objectif de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de commencer des études en histoire. Une attestation d'études est émise à la fin du parcours. Les cours faits dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits). De nouveaux cours s'ajouteront régulièrement dans ce microprogramme.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le programme d'exploration en histoire est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'exploration en histoire 1-165-6-1 version 00 (E22)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Antiquité

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0

Bloc 70B Du Moyen-Âge à l'époque contemporaine

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0

1-375-4-0 version 02 (A08)

Mineure en études québécoises

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui désirent avoir une meilleure connaissance du Québec et œuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études québécoises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0

Bloc 70B Discipline des sciences et sciences humaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0

Bloc 70C Discipline des sciences sociales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0

Cours	Titre	CR
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0
SVS 1107	Droits et travail social	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0
URB 1111	Le Québec urbain	3.0

Bloc 70D Discipline des arts et lettres

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

1-170-1-0 version 12 (A21)

Baccalauréat en histoire de l'art

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine des arts ou de la culture, particulièrement dans le champ de la culture visuelle et matérielle (par exemple en éducation, en recherche, dans les musées ou dans les organismes gouvernementaux ou à but non lucratif). Les cours obligatoires assurent aux étudiants une solide formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà des cours obligatoires, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-création et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

De surcroît, le programme offre aux étudiants les outils indispensables pour une intégration efficace dans le marché du travail en développant des liens avec le milieu muséal, les galeries, les centres d'artistes, ainsi qu'avec les revues spécialisées, etc. Il est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7. Le cheminement honor comprend les 12 crédits des blocs 73V et 73W dont le cours HAR4000 Lectures dirigées. Deux autres cours devront être pris dans la banque du baccalauréat et un dans la banque de séminaire de 2e cycle. Les deux cours de baccalauréat suivis dans le cadre du cheminement honor ont des exigences additionnelles. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits à option.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Les étudiants inscrits dans le cheminement honor auront la mention Cheminement honor sur leur diplôme s'ils ont maintenu une moyenne de 3,2 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en histoire de l'art 1-170-1-0 version 12 (A21)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option choisis dans les blocs 73B à 73F et 73 Y et 3 crédits au choix,

- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option, dont 51 crédits choisis dans les blocs 73B à 73F, 9 crédits du bloc 73V et 3 crédits du bloc 73W, et 3 crédits au choix.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

Bloc 73A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1001	Introduction aux approches théoriques et critiques	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1075	Initiation à la recherche en histoire de l'art	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 2075	Historiographie	3.0
HAR 3345	Atelier de synthèse	3.0

Bloc 73B Mise en pratique des apprentissages

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0
ART 1900	Atelier en arts visuels	3.0
ART 2000	La gravure : histoire et pratique	3.0
ART 2050	Procédés photographiques, argentique et numérique	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ART 2102	Pratique numérique de l'histoire de l'art	3.0
ART 3001	Écrire l'histoire de l'art	3.0
ART 3100	Voyage d'étude	3.0
HAR 2262	L'histoire de l'art dans les musées	3.0
HAR 3360	Stage	3.0

Bloc 73C Études historiques et actuelles

Option - Minimum 21 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1161	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 2252	L'art au 18e siècle	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2535	Le baroque	3.0
HAR 2650	Les révolutions surréalistes	3.0
HAR 2815	L'art aux 15e et 16e siècles	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0

Bloc 73D Art des Amériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 1610	Américanités	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2196	Art et cultures à Montréal	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HAR 3510	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	3.0

Bloc 73E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1140	Architecture, art et utopies	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 1240	Le musée d'art	3.0
HAR 2121	Théories postcoloniales et décoloniales	3.0
HAR 2260	Histoire des collections	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 2781	Humour et satire visuelle	3.0
HAR 2785	Arts et diasporas	3.0
HAR 2786	Art et nature	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
HAR 3290	Violences de l'image artistique	3.0
HAR 3450	Économie de l'art	3.0
HAR 3550	L'art du témoignage	3.0
HAR 3870	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0

Bloc 73F Arts, médiums, techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
HAR 2400	Histoire d'un médium	3.0
HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
HAR 2630	L'architecture, l'espace et la représentation	3.0
HAR 3185	Technologies du regard au 19e siècle	3.0
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0

Bloc 73V Cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits. Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir le cours HAR4000 et deux cours de baccalauréat.

Cours	Titre	CR
HAR 4000	Lectures et recherches dirigées	3.0

Bloc 73W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 6015	Arts du Moyen Âge	3.0
HAR 6046	Arts modernes	3.0
HAR 6055	Histoire de l'art et sciences humaines	3.0
HAR 6073	Arts et cultures des Amériques	3.0
HAR 6080	Muséologie et histoire de l'art	3.0
HAR 6082	Arts et sociologie	3.0
HAR 6083	Art public : pratiques, discours et enjeux	3.0
HAR 6100	Genres et sexualités dans les arts	3.0
HAR 6246	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art	3.0
HAR 6300	L'objet en question	3.0

Bloc 73Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

1-170-2-0 version 10 (A21)

Majeure en histoire de l'art

Diplôme

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. La majeure se compose de cours historiques et théoriques obligatoires et d'un certain nombre de cours à choisir parmi les grands axes du programme.

Les cours obligatoires assurent aux étudiants une solide formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà des cours obligatoires, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-création et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

Le programme est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes.

Combinée à une mineure ou à un certificat en archivistique, en cinéma, en études françaises ou en communication, par exemple, cette majeure peut notamment donner accès à la maîtrise en histoire de l'art.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en histoire de l'art 1-170-2-0 version 10 (A21)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1001	Introduction aux approches théoriques et critiques	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1075	Initiation à la recherche en histoire de l'art	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 2075	Historiographie	3.0

Bloc 72B Mise en pratique des apprentissages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0
ART 1900	Atelier en arts visuels	3.0
ART 2000	La gravure : histoire et pratique	3.0
ART 2050	Procédés photographiques, argentique et numérique	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ART 2102	Pratique numérique de l'histoire de l'art	3.0
ART 3001	Écrire l'histoire de l'art	3.0
HAR 2262	L'histoire de l'art dans les musées	3.0

Bloc 72C Études historiques et actuelles

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1161	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 2252	L'art au 18e siècle	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2535	Le baroque	3.0
HAR 2650	Les révolutions surréalistes	3.0
HAR 2815	L'art aux 15e et 16e siècles	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0

Bloc 72D Art des Amériques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 1610	Américanités	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2196	Art et cultures à Montréal	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HAR 3510	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	3.0

Bloc 72E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1140	Architecture, art et utopies	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 1240	Le musée d'art	3.0
HAR 2121	Théories postcoloniales et décoloniales	3.0
HAR 2260	Histoire des collections	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 2781	Humour et satire visuelle	3.0
HAR 2785	Arts et diasporas	3.0
HAR 2786	Art et nature	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
HAR 3290	Violences de l'image artistique	3.0
HAR 3450	Économie de l'art	3.0
HAR 3550	L'art du témoignage	3.0
HAR 3870	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0

Bloc 72F Arts, médiums, techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
HAR 2400	Histoire d'un médium	3.0
HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
HAR 2630	L'architecture, l'espace et la représentation	3.0
HAR 3185	Technologies du regard au 19e siècle	3.0
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

1-170-4-0 version 08 (A21)

Mineure en histoire de l'art

Certificat

Objectifs

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à différentes périodes, techniques artistiques et cadres théoriques. Outre quelques cours obligatoires, il offre à l'étudiant la flexibilité de privilégier l'étude du domaine qui les intéresse. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à une majeure dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux personnes désireuses de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

Les cours obligatoires assurent aux étudiants une formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà de ceux-ci, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-création et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

Le programme est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes. Combinée à une majeure ou à deux autres mineures, la mineure en histoire de l'art peut notamment donner accès à la maîtrise en histoire de l'art.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en histoire de l'art 1-170-4-0 version 08 (A21)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1001	Introduction aux approches théoriques et critiques	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1075	Initiation à la recherche en histoire de l'art	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 2075	Historiographie	3.0

Bloc 72B Mise en pratique des apprentissages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0
ART 1900	Atelier en arts visuels	3.0
ART 2000	La gravure : histoire et pratique	3.0
ART 2050	Procédés photographiques, argentique et numérique	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ART 2102	Pratique numérique de l'histoire de l'art	3.0
ART 3001	Écrire l'histoire de l'art	3.0
HAR 2262	L'histoire de l'art dans les musées	3.0

Bloc 72C Études historiques et actuelles

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1161	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 2252	L'art au 18e siècle	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2535	Le baroque	3.0
HAR 2650	Les révolutions surréalistes	3.0
HAR 2815	L'art aux 15e et 16e siècles	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0

Bloc 72D Art des Amériques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 1610	Américanités	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2196	Art et cultures à Montréal	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HAR 3510	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	3.0

Bloc 72E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1140	Architecture, art et utopies	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 1240	Le musée d'art	3.0
HAR 2121	Théories postcoloniales et décoloniales	3.0
HAR 2260	Histoire des collections	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 2781	Humour et satire visuelle	3.0
HAR 2785	Arts et diasporas	3.0
HAR 2786	Art et nature	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
HAR 3290	Violences de l'image artistique	3.0
HAR 3450	Économie de l'art	3.0
HAR 3550	L'art du témoignage	3.0
HAR 3870	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0

Bloc 72F Arts, médiums, techniques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
HAR 2400	Histoire d'un médium	3.0
HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
HAR 2630	L'architecture, l'espace et la représentation	3.0
HAR 3185	Technologies du regard au 19e siècle	3.0
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0

1-171-1-2 version 00 (A23)

Baccalauréat en cinéma et arts médiatiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme propose une solide formation pratique au moyen de cours, d'ateliers techniques et de projets à réaliser. Il prépare adéquatement au travail dans le domaine de l'audiovisuel élargi : cinéma de fiction, plateaux de tournage, documentaire, installations artistiques, cinéma expérimental, festivals, télévision, etc. L'offre de cours théoriques couvre l'histoire, les courants et les formes du cinéma et ses rapports avec les autres arts et la culture, qui prépare aux emplois dans les milieux culturels, institutionnels, des médias, et en général dans tout milieu concerné par les images, les sons et les expériences esthétiques et médiatiques. Il prépare enfin aux études supérieures, à la recherche et à l'enseignement en donnant accès au D.E.S.S. en arts, création et technologies et aux maîtrises de recherche ou de recherche-création en cinéma, en études du jeu vidéo, ou en muséologie.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en cinéma et arts médiatiques 1-171-1-2 version 00 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, jusqu'à 42 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 70A Études cinématographiques et médiatiques - Fondements

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0

Cours	Titre	CR
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0
CIN 2128	Études culturelles et critiques en cinéma	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
CIN 3102	Pratiques et théories des cinéastes	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0

Bloc 70B Pratiques cinématographiques et médiatiques - Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1002	Montage audiovisuel	3.0
CIN 1003	Captation audiovisuelle	3.0
CIN 1004	Scénarisation audiovisuelle	3.0
CIN 1801	Atelier cinématographique : image	1.0

Cours	Titre	CR
CIN 1802	Atelier cinématographique : son	1.0
CIN 1803	Atelier cinématographique : montage	1.0
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0

Bloc 70C Études cinématographiques et médiatiques - Approfondissements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2105	Invention du cinéma: culture et technologie	3.0
CIN 2106	Thème choisi	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CIN 2126	Cinémas autochtones	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
CIN 3160	Économie du cinéma	3.0

Bloc 70D Pratiques cinématographiques et médiatiques - Approfondissements

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 20221	Pratiques de fiction 1	0.0
CIN 20222	Pratiques de fiction 2	6.0
CIN 2032	Pratiques documentaires	3.0
CIN 2033	Pratiques expérimentales	3.0

Bloc 70E Pratiques cinématographiques et médiatiques - Concentrations

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2003	Pratiques scénaristiques	3.0
CIN 2006	Techniques et poétiques sonores	3.0
CIN 3003	Scénarisation médiale et transmédiale	3.0
CIN 3006	Conception et réalisation sonores	3.0

Bloc 70F Pratiques cinématographiques et médiatiques - Spécialisations

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2804	Atelier cinématographique avancé 1	1.0
CIN 2805	Atelier cinématographique avancé 2	1.0
CIN 2806	Atelier cinématographique avancé 3	1.0
CIN 3002	Stage	3.0
CIN 3807	Atelier cinématographique spécialisé 1	1.0
CIN 3808	Atelier cinématographique spécialisé 2	1.0
CIN 3809	Atelier cinématographique spécialisé 3	1.0

Bloc 70G Pratiques cinématographiques et médiatiques - Projets

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 30011	Projets audiovisuels narratifs1	0.0
CIN 30012	Projets audiovisuels narratifs 2	6.0
CIN 30021	Projets audiovisuels spatialisés 1	0.0
CIN 30022	Projets audiovisuels spatialisés 2	6.0

Bloc 70H Approches interdisciplinaires et intermédiales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
CIN 3107	Archives et patrimoine cinématographique	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0

Bloc 70I Ouverture et disciplines connexes

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2080	Le visuel artistique et l'imaginaire	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
ANT 3142	Terrain et film ethnographique	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0
ART 1900	Atelier en arts visuels	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0
FEM 1000	Introduction : méthodes en études féministes	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2121	Théories postcoloniales et décoloniales	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
HAR 2650	Les révolutions surréalistes	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 2781	Humour et satire visuelle	3.0
HAR 2785	Arts et diasporas	3.0
HAR 2786	Art et nature	3.0
HAR 3290	Violences de l'image artistique	3.0
HAR 3550	L'art du témoignage	3.0
HAR 3870	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1010	Création de l'information numérique	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0

FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

1-171-2-0 version 13 (A23)

Majeure en études cinématographiques

Diplôme

Objectifs

Le programme est destiné aux personnes qui souhaitent acquérir une culture cinématographique et une culture générale des arts de l'image et du son. Il prépare aux emplois dans les milieux culturels, institutionnels, des médias, et en général dans tout milieu concerné par l'audiovisuel et les expériences esthétiques et médiatiques.

Avec une mineure pertinente, il prépare également aux études supérieures en donnant accès notamment au D.E.S.S. en arts, création et technologies et aux maîtrises de recherche en cinéma, en études du jeu vidéo ou en muséologie.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études cinématographiques 1-171-2-0 version 13 (A23)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 74

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, jusqu'à 33 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0
CIN 2128	Études culturelles et critiques en cinéma	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0

Bloc 74B Approfondissements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2105	Invention du cinéma: culture et technologie	3.0
CIN 2106	Thème choisi	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CIN 2126	Cinémas autochtones	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
CIN 3102	Pratiques et théories des cinéastes	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
CIN 3160	Économie du cinéma	3.0

Bloc 74C Approches interdisciplinaires et intermédiales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
CIN 3107	Archives et patrimoine cinématographique	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0

1-171-2-1 version 02 (A24)

Majeure en jeu vidéo

Diplôme

Objectifs

Ce programme propose une formation de base dans les cinq voies professionnelles du milieu du jeu vidéo que sont l'art, le design, la programmation, l'audio et la production. Il donne des outils méthodologiques et théoriques pour comprendre le jeu vidéo et son histoire. Combinée avec une mineure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la majeure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.E.S.S. en arts, création et technologies ou au D.E.S.S. en design de jeux.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles CIN et JEU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en jeu vidéo 1-171-2-1 version 02 (A24)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

La majeure en jeu vidéo est composée de 42 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux - Théorie

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0
JEU 1002	Analyse vidéoludique	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1007	Processus de création vidéoludique	3.0
JEU 1008	Culture et documentation vidéoludiques	3.0
JEU 1011	Histoire du jeu vidéo 2 (de 1990 à aujourd'hui)	3.0
JEU 2001	Questions théoriques en études du jeu vidéo	3.0

Bloc 70B Cours fondamentaux - Pratique

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 2101	Expression graphique numérique	3.0
DEJ 1101	Introduction au design de jeux vidéo	3.0
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
JEU 1103	Scénarisation de jeu vidéo	3.0
JEU 2101	Projet de création	6.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0

Bloc 70C Approfondissement pratique

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2740	Outils de l'infographie 3D	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2630	L'architecture, l'espace et la représentation	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0
JEU 1005	Les genres et le jeu vidéo	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
TRA 2570	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0

1-171-4-0 version 10 (A23)

Mineure en études cinématographiques

Certificat

Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du cinéma comme phénomène culturel, social et artistique. Combinée à une majeure en anthropologie, en littérature comparée ou en études françaises, la mineure en études cinématographiques peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études cinématographiques 1-171-4-0 version 10 (A23)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, jusqu'à 12 crédits à option et jusqu'à 3 crédits au choix.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0

Bloc 73B Approfondissements

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2106	Thème choisi	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CIN 2126	Cinémas autochtones	3.0
CIN 3102	Pratiques et théories des cinéastes	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
CIN 3160	Économie du cinéma	3.0

Bloc 73C Approches interdisciplinaires et intermédiales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0

1-171-4-1 version 01 (A20)

Mineure en études du jeu vidéo

Certificat

Objectifs

Ce programme propose une formation de base sur l'histoire, la théorie et la critique du jeu vidéo ainsi qu'une introduction aux diverses approches qui l'unissent et le distinguent des autres domaines artistiques, plus particulièrement du cinéma. Combinée avec une majeure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la mineure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.E.S.S. en Arts, création et technologies ou au D.E.S.S. en Design de jeux.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles JEU et CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études du jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études du jeu vidéo 1-171-4-1 version 01 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1007	Processus de création vidéoludique	3.0
JEU 1008	Culture et documentation vidéoludiques	3.0

Bloc 70B Approches spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JEU 1002	Analyse vidéoludique	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0
JEU 1005	Les genres et le jeu vidéo	3.0

Bloc 70C Ouvertures au cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2105	Invention du cinéma: culture et technologie	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0

Bloc 70D Cultures visuelles

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0

1-171-4-2 version 01 (A23)

Mineure en études télévisuelles

Certificat

Objectifs

Les étudiants reçoivent une formation qui leur permet de s'insérer dans l'industrie de la production (écriture de scénarios, financement), de devenir des commentateurs éclairés de ces objets de la culture de plus en plus importants ou encore de poursuivre des recherches plus approfondies. Cette mineure leur permet de comprendre les transformations de la télévision dans son histoire, l'évolution de ses formes ainsi que de ses plateformes, et ses relations avec les publics, notamment en termes de temporalité et d'usages.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études télévisuelles. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études télévisuelles 1-171-4-2 version 01 (A23)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

La mineure comporte 30 crédits: 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Cours fondamentaux

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0

Cours	Titre	CR
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0

Bloc 01B Approfondissements thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2127	Scénarisation des séries télé	3.0

Cours	Titre	CR
CIN 2130	Stage dans le milieu de la télévision	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0

Bloc 01C Ouverture au cinéma, aux médias et disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0

1-173-1-0 version 02 (A25)

Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme vise à initier les étudiants à diverses formes d'écritures artistiques: scénario (fiction cinématographique ou télévisuelle, cinéma documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre. Il permet aux étudiants d'obtenir une bonne formation de base dans les deux disciplines du programme. Il donne un accès direct à la maîtrise en études cinématographiques ou en littératures de langue française.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire 1-173-1-0 version 02 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 à 42 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Un cours de 3 crédits doit être suivi dans le bloc 71I ou 71Z.

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter au moins 42 crédits de cours CIN ou JEU et au moins 42 crédits de cours FRA.

Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Bloc 71A Fondements en cinéma et littérature

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2007	Questions d'histoire de la littérature	3.0

Bloc 71B Écritures scénaristique et littéraire

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1014	Laboratoire de scénarisation	3.0
CIN 2013	Pratique scénaristique	3.0
CIN 3105	Écritures scénaristiques: genre et média	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 1710	Initiation à la création littéraire	3.0
FRA 2710	Exploration des genres	3.0
FRA 3710	Penser - écrire	3.0

Bloc 71C Compléments aux cours d'écriture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 2127	Scénarisation des séries télé	3.0
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
JEU 1006	Scénarisation et nouvelles plateformes	3.0

Bloc 71D Histoire des littératures de langue française

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0

Bloc 71E Poétique et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0

Bloc 71F Approches théoriques et culturelles de la littérature

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 71G Approches spécifiques du cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0
CIN 2105	Invention du cinéma: culture et technologie	3.0
CIN 2106	Thème choisi	3.0
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
CIN 3102	Pratiques et théories des cinéastes	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0

Bloc 71H Appr. interdisciplinaires/intermédiales du cinéma

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0

Bloc 71I Ouvertures aux sciences humaines

Option - Maximum 3 crédits.

Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

1-175-1-0 version 22 (A15)

Baccalauréat en informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)
- Techniques de l'informatique (420.B0) (**voir Remarques**)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base du DEC en techniques de l'informatique (420.B0)**
  - L'étudiant doit réussir les cours Calcul différentiel, Calcul intégral et Algèbre vectorielle et linéaire dans sa première année d'inscription. Il peut toutefois être exempté
    - d'un ou des cours prescrits s'il a réussi des cours équivalents au niveau collégial
    - du cours Calcul différentiel si les résultats au test de mathématiques auquel il est soumis le justifient.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Orientation Coop
Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 2,7 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long de ses études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au plus tard à son deuxième trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre du DEC en techniques de l'informatique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en informatique 1-175-1-0 version 22 (A15)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 2 orientations et un cheminement particulier :

- orientation générale (segment 76)

- orientation Coop (segment 77)

- cheminement honor (segment 78).

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientations) sont répartis de la façon suivante :

- orientation générale (segment 01 et 76) : 57 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 6 crédits au choix

- orientation Coop (segment 01 et 77) : 66 crédits obligatoires dont 9 de stages, 18 crédits à option et 6 crédits au choix

- cheminement honor (segment 01 et 78) : 54 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun pour tous les étudiants du programme d'études

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Programmation

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0

Bloc 01B Système

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0

Bloc 01C Théorie

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0

Bloc 01D Mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Bloc 01Y Contributions d'autres disciplines

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 76A Interfaces et bases de données

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2935	Bases de données	3.0

Bloc 76B Génie logiciel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 76C Cours complémentaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 76D Projet et stage

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HOR 3200	Horizon: outils numériques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3151	Stage d'informatique	3.0
IFT 3710	Projets en aprentissage automatique	3.0

Segment 77 Propre à l'orientation COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 2,7 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 77A Interfaces et bases de données

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0

Bloc 77B Génie logiciel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 77C Stages

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2550	Stage d'informatique 1	3.0
IFT 3550	Stage d'informatique 2	3.0
IFT 3551	Stage d'informatique 3	3.0

Bloc 77D Cours complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Segment 78 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 78A Méthodes formelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 78B Projet honor

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 4055	Projet informatique honor	3.0

Bloc 78C Cours de deuxième cycle

Option - Minimum 7 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0

Bloc 78D Compléments

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HOR 3200	Horizon: outils numériques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3151	Stage d'informatique	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3710	Projets en aprentissage automatique	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

1-175-2-0 version 12 (A15)

Majeure en informatique

Diplôme

Objectifs

La majeure est destinée à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. Elle permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au baccalauréat. On peut combiner la majeure en informatique à une mineure ou à un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses écoles affiliées. En raison des cours préalables, il est recommandé, et parfois nécessaire, de suivre les deux programmes (majeure et mineure ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association du certificat en informatique appliquée avec la mineure ou la majeure en informatique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en informatique 1-175-2-0 version 12 (A15)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et algorithmique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0

Bloc 73B Système

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0

Bloc 73C Théorie

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0

Bloc 73D Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0

Bloc 73E Compléments

Option - Minimum 15 crédits, Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 73F Mathématiques

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

1-175-4-0 version 11 (A05)

Mineure en informatique

Certificat

Objectifs

La mineure est destinée principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec une majeure ou d'autres mineures, et il n'est en général pas possible de le compléter en une année.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence et la pertinence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association du certificat en informatique appliquée avec la mineure ou la majeure en informatique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an s'il n'a pas antérieurement réussi le cours IFT1015 ou son équivalent.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en informatique 1-175-4-0 version 11 (A05)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et matériel

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0

Bloc 73B Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0

Bloc 73C Mathématiques

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

1-175-5-0 version 11 (H21)

Certificat en informatique appliquée

Certificat

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Brossard (1-175-5-6)

Objectifs

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent s'initier, se perfectionner, moderniser ou élargir leurs connaissances en informatique. La structure du programme, qui laisse une grande flexibilité dans le choix de cours, permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association du certificat en informatique appliquée avec la mineure ou la majeure en informatique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en informatique appliquée 1-175-5-0 version 11 (H21)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : de 24 à 30 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
IFT 2830	Sécurité des systèmes informatiques	3.0
IFT 3820	Gestion de réseaux et protocoles	3.0
IFT 3830	Administration des systèmes d'exploitation	3.0

Bloc 72D Multimédia

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
IFT 2740	Outils de l'infographie 3D	3.0

Bloc 72E Programmation internet

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0
IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0

1-175-5-6 version 00 (H24)

Certificat en informatique appliquée

Certificat

Programme offert au Campus - Brossard mais également au Campus - Montréal (1-175-5-0)

Objectifs

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent s'initier, se perfectionner, moderniser ou élargir leurs connaissances en informatique. La structure du programme, qui laisse une grande flexibilité dans le choix de cours, permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **B2** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Remarques

La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association du certificat en informatique appliquée avec la mineure ou la majeure en informatique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en informatique appliquée 1-175-5-6 version 00 (H24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : de 24 à 30 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
IFT 2830	Sécurité des systèmes informatiques	3.0
IFT 3820	Gestion de réseaux et protocoles	3.0
IFT 3830	Administration des systèmes d'exploitation	3.0

Bloc 72D Multimédia

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
IFT 2740	Outils de l'infographie 3D	3.0

Bloc 72E Programmation internet

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0
IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0

1-175-6-1 version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en technologies informatiques

Attestation

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme personnalisé en informatique est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Exigence de français à l'admission :

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit:

-soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec

-soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

www.cce.umontreal.ca/exigence_admission.html

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'exploration en technologies informatiques 1-175-6-1 version 00 (A20)

Le microprogramme de premier cycle comporte 9 à 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Programmation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0
IFT 1178	Programmation d'applications en VB	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0

Bloc 70B Programmation internet

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0
IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0

Bloc 70C Multimédia

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0

Bloc 70D Administration des systèmes informatiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
IFT 2830	Sécurité des systèmes informatiques	3.0
IFT 3820	Gestion de réseaux et protocoles	3.0
IFT 3830	Administration des systèmes d'exploitation	3.0

Bloc 70E Bureautique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1177	Chiffrier et bases de données : compléments	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 1986	Traitement informatique des textes	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0

1-175-6-7 version 00 (E19)

Microprogramme de premier cycle en programmation internet

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne voulant mettre en forme et gérer un site web dont le contenu peut s'ajuster dynamiquement au moyen de programmation autant du côté client que du côté serveur.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en programmation internet 1-175-6-7 version 00 (E19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Graphisme multimédia

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1179	Programmation en C#	3.0

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0

1-175-7-2 version 01 (H21)

Microprogramme de premier cycle en programmation

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut faire une première expérience de ce qu'est l'informatique au-delà du niveau élémentaire de l'utilisation de progiciels.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en programmation 1-175-7-2 version 01 (H21)

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1178	Programmation d'applications en VB	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0

1-175-7-3 version 02 (H21)

Microprogramme de premier cycle en administration des systèmes informatiques

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit:

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en administration des systèmes informatiques 1-175-7-3 version 02 (H21)

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Préalables en programmation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Langages de programmation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
IFT 2830	Sécurité des systèmes informatiques	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3820	Gestion de réseaux et protocoles	3.0
IFT 3830	Administration des systèmes d'exploitation	3.0

1-175-7-4 version 02 (H21)

Microprogramme de premier cycle en multimédia

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en multimédia 1-175-7-4 version 02 (H21)

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Préalables en programmation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Multimédia

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
IFT 2740	Outils de l'infographie 3D	3.0

1-468-1-1 version 01 (A19)

Baccalauréat en bio-informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Une spécialisation en génétique et/ou médecine moléculaire confère des connaissances approfondies de l'interprétation biologique des données menant à des emplois d'analyste-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Ces emplois d'analyste-bio-informaticien sont aussi accessibles via une spécialisation en statistique et apprentissage machine qui permet l'approfondissement de compétences en conception de méthodes d'analyse.

Une spécialisation en génie logiciel ou en informatique donne, quant à elle, une initiation aux méthodes avancées de modélisation et d'algorithmique menant à des emplois de programmeur-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Le programme permet aussi l'accès aux études supérieures en bio-informatique, en informatique de même qu'en biochimie et en médecine moléculaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0) (voir **Remarques**)
- Techniques de laboratoire : biotechnologies (210.AA) et avoir réussi les cours préalables :
  - Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  - Calcul différentiel ou Calcul I
  - Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Chimie

- Chimie générale

Mathématique

- Algèbre vectorielle et linéaire
- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base d'un DEC en sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)**
  - L'étudiant doit réussir le cours préparatoire Chimie générale lors de sa première année d'études à titre de cours hors programme. Il peut toutefois être exempté du cours prescrit s'il a réussi les cours équivalents de niveau collégial (Chimie générale et Chimie des solutions)
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en bio-informatique 1-468-1-1 version 01 (A19)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Le programme comprend 42 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 6 crédits au choix. Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à tous les étudiants

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Bio-informatique

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2003	Application d'outils bio-informatiques	3.0
BIN 1002	Intégration biosciences et informatique	3.0
BIN 3002	Intégration biosciences et informatique 2	4.0
BIN 3005	Stage en laboratoire de recherche	6.0

Bloc 01B Fondement en informatique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0

Bloc 01C Fondement en biologie moléculaire, biochimie, et génétique

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 2002	T.P. de biologie moléculaire	3.0
BCM 2004	Évolution moléculaire	2.0
BCM 2502	Acides nucléiques et génétique 2	3.0

Segment 02 Formation complémentaire

Le segment comporte un minimum de 27 crédits de cours à option et 6 au choix

Bloc 02A Fondement en mathématiques

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 02B Fondements en probabilités et statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Cours	Titre	CR
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 02C Compléments en informatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0

Bloc 02D Compléments en sciences de la Nature

Option - Minimum 8 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1502	Fondements du métabolisme	4.0
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1	2.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 3515	Éthique en biochimie	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 3526	Génétique et génomique humaine	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

Bloc 02Y

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1990	Physicochimie générale 1	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PSL 1982	Les bases du système nerveux	2.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Segment 70 Formation spécialisée

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70A Génétique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
PHL 3600	Pharmacogénétique	3.0

Bloc 70B Médecine moléculaire

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2503	Métabolisme moléculaire	2.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2532	Pratique de la communication en sciences	3.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 70C Langages et conception de logiciel

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 70D Informatique théorique et optimisation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0

Bloc 70E Statistique et apprentissage machine

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0

1-147-1-5 version 02 (A24)

Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquérir une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le 1er cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, ou toute autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique 1-147-1-5 version 02 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases en études françaises et linguistique

Obligatoire - 48 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2007	Questions d'histoire de la littérature	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0

Bloc 72B Langues

Option - 6 crédits.

Les crédits doivent être choisis dans une seule et même langue.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 72C Histoire des littératures de langue française

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0

Bloc 72D Langue dans la francophonie

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0

Bloc 72E Poétique et parcours de lecture

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0

Bloc 72F Langue avant 1800

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 2122	Histoire du français	3.0

Bloc 72G Champs sectoriels en linguistique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1013	Langue et technologie	3.0
LNG 2052	Méthodes quantitatives en linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0

Bloc 72H Recherches en littérature française

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0

Bloc 72I Recherches en linguistique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0
LNG 3400	Morphologie avancée	3.0
LNG 3560	Phonétique avancée	3.0

1-180-1-0 version 10 (A25)

Baccalauréat spécialisé en linguistique

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est tout d'abord de permettre à l'étudiant d'acquérir une solide formation dans les cinq domaines de base de la discipline que sont la phonétique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe et la sémantique. Ensuite d'amener l'étudiant à utiliser ces connaissances de base et à les approfondir dans la thématique propre de l'une des quatre orientations du programme, qui sont Langue et société (Segment 71), Langue et technologie (Segment 72) et Langue et cognition (Segment 73) et langues et cultures autochtones (Segment 74).

L'orientation langue et société (Segment 71) a pour objectif de donner à l'étudiant un contexte large et les outils linguistiques appropriés pour l'étude des questions où le langage est en interaction avec des variables sociales et culturelles. C'est le cas par exemple pour aborder l'étude du bilinguisme, pour déterminer comment une langue a évolué au travers de son histoire ou pour étudier la variation linguistique en fonction de facteurs sociaux comme l'âge, le genre ou la classe sociale.

L'orientation langue et technologie (Segment 72) a pour objectif de former l'étudiant à différentes facettes de la problématique du traitement automatique du langage (TAL), comme le traitement de grands corpus de textes, la traduction automatique, la génération de textes, l'élaboration d'ontologies et le développement de différents outils langagiers, comme les correcteurs d'orthographe ou les systèmes de dialogue homme-machine. Cette problématique implique également une étude approfondie des propriétés complexes du lexique par la lexicologie et la terminologie.

L'orientation langue et cognition (Segment 73) a pour objectif de former l'étudiant aux questions touchant à la représentation du langage dans le cerveau humain, aux mécanismes qui régissent sa production et sa compréhension par l'individu ainsi qu'aux facteurs internes et externes qui peuvent influencer, favoriser ou perturber le fonctionnement normal de ces processus. On y prépare l'étudiant à la recherche expérimentale sur ces questions.

L'orientation langues et cultures autochtones (Segment 74) a pour objectif de donner aux personnes étudiantes une formation de base dans une langue autochtone et une formation de base interdisciplinaire en études autochtones. Cette formation permettra une meilleure connaissance des enjeux et défis propres à l'apprentissage, à la description, à la documentation et à la revitalisation des langues autochtones.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite et B1 en expression écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Selon ses résultats au test de français, le candidat pourra devoir passer une évaluation complémentaire de la maîtrise du français écrit.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 01C avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission. L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 après avoir complété 24 crédits n'est pas autorisé à poursuivre dans l'orientation langue et cognition. L'étudiant ne peut s'inscrire au cours TRA1500 du bloc 74G avant d'avoir répondu aux exigences de français et d'anglais imposées par le département.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Baccalauréat spécialisé en linguistique 1-180-1-0 version 10 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits et quatre orientations.

- L'orientation langue et société comprend les segments 01 et 71 avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.

- L'orientation langue et technologie comprend les segments 01 et 72 avec 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

- L'orientation langue et cognition comprend les segments 01 et 73 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

- L'orientation langues et cultures autochtones comprend les segments 01 et 74 avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 27 crédits obligatoires, de 9 à 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances de base en linguistique

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2052	Méthodes quantitatives en linguistique	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0

Bloc 01B Connaissances approfondies en linguistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 3400	Morphologie avancée	3.0
LNG 3560	Phonétique avancée	3.0

Bloc 01C Maîtrise du français

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 2952G	Techniques d'écriture	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1013	Langue et technologie	3.0
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0

Bloc 01D Formation pratique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3960	Travail dirigé	6.0

Cours	Titre	CR
LNG 3970	Stage	6.0

Segment 71 Propre à l'orientation langue et société

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et de 21 à 39 crédits de cours à option.

Bloc 71A Langue et société

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0

Bloc 71B Approches sociolinguistiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0

Bloc 71C Approches ethnolinguistiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0

Cours	Titre	CR
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0

Bloc 71D Approches sociologiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
URB 1111	Le Québec urbain	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Bloc 71E Approches culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
PTG 1100	Le monde lusophone	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0

Bloc 71F Formation complémentaire en linguistique

Option - Maximum 15 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 71G Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1016	Programmation 1	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 71H Langues anciennes et modernes

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0

CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation langue et technologie

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires et de 9 à 30 crédits de cours à option.

Bloc 72A Langue et technologie

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1016	Programmation 1	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 72B Informatique et information numérique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
INU 3011	Documents structurés	3.0

Bloc 72C Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 72D Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

Bloc 72E Langues anciennes et modernes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0

CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation langue et cognition

L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 après avoir complété 24 crédits n'est pas autorisé à poursuivre dans l'orientation langue et cognition.

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires et de 9 à 27 crédits de cours à option.

Bloc 73A Langue et cognition

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 73B Formation complémentaire en psychologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0

Bloc 73C Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 73D Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1016	Programmation 1	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 73E Langues anciennes et modernes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0

CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation langues et cultures autochtones

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et de 21 à 39 crédits de cours à option.

Bloc 74A Langues et cultures autochtones

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2630	Langues en danger	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0

Bloc 74B Langues autochtones

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
INN 3001	Cours terrain en communauté innue, en région	3.0

Bloc 74C Développement de ressources lexicales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 74D Langue et cognition

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0

Bloc 74E Formation complémentaire en études autochtones

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
AUT 3001	Stage individuel	3.0
AUT 3002	Stage collectif	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17^{e}-21^{e} s.	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19^{e}	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20^{e} siècle	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0

Bloc 74F Formation complémentaire en linguistique

Option - Maximum 15 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 74G Traduction

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 1500	Méthodologie de la traduction	3.0
TRA 1550	Traduction générale	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 2505	Traduction et adaptation	3.0
TRA 2650	Révision	3.0

Bloc 74H Formation complémentaire en anthropologie

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0

Bloc 74I Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1016	Programmation 1	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 74J Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-185-1-0 version 15 (A22)

Baccalauréat en traduction

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en traduction vise à préparer l'étudiant à la traduction de l'anglais vers le français dans le respect des normes de pratique professionnelle, notamment la qualité, l'efficacité et la déontologie, afin d'exercer sa profession (comme salarié, entrepreneur, associé ou travailleur autonome). Le diplômé possèdera également une formation de base en terminologie et en traduction spécialisée. La formation permettra à l'étudiant de contextualiser son domaine d'étude et pourra également conduire à des études de 2e cycle orientées vers la pratique professionnelle ou la recherche.

À la fin de son cheminement, l'étudiant sera en mesure de:

- Mettre en oeuvre des stratégies de transfert linguistique et culturel
- Utiliser adéquatement les outils informatiques
- Communiquer efficacement dans une langue de qualité
- Mettre en oeuvre des techniques de recherche appropriées
- Gérer des projets
- Exercer un rôle-conseil
- Développer une réflexion critique sur la pratique sur sa pratique en mobilisant les concepts pertinents

Le baccalauréat spécialisé en traduction permet aussi d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières:

- Traduction
- Terminologie
- Révision
- Rédaction
- Conseil linguistique
- Métiers langagiers

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit **soit** :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
- être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaires (équivalent temps complet)
- avoir réussi au moins 24 crédits universitaires autres que ceux du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

Conditions propres à ce programme

- réussir les tests de français et d'anglais.

Remarques

- Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir les tests lors de la rentrée. En cas d'échec, il sera admis au programme de la mineure en arts et sciences.
- Peut être exempté des tests d'admission :
  - Le candidat ayant subi et réussi les tests d'admission de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) sauf s'il doit encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'apprentissage continu.
  - Le candidat ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (70 % ou B-).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les 3 crédits de cours au choix des cheminements régulier et COOP doivent être pris, sauf exception autorisée, parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du responsable des études du Département.
- L'étudiant qui désire s'inscrire dans le cheminement COOP ou au cheminement international en fait la demande au responsable à la fin de sa 1re année dans le programme. Il doit pour cela avoir obtenu un minimum de 24 crédits de cours du B.A. spécialisé en traduction et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0.
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement COOP doit réaliser trois stages obligatoires en milieu de travail (TRA2001, TRA3001 et TRA3002 (bloc 01I).
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement international doit préparer un contrat d'études à l'étranger qui s'intègre à ses objectifs scolaires et présenter au responsable une attestation de réussite d'un test de langue international à un niveau correspondant à B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Un séjour à l'étranger d'au moins 1 trimestre est exigé. Les cours du bloc 81H servent à parfaire la connaissance de la langue passive (langue C), si nécessaire, avant le séjour à l'étranger. En cas de retour à l'orientation générale, 3 crédits pourront être reconnus comme cours au choix.
- Le contrat d'études à l'étranger devra préciser les cours qui seront suivis dans l'université d'accueil, le nombre d'ECTS (2 ECTS comptant pour 1 crédit nord-américain), de crédits du Royaume-Uni (4 « UK credits » comptant pour 1 crédit) ou de toute autre unité de valeur de l'université d'accueil. Le stage TRA2950 *Pratique en milieu de travail* pourra être inscrit dans ce bloc s'il est réalisé à l'étranger.
- Le mentorat l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) peut débuter en 2e année après l'obtention de 45 crédits (bloc 01H).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en traduction 1-185-1-0 version 15 (A22)

Le baccalauréat comporte 90 crédits

- Les cheminement réguliers et COOP comprennent 54 crédits obligatoires, 33 à 36 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

- Le cheminement international comprend 54 crédits obligatoires et 36 à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à tous les cheminements

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante:

- en cheminement régulier : 54 crédits obligatoires et 12 à 15 crédits optionnels (dont 3 à 6 crédits au bloc 01H Formation en contexte professionnel).

- en cheminement COOP : 54 crédits obligatoires et 18 crédits optionnels (dont 9 crédits dans le bloc 01I Formation en contexte professionnel COOP).

Bloc 01A Transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1500	Méthodologie de la traduction	3.0
TRA 1550	Traduction générale	3.0
TRA 2505	Traduction et adaptation	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2650	Révision	3.0
TRA 3555	Traduction professionnelle assistée par ordinateur	3.0

Bloc 01B Communication

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1300	Techniques de rédaction	3.0
TRA 2330	Rédaction professionnelle	3.0

Bloc 01C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 1600	Outils informatiques des langagiers	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2600	Outils informatiques avancés	3.0

Bloc 01D Terminologie

Obligatoire - 6 crédits

Cours	Titre	CR
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 01E Exercice de la profession

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3900	Réalités professionnelles	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3915	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction	3.0

Bloc 01F Évolution de la discipline

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Bloc 01G Anglais

Option - 6 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances à l'arrivée à l'Université par un test d'admission. Les personnes classées de niveau 1 pourront suivre le cours TRA1025 et celles de niveau 2 pourront suivre le cours TRA1750 ou TRA2750. L'inscription à ce cours doit être faite par le département.

Cours	Titre	CR
TRA 1025	Professional Writing for Translators	3.0
TRA 1750	General Translation	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2750	Advanced Translation	3.0

Bloc 01H Formation en contexte professionnel

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits Cheminenent COOP : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
TRA 2900	Téléstage	3.0
TRA 2920	Mentorat professionnel	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2950H	Pratique en milieu de travail	6.0

Bloc 01I Formation en contexte professionnel COOP

Option - Maximum 9 crédits

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement COOP : Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2001	Stage COOP en milieu de travail 1	3.0
TRA 3001	Stage COOP en milieu de travail 2	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3002	Stage COOP en milieu de travail 3	3.0

Bloc 01J Langues et notions

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0
TRA 2240	Langue et notions biomédicales	3.0
TRA 2260	Langue et notions juridiques	3.0

Segment 80 Propre aux cheminements régulier et COOP

Les crédits sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 à 24 crédits optionnels et 0 à 3 crédits au choix.

- en cheminement COOP : 15 à 18 crédits optionnels et 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 80A Thématiques particulières

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3650	Révision et post-édition	3.0
TRA 3850	Introduction à l'interprétation	3.0

Bloc 80B Connaissances linguistiques

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 80C Filière scientifique et technique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2515	Traduction technique	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0
TRA 3355	Traduction en environnement	3.0
TRA 3515	Traduction scientifique	3.0

Bloc 80D Filière juridique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3565	Traduction juridique : valeurs mobilières	3.0

Bloc 80E Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2545	Traduction médicale et pharmaceutique	3.0
TRA 3545	Traduction en biotechnologie	3.0

Bloc 80F Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2525	Traduction commerciale	3.0
TRA 3525	Traduction économique	3.0
TRA 3575	Traduction administrative	3.0

Bloc 80G Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2570	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0
TRA 3590	Traduction audiovisuelle	3.0

Segment 81 Propre au cheminement international

Les étudiants du cheminement international doivent compléter de 18 à 24 crédits optionnels incluant les 12 crédits du bloc 81I et de 6 à 12 crédits dans les blocs 81C-81D-81E-81F-81G.

Bloc 81A Thématiques particulières

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3650	Révision et post-édition	3.0
TRA 3850	Introduction à l'interprétation	3.0

Bloc 81B Connaissances linguistiques

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 81C Filière scientifique et technique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2515	Traduction technique	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0
TRA 3355	Traduction en environnement	3.0
TRA 3515	Traduction scientifique	3.0

Bloc 81D Filière juridique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3565	Traduction juridique : valeurs mobilières	3.0

Bloc 81E Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2545	Traduction médicale et pharmaceutique	3.0
TRA 3545	Traduction en biotechnologie	3.0

Bloc 81F Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2525	Traduction commerciale	3.0
TRA 3525	Traduction économique	3.0
TRA 3575	Traduction administrative	3.0

Bloc 81G Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2570	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0
TRA 3590	Traduction audiovisuelle	3.0

Bloc 81H Propre au cheminement international - Perfect. connaissance 3e langue

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
ITL 2195	Société et culture en Italie	3.0
ITL 3002	Version	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
PTG 2652	Théâtre et cinéma lusophones	3.0

1-180-2-0 version 07 (A25)

Majeure en linguistique

Diplôme

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La majeure permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. La majeure peut être associée à une discipline connexe : enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en linguistique 1-180-2-0 version 07 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances de base 1

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0

Bloc 71B Connaissances de base 2

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 3400	Morphologie avancée	3.0
LNG 3560	Phonétique avancée	3.0

Bloc 71C Conn. de base 3 - Ling. historique/philologie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0

Bloc 71D Maîtrise du français

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 2952G	Techniques d'écriture	3.0
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0

Bloc 71E Langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0

Bloc 71F Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1013	Langue et technologie	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2052	Méthodes quantitatives en linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 71G Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0

Bloc 71H Compl. linguistique historique/philologie romane

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0

Bloc 71Y Formations complémentaires et connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

1-185-2-0 version 06 (A22)

Majeure en traduction

Diplôme

Objectifs

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de pointe dans la discipline et est en relation gigogne avec le baccalauréat spécialisé pour les étudiants qui souhaiteraient faire le passage de l'un vers l'autre. Ce programme permet de combiner une solide formation en traduction à une mineure ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particulière, par exemple, dans une troisième langue ou dans un domaine de spécialité comme le droit ou l'économie. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en traduction spécialisée et en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycle orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein durant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit **soit** :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
- être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaires (équivalent temps complet)
- avoir réussi au moins 24 crédits universitaires autres que ceux du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

Conditions propres à ce programme

- réussir les tests de français et d'anglais.

Remarques

- Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir les tests lors de la rentrée. En cas d'échec, il sera admis au programme de la mineure arts et sciences.
- Peut être exempté des tests d'admission :
  - Le candidat ayant subi et réussi les tests d'admission de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) sauf s'il doit encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'apprentissage continu.
  - Le candidat ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET), avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (70 % ou B-).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le mentorat de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) (TRA2920) peut débuter en 2e année après l'obtention de 30 crédits (bloc 01H).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en traduction 1-185-2-0 version 06 (A22)

La majeure comporte 60 crédits.

Les crédits sont répartis de la façon suivante: les 42 crédits obligatoires du tronc commun (segment 01) et 18 crédits à option (de 6 à 12 crédits dans le segment 01 et de 6 à 12 crédits dans le segment 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 6 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1500	Méthodologie de la traduction	3.0
TRA 1550	Traduction générale	3.0
TRA 2505	Traduction et adaptation	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2650	Révision	3.0
TRA 3555	Traduction professionnelle assistée par ordinateur	3.0

Bloc 01B Communication

Obligatoire- 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1300	Techniques de rédaction	3.0
TRA 2330	Rédaction professionnelle	3.0

Bloc 01C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 1600	Outils informatiques des langagiers	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2600	Outils informatiques avancés	3.0

Bloc 01D Terminologie

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 01E Exercice de la profession

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3900	Réalités professionnelles	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3915	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction	3.0

Bloc 01F Évolution de la discipline

Option - Maximum 3 crédits.

Les cours TRA2115 et TRA3125 sont fortement recommandés aux étudiants désireux de poursuivre leurs études en recherche aux études supérieures. Valider auprès des responsables le cheminement approprié le cas échéant.

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Bloc 01G Anglais

Option - 3 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances à l'arrivée à l'Université par un test d'admission. Les personnes classées de niveau 1 pourront suivre le cours TRA1025 et celles de niveau 2 pourront suivre le cours TRA1750 ou TRA2750. L'inscription à ce cours doit être faite par le département.

Cours	Titre	CR
TRA 1025	Professional Writing for Translators	3.0
TRA 1750	General Translation	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2750	Advanced Translation	3.0

Bloc 01H Formation en contexte professionnel

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2900	Téléstage	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2920	Mentorat professionnel	3.0

Segment 73 Traduction spécialisée

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 73A Langues et notions

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2240	Langue et notions biomédicales	3.0
TRA 2260	Langue et notions juridiques	3.0

Bloc 73B Filière scientifique et technique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2515	Traduction technique	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3355	Traduction en environnement	3.0
TRA 3515	Traduction scientifique	3.0

Bloc 73C Filière juridique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3565	Traduction juridique : valeurs mobilières	3.0

Bloc 73D Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2545	Traduction médicale et pharmaceutique	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3545	Traduction en biotechnologie	3.0

Bloc 73E Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2525	Traduction commerciale	3.0
TRA 3525	Traduction économique	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3575	Traduction administrative	3.0

Bloc 73F Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2570	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3590	Traduction audiovisuelle	3.0

1-180-4-0 version 04 (A98)

Mineure en linguistique

Certificat

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La mineure est conçue pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en linguistique 1-180-4-0 version 04 (A98)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Initiation à la linguistique 1

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0

Bloc 71B Initiation à la linguistique 2

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0

Bloc 71C Initiation à linguistique historique/philologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0

Bloc 71D Maîtrise du français

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 2952G	Techniques d'écriture	3.0
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0

Bloc 71E Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1013	Langue et technologie	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2052	Méthodes quantitatives en linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0

Bloc 71F Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0

1-182-4-0 version 02 (A18)

Mineure en sciences cognitives

Certificat

Objectifs

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et de professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre départements de la Faculté : Informatique et recherche opérationnelle, Linguistique et traduction, Philosophie et Psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminements de ceux qui le compléteront avec une majeure dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences cognitives. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sciences cognitives 1-182-4-0 version 02 (A18)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 74

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Bloc 74B Fondements théoriques et méthodologiques

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 74C Champs sectoriels disciplinaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0

1-185-1-8 version 00 (A25)

Qualification en traduction

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse aux professionnels formés à l'étranger détenteurs d'un diplôme de traduction et à qui l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) a prescrit des contenus de cours et des heures de formation pratique et théorique en vue de l'agréement. Son principal objectif est de compléter la formation de ces professionnels en vue d'être admis comme membres agréés à l'OTTIAQ et de leur transmettre des connaissances spécifiques pouvant leur permettre de pratiquer la traduction au Québec.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de 1er cycle

Structure du programme

Le programme de qualification comprend un maximum de 24 crédits.

Segment 80

L'OTTIAQ prescrit les cours qui doivent être faits par l'étudiant.

Bloc 80Z

Choix - Maximum 24 crédits.

1-185-4-0 version 06 (A25)

Mineure en traduction

Certificat

Objectifs

Le programme de mineure en traduction offre une initiation à la traduction professionnelle et est en relation gigogne avec la majeure en traduction et avec le baccalauréat spécialisé pour les étudiants qui souhaiteraient faire le passage de l'un vers l'autre. Ce programme permet de combiner une formation de base en traduction à une majeure ou à des certificats dans d'autres disciplines en vue d'acquérir une compétence particulière, par exemple, dans une troisième langue ou dans un domaine de spécialité comme le droit ou l'économie. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en rédaction en contexte bilingue en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...).

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit **soit** :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
- être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaires (équivalent temps complet)
- avoir réussi au moins 24 crédits universitaires autres que ceux du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

Conditions propres à ce programme

- réussir les tests de français et d'anglais.

Remarques

- Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir les tests lors de la rentrée. En cas d'échec, il sera admis au programme de la mineure en arts et sciences.
- Peut être exempté des tests d'admission :
  - Le candidat ayant subi et réussi les tests d'admission de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) sauf s'il doit encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'apprentissage continu.
  - Le candidat ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (70 % ou B-).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en traduction 1-185-4-0 version 06 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Bloc 80A Transfert linguistique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1500	Méthodologie de la traduction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1550	Traduction générale	3.0

Bloc 80B Communication

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0
TRA 1300	Techniques de rédaction	3.0

Bloc 80C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 1600	Outils informatiques des langagiers	3.0

Bloc 80D Anglais

Option - 3 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances par un test d'admission. Les personnes de niveau 1 pourront suivre le cours TRA 1025 et celles de niveau 2 pourront suivre le cours TRA 1750.

Cours	Titre	CR
TRA 1025	Professional Writing for Translators	3.0
TRA 1750	General Translation	3.0

Bloc 80E Évolution de la discipline

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Bloc 80F Langues et notions

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0
TRA 2240	Langue et notions biomédicales	3.0
TRA 2260	Langue et notions juridiques	3.0

1-185-5-2 version 00 (A97)

Certificat de traduction troisième langue

Certificat

Objectifs

Le certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du 1er cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants en traduction, en études allemandes et en études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour :

- ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans leur formation professionnelle;
- permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquérir un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit **soit** :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
- être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaires (équivalent temps complet)
- avoir réussi au moins 24 crédits universitaires autres que ceux du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

Conditions propres à ce programme

- réussir un test de français et d'anglais.
  et
- réussir un test d'allemand ou d'espagnol, selon le cas.

Remarques

- Le certificat peut être combiné à une majeure (ex.: majeure en études allemandes, majeure en études hispaniques, majeure en traduction).
- Peut être exempté du test d'admission de français et d'anglais :
  - Le candidat ayant subi et réussi le test d'admission de la Faculté de l'apprentissage continu sauf s'il doit encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'apprentissage continu.
  - Le candidat ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (70 % ou B-).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en traduction troisième langue. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de traduction troisième langue 1-185-5-2 version 00 (A97)

Le certificat comporte 30 crédits. Il comporte un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations :

- l'orientation Traduction allemand-français (segment 81)

- l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol (segment 82).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : de 15 à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 3191	Travail dirigé en traduction 1	1.5
ALL 3192	Travail dirigé en traduction 2	1.5

Cours	Titre	CR
ESP 3900	Travail dirigé en traduction	3.0

Bloc 01B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0

Bloc 01C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0

Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 81A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Bloc 81B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

Segment 82 Propre à l'orient. Traduction espagnol-français, franç.-esp.

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 82A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0

Bloc 82B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2651	Poésie et discours hispaniques : méthode	3.0
ESP 2652	Récit et théâtre hispaniques : méthode	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3355	Littérature hispano-américaine	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
ESP 3537	Espagnol actuel	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

1-145-1-5 version 05 (A23)

Baccalauréat en littératures de langue française

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce baccalauréat offre trois orientations qui mènent aux études supérieures en plus de préparer à diverses professions.

- L'**orientation Histoire, poétique et théorie des littératures** permet d'acquérir les bases méthodologiques, historiques et théoriques nécessaires à l'analyse rigoureuse des textes littéraires de langue française, quels qu'en soient l'ancrage géographique (France, Québec, francophonie), l'époque ou le genre. Elle vise l'acquisition d'une solide culture littéraire par la lecture attentive des oeuvres et la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- L'**orientation Dramaturgie** conjugue l'étude des formes dramatiques et des esthétiques théâtrales à la connaissance d'autres corpus et approches littéraires.
- L'**orientation Francophonie** est, au Québec, la seule orientation d'un programme consacrée aux littératures francophones du Maghreb, d'Afrique, des Caraïbes, etc. Ces corpus moins familiers sont abordés dans une perspective historique, esthétique et interdisciplinaire qui demeure fortement arrimée aux apprentissages fondamentaux en études françaises.

Le détenteur de ce baccalauréat pourra travailler dans les domaines où les capacités d'analyse, de synthèse, de jugement critique et de rédaction sont essentielles : être recherchiste, rédacteur, critique, etc. dans les médias, organismes culturels, agences gouvernementales, maisons d'édition, institutions de la Francophonie ou organismes théâtraux.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures comprend les segments 01 et 83. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A, B, Cet G. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Dramaturgie comprend les segments 01 et 84. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, aux deux cours du 84A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84B, D, G, H et J. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Francophonie comprend les segments 01 et 85. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 85A, F, G, H et J. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option.

Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littératures de langue française 1-145-1-5 version 05 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations:

- l'orientation histoire, poétique et théorie des littératures (segment 83) comprend 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 au choix.

- l'orientation dramaturgie (segment 84) comprend 27 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 3 au choix.

- l'orientation francophonie (segment 85) comprend 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun aux trois orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0

Bloc 01B Lectures critiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2007	Questions d'histoire de la littérature	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0

Segment 83 Propre à l'orientation histoire, poétique et théorie des littératures

Les 66 crédits de l'orientation sont à option.

Bloc 83A Introduction aux littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits , maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0

Bloc 83B Introduction aux littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0

Bloc 83C Initiation à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0

Bloc 83D Histoire des littératures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 83E Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0

Bloc 83F Théories

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0

Bloc 83G Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 83H Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 12 crédits

Cours	Titre	CR
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 83I Pratiques d'écriture

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3709	Les chantiers de la création	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0

Bloc 83J Compléments aux pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0

Bloc 83K Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 2862	Recherches en dramaturgie	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0

Bloc 83L Littératures et cultures anciennes et étrangères

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0

Bloc 83M Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 83Y

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Segment 84 Propre à l'orientation dramaturgie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 60 crédits à option.

Bloc 84A Histoire du théâtre occidental

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0

Bloc 84B Dramaturgies

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2862	Recherches en dramaturgie	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0
FRA 3860	Stage en milieu théâtral	3.0

Bloc 84C Dramaturgie anglophone

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0

Bloc 84D Compléments aux études dramaturgiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0

Bloc 84E Pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3709	Les chantiers de la création	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0

Bloc 84F Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0

Bloc 84G Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 84H Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0

Bloc 84I Théories

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0

Bloc 84J Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 84K Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 84L Littératures/dramaturgies anciennes/étrangères

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3435	Théâtre hispanique du Siècle d'or	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0

Bloc 84M Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 84Y

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Segment 85 Propre à l'orientation francophonie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 63 crédits à option.

Bloc 85A Initiation aux littératures francophones

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0

Bloc 85B Approche historique des littératures francophones

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0

Bloc 85C Lecture des littératures francophones

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 85D Approches interculturelles

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0

Bloc 85E Sciences humaines

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0

Bloc 85F Histoire des littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0

Bloc 85G Histoire des littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits

Cours	Titre	CR
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 85H Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0

Bloc 85I Théories

Option - Minimum 9 crédits, maximum12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0

Bloc 85J Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 85K Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0

Bloc 85L Pratiques d'écriture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3709	Les chantiers de la création	3.0

Bloc 85M Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 2862	Recherches en dramaturgie	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0

Bloc 85N Littératures anciennes et étrangères

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0

Bloc 85O Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 85Y

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

1-145-2-5 version 04 (A23)

Majeure en littératures de langue française

Diplôme

Objectifs

La majeure, construite à partir de l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures du baccalauréat spécialisé, propose une solide formation de base en études littéraires. Associée à une mineure, elle mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction et des communications. Elle permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par une mineure, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A, C, D, E et I. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 70B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au diplôme en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en littératures de langue française 1-145-2-5 version 04 (A23)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0

Bloc 70B Lectures critiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2007	Questions d'histoire de la littérature	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0

Bloc 70C Introduction aux littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0

Bloc 70D Introduction aux littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0

Bloc 70E Initiation à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0

Bloc 70F Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 70G Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0

Bloc 70H Théories

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0

Bloc 70I Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 70J Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 70K Compléments ét. interdisciplinaires/culturelles

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0

Bloc 70L Pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3709	Les chantiers de la création	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0

Bloc 70M Compléments aux pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0

Bloc 70N Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 2862	Recherches en dramaturgie	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0

1-145-4-5 version 03 (A23)

Mineure en littératures de langue française

Certificat

Objectifs

La mineure est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et la majeure.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les

cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en littératures de langue française 1-145-4-5 version 03 (A23)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0

Bloc 70B Introductions à l'histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0

Bloc 70C Initiations à l'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0

Bloc 70D Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0

Bloc 70E Pratiques d'écriture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0

Bloc 70F Métiers de l'édition

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0

1-148-1-5 version 03 (A25)

Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme intègre les littératures de langue française et la philosophie. Il vise à marier éthique et esthétique, création et critique, sensibilité et raison dans une perspective pluridisciplinaire. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une bonne formation générale dans les deux disciplines ainsi qu'une formation spécifiquement conçue pour développer le sens critique, l'esprit de synthèse, la capacité d'analyse et la qualité de l'expression. En outre, ce programme permet d'acquérir de solides bases historiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie 1-148-1-5 version 03 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements philosophiques et littéraires

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 70B Philosophie et littérature

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0

Bloc 70C Philosophie continentale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 70D Histoire des littératures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 70E Histoire de la philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0

Bloc 70F Poétique et parcours de lecture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0

Bloc 70G Éthique et philosophie politique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 70H Philosophie analytique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0

Bloc 70I Ouvertures

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0

Bloc 70J Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-375-4-1 version 00 (A25)

Mineure en culture québécoise

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à explorer la culture québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera les préoccupations actuelles sur la langue, les identités et la manière dont la culture traduit, incorpore et prolonge ces questions. Le programme fournira les assises théoriques sur les études culturelles nécessaires pour comprendre leurs traditions critiques et le positionnement du Québec à l'intérieur de celles-ci en faisant appel, entre autres, à la littérature, aux médias, au théâtre, aux arts visuels et à la musique. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution de la culture au Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui désirent avoir une meilleure connaissance du Québec et oeuvrer dans des domaines aussi divers que l'industrie culturelle (les institutions muséales, le milieu de l'édition ou du jeu vidéo), le journalisme, la fonction publique et le milieu communautaire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en culture québécoise. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en culture québécoise 1-375-4-1 version 00 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
QCF 1951	Exploration des espaces culturels au Québec	3.0

Cours	Titre	CR
QCF 1952	Approches des études culturelles au Québec	3.0

Bloc 70B Pratiques artistiques et littéraires au Québec

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2196	Art et cultures à Montréal	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
LCO 1080	La littérature québécoise en comparaison	3.0

Bloc 70C Communautés culturelles au Québec et identités de genre

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
FEM 3200	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
ITL 2270	Italie-Québec: parcours interculturels	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0

Bloc 70D Approches de la culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 2006	Literature, Culture and Contact	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2040	Anthropologie de la culture matérielle	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2050	Cultures populaires du monde	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
DIN 3211	Design et cultures matérielles	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0

Bloc 70E Perspectives sur le Québec

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 3104	Histoire de l'architecture au Québec	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3430	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
URB 1111	Le Québec urbain	3.0

1-085-1-0 version 13 (A19)

Baccalauréat en études allemandes

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme offre une formation complète en langue et littérature ainsi qu'en histoire et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi trois orientations thématiques : la littérature classique et contemporaine, la civilisation et l'histoire de l'espace culturel germanique, la traduction allemand-français. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes. Il constitue une base pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau élémentaire de l'allemand (niveau A1.2), par exemple en ayant réussi deux cours de niveau collégial.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études allemandes 1-085-1-0 version 13 (A19)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 72 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 71A Introduction aux études allemandes

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0

Bloc 71B Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 12 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après test (entretien ou test écrit auprès de la coordinatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront prendre des cours dans le bloc 71B.

Cours	Titre	CR
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71C Apprentissage complémentaire de l'allemand

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0

Bloc 71D Civilisation et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0
ALL 3281	Colloque à sujet ouvert	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

Bloc 71E Littérature et cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3281	Colloque à sujet ouvert	3.0

Bloc 71F Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Bloc 71G Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2290	Lectures dirigées 1 (Littérature)	3.0
ALL 3290	Lectures dirigées 2 (Civilisation)	3.0

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0

1-085-2-0 version 12 (A19)

Majeure en études allemandes

Diplôme

Objectifs

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des trois thématiques qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combiné à un certificat en traduction allemand-français ou à une mineure dans une autre discipline, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme de majeure, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau élémentaire de l'allemand (niveau A1.2), par exemple en ayant réussi deux cours de niveau collégial.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Majeure en études allemandes 1-085-2-0 version 12 (A19)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A Introduction aux études allemandes

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0

Bloc 71B Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 12 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit). Selon leur classement, les étudiants devront prendre des cours dans le bloc 71B.

Cours	Titre	CR
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71C Apprentissage complémentaire de l'allemand

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0

Bloc 71D Civilisation et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

Bloc 71E Littérature et cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3281	Colloque à sujet ouvert	3.0

Bloc 71F Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Bloc 71G Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2290	Lectures dirigées 1 (Littérature)	3.0
ALL 3290	Lectures dirigées 2 (Civilisation)	3.0

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0

1-085-4-0 version 10 (A19)

Mineure en études allemandes

Certificat

Objectifs

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier les cours ALL 1901 et 1902 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71 A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du cégep, ou ALL 1901 et 1902, ou ALL 1911 et 1912.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études allemandes 1-085-4-0 version 10 (A19)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 18 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue allemande après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit auprès de la coordonnatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront suivre des cours dans le bloc 71A.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71B Introduction aux études allemandes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0

Bloc 71C Littérature / civilisation en langue française et traduction

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Cours	Titre	CR
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

Bloc 71D Littérature / civilisation en langue allemande

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0
ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3281	Colloque à sujet ouvert	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

1-085-7-0 version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- L'étudiant ayant des connaissances de la langue allemande doit faire un test de classement.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes 1-085-7-0 version 01 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Bloc 70B Culture - cours en allemand

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

Bloc 70C Culture - cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

1-087-1-0 version 01 (H10)

Baccalauréat en études allemandes et histoire

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau élémentaire de l'allemand, par exemple en ayant réussi quatre cours de niveau collégial.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études allemandes et histoire 1-087-1-0 version 01 (H10)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Formation de base 1

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0

Bloc 70B Formation de base 2

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0

Bloc 70C Perfectionnement

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0
HST 3700	Lectures dirigées	3.0

Bloc 70D De la Réforme au Congrès de Vienne

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0

Bloc 70E De l'Antiquité au Congrès de Vienne

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0

Bloc 70F Du Congrès de Vienne à nos jours 1

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

Bloc 70G Du Congrès de Vienne à nos jours 2

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0

Bloc 70H Contributions d'autres disciplines

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0

1-091-4-1 version 00 (A14)

Mineure en études lusophones

Certificat

Objectifs

La mineure en études lusophones permet d'acquérir des connaissances en langue portugaise, en littérature et en culture lusophones. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études lusophones. Le programme est associé au secteur Arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure de programme

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PTG 1100	Le monde lusophone	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0

Bloc 70B Langue

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0

Bloc 70C Lettres et société

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PTG 2652	Théâtre et cinéma lusophones	3.0

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 3510	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

1-091-7-0 version 02 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue portugaise et cultures lusophones.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones 1-091-7-0 version 02 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PTG 1100	Le monde lusophone	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0
PTG 2652	Théâtre et cinéma lusophones	3.0

1-092-4-0 version 02 (A01)

Mineure en études latino-américaines

Certificat

Objectifs

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquérir une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui a déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise peut, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Certificat en études latino-américaines. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études latino-américaines 1-092-4-0 version 02 (A01)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0

Bloc 70C Histoire

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0

Bloc 70D Économie et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Cours	Titre	CR
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

Bloc 70E Langues

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 70F Histoire et développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0

Bloc 70G Arts, cultures et littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3355	Littérature hispano-américaine	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0

Bloc 70H Croissance et développement

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0

1-104-4-0 version 00 (A13)

Mineure en études catalanes

Certificat

Objectifs

La mineure en études catalanes a pour but d'offrir une formation en langue, culture et civilisation catalanes ainsi qu'en littérature et/ou traduction catalan-français. Le programme permet d'effectuer un stage en milieu de travail ou un séjour d'immersion en pays catalan (facultatifs). L'étudiant peut également s'inscrire à des cours dans des disciplines connexes : histoire, littérature, linguistique et traduction. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études catalanes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études catalanes 1-104-4-0 version 00 (A13)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Bloc 72A A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0

Bloc 72B Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0

Bloc 72C Lettres et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
CTL 2030	Lectures dirigées en études catalanes	3.0
CTL 2260	Traduction catalan-français	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

Bloc 72D Applications pratiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 2410	Stage	3.0
CTL 2420	Voyage d'études	3.0

Bloc 72E Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0
TRA 2240	Langue et notions biomédicales	3.0
TRA 2260	Langue et notions juridiques	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0

1-104-7-0 version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement en langue et culture catalanes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture catalanes.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes 1-104-7-0 version 01 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
CTL 2260	Traduction catalan-français	3.0
CTL 2420	Voyage d'études	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0

1-105-1-0 version 13 (A19)

Baccalauréat en études hispaniques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement postsecondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide base pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

Tous les étudiants doivent passer un test de classement de l'espagnol avant le début du programme. Les étudiants qui auront obtenu un niveau inférieur à intermédiaire à la suite de ce test se verront imposer, hors programme, jusqu'à 6 crédits de mise à niveau (ESP1901, ESP1902) qui devront être réussis durant la première année du programme. Cet ajout pourrait prolonger la durée des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études hispaniques 1-105-1-0 version 13 (A19)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 2651	Poésie et discours hispaniques : méthode	3.0
ESP 2652	Récit et théâtre hispaniques : méthode	3.0
ESP 3517	Histoire de la langue espagnole	3.0
ESP 3537	Espagnol actuel	3.0

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 3610	Difficultés de l'espagnol écrit	3.0

Bloc 73C Étude de la langue et traduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0
ESP 3511	Phonétique et phonologie de l'espagnol	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
ESP 3710	L'espagnol : langue étrangère	3.0
ESP 3730	Bilinguisme et multilinguisme espagnols	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 73D Littérature hispanique et pratiques culturelles hispano-américaines

Option - Minimum 15 crédits, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 3222	Cervantes et le roman du Siècle d'or	3.0
ESP 3242	Romantisme et réalisme en Espagne	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0
ESP 3355	Littérature hispano-américaine	3.0
ESP 3435	Théâtre hispanique du Siècle d'or	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
ESP 3451	Essai et écriture hispanique XVIIIe - XXIe siècles	3.0

Bloc 73E Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 3810	Travail de recherche	3.0
ESP 3820	Programme de lectures	3.0
ESP 3900	Travail dirigé en traduction	3.0

Bloc 73F Culture, société et théorie littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

Bloc 73Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
COM 1200	Introduction aux médias	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0

1-105-2-0 version 16 (H24)

Majeure en études hispaniques

Diplôme

Objectifs

La majeure en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Elle permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et littérature et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. La majeure est souvent combinée à une mineure dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

La majeure peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3e année.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

Tous les étudiants doivent passer un test de classement de l'espagnol avant le début du programme. Les étudiants qui auront obtenu un niveau inférieur à intermédiaire à la suite de ce test se verront imposer, hors programme, jusqu'à 6 crédits de mise à niveau (ESP1901, ESP1902) qui devront être réussis durant la première année du programme. Cet ajout pourrait prolonger la durée des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Majeure en études hispaniques 1-105-2-0 version 16 (H24)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 3610	Difficultés de l'espagnol écrit	3.0

Bloc 73C Étude de la langue et traduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0
ESP 3511	Phonétique et phonologie de l'espagnol	3.0
ESP 3517	Histoire de la langue espagnole	3.0
ESP 3537	Espagnol actuel	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
ESP 3730	Bilinguisme et multilinguisme espagnols	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 73D Littérature hispanique et pratiques culturelles hispano-américaines

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 2651	Poésie et discours hispaniques : méthode	3.0
ESP 2652	Récit et théâtre hispaniques : méthode	3.0
ESP 3222	Cervantes et le roman du Siècle d'or	3.0
ESP 3242	Romantisme et réalisme en Espagne	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0
ESP 3355	Littérature hispano-américaine	3.0
ESP 3435	Théâtre hispanique du Siècle d'or	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
ESP 3451	Essai et écriture hispanique XVIIIe - XXIe siècles	3.0

Bloc 73E Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 3810	Travail de recherche	3.0
ESP 3820	Programme de lectures	3.0
ESP 3900	Travail dirigé en traduction	3.0

Bloc 73F Culture et société et théorie littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

Bloc 73Y Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
COM 1200	Introduction aux médias	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0

1-105-4-0 version 08 (A19)

Mineure en études hispaniques

Certificat

Objectifs

La mineure en études hispaniques a été conçue pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Elle représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études hispaniques 1-105-4-0 version 08 (A19)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 72A Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0

Bloc 72B Étude de la langue et traduction

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0
ESP 3511	Phonétique et phonologie de l'espagnol	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
ESP 3610	Difficultés de l'espagnol écrit	3.0
ESP 3710	L'espagnol : langue étrangère	3.0
ESP 3730	Bilinguisme et multilinguisme espagnols	3.0

Bloc 72C Civilisation et littérature

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 2651	Poésie et discours hispaniques : méthode	3.0
ESP 2652	Récit et théâtre hispaniques : méthode	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
ESP 3451	Essai et écriture hispanique XVIIIe - XXIe siècles	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0

Bloc 72D Culture et société

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16^{e} au 19^{e} siècle	3.0
HAR 3132	L'art au 17^{e} siècle	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

1-105-6-1 version 00 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue espagnole et cultures hispaniques.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- Un test de classement est obligatoire.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques 1-105-6-1 version 00 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 3610	Difficultés de l'espagnol écrit	3.0

Bloc 70B Culture : cours en espagnol

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 3242	Romantisme et réalisme en Espagne	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0

Bloc 70C Culture : cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

1-110-2-0 version 07 (A03)

Majeure en études italiennes

Diplôme

Objectifs

Le programme de la majeure en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une solide compétence langagière ainsi qu'une connaissance approfondie de la culture italienne dans ses différents aspects. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Majeure en études italiennes 1-110-2-0 version 07 (A03)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 2195	Société et culture en Italie	3.0

Bloc 72B Langue

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
ITL 3002	Version	3.0
ITL 3020	Langue et culture en Italie	3.0

Bloc 72C Littérature et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2120	Le théâtre italien du 20e siècle	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
ITL 2270	Italie-Québec: parcours interculturels	3.0
ITL 2310	Littérature italienne 1 : 20e siècle	3.0
ITL 2350	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0

Bloc 72D L'Italie dans la Méditerranée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0

Bloc 72E Les arts

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

1-110-4-0 version 07 (A03)

Mineure en études italiennes

Certificat

Objectifs

La mineure en études italiennes permet d'acquérir des connaissances en langue, en littérature et en civilisation italiennes.

Elle s'adresse à des étudiants issus d'horizons divers (cégeps, autres disciplines, marché du travail) recherchant une formation complémentaire en études italiennes. Combinée à une majeure dans une discipline connexe, la mineure peut mener à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes (baccalauréat par cumul). Combinée à d'autres programmes en langues modernes, cette mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études italiennes 1-110-4-0 version 07 (A03)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0

Bloc 72B Langue

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0

Cours	Titre	CR
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0

Bloc 72C Lettres et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2120	Le théâtre italien du 20e siècle	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
ITL 2195	Société et culture en Italie	3.0
ITL 2270	Italie-Québec: parcours interculturels	3.0
ITL 2310	Littérature italienne 1 : 20e siècle	3.0
ITL 2350	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle	3.0
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0

Bloc 72D Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0

1-110-7-0 version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture italiennes.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- L'étudiant ayant des connaissances de la langue italienne doit faire un test de classement.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes 1-110-7-0 version 01 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
ITL 3002	Version	3.0

Bloc 70B Culture : cours en italien

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 2120	Le théâtre italien du 20e siècle	3.0
ITL 2195	Société et culture en Italie	3.0
ITL 2310	Littérature italienne 1 : 20e siècle	3.0
ITL 2350	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle	3.0

Cours	Titre	CR
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0
ITL 3020	Langue et culture en Italie	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0

Bloc 70C Culture : cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
ITL 2270	Italie-Québec: parcours interculturels	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

1-117-4-0 version 04 (H17)

Mineure en études arabes

Certificat

Objectifs

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, composé de vingt-deux états et peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde. Cette mineure peut être associée à diverses majeures dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. La mineure permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le 1er cycle qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études arabes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études arabes 1-117-4-0 version 04 (H17)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0

Cours	Titre	CR
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0

Bloc 70B Langue

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0

Bloc 70C Le monde arabe

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 2001	Études arabes interdisciplinaires	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 3070	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 3020	Littérature et diversité humaine	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0

1-117-7-0 version 02 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture arabes.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- Un test de classement est obligatoire.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes 1-117-7-0 version 02 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ARA 2001	Études arabes interdisciplinaires	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0

1-121-7-0 version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture russes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture russes.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture russes 1-121-7-0 version 01 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0

1-130-6-1 version 00 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne est un agencement de cinq cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants la possibilité d'approfondir la connaissance de la langue et la culture de la Grèce moderne par le biais d'une formation ciblée.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne 1-130-6-1 version 00 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
GRM 3100	Traduction littéraire grec-français	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
GRM 3005	Prose néo-hellénique	3.0
GRM 3006	Poésie néo-hellénique	3.0

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

1-135-1-0 version 13 (A21)

Baccalauréat en études anglaises

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans la discipline des études anglaises. Il comporte trois objectifs : l'introduction à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement, littéraire), l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise. Cette formation donne accès à des études supérieures. Elle peut aussi mener à une carrière dans divers domaines exigeant une solide maîtrise de la langue anglaise et la capacité de réfléchir de façon cohérente et créatrice aux phénomènes culturels. Le baccalauréat spécialisé est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est de niveau avancé dès son admission au programme.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau intermédiaire avancé de l'anglais (voir **Remarques**) ou réussir le test de classement du niveau B2.1.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Connaissance minimale de niveau intermédiaire de l'anglais: deux cours d'anglais de niveau collégial dont un de niveau intermédiaire (niveau 102) ou une combinaison jugée équivalente.
- Critères pour obtenir une dispense du test de classement: DEC dans un Cégep anglophone ou réussite de 24 crédits universitaires dans une université anglophone (cours en anglais).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Cheminement honor
Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. De plus, le directeur de recherche et le responsable du comité du 1er cycle doivent approuver le projet de recherche dirigé avant l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en études anglaises 1-135-1-0 version 13 (A21)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 36 crédits obligatoires, 45 à 48 crédits à option choisis dans les blocs de cours à option à l'exclusion du bloc 71V et 6 à 9 crédits au choix,

- en cheminement Honor : 36 crédits obligatoires, 45 à 48 crédits à option dont les 12 crédits du bloc 71V et 6 à 9 crédits au choix.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A Initiation à la littérature

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1006	Reading Drama	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1034	20th & 21st Century Literatures in English	3.0
ANG 1100	Initation to English Literary Studies	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0

Bloc 71B Grammaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1052	English Grammar 1	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1053	English Grammar 2	3.0

Bloc 71C Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 27 crédits, maximum 42 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1450	The Short Story in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2001	Poetry and Poetics	3.0
ANG 2006	Literature, Culture and Contact	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2133	British Literature 1350 to 1660	3.0
ANG 2144	British Literature 1660-1790	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2260	Modernism in Art and Literature	3.0
ANG 2322	War, Literature, and the Arts	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2362	Literature and Globalization	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2454	Literature and Medicine	3.0
ANG 2480	Literature and the Planetary Imagination	3.0

Bloc 71D Stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 3101	Stage 1	3.0
ANG 3102	Stage 2	3.0

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

1-135-2-0 version 11 (A21)

Majeure en études anglaises

Diplôme

Objectifs

Ce programme est construit à l'intention des étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance des études anglaises avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Comme le baccalauréat spécialisé, mais de façon plus limitée, il vise à introduire l'étudiant à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement littéraires), à l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et à perfectionner l'usage de la langue anglaise. La majeure est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire avancé dès son admission au programme.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau intermédiaire avancé de l'anglais (voir **Remarques**) ou réussir le test de classement du niveau B2.1.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Connaissance minimale de niveau intermédiaire de l'anglais: deux cours d'anglais de niveau collégial dont un de niveau intermédiaire (niveau 102) ou une combinaison jugée équivalente.
- Critères pour obtenir une dispense du test de classement: DEC dans un Cégep anglophone ou réussite de 24 crédits universitaires dans une université anglophone (cours en anglais).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études anglaises 1-135-2-0 version 11 (A21)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A Initiation à la littérature

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1006	Reading Drama	3.0
ANG 1034	20th & 21st Century Literatures in English	3.0
ANG 1100	Initation to English Literary Studies	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0

Bloc 71B Grammaire

Option - maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0

Bloc 71C Langue parlée

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 71D Lecture et langue écrite

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0

Bloc 71E Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 21 crédits, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1450	The Short Story in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2001	Poetry and Poetics	3.0
ANG 2006	Literature, Culture and Contact	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2133	British Literature 1350 to 1660	3.0
ANG 2144	British Literature 1660-1790	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2260	Modernism in Art and Literature	3.0
ANG 2322	War, Literature, and the Arts	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2362	Literature and Globalization	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2454	Literature and Medicine	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ANG 2480	Literature and the Planetary Imagination	3.0

Bloc 71F Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Bloc 71G Stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 3101	Stage 1	3.0
ANG 3102	Stage 2	3.0

1-135-4-0 version 08 (A21)

Mineure en études anglaises

Certificat

Objectifs

La mineure en études anglaises offre aux étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits à la mineure choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau intermédiaire de l'anglais (voir **Remarques**) ou réussir le test de classement du niveau B1.2.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Connaissance minimale de niveau intermédiaire de l'anglais: deux cours d'anglais de niveau collégial.
- Critères pour obtenir une dispense du test de classement: DEC dans un Cégep anglophone ou réussite de 24 crédits universitaires dans une université anglophone (cours en anglais).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études anglaises 1-135-4-0 version 08 (A21)

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Littérature et culture (segment 71)

- orientation Langue et culture (segment 72).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte de 9 à 15 crédits à option.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 01A Grammaire et composition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0

Bloc 01B Cultures anglophones

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0

Bloc 01C Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Littérature et culture

L'Orientation comporte de 9 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1006	Reading Drama	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1034	20th & 21st Century Literatures in English	3.0
ANG 1100	Initation to English Literary Studies	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1450	The Short Story in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2001	Poetry and Poetics	3.0
ANG 2006	Literature, Culture and Contact	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2133	British Literature 1350 to 1660	3.0
ANG 2144	British Literature 1660-1790	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2260	Modernism in Art and Literature	3.0
ANG 2322	War, Literature, and the Arts	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2362	Literature and Globalization	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2454	Literature and Medicine	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ANG 2480	Literature and the Planetary Imagination	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et culture

L'Orientation comporte de 12 à 21 crédits à option.

Bloc 72A Langue parlée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 72B Lecture et langue écrite

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0

Bloc 72C Littératures modernes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0

1-135-7-0 version 00 (E99)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture anglaises.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises 1-135-7-0 version 00 (E99)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0

Bloc 70B Culture - cours en anglais

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0

1-137-1-0 version 00 (A07)

Baccalauréat en littératures de langues anglaise et française

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le programme comporte trois objectifs: l'introduction à l'analyse et à la critique des textes, l'acquisition des connaissances sur la production littéraire et culturelle d'expressions anglaise et française autour du monde et le perfectionnement de l'expression écrite et orale des langues anglaise et française. Un baccalauréat avec cette double spécialisation permettra l'accès aux études supérieures en littératures de langue française, études anglaises et en littérature comparée, ainsi qu'aux programmes interdisciplinaires de 2e et 3e cycles en "humanities" qui existent dans certaines universités québécoises, canadiennes et américaines. Il s'avérera également un véritable atout quand il s'agira de travailler dans les domaines de l'édition, de l'enseignement, des relations publiques et comme cadre, d'entreprises, de ministères ou d'organisations non gouvernementales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau intermédiaire avancé de l'anglais (voir **Remarques**) ou réussir le test de classement du niveau B2.1.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- Connaissance minimale de niveau intermédiaire de l'anglais : deux cours d'anglais de niveau collégial dont un de niveau intermédiaire (niveau 102) ou une combinaison jugée équivalente.
- Critères pour obtenir une dispense du test de classement : DEC dans un Cégep anglophone ou réussite de 24 crédits universitaires dans une université anglophone (cours en anglais),

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littératures de langues anglaise et française 1-137-1-0 version 00 (A07)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Bloc 70A Intro. discipline (ét. françaises/ét. anglaises)

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1006	Reading Drama	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
FAS 3000	Formations culturelles des théories	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0

Bloc 70B Littératures des Amériques (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0

Bloc 70C Littératures des Amériques (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0

Bloc 70D Littératures du monde (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 70E Littératures du monde (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 2260	Modernism in Art and Literature	3.0
ANG 2322	War, Literature, and the Arts	3.0
ANG 2362	Literature and Globalization	3.0

Bloc 70F Littératures/cultures populaires (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0

Bloc 70G Littératures/cultures populaires (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0

Bloc 70H Ident. sexuelles/sexualités (ét. franç./ét. ang.)

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0

Bloc 70I Histoire des littératures (ét. françaises)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0

Bloc 70J Histoire des littératures (ét. anglaises)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 2133	British Literature 1350 to 1660	3.0
ANG 2144	British Literature 1660-1790	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0

Bloc 70K Théorie (ét. françaises)

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0

Bloc 70L Théorie (ét. anglaises)

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1100	Initation to English Literary Studies	3.0
ANG 2001	Poetry and Poetics	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2454	Literature and Medicine	3.0
ANG 2480	Literature and the Planetary Imagination	3.0

1-140-1-0 version 00 (A14)

Baccalauréat en littérature comparée

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme offre à l'étudiant une formation spécialisée en littérature comparée, de pair à une ouverture sur les cultures et l'apprentissage intensif d'au moins deux langues. Il a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir une connaissance approfondie des théories littéraires à propos de la littérature comparée, de son apparition comme discipline autonome jusqu'aux recherches contemporaines et interdisciplinaires. Il permet à l'étudiant de se façonner un programme en études comparatives, soit en savoirs et théories littéraires, soit en traditions littéraires comparées, soit en médias, soit orienté vers l'interculturel. Ce programme vise à doter l'étudiant :

- d'une formation théorique et critique sur l'analyse des rapports interculturels
- de connaissances sur les relations entre divers médias dans le domaine de l'expression culturelle
- d'apprentissages substantiels de plusieurs littératures dans au moins deux domaines linguistiques
- d'une réflexion systématique, de nature épistémologique, sur l'organisation du savoir.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Il est recommandé d'utiliser les crédits du bloc 70J à l'apprentissage d'une 3e ou d'une 4e langue.

Cheminement Honor
L'étudiant qui réussit au moins 54 crédits du baccalauréat, en maintenant une moyenne cumulative de 3,7, peut choisir le cheminement Honor. Il doit suivre les cours du bloc 70V (9 crédits) : LCO 4000 Projet de recherche 1, LCO 4001 Projet de recherche 2, sous la supervision d'un professeur, et un cours du bloc 70W (3 crédits) : séminaire à option des cycles supérieurs en littérature comparée (niveau 6000).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littérature comparée 1-140-1-0 version 00 (A14)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 75 à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 2200	Modalités de l'analyse comparée	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0

Bloc 70B Bases : savoirs et théories littéraires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2060	Rhétorique et interprétation	3.0
LCO 3030	L'essai comme pensée littéraire	3.0
LCO 3050	Problèmes de l'histoire littéraire	3.0

Bloc 70C Bases : traditions littéraires comparées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1050	Discours épique	3.0
LCO 1080	La littérature québécoise en comparaison	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2070	Poésie comme pratique conceptuelle	3.0
LCO 3040	Comparatismes interaméricains	3.0

Bloc 70D Bases : médias

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0

Bloc 70E Bases : interculturel

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
LCO 3020	Littérature et diversité humaine	3.0

Bloc 70F Spécialisation : savoirs et théories littéraires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0

Bloc 70G Spécialisation : traditions littéraires comparées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 3222	Cervantes et le roman du Siècle d'or	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0

Bloc 70H Spécialisation : médias

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0

Bloc 70I Spécialisation : interculturel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ARA 2001	Études arabes interdisciplinaires	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

Bloc 70J Langues

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0

CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 70V Cheminement Honor

Option - maximum 9 crédits

Cours	Titre	CR
LCO 4000	Projet de recherche Honor 1	3.0
LCO 4001	Projet de recherche Honor 2	6.0

Bloc 70W Cheminement Honor

Option - maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
LCO 6019	Psychanalyse et littérature	3.0
LCO 6100	Épistémologie de la littérature	3.0
LCO 6111	Théories du genre (gender)	3.0
LCO 6312	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 6467	Littérature et philosophie	3.0
LCO 6469	Littératures et savoirs	3.0
LCO 6540	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0

1-140-2-0 version 03 (A17)

Majeure en littérature comparée

Diplôme

Objectifs

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant peut substituer aux cours du bloc 70 F des cours de langue avancés. La Faculté recommande à l'étudiant qui ne maîtrise que deux langues d'utiliser les six crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en littérature comparée 1-140-2-0 version 03 (A17)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 2200	Modalités de l'analyse comparée	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0

Bloc 70B Comparaisons littéraires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 1050	Discours épique	3.0
LCO 1080	La littérature québécoise en comparaison	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2060	Rhétorique et interprétation	3.0
LCO 2070	Poésie comme pratique conceptuelle	3.0
LCO 3030	L'essai comme pensée littéraire	3.0
LCO 3040	Comparatismes interaméricains	3.0
LCO 3050	Problèmes de l'histoire littéraire	3.0

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 3020	Littérature et diversité humaine	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0

Bloc 70D Ouverture aux autres disciplines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Bloc 70E Aires culturelles

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0

LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-140-4-0 version 01 (A98)

Mineure en littérature comparée

Certificat

Objectifs

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en littérature comparée 1-140-4-0 version 01 (A98)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologies

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0

Bloc 70B Littérature

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 1050	Discours épique	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 2060	Rhétorique et interprétation	3.0
LCO 2070	Poésie comme pratique conceptuelle	3.0
LCO 2200	Modalités de l'analyse comparée	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LCO 3030	L'essai comme pensée littéraire	3.0
LCO 3050	Problèmes de l'histoire littéraire	3.0

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 3020	Littérature et diversité humaine	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Bloc 70D Aires culturelles

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20^{e} et 21^{e} siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LCO 1080	La littérature québécoise en comparaison	3.0
LCO 3040	Comparatismes interaméricains	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0

1-163-4-1 version 00 (A22)

Mineure en humanités numériques

Certificat

Objectifs

Ce programme a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques des technologies au cœur des humanités numériques, une thématique qui transforme les disciplines en lettres et sciences humaines. Au terme de cette formation, les étudiants auront développé une attitude critique et consciente par rapport au défi fondamental que représentent de nos jours les liens étroits entre les technologies et les lettres et sciences humaines.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire de 1er cycle.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour être admissible à la mineure en humanités numériques, le candidat doit avoir complété 30 crédits universitaires de premier cycle.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en humanités numériques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en humanités numériques 1-163-4-1 version 00 (A22)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Théories et fondements

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0

Cours	Titre	CR
HNU 3000	Humanités numériques : laboratoire	3.0

Bloc 70B Ateliers techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 3051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 3052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 3053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 3054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 3055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0
HNU 3056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 3057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 3058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 3059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0

Bloc 70C Compléments disciplinaires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ART 2102	Pratique numérique de l'histoire de l'art	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FAS 1001	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales	3.0
FAS 1002	Initiation à la programmation en sciences sociales	3.0
FAS 1003	Visualisation des données	3.0
FAS 3001	Statistiques avancées en sciences sociales	3.0
FAS 3002	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

1-190-1-0 version 20 (A20)

Baccalauréat en mathématiques

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme, qui comporte sept orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique, de l'actuariat et de la finance mathématique. Il vise aussi le développement de la démarche scientifique : esprit d'analyse et de synthèse, rigueur, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent tant au marché du travail qu'aux études supérieures. L'orientation Actuariat, en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaires. L'orientation Actuariat COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail. L'orientation Mathématiques financières offre aux étudiants une formation de base en mathématiques, statistique, finance, informatique et économie pour leur permettre de résoudre des problèmes du monde financier. L'orientation Mathématiques pures et appliquées offre aux étudiants une introduction systématique aux grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques. L'orientation Sciences Mathématiques offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail. L'orientation Statistique offre une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. L'orientation Statistique COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en mathématiques 1-190-1-0 version 20 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon sept orientations :

- orientation Actuariat (segments 01 et 75) avec 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.
- orientation Actuariat COOP (segments 01 et 76) avec 60 crédits obligatoires et 30 crédits à option.
- orientation Mathématiques pures et appliquées (segments 01 et 77) avec 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.
- orientation Statistique (segments 01 et 79) avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Statistique COOP (segments 01 et 80) avec 66 crédits obligatoires, 24 crédits à option.
- orientation Mathématiques financières (segments 01 et 81) avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Sciences mathématiques (segments 01 et 82) avec 26 crédits obligatoires, 61 à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant inscrit dans une orientation COOP, doit aussi s'inscrire à un stage hors programme.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux sept orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1500	Mathématiques discrètes	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Actuariat, mathématiques financières et statistique

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 3201	Régimes de retraite	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 75B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 75C Compléments d'actuariat

Option - Minimum 12 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3253	Gestion des risques	3.0
ACT 3261	Modélisation prédictive	3.0
ACT 3282	Laboratoire de mathématiques financières	3.0
ACT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0

Bloc 75D Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 75E Compléments de mathématiques

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3).

Bloc 76A Actuariat, mathématiques financières et statistique

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 3201	Régimes de retraite	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 76B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 76C Compléments d'actuariat

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3253	Gestion des risques	3.0
ACT 3261	Modélisation prédictive	3.0
ACT 3282	Laboratoire de mathématiques financières	3.0
ACT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Bloc 76D Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 76E Compléments de mathématiques

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 76F Stages

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2000	Stage 1	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 3000	Stage 2	3.0

Bloc 76Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A Analyse, algèbre et géométrie

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1460	Modélisation	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0

Bloc 77B Outils informatiques de base

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0

Bloc 77C Compléments de mathématiques

Option - Minimum 18 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3363	Topologie	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0
MAT 3661	Théorie de Galois	3.0

Bloc 77D Mathématiques avancées et stages

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0
MAT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6124	Analyse fonctionnelle	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 77E Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0

Cours	Titre	CR
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 77F Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 77Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0

Segment 79 Propre à l'orientation Statistique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 79 H ou du bloc 79 Y dans la même discipline.

Bloc 79A Élements de statistique

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Cours	Titre	CR
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0

Bloc 79B Éléments de mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1460	Modélisation	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0

Bloc 79C Outils informatiques de base

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 79D Éléments de statistique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0

Cours	Titre	CR
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0

Bloc 79E Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0

Bloc 79F Compléments de mathématique

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 79G Mémoire de fin d'études et stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0

Cours	Titre	CR
STT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Bloc 79H Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 79I Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0

Cours	Titre	CR
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3201	Régimes de retraite	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0

Bloc 79Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0

Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 80H ou du bloc 80 Y dans la même discipline.

Bloc 80A Élements de statistique

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0

Bloc 80B Éléments de mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1460	Modélisation	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0

Bloc 80C Outils informatiques de base

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 80D Éléments de statistique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0

Bloc 80E Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0

Bloc 80F Compléments de mathématique

Option - Maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 80G Stages

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0

Bloc 80H Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 80I Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3201	Régimes de retraite	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0

Bloc 80Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0

Segment 81 Propre à l'orientation Mathématiques financières

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Mathématiques de l'aléatoire et la finance

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3282	Laboratoire de mathématiques financières	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0

Bloc 81B Outils informatiques de base

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 81C Compléments de mathématiques

Option - Maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 81D Compléments d'actuariat

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0

Bloc 81E Compléments de statistique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 81F Mémoire de fin d'études et stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0

Bloc 81G Compléments d'informatique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 81H Éléments d'économie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0

Segment 82 Propre à l'orientation Sciences mathématiques

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 61 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 82A Compléments de mathématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0

Bloc 82B Outils informatiques de base

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 82C Compléments

Option - Minimum 33 crédits, maximum 45 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
MAT 1101	Mathématiques fondamentales	3.0
MAT 1301	Mathématiques élémentaires	3.0
MAT 1332	Géométrie euclidienne	3.0
MAT 1460	Modélisation	3.0
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3363	Topologie	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0
MAT 3661	Théorie de Galois	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 82D Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 82Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0

1-190-2-0 version 14 (A20)

Majeure en mathématiques

Diplôme

Objectifs

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Après une ou deux année(s) d'études, le candidat admis à la majeure peut transférer au baccalauréat spécialisé selon les résultats obtenus. La qualité du dossier du candidat est déterminante pour son admissibilité.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

<

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en mathématiques 1-190-2-0 version 14 (A20)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 26 crédits obligatoires, 31 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1500	Mathématiques discrètes	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 71B Compléments

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3363	Topologie	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0
MAT 3661	Théorie de Galois	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 71C Éléments d'informatique

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 71Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0

1-190-4-0 version 10 (A20)

Mineure en mathématiques

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Après une année d'études, le candidat admis à la mineure peut transférer au baccalauréat spécialisé ou à la majeure selon les résultats obtenus. La qualité du dossier du candidat est déterminante pour son admissibilité.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en mathématiques 1-190-4-0 version 10 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1500	Mathématiques discrètes	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1720	Probabilités	4.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 71B Compléments

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1101	Mathématiques fondamentales	3.0
MAT 1301	Mathématiques élémentaires	3.0
MAT 1330	Ensembles, relations, nombres et fonctions	3.0
MAT 1332	Géométrie euclidienne	3.0
MAT 1340	Éléments d'algèbre	3.0
MAT 1350	Éléments d'analyse	3.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0

1-191-1-0 version 10 (A19)

Baccalauréat en mathématiques et informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et en recherche opérationnelle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT. Le segment 01A constitue un tronc commun aux 2 orientations. La répartition des cours entre la 2e et la 3e année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en mathématiques et informatique 1-191-1-0 version 10 (A19)

Le baccalauréat comporte 91 crédits.

Il est offert selon 2 cheminements:

Cheminement Propre à l'orientation mathématiques et informatique (segment 01 et segment 70) : 49 crédits obligatoires, 39 crédits à option et de 3 crédits au choix.

Cheminement Propre à l'orientation science des données (segment 01 et segment 71) : 58 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Tronc commun aux deux orientations

Bloc 01A Bases de mathématiques, informatique et statistique

Obligatoire - 43 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Segment 70 Propre à l'orientation mathématiques et informatique

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option.

Bloc 70A Perfectionnement en mathématiques

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0

Bloc 70B Informatique

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
IFT 3710	Projets en aprentissage automatique	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 70C Stages et travaux dirigés

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3151	Stage d'informatique	3.0
MAT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Bloc 70D Mathématiques et statistique

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3363	Topologie	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0
MAT 3661	Théorie de Galois	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation science des données

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

Bloc 71A Perfectionnement en statistique, informatique et mathématiques

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0

Bloc 71B Statistique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 71C Informatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3710	Projets en aprentissage automatique	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 71D Stages et travaux dirigés

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3151	Stage d'informatique	3.0
STT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Bloc 71E Actuariat et finance mathématique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
ACT 3253	Gestion des risques	3.0
ACT 3261	Modélisation prédictive	3.0
ACT 3282	Laboratoire de mathématiques financières	3.0

Bloc 71F Mathématiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0

1-192-1-0 version 11 (A10)

Baccalauréat en mathématiques et physique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce domaine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
Un des cours ci-dessous : • Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Deux des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour être admissible aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants : PHY 3131, PHY 3214 et PHY 3442. Pour obtenir 19 crédits à option, l'étudiant doit suivre le cours MAT 1681.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en mathématiques et physique 1-192-1-0 version 11 (A10)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, 19 à option et 3 au choix.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants: PHY3131, PHY3214 et PHY3442.

Bloc 70A Éléments mathématiques

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0

Bloc 70B Physique fondamentale

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1111	Introduction aux disciplines de la physique	1.0
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0
PHY 2813	Mécanique quantique 2	3.0

Bloc 70C Compléments de mathématiques 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 70D Compléments de physique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 70E Compléments de physique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3214	Compléments de mécanique statistique	3.0
PHY 3442	Électromagnétisme avancé	3.0

Bloc 70F Compléments de mathématiques 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0

1-193-1-0 version 06 (H01)

Baccalauréat en mathématiques et économie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la macroéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les 6 à 12 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en mathématiques et économie 1-193-1-0 version 06 (H01)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix.

Bloc 70A Bases de mathématiques et d'économie

Obligatoire - 56 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
MAT 1000	Analyse 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1500	Mathématiques discrètes	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 70B Perfectionnement en mathématiques et statistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
ACT 3253	Gestion des risques	3.0
ACT 3261	Modélisation prédictive	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 70C Perfectionnement en économie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Un étudiant ayant acquis 60 crédits et plus au Baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 peut, après étude du dossier, être autorisé à s'inscrire à deux des trois cours ECN 6013, ECN 6118 et ECN 6350 ou, par substitution, à un ou deux des cours suivants : - ECN 4040 (Microéconomie honor), - ECN 4050 (Macroéconomie honor), - ECN 4160 (Économétrie honor) - ECN 4070 (Économie mathématique honor).

Cours	Titre	CR
DMO 3450	Économie et population	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 3013	Choix collectifs	3.0
ECN 3064	Finances publiques	3.0
ECN 3065	Analyse coûts-bénéfices	3.0
ECN 3105	Commerce international	3.0
ECN 3115	Finance internationale	3.0
ECN 3405	Développement économique	3.0
ECN 3505	Économie du travail	3.0
ECN 3550	Économie de la santé	3.0
ECN 3565	Économie industrielle avancée	3.0
ECN 3650	Économie du comportement social	3.0
ECN 3705	Économie de l'assurance	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0
ECN 3820	Économie des organisations	3.0
ECN 3910	Économie de l'environnement	3.0
ECN 3920	Économie et droit	3.0
ECN 3950	Atelier en économie appliquée	3.0
ECN 3995	Stage	3.0
ECN 6013	Éléments de microéconomie	3.0
ECN 6118	Éléments de macroéconomie	3.0
ECN 6350	Éléments d'économétrie	3.0

Bloc 70D Informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0

Bloc 70E Optimisation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0

Bloc 70Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

1-195-1-0 version 13 (A25)

Baccalauréat en philosophie

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une formation de base complète dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PHI. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en philosophie 1-195-1-0 version 13 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 83

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 83A Fondements

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0

Bloc 83B Histoire de la philosophie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0

Bloc 83C Philosophie continentale et esthétique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0

Bloc 83D Éthique et politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 83E Philosophie analytique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0

Bloc 83F Cours approfondis

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 83G Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-195-2-0 version 13 (A25)

Majeure en philosophie

Diplôme

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce à une mineure dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise en philosophie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa 1re année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en philosophie 1-195-2-0 version 13 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 84

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 84A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 84B Histoire de la philosophie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0

Bloc 84C Philosophie continentale et esthétique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0

Bloc 84D Éthique et politique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 84E Philosophie analytique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0

Bloc 84F Cours approfondis

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 84G Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-195-4-0 version 06 (A25)

Mineure en philosophie

Certificat

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire une majeure dans une autre discipline.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en philosophie 1-195-4-0 version 06 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 85

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 85A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 85B Histoire de la philosophie

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0

Bloc 85C Philosophie continentale et esthétique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0

Bloc 85D Éthique et politique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 85E Philosophie analytique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0

Bloc 85F Cours approfondis

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

1-199-1-0 version 01 (A25)

Baccalauréat en philosophie et études classiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le programme s'articule autour de trois grands objectifs :

- Acquérir des connaissances approfondies sur la pensée philosophique et le monde antiques et développer les compétences linguistiques et autres nécessaires à la compréhension des textes anciens en grec ou en latin
- Développer les aptitudes intellectuelles de base nécessaires à la pensée critique
- À partir des outils méthodologiques de la discipline, examiner l'histoire des idées

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70 C et 70 D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en philosophie et études classiques 1-199-1-0 version 01 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0

Bloc 70B Philosophie ancienne (philosophie)

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0

Bloc 70C Histoire de la philosophie (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0

Bloc 70D Philosophie continentale (philosophie)

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 70E Philosophie analytique (philosophie)

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0

Bloc 70F Éthique et philosophie politique (philosophie)

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 70G Littérature gréco-latine (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 70H Histoire de l'Antiquité (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 70I Archéologie gréco-romaine (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0

Bloc 70J Langues anciennes (ét. classiques)

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0

Cours	Titre	CR
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

1-247-1-0 version 03 (A25)

Baccalauréat en science politique et philosophie

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et rigoureuses aussi bien en philosophie qu'en science politique. Ce programme donne accès aux maîtrises en philosophie et en science politique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Dès son premier trimestre, l'étudiant s'inscrit au cours PEP 1000 et à quatre cours choisis parmi les cours des blocs 70B ou 70C.
- Un minimum de 36 crédits de courps POL (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70O) et 36 crédits de cours PHI (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70P) est à respecter.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.)

Structure du programme

Baccalauréat en science politique et philosophie 1-247-1-0 version 03 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PEP 1000	Analyse politique théorique	3.0
PEP 2000	Enjeux philosophiques du politique	3.0
PEP 3000	Épistémologie des théories politiques	3.0

Bloc 70B Fondements philosophiques

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 70C Fondements en science politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1025	Politique et économie	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0

Bloc 70D Éthique et philosophie politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 70E Philosophie analytique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0

Bloc 70F Histoire de la philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0

Bloc 70G Philosophie continentale et esthétique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 70H Méthodologies en science politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0

Bloc 70I Approfondissement en science politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19^{e} - 20^{e} siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0

Bloc 70J Spécialisation en science politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0

Bloc 70K Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-195-5-0 version 00 (A25)

Certificat en éthique

Certificat

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation en éthique et philosophie morale et d'approfondir la capacité à analyser des problèmes éthiques dans divers contextes.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en éthique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en éthique 1-195-5-0 version 00 (A25)

La certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 86

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 86A Fondements de l'éthique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0

Bloc 86B Perspectives politiques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 86C Vie, environnement, technologie

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0

Bloc 86D Perspectives historiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0

Bloc 86E Thématiques complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0

1-198-4-0 version 04 (A25)

Mineure en éthique et droit

Certificat

Objectifs

Le programme de mineure en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner une solide formation de base permettant de poser correctement les problèmes éthiques ; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques ; initier les non-juristes à des questions de fondement et d'application du droit ; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de questions éthiques traditionnelles et actuelles.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC) ou de la cote de rendement universitaire (CRU).
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en éthique et droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en éthique et droit 1-198-4-0 version 04 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Philosophie

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 71B Droit

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 1010	Fondements du droit	3.0

Bloc 71C Approfondissement en philosophie

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 71D Approfondissement en droit

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1004	Introduction au droit de l'environnement	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0
DRT 2100	Droit international public général	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3005	Sociologie du droit	3.0
DRT 3006	Théories avancées du droit	3.0

1-200-1-0 version 15 (A10)

Baccalauréat en physique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement de la physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un ensemble de cours obligatoires représentant l'essentiel de la formation de physicien. Par la suite, l'étudiant peut choisir de spécialiser sa formation dans le cadre d'une des orientations suivantes : astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique du vivant et physique subatomique, ou de maintenir une formation polyvalente en choisissant l'orientation générale. Par ailleurs, les stages en industrie offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu industriel.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
Un des cours ci-dessous : • Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Deux des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY2813, 3131, 3214 et 3442. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de six crédits parmi les cours BCM1531, BIO1101, BIO1153, CHM2995 et PHY2900.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en physique 1-200-1-0 version 15 (A10)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- Astronomie et astrophysique (segments 01 et 71), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix

- Physique des matériaux (segments 01 et 72), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix

- Physique du vivant (segments 01 et 73), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix

- Physique subatomique (segments 01 et 74), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix

- Générale (segments 01 et 75), 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option. Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi du bloc 01E au moins trois des quatre cours de sigle PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 01A Physique fondamentale

Obligatoire - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1111	Introduction aux disciplines de la physique	1.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0

Bloc 01B Formation expérimentale

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 3040	Laboratoire d'optique	3.0

Bloc 01C Outils mathématiques de base

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 01D Méthodes de solution de problèmes en physique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 2345	Outils théoriques de la physique	3.0

Bloc 01E Physique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2813	Mécanique quantique 2	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3214	Compléments de mécanique statistique	3.0
PHY 3442	Électromagnétisme avancé	3.0

Bloc 01F Outils mathématiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0

Bloc 01G Outils informatiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0

Bloc 01H Stages en industrie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2031	Stage 1 en industrie	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Astronomie et astrophysique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 71B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0

Bloc 71C Autres disciplines de la physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0

Bloc 71D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 71Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Physique des matériaux

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de base

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 72B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0

Bloc 72C Autres disciplines de la physique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0

Bloc 72D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 72Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation Physique du vivant

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours de base

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 73B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0

Bloc 73C Autres disciplines de la physique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0

Bloc 73D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation Physique subatomique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2601	Physique subatomique	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 74B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0

Bloc 74C Autres disciplines de la physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0

Bloc 74D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 74Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 9 à 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 75B Disciplines de la physique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0

Bloc 75C Compléments de physique

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

1-200-2-0 version 13 (A10)

Majeure en physique

Diplôme

Objectifs

Comme pour le B. Sc. en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline de la mineure. Ce programme, par un choix approprié de cours dans la mineure, peut mener aux études supérieures en physique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
Un des cours ci-dessous : • Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Deux des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit suivre un minimum de 44 et un maximum de 46 de crédits en physique (PHY). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en physique 1-200-2-0 version 13 (A10)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale

Obligatoire - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1111	Introduction aux disciplines de la physique	1.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0

Bloc 71B Outils mathématiques

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 71C Formation expérimentale

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0

Bloc 71D Méthodes de solution de problème en physique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 2345	Outils théoriques de la physique	3.0

Bloc 71E Physique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2813	Mécanique quantique 2	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3214	Compléments de mécanique statistique	3.0
PHY 3442	Électromagnétisme avancé	3.0

Bloc 71F Compléments de physique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0
PHY 3040	Laboratoire d'optique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 71G Outils informatiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0

1-200-4-0 version 05 (A04)

Mineure en physique

Certificat

Objectifs

Ce programme, complémentaire d'une majeure dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline de la majeure.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
Un des cours ci-dessous : • Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Deux des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en physique 1-200-4-0 version 05 (A04)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0

Bloc 71B Outils mathématiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0

Bloc 71C Compléments de physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2345	Outils théoriques de la physique	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0

1-205-1-0 version 05 (A16)

Baccalauréat en physique et informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme, relevant du département de physique, vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes - à l'aide de méthodes quantitatives - dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Un cours de chimie
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Deux cours de physique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral
Physique
• Mécanique et physique moderne • Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.
- Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en physique et informatique 1-205-1-0 version 05 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 70A Physique fondamentale

Obligatoire - 31 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1111	Introduction aux disciplines de la physique	1.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2345	Outils théoriques de la physique	3.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0

Bloc 70B Informatique fondamentale

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0

Bloc 70C Outils mathématiques

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 70D Modélisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0

Bloc 70E Compléments de physique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2813	Mécanique quantique 2	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3214	Compléments de mécanique statistique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3442	Électromagnétisme avancé	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 70F Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 70G Outils mathématiques complémentaires

Option - Maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0

1-210-1-0 version 14 (A20)

Baccalauréat en psychoéducation

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont :

- l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal et sur les problèmes d'adaptation dans une perspective développementale, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales, sur la déontologie, sur les modalités d'intervention efficaces et sur les programmes de prévention et d'intervention;
- l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint la compétence 0ME3 ou l'objectif 022P

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne ayant complété, au jugement de l'École, l'équivalent d'une année universitaire en psychoéducation.

Capacité d'accueil

Selon le nombre de places disponibles et la qualité des candidats, l'École peut admettre quelques candidats en deuxième année.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant qui débute au baccalauréat en psychoéducation qui veut obtenir le permis d'exercer délivré par l'OPPQ doit compléter une maîtrise en psychoéducation avec stages.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit avoir réussi tous ses cours obligatoires de première et deuxième année du baccalauréat, soit 54 crédits, avant de s'inscrire au stage.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE.
- Cheminement honor: Ce cheminement s'adresse aux étudiants qui ont réussi un minimum de 54 crédits (soit tous les cours obligatoires de première et deuxième année du baccalauréat). Seuls les étudiants ayant maintenu une moyenne cumulative minimale de 3,4 après leur troisième trimestre d'études se verront offrir la possibilité de s'inscrire au cheminement honor. Le cheminement honor comprends les 12 crédits de cours du bloc 70V. Les crédits de ce cheminement remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier et inclut deux séminaires des cycles supérieurs en psychoéducation.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au cours de la première année de formation.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.13 Suspension de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription
c) Les étudiants qui ont suspendu pour plus d'un trimestre leur programme d'études en psychoéducation ont jusqu'au 15 mars pour signifier au responsable de programme leur désir d'amorcer un stage clinique à l'automne de la même année. Les étudiants qui signifieront leur désir de reprendre leurs études au-delà de cette date devront attendre à l'automne de l'année suivante pour amorcer leur stage.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).La réussite du cheminement honor mènera à l'octroi de la mention "Cheminement honor" sur le diplôme de baccalauréat spécialisé en psychoéducation, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,2 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en psychoéducation 1-210-1-0 version 14 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le baccalauréat en psychoéducation comporte deux cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

Cheminement régulier: 69 crédits obligatoires, dont 11 crédits attribués à un stage, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Cheminement honor: 69 crédits obligatoires, dont 11 crédits attribués à un stage, 9 crédits à option dans les bloc 70C et 70D et les 12 crédits du bloc 70V.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1202	Développement normal et psychopathologie adulte	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSE 1207	Observation des comportements	3.0
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSE 1209	Psychoéducation et réseaux	3.0
PSE 1210	Bases biologiques de l'adaptation	3.0
PSE 2202	Psychométrie et évaluation normative	3.0
PSE 22181	Méthodologie scientifique en psychoéducation 1	0.0
PSE 22182	Méthodologie scientifique en psychoéducation 2	6.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0

Bloc 70B Formation clinique

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
PSE 1213	Laboratoire de pratique psychoéducative 1	2.0
PSE 2203	Évaluation psychoéducative	3.0
PSE 2204	Intervention cognitivo-comportementale	3.0
PSE 2205	L'activité psychoéducative	3.0
PSE 2208	Laboratoire de pratique psychoéducative 2	2.0
PSE 2209	Conception de plans d'intervention	3.0
PSE 3202	La relation psychoéducative	3.0
PSE 32501	Stage d'intervention 1	0.0
PSE 32502	Stage d'intervention 2	11.0

Bloc 70C Développement et adaptation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits. Cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 2214	Personnalité et adaptation	3.0
PSE 2215	Introduction aux perspectives évolutionnistes	3.0
PSE 2217	Développement et adaptation : thème choisi	3.0
PSE 2219	Analyse appliquée du comportement	3.0
PSE 3192	Médication et comportement	3.0
PSE 3212	Violence familiale à l'égard des enfants	3.0

Bloc 70D Évaluation - intervention psychoéducatives

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 12 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 3207	Pratique psychoéducative en contexte autochtone	3.0
PSE 3209	Pratique psychoéducative et TDAH	3.0
PSE 3210	Pratique psychoéducative en milieu scolaire	3.0
PSE 3211	Pratique psychoéducative et vieillissement	3.0
PSE 3214	Pratique psychoéducative et santé mentale adulte	3.0
PSE 3215	Pratique psychoéducative en dépendances	3.0
PSE 3217	Pratique psychoéducative : fonctionnement cognitif	3.0
PSE 3219	Pratique psychoéducative et troubles intériorisés	3.0
PSE 3220	Pratique psychoéducative et troubles extériorisés	3.0
PSE 3221	Pratique psychoéducative et troubles développement	3.0

Bloc 70V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit. Cheminement honor: 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 4001	Séminaire d'initiation recherche 1	3.0
PSE 4002	Séminaire d'initiation recherche 2	3.0
PSE 6001	Séminaire de maîtrise en psychoéducation	3.0
PSE 6116	Mobilisation des connaissances en psychoéducation	3.0

1-210-4-0 version 06 (A20)

Mineure en psychoéducation

Certificat

Objectifs

Ce programme permet d'acquérir des connaissances de base sur le développement normal et atypique, pouvant mener à l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les fondements de l'intervention psychoéducative. Il comprend l'ensemble des cours obligatoires de première année du baccalauréat spécialisé en psychoéducation. La mineure peut être combinée à deux autres mineures ou certificats ou à une majeure pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en psychoéducation 1-210-4-0 version 06 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1202	Développement normal et psychopathologie adulte	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSE 1207	Observation des comportements	3.0
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSE 1209	Psychoéducation et réseaux	3.0
PSE 1210	Bases biologiques de l'adaptation	3.0
PSE 1213	Laboratoire de pratique psychoéducative 1	2.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0

1-220-1-0 version 15 (A20)

Baccalauréat en psychologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-220-1-9)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint :
  - Statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou l'objectif 022V
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint :
  - Méthodes quantitatives avancées ou statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou objectif 022V

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie
Mathématique

Un des éléments ci-dessous :
• Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
• Deux cours suivants :
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
• Trois cours suivants :
  • Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des éléments ci-dessous : • Initiation à la statistique • Deux cours suivants :

- Calcul différentiel
- Statistique pour sciences sociales

- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1re année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY3000 en 3e année.

Stage d'initiation à la psychologie
Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor
Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que le cours à option PSY2007 (du bloc 71K) ou le cours à option NCM2200 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en psychologie 1-220-1-0 version 15 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 3073	Psychologie des groupes et équipes	3.0
PSY 3119	Psychologie communautaire	3.0

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2000	Cognition de la musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
PSY 3036	Hormones, stress et comportement	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3088	Neuroscience sociale	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0

Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3106	La psychologie du rêve	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3249	Violence familiale	3.0
PSY 3257	Personnalité 2	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0
PSY 3259	Psychologie légale	3.0
PSY 3260	Théorie psychanalytique : Freud et après	3.0

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2226	Modèles d'intervention	3.0
PSY 3129	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
PSY 3273	Neurodiversité	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3298	Stage d'initiation à la psychologie 1	3.0
PSY 3299	Stage d'initiation à la psychologie 2	3.0

Bloc 71K Méthodologie scientifique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0
PSY 3008	Laboratoire 2	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3009	Laboratoire 3	3.0
PSY 3204	Analyses quantitatives en psychologie 2	3.0
PSY 3913	IA, psychologie et neuroscience cognitive	3.0

Bloc 71V Propre au cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).

Cours	Titre	CR
PSY 40001	Projet de recherche honor 1	0.0
PSY 40002	Projet de recherche honor 2	6.0

Cours	Titre	CR
PSY 6028	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche	3.0

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire et cours de langues

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
KIN 1021	Anatomie fonctionnelle et exercice	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0

CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1020	Organisation et dynamiques de la firme	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1140	Approche juridique en RI	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 3445	Pratiques en protection de l'enfance	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0

1-220-1-2 version 05 (A23)

Baccalauréat en neuroscience cognitive

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

L'objectif du programme de baccalauréat en neuroscience cognitive vise à comprendre les mécanismes cérébraux sous-jacents aux fonctions mentales supérieures, telles que l'attention, la perception, la mémoire, la pensée, les émotions, le langage, la cognition musicale, etc. De plus en plus de techniques se développent permettant de répondre à une diversité de questions sur le fonctionnement cérébral. Ces nouvelles méthodes dépendent de l'informatique et de l'imagerie cérébrale. Tous les étudiants de ce programme auront développé des compétences méthodologiques et techniques leur permettant de comprendre l'utilisation des principales méthodes pour explorer le système nerveux central. Les laboratoires de recherche et le cheminement Honor leur permettront de développer une expérience de recherche en neuroscience cognitive.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint :
  - Statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou l'objectif 022V
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint :
  - Méthodes quantitatives avancées ou statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou objectif 022V

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie
Mathématique

Un des éléments ci-dessous :
• Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
• Deux cours suivants :
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
• Trois cours suivants :
  • Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des éléments ci-dessous : • Initiation à la statistique • Deux cours suivants :

- Calcul différentiel
- Statistique pour sciences sociales

- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants n'ayant aucune connaissance en psychologie peuvent s'inscrire au cours PSY 1901 comme cours hors programme.

La première année, l'étudiant doit suivre un cheminement commun aux quatre orientations pour pouvoir choisir son orientation en deuxième année :

- • IFT1016 Programmation 1
- • LNG1010 Langage et cognition
- • NCM2000 Cognition de la musique
- • PSY1004 Analyses quantitatives en psychologie 1
- • PSY1006 Méthodologie scientifique 1
- • PSY1048 Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
- • PSY1049 Neuroscience de la cognition et du comportement
- • PSY2055 Psychologie de la perception
- • PSY2065 Processus cognitifs 1

Pour accéder à l'orientation Neurocognition de la musique, des connaissances préalables en théorie et lecture musicales sont souhaitables.

Pour accéder à l'orientation Fondamentale, les étudiants devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105 et 203, ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923) au plus tard à la fin du troisième trimestre au programme.

Cheminement honor

Pour être admissible au cheminement honor, il faut :

- avoir complété entre 51 et 66 crédits de cours au programme;
- avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,5 ou plus;

- avoir complété les cours IFT1016, LNG1010, NCM2000, PSY1004, PSY1006, PSY1048, PSY1049, PSY2008, PSY2055, PSY2065, et PSY3204 ainsi que les cours suivants, qui varient selon l'orientation choisie :
  - Fondamentale : MAT1919, PSY2038, et LNG3160 ou NCM2200 ou PSY2007;
  - Neuropsychologie : PSY1045, PSY1075, PSY1095, PSY1105, PSY2003, PSY2007, PSY2115;
  - Neurolinguistique : LNG1080, LNG1400, LNG1540, LNG2002, et PSY2007 ou NCM2200;
  - Neurocognition de la musique : MUS1300, MUS1315, NCM1500, NCM2100, et NCM2200.

La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Le cheminement honor comporte 12 crédits, les 9 crédits du bloc 01V et 3 crédits du bloc 01W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3.5 dans les cours du programme.

À l'Université de Montréal :

L'orientation fondamentale peut donner accès au 2^{e} cycle en psychologie.

L'orientation neuropsychologie peut donner accès au 2^{e} et 3^{e} cycles en psychologie professionnelle et recherche.

L'orientation neurolinguistique peut donner accès au 2^{e} cycle en linguistique et en psychologie. Elle peut aussi donner accès à la maîtrise professionnelle en orthophonie et en audiologie. Pour accéder à la maîtrise en linguistique, il faudra avoir complété les cours LNG2050, LNG2080 et LNG2360. Pour accéder à la maitrise en audiologie, il faudra avoir complété les cours AUD1131 et AUD1132.

L'orientation neurocognition de la musique peut donner accès au 2^{e} cycle en psychologie et au certificat de 2^{e} cycle en musicothérapie avec 24 crédits préalables de connaissance musicale.

Structure du programme

Baccalauréat en neuroscience cognitive 1-220-1-2 version 05 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits et quatre orientations.

- L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 71 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

- L'orientation Neuropsychologie comprend les segments 01 et 72 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

- L'orientation Neurolinguistique comprend les segments 01 et 73 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

- L'orientation Neurocognition de la musique comprend les segments 01 et 74 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

- Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Cheminement régulier : 39 crédits obligatoires, jusqu'à 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Cheminement honor : 39 crédits obligatoires, les 12 crédits du bloc 01V et jusqu'à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Méthodes

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1016	Programmation 1	3.0
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2008	Méthodes en neurosciences cognitives 1	3.0
PSY 3018	Méthodes en neurosciences cognitives 2	3.0
PSY 3204	Analyses quantitatives en psychologie 2	3.0

Bloc 01B Bases en neuroscience cognitive

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
NCM 2000	Cognition de la musique	3.0
PSY 1048	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes	3.0
PSY 1049	Neuroscience de la cognition et du comportement	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0

Bloc 01C Neuroscience et neuropsychologie

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3450	Neurosciences et anthropologie	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3088	Neuroscience sociale	3.0
PSY 3273	Neurodiversité	3.0

Bloc 01D Approfondissement des méthodes et rédaction en anglais

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
PSY 3008	Laboratoire 2	3.0
PSY 3009	Laboratoire 3	3.0
PSY 3913	IA, psychologie et neuroscience cognitive	3.0

Bloc 01E Neuroanatomie et neuropsychophysiologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
KIN 1016	Bases neurophysiologiques du mouvement	3.0
KIN 1021	Anatomie fonctionnelle et exercice	3.0
KIN 1024	Physiologie de l'exercice 1	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 1001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1	2.0
NSC 1002	Neurosciences intégratives 1	2.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
PSY 3036	Hormones, stress et comportement	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 01F Génétique, évolution et cognition

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0

Bloc 01G Philosophie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1968	Notions fondamentales d'éthique	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0

Bloc 01V Cheminement honor 1

Option – Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 40001	Projet de recherche honor 1	0.0
PSY 40002	Projet de recherche honor 2	6.0

Cours	Titre	CR
PSY 6028	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche	3.0

Bloc 01W Cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 6913	IA, psychologie et neuroscience cognitive	3.0

Segment 71 propre à l'orientation Fondamentale

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires du bloc 71A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 33 crédits à option.

Cheminement honor : 15 crédits obligatoires du bloc 71A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Les étudiants qui veulent accéder à l'orientation Fondamentale devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105 et 203 ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923) au plus tard à la fin du troisième trimestre au programme.

Bloc 71A Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1919	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive	3.0
NSC 3084	Neurosciences computationnelles	3.0
PSY 2038	Programmation en neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0
STT 3910	Introduction au modèle général linéaire	3.0

Bloc 71B Laboratoires en neuroscience cognitive

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0

Bloc 71C Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0

Bloc 71D Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0

Bloc 71E Linguistique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0

Segment 72 propre à l'orientation Neuropsychologie

Cheminement régulier : 27 crédits obligatoires du bloc 72A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Cheminement honor : 27 crédits obligatoires du bloc 72A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 72A Psychologie générale

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Bloc 72B Laboratoires en neuroscience cognitive

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0

Bloc 72C Psychologie avancée

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3129	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0

Bloc 72D Linguistique

Option - Maximum 15 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0

Bloc 72E Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1919	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive	3.0
PSY 2038	Programmation en neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0

Bloc 72F Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0

Segment 73 propre à l'orientation Neurolinguistique

Cheminement régulier : 27 crédits obligatoires (blocs 73A et 73B) et jusqu'à un maximum de 21 crédits à option

Cheminement honor : 27 crédits obligatoires (blocs 73A et 73B) et jusqu'à un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 73A Linguistique générale

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0
LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0

Bloc 73B Développement humain

Obligatoire - 6 crédits

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 73C Linguistique avancée

Option - Maximum 15 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0

Bloc 73D Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0

Bloc 73E Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0

Bloc 73F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1919	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive	3.0
PSY 2038	Programmation en neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0

Bloc 73G Spécialisation en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3400	Morphologie avancée	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0
LNG 3560	Phonétique avancée	3.0

Segment 74 propre à l'orientation Neurocognition de la musique

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires du bloc 74A et jusqu'à un maximum de 33 crédits à option.

Cheminement honor : 15 crédits obligatoires du bloc 74A et jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0

Bloc 74B Audition et musique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0

Bloc 74C Musiques numériques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

Bloc 74D Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0

Bloc 74E Linguistique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0

Bloc 74F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1919	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive	3.0
PSY 2038	Programmation en neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0

1-220-1-9 version 04 (A20)

Baccalauréat en psychologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-220-1-0)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint :
  - Statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou l'objectif 022V
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint :
  - Méthodes quantitatives avancées ou statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou objectif 022V

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie
Mathématique

Un des éléments ci-dessous :
• Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
• Deux cours suivants :
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
• Trois cours suivants :
  • Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des éléments ci-dessous : • Initiation à la statistique • Deux cours suivants :

- Calcul différentiel
- Statistique pour sciences sociales

- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1re année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY3000 en 3e année.

Stage d'initiation à la psychologie
Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor
Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que le cours à option PSY2007 (du bloc 71K) ou le cours à option NCM2200 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement Honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en psychologie 1-220-1-9 version 04 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 3073	Psychologie des groupes et équipes	3.0
PSY 3119	Psychologie communautaire	3.0

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2000	Cognition de la musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
PSY 3036	Hormones, stress et comportement	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3088	Neuroscience sociale	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0

Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3106	La psychologie du rêve	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3249	Violence familiale	3.0
PSY 3257	Personnalité 2	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0
PSY 3259	Psychologie légale	3.0
PSY 3260	Théorie psychanalytique : Freud et après	3.0

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2226	Modèles d'intervention	3.0
PSY 3129	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
PSY 3273	Neurodiversité	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3298	Stage d'initiation à la psychologie 1	3.0
PSY 3299	Stage d'initiation à la psychologie 2	3.0

Bloc 71K Méthodologie scientifique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0
PSY 3008	Laboratoire 2	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3009	Laboratoire 3	3.0
PSY 3204	Analyses quantitatives en psychologie 2	3.0
PSY 3913	IA, psychologie et neuroscience cognitive	3.0

Bloc 71V Propre au cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).

Cours	Titre	CR
PSY 40001	Projet de recherche honor 1	0.0
PSY 40002	Projet de recherche honor 2	6.0

Cours	Titre	CR
PSY 6028	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche	3.0

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire et cours de langues

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
KIN 1021	Anatomie fonctionnelle et exercice	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0

CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1020	Organisation et dynamiques de la firme	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1140	Approche juridique en RI	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 3445	Pratiques en protection de l'enfance	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0

1-220-2-0 version 06 (A20)

Majeure en psychologie

Diplôme

Objectifs

La majeure en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeure en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint :
  - Statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou l'objectif 022V
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint :
  - Méthodes quantitatives avancées ou statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou objectif 022V

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie
Mathématique

Un des éléments ci-dessous :
• Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
• Deux cours suivants :
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
• Trois cours suivants :
  • Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des éléments ci-dessous : • Initiation à la statistique • Deux cours suivants :

- Calcul différentiel
- Statistique pour sciences sociales

- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en psychologie 1-220-2-0 version 06 (A20)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0

Bloc 71D Bases individuelles sociales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2093	Adolescence	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 3073	Psychologie des groupes et équipes	3.0
PSY 3119	Psychologie communautaire	3.0

Bloc 71G Cours d'approfondissement

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2000	Cognition de la musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2226	Modèles d'intervention	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0
PSY 3008	Laboratoire 2	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
PSY 3036	Hormones, stress et comportement	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3088	Neuroscience sociale	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3106	La psychologie du rêve	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3129	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
PSY 3204	Analyses quantitatives en psychologie 2	3.0
PSY 3249	Violence familiale	3.0
PSY 3257	Personnalité 2	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0
PSY 3259	Psychologie légale	3.0
PSY 3260	Théorie psychanalytique : Freud et après	3.0

1-220-4-0 version 06 (A22)

Mineure en psychologie

Certificat

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Brossard (1-220-4-6)

Objectifs

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours de niveau PSY2055, PSY2065, PSY2115 et PSY2128 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en psychologie 1-220-4-0 version 06 (A22)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 24 à 30 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 71B Développement et apprentissage

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71C Individu, groupe et société

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0

1-220-4-6 version 00 (A22)

Mineure en psychologie

Certificat

Programme offert au Campus - Brossard mais également au Campus - Montréal (1-220-4-0)

Objectifs

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours de niveau PSY2055, PSY2065, PSY2115 et PSY2128 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Université de Montréal

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 24 à 30 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 71B Développement et apprentissage

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71C Individu, groupe et société

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0

Bloc 71Z

Choix - Maximum 6 crédits.

1-230-1-0 version 13 (A14)

Baccalauréat en relations industrielles

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales de l'emploi. Le programme offre un cheminement international et vise à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter (pour une admission à l'automne : au trimestre d'hiver précédent - pour une admission à l'hiver : au trimestre d'automne précédent) 24 crédits universitaires de 1er cycle en relations industrielles.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les catégories collégien, universitaire et transfert
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté. Il est fortement recommandé de suivre les cours dans l'ordre suivant : les cours de sigle REI 1000 en 1re année, de sigle REI 2000 en 2e année et de sigle REI 3000 en 3e année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

Cheminement honor
Le cheminement honor comporte obligatoirement les 6 crédits du bloc 72 V et 6 crédits du bloc 72 W. Pour être autorisé à s'inscrire aux cours des blocs du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 60 crédits du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Cheminement international
Le cheminement international comporte soit le stage à l'étranger de 9 crédits (REI 3690) du bloc 72 F et 3 crédits du bloc 72 X soit 12 crédits du bloc 72X. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

- avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3,
- avec la mention *Cheminement international* si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

Structure du programme

Baccalauréat en relations industrielles 1-230-1-0 version 13 (A14)

Le programme comporte 90 crédits. Il est offert selon trois cheminements :

- le cheminement régulier

- le cheminement honor

- le cheminement international.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier et en cheminement international : 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix,

- en cheminement Honor, 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix

Bloc 72A Formation de base

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1020	Organisation et dynamiques de la firme	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1040	Comportement organisationnel	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1105	Méthodes statistiques en RI	3.0
REI 1130	Méthodologie en relations industrielles	3.0
REI 1140	Approche juridique en RI	3.0
REI 3220	Gestion financière appliquée aux RI	3.0

Bloc 72B Gestion des ressources humaines

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1240	Gestion des ressources humaines	3.0
REI 2211	Formation et développement des RH	3.0

Cours	Titre	CR
REI 2215	Rémunération	3.0
REI 2230	Stratégie RH et dotation	3.0

Bloc 72C Relations du travail et droit du travail

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2305	Aspects juridiques du lien d'emploi	3.0
REI 2310	Convention collective	3.0
REI 2320	Droit des rapports collectifs du travail	3.0
REI 2330	Syndicalisme	3.0
REI 2340	Négociation collective	3.0

Bloc 72D Politiques gouvernementales du travail

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1420	Emploi et salaire	3.0
REI 2470	Perspectives économiques des institutions	3.0
REI 2475	Politiques gouvernementales en RI	3.0

Bloc 72E Santé et sécurité du travail

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2510	Gestion de la SST	3.0

Bloc 72F Stage professionnel

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3680	Stage en relations industrielles	9.0

Bloc 72G Approfondissement en gestion des ress. humaines

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3206	Systèmes d'information en GRH	3.0
REI 3270	Consultation et interventions en GRH	3.0
REI 3275	Pilotage des performances au travail	3.0

Bloc 72H Approfondissement en rel. du trav./droit du trav.

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3335	Droit fédéral du travail	3.0
REI 3345	Arbitrage des griefs	3.0
REI 3375	Pratique de la négociation collective	3.0

Bloc 72I Approfondissement en politiques gouv. du travail

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3435	Diversité de la main-d'oeuvre	3.0

Bloc 72J Approfondissement en santé et sécurité du travail

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3525	Évaluations et enquête en SST	3.0
REI 3535	Santé et mieux-être au travail	3.0

Bloc 72K Cours synthèses en relations industrielles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3700	Éthique et pratique professionnelle	3.0
REI 3710	Mondialisation et travail	3.0

Bloc 72V propre au Cheminement Honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours REI4001 et REI4002 sont équivalents au cours REI4000.

Cours	Titre	CR
REI 4001	Initiation à la recherche RI 1	3.0
REI 4002	Initiation à la recherche RI 2	3.0

Bloc 72W propre au Cheminement Honor 2

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
REI 6300	Séminaire sur la négociation collective	3.0
REI 6604	Formation et développement des compétences	3.0
REI 6605	Défis du syndicalisme contemporain	3.0
REI 6606	Travail et innovation organisationnelle	3.0
REI 6608	Gestion du changement	3.0
REI 6610	Rémunération, équité et performance	3.0
REI 6611	Perspectives internationales de la GRH	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REI 6615	RI: problèmes contemporains 1	3.0
REI 6625	Audit de la GRH	3.0
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0

Bloc 72X propre au Cheminement international

Option - Maximum 12 crédits.

Pour l'étudiant inscrit au cheminement international, minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3280	Gestion internationale des ressources humaines	3.0
REI 3315	Stratégies syndicales comparées	3.0
REI 3415	Politiques d'emploi dans le monde	3.0
REI 3800	Stage d'été à l'étranger	3.0
REI 3810	Études à l'étranger 1	3.0
REI 3815	Études à l'étranger 2	3.0
REI 3820	Études à l'étranger 3	3.0

Bloc 72Y Connaissances connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 3106	Droit transactions commerciales internat	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-230-2-0 version 00 (A23)

Majeure en relations industrielles

Diplôme

Objectifs

Le programme de majeure en relations industrielles offre une solide formation de base aux étudiants qui veulent se diriger dans le domaine des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales du travail et de l'emploi. Il vise à former des professionnels qui sont aptes à œuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Le programme peut être combiné à une mineure ou un certificat pour obtenir un baccalauréat par cumul.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
  - DEC en sciences humaines
  - DEC en sciences, lettres et arts
  - DEC en sciences de la nature
- soit avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme,** le cours préalable suivant :
  - Méthodes quantitatives ou statistique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter (pour une admission à l'automne : au trimestre d'hiver précédent - pour une admission à l'hiver : au trimestre d'automne précédent) 24 crédits universitaires de 1er cycle en relations industrielles.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les catégories collégien, universitaire et transfert
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par

trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année. À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle REI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en relations industrielles. Le programme est associé au secteur science lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en relations industrielles 1-230-2-0 version 00 (A23)

.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Connaissances fondamentales en RI

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1040	Comportement organisationnel	3.0
REI 1105	Méthodes statistiques en RI	3.0
REI 1130	Méthodologie en relations industrielles	3.0
REI 1140	Approche juridique en RI	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1240	Gestion des ressources humaines	3.0
REI 1420	Emploi et salaire	3.0
REI 2305	Aspects juridiques du lien d'emploi	3.0
REI 2510	Gestion de la SST	3.0

Bloc 72B Gestion des ressources humaines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2211	Formation et développement des RH	3.0
REI 2215	Rémunération	3.0
REI 2230	Stratégie RH et dotation	3.0
REI 3206	Systèmes d'information en GRH	3.0
REI 3275	Pilotage des performances au travail	3.0
REI 3280	Gestion internationale des ressources humaines	3.0
REI 3525	Évaluations et enquête en SST	3.0
REI 3535	Santé et mieux-être au travail	3.0

Bloc 72C Relations du travail et droit du travail

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2310	Convention collective	3.0
REI 2320	Droit des rapports collectifs du travail	3.0
REI 2330	Syndicalisme	3.0
REI 2340	Négociation collective	3.0
REI 3315	Stratégies syndicales comparées	3.0
REI 3335	Droit fédéral du travail	3.0
REI 3345	Arbitrage des griefs	3.0
REI 3375	Pratique de la négociation collective	3.0

Bloc 72D Politiques gouvernementales du travail

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2470	Perspectives économiques des institutions	3.0
REI 2475	Politiques gouvernementales en RI	3.0
REI 3415	Politiques d'emploi dans le monde	3.0
REI 3435	Diversité de la main-d'oeuvre	3.0

Bloc 72E Connaissances multidisciplinaires

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1020	Organisation et dynamiques de la firme	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 3700	Éthique et pratique professionnelle	3.0
REI 3710	Mondialisation et travail	3.0

1-227-1-0 version 09 (A20)

Baccalauréat en communication et politique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

La communication et la politique sont des secteurs d'activités fortement liés dans les sociétés démocratiques.

L'étude et la pratique de la communication politique exigent une bonne connaissance des théories, des concepts et des méthodes provenant des sciences de la communication et de la science politique. Ce programme combine ces deux disciplines pour offrir aux étudiants de développer les aptitudes et les outils intellectuels nécessaires à la compréhension des phénomènes liant la communication et la politique, et aux pratiques professionnelles qui en découlent, notamment la capacité à élaborer et exécuter des stratégies de communication en tenant compte des paramètres politiques dans lesquels elles s'insèrent. S'il le désire, l'étudiant pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en sciences de la communication ou en science politique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours du bloc 99Y doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le centre de langues de l'Université de Montréal: Allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/. Les cours du bloc 99Z doivent être choisis parmi les cours identifiés par un signe autre que COM et POL. Un minimum de 33 crédits de POL et 33 crédits de COM est à respecter. Ceci inclut les cours obligatoires. Les étudiants doivent suivre au moins 12 crédits de cours de niveau 3000.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les

cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en communication et politique 1-227-1-0 version 09 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 99

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 48 à 52 crédits à option et maximum 6 crédits au choix.

Un minimum de 33 crédits de POL et 33 crédits de COM est à respecter. Ceci inclut les cours obligatoires. Les étudiants doivent suivre au moins 12 crédits de cours de niveau 3000.

Bloc 99A Connaissances théoriques et méthod. fondamentales

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1100	Méthodologie de la recherche	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0

Bloc 99B Fondements théoriques en communication politique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CEP 1000	Fondements politiques	3.0
CEP 1500	Fondements communicationnels	3.0

Cours	Titre	CR
CEP 2000	Stratégies de communication politique	3.0
CEP 3000	Rhétorique et politique	3.0

Bloc 99C Méthodologie spécialisée en sciences de la communication

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2008	Pratiques méthodologiques 1	3.0

Cours	Titre	CR
COM 2009	Pratiques méthodologiques 2	3.0

Bloc 99D Méthodologie spécialisée en science politique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0

Bloc 99E Communication

Option - Minimum 21 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1750	Communication événementielle	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2104	Communication non verbale	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2150	Laboratoire de rédaction en communication	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 2505	Gestion de projet en communication	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0
COM 3220	Communication et environnement	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0
COM 3320	Communiquer la science	3.0
COM 3400	Séminaire thématique	3.0
COM 3410	Séminaire thématique 2	3.0
COM 3420	Communication et santé	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 99F Politique

Option - Minimum 21 crédits; maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3904	Travaux pratiques	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 99G Stages

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

Cours	Titre	CR
POL 3240	Stage	3.0
POL 3241	Stage	6.0

1-241-4-0 version 02 (A20)

Mineure en études féministes, des genres et des sexualités

Certificat

Objectifs

L'objectif est d'offrir un enseignement comprenant non seulement les théories et les épistémologies féministes dans leur diversité, mais aussi d'inclure des approches, telles que les études Queer, qui ne se situent pas vraiment dans le cadre des études féministes, mais entrent en conversation avec celles-ci. Ces autres approches ont questionné les études féministes établies et ont déconstruit, entre autres, la notion d'une « sororité » universelle et la binarité normative du genre et ont complexifié les relations entre sexes, genres et sexualités.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Il est fortement recommandé d'avoir une maîtrise de l'anglais de niveau B.2 (utilisateur indépendant) pour suivre les cours d'anglais inscrits au programme.
- Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales devront prendre minimalement le cours POL1100 ou le cours SOL1018 du bloc 70B.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études féministes, des genres et des sexualités. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études féministes, des genres et des sexualités 1-241-4-0 version 02 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 21 crédits à option.

Bloc 70A Histoire et pratique féministe

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 1000	Introduction : méthodes en études féministes	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0

Cours	Titre	CR
FEM 3200	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains	3.0

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0

Bloc 70C Corps, sexualités et représentations

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0

Bloc 70D Rapports de genre, violence et inégalités

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
REI 3435	Diversité de la main-d'oeuvre	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0

Bloc 70E Histoires et théories féministes

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0

1-244-1-0 version 07 (A18)

Baccalauréat en économie et politique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Un minimum de 33 crédits doit provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et POL.
- Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit obligatoirement choisir 2 cours d'économie dans les blocs B. De plus, les cours ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050, ECN2055 et ECN2160 sont, également, une condition d'admission à la Maîtrise en sciences économiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en économie et politique 1-244-1-0 version 07 (A18)

Le baccalauréat comporte 90 crédits, dont minimalement 33 en science politique et 33 en sciences économiques.

Ce programme n'exige pas de cours préalables en mathématiques. Cependant, il est fortement suggéré pour les étudiants n'ayant pas fait les cours de mathématiques au cégep, ou pour les étudiants internationaux, de prendre les cours MAT1903, MAT1905 et MAT1923 (non crédités et offerts aux sessions d'été, automne et hiver) afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la réussite des cours d'économie.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Ce programme totalise 27 crédits de cours obligatoire, un minimum de 60 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 33 crédits de cours POL et 33 crédits de cours ECN devront avoir été complétés, incluant les cours obligatoires.

Bloc 71A Connaissances théoriques en économie et politique

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0

Bloc 71B Méthodes de recherche en économie et politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0

Bloc 71C Méthodes de recherche quantitative 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1260	Économétrie 1	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0

Bloc 71D Méthodes de recherche quantitative 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2160	Économétrie 2	3.0

Cours	Titre	CR
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0

Bloc 71E Cours d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
EPL 1000	Approches et outils en économie politique	3.0

Cours	Titre	CR
EPL 3900	Séminaire d'économie politique	3.0

Bloc 71F Expérience pratique

Option - maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2995	Stage	3.0
ECN 3995	Stage	3.0
POL 3240	Stage	3.0

Cours	Titre	CR
POL 3241	Stage	6.0
POL 3904	Travaux pratiques	3.0

Bloc 71H Économie 1

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Plusieurs cours de niveau 3000 en sciences économiques exigent les préalables suivants : ECN1070, ECN1075, ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050 et ECN2055.Une des conditions d'admission à la maîtrise en sciences économiques est la réussite de ces sept cours auxquels il faut ajouter ECN2160.

Cours	Titre	CR
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 71I Économie 2

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
ECN 3013	Choix collectifs	3.0
ECN 3064	Finances publiques	3.0
ECN 3065	Analyse coûts-bénéfices	3.0
ECN 3105	Commerce international	3.0
ECN 3115	Finance internationale	3.0
ECN 3405	Développement économique	3.0
ECN 3505	Économie du travail	3.0
ECN 3550	Économie de la santé	3.0
ECN 3565	Économie industrielle avancée	3.0
ECN 3650	Économie du comportement social	3.0
ECN 3705	Économie de l'assurance	3.0
ECN 3750	Inégalité et croissance économiques	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0
ECN 3820	Économie des organisations	3.0
ECN 3900	Sujets spéciaux de macro-économie	3.0
ECN 3910	Économie de l'environnement	3.0
ECN 3920	Économie et droit	3.0

Bloc 71J Politique

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0

POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

1-245-1-0 version 16 (A17)

Baccalauréat en science politique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquérir un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement. Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélèvement et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les crédits du bloc 71E doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Cheminement honor
Le cheminement honor s'adresse en priorité aux étudiants ayant complété 60 crédits dans le programme de baccalauréat de science politique et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus (un minimum de 30 crédits est nécessaire pour accéder à ce cheminement). Tous les cours obligatoires du programme devront également avoir été complétés. Le cheminement honor comprend 12 crédits de cours, dont ceux des blocs 71V et W, ainsi qu'un cours additionnel du bloc 71B. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Dans le cas d'un échec à un cours du cheminement honor, l'étudiant est transféré au cheminement régulier.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.). Les étudiants inscrits au Cheminement honor auront la mention *Cheminement honor* s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en science politique 1-245-1-0 version 16 (A17)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat en cheminement régulier sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, de 48 à 57 crédits à option et de 3 à 12 crédits au choix.

En cheminement honor, 39 crédits obligatoires incluant les cours des blocs V et W, de 42 à 48 crédits à option et de 3 à 9 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1025	Politique et économie	3.0
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0

Bloc 71B Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Pour l'étudiant inscrit au cheminement honor - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0

Bloc 71C Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0

Bloc 71D Spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3624	Philosophie politique juive	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 71F Cours avancés de langue

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
ITL 3002	Version	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0

Bloc 71G Expérience pratique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3240	Stage	3.0
POL 3241	Stage	6.0
POL 3904	Travaux pratiques	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0

Bloc 71V Propre au cheminement honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 4001	Séminaire d'initiation à la recherche 1	3.0
POL 4002	Séminaire d'initiation à la recherche 2	3.0

Bloc 71W Propre au cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6960	Séminaire aux études supérieures	3.0

1-245-2-0 version 11 (A17)

Majeure en science politique

Diplôme

Objectifs

L'objectif central de la majeure est d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique, en offrant aux étudiants la possibilité de couvrir tous les sous-champs de la discipline et en acquérant une formation méthodologique solide.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les 6 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en science politique 1-245-2-0 version 11 (A17)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement I

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0

Bloc 71B Fondement II

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1025	Politique et économie	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0

Bloc 71C Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0

Bloc 71D Approfondissement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0

Bloc 71E Spécialisation

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 71G Expérience pratique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3240	Stage	3.0
POL 3241	Stage	6.0
POL 3904	Travaux pratiques	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0

1-245-4-0 version 02 (A17)

Mineure en science politique

Certificat

Objectifs

Les objectifs de la mineure sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de base en science politique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en science politique 1-245-4-0 version 02 (A17)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances de base

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0

Bloc 71B Connaissances générales

Option - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1025	Politique et économie	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19^{e} - 20^{e} siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0

POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

1-960-1-3 version 06 (A17)

Baccalauréat en études internationales

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Objectifs du programme

Le baccalauréat en études internationales propose l'étude théorique et empirique des relations entre les pays, du rôle des gouvernements dans les échanges économiques, ou encore de la coopération internationale. Il offre à l'étudiant des connaissances approfondies en affaires mondiales, en politique internationale, en géopolitique, de même que des compétences transférables en recherche, en analyse critique et en communication.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC) ou de la cote de rendement universitaire (CRU).
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
À temps plein, les cours obligatoires doivent être complétés au plus tard au 4e trimestre et à temps partiel, au 6e trimestre.

Cheminement honor

Le cheminement honor s'adresse en priorité aux étudiants ayant complété 60 crédits dans le programme de baccalauréat en études internationales et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus (un minimum de 30 crédits est nécessaire pour accéder à ce cheminement). Le cheminement honor comprend 12 crédits de cours, dont ceux des blocs 01V et 01W, ainsi qu'un cours additionnel du bloc 01C. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

Le titulaire du B. Sc. (études internationales) est admissible à divers programmes de maîtrise s'il satisfait aux conditions d'admissibilité propres à ces programmes et s'il satisfait à des conditions spécifiques :

- *Maîtrise en études internationales :* aucun cours complémentaire spécifique.
- *Maîtrise en science politique :* aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours de science politique suivis et du thème de recherche de maîtrise.

- *Maîtrise en sciences économiques :* cours ECN1075, ECN2045, ECN2055 et ECN2160 exigés.
- *Maîtrise en histoire :* aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours d'histoire suivis et du thème de recherche de maîtrise.
- *Maîtrise en droit :* maîtrise en droit international, cours DRT1002S, DRT1501, DRT1502 et DRT2100 exigés;cours préparatoires exigés pour le candidat à une autre option de la maîtrise en droit. La maîtrise en droit ne permet pas de se présenter aux examens ni de devenir membre du Barreau ou de la Chambre des notaires.
- Pour les autres programmes de maîtrise, il faut communiquer avec le responsable du programme du département concerné.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

La réussite du cheminement honor mènera à l'octroi de la mention "Cheminement honor" sur le diplôme de baccalauréat en études internationales, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,5 et plus pour l'ensemble de son programme de baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en études internationales 1-960-1-3 version 06 (A17)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 3 orientations :

- orientation Droit et gouvernance (segment 75)

- orientation Coopération et développement (segment 76)

- orientation Paix et sécurité (segment 77).

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientations) sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier est composé de 30 crédits obligatoires, de 51 à 60 crédits à option et d'un maximum de 9 crédits au choix.

- cheminement honor est composé de 30 crédits obligatoires, de 54 à 60 crédits à option et d'un maximum de 6 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- En cheminement régulier : 27 crédits obligatoires, 15 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

- En cheminement honor : 27 crédits obligatoires, 27 à 39 crédits à option (incluant 6 crédits dans le bloc 01V et 3 crédits dans le bloc 01W) et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances des bases

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
DRT 2100	Droit international public général	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0
INT 1000	Introduction aux études internationales	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0

Bloc 01B Langues

Option - 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0

CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 01C Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
ECN 3950	Atelier en économie appliquée	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0

Bloc 01D Aires géographiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3013	Droit de l'Union européenne	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 2618	La Chine au 20e siècle	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
HST 3480	Canada: Empires et résistances	3.0
HST 3570	Genre et pouvoir dans l'histoire de la Chine	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
REL 1251	Religions et sociétés de l'Asie du Sud	3.0

Bloc 01E Disciplines connexes

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
GEO 3262	Environnement : approches critiques	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0
URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0

Bloc 01F Formation pratique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 3001	Stage en milieu de travail	3.0
INT 3002	Stage en milieu de travail	6.0
INT 3003	Travail dirigé en études internationales	3.0

Bloc 01V Propre au cheminement honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 4001	Séminaire d'initiation à la recherche 1	3.0
INT 4002	Séminaire d'initiation à la recherche 2	3.0

Bloc 01W Propre au cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6960	Séminaire aux études supérieures	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation droit et gouvernance

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 75A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3150	Droit et gouvernance	3.0

Bloc 75B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

Cheminement régulier : minimum 21, maximum 45 crédits. Cheminement honor : minimum 21, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3103	Droit international des droits de la personne	3.0
DRT 3105	Droit des relations économiques internat	3.0
DRT 3107	Droit international de la mer	3.0
DRT 3109	Droit international des conflits	3.0
DRT 3112	Féminismes, femmes et droit international	3.0
DRT 3508	Droit de l'immigration et des réfugiés	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0

Cours	Titre	CR
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 75C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 3001	Introduction au droit comparé	3.0
DRT 3108	Droit international de l'environnement	3.0
DRT 3110	Droit international du travail	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation coopération et développement

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 76A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 3005	Coopération et développement	3.0

Bloc 76B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

Cheminement régulier : minimum 21, maximum 45 crédits. Cheminement honor : minimum 21, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3103	Droit international des droits de la personne	3.0
DRT 3108	Droit international de l'environnement	3.0
DRT 3110	Droit international du travail	3.0
DRT 3112	Féminismes, femmes et droit international	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
HST 2080	Histoire économique et sociale de l'Afrique	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0

Bloc 76C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 3001	Introduction au droit comparé	3.0
DRT 3105	Droit des relations économiques internat	3.0
DRT 3508	Droit de l'immigration et des réfugiés	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0

Segment 77 Propre à l'orientation paix et sécurité

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 77A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 3006	Paix et sécurité	3.0

Bloc 77B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

Cheminement régulier : minimum 21, maximum 45 crédits. Cheminement honor : minimum 21, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3103	Droit international des droits de la personne	3.0
DRT 3109	Droit international des conflits	3.0
DRT 3808	Droit du cyberespace	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 2297	Histoire de la Guerre froide	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0

Bloc 77C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 3001	Introduction au droit comparé	3.0
DRT 3508	Droit de l'immigration et des réfugiés	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 3080	L'Afrique dans les relations internationales	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

1-235-1-0 version 21 (A25)

Baccalauréat en sciences biologiques

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

L'objectif central du programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques est de former des biologistes capables d'oeuvrer dans le domaine des sciences de la vie, un univers dynamique, diversifié, compétitif et en pleine évolution. Pour ceux et celles qui le désirent et qui maintiennent un dossier académique de haute qualité, il donne accès aux études supérieures de M.Sc. et de Ph.D. et à une carrière en recherche scientifique.

Le programme vise particulièrement à :

- offrir une formation de base équilibrée et complète en biologie;
- développer la curiosité intellectuelle, le sens critique, la maturité, ainsi que les habiletés et les techniquesessentielles à la carrière de biologiste;
- permettre d'atteindre la polyvalence et l'agilité requises pour intégrer avec succès le marché du travail et dela recherche scientifique, dans une société en constante évolution;
- permettre un début de spécialisation dans un domaine de pointe de la biologie actuelle.

Les étudiants seront confrontés aux courants philosophiques et idéologiques, passés et actuels, qui sous-tendent leur spécialisation et qui guident son évolution. Ils apprendront aussi à situer leurs études dans le contexte économique et social du monde contemporain.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B01 ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Deux cours de biologie
Chimie
• Un cours de chimie • Un cours de chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l’uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au Département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.2 Autorisation d'inscription
Le doyen approuve l'inscription trimestrielle de l'étudiant. L'étudiant de 1re année dont l'inscription n'est pas conforme à la prescription décrite à l'article 6.4 pourrait être contraint de modifier son choix de cours.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit uniquement aux cours obligatoires du bloc 01A de niveau 1000 et au coursBIO2041.

En 2e année, l'étudiant doit obligatoirement suivre le cours BIO2102 et, en 3e année, le cours BIO3002. L'étudiant complètera son programme en 2e et 3e année en choisissant son orientation et en s'inscrivant à des cours obligatoires, à option et à un cours au choix permettant d'atteindre en priorité les exigences minimales de réussite de son orientation.

Toute dérogation à cette prescription doit être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente (dans le cas d'une passerelle DEC-BAC par exemple). Dans le cas d'une dérogation autorisée, la reprise des cours obligatoires du bloc 01A doit être priorisée.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 51 crédits du baccalauréat, dont les 35 crédits du bloc obligatoire 01A (sauf le BIO3002, prévu en 3e année) en maintenant une moyenne cumulative de 3,7.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
En cas d'échec à un cours obligatoire, celui-ci doit obligatoirement être repris. En cas d'échec à un cours optionnel, celui-ci peut être repris, ou, avec approbation de l'autorité compétente, substitué par un autre cours du même bloc.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

Structure du programme

Baccalauréat en sciences biologiques 1-235-1-0 version 21 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits, répartis de la façon suivante : de 35 à 52 crédits obligatoires, de 35 à 52 crédits à options et de 3 crédits au choix. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon les quatre orientations suivantes :

- biologie moléculaire, cellulaire et génétique (segment 82)

- biologie intégrative animale(segment 83)

- biologie intégrative végétale (segment 84)

- biodiversité, écologie et évolution (segment 94)

Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux quatre orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 35 crédits obligatoires, 0 à 16 crédits optionnels et 3 crédits au choix.

- en cheminement honor : 35 crédits obligatoires, 12 à 28 crédits à option (dont 12 crédits dans le bloc 01V) et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1001	Méthodes de recherche en biologie (TP)	1.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0
BIO 2102	Biologie moléculaire : fondements et pratique	3.0
BIO 3002	Bioéthique	2.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

Bloc 01B Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
CHM 1984	Chimie organique	3.0
DRT 1004	Introduction au droit de l'environnement	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0

Bloc 01S Stages en milieu de travail et de recherche

Option - Maximum 10 crédits.

Cheminement régulier : maximum 10 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2050	Stage de recherche 1	3.0
BIO 3020	Stage en milieu de travail	3.0
BIO 3050	Stage de recherche 2	3.0
BIO 3080	Stage d'animation en biologie	1.0

Bloc 01V Propre au Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 4000	Communication scientifique	3.0
BIO 4050	Stage de recherche honor 1	3.0
BIO 4060	Stage de recherche honor 2	6.0

Segment 82 Propre à l'orientation biologie moléculaire, cellulaire et génétique

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 17 crédits obligatoires et de 19 à 35 crédits à option.

- en cheminement honor : 17 crédits obligatoires et de 7 à 23 crédits à option.

Bloc 82A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2240	Génétique et développement moléculaire	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0

Bloc 82B Travaux en laboratoire

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0

Cours	Titre	CR
BIO 3102	TP en biologie moléculaire : ADN et ARN	3.0
BIO 3103	TP en biologie moléculaire: Protéines	3.0

Bloc 82C Connaissances en biologie moléculaire et cellulaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 30 crédits

Cheminement régulier : minimum 12 crédits, maximum 30 crédits. Cheminement honor : minimum 12 crédits, maximum 20 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2372	Anatomie et morphogénèse végétales	4.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0
BIO 3106	Biologie cellulaire avancée	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0
BIO 3701	Vitroculture des végétaux	3.0
BIO 3702	Biotechnologie végétale	3.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 2999	Levures et organismes levuriformes	3.0
NSC 1001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1	2.0
NSC 2001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 2	3.0

Bloc 82D Connaissances en biologie quantitative

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 82E Connaissances spécialisées complémentaires

Option - Maximum 17 crédits

Cheminement régulier : maximum 17 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2003	Application d'outils bio-informatiques	3.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3659	Les fonctions du système nerveux	3.0
BIO 3665	Respiration, circulation, excrétion	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
MCB 3984	Diversité microbienne	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0
SPU 2000D	Introduction à l'épidémiologie	3.0

Segment 83 propre à l'orientation biologie intégrative animale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 36 à 52 crédits à option

- en cheminement honor : 24 à 40 crédits à option.

Bloc 83A Connaissances en biologie moléculaire et cellulaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2240	Génétique et développement moléculaire	3.0
BIO 3106	Biologie cellulaire avancée	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0

Bloc 83B Connaissances en physiologie animale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 24 crédits

Cheminement régulier : minimum 9 crédits, maximum 24 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 2862	Comportement animal	3.0
BIO 3651	Adaptations métaboliques aux milieux extrêmes	3.0
BIO 3659	Les fonctions du système nerveux	3.0
BIO 3665	Respiration, circulation, excrétion	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0

Bloc 83C Connaissances en biologie évolutive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : 6 crédits

Cours	Titre	CR
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3206	Écologie évolutive	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0

Bloc 83D Connaissances en biodiversité

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 21 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 3441	Systématique des insectes	3.0
BIO 3872	Entomologie appliquée	3.0

Bloc 83E Cours pratiques en laboratoire ou sur le terrain

Option - Minimum 3 crédits, maximum 22 crédits

Cheminement régulier : minimum 7 crédits, maximum 22 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2432	Invertébrés marins	3.0
BIO 2854	Étude de terrain en écologie des animaux terrestres	3.0
BIO 3102	TP en biologie moléculaire : ADN et ARN	3.0
BIO 3103	TP en biologie moléculaire: Protéines	3.0
BIO 3661	TP Physiologie nerveuse et musculaire	2.0
BIO 3674	TP en respiration, circulation et excrétion	3.0
BIO 3865	TP en comportement animal	3.0

Bloc 83F Connaissance en biologie quantitative

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 83G Connaissances spécialisées complémentaires

Option - Maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : Maximum 15 crédits. Cheminement honor : Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3790	Parasitisme	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0
SPU 2000D	Introduction à l'épidémiologie	3.0

Segment 84 propre à l'orientation biologie intégrative végétale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 36 à 52 crédits à option.

- en cheminement honor : 28 à 40 crédits à option.

Bloc 84A Connaissances en biologie moléculaire et cellulaire

Option - Minimum 9 crédits, maximum 26 crédits

Cheminement régulier : minimum 9 crédits, maximum 26 crédits. Cheminement honor : minimum 9 crédits, maximum 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2240	Génétique et développement moléculaire	3.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 3102	TP en biologie moléculaire : ADN et ARN	3.0
BIO 3103	TP en biologie moléculaire: Protéines	3.0
BIO 3106	Biologie cellulaire avancée	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0

Bloc 84B Connaissances en biologie végétale fonctionnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 16 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 16 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2372	Anatomie et morphogénèse végétales	4.0
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3701	Vitroculture des végétaux	3.0
BIO 3702	Biotechnologie végétale	3.0

Bloc 84C Connaissances en biologie évolutive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 30 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 3206	Écologie évolutive	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0

Bloc 84D Connaissances en biodiversité

Option - Minimum 3 crédits, maximum 27 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 27 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 3441	Systématique des insectes	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3872	Entomologie appliquée	3.0

Bloc 84E Connaissances en environnement, écologie et biologie végétale appliquée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 23 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 23 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1306	Écologie forestière du Québec - printemps	1.0
BIO 2703	Écologie forestière du Québec - automne	1.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3753	Étude de terrain en écologie végétale	3.0
BIO 3754	Écologie végétale	3.0
BIO 3756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0

Bloc 84F Connaissance en biologie quantitative

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : 9 crédits

Cours	Titre	CR
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 84G Connaissances spécialisées complémentaires

Option - Maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : maximum 18 crédits. Cheminement honor : maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2432	Invertébrés marins	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 2854	Étude de terrain en écologie des animaux terrestres	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3790	Parasitisme	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 94 Propre à l'orientation biodiversité, écologie et évolution

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 3 crédits obligatoires et de 33 à 49 crédits à option

- en cheminement honor : 3 crédits obligatoires et de 24 à 37 crédits à option.

Bloc 94A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0

Bloc 94B Connaissances en écologie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 27 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
BIO 3043	Réseaux écologiques et interactions	3.0
BIO 3651	Adaptations métaboliques aux milieux extrêmes	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3754	Écologie végétale	3.0
BIO 3790	Parasitisme	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0
BIO 3853	Débats en écologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0

Bloc 94C Connaissances en évolution

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 3206	Écologie évolutive	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0

Bloc 94D Connaissance en biodiversité

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3441	Systématique des insectes	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3872	Entomologie appliquée	3.0
MCB 2999	Levures et organismes levuriformes	3.0
MCB 3984	Diversité microbienne	3.0

Bloc 94E Connaissances en biologie quantitative

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 94F Connaissances spécialisées et complémentaires

Option - Maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : maximum 18 crédits. Cheminement honor : maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2240	Génétique et développement moléculaire	3.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2372	Anatomie et morphogénèse végétales	4.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 2862	Comportement animal	3.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0
BIO 3701	Vitroculture des végétaux	3.0
BIO 3702	Biotechnologie végétale	3.0
BIO 3865	TP en comportement animal	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3312	Études d'impacts	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
MSN 1001	Eau potable, de récréation et eaux usées	3.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Bloc 94G Cours pratiques sur le terrain

Option - Minimum 3 crédits, maximum 20 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 20 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1306	Écologie forestière du Québec - printemps	1.0
BIO 2432	Invertébrés marins	3.0
BIO 2703	Écologie forestière du Québec - automne	1.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 2854	Étude de terrain en écologie des animaux terrestres	3.0
BIO 3753	Étude de terrain en écologie végétale	3.0
BIO 3756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0

1-235-2-0 version 16 (A25)

Majeure en sciences biologiques

Diplôme

Objectifs

La majeure en biologie assure une formation de base, théorique et pratique, dans les différents domaines de la biologie : biologie cellulaire, génétique, biodiversité, évolution et écologie, tout en permettant d'amorcer des études plus approfondies dans l'un ou l'autre de ces domaines.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B01 ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Deux cours de biologie
Chimie
• Un cours de chimie • Un cours de chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l’uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.2 Autorisation d'inscription
Le doyen approuve l'inscription trimestrielle de l'étudiant. L'étudiant de 1re année dont l'inscription n'est pas conforme à la prescription décrite à l'article 6.4 pourrait être contraint de modifier son choix de cours.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant doit prioriser l'inscription aux cours obligatoires du bloc 81A.

En 2e année, l'étudiant complètera son programme en s'inscrivant à des cours à option et à un cours au choix afin de respecter les exigences de réussite de la majeure en sciences biologiques.

Toute dérogation à cette prescription doit être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente. Dans le cas d'une dérogation autorisée, la reprise des cours obligatoires du bloc 81A doit être priorisée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
En cas d'échec à un cours obligatoire, celui-ci doit obligatoirement être repris. En cas d'échec à un cours optionnel, celui-ci peut être repris, ou, avec

approbation de l'autorité compétente, substitué par un autre cours du même bloc.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en sciences biologiques 1-235-2-0 version 16 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 81

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires, 40 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 17 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0

Bloc 81B Microbiologie et immunologie

Option - Maximum 25 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MCB 2999	Levures et organismes levuriformes	3.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
MCB 3984	Diversité microbienne	3.0

Bloc 81C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

Option - Maximum 25 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 2102	Biologie moléculaire : fondements et pratique	3.0
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2372	Anatomie et morphogénèse végétales	4.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0

Bloc 81D Biodiversité, écologie et évolution

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 2862	Comportement animal	3.0
BIO 3043	Réseaux écologiques et interactions	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3754	Écologie végétale	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0
BIO 3872	Entomologie appliquée	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0

Bloc 81E Cours pratiques en laboratoire, sur le terrain et stages

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1001	Méthodes de recherche en biologie (TP)	1.0
BIO 2050	Stage de recherche 1	3.0
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2432	Invertébrés marins	3.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 3020	Stage en milieu de travail	3.0
BIO 3050	Stage de recherche 2	3.0
BIO 3080	Stage d'animation en biologie	1.0
BIO 3753	Étude de terrain en écologie végétale	3.0
BIO 3756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0

Bloc 81F Disciplines biologiques diverses

Option - Maximum 26 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 3002	Bioéthique	2.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3659	Les fonctions du système nerveux	3.0
BIO 3665	Respiration, circulation, excrétion	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3790	Parasitisme	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Bloc 81G Connaissances en biologie quantitative

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 81H Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
CHM 1984	Chimie organique	3.0
DRT 1004	Introduction au droit de l'environnement	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0

Cours	Titre	CR
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0

1-235-4-0 version 13 (A25)

Mineure en sciences biologiques

Certificat

Objectifs

La mineure en biologie assure une formation de base, théorique et pratique, dans les différents domaines de la biologie : biologie cellulaire, génétique, biodiversité, évolution et écologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B01 ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Deux cours de biologie
Chimie
• Un cours de chimie • Un cours de chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l’uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.2 Autorisation d'inscription
Le doyen approuve l'inscription trimestrielle de l'étudiant. L'étudiant à la mineure dont l'inscription n'est pas conforme à la prescription décrite à l'article 6.4 pourrait être contraint de modifier son choix de cours.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit prioriser l'inscription aux cours obligatoires du bloc 71A. L'étudiant devra compléter son inscription par des cours à option et un cours au choix afin de respecter les exigences de réussite de la mineure en sciences biologiques.

Toute dérogation à cette prescription doit être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente. Dans le cas d'une dérogation autorisée, la reprise des cours obligatoires du bloc 71A doit être priorisée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
En cas d'échec à un cours obligatoire, celui-ci doit obligatoirement être repris. En cas d'échec à un cours optionnel, celui-ci peut être repris, ou, avec approbation de l'autorité compétente, substitué par un autre cours du même bloc.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sciences biologiques 1-235-4-0 version 13 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires, 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0

Bloc 71B Microbiologie et immunologie

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0

Cours	Titre	CR
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0

Bloc 71C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 2102	Biologie moléculaire : fondements et pratique	3.0
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0

Cours	Titre	CR
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 3659	Les fonctions du système nerveux	3.0
BIO 3665	Respiration, circulation, excrétion	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0

Bloc 71D Biodiversité, écologie et évolution

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3206	Écologie évolutive	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0
BIO 3754	Écologie végétale	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0

Bloc 71E Connaissances en biologie quantitative

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0

Bloc 71F Disciplines biologiques diverses

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1001	Méthodes de recherche en biologie (TP)	1.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 2862	Comportement animal	3.0
BIO 3002	Bioéthique	2.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
DMO 3600	Sciences de la population	3.0

1-240-1-0 version 11 (A18)

Baccalauréat en sciences économiques

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme a pour objectif premier de former des économistes qui soient de véritables analystes scientifiques. Il offre une formation approfondie dans deux domaines distincts et complémentaires : la théorie économique, qui permet de formaliser les grands principes de la science économique et d'interpréter de façon cohérente et organisée les tendances socioéconomiques de notre temps, et les méthodes quantitatives, essentielles à l'analyse des données statistiques et au traitement des problèmes de prévision économique et de planification stratégique ou d'investissement. La maîtrise des outils formels qu'offrent ces deux champs d'étude sera mise à profit dans l'analyse de problèmes économiques réels. Au cours des deux premières années du programme, l'étudiant se familiarise avec les outils théoriques et statistiques de l'économie et acquiert les connaissances historiques et institutionnelles de base. En troisième année, il s'initie aux différentes applications de ce bagage scientifique dans des cours de concentration tels que l'économie du travail, l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du développement et la finance. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique

Un des éléments ci-dessous :

- Deux cours suivants :
  - Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique ou Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
  - Calcul différentiel ou Calcul I
- Trois cours suivants :
  - Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  - Calcul différentiel ou Calcul I
  - Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématiques

Un des éléments ci-dessous :

- Deux cours suivants :
  - Statistique pour sciences sociales ou Initiation à la statistique
  - Calcul différentiel
- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Cheminement honor
Pour être inscrit à l'orientation honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours de sigle ECN 2045, 2050, 2055, 2160 et 2260.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre

d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,1.

Structure du programme

Baccalauréat en sciences économiques 1-240-1-0 version 11 (A18)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations:

- l'orientation générale (segment 91)

- l'orientation Honor (segment 92).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, de 14 à 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Cours de première année

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0

Bloc 01B Cours de deuxième année

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 3950	Atelier en économie appliquée	3.0

Bloc 01C Cours de spécialisation de première année

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0

Bloc 01D Cours de spécialisation de deuxième année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 3450	Économie et population	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0
REI 2475	Politiques gouvernementales en RI	3.0

Bloc 01Y

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

Segment 91 Propre à l'orientation générale

L'Orientation comporte de 21 à 24 crédits à option.

Bloc 91A Cours avancés

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 3013	Choix collectifs	3.0
ECN 3064	Finances publiques	3.0
ECN 3065	Analyse coûts-bénéfices	3.0
ECN 3105	Commerce international	3.0
ECN 3115	Finance internationale	3.0
ECN 3405	Développement économique	3.0
ECN 3505	Économie du travail	3.0
ECN 3550	Économie de la santé	3.0
ECN 3565	Économie industrielle avancée	3.0
ECN 3650	Économie du comportement social	3.0
ECN 3705	Économie de l'assurance	3.0
ECN 3750	Inégalité et croissance économiques	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0
ECN 3820	Économie des organisations	3.0
ECN 3900	Sujets spéciaux de macro-économie	3.0
ECN 3910	Économie de l'environnement	3.0
ECN 3920	Économie et droit	3.0
ECN 3995	Stage	3.0

Segment 92 propre à l'orientation Honor

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 92A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 4040	Microéconomie honor	3.0
ECN 4050	Macroéconomie honor	3.0
ECN 4160	Économétrie appliquée honor	3.0

Bloc 92B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 3013	Choix collectifs	3.0
ECN 3064	Finances publiques	3.0
ECN 3065	Analyse coûts-bénéfices	3.0
ECN 3105	Commerce international	3.0
ECN 3115	Finance internationale	3.0
ECN 3405	Développement économique	3.0
ECN 3505	Économie du travail	3.0
ECN 3550	Économie de la santé	3.0
ECN 3565	Économie industrielle avancée	3.0
ECN 3650	Économie du comportement social	3.0
ECN 3705	Économie de l'assurance	3.0
ECN 3750	Inégalité et croissance économiques	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0
ECN 3820	Économie des organisations	3.0
ECN 3900	Sujets spéciaux de macro-économie	3.0
ECN 3910	Économie de l'environnement	3.0
ECN 3920	Économie et droit	3.0
ECN 3995	Stage	3.0

Bloc 92C Cours de spécialisation avancés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6233	Microéconométrie	3.0
ECN 6238	Macroéconométrie	3.0
ECN 6248	Sujets spéciaux en macroéconomie et finance	3.0
ECN 6258	Sujets spéciaux en monnaie, banques et marchés	3.0
ECN 6338	Analyse numérique en économie	3.0
ECN 6370	Science des données en économie	3.0
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6523	Économie du travail A	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6623	Organisation industrielle A	3.0
ECN 6643	Concurrence et réglementation	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
ECN 6873	Évaluation de projets	3.0

1-240-2-0 version 08 (H01)

Majeure en sciences économiques

Diplôme

Objectifs

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets. Au cours de la 1re année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La 2e année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée. Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeure en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant une mineure dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle). Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approprié, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre),l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN. Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en sciences économiques 1-240-2-0 version 08 (H01)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de première année

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0

Bloc 71B Cours de deuxième année

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0

Bloc 71C Cours de spécialisation de première année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 71D Cours de spécialisation de deuxième année

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 3450	Économie et population	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
ECN 2995	Stage	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0
REI 2475	Politiques gouvernementales en RI	3.0

Bloc 71Y

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

1-240-4-0 version 06 (H04)

Mineure en sciences économiques

Certificat

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Brossard (1-240-4-6)

Objectifs

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre),l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sciences économiques 1-240-4-0 version 06 (H04)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0

1-240-4-6 version 00 (A22)

Mineure en sciences économiques

Certificat

Programme offert au Campus - Brossard mais également au Campus - Montréal (1-240-4-0)

Objectifs

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits- Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Université de Montréal

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

1-240-6-2 version 00 (A22)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences économiques

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme vise à :

Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de commencer des études universitaires en sciences économiques.

Permettre une formation continue pour des personnes sur le marché du travail qui voudraient complémenter ou mettre à niveau leurs expertises actuelles.

Les cours complétés dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits).

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme en sciences économiques est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences économiques 1-240-6-2 version 00 (A22)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Bloc 70B Connaissances générales

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0

Bloc 70C Compléments de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0

1-101-7-0 version 01 (A14)

Microprogramme de premier cycle en relations ethniques

Attestation

Objectifs

Le principal objectif de ce module en relations ethniques est de sensibiliser les étudiants à la composition pluriethnique croissante du Québec et du Canada dans son ensemble et de rendre compte des dynamiques découlant des ajustements à faire dans l'emploi, l'éducation, les services de santé, le logement, les médias, la police, etc., en fonction de la réalité pluriethnique de la société.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Le module donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du module peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en relations ethniques 1-101-7-0 version 01 (A14)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0

1-255-1-0 version 13 (A20)

Baccalauréat en sociologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

La sociologie s'intéresse aux inégalités, à la diversité et aux représentations sociales. Elle s'applique à des champs divers tels la santé, le développement international et local, les préjugés et la discrimination, la jeunesse, le vieillissement, le genre, le travail, la famille, la ville et la politique. Le baccalauréat en sociologie atteste d'une compréhension des processus à l'oeuvre par rapport aux actions, relations, organisations et transformations sociales; des compétences en méthodes d'enquête qualitatives (entretien, récit de vie, analyse de contenu, étude de cas) et quantitatives (sondage, analyse de réseau, statistique sociale); et d'une capacité d'analyse critique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL 1013, SO1018, SOL1015
- 2e trimestre : SOL 1017, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020, SOL3035

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2e trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1017, SOL1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020
- 5e trimestre : SOL 3035

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Cheminement international
Le cheminement international comporte obligatoirement 18 crédits des blocs 01E, 01M et 01N. Pour être autorisé à s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit être inscrit à l'une des quatre orientations du baccalauréat, avoir complété 45 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0. Le choix des cours des blocs 01E, 01M et 01N doit être soumis à l'approbation du responsable des études de 1er cycle. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *cheminement international* si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

Structure du programme

Baccalauréat en sociologie 1-255-1-0 version 13 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 5 orientations :

- orientation Fondamentale (segment 72)

- orientation Études de la population (segment 73)

- orientation Relations ethniques, immigration et racisme (segment 74)

- orientation Santé et société (segment 75)

- orientation Féminismes, genres et sexualités (segment 76)

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 72 avec 27 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 6 au choix. Les orientations « Études de la population », « Relations ethniques, immigration et racismes » et « Santé et société » comprennent respectivement les segments 01 et 73, 01 et 74 et 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 6 au choix et l'orientation « Féminismes, genres et sexualités » comprend les segments 01 et 76 avec 36 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix. Les étudiants suivent des cours SOL 1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 27 crédits obligatoires, de 6 à 36 crédits à option et 6 crédits au choix.

- cheminement international : 27 crédits obligatoires, de 24 à 36 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 3035	Épistémologie sociologique	3.0

Bloc 01B Théorie classique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2016	Durkheim et l'École française	3.0
SOL 2017	Weber, rationalité, rationalisation	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2018	Marx et marxismes	3.0
SOL 3026	Théorie classique : thèmes choisis	3.0

Bloc 01C Théorie contemporaine

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2511	Microsociologie	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 3012	Sociologie critique	3.0

Bloc 01D Laboratoires et stages

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 3031	Stage en milieu de travail 1	3.0
SOL 3032	Stage en milieu de travail 2	3.0
SOL 3033	Stage en milieu de recherche 1	3.0
SOL 3034	Stage en milieu de recherche 2	3.0
SOL 3036	Lecture dirigée	3.0

Bloc 01M Cheminement international 1

Cheminement régulier : option - Maximum 9 crédits.

Cheminement international : option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0

Bloc 01N Cheminement international 2

Cheminement régulier : option - Maximum 12 crédits.

Cheminement international : option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 3041	Stage en milieu de travail à l'étranger	9.0
SOL 3043	Stage dans un organisme international	12.0
SOL 3710	Études sur le pays d'accueil 1	3.0
SOL 3715	Études sur le pays d'accueil 2	3.0
SOL 3720	Études sur le pays d'accueil 3	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Fondamentale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 51 crédits à option.

- cheminement international : de 21 à 39 crédits à option.

Bloc 72A Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier Option : Minimum 12 crédits, maximum 42 crédits.

Cheminement international: Option Minimum 12 crédits, maximum 36 crédits

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option- Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation Études de la population

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 24 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, 36 crédits à option.

Bloc 73A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0

Bloc 73B Formation en démographie

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1100	Introduction à la démographie autochtone	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
DMO 3250	Démographie de la famille	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
DMO 3400	Population et société : diversité et inégalités	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0

Bloc 73C Formation spécialisée en sociologie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0

Bloc 73D Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Maximum 24 crédits.

Cheminement international : Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 73Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation Relations ethniques, immigration et racisme

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 36 crédits à option.

Bloc 74A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

Bloc 74B Formation multidisciplinaire

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0

Bloc 74C Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0

Bloc 74Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation Santé et société

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 36 crédits.

Bloc 75A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0

Bloc 75B Formation multidisciplinaire

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
PEF 2715	Santé, pauvreté, intervention	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 1004	Politiques et systèmes de santé	3.0
SPU 1005	Éthique et responsabilité sociale en santé	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2901	Santé mentale : aspects sociopolitiques	3.0
SXS 1000	Sexualité et enjeux de société	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0

Bloc 75C Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 75Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation Féminismes, genres et sexualités

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 6 crédits obligatoires, de 18 à 45 crédits à option.

- cheminement international : 6 crédits obligatoires, de 18 à 36 crédits à option.

Bloc 76A Formation spécialisée

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
FEM 3200	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains	3.0

Bloc 76B Formation multidisciplinaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
FEM 1000	Introduction : méthodes en études féministes	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0

Bloc 76C Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier: Option - Minimum 3 crédits, maximum 27 crédits.

Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits

Cours	Titre	CR
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0

Bloc 76Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

1-255-2-0 version 11 (A05)

Majeure en sociologie

Diplôme

Objectifs

La majeure vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. La majeure peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1015, SOL1018

- 2e trimestre : SOL 1017, 1090
- 3e trimestre : SOL 1020

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2er trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3er trimestre : SOL 1017, SOL1020

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en sociologie 1-255-2-0 version 11 (A05)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0

Bloc 72B Cours thématiques en sociologie

Option - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2016	Durkheim et l'École française	3.0
SOL 2017	Weber, rationalité, rationalisation	3.0
SOL 2018	Marx et marxismes	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SOL 3012	Sociologie critique	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3026	Théorie classique : thèmes choisis	3.0
SOL 3035	Épistémologie sociologique	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

1-255-4-0 version 09 (A05)

Mineure en sociologie

Certificat

Objectifs

La mineure offre une formation complémentaire en sociologie à des étudiants poursuivant une majeure dans une autre discipline. Ce programme initie l'étudiant à la théorie et à la recherche sociologique ainsi qu'à quelques-uns des champs thématiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre. Les cours SOL3XXX ne sont pas recommandés à la mineure car ils nécessitent des connaissances préalables avancées.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL1013, 1015, 1018

- 2e trimestre : SOL1017

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL1013, 1018
- 2e trimestre : SOL1015
- 3e trimestre : SOL1017 (Le préalable de ce cours n'étant offert qu'au trimestre d'automne, les étudiants admis à l'hiver ne pourront le suivre que l'hiver suivant.)

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sociologie 1-255-4-0 version 09 (A05)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0

Bloc 73B Cours thématiques en sociologie

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2016	Durkheim et l'École française	3.0
SOL 2017	Weber, rationalité, rationalisation	3.0
SOL 2018	Marx et marxismes	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3026	Théorie classique : thèmes choisis	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

1-250-1-1 version 02 (A25)

Baccalauréat en travail social

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-250-1-5)

Objectifs

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- **Universitaire** : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- **Candidat admissible sur la base de crédits universitaires** : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- **Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec** : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :
  - **Membre des Premières Nations** :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - **Bénéficiaire Inuit** : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - **Membre de la Nation Métis** : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- **Technicien en travail social** : toute personne titulaire d'un DEC techniques québécois de travail social ou qui est en voie de l'obtenir.
- **Transfert** : toute personne qui a complété ou qui est en voie de compléter (au trimestre d'hiver précédent le début de programme) 12 crédits au certificat en action communautaire de l'Université de Montréal.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des catégories :
  - Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Technicien en travail social
  - Transfert

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel. Toutefois, il faut être disponible à temps plein pendant les trimestres au cours desquels les étudiants sont inscrits aux stages SVS 3021 et SVS 3121 et ce, même s'ils sont inscrits à temps partiel.
- Le titulaire d'un DEC en techniques de travail social peut se voir accorder des exemptions de cours (jusqu'à 29 crédits, sous réserve de la nature des cours suivis au DEC). Les renseignements additionnels à ce sujet sont fournis lors de la rencontre d'accueil obligatoire.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration: il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada : veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de travail social.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au cours de la première année de formation.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en travail social 1-250-1-1 version 02 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 77

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, 9 à 12 crédits à option et maximum 3 crédits au choix.

Bloc 77A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1005	Initiation au travail social	1.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0
SVS 1107	Droits et travail social	3.0
SVS 1341	Méthodologie de la recherche	3.0
SVS 2142	Éthique appliquée en travail social	3.0

Bloc 77B Formation pratique

Obligatoire - 44 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SVS 1510	Introduction au travail social	3.0
SVS 1575	Intervention individu et famille 1	3.0
SVS 1577	Intervention de groupe 1	3.0
SVS 1578	Intervention collective 1	3.0
SVS 2107	Stage 2 implication et analyse	2.0
SVS 2108	Laboratoire d'intervention	3.0
SVS 2577	Intervention de groupe 2	3.0
SVS 2578	Intervention collective 2	3.0
SVS 3109	Synthèse et intégration	1.0
SVS 3301	Stage 3 Consolidation partie 1	7.0
SVS 3302	Stage 3 Consolidation partie 2	7.0
SVS 3311	Séminaire de stage 3 partie 1	1.5
SVS 3312	Séminaire de stage 3 partie 2	1.5

Bloc 77C Formation pratique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 2575	Intervention individuelle 2	3.0
SVS 2576	Intervention famille et proches 2	3.0

Bloc 77D Approfondissement

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0

Bloc 77E Champs et pratiques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 3015	Pratiques auprès des mineurs	3.0
SVS 3141	Recherches, savoirs et pratiques	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0
SVS 3184	Jeunesse et action communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
SVS 3275	Pratiques en santé	3.0
SVS 3356	Intervention de proximité	3.0
SVS 3362	Problèmes sociaux et institutions	3.0
SVS 3383	Travail social et décolonisation	3.0
SVS 3445	Pratiques en protection de l'enfance	3.0
SVS 3486	Pratiques d'émancipation	3.0
SVS 3517	Travail social et environnement	3.0
SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0
SVS 3735	Pratiques auprès des minorités sexuelles	3.0
SVS 3742	Pratiques en santé mentale	3.0
SVS 3746	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux	3.0
SVS 3747	Pratique en travail social : engagement étudiant	3.0
SVS 37481	Pratiques spécifiques : projet international 1	0.0
SVS 37482	Pratiques spécifiques : projet international 2	3.0
SVS 3756	Pratiques spécifiques: sujets spéciaux 2	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0

Bloc 77Y Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits

Cours à option du bloc 77Y possible si les 3 crédits du bloc 77Z ne sont pas complétés.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0
GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0
GER 3067D	Soutien à domicile des personnes agées	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0
TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0
TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0
TXM 3500	Entretien motivationnel et autres approches	3.0
TXM 3530	Outils d'évaluation en dépendances	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-250-1-5 version 02 (A25)

Baccalauréat en travail social

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-250-1-2)

Objectifs

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- **Universitaire** : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- **Candidat admissible sur la base de crédits universitaires** : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- **Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec** : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :
  - **Membre des Premières Nations** :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - **Bénéficiaire Inuit** : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - **Membre de la Nation Métis** : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- **Technicien en travail social** : toute personne titulaire d'un DEC techniques québécois de travail social ou qui est en voie de l'obtenir.
- **Transfert** : toute personne qui a complété ou qui est en voie de compléter (au trimestre d'hiver précédent le début de programme) 12 crédits au certificat en action communautaire de l'Université de Montréal.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des catégories :
  - Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Technicien en travail social
  - Transfert

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel. Toutefois, le statut à temps partiel n'est pas possible pendant les trimestres au cours desquels les candidats sont inscrits aux stages SVS 3021 et SVS 3121 (pour les étudiants du cheminement régulier) et SVS3715E et SVS 3121 (pour les étudiants du cheminement international) ainsi qu'aux cours concomitants à ces stages.
- Le titulaire d'un DEC en techniques de travail social peut se voir accorder des exemptions de cours (jusqu'à 24 crédits, sous réserve de la nature des cours suivis au DEC). Les renseignements additionnels à ce sujet sont fournis lors de la rencontre d'accueil obligatoire.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration: il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada : veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de travail social.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au cours de la première année de formation.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en travail social 1-250-1-5 version 02 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 77

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, 9 à 12 crédits à option et maximum 3 crédits au choix.

Bloc 77A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1005	Initiation au travail social	1.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0
SVS 1107	Droits et travail social	3.0
SVS 1341	Méthodologie de la recherche	3.0
SVS 2142	Éthique appliquée en travail social	3.0

Bloc 77B Formation pratique

Obligatoire - 44 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SVS 1510	Introduction au travail social	3.0
SVS 1575	Intervention individu et famille 1	3.0
SVS 1577	Intervention de groupe 1	3.0
SVS 1578	Intervention collective 1	3.0
SVS 2107	Stage 2 implication et analyse	2.0
SVS 2108	Laboratoire d'intervention	3.0
SVS 2577	Intervention de groupe 2	3.0
SVS 2578	Intervention collective 2	3.0
SVS 3109	Synthèse et intégration	1.0
SVS 3301	Stage 3 Consolidation partie 1	7.0
SVS 3302	Stage 3 Consolidation partie 2	7.0
SVS 3311	Séminaire de stage 3 partie 1	1.5
SVS 3312	Séminaire de stage 3 partie 2	1.5

Bloc 77C Formation pratique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 2575	Intervention individuelle 2	3.0
SVS 2576	Intervention famille et proches 2	3.0

Bloc 77D Approfondissement

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0

Bloc 77E Champs et pratiques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 3015	Pratiques auprès des mineurs	3.0
SVS 3141	Recherches, savoirs et pratiques	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0
SVS 3184	Jeunesse et action communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
SVS 3275	Pratiques en santé	3.0
SVS 3356	Intervention de proximité	3.0
SVS 3362	Problèmes sociaux et institutions	3.0
SVS 3383	Travail social et décolonisation	3.0
SVS 3445	Pratiques en protection de l'enfance	3.0
SVS 3486	Pratiques d'émancipation	3.0
SVS 3517	Travail social et environnement	3.0
SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0
SVS 3735	Pratiques auprès des minorités sexuelles	3.0
SVS 3742	Pratiques en santé mentale	3.0
SVS 3746	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux	3.0
SVS 3747	Pratique en travail social : engagement étudiant	3.0
SVS 37481	Pratiques spécifiques : projet international 1	0.0
SVS 37482	Pratiques spécifiques : projet international 2	3.0
SVS 3756	Pratiques spécifiques: sujets spéciaux 2	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0

Bloc 77Y Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits

Cours à option du bloc 77Y possible si les 3 crédits du bloc 77Z ne sont pas complétés.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0
GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0
GER 3067D	Soutien à domicile des personnes agées	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0
TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0
TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0
TXM 3500	Entretien motivationnel et autres approches	3.0
TXM 3530	Outils d'évaluation en dépendances	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-251-5-0 version 06 (A17)

Certificat en action communautaire

Certificat

Objectifs

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- avoir une année d'expérience dans le domaine communautaire

et

- remplir et téléverser le formulaire *Supplément à la demande d'admission* via la tâche qui sera ajoutée dans votre Centre étudiant, suite au dépôt de votre demande d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en action communautaire 1-251-5-0 version 06 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 1578	Intervention collective 1	3.0
SVS 2578	Intervention collective 2	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0

Bloc 70B Connaissances générales et théoriques

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0

Bloc 70C Action collective et travail social

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1107	Droits et travail social	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0
SVS 3184	Jeunesse et action communautaire	3.0
SVS 3356	Intervention de proximité	3.0
SVS 3517	Travail social et environnement	3.0
SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0

Bloc 70D Action collective et développement social

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0

1-096-1-1 version 01 (A16)

Baccalauréat en études asiatiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme consiste à former des étudiants capables de travailler avec diverses problématiques en lien avec les régions asiatiques. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie) et de recoupements thématiques, les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études asiatiques 1-096-1-1 version 01 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Littérature, pensée et spiritualité (segments 01 et 75), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,

- l'orientation Géographie politique contemporaine (segments 01 et 76), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,

- l'orientation Histoire, culture et société (segments 01 et 77), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte 21 crédits obligatoires et de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 01A Formation en études asiatiques de base

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0

Bloc 01B Langues

Option - Minimum 18 crédits, maximum 45 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1001	Langue asiatique 1	3.0
AES 1013	Langue asiatique 13	3.0
AES 1014	Langue asiatique 14	3.0
AES 1015	Langue asiatique 15	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Bloc 01C Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1100	Introduction aux études asiatiques	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
GEO 1512	Géographie quantitative 1	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0

Bloc 01D Intégration des acquis

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3500	Travail dirigé en études asiatiques	3.0
AES 4000	Stage en milieu de travail	3.0
AES 4005	Stage en milieu de travail	6.0

Bloc 01Y Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation Littérature, pensée et spiritualité

Les crédits du segment 75 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 75A Philosophie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Bloc 75B Littérature et cinéma

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0

Bloc 75C Formation complémentaire en Études asiatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0

Bloc 75D Formation complémentaire - Autres disciplines

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation Géographie politique contemporaine

Les crédits du segment 76 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 76A Géographie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0

Bloc 76B Science politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

Cours	Titre	CR
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0

Bloc 76C Formation complémentaire en Études asiatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l’Est	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l’Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Bloc 76D Formation complémentaire - Autres disciplines

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0

Segment 77 Propre à l'orientation Histoire, culture et société

Les crédits du segment 77 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 77A Histoire

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0

Bloc 77B Anthropologie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

Cours	Titre	CR
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0

Bloc 77C Formation complémentaire en Études asiatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Bloc 77D Formation complémentaire - Autres disciplines

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0

1-097-2-0 version 9 (A16)

Majeure en études est-asiatiques

Diplôme

Objectifs

Ce programme s'adresse aux gens qui désirent acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est, tout en complétant leur formation par une mineure en sciences humaines ou en sciences sociales.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études est-asiatiques 1-097-2-0 version 9 (A16)

La majeure comporte 60 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segments 01 et 71), comporte 60 crédits à option,

- l'orientation Japon (segments 01 et 72), comporte 60 crédits à option,

- l'orientation Corée (segments 01 et 74), comporte 60 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 24 à 51 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1100	Introduction aux études asiatiques	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3500	Travail dirigé en études asiatiques	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Bloc 01C Formation est-asiatique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0

Bloc 01Y Complément de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 71A Langue chinoise

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

Cours	Titre	CR
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 71B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1001	Langue asiatique 1	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 72A Langue japonaise

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

Cours	Titre	CR
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Bloc 72B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1001	Langue asiatique 1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 74A Langue coréenne

Option - Minimum 9 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 74B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1001	Langue asiatique 1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

1-097-4-0 version 07 (A10)

Mineure en études est-asiatiques

Certificat

Objectifs

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'est. Il bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études est-asiatiques 1-097-4-0 version 07 (A10)

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segment 01 et 71)

- l'orientation Japon (segment 01 et 72)

- l'orientation Corée (segment 01 et 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 18 à 30 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique de base

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1100	Introduction aux études asiatiques	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 71A Langue chinoise

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 72A Langue japonaise

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 73A Langue coréenne

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0

1-097-7-0 version 02 (A08)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises 1-097-7-0 version 02 (A08)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0

1-097-7-1 version 01 (A15)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture coréennes

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme de premier cycle dispense une formation complémentaire ou de base visant à transmettre des outils linguistiques pour communiquer en coréen et des connaissances au sujet de quelques aspects de l'histoire, de la littérature et de la vie culturelle et politique coréennes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture coréennes 1-097-7-1 version 01 (A15)

Ce microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0

Cours	Titre	CR
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0

Cours	Titre	CR
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l’Est	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0

1-097-7-2 version 02 (A08)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Le cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises 1-097-7-2 version 02 (A08)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0

1-094-1-0 version 01 (A12)

Baccalauréat en études classiques et anthropologie

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme assure une formation intégrée en études classiques et en anthropologie. Il permet l'étude approfondie du monde gréco-romain (avec la possibilité d'une spécialisation soit sur la Grèce, soit sur Rome), l'accent étant clairement mis sur l'archéologie, de même qu'il permet une formation en littérature. Cette étude se fait par un double biais: par l'acquisition d'une vision aussi large que possible de la discipline anthropologique (ethnologie, ethnolinguistique et archéologie de type anthropologique), qui a investi bien des aspects des études sur le monde classique, et par l'acquisition des connaissances nécessaires aux études classiques (histoire, langue et littérature, et archéologie méditerranéenne). On veillera aussi à l'acquisition d'un esprit critique aiguisé qui permet tant la compréhension correcte de la pensée antique et des problèmes culturels et de société. À l'Université de Montréal, l'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varient selon l'option retenue.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études classiques et anthropologie 1-094-1-0 version 01 (A12)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Bloc 71A Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0

Bloc 71B Méthodes et techniques de l'archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2210	Techniques de recherche en archéologie	3.0
ANT 2266	Archéométrie	3.0
ANT 2280	Méthodes en archéologie historique	3.0
ANT 3102	Lectures dirigées	3.0
ANT 3270	Méthodes d'analyse en zooarchéologie	3.0
ANT 3283	Techniques de fouilles sur le terrain	6.0
ANT 3287	Archéologie maritime	3.0
ANT 3806	Pratique de terrain	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0

Bloc 71C Compléments en archéologie anthropologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0
ANT 2260	Méthodes et concepts en archéologie	3.0
ANT 2270	La zooarchéologie	3.0
ANT 3213	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 3230	Préhistoire de l'ancien monde	3.0
ANT 3260	Les grandes questions en archéologie	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0

Bloc 71D Compléments en archéologie méditerranéenne

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0
HGL 3170	Voyage d'études	3.0

Bloc 71E Compléments en ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2037	Anthropologie du quotidien	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3809	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3811	Problèmes actuels en ethnologie	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0

Bloc 71F Compléments en bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ANT 2470	Méthodes d'ostéologie humaine	3.0
ANT 3460	Concepts, méthodes en paléoanthropologie	3.0
ANT 3814	Séminaire d'anthropologie biologique	3.0

Bloc 71G Compléments en anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0

Bloc 71H Histoire antique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HGL 3423	Lectures dirigées	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 71I Histoire littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Bloc 71J Langues anciennes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 71K Langues : lecture de textes

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 71L Littérature

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3165	Les poètes lyriques	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 71M Langues modernes

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

1-095-1-0 version 04 (A12)

Baccalauréat en études classiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études classiques 1-095-1-0 version 04 (A12)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 72B Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 72C Littérature

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3165	Les poètes lyriques	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 72D Histoire

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 72E Archéologie

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0

Cours	Titre	CR
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0

Bloc 72F Philosophie

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 2800	Platon	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0

Bloc 72G Théorie linguistique et littéraire

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 72H Le monde classique et le Proche-Orient ancien

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0

Bloc 72I Compléments linguistiques

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 72J Tutorat

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 3170	Voyage d'études	3.0
HGL 3423	Lectures dirigées	3.0

Bloc 72Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0

1-095-2-0 version 04 (A12)

Majeure en études classiques

Diplôme

Objectifs

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC2011, et GRC2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT2011, et LAT2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études classiques 1-095-2-0 version 04 (A12)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Bloc 73B Langue 1 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

Bloc 73C Langue 2 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 73D Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 73E Littérature

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3165	Les poètes lyriques	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 73F Histoire

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 73G Archéologie

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0

Bloc 73H Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0

Bloc 73I Théorie linguistique et littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 73J Compléments linguistiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 73K Tutorat

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 3170	Voyage d'études	3.0
HGL 3423	Lectures dirigées	3.0

Bloc 73Y

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0

1-095-4-0 version 03 (A06)

Mineure en études classiques

Certificat

Objectifs

La mineure est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec ancien, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études classiques 1-095-4-0 version 03 (A06)

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Langues (segment 74)

- orientation Civilisation (segment 75).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation Langues

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 74A Langues: apprentissage

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 74B Langues : lecture de textes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 74C Littérature

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 74D Histoire et civilisation antique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 74Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0

Bloc 75B Langues

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 75C Histoire et civilisation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 75D Archéologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 2421	Stage pratique en archéologie	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3170	Voyage d'études	3.0
HGL 3423	Lectures dirigées	3.0

Bloc 75Y

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

1-095-7-0 version 00 (A00)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture latines

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture latines 1-095-7-0 version 00 (A00)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

1-166-1-0 version 00 (A05)

Baccalauréat en histoire et études classiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Parfaire la formation générale des étudiants par l'acquisition de connaissances en histoire, avec une insistance particulière sur l'histoire de l'Antiquité.

Offrir une formation de base en au moins une des deux grandes langues classiques, le grec ancien et le latin.

Préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en histoire, en archéologie ou en études classiques, notamment par la production de travaux de recherche exigeant l'utilisation de sources historiques de natures diverses.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en histoire et études classiques 1-166-1-0 version 00 (A05)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Bloc 71B Introduction complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0

Bloc 71C Langues anciennes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

Bloc 71D Langues anciennes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 71E Langues anciennes, lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 71F Sciences auxiliaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0

Bloc 71G Littérature gréco-romaine

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 71H Histoire de l'Antiquité

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 71I Histoire médiévale et moderne

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0

Bloc 71J Histoire contemporaine

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2370	Les États-Unis à l'ère des révolutions	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0

Bloc 71K Archéologie gréco-romaine

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 2421	Stage pratique en archéologie	3.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0

Bloc 71L Compléments linguistiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

1-095-7-1 version 00 (A00)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques 1-095-7-1 version 00 (A00)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

1-150-2-0 version 02 (A25)

Majeure en études médiévales

Diplôme

Objectifs

La Majeure en études médiévales est un parcours d'études pluridisciplinaires centré sur le Moyen Âge, qui offre une formation solide et souple sur tous les aspects civilisationnels de l'époque, de l'histoire à la littérature, de l'art à la philosophie, en passant par les langues et les religions.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours HST de niveaux 2000 et 3000 ont comme préalable HST 1032. L'acquisition d'une 3e langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études médiévales 1-150-2-0 version 02 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Introductions

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0

Bloc 71B Langues médiévales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ESP 3517	Histoire de la langue espagnole	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0

Cours	Titre	CR
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0

Bloc 71C Outils

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
ETM 3303	Sujet spécial	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 71D Histoire médiévale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 2008	Archéologie médiévale	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0

Bloc 71E Culture médiévale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0

Bloc 71F Langues classiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 71G Langues européennes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

1-150-4-0 version 07 (A25)

Mineure en études médiévales

Certificat

Programme offert en collaboration avec l'UQAM

Objectifs

La mineure en études médiévales s'adresse aux étudiants qui désirent, dans une perspective pluridisciplinaire, approfondir leur formation générale dans le domaine des études médiévales. Elle est destinée à consolider une formation principale en histoire, littérature, histoire de l'art, philosophie, langues ou études religieuses avant tout.

Le programme pluridisciplinaire d'étude des mondes médiévaux conjugue les approches techniques et méthodologiques différentes permettant de s'approprier les compétences nécessaires pour saisir et analyser les particularités des expressions et des traces de ce monde. Il propose une introduction synthétique aux grandes disciplines de l'étude des cultures médiévales et à leurs méthodes : des cours d'histoire, de philosophie, d'études littéraires, de sciences des religions ainsi qu'une initiation au latin, véhicule privilégié de la culture médiévale en Occident, dont la maîtrise permet un accès direct à un très grand nombre de sources écrites.

Les étudiants acquièrent, grâce à cette formation de base, une vision d'ensemble globale et cohérente de la période médiévale, quelle que soit l'orientation disciplinaire qu'ils choisissent. Cette forte pluridisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur et inscrit le programme dans une perspective d'ouverture au monde des sciences humaines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Cependant, la mineure ne peut être faite en une seule année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Ce programme est offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal. À ce titre, les étudiants inscrits à l'Université de Montréal devront s'inscrire à un minimum de 1 cours et à un maximum de 5 cours à l'UQÀM.

La liste suivante indique les cours de l'UdeM qui ont un équivalent à l'UQÀM. Si ces cours ne sont pas offerts à l'UdeM, l'étudiant peut s'inscrire à leur équivalent à l'UQÀM.

Bloc Outils

UdeM

- HST2001 Paléographie (Antiquité-Moyen Âge)

UQÀM

- HIS4809 L'âge du manuscrit en Occident : l'art et la science de l'écrit, IVe-XVIIIe siècles

Bloc Histoire médiévale

UdeM

- HST2132 Histoire des croisades
- HST2139 Mondes nordiques médiévaux : Vikings et Celtes
- HST3130 Culture et société au Moyen Âge

UQÀM

- HIS4218 Histoire des Croisades (XIe-XIIIe siècles)
- HIS4206 L'aventure scandinave, des Vikings aux Normands
- HIS4212 Culture et société au Moyen Âge (Ve-XIIIe siècles)

Bloc Culture médiévale

UdeM

- PHI1860 Introduction à la philosophie médiévale
- REL2360 Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge

UQÀM

- PHI1013 Introduction à la philosophie médiévale
- REL2348 Islam

Bloc Langues classiques

UdeM

- ARA1901 Arabe 1 (niveau A1.1)
- ARA1903 Arabe 3 (niveau A2.1)
- GRC1111 Initiation à la langue grecque 1
- GRC1121 Initiation à la langue grecque 2
- LAT1111 Initiation à la langue latine 1

- LAT1121 Initiation à la langue latine 2

UQÀM

- ARA1410 Arabe (débutant 1)
- ARA2410 Arabe III : compréhension de documents - intermédiaire (intermédiaire 1)
- SHM5011 Initiation au grec I
- SHM5012 Initiation au grec II
- SHM5001 Initiation au latin I
- SHM5002 Initiation au latin II

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études médiévales 1-150-4-0 version 07 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A Introductions

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0

Cours	Titre	CR
UQM 1500	Introduction à l'histoire au Moyen Âge (HIS2220)	3.0

Bloc 70B Langues médiévales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ESP 3517	Histoire de la langue espagnole	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0

Bloc 70C Outils

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Le cours HIS4809 L'âge du manuscrit en Occident : l'art et la science de l'écrit, IVe-XVIIIe siècles offert à l'UQÀM est équivalent au cours HST2001.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
ETM 3303	Sujet spécial	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 70D Histoire médiévale

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours HIS4206 L'aventure scandinave, des Vikings aux Normands, HIS4212 Culture et société au Moyen Âge (Ve-XIIIe siècles) et HIS4218 Histoire des Croisades (XIe-XIIIe siècles) offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours HST2139, HST3130 et HST2132.

Cours	Titre	CR
ETM 2008	Archéologie médiévale	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5^{e} - 10^{e} siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10^{e} - 15^{e} siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0

Bloc 70E Culture médiévale

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours PHI1013 Introduction à la philosophie médiévale et REL2348 Islam offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours PHI1860 et REL1230.

Cours	Titre	CR
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0

Bloc 70F Langues classiques

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours ARA1410 Arabe I (débutant 1) et ARA2410 Arabe III : Compréhension de documents (intermédiaire 1) offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours ARA1901 et ARA1903. Les cours SHM5011 Initiation au grec I et SHM5012 Initiation au grec II offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours GRC1111 et GRC1121. Les cours SHM5001 Initiation au latin I et SHM5002 Initiation au latin II offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours LAT1111 et LAT1121.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

1-023-2-1 version 00 (A23)

Majeure en environnement, société et transitions

Diplôme

Objectifs

Cette majeure a pour objectif de former des individus qui possèderont des habiletés pour aborder les multiples facettes et enjeux de l'environnement et du développement durable. À l'aide d'une approche interdisciplinaire l'étudiant pourra acquérir des outils touchant l'environnement (incluant des notions de base en sciences naturelles), la société (comment la société voit le problème et pourquoi) et la gouvernance (qui décide). L'étudiant apprendra ainsi à approcher des problèmes complexes d'environnement et développement durable, de transition écologique dans un contexte de choix d'outils pour atteindre un résultat.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en environnement, société et transitions. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en environnement, société et transitions 1-023-2-1 version 00 (A23)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1004	Introduction au droit de l'environnement	3.0
ECN 1910	Introduction à l'économie de l'environnement	3.0
EDD 1001	Courants de pensée et politiques en environnement	3.0
EDD 1002	Recherche et méthodes en environnement	3.0
EDD 3004	Application interdisciplinaire en environnement	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0

Bloc 70B Introduction scientifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
CHM 1956	Chimie et environnement	3.0
GEO 1130	Introduction au système terrestre	3.0

Bloc 70C Politiques publiques et gouvernance

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
SPU 1001	Santé publique contemporaine	3.0
SPU 1002	Enjeux mondiaux de santé	3.0
SPU 1004	Politiques et systèmes de santé	3.0

Bloc 70D Mise en pratique des principes environnementaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1130	Écologie et développement durable	3.0
DRT 3108	Droit international de l'environnement	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0
SPU 1005	Éthique et responsabilité sociale en santé	3.0
SPU 2003	Rôle et normes en santé publique environnementale	1.5
URB 1111	Le Québec urbain	3.0
URB 2323	Collectivités viables	3.0

Bloc 70E Enjeux de communications et multimédia

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 3220	Communication et environnement	3.0
COM 3320	Communiquer la science	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 70F Perspectives économiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
REI 1420	Emploi et salaire	3.0
REI 2470	Perspectives économiques des institutions	3.0

Bloc 70G Écosystèmes et changements climatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1804	Introduction à la microbiologie environnementale	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
MSN 1001	Eau potable, de récréation et eaux usées	3.0
MSN 2001	Risques infectieux des milieux naturels et bâtis	3.0
MSN 2002	Matières résiduelles et sols contaminés	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0

Bloc 70H Outils d'analyse avancés

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
FAS 1002	Initiation à la programmation en sciences sociales	3.0
FAS 1003	Visualisation des données	3.0
FAS 3001	Statistiques avancées en sciences sociales	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2532	Techniques d'enquête et d'analyse	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0

Bloc 70I Stage

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 2003	Stage en environnement et développement durable	3.0

Bloc 70J Discipline connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
ANT 3290	Archéologie des interactions humain-environnement	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
GEO 3262	Environnement : approches critiques	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
PEF 2715	Santé, pauvreté, intervention	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0
SPU 2320G	Inégalités et développement des communautés	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

1-241-6-0 version 00 (H21)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences humaines et sociales

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Ce microprogramme, composé uniquement de cours de niveau universitaire offerts en ligne, a pour objectif de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de se familiariser avec différentes disciplines ou à des enjeux de société actuels ou passés associés aux sciences humaines et sociales. Une attestation d'études est émise à la fin du parcours. Les cours faits dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits). De nouveaux cours s'ajouteront régulièrement dans ce microprogramme.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le programme d'Exploration en sciences humaines et sociales est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences humaines et sociales 1-241-6-0 version 00 (H21)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Histoire

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0

Bloc 70B Science des religions

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0

Bloc 70C Culture et communication

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0

Cours	Titre	CR
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0

Bloc 70D Sciences économiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0

1-241-6-1 version 00 (A21)

Microprogramme de premier cycle en analyse des mégadonnées en sciences humaines et sociales

Attestation

Objectifs

Au terme de cette formation, les étudiants auront acquis les compétences nécessaires pour faire de la gestion et du codage de bases de données massives. Les étudiants auront aussi les compétences requises pour analyser ces données avec des modèles statistiques avancées. Enfin, les étudiants auront acquis des connaissances techniques pour faire du forage de données numériques, de la visualisation de données, et de l'analyse automatisée de données textuelles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- avoir complété 45 crédits universitaires au premier cycle

et

- avoir suivi l'équivalent d'un cours de recherche en méthode quantitative avancée (par exemple : POL 2809, PSY 3204, ECN 1260, CRI 3318 ou SOL 2020) (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Les candidats qui n'ont pas suivi l'équivalent d'un cours de recherche en méthode quantitative avancée pourront être admis au programme, mais devront suivre le cours STT 1700 . Ce cours sera crédité comme cours à option (Bloc C) dans le programme.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en analyse des mégadonnées en sciences humaines et sociales 1-241-6-1 version 00 (A21)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à options.

Bloc 70A Fondement

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1001	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales	3.0
FAS 1002	Initiation à la programmation en sciences sociales	3.0
FAS 3001	Statistiques avancées en sciences sociales	3.0

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1003	Visualisation des données	3.0
FAS 3002	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 70C Option

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0
IFT 1177	Chiffrier et bases de données : compléments	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0
IFT 1410	IA générative appliquée	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
INU 1030	Préservation de l'information numérique	3.0
INU 3011	Documents structurés	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

1-950-1-1 version 00 (A13)

Programme Compléments de formation

Objectifs

L'admission à divers programmes de premier cycle exige que, en plus de détenir un DEC ou l'équivalent, les candidats aient complété avec succès des cours de niveau collégial. Certains candidats ne répondent pas à cette exigence. Ce programme vise à permettre à ces candidats de compléter les cours qui leur manquent de manière à ce que leur candidature puisse être examinée pour le programme de leur choix.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Il est fortement suggéré à l'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement suggéré de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.
- La plupart des cours du programme peuvent être suivis au campus de Montréal ou au campus de Laval.
- Toute personne intéressée par ce programme peut, si elle le désire, s'adresser à un conseiller en gestion des études du Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) pour discuter de son cheminement d'études (514 343-6521).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.

Structure du programme

Programme Compléments de formation 1-950-1-1 version 00 (A13)

Le programme d'études totalise 36 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 74

Le programme compléments de formation peut totaliser jusqu'à 36 crédits de cours à option et jusqu'à 6 crédits de cours au choix.

Bloc 74A Pratique de laboratoire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0

Bloc 74B Compléments de formation en biologie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0

Bloc 74C Compléments de formation en chimie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1963	Chimie générale	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 1982	Chimie organique	3.0

Bloc 74D Compléments de formation en mathématiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 1923	Calcul intégral	3.0

Bloc 74E Compléments de formation en physique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 74F Compléments de formation en psychologie

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0

Bloc 74G - Compléments de formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

1-257-1-0 version 06 (A16)

Baccalauréat en psychologie et sociologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

L'obtention du baccalauréat en psychologie et sociologie atteste d'une compréhension des fondements de la psychologie (bases biologiques, cognitives, affectives et développementales des comportements humains) et de la sociologie (l'action, l'organisation et les transformations sociales). Le programme vise à assurer des compétences en méthodologies quantitatives et qualitatives et favorise l'acquisition de capacités d'analyse critique. Il permet aux étudiants de se familiariser avec une diversité de champs d'application des deux disciplines tels l'enfance et la jeunesse, le vieillissement, les relations ethniques, la santé et la santé mentale, la déviance, l'exclusion sociale, le travail, la ville. Les cours d'intégration facilitent la mise en relation des deux disciplines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

1-955-4-1 version 02 (A25)

Année préparatoire

Objectifs

Le principal objectif de l'année préparatoire est de rendre l'étudiant admissible, sous certaines conditions, à une majorité de programmes universitaires de 1er cycle. Selon la discipline du programme d'études universitaires visé, le candidat choisira l'une des trois options : Sciences, Sciences humaines et sociales ou Arts et lettres.

Ce programme offre à l'étudiant l'occasion d'intégrer un milieu universitaire de haut calibre. Entreprendre une année préparatoire c'est aussi mûrir son projet d'études en explorant plusieurs disciplines avant de se spécialiser. Les cours dispensés lors de l'Année préparatoire permettent de parfaire sa culture générale. De plus, une bonification (+0,5) est appliquée à la cote de rendement à l'admission (CRA) des candidats ayant réussi au moins 12 crédits à l'Université de Montréal au moment du dépôt de la demande d'admission.

*Notez que l'Année préparatoire ne donne pas accès aux doctorats de 1er cycle en médecine, en médecine vétérinaire, en médecine dentaire, en pharmacie et en optométrie, ni au baccalauréat en droit.

Elle s'adresse à deux catégories de candidats, soit :

- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu à l'extérieur du Québec;
- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu au Québec ayant connu une interruption d'études d'au moins 4 ans.

Ce programme compte 24 crédits et comporte 3 orientations :

- Sciences humaines et sociales;
- Arts et lettres;
- Sciences

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire soit :

- d'un diplôme d'études secondaires (DES) du Québec obtenu depuis au moins 4 ans
- d'un DES du Québec avec une interruption des études secondaires d'au moins 4 ans
- d'une équivalence de DES approuvée par le ministère de l'Éducation du Québec (par exemple, l'Attestation d'équivalence de niveau secondaire - AENS) avec une interruption des études secondaires d'au moins 4 ans
- d'un diplôme d'études secondaires (12 années) d'une province canadienne autre que le Québec (voir le tableau Formations hors Québec)
- d'un diplôme d'études secondaires (12 années) d'un établissement secondaire privé au Québec offrant le programme de 12 années d'études
- d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau Formations hors Québec)

et en faire la preuve

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La réussite de l'année préparatoire rend admissible aux programmes de 1er cycle de l'Université de Montréal au même titre que le titulaire du DEC sauf pour les programmes de :
  - Baccalauréat en droit si l'admission à l'année préparatoire s'est faite sur la base d'un Diplôme d'études secondaires (DES) du Québec ou son équivalent
  - Doctorats de 1er cycle (médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, pharmacie) ou à l'année préparatoire au doctorat en médecine
  - Programmes nécessitant une formation préalable spécifique :
    - Baccalauréat en sciences infirmières - formation intégrée DEC-bac
    - Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés
    - Microprogramme de 1er cycle d'intégration en sciences infirmières
    - Programmes de qualification
- L'étude d'une demande d'admission à un programme à capacité d'accueil limitée ou à seuil pourrait tenir compte de l'ensemble des résultats de l'année préparatoire. Il est donc possible que le délai de réponse à la demande d'admission soit plus long que pour les autres catégories de candidats.
- Il est fortement suggéré à l'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement suggéré de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.
- La plupart des cours du programme peuvent être suivis au campus de Montréal ou au campus de Laval.
- Toute personne intéressée par ce programme peut, si elle le désire, s'adresser à un conseiller en gestion des études du Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) pour discuter de son cheminement d'études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, le candidat doit répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours FAS1919 doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 24 crédits du programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de mise à niveau en français ou en mathématiques ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français ou en mathématiques requièrent plus de six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres et la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure a 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est mis en probation.
- L'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du programme en cours de probation, verra celle-ci levée, et se verra attribuer la mention ""programme complété"" lui permettant d'accéder aux programmes de premier cycle.
- Au terme de la période de probation, l'étudiant qui n'a pas satisfait à la norme de passage de programme, par l'obtention d'une moyenne cumulative de 2,0, est exclu du programme.
- La probation dure un an. La probation d'un étudiant ne peut être prolongée, sauf exception autorisée par l'autorité compétente.
- Toute inscription aux cours d'un étudiant en probation doit se faire avec l'approbation et par l'entremise du SAFIRE.

Art 16.1 Exclusion

L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 1,7 et qui n'a aucune inscription au trimestre suivant est exclu du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

Structure du programme

Année préparatoire 1-955-4-1 version 02 (A25)

L'année préparatoire comporte 24 crédits. Elle est offerte selon trois orientations:

- orientation sciences humaines et sociales (segment 71)

- orientation arts et lettres (segment 72)

- orientation sciences (segment 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71 Propre à l'orientation sciences humaines et sociales

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 71A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1901	Pensée rationnelle et argumentation	3.0

Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 71C Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 71D Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0
MAT 1923	Calcul intégral	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 71F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation arts et lettres

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0
PHI 1901	Pensée rationnelle et argumentation	3.0

Bloc 72B Formation en arts et lettres

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 72C Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 72D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 72E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0
MAT 1923	Calcul intégral	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 72F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation sciences

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 73A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Bloc 73B Formation en biologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0

Bloc 73C Formation en chimie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0

Bloc 73D Formation en mathématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0
MAT 1923	Calcul intégral	3.0

Bloc 73E Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Bloc 73F Formation en physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 73G Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0

Bloc 73H Formation en arts et lettres

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 73I Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 73J Formation en langue anglaise

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription
Pour les cours à option, sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours de sociologie de niveau 1000 au 1er trimestre et peuvent accéder aux cours du niveau 2000 dès le 2e trimestre et de niveau 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année. Les étudiants peuvent s'inscrire à un maximum de 3 cours de psychologie dans un trimestre. Les cours ne sont pas tous offerts à tous les trimestres et plusieurs cours à option sont offerts seulement à tous les deux ans. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit sinon l'étudiant risque d'avoir à faire un trimestre de plus pour pouvoir terminer le baccalauréat.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1015, PSO1000
- 2e trimestre: SOL1017, SOL1090
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1020, SOL2511
- 4e trimestre: PSY1006, PSO2000
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1090
- 2e trimestre: SOL1015, SOL1020, PSO1000
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1017, PSO2000
- 4e trimestre: PSY1006, SOL2511
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Pour pouvoir s'inscrire à un cours du bloc 75L, les étudiants doivent avoir complété 60 crédits et avoir une moyenne cumulative de 3,4.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).Le programme donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

Structure du programme

Baccalauréat en psychologie et sociologie 1-257-1-0 version 06 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 75

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Sauf exception autorisée, en sociologie, les étudiants suivent des cours SOL1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année.

Bloc 75A Fondements théoriques

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0

Bloc 75B Fondements méthodologiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0

Bloc 75C Intégration bidisciplinaire

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSO 1000	Psychologie-Sociologie: regards croisés	3.0
PSO 2000	Psychologie-Sociologie: champs d'études	3.0
PSO 3000	Psychologie-Sociologie: laboratoire	3.0

Bloc 75D Psychologie, culture et société

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0
PSY 3073	Psychologie des groupes et équipes	3.0
PSY 3119	Psychologie communautaire	3.0

Bloc 75E Psychologie et développement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0

Bloc 75F Psychologie : bases cognitives, affectives et physiologiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0

Bloc 75G Sociologie : Groupes et rapports sociaux

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 75H Sociologie : structure et action sociales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Bloc 75I Sociologie : pensée sociale et sociologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2016	Durkheim et l'École française	3.0
SOL 2017	Weber, rationalité, rationalisation	3.0
SOL 2018	Marx et marxismes	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SOL 3012	Sociologie critique	3.0
SOL 3026	Théorie classique : thèmes choisis	3.0

Bloc 75J Méthodologie avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3035	Épistémologie sociologique	3.0
SOL 3036	Lecture dirigée	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0

Bloc 75K Stage

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 3031	Stage en milieu de travail 1	3.0
SOL 3033	Stage en milieu de recherche 1	3.0

Bloc 75L Découverte des milieux de l'intervention

Option - Maximum 3 crédits.

Pour pouvoir s'inscrire à un cours du bloc 75L, les étudiants doivent avoir complété 60 crédits et avoir une moyenne cumulative de 3,4.

Cours	Titre	CR
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0

1-960-4-0 version 00 (A74)

Mineure arts et sciences

Certificat

Objectifs

La mineure arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires (deux disciplines). La mineure arts et sciences peut jouer le même rôle que les mineures homogènes (une seule discipline) pour l'obtention d'un baccalauréat, accompagnant soit une majeure, soit deux autres mineures. Elle ne peut s'associer, toutefois, au certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme c'est le cas des mineures homogènes, elle donne lieu à un certificat.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La structure de ce programme est particulièrement bien adaptée à la personne qui effectue un retour aux études.
- La personne qui fait preuve d'une bonne préparation et qui a été refusée dans des programmes contingentés peut être orientée vers ce programme afin d'améliorer son dossier scolaire et de poursuivre son cheminement d'études.
- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association de la mineure arts et sciences avec le certificat d'études individualisées de la Faculté de l'apprentissage continu.
- Il est fortement suggéré à l'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement suggéré de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline relevant de la Faculté des arts et des sciences, totalisant de 9 à 12 crédits. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat arts et sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, ce dernier peut être associé au secteur arts ou au secteur sciences. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat d'études individualisées offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure arts et sciences 1-960-4-0 version 00 (A74)

La mineure comporte 30 crédits. Elle est composée de deux concentrations (chacune constituée de 9 à 12 crédits) choisies par l'étudiant parmi les concentrations suivantes :

- Anthropologie
- Chimie
- Communication
- Criminologie
- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études catalanes
- Études chinoises
- Études cinématographiques
- Études classiques
- Études est-asiatiques
- Études françaises
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études japonaises
- Études latines
- Études néo-helléniques
- Études portugaises
- Études religieuses
- Études russes
- Géographie
- Grec ancien
- Histoire
- Histoire de l'art
- Informatique
- Linguistique
- Littérature comparée
- Mathématiques
- Philosophie
- Physique
- Psychoéducation
- Psychologie

- Relations industrielles
- Science politique
- Sciences biologiques
- Sciences économiques
- Service social
- Sociologie.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment Z Cours au choix

Le segment comporte 30 crédits de cours au choix.

Le choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

1-990-1-0 version 02 (A25)

Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles

Objectifs

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés sciences naturelles et formelles de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire :

- soit d'un diplôme d'études secondaires (12 années) provenant d'une province canadienne autre que le Québec
- soit d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau des Formations hors Québec)

et en faire la preuve.

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, le candidat doit répondre à l'une des exigences suivantes:

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours FAS1919 doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si un nouveau résultat est soumis avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est un cours à option et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme
Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujetti aux dispositions règlementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption
L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours du bloc 01B.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 16.1 Exclusion durant la première année du baccalauréat 4 ans
L'étudiant régulier qui n'a pas satisfait aux conditions de la première année du baccalauréat 4 ans dans un délai de quatre trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été, est exclu du programme.

Structure du programme

Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles 1-990-1-0 version 02 (A25)

La première année du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles comporte 30 crédits. Elle est offerte selon neuf orientations (réparties dans les segments 70, 71, 72 et 73):

- orientation bio-informatique (1-468-1-1) (segment 70)
- orientation chimie (1-060-1-0) (segment 71)
- orientation informatique (1-175-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques (1-190-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques et économie (1-193-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques et informatique (1-191-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques et physique (1-192-1-0) (segment 73)
- orientation physique (1-200-1-0) (segment 73)
- orientation physique et informatique (1-205-1-0) (segment 73)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Formation en mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 1923	Calcul intégral	3.0

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours de ce bloc.

Cours	Titre	CR
FRS 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 1604	Lecture et construction textuelle	3.0

Segment 70 Bio-informatique (1-468-1-1)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
CHM 1963	Chimie générale	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Segment 71 Chimie (1-060-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Segment 72

Informatique (1-175-10), mathématiques (1-190-1-0), mathématique et économie (1-193-1-0), mathématiques et informatique (1-191-1-0).

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 15 crédits à option.

Bloc 72A Démarches et méthodes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Bloc 72B Formation en sciences

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 72C Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Bloc 72D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0

Bloc 72E Formation en arts et lettres

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 72F Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 72G Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Segment 73

Mathématiques et physique (1-192-1-0), physique (1-200-1-0), physique et informatique (1-205-1-0).

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1963	Chimie générale	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 73B Formation en sciences

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0

Bloc 73C Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Bloc 73D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0

Bloc 73E Formation en arts et lettres

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 73F Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 73G Formation en langue anglaise

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

1-990-1-1 version 01 (A25)

Baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales

Objectifs

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés sciences humaines et sociales de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire :

- soit d'un diplôme d'études secondaires (12 années) provenant d'une province canadienne autre que le Québec
- soit d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau des Formations hors Québec)

et en faire la preuve.

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, le candidat doit répondre à l'une des exigences suivantes:

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours FAS1919 doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si un nouveau résultat est soumis avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est un cours à option et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme
Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujetti aux dispositions règlementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption
L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours du bloc 01B.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 16.1 Exclusion durant la première année du baccalauréat 4 ans
L'étudiant régulier qui n'a pas satisfait aux conditions de la première année du baccalauréat 4 ans dans un délai de quatre trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été, est exclu du programme.

Structure du programme

Baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales 1-990-1-1 version 01 (A25)

La première année du baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales comporte 30 crédits. Elle est offerte selon douze orientations (réparties sur les segments 70 et 71)

-orientation Anthropologie (1-050-1-0) (segment 70)

-orientation Communication et politique (1-227-1-0) (segment 70)

-orientation Démographie et anthropologie (1-074-1-0) (segment 70)

-orientation Démographie et géographie (1-071-1-0) (segment 70)

-orientation Économie et politique (1-224-1-0) (segment 70)

-orientation Géographie environnementale (1-155-1-0) (segment 70)

-orientation Linguistique (1-180-1-0) (segment 70)

-orientation Psychologie et sociologie (1-257-1-0) (segment 70)

-orientation Sciences politique (1-245-1-0) (segment 70)

-orientation Sciences politique et philosophie (1-247-1-0) (segment 70)

-orientation Sociologie (1-255-1-0) (segment 70)

-orientation Démographie et statistique (1-073-1-1) (segment 71)

-orientation Sciences économiques (1-240-1-0) (segment 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1901	Pensée rationnelle et argumentation	3.0

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours de ce bloc.

Cours	Titre	CR
FRS 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 1604	Lecture et construction textuelle	3.0

Segment 70

Anthropologie (1-050-1-0), communication et politique (1-227-1-0), démographie et anthropologie (1-074-1-0), démographie et géographie (1-071-1-0), économie et politique (1-244-1-0), géographie environnementale (1-155-1-0), linguistique (1-180-1-0), psychologie et sociologie (1-257-1-0), science politique (1-245-1-0), science politique et philosophie (1-247-1-0), sociologie (1-255-1-0)

Le segment 70 comporte 18 crédits à option.

Bloc 70A Formation en sciences humaines et sociales

Option - 9 à 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 70B Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 70C Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 70D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0

Bloc 70E Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Segment 71

Démographie/statistique (1-073-1-1), sciences économiques (1-240-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: de 9 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 71A Formation en mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0
MAT 1923	Calcul intégral	3.0

Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

1-990-1-2 version 01 (A25)

Baccalauréat 4 ans en arts et lettres

Objectifs

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en arts et lettres est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés en arts et lettres de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire :

- soit d'un diplôme d'études secondaires (12 années) provenant d'une province canadienne autre que le Québec
- soit d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau des Formations hors Québec)

et en faire la preuve.

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, le candidat doit répondre à l'une des exigences suivantes:

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours FAS1919 doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si un nouveau résultat est soumis avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est un cours à option et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme
Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujetti aux dispositions règlementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption
L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours du bloc 01B.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 16.1 Exclusion durant la première année du baccalauréat 4 ans
L'étudiant régulier qui n'a pas satisfait aux conditions de la première année du baccalauréat 4 ans dans un délai de quatre trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été, est exclu du programme.

Structure du programme

Baccalauréat 4 ans en arts et lettres 1-990-1-2 version 01 (A25)

La première année du baccalauréat 4 ans en arts et lettres comporte 30 crédits. Elle est offerte selon quatorze orientations (réparties sur les segments 70, 71, 72, 73 et 74:

-orientation Études allemandes (1-085-1-0) (segment 70)

-orientation Études allemandes et histoire (1-087-1-0) (segment 71)

-orientation Études anglaises (1-135-1-0) (segment 72)

-orientation Études hispaniques (1-105-1-0) (segment 73)

-orientation Études asiatiques (1-096-1-1) (segment 74)

-orientation Études classiques (1-095-1-0) (segment 74)

-orientation Études classiques et anthropologie (1-094-1-0) (segment 74)

-orientation Études religieuses (1-885-1-1) (segment 74)

-orientation Histoire (1-165-1-0) (segment 74)

-orientation Histoire de l'art (1-170-1-0) (segment 74)

-orientation Histoire et études classiques (1-166-1-0) (segment 74)

-orientation Littérature comparée (1-140-1-0) (segment 74)

-orientation Philosophie (1-195-1-0) (segment 74)

-orientation Philosophie et études classiques (1-199-1-0) (segment 74)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartie de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 12 à 24 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1901	Pensée rationnelle et argumentation	3.0

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours de ce bloc.

Cours	Titre	CR
FRS 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 1604	Lecture et construction textuelle	3.0

Bloc 01C Formation en arts et lettres

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0

Bloc 01D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 01E Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Segment 70 Études allemandes (1-085-1-0)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation en allemand

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 70B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0

Segment 71 Études allemandes et histoire (1-087-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 71A Formation en allemand

Option - 6 à 12 crédits.

Les étudiants qui ne peuvent attester d'une connaissance suffisante de l'allemand (niveau B1.1) sur la base de leur performance au test de classement devront suivre et réussir les cours du bloc 71A nécessaires à atteindre ce niveau.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0

Segment 72 Études anglaises (1-135-1-0)

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 72A Formation en anglais

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 72B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0

Segment 73 Études hispaniques (1-105-1-0)

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 73A Formation en espagnol

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 73B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Segment 74

Études asiatiques (1-096-1-1), études classiques (1-095-1-0), études classiques et anthropologie (1-094-1-0), études religieuses (1-885-1-0), histoire, (1-165-1-0), histoire de l'art (1-170-1-0), histoire et études classiques (1-166-1-0), littérature comparée (1-140-1-0), philosophie, (1-195-1-0), philosophie et études classiques (1-199-1-0)

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: de 0 à 12 crédits à option.

Bloc 74A Formation en langues

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de droit

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programme d'étude

1-325-1-0 Baccalauréat en droit..... DRT-4

FACULTÉ DE DROIT

Information à jour le 18 août 2025

Introduction

Tant par son offre pédagogique, son rayonnement et l'intensité de ses activités de recherche, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Canada. Elle compte 54 professeures et professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs personnes chargées de cours, des enseignements à plus de 1 500 étudiantes et étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires. La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et ceux où il reçoit application. Le savoir juridique est aussi situé dans ses contextes sociaux, politiques et économiques. Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs et chercheuses de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir. Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent notamment une bibliothèque complète, un laboratoire informatique, ainsi qu'une salle d'audience et un laboratoire de cyberjustice.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Montréal (Québec) H3T 1N8

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6124
Télécopieur : 514 343-2199
Courriel : info-droit@umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Geneviève Saumier

Vice-doyen aux études de premier cycle :
Jérémie Torres-Ceyte

Vice-doyenne aux études supérieures :
Konstantia Koutouki

Vice-doyen à la recherche et aux affaires internationales :
Stéphane Rousseau

Vice-doyen aux affaires internes et Secrétaire de faculté :
Derek McKee

Directrice administrative : Justine Perez

Directrice des cliniques juridiques, activités pratiques et développement professionnel : Josée Aspinall

Adjointe à la doyenne : Aminata Bal

Directeur au développement et à la qualité des programmes :
Patrik Maheux

Directeur - Gestion des programmes et des études :
Martin Scully

1-325-1-0 version 11 (A22)

Baccalauréat en droit

Baccalauréat en droit (LL. B.)

Objectifs

Le programme de baccalauréat vise à procurer une formation fondamentale en droit. Il vise également à offrir une formation ouverte et flexible préparatoire à des études supérieures et à d'autres études spécialisées tout en s'appliquant dans plusieurs situations professionnelles diversifiées tant au niveau local qu'à l'international. À la fin de cette formation, les étudiants finissants pourront agir comme juristes dans différentes sphères de la société et dans toutes sortes de situations professionnelles nécessitant des compétences et connaissances en droit.

À la fin du programme, l'étudiant pourra :

- Maîtriser les éléments fondamentaux du droit
- Analyser des situations juridiques
- Proposer des solutions juridiques
- Communiquer en droit
- Établir des rapports entre le droit et la société
- Mettre en œuvre une démarche éthique et réflexive.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat admissible en deuxième ou en troisième année du programme:
  - toute personne promue, ou en voie de l'être, en deuxième ou en troisième année d'un programme de premier cycle offert par une autre faculté de droit du Québec ou par la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa;
  - toute personne ayant complété le certificat en droit, orientation droit général de l'Université de Montréal (30 crédits) ou en voie de le compléter. De plus, **au dépôt de la demande d'admission**, le candidat devra avoir complété un total de 21 crédits de niveau 1000 et, au 1er juin, 27 crédits dont 24 crédits de niveau 1000, étant entendu qu'il aura complété le certificat au 15 septembre.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats admissibles en deuxième ou en troisième année du programme
  - Un nombre de places est déterminé par la Faculté.
  - Une liste d'excellence spécifique est établie en tenant compte de l'excellence du dossier scolaire.
- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - L'admission au programme d'études Année préparatoire doit avoir été faite sur la base d'un diplôme préuniversitaire.
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Formulaire d'autodéclaration pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
- **Entrevue** :
  - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
  - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté de droit.
  - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
  - L'entrevue peut être éliminatoire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 31 crédits du bloc 70A.

- À temps plein, en première année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A, et aux cours DRT1911 et DRT1912 du bloc C, s'il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa première année d'inscription dans le programme.
- Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.
- Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

Cheminement Honor
Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B et être inscrit à un des cours du bloc 70 K ou en avoir réussi un. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2e cycle de la Faculté de droit.

Cheminement international
Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et, en plus d'avoir réussi le cours DRT2100 et un cours choisi parmi le Bloc 70E, avoir, au choix: effectué un stage d'un trimestre à l'étranger au sein d'une institution partenaire de la Faculté et y avoir suivi avec succès un minimum de 12 crédits; puis avoir complété un minimum de 3 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international; ou encore, avoir participé à une école d'été à l'étranger et y avoir suivi avec succès 6 crédits reconnus par la Faculté, puis avoir complété un minimum de 9 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en droit (LL. B.).

Structure du programme

Baccalauréat en droit 1-325-1-0 version 11 (A22)

Le baccalauréat comporte 101 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, de 30 à 33 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A et aux cours DRT1911 et DRT1912 du bloc C à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1re année d'inscription dans le programme.

Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

Bloc 70A Éléments fondamentaux

Obligatoire - 31 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1001	Introduction au droit	2.0
DRT 1010	Fondements du droit	3.0
DRT 1011	Droit des premiers peuples	2.0
DRT 1221	Obligations 1	3.0
DRT 1222	Obligations 2	3.0
DRT 1223	Obligations 3	3.0
DRT 1224	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1225	Biens	3.0
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 1505	Droit pénal 1	3.0

Bloc 70B Approfondissement

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2002	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2022	Théories du droit	2.0
DRT 2100	Droit international public général	3.0
DRT 2233	Résolution des différends	3.0
DRT 2234	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0
DRT 2400	Droit de l'entreprise	3.0
DRT 2402	Droit des sociétés par action	3.0
DRT 2501	Droit administratif général	3.0
DRT 2505	Droit pénal 2	3.0

Bloc 70C Compétences transversales

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1911	Recherche et analyse juridique en droit privé	2.0
DRT 1912	Recherche et analyse juridique en droit public	2.0
DRT 2923	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 2924	Interdisciplinarité et interculturalité	2.0
DRT 3935	Dissertation juridique	2.0

Bloc 70D Systèmes juridiques et fondements théoriques

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3001	Introduction au droit comparé	3.0
DRT 3003	Éléments de common law	3.0
DRT 3005	Sociologie du droit	3.0
DRT 3006	Théories avancées du droit	3.0
DRT 3008	Théorie économique du droit	3.0
DRT 3011	Droit des autochtones	3.0
DRT 3013	Droit de l'Union européenne	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0
DRT 3016	Éthique et droit de l'animal	3.0
DRT 3021	Droit comparé avancé 1	3.0
DRT 3022	Droit comparé avancé 2	3.0

Bloc 70E Droit international

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3103	Droit international des droits de la personne	3.0
DRT 3104	Droit international privé	3.0
DRT 3105	Droit des relations économiques internat	3.0
DRT 3106	Droit transactions commerciales internat	3.0
DRT 3107	Droit international de la mer	3.0
DRT 3108	Droit international de l'environnement	3.0
DRT 3109	Droit international des conflits	3.0
DRT 3110	Droit international du travail	3.0
DRT 3112	Féminismes, femmes et droit international	3.0
DRT 3121	Droit international avancé 1	3.0

Bloc 70F Droit civil

Option - Maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3201	Assurances	3.0
DRT 3202	Vente, louage et mandat	3.0
DRT 3203	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3204	Successions	3.0
DRT 3205	Sûretés	3.0
DRT 3206	Modes alternatifs de résolution des conflits	3.0
DRT 3209	Droit des personnes physiques	3.0
DRT 3210	Responsabilité civile des professionnels	3.0
DRT 3221	Droit civil avancé 1	3.0
DRT 3222	Droit civil avancé 2	3.0
DRT 3231	Droit judiciaire privé avancé	3.0

Bloc 70G Droit des affaires

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3401	Faillite et insolvabilité	3.0
DRT 3402	Contrats et usages commerciaux	3.0
DRT 3404	Droit bancaire	3.0
DRT 3406	Propriété intellectuelle	3.0
DRT 3407	Droit des valeurs mobilières	3.0
DRT 3408	Propriété intellectuelle: brevets et marques	3.0
DRT 3421	Droit des affaires avancé 1	3.0
DRT 3422	Droit des affaires avancé 2	3.0

Bloc 70H Droit public et droit pénal

Option - Maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3501	Droit municipal	3.0
DRT 3502	Partage des compétences législatives	3.0
DRT 3503	Libertés publiques	3.0
DRT 3505	Preuve et procédure pénales	3.0
DRT 3506	Pénologie	3.0
DRT 3508	Droit de l'immigration et des réfugiés	3.0
DRT 3509	Droits des victimes d'actes criminels	3.0
DRT 3521	Droit public avancé 1	3.0

Bloc 70I Droit du travail et droit social

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3600	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3603	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3606	Droits fondamentaux et protection des travailleurs	3.0
DRT 3621	Droit du travail avancé	3.0

Bloc 70J Droit fiscal

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3701	Fondements du régime fiscal	3.0
DRT 3702	Régime fiscal de l'entreprise	3.0
DRT 3703	Planification fiscale	3.0

Bloc 70K Formation pratique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3910	Séminaire de recherche et rédaction	3.0
DRT 3911	Séminaire de gestion de cas pratiques	3.0
DRT 3912	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits	3.0
DRT 3913	Tribunal-école	3.0
DRT 3914	Clinique juridique	3.0
DRT 3915	Concours interne de plaidoirie	3.0
DRT 3916	Stage de recherche 1	3.0
DRT 3918	Techniques de procès en droit	3.0
DRT 3940	Concours interne techniques de plaidoirie	3.0
DRT 3941	Stage 1 en milieu communautaire	3.0
DRT 3999	Activité d'intégration	3.0

Bloc 70L Formation pratique complémentaire

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3910	Séminaire de recherche et rédaction	3.0
DRT 3911	Séminaire de gestion de cas pratiques	3.0
DRT 3912	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits	3.0
DRT 3913	Tribunal-école	3.0
DRT 3914	Clinique juridique	3.0
DRT 3915	Concours interne de plaidoirie	3.0
DRT 3916	Stage de recherche 1	3.0
DRT 3918	Techniques de procès en droit	3.0
DRT 3940	Concours interne techniques de plaidoirie	3.0
DRT 3941	Stage 1 en milieu communautaire	3.0
DRT 3947	Assistanat de recherche 1	3.0
DRT 3948	Assistanat de recherche 2	3.0
DRT 3951	Activité pratique complémentaire 1	3.0
DRT 3965	Concours externe de plaidoirie	3.0
DRT 3966	Stage de recherche 2	3.0
DRT 3990	Concours externe techniques de plaidoirie	3.0
DRT 3991	Stage 2 en milieu communautaire	3.0
DRT 3999	Activité d'intégration	3.0

Bloc 70M Cours thématiques

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3803	Droit de l'enfant	3.0
DRT 3806	Droit des professionnels	3.0
DRT 3807	Droit de la consommation	3.0
DRT 3808	Droit du cyberespace	3.0
DRT 3810	Droit de la santé	3.0
DRT 3811	Droit et politiques publiques de la jeunesse	3.0
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
DRT 3814	Propriété et société	3.0
DRT 3881	Thématique avancée en droit	3.0

Bloc 70W Cheminement honor

Option - 12 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit Cheminement Honor : 12 crédits

Cours	Titre	CR
DRT 6565	Fondements et méthodes de la common law	2.0
DRT 6566	Contrats ("Contracts")	3.0
DRT 6567	Responsabilité civile ("Torts")	3.0
DRT 6568	Biens immobiliers ("Real Property")	3.0
DRT 6569	Procédure civile	3.0
DRT 6570	Droit des obligations - problèmes choisis	3.0
DRT 6571	Droit des biens - éléments commerciaux	3.0
DRT 6572	Remedies en droit public et privé	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 6573	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0
DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0
DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0
DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0
DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0
DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de l'apprentissage continu

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Certificats

1-065-5-0 Certificat de criminologie FAC-6
1-066-5-0 Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité FAC-9
1-066-5-2 Certificat en enquête et renseignement FAC-12
1-067-5-0 Certificat en gestion philanthropique FAC-15
1-068-5-0 Certificat en leadership pour militaires FAC-17
1-176-5-1 Certificat en ia au travail : utilisation responsable FAC-20
1-185-5-0 Certificat de traduction FAC-23
1-185-5-1 Certificat de traduction FAC-26
1-186-5-2 Certificat en pratiques rédactionnelles FAC-30
1-215-5-2 Certificat en intervention psychoéducative FAC-33
1-226-5-2 Certificat en création et en gestion de contenus FAC-36
1-230-5-2 Certificat de relations industrielles FAC-39
1-252-5-2 Certificat en victimologie FAC-42
1-253-5-0 Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce FAC-45
1-325-5-0 Certificat en droit FAC-48
1-368-5-2 Certificat en coopération et solidarité internationale FAC-52
1-373-5-0 Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques FAC-56
1-377-5-0 Certificat de gérontologie FAC-59
1-390-5-2 Certificat en publicité et communication créative FAC-62
1-400-5-0 Certificat en communication et relations publiques FAC-65
1-402-5-0 Certificat de santé et sécurité du travail FAC-68
1-405-5-1 Certificat en journalisme multiplateforme FAC-71
1-416-5-0 Certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention FAC-74
1-420-5-1 Certificat d'intervention en dépendances FAC-77
1-422-5-1 Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en TSA FAC-80
1-481-5-1 Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé FAC-83
1-482-5-0 Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention FAC-86
1-631-5-2 Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux FAC-90
1-821-5-1 Certificat en français langue seconde : culture, études et travail FAC-93
1-962-5-0 Certificat d'études individualisées ès arts FAC-96
1-962-5-1 Certificat d'études individualisées ès sciences FAC-102

Table des matières

Microprogrammes

1-067-6-1 Microprog. de 1er cycle en financement des organismes à but non lucratif FAC-116
1-176-6-1 Microprogramme de 1er cycle en ia : utilisation responsable FAC-119
1-176-6-2 Microprogramme de 1er cycle en optimisation des affaires et ia FAC-122
1-176-6-3 Microprogrammede 1er cycle en gestion et intégration de l'ia FAC-125
1-186-6-2 Microprogramme de 1er cycle en rédaction professionnelle FAC-128
1-230-6-0 Microprogramme de 1er cycle en gestion de la qualité de vie au travail FAC-130
1-325-6-5 Microprogramme de 1er cycle en droit FAC-132
1-540-6-0 Microprogramme de 1er cycle en santé mentale : mentorat pour pairs aidants FAC-134
1-630-6-0 Microprogramme de 1er cycle en soins palliatifs et de fin de vie FAC-137
1-631-7-2 Microprogramme de 1er cycle en gestion des services de santé et sociaux FAC-140

Programmes facultaires

1-325-1-8 Programme de qualification en droit FAC-143
1-955-4-6 Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FAC FAC-148

FACULTÉ DE L'APPRENTISSAGE CONTINU

Information à jour le 12 août 2025

Introduction

FACULTÉ DE L'APPRENTISAGE CONTINU : une faculté unique, dédiée aux à la formation tout au long de la vie

Spécifiquement consacrée à la formation des étudiant(e)s adultes, la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) se caractérise notamment par ses programmes multi et interdisciplinaires, pratiques et ancrés dans les réalités des milieux professionnels; par ses modalités d'enseignement : cours en ligne, de soir et de fin de semaine; par son personnel enseignant réputé issu des milieux de pratique; par ses parcours de formation souples : études à temps partiel ou à temps plein, certificats personnalisés, baccalauréats par cumul de certificats; par ses facilitateurs de réussite : programme d'accès à l'université sans la base DEC (accès-FAC), programme de qualification de formation en droit, service de reconnaissance des acquis expérientiels, passerelles DEC et AEC-certificats, tutorat par les pairs; et par ses services d'accompagnement personnalisé : conseil sur le cheminement bac par cumul, soutien à la réussite et soutien financier spécifique. En 2025, la FAC célèbre ses 50 ans de statut facultaire.

ACCESSIBILITÉ ET FLEXIBILITÉ : les programmes pour réaliser ses ambitions professionnelles

Du domaine de la communication au domaine de la santé, en passant par celui de la gestion et de la grande famille de l'intervention : la Faculté offre 39 programmes de premiers cycles afin que la communauté étudiante de tous horizons puisse réaliser ses ambitions professionnelles. Ce sont 27 certificats, 2 programmes tremplins (accès-FAC et qualification de formation en droit), et 10 microprogrammes. Les baccalauréats par cumul de certificats de la FAC se déclinent en six cheminements et mènent, selon le parcours, soit à un baccalauréat par cumul avec appellation : en gestion, en pratiques de la communication, en études du phénomène criminel ou en fondements et pratiques en sciences sociales et santé; soit à un baccalauréat par cumul ès arts ou ès sciences. Chaque année, environ 400 bachelières et bacheliers complètent l'un de ces parcours. Comme l'accessibilité et la flexibilité sont deux valeurs au cœur de la mission de la FAC, tous ses programmes de premiers cycles ne sont pas contingentés et leur admission est généralement possible à l'automne, à l'hiver et dans certains cas l'été. Depuis l'automne 2024, en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences, quatre nouveaux programmes en utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle au travail s'ajoutent à son offre de formation au premier et cycle.

Depuis 2021, la Faculté s'est engagée dans le développement de diplômes d'études supérieures spécialisés (D.E.S.S.) élaborés en collaboration avec des facultés et des départements partenaires. Un premier diplôme de deuxième cycle s'inscrit dans l'offre facultaire : le D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration, offert en partenariat avec la Faculté de droit.

COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE : diversifiée et déterminée

Au total, ce sont quelque 10 000 apprenant(e)s qui fréquentent annuellement la FAC et viennent y enrichir leurs connaissances. Aux profils et aux attentes divers, certain(e)s concilient travail et études pour se perfectionner ou se réorienter. D'autres sont des professionnel(le)s formé(e)s à l'étranger désirant parfaire leurs connaissances ou s'intégrer professionnellement. Souvent au parcours atypique, les plus jeunes souhaitent simplement étudier à leur rythme, et selon leurs intérêts.
L'âge moyen des personnes étudiantes de la FAC est de 32 ans, et la majorité opte pour des études à temps partiel, en soirée et en ligne. Bon nombre détiennent déjà un premier diplôme universitaire

Direction

Doyen : Michel Janosz

Vice-doyenne aux partenariats stratégiques :
Biba Fakhouri

Vice-doyen aux études et Secrétaire de faculté :
Jean-Pierre Marquis

Directrice administrative : Sybilla Pijet

Directrice des études et du développement : France Boucher

Directrice adjointe des études : Mélissa Leboeuf

Directeur de la gestion des opérations académiques :
Jean-François Désy

Directrice des communications et du marketing :
Marie-Anne Laberge Leduc

Adjoint au doyen : Johnathan Grégoire

Directrice de l'École de français : Martine Lavoie

SERVICE D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS : sur campus, en ligne et au téléphone

Démultipliés, les points d'accès au Service d'accueil et de renseignements se transforment en réponse aux besoins évolutifs de la clientèle étudiante. Clavardage à même le site Web, messagerie courriel, ligne téléphonique centrale, lieux d'accueil physique, prise de rendez-vous Teams sur la plateforme Booking : les préposées à l'accueil accompagnent et informent les étudiant(e)s de la FAC, réguliers ou libres, de même que les candidat(e)s potentiel(le)s.

Faculté de l'apprentissage continu - Université de Montréal
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant
3e étage, local 320

Lundi au jeudi : 9 h à 12 h – 13 h 30 à 17 h
514 343-6090
info@fac.umontreal.ca
fac.umontreal.ca

ÉCOLE DE FRANÇAIS :

apprendre, améliorer et perfectionner

L'École de français de la Faculté de l'apprentissage continu accompagne et soutient les étudiantes et étudiants, le personnel enseignant et non enseignant, les professionnelles et professionnels dans leur intégration culturelle et dans leur apprentissage du français.

Elle offre des activités créditées et non créditées de formation et d'accompagnement en français langue première et langue seconde telles que le tutorat et le mentorat des cours en français langue seconde, à l'oral et à l'écrit, à tous les niveaux d'acquisition de la langue. Ils sont alignés sur le Cadre de référence européen pour les langues secondes.

Son Centre de test d'évaluation du français (TEF) permet de faire reconnaître les connaissances et compétences en français de toute personne désireuse d'intégrer un programme collégial, universitaire ou encore en vue de son immigration.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT :

l'expérience universitaire alliée à l'expérience terrain

Le Centre de perfectionnement de la Faculté de l'apprentissage continu vise à compléter en amont et en aval l'offre de formation créditée de la FAC en répondant de manière agile et en continu aux besoins de formation et aux exigences en matière d'apprentissage des professionnel(le)s en exercice. Avec un accès privilégié aux experts multi et interdisciplinaires de la Faculté : responsables de programmes, chargé(e) de cours et formateurs(rices) issu(e)s des milieux de pratique; le Centre de perfectionnement devient le guichet unique pour les apprenant(e)s et les organisations recherchant des formations à la fine pointe des nouveaux développements dans les différents domaines d'expertise de la Faculté, et rivalise envieusement dans la conception, le développement et la certification de formations sur mesure.

1-065-5-0 version 06 (A18)

Certificat en criminologie

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec la criminologie comme champ disciplinaire et de développer des compétences cliniques dans le domaine de l'intervention criminologique.

- La criminologie comme champ disciplinaire : comprendre le phénomène criminel à la lumière des différentes théories; analyser les principaux enjeux touchant au phénomène criminel; développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime.
- L'intervention criminologique : analyser des problématiques d'un point de vue criminologique; développer des habiletés à intervenir en contexte d'autorité; développer une pratique réflexive dans son rôle d'intervenant.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- **Baccalauréat spécialisé en criminologie**
  - L'étudiant désireux de poursuivre des études en criminologie après l'obtention du certificat en criminologie peut avoir accès au baccalauréat spécialisé offert par l'École de criminologie. Cependant, l'admission à ce programme est contingentée et conditionnelle à la réussite des cours de mathématiques (103 et 307) ou 337, ou 360-300, offerts au cégep, ou STT 1901 offert à l'Université, de même que de certains cours du certificat. L'étude des dossiers est déterminante quant à l'admission.
- **Maîtrise en criminologie**
  - Pour être admissible à la maîtrise en criminologie, l'étudiant titulaire d'un baccalauréat doit obligatoirement avoir suivi dans son certificat les cours suivants : CRI 1050G, CRI 1100G, CRI 1151G, CRI1200G, CRI1600G et CRI 3213G.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en criminologie 1-065-5-0 version 06 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la criminologie

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050G	Sociocriminologie 1	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1100G	Psychocriminologie	3.0

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 3213G	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0

Bloc 70C La criminologie comme champ disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1151G	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1511G	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1730G	Victimologie	3.0
CRI 2410G	Pénologie	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0

Bloc 70D L'intervention criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1401G	Milieux de pratique en criminologie	3.0
CRI 2000G	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015G	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2052G	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2455G	Psychopathies	3.0
CRI 3010G	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3465G	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0

Bloc 70E Cours thématiques

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2014G	Problèmes de criminologie	3.0
CRI 3305G	Violences criminelles	3.0
CRI 3341G	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3420G	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425G	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3810G	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3900G	Justice des mineurs	3.0
GSP 2600Z	Analyse criminologique : enquête criminelle	3.0
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0
SIP 3040G	Régulation de la criminalité économique	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

1-066-5-0 version 03 (A12)

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

Certificat

Objectifs

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes :

- • procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- • entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- • communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe;
- • maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure;
- • effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel;
- • entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure;
- • utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure;
- • procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible le candidat peut aussi :

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), liée au travail de policier ou d'agent de sécurité, et posséder une expérience pertinente d'au moins trois ans

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- milieu de la sécurité privée : le permis est obligatoire. En vertu de la Loi sur la sécurité privée (« LSP »), toute personne souhaitant exercer une activité de sécurité privée au Québec dans l'une des six catégories (gardiennage, investigation, serrurerie, systèmes électroniques de sécurité, convoyage de biens de valeurs et service conseil en sécurité) doit avoir complété la formation obligatoire avec succès et satisfaire aux conditions relatives à l'obtention d'un ou des permis d'agent réguliers. Réf. : Loi sur la sécurité privée (RLRQ c. S-3.5)

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité 1-066-5-0 version 03 (A12)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GSP 1100	Communication appliquée en sécurité intérieure	3.0
GSP 1200	Exploitation de l'information en sécurité	3.0
GSP 2100	Planification et organisation en sécurité intérieure	3.0
GSP 2200	Direction et contrôle des activités	3.0
GSP 2300	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure	3.0
GSP 2500	Vision stratégique et dynamique en sécurité intérieure	3.0

Bloc 70B Formation spécifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GSP 1040	Gestion des technologies en sécurité intérieure	3.0
GSP 1160	Gestion de projet en sécurité intérieure	3.0
GSP 2360	Contextes émotionnels et leadership	3.0
GSP 2370	Analyse du risque et des opportunités en sécurité intérieure	3.0
GSP 2600Z	Analyse criminologique : enquête criminelle	3.0
GSP 3010	Résolution des problèmes en sécurité intérieure	3.0
GSP 3020	Éthique appliquée en sécurité intérieure	3.0

Bloc 70D Formation connexe

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
CRI 1730G	Victimologie	3.0
CRI 3010G	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SIP 2080	La sécurité privée	3.0
SIP 3090	Le renseignement	3.0

1-066-5-2 version 01 (A24)

Certificat en enquête et renseignement

Certificat

Objectifs

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances et de développer les compétences propres aux diverses activités d'enquête, de vérification, d'inspection et de renseignement tant dans le domaine privé que public, dans le respect du cadre législatif et réglementaire.
Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- connaître le cadre législatif et réglementaire applicable au processus d'enquête;
- colliger des renseignements afin de proposer des stratégies et des activités d'enquête appropriées;
- recourir à des processus reconnus et des méthodes rigoureuses propres aux activités de collecte, de conservation et de présentation de la preuve et du renseignement;
- analyser de l'information provenant de diverses sources, en formulant des hypothèses et en vérifiant les faits pour faire progresser les activités d'enquête;
- appliquer une stratégie de résolution de problème dans le cadre de diverses activités d'enquête;
- préparer et présenter des rapports d'enquête selon les règles de l'art;
- développer une pratique réflexive et éthique dans le cadre de ses activités professionnelles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- le candidat admis sous la base d'un DEC autre qu'un DEC technique pertinent au programme, doit posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours SIP1500G Théorie de l'enquête doit être suivi en début de programme

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en enquête et renseignement. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en enquête et renseignement 1-066-5-2 version 01 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2510G	Droit des enquêtes civiles	3.0
DRT 2520G	Droit des enquêtes administratives et pénales	3.0
SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0
SIP 2500G	Entrevues d'enquête, perquisitions et saisies	3.0
SIP 2505G	Stratégies d'enquête	3.0
SIP 3090G	Le renseignement	3.0
SIP 3500G	Activité d'intégration en enquête	3.0

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
GIN 1110	Introduction à la preuve numérique (CF110)	3.0
GIN 1111	Introduction à la cybercriminalité (CY101)	3.0
GIN 1120	Moteurs de recherche (CY120)	3.0
GSP 1100	Communication appliquée en sécurité intérieure	3.0
GSP 2600Z	Analyse criminologique : enquête criminelle	3.0
GSP 3020	Éthique appliquée en sécurité intérieure	3.0
SIP 2242	Gestion de crises et plan d'urgence	3.0
SIP 3040G	Régulation de la criminalité économique	3.0
SIP 3050	Criminalistique	3.0
SIP 3060	Exploitation des systèmes d'information	3.0
SIP 3082	Technologie, information et sécurité	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRI 3213G	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
GSP 1160	Gestion de projet en sécurité intérieure	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1240G	Gestion des RH	3.0
SIP 2080	La sécurité privée	3.0

1-067-5-0 version 01 (A12)

Certificat en gestion philanthropique

Certificat

Objectifs

L'objectif général du programme est d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour exercer et évoluer dans des organisations vouées à la philanthropie. Plus spécifiquement, le programme vise à acquérir des connaissances propres au domaine philanthropique

- comprendre et analyser le contexte et les enjeux associés au domaine de la philanthropie
- développer les compétences éthiques liées à la pratique en contexte philanthropique
- développer des habiletés de gestion spécifiques au domaine de la philanthropie
- acquérir les connaissances et les habiletés pour élaborer des stratégies de sollicitation
-appliquer à des situations concrètes les apprentissages effectués dans le programme.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en gestion philanthropique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 3006	Management (MNGT30400)	3.0
PHE 1001	Introduction à la philanthropie	3.0
PHE 2010	Cadre et normes en contexte philanthropique	3.0
PHE 3000	Stratégies de développement	3.0

Bloc 70B Pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 3062	Gestion de projets (PROJ30470)	3.0
HEC 3077	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
PBT 2006	Créativité commerciale et numérique	3.0
PBT 3001Z	Les commandites	3.0
PBT 3008	Activation de marques	3.0
PHE 2020	Les campagnes de collecte de fonds	3.0
PHE 3005	Gestion des employés et des bénévoles en OBNL	3.0
PHE 3010	Dons majeurs et planifiés	3.0
PHE 3020X	Affaires publiques et développement des OBNL	3.0
PHE 3020Y	Intégration professionnelle	3.0
PHE 3020Z	Recherche, analyse et gestion de l'information et des données	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
PBT 1001	Communication commerciale	3.0
PBT 3009	Communication relationnelle	3.0
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REP 2150	Relations publiques Marketing	3.0
REP 2500	Responsabilité sociale et enjeux de communication	3.0

1-068-5-0 version 00 (A17)

Certificat en leadership pour militaires

Certificat

Objectifs

Le certificat en leadership pour militaires a pour objectif «[...] de perfectionner les compétences en leadership des dirigeants de demain et de renforcer les liens entre les domaines militaires, civils et universitaires canadiens. »[2] Pour atteindre cet objectif, l'étudiant réserviste pourra combiner à la fois des apprentissages orientés autour de thématiques ciblées par les FAC et d'autres issues de cours complémentaires.

À l'issue de ce certificat, de manière plus spécifique, l'étudiant réserviste sera en mesure :

- D'appliquer certaines pratiques de gestion et d'intervention utiles à l'exercice de la fonction militaire;
  De nombreux cours proposés dans la structure de programme du certificat mettent de l'avant l'apprentissage de compétences liées à la gestion et à l'intervention, et particulièrement au leadership (communication, résolution de conflits, travail d'équipe, gestion du changement, prise de décision, créativité et innovation). Ces pratiques, bien qu'enseignées dans un contexte civil, peuvent s'avérer fortement utiles aux fonctions de réservistes.
- De contextualiser et d'appréhender plus concrètement sa responsabilité de leader que lui confère son rôle et sa position de militaire au sein de la société civile;
  Le développement de compétences personnelles par les réservistes, telles le leadership, l'intervention en contexte traumatique, la prise de décision en groupe et le travail d'équipe, sont au coeur de la formation proposée dans ce certificat. Ces compétences prendront d'autant plus de sens dans la vie civile des réservistes si elles sont mises en relation avec certains des acquis réalisés en cours de formation militaire ou d'expériences vécues dans le cadre de leurs fonctions militaires.
- D'élargir et d'enrichir son expérience et sa connaissance en regard d'enjeux personnels, organisationnels et sociétaux;
  Ce certificat amènera l'étudiant à acquérir divers savoirs, savoir-faire et savoir-être qui favoriseront son propre développement personnel, l'amèneront à mieux interagir au sein des organisations et à y contribuer plus efficacement, et finalement à mieux saisir la portée et les implications d'enjeux sociétaux divers et souvent complexes. C'est dans cet esprit qu'est donnée aux réservistes la possibilité de choisir des cours d'histoire, de sciences politiques ou encore de psychologie qui pourront assurer un complément de formation plus orienté sur les sciences humaines et sociales.
- De développer une attitude générale constructive lui permettant de s'inscrire comme un élément moteur positif au sein de sa communauté.
  Le présent certificat favorise le développement des qualités et des attitudes attendues d'un leader ainsi que de son application dans diverses sphères d'action. Fort de ces nouveaux apprentissages, le réserviste sera mieux outillé pour jouer son rôle de catalyseur des valeurs canadiennes.

[2] Projet pilote civilo-militaire en matière de leadership. Forces armées canadiennes. Juillet 2013.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- être un membre en règle des Forces armées canadiennes

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en leadership pour militaires. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en leadership pour militaires 1-068-5-0 version 00 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
HEC 1030	Gestion du changement (MNGT30411)	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0
CRE 3032	Leadership, mobilisation, créativité et innovation	3.0
GSP 2360	Contextes émotionnels et leadership	3.0
HEC 3062	Gestion de projets (PROJ30470)	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PPL 3140	Actions humanitaires : conflits et catastrophes	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REI 1240G	Gestion des RH	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0

1-176-5-1 version 00 (A24)

Certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable

Certificat

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Objectif général
Ce programme vise à doter les étudiants des compétences nécessaires pour comprendre, intégrer et utiliser de manière responsable l'intelligence artificielle dans le milieu professionnel. Les participants développeront une compréhension approfondie des implications sociétales de l'IA et seront sensibilisés aux enjeux éthiques liés à son utilisation en contexte professionnel. Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- • Cerner le périmètre de l'IA.
- • Utiliser des outils d'IA générative et de maintenir à jour ses connaissances.
- • Émettre des recommandations éthiques et sociales dans le contexte de l'IA.
- • Cibler les lois et règlements clés touchant à l'IA et favoriser les bonnes pratiques de gouvernance.
- • Expliquer comment l'IA contribue à la productivité et à la création de valeur dans l'économie et le commerce.
- • Identifier les opportunités et limites de l'utilisation de l'IA dans les stratégies de communication et dans la chaîne logistique d'une organisation.
- • Adapter les pratiques en ressources humaines en réponse à l'utilisation de l'IA.
- • Participer activement à la gestion efficace d'un changement organisationnel lié à l'implantation de l'IA.
- • Contribuer au développement et à la gestion de projets d'IA au sein d'une organisation.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Conditions d'admission
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3
- avoir réussi le programme d'études Accès FAC de l'Université de Montréal. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au programme.

Exigences de français à l'admission
Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Structure du programme

Certificat en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable 1-176-5-1 version 00 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0
IFT 1410	IA générative appliquée	3.0
PHI 1961	Éthique, responsabilité sociale et IA	3.0
SIA 2000	Droit et gouvernance de l'IA	3.0
SIA 3000	Projet intégrateur	3.0

Bloc 70B Optimisation des affaires et intelligence artificielle

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SIA 1010	Économie, commerce et IA	3.0
SIA 2020	Stratégies de communication avec l'IA	3.0
SIA 2021	Chaîne logistique et IA	3.0

Bloc 70C Gestion et intégration de l'intelligence artificielle

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1850	Gestion des ressources humaines et IA	3.0
REI 3850	Gestion du changement et adoption de l'IA	3.0
SIA 2022	Développement de projet avec l'IA	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRE 2009	Créativité et innovation: individu et organisation	3.0
EDP 2900	Intelligence artificielle et création de contenus	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0

1-185-5-0 version 05 (A19)

Certificat de traduction 1

Certificat

Objectifs

Le programme conduit l'étudiant à développer des compétences langagières, méthodologiques et techniques fondamentales. Il permet de développer des compétences langagières en grammaire, en stylistique françaises et anglaises, et en rédaction, en vue de produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français).

Au terme de son cheminement, l'étudiant (e) sera apte à :

- Démontrer sa maitrise de la langue française dans ses activités de traduction;
- Appliquer une méthodologie rigoureuse en traduction professionnelle;
- Appliquer des fondements du transfert linguistique;
- Effectuer adéquatement une recherche documentaire et terminologique;
- Utiliser efficacement les outils informatiques de base des langagiers;

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- se soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Le candidat est prié de consulter la rubrique tests d'admission pour en connaître la date. Cet avis tient lieu de convocation.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- si le candidat n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, la Faculté peut lui imposer un ou des cours de mise à niveau hors programme
- **Baccalauréat spécialisé en traduction** L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au baccalauréat spécialisé en traduction offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences. Il est à noter que le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité. Voir la rubrique *Remarques* du Certificat en traduction 2

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables ANS 1603 *General and Professional English Writing 2* ou FRA 1958G *Français écrit 2*. Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat de traduction 1. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de traduction 1 1-185-5-0 version 05 (A19)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires, de 3 crédits à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Formation langagière

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1005G	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1007G	Stylistique et rédaction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1015G	Interférences linguistiques	3.0
TRA 1025G	Professional Writing for Translators	3.0

Bloc 70B Méthodologie et transfert linguistique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1500G	Méthodologie de la traduction	3.0
TRA 1551G	Traduction générale	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1750G	General translation	3.0

Bloc 70C Recherche et formation technologique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400G	Recherche et documentation pour langagiers	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1600G	Outils informatiques des langagiers	3.0

Bloc 70D Perfectionnement linguistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0

1-185-5-1 version 06 (A23)

Certificat de traduction 2

Certificat

Objectifs

Le certificat de traduction 2 offre une formation axée sur la spécialisation du langagier traducteur de l'anglais vers le français. Il permet d'approfondir les compétences en terminologie, en transfert linguistique, en adaptation, en révision linguistique et en informatique.

Le programme prépare les étudiants à l'exercice de la profession en accord avec les normes et pratiques reconnues dans l'industrie. Il permet d'acquérir les compétences exigées par le marché du travail en traduction spécialisée dans plusieurs disciplines.

Au terme de son cheminement, l'étudiant (e) sera apte à :

- Appliquer un transfert linguistique correspondant à des indicateurs de qualité
- Rédiger efficacement dans une langue de qualité; Utiliser adéquatement les techniques de recherche documentaire et terminologique
- Pratiquer une gestion rigoureuse des projets et exercer un rôle-conseil
- Organiser efficacement la logistique pour l'exercice de sa profession
- Respecter les lois, les normes et les obligations relatives à la profession
- Utiliser adéquatement les outils informatiques des langagiers

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

et

- posséder 3 ans d'expérience en traduction de l'anglais vers le français (attestations requises)

soit

- soit être titulaire du certificat de traduction 1 ou posséder une formation jugée équivalente ou avoir complété 21 crédits du certificat de traduction 1 et l'avoir complété au terme du 1er trimestre d'admission au certificat de traduction 2

soit

- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3

et

- posséder 2 ans d'expérience en traduction de l'anglais vers le français (attestations requises)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- **Accès au baccalauréat spécialisé en traduction**
  - l'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences
  - même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'apprentissage continu peuvent demander d'y être admis pour en faire les 30 derniers crédits et obtenir ainsi le baccalauréat spécialisé en traduction
- **Conditions et procédure de transfert**
  - avoir terminé les deux certificats de traduction et remplir une demande d'admission
- **Informations sur le baccalauréat en traduction**
  - pour renseignements supplémentaires, consulter le Secrétariat, Département de linguistique et de traduction au 514 343-6220
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat de traduction 2. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de traduction 2 1-185-5-1 version 06 (A23)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Outils méthodologiques, technologiques et transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2450G	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 2505G	Traduction et adaptation	3.0
TRA 2600G	Outils informatiques avancés	3.0
TRA 2650G	Révision	3.0
TRA 3555G	Traduction prof. assistée par ordinateur	3.0

Bloc 70B Transfert linguistique spécialisé

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2063G	Traduction en sciences de la santé	3.0
TRA 2570G	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0
TRA 3025G	Traduction et adaptation audiovisuelles	3.0
TRA 3250G	Traduction en technologie de l'information	3.0
TRA 3355G	Traduction en environnement	3.0
TRA 3360G	Traduction financière et des valeurs mobilières	3.0
TRA 3580G	Traduction littéraire	3.0

Bloc 70C Intégration professionnelle

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2911G	Mentorat professionnel en traduction	3.0
TRA 3210G	Stage en traduction	3.0

Bloc 70D Exercice de la profession

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3200G	Réalité professionnelle et travail autonome	3.0
TRA 3915G	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction	3.0

Bloc 70E Compétences complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0
RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 2750	Advanced Translation	3.0

1-186-5-2 version 02 (H26)

Certificat en pratiques rédactionnelles

Certificat

Objectifs

Le Certificat en pratiques rédactionnelles vise à former des rédacteurs/trices polyvalent.es et compétent.es, capables de produire des contenus de qualité, crédibles et engageants, adaptés à divers contextes de communication. En intégrant les nouvelles pratiques numériques et l'intelligence artificielle générative (IAG), ce programme permet aux étudiants d'acquérir des compétences fondamentales en rédaction tout en développant une expertise adaptée aux exigences du marché actuel.

À la fin du programme, l'étudiant.e sera apte à :

- Maîtriser le processus de production textuelle;
- Exploiter les outils numériques et l'intelligence artificielle en rédaction;
- Adapter sa rédaction aux environnements numériques et médiatiques;
- Produire des contenus spécialisés dans divers domaines professionnels;
- Développer une expertise en révision et en amélioration de textes;
- Respecter les normes, les règles d'éthique et d'intégrité en rédaction professionnelle.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en pratiques rédactionnelles. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en pratiques rédactionnelles 1-186-5-2 version 02 (H26)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1300G	Révision de textes	3.0
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0
RED 2500	Rédaction avec l'intelligence artificielle	3.0
RED 3000	Atelier de rédaction professionnelle	3.0

Bloc 70B Rédaction spécialisée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 1001	Rédaction journalistique multiplateforme	3.0
PBT 1111	Rédaction créative en publicité	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0
RED 2101	Le texte de création	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0
RED 3001	Stage en rédaction ou en révision linguistique	3.0
REP 2100	Rédaction stratégique et d'influence	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
EDP 1200	Compréhension et utilisation des données	3.0
IFT 1410	IA générative appliquée	3.0
JOU 2310	Analyse de l'actualité	3.0
REP 3105	Affaires publiques	3.0

1-215-5-2 version 01 (H26)

Certificat en intervention psychoéducative

Certificat

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Le certificat en intervention psychoéducative vous permettra de planifier des interventions efficaces auprès des enfants, adolescents et adultes faisant face à des défis d'adaptation et d'inclusion sociale.

Plus spécifiquement, à la fin du programme, vous serez en mesure de :

- Connaitre les grands enjeux du développement humain;
- Relever les habiletés et les besoins d'une clientèle faisant face à des défis d'adaptation et d'inclusion sociale;
- Utiliser des méthodes basées sur les données probantes et les pratiques exemplaires;
- Concevoir des activités adaptées aux besoins individuels et communautaires;
- Adopter des attitudes socioprofessionnelles favorisant un lien accueillant et inclusif;

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- fournir une attestation d'emploi précisant qu'il travaille présentement dans un domaine pertinent au champ d'études et démontrant que l'expérience de travail rémunéré ou bénévole est suffisante; l'attestation doit spécifier le nombre total d'heures travaillées ainsi que le type de tâches effectuées
- À l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme et des candidats ayant réussi 60 crédits dans un programme du domaine de l'intervention psychosociale, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestation requise).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

Ce programme est normalement réparti sur cinq trimestres.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en intervention psychoéducative. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en intervention psychoéducative 1-215-5-2 version 01 (H26)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 9 à 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Initiation à la psychoéducation

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1009	Croissance et adaptation chez les 0 à 17 ans	3.0
PSE 1020	Croissance et adaptation chez les adultes	3.0
PSE 1502	Fondements en psychométrie et observation	3.0
PSE 1503	Méthodes d'intervention psychoéducative	3.0
PSE 2500	Savoir-être et intervention	3.0

Bloc 80B Milieux d'intervention psychoéducative

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 2501	Pratiques d'intervention en milieu scolaire	3.0
PSE 2502	L'intervention communautaire en psychoéducation	3.0
PSE 2504	Pratiques inclusives en psychoéducation	3.0
PSE 2505	Réalités contemporaines et psychoéducation	3.0
PSE 2506	Enjeux d'iniquités sociales en psychoéducation	3.0
PSE 2507	Approches complémentaires en psychoéducation	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0

Bloc 80C Intégration des apprentissages

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
PSE 3012	Activité d'intégration	3.0
PSE 3020	Stage d'intervention	3.0

Bloc 80D Formation continue en intervention

Option - maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
GER 1000D	Introduction à la gérontologie	3.0
IDI 1010	Fondements théoriques de la DI	3.0
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0
SXS 1001	Développement sexuel et affectif	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
VIO 1000	L'intervenant en contexte de violence	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-226-5-2 version 00 (H24)

Certificat en création et en gestion de contenus

Certificat

Objectifs

Objectif général

L'étudiant(e) sera en mesure de planifier, créer, publier et évaluer des contenus professionnels pour les organisations à l'aide d'habiletés diverses de communication et d'outils numériques variés.

Objectifs spécifiques

Au terme de ce programme, l'étudiant sera en mesure :

- de planifier, créer, publier, promouvoir et évaluer des contenus professionnels à l'aide de différents outils dont l'intelligence artificielle.
- d'appliquer les meilleures pratiques de gestion de contenus, telles les valeurs et normes éditoriales, les stratégies de référencement, l'exploitation, l'analyse et la visualisation des données.
- d'élaborer des moyens de communication efficaces et adaptés aux contextes professionnels.
- de produire des contenus créatifs et diversifiés pour des organisations.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite dans le programme donne droit au certificat en création et en gestion de contenus.Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en création et en gestion de contenus 1-226-5-2 version 00 (H24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1003	Histoire et évolution des médias sociaux	3.0
EDP 1200	Compréhension et utilisation des données	3.0
EDP 2500	Communications numériques internes	3.0

Cours	Titre	CR
EDP 3001	Atelier d'intégration multimédias	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0

Bloc 70B Applications pratiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 2009	Créativité et innovation: individu et organisation	3.0
EDP 1400	Création et gestion des contenus photographiques	3.0
EDP 2401	Production de vidéos et de balados	3.0
EDP 2900	Intelligence artificielle et création de contenus	3.0
HEC 1016	Comportement du consommateur (MARK30136)	3.0
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
REP 2300	Communication avec les médias et les influenceurs	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1001	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
PBT 1002	Culture, marques et contenus	3.0
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
REP 1000	Principes et éthique des relations publiques	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0

1-230-5-2 version 02 (A18)

Certificat de relations industrielles

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances de base et de développer les compétences professionnelles leur permettant d'oeuvrer dans les différentes sphères d'activité des relations industrielles

Plus spécifiquement, à la fin de ce programme, l'étudiant sera en mesure :

- • d'appliquer le cadre législatif en droit du travail (rapports individuels et collectifs du travail);
- • d'établir des pratiques qui régissent les rapports entre l'employeur, les employés et leurs représentants;
- • d'élaborer, d'appliquer et d'évaluer des politiques et des programmes en matière de ressources humaines;
- • d'informer et de conseiller les gestionnaires et les employés sur l'interprétation des politiques relatives aux relations de travail et aux ressources humaines;
- • d'analyser des situations et des problèmes de relations industrielles en tenant compte du contexte organisationnel et juridique, ainsi que des dimensions économique, psychologique, sociologique et administrative.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- Transfert au Baccalauréat en relations industrielles
  - les cours de sigle REI du Certificat en relations industrielles offert par la Faculté de l'apprentissage continu sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours du Baccalauréat en relations industrielles offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences
  - l'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du certificat peut déposer une demande d'admission au Baccalauréat en relations industrielles. La capacité d'accueil de ce programme est limitée
  - l'étudiant doit consulter la fiche du Baccalauréat en relations industrielles pour prendre connaissance de l'information sur le transfert au baccalauréat
  - le dossier de l'étudiant **admis** au baccalauréat doit être jugé par l'École de relations industrielles pour l'obtention des équivalences

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- • À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- • À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat de relations industrielles. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de relations industrielles 1-230-5-2 version 02 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la pratique professionnelle

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1010G	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1140G	Approche juridique en RI	3.0
REI 1240G	Gestion des RH	3.0
REI 2305G	Aspects juridiques du lien d'emploi	3.0

Bloc 70B Formation pluridisciplinaire

Option - minimum 3, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1020G	Organisation et dynamique de la firme	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REI 1420G	Emploi et salaire	3.0

Bloc 70C Relations du travail

Option - minimum 6, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2310G	Convention collective	3.0
REI 2320G	Rapports collectifs du travail	3.0
REI 2340G	Négociation collective	3.0
REI 3345G	Arbitrage des griefs	3.0

Bloc 70D Gestion des ressources humaines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2211G	Formation et dévelop. des RH	3.0
REI 2215G	Rémunération	3.0
REI 2230G	Stratégie RH et dotation	3.0
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0

Bloc 70E Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ANS 1603	General and Professional English Writing 2	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-252-5-2 version 00 (A12)

Certificat en victimologie

Certificat

Objectifs

- acquérir des connaissances relatives au phénomène de la victimisation criminelle, à la fois dans sa genèse, son déroulement et ses conséquences;
- identifier les ressources et les enjeux de l'intervention, de la prise en charge de la victime d'un acte criminel jusqu'au terme du processus de réparation;
- concevoir une intervention appropriée en fonction des caractéristiques des victimes, du type de violence exercée à leur endroit et de toute autre variable pertinente;
- analyser différentes formes de violence et saisir leurs liens avec certains problèmes de société;
- intégrer l'approche multidisciplinaire dans l'analyse victimologique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Il est recommandé de suivre le cours CRI1730G en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en victimologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en victimologie 1-252-5-2 version 00 (A12)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1730G	Victimologie	3.0
CRI 2301G	Évaluation et intervention auprès des victimes	3.0
VIO 2017	Victimes et institutions juridiques	3.0

Bloc 70B Formes violences/contextes partic. victimisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3305G	Violences criminelles	3.0
JES 2008	Jeunes et violence	3.0
VIO 1005	Violence : approches disciplinaires	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0
VIO 2060D	Victimologie développementale	3.0
VIO 3020	Profils vulnérables	3.0
VIO 3020D	Profils vulnérables	3.0

Bloc 70C Intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
CRI 3010G	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
JES 2014Z	Intervention auprès du jeune suicidaire	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 1000	L'intervenant en contexte de violence	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0

Bloc 70D Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
JES 2015D	Les jeunes de la rue	3.0

Cours	Titre	CR
JES 2015Y	Les jeunes de la rue	3.0
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0

1-253-5-0 version 01 (A13)

Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce

Certificat

Objectifs

Le programme vise le développement de compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des fonctions reliées au domaine de la petite enfance et famille: éducation et intervention précoce.

Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :
- Comprendre les notions fondamentales reliées au développement global de l'enfant et savoir y recourir dans le cadre de sa pratique;
- S'approprier son rôle d'intervenant(e) dans une perspective systémique;
- Définir et expliquer les problématiques spécifiques complexes, et savoir intervenir dans des contextes variés;
- Démontrer les habiletés requises pour collaborer efficacement avec la famille, les intervenants et les services des réseaux de la petite enfance et de l'intervention précoce;
- Savoir intégrer les connaissances théoriques dans sa pratique professionnelle.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Il est recommandé de suivre le cours PEF1050 en début de programme. La Faculté recommande fortement de suivre le cours à option PEF2315 à toute personne n'ayant aucune expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance. Certaines matières sont requises pour répondre aux exigences de qualification du ministère de la Famille et des Aînés. Ces matières sont couvertes dans les cours PEF1200 et 3200W et MSO2180G du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.
* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste

des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.
Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Pour compléter son programme, l'étudiant doit suivre le cours obligatoire PEF3200D, en remplacement du cours PEF3200W, aboli.

Cours	Titre	CR
PEF 1050	Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans	3.0
PEF 2060	Observation et évaluation de l'enfant	3.0
PEF 3050	Intervention : enfant, famille, réseaux	3.0
PEF 3500	Activité d'intégration	3.0

Bloc 70B Problématiques et pratiques spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PEF 1200D	Petite enfance, éducation et milieux de garde	3.0
PEF 2180D	Santé physique des tout-petits	3.0
PEF 2315	Activité ludique et animation	3.0
PEF 2510	Problématiques spécifiques chez l'enfant de 0 à 5 ans	3.0
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0
PEF 2715	Santé, pauvreté, intervention	3.0
PEF 3200Y	Langage et communication chez l'enfant	3.0
PEF 3250	Programmes éducatifs en petite enfance	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0
DRT 3803	Droit de l'enfant	3.0
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
SME 1050	Dynamique et développement de la personnalité	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

Bloc 70Z

Choix - maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

1-325-5-0 version 07 (H25)

Certificat en droit

Certificat

Objectifs

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises. Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit. Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'apprentissage continu sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FAC.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

Extrait de l'entente entre la Faculté de droit et la Faculté de l'apprentissage continu

- Les cours du certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Ceci, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.
- L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention du certificat en droit à la Faculté de l'apprentissage continu doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.
- Un étudiant ne peut cumuler plus de 30 crédits de sigle DRT à la Faculté de l'apprentissage continu.
- Une demande d'admission à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, par un étudiant ayant terminé le certificat en droit « orientation générale » à la Faculté de l'apprentissage continu, sera considérée comme une demande d'admission en deuxième année, dans la mesure où le candidat aura complété 21 crédits de niveau 1000 au moment du dépôt de sa demande, et dans la mesure où son dossier laissera raisonnablement croire qu'il aura complété, au 1er juin, 27 crédits dont 24 de sigle DRT 1000 et qu'il aura obtenu le certificat au 15 septembre.
- Les cours de sigle DRT 1000 représentent des cours de la première année du baccalauréat, alors que les cours de sigle DRT 2000 et DRT 3000 représentent des cours des deuxième et troisième années du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant peut remplacer un cours à option par un cours au choix. Les cours DRT1151G *Introduction à l'étude du droit*, et DRT1901G *Développement des habiletés du juriste 1*, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein. Il est préférable de suivre le cours DRT2501G *Droit administratif général* avant de suivre les cours DRT3810G et 3804G.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en droit 1-325-5-0 version 07 (H25)

Le certificat comporte 30 crédits. Il est offert avec un tronc commun et les trois orientations suivantes :

- l'orientation Droit général (segment 70),

- l'orientation Droit des affaires (segment 71),

- l'orientation Droit public (segment 72).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Cours	Titre	CR
DRT 1151G	Introduction à l'étude du droit	3.0
DRT 1221G	Obligations 1	3.0
DRT 1223G	Obligations 3	3.0
DRT 1901G	Développement des habiletés du juriste	3.0

Segment 70 Propre à l'orientation Droit général

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1222G	Obligations 2	3.0
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1010G	Fondements du droit	3.0
DRT 1224G	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1225G	Biens	3.0
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2100G	Droit international public général	3.0
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3807G	Droit de la consommation	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Droit des affaires

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1225G	Biens	3.0
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0
DRT 3205G	Sûretés	3.0

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1222G	Obligations 2	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0
DRT 2402G	Droit des sociétés par action	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 3201G	Assurances	3.0
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3401G	Faillite et insolvabilité	3.0
DRT 3402G	Contrats et usages commerciaux	3.0
DRT 3404G	Droit bancaire	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3701G	Fondements du régime fiscal	3.0
DRT 3702G	Régime fiscal de l'entreprise	3.0
DRT 3801G	Droit de la concurrence	3.0
DRT 3807G	Droit de la consommation	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Droit public

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0

Bloc 72B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

Cours	Titre	CR
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2100G	Droit international public général	3.0
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 3501G	Droit municipal	3.0
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0

1-368-5-2 version 00 (A20)

Certificat en coopération et solidarité internationales

Certificat

Objectifs

Le certificat en coopération et solidarité internationales vise l'acquisition de connaissances fondamentales et le développement de compétences transversales nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de solutions durables, équitables et concrètes, applicables aux domaines de la coopération et de la solidarité internationales.

De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à :

- Analyser des situations actuelles et concrètes de coopération et de solidarité internationales sur la base de données validées provenant de sources scientifiques crédibles et diverses ;

- Identifier les spécificités de l'expérience et de l'expertise québécoises et canadiennes en coopération et solidarité internationales, en comparaison avec ce qui se fait ailleurs dans le monde;

- Appliquer des méthodes participatives et coconstructives visant à faciliter la collaboration multidisciplinaire, interculturelle et intergénérationnelle ;

- Intégrer les outils essentiels à l'opérationnalisation d'initiatives dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationales ;

- Justifier son propre rôle face aux principaux enjeux en matière de coopération et de solidarité internationales;

- Évaluer les enjeux reliés à la professionnalisation du milieu de la coopération et de la solidarité internationales.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en coopération et solidarité internationales. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en coopération et solidarité internationales 1-368-5-2 version 00 (A20)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Notions et pratiques fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0
PPL 3600	Atelier d'intégration et résolution de problèmes	3.0

Bloc 70B Problématiques et pratiques reliées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 2120	Éducation à la citoyenneté mondiale	3.0
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0
PPL 3078	Corruption et abus : prévention en coopération	3.0

Bloc 70C Habiletés spécifiques et méthodologies

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 2210	Nouvelles technologies pour l'international	3.0
PPL 2230	Construction de savoirs à l'international	3.0
PPL 2240	Ingénierie de la formation pour l'international	3.0
PPL 3120	Gestion et évaluation de projets en coopération	3.0
PPL 3140	Actions humanitaires : conflits et catastrophes	3.0
PPL 3160	Santé et sécurité en contexte international	3.0
PPL 3400	Stage en coopération et solidarité internationales	6.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3100	Anthropologie des Caraïbes	3.0
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0

1-373-5-0 version 03 (H17)

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Certificat

Objectifs

Le programme de certificat d'*Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques* vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui permettra aux étudiants d'une part de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant et d'autre part, d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour appliquer des plans d'intervention, pour en évaluer les effets et pour travailler avec une équipe interdisciplinaire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- le certificat offre des cours à distance. Ils sont identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques 1-373-5-0 version 03 (H17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 18 à 21 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

Bloc 70A Fondements de l'intervention

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
JES 1001	Jeunes et réalités sociales	3.0

Cours	Titre	CR
JES 1010	Processus d'intervention	3.0

Bloc 70B Intégration des apprentissages

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 3010	Activité d'intégration	3.0

Cours	Titre	CR
JES 3020	Stage d'intervention	3.0

Bloc 70C Pratiques de l'intervention

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 2005	Jeunes et famille	3.0
JES 2006	Jeunes et médias sociaux	3.0
JES 2006D	Jeunes et médias sociaux	3.0
JES 2008	Jeunes et violence	3.0
JES 2009	Jeunes et sexualité	3.0
JES 2014Z	Intervention auprès du jeune suicidaire	3.0
JES 2015D	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2015Y	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0
JES 2016Z	Le décrochage scolaire	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1511G	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
CRI 3900G	Justice des mineurs	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
SME 2044	Jeunes et santé mentale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

1-377-5-0 version 04 (A17)

Certificat de gérontologie

Certificat

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances interdisciplinaires fondamentales relativement au développement des savoir-faire et des savoir-être propres à l'intervention gérontologique grâce à une approche biologique, psychologique et sociale du vieillissement.

À la fin du programme, l'étudiant devrait être en mesure d'expliquer le processus biopsychosocial du vieillissement à partir de données d'ordre théorique et pratique. Plus spécifiquement, il devrait être apte à:

- Établir les facteurs physiologiques à l'origine du vieillissement;
- Identifier les déficits cognitifs et les troubles mentaux propres à l'avancée en âge;
- Décoder les enjeux sociaux de la vieillesse (socioéconomique, de genre, interculturels, etc.);
- Promouvoir les bons comportements pour un vieillissement en santé;
- Intervenir de façon proactive face aux situations de vulnérabilité;
- Recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données qualitatives.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours GER1000D doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.7 Prescription d'inscription - stage
La faculté se réserve le droit de contingenter le nombre de places de stage.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat de gérontologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de gérontologie 1-377-5-0 version 04 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits de cours à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 1000D	Introduction à la gérontologie	3.0
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0

Bloc 70B Notions biologiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2015D	Alimentation et vieillissement	3.0
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement	3.0
GER 2040D	Approches thérapeutiques et vieillissement	3.0

Bloc 70C Pratiques et thématiques psychosociales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0
GER 3045	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3046D	Le grand âge	3.0
GER 3065D	Femmes et vieillissement	3.0
GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0
GER 3067D	Soutien à domicile des personnes agées	3.0
GER 3100	Stage en gérontologie	3.0

Bloc 70D Thématiques complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SME 3035V	Cadre juridique de l'intervention	3.0
SOI 2633	Introduction aux soins palliatifs et de fin de vie	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0
TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
VIO 3020	Profils vulnérables	3.0
VIO 3020D	Profils vulnérables	3.0

1-390-5-2 version 00 (A20)

Certificat en publicité et communication créative

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à former des étudiants qui, par l'acquisition de connaissances spécifiques de communication créative, deviendront des publicitaires dynamiques, innovants, en mesure d'élaborer des stratégies mettant de l'avant des solutions nouvelles et pertinentes aux défis communicationnels d'aujourd'hui et de demain. Ces étudiants acquerront aussi des compétences de savoir-être leur permettant de s'intégrer et de cheminer dans un milieu sans cesse innovant.

1. Poser un diagnostic stratégique de l'environnement publicitaire;

2. Participer à l'élaboration complète d'un plan de communication créative

3. Appliquer des solutions communicationnelles créatives, pertinentes et adaptées aux mandats confiés;

4. Assurer la gestion, le suivi, l'optimisation et l'évaluation de projets traditionnels ou numériques en matière de communication créative;

5. Démontrer les habiletés et les attitudes requises pour collaborer efficacement au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il ne pourra compléter le programme en moins de trois trimestres
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le cours PBT1001 doit être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en publicité et communication créative. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en publicité et communication créative 1-390-5-2 version 00 (A20)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation obligatoire

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PBT 1001	Communication commerciale	3.0
PBT 1004	Communication créative et médias	3.0
PBT 1111	Rédaction créative en publicité	3.0

Cours	Titre	CR
PBT 2006	Créativité commerciale et numérique	3.0
PBT 2009	Recherches et stratégies publicitaires	3.0
PBT 3010	Atelier d'intégration	3.0

Bloc 70B Idéation et gestion créative

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PBT 1002	Culture, marques et contenus	3.0
PBT 2007	Gestion créative de projets	3.0
PBT 2008	Communication numérique	3.0
PBT 2010	Médias numériques	3.0
PBT 3008	Activation de marques	3.0
PBT 3009	Communication relationnelle	3.0
PBT 3600	Relève communication	3.0

Bloc 70C Instruments complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRE 1002	Outils et techniques de résolution de problèmes	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0

1-400-5-0 version 06 (A25)

Certificat en communication et relations publiques

Certificat

Objectifs

Objectif général

Situer les relations publiques en tant que fonction de gestion organisationnelle, et mettre cette fonction au service du rôle civique et public de différents types d'organisations, sous forme de dialogue entre les citoyens et les organisations dans un environnement social partagé.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, au terme de ce programme, l'étudiant.e sera en mesure :

- D'intégrer une démarche de travail éthique et rigoureuse;
- D'identifier les principaux enjeux auxquels font face les organisations en matière de responsabilité sociale : équité, diversité, inclusion, environnement, décolonisation/réconciliation;
- De soutenir ses actions avec des données probantes;
- D'interpréter des écosystèmes politique, économique et social dans le but de favoriser une véritable écoute pour communiquer de manière plus efficace;
- D'évaluer, d'élaborer et de mettre en œuvre des activités et des programmes de relations publiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des candidats ayant réussi 30 crédits dans un programme du domaine des communications, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il ne pourra compléter le programme en moins de trois trimestres
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours obligatoires COM1500G, REP1000, et REP2100 doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite dans le programme donne droit au certificat en communication et relations publiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en communication et relations publiques 1-400-5-0 version 06 (A25)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Les cours obligatoires COM1500G, REP1000, et REP2100 doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
REP 1000	Principes et éthique des relations publiques	3.0
REP 2100	Rédaction stratégique et d'influence	3.0
REP 2500	Responsabilité sociale et enjeux de communication	3.0
REP 3101	Recherche, analyse de données, évaluation	3.0
REP 3102	Planification, stratégies et tactiques	3.0

Bloc 70B Habiletés spécifiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 2900	Intelligence artificielle et création de contenus	3.0
REP 2200	Communication orale	3.0
REP 2300	Communication avec les médias et les influenceurs	3.0
REP 2600	Premiers peuples et communication	3.0
REP 3104	Gestion de crises et communication	3.0
REP 3105	Affaires publiques	3.0
REP 3107	Stage en relations publiques	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
EDP 2500	Communications numériques internes	3.0
JOU 2310	Analyse de l'actualité	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0

1-402-5-0 version 07 (H26)

Certificat de santé et sécurité du travail

Certificat

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances multidisciplinaires fondamentales en santé et sécurité du travail (prévention, réparation et financement) et de développer des compétences et habiletés spécifiques à la gestion stratégique en SST. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- participer à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion de différentes politiques de SST dans l'organisation
- assurer l'application du cadre législatif propre à la SST
- identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques pour la SST
- assurer la gestion de dossiers de lésions professionnelles
- évaluer les enjeux financiers de la SST
- démontrer des habiletés de gestion, notamment en intervention et en formation appliquées à la SST
- recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données quantitatives et qualitatives en SST

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat de santé et sécurité au travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de santé et sécurité du travail 1-402-5-0 version 07 (H26)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la SST

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0
SST 1110	Sécurité du travail	3.0
SST 2025	Droit de la SST	3.0
SST 2220	Gestion des maladies et lésions professionnelles	3.0
SST 2300	Analyse des risques et programme de prévention	3.0

Bloc 70B Aspects opérationnels de la gestion de la SST

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3230G	Preuve et procédure en SST	3.0
MSN 3005	Sécurité dans le milieu de la construction	3.0
SST 2120	Ergonomie	3.0
SST 2130	Hygiène du travail	3.0
SST 2310	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0

Bloc 70C Approfondissement des pratiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 2305	Technologie et SST	3.0
SST 3300	Stage d'intégration en SST	3.0
SST 3320	Stratégies de la formation en SST	3.0
SST 3330	Amélioration continue en SST	3.0
SST 3340	Leadership et culture en SST	3.0

Bloc 70D Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1910G	Organisation du travail et optimisation des processus	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
REI 1850	Gestion des ressources humaines et IA	3.0
SPU 2005	Méthodologie et recherche documentaire en SPE/SST	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0

1-405-5-1 version 01 (A24)

Certificat en journalisme multiplateforme

Certificat

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances théoriques fondamentales en journalisme, d'acquérir une expérience pratique en journalisme multiplateforme et de développer leur esprit critique ainsi que des habiletés spécifiques à la production d'informations à caractère journalistique, dans le respect des normes déontologiques. Au terme de leurs études, les étudiants seront aptes à œuvrer, de façon autonome, comme journaliste au sein d'un média ou comme journaliste-entrepreneur indépendant.

À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure :

- De rendre compte de la raison d'être, de la philosophie et des valeurs humanistes du journalisme, en s'en inspirant dans sa pratique professionnelle;
- De faire preuve d'une saine distance critique lors de la couverture d'événements sur le terrain de l'actualité, tout en s'assurant de leur degré d'intérêt public;
- De collecter, d'analyser, de mettre en contexte et de vulgariser des données, et d'effectuer des entrevues, en vue de la production d'informations à caractère journalistique;
- D'appliquer, en tout temps, les normes déontologiques de la profession dans sa pratique journalistique;
- De mettre en valeur, dans son portfolio, ses productions journalistiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit :

Base DEC:

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Base universitaire:

- Avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité « Base DEC » ou « Base universitaire », la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FAC. La réussite de ce programme, en plus de l'obligation de satisfaire aux autres conditions d'admissibilité, est une condition préalable à une admission au programme.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.1 Obligation d'inscription
Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en journalisme multiplateforme. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en journalisme multiplateforme 1-405-5-1 version 01 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits de cours obligatoires, 12 à 15 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 1001	Rédaction journalistique multiplateforme	3.0
JOU 1100	Le journalisme: évolution et perspectives	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
JOU 1450	Atelier de journalisme multimédia	3.0
JOU 3300	Éthique et déontologie du journalisme	3.0

Bloc 70B Ateliers pratiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1400	Création et gestion des contenus photographiques	3.0
JOU 2103	Atelier de presse écrite et édition numérique	3.0
JOU 2201	Atelier de radio	3.0
JOU 2350	Atelier de presse télévisée	3.0
JOU 2400	Le journalisme en ligne	3.0

Bloc 70C Formation à l'esprit critique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 2310	Analyse de l'actualité	3.0
JOU 3500	Travail dirigé	3.0

Bloc 70D Intégration professionnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 2510Z	Le journaliste-entrepreneur	3.0
JOU 3400	Stage en entreprise	3.0

Bloc 70E Disciplines complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0
REP 2200	Communication orale	3.0

1-416-5-0 version 00 (A18)

Certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention

Certificat

Objectifs

Le certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention a pour objectif général de permettre aux étudiants de développer, dans une perspective mutidisciplinaire, les connaissances et les habilités nécessaires à l'éducation ou à l'intervention de soutien auprès de clientèles présentant des besoins ou des problématiques en regard de leur santé sexuelle.

Plus précisément, au terme de ce programme, l'étudiant sera apte à:

- discuter (avec aisance et confort) des divers enjeux de société actuels reliés à la sexualité;
- appliquer une approche biopsychosociale de la sexualité humaine;
- démontrer les habilités relationnelles devant être mises en oeuvre dans le cadre d'une activité d'éducation ou d'intervention de soutien en regard de la sexualité;
- distinguer les différents facteurs individuels et collectifs influant sur les croyances, les perceptions, les attitudes et les comportements associés à la sexualité;
- adapter ses habilités d'éducation et d'intervention de soutien en regard de la sexualité en contexte professionnel, en collaboration avec les autres intervenants.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- le candidat admis sous la base d'un DEC autre qu'un DEC technique pertinent au programme, devra réussir le cours Méthodes et techniques d'entrevue (PSY 3012G) au cours des deux premiers trimestres de son admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant admis sur la base du DEC général doit obligatoirement suivre et réussir le cours PSY3012G *Méthodes et techniques d'entrevue* dans le cadre du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi des grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention 1-416-5-0 version 00 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SXS 1000	Sexualité et enjeux de société	3.0
SXS 1001	Développement sexuel et affectif	3.0

Cours	Titre	CR
SXS 3000	Conscience réflexive et intervention	3.0
SXS 3001	Éducation à la sexualité	3.0

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

Le cours PSY3012G est obligatoire pour les étudiants détenteurs d'un DEC général.

Cours	Titre	CR
JES 2009	Jeunes et sexualité	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0
SXS 2003	Sexualité et condition de santé	3.0
SXS 2003D	Sexualité et condition de santé	3.0
SXS 2004	Éthique et intervention en matière de sexualité	3.0
SXS 2006	Sexualité et dépendances	3.0

Bloc 70C Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
CRI 3810G	La délinquance sexuelle	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0

1-420-5-1 version 00 (A21)

Certificat d'intervention en dépendances

Certificat

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Ce programme vise le développement de compétences, en conformité avec les différents statuts professionnels, dans le domaine de l'intervention en dépendances. À la fin de sa formation, l'étudiant sera apte à :

- Identifier les effets biopsychosociaux des dépendances;
- Interpréter les enjeux psychologiques et sociologiques du continuum allant de la prévention à la réadaptation;
- Reconnaître les principaux éléments liés à l'étiologie, aux troubles concomitants et au traitement;
- Élaborer des activités de prévention;
- Réaliser une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire;
- Démontrer des habiletés de base liées à l'intervention en dépendances.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an
- le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance
- la vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention
- certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit commencer le programme en suivant les cours TXM1000D et TXM1150D et TXM1200D et TXM2000D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention en dépendances. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat d'intervention en dépendances 1-420-5-1 version 00 (A21)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0
TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0

Bloc 70B Pratiques en dépendances - ateliers et stage

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TXM 3400	Élaboration d'un programme de prévention	3.0
TXM 3500	Entretien motivationnel et autres approches	3.0
TXM 3510	Intervention en réadaptation des dépendances	3.0
TXM 3520	Animation de groupe en dépendances	3.0
TXM 3600	Stage en milieu d'intervention	6.0

Bloc 70C Problématiques associées et spécifiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
GER 2040D	Approches thérapeutiques et vieillissement	3.0
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SXS 2006	Sexualité et dépendances	3.0
TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0
TXM 3530	Outils d'évaluation en dépendances	3.0
TXM 3540	Intervention auprès des jeunes en dépendances	3.0

1-422-5-1 version 00 (A13)

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme

Certificat

Objectifs

Permettre aux étudiants de développer les connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires à une intervention inclusive visant la réalisation du projet de vie et la participation sociale des personnes qui présentent une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ce programme permet en outre à l'étudiant : d'acquérir de solides connaissances théoriques relatives aux incapacités intellectuelles et aux TSA; de développer des capacités et des stratégies d'intervention inclusive auprès de la personne, sa famille, son réseau de services et sa communauté, centrées sur les besoins et sur l'élimination des obstacles à la participation sociale; de connaître l'organisation et l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires; d'acquérir des notions de droit et d'éthique relatives à l'intervention et à la dispensation de services auprès des personnes ayant une DI ou un TSA; de développer un point de vue critique sur les approches et modèles utilisés au Québec, de même que sur sa propre pratique professionnelle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme 1-422-5-1 version 00 (A13)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IDI 1010	Fondements théoriques de la DI	3.0
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2020	Éthique de l'intervention	3.0

Bloc 70B Intervention spécifique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2120	Intervenir avec les personnes ayant un TSA	3.0

Bloc 70C Intervention et problématique reliées

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3040G	Cadre juridique de l'intervention	3.0
IDI 2130	Intervenir avec les familles	3.0
IDI 2140	Intervenir avec les réseaux social et de services	3.0
IDI 3030	Comportements excessifs et intervention inclusive	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
PEF 2060	Observation et évaluation de l'enfant	3.0
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0

1-481-5-1 version 00 (A18)

Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé

Certificat

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés fondamentales à l'intervention interdisciplinaire en santé publique dans une perspective de santé globale et de développement durable.

Au terme du programme, l'étudiant sera en mesure de mettre en pratique les compétences spécifiques à l'intervention en santé publique. Plus spécifiquement, il sera apte à:

- appliquer de solides connaissances théoriques relatives à l'intervention en santé publique reposant sur les données probantes et les grands principes d'intervention selon l'approche populationnelle et les fonctions de santé publique;
- intervenir, de manière efficace et efficiente, au sein de différents milieux et populations en considérant les déterminants sociaux de la santé et les principes de salutogénèse;
- participer aux étapes de planification, d'évaluation ou d'implantation de programme en santé ou de projets en appliquant des bases méthodologiques et scientifiques;
- poser un regard critique et éthique sur certaines approches et modèles utilisés au Québec et ailleurs, de même que sur sa pratique d'intervention ou son implication en santé publique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours SPU1000G et SPU1010G doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé 1-481-5-1 version 00 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, entre 12 et 15 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Les cours SPU1000G et SPU 1010G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0
SPU 1010G	Outils méthodologiques en santé publique	3.0
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
SPU 3300G	Activité d'intégration	3.0

Bloc 70B Intervention en santé publique - clientèles et problémat. scpécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0
SPU 2320G	Inégalités et développement des communautés	3.0
SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0
SPU 3020G	Santé des jeunes	3.0
SPU 3030G	Santé des adultes et des personne âgées	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0

Bloc 70C Pratique infirmière en santé publique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 2223	Interventions en sciences infirmières 1	3.0
SOI 2233	Interventions en sciences infirmières 2	3.0

Bloc 70D Thématiques complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
ASA 3300G	Planification en santé	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
PEF 2180D	Santé physique des tout-petits	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PST 2955G	Psychopathologie et intervention	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0
SPU 2000D	Introduction à l'épidémiologie	3.0

1-482-5-0 version 03 (H19)

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Certificat

Objectifs

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences spécifiques à l'intervention en santé mentale.

Objectifs spécifiques
Au terme de sa formation, l'étudiant sera apte à:

- Analyser son engagement personnel et sa pratique professionnelle en santé mentale;
- Exercer un jugement critique sur les différents courants théoriques et les principales approches d'intervention;
- Recourir à des pratiques fondées sur des données probantes ou émanant d'approches émergentes et novatrices.
- Intervenir en collaboration avec la personne, ses proches et les intervenants de divers milieux, notamment ceux des réseaux de services en santé mentale.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme et des candidats ayant réussi 60 crédits dans un programme du domaine de l'intervention psychosociale, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Il est conseillé de débuter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention 1-482-5-0 version 03 (H19)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Il est conseillé de débuter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 2955G	Psychopathologie et intervention	3.0
SME 1000	Compétences personnelle, professionnelle	3.0

Cours	Titre	CR
SME 3000	Atelier d'intégration	3.0
SVS 2901	Santé mentale : aspects sociopolitiques	3.0

Bloc 70B Problématiques spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0
SME 1050	Dynamique et développement de la personnalité	3.0
SME 2044	Jeunes et santé mentale	3.0
SME 2055T	Deuil et suicide	3.0

Cours	Titre	CR
SME 2055V	Troubles des conduites alimentaires	3.0
SME 3030Z	Psychosomatique	3.0
SME 3035Z	Les troubles de la personnalité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0

Bloc 70C Outils et pratiques d'intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SME 1020	Intervention et pratiques collaboratives	3.0
SME 3005	Approche systémique	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SME 3035V	Cadre juridique de l'intervention	3.0

Cours	Titre	CR
SME 3035Y	Pratiques axées sur le rétablissement	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
CRI 1730G	Victimologie	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
GER 3045	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
IDI 2020	Éthique de l'intervention	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

1-631-5-2 version 02 (A22)

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Certificat

Objectifs

Le programme vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des normes, des politiques. À la fin du programme, l'étudiant sera capable :

- d'exercer son rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes
- de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire
- d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés
- d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours ASA1050G et SPU1000G doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en gestion des services de santé et des services sociaux. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux 1-631-5-2 version 02 (A22)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours ASA 1050G et SPU 1000G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0
ASA 2221G	La communication en santé	3.0
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
ASA 3300G	Planification en santé	3.0
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1910G	Organisation du travail et optimisation des processus	3.0
ASA 2000G	Gérer la qualité et la performance	3.0
ASA 2010G	Gestion des ressources humaines	3.0
ASA 3150G	Gestion stratégique du changement	3.0
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0

Bloc 70C Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1730G	Victimologie	3.0
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0
GER 3045	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
IDI 1010	Fondements théoriques de la DI	3.0
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0
JES 1001	Jeunes et réalités sociales	3.0
JES 2005	Jeunes et famille	3.0
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté	3.0
PEF 3050	Intervention : enfant, famille, réseaux	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SME 3035Y	Pratiques axées sur le rétablissement	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0

1-821-5-1 version 01 (H16)

Certificat en français langue seconde : culture, études et travail

Certificat

Objectifs

À la fin de ce programme, l'étudiant sera apte à:

- utiliser les compétences linguistiques et socioculturelles développées afin
  - de mieux interagir au sein de sa société d'accueil;
  - d'intégrer le marché du travail ou d'améliorer sa situation professionnelle;
  - d'entamer ou de poursuivre des études dans une université francophone.
- appliquer les compétences stratégiques développées afin de favoriser l'autonomie dans son apprentissage et dans sa pratique langagière.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- être non francophone
- être de niveau QUM4 (QUM3 réussi) tant à l'oral qu'à l'écrit
- le candidat ayant déjà atteint les objectifs du programme, tant à l'oral qu'à l'écrit, ne peut être admis au certificat

Exigence de français à l'admission

- Les étudiants du certificat sont exclus des dispositions de l'article 3.2 du Règlement des études de premier cycle touchant la connaissance du français.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Le niveau d'entrée au certificat est fixé au niveau QUM4, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant qui après avoir passé un test de classement, démontre une connaissance limitée ou insuffisante du français doit suivre de 6 à 18 crédits de cours de français des niveaux QUM1, QUM2 et QUM3, selon les résultats au test, préalablement à l'inscription aux cours du certificat. Ces cours sont hors programme.

- Pour passer d'un niveau QUM à un autre, l'étudiant doit avoir obtenu au moins 6 crédits au niveau précédent. L'étudiant doit avoir obtenu 6 crédits au minimum au niveau QUM7, avant de s'inscrire à un des cours du bloc F. Le niveau requis pour la diplomation est le QUM7 réussi. L'étudiant doit avoir suivi deux cours au niveau 2000, un obligatoire (FRS2702 - Bloc A) et l'autre optionnel (Bloc E).

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en français langue seconde: culture, études et travail. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en français langue seconde : culture, études et travail 1-821-5-1 version 01 (H16)

Le programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Le bloc 70 A est constitué de 2 cours obligatoires représentant des apprentissages essentiels. Les étudiants doivent suivre 2 cours au niveau 2000, le premier étant celui figurant dans le bloc de cours obligatoire. L'étudiant peut choisir le deuxième cours de niveau 2000 nécessaire à sa diplomation dans le bloc 70 E. Cumulé à d'autres programmes, ce certificat peut mener à l'obtention d'un baccalauréat.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le segment totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits

de cours à option.

Bloc 70A Apprentissages essentiels

Obligatoire - 6 crédits

Cours	Titre	CR
FRS 1505	Compréhension du français oral	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 2702	Projet personnalisé d'intégration	3.0

Bloc 70B Français général, formule intensive

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRS 1400	Langue, communication et culture, intensif, QUM4a	6.0
FRS 1401	Langue, communication et culture, intensif, QUM4b	6.0
FRS 1500	Langue, communication et culture, intensif, QUM5a	6.0

Cours	Titre	CR
FRS 1501	Langue, communication et culture, intensif, QUM5b	6.0
FRS 1601	Langue, communication et culture, intensif, QUM6a	6.0
FRS 1601S	Langue, communication et culture, intensif, QUM6b	6.0

Bloc 70C Français général, formule non intensive

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
FRS 1402	Langue, communication et culture, QUM4	3.0
FRS 1404	Lecture, écriture et syntaxe	3.0
FRS 1405	Phonétique corrective	3.0
FRS 1502	Langue, communication et culture, QUM5	3.0
FRS 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0
FRS 1602	Langue, communication et culture, QUM6	3.0
FRS 1604	Lecture et construction textuelle	3.0

Bloc 70D Français de spécialité

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRS 1406	Introduction à la culture québécoise	3.0
FRS 1508	Communication en contexte professionnel	3.0
FRS 1606	Compréhension écrite par les textes littéraires	3.0
FRS 1607	Le texte scientifique: compréhension et expression	3.0
FRS 1608	Français langue de l'entreprise	3.0

Bloc 70E Français de spécialité, niveau avancé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRS 2704	Production écrite et stylistique	3.0
FRS 2705	Débats et exposés oraux : questions actuelles	3.0
FRS 2706	Langue et cultures : compréhension et expression	3.0
FRS 2707	Méthodologie universitaire : habiletés langagières	3.0

Bloc 70F Français de spécialité, perfectionnement

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
PBT 1002	Culture, marques et contenus	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-962-5-0 version 06 (A24)

Certificat d'études individualisées ès arts

Certificat

Objectifs

Ce certificat favorise la poursuite d'objectifs personnels et une plus grande autonomie dans le choix des moyens de les atteindre.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- remplir le questionnaire d'analyse de candidature qui permet au candidat de définir ses attentes et ses besoins
- élaborer avec le responsable du programme le projet de formation qui tiendra compte des intérêts et des besoins personnels et professionnels du candidat. Le projet de formation doit respecter le cadre du programme: le certificat d'études individualisées ès arts est composé d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours. L'étudiant complète le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) et des autres facultés, écoles et départements de l'Université

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat d'études individualisées ès arts. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

Structure du programme

Certificat d'études individualisées ès arts 1-962-5-0 version 06 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

Il est défini selon les besoins de formation professionnelle et personnelle de l'étudiant et comprend généralement de 9 à 15 crédits de cours spécifiques à une concentration et de 15 à 21 crédits de cours complémentaires. Dans tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

Le certificat comprend un tronc commun (segment 01) et les 6 concentrations suivantes:

Rédaction (segment 56)

Rédaction et communication (segment 57)

Relations publiques (segment 58)

Publicité et communication créative (segment 59)

Journalisme multiplateforme (segment 60)

Création et gestion de contenus (segment 61)

Microprogrammes liés au secteur ès arts (segment 99)

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

Tout microprogramme ès arts de l'Université de Montréal est susceptible de constituer le segment 99 du certificat en études individualisées ès arts en autant qu'il respecte les critères suivants :

- Être un microprogramme de 1er cycle;

- Être attesté par sa faculté;

- Compter au minimum 9 crédits.

Veuillez noter que les cours du microprogramme feront l'objet d'un transfert dans le CEI. Le transfert de cours est encadré par l'article 8 du Règlement des études de premier cycle et ne peut être autorisé, sauf exception, pour des crédits obtenus depuis plus de 10 ans.

Liste des microprogrammes liés au secteur ès arts:

Droit 1-325-6-5;

Langue espagnole et cultures hispaniques 1-105-6-1

Langue et culture allemandes 1-085-7-0;

Langue et culture anglaises 1-135-7-0;

Langue et culture arabes 1-117-7-0;

Langue et culture catalanes 1-104-7-0;

Langue et culture chinoises 1-097-7-0;

Langue et culture coréenne 1-097-7-1;

Langue et culture de la Grèce moderne 1-130-6-1

Langue et culture grecques 1-095-7-1;

Langue et culture hispaniques 1-105-7-0 (fermé à l'admission);

Langue et culture innues 1-081-6-1

Langue et culture italiennes 1-110-7-0;

Langue et culture japonaises 1-097-7-2;

Langue et culture latines 1-095-7-0;

Langue et culture néo-helléniques 1-130-7-0 (fermé à l'admission);

Langue et culture russes 1-121-7-0;

Langue portugaise et cultures lusophones 1-091-7-0;

Rédaction professionnelle 1-186-6-2.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Tronc commun à toutes les concentrations.

Segment 56 Propre à la concentration rédaction

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Bloc 56A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0

Bloc 56B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1300G	Révision de textes	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2101	Le texte de création	3.0

Segment 57 Propre à la concentration rédaction et communication

Cette concentration totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Le cours obligatoire doit être suivi avant les cours RED2000, RED2010, RED2020. Il peut être concomitant à tous les autres.

Bloc 57A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0

Bloc 57B

Option -12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1300G	Révision de textes	3.0
PBT 1111	Rédaction créative en publicité	3.0

Cours	Titre	CR
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0
RED 2101	Le texte de création	3.0

Segment 58 Propre à la concentration relations publiques

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Bloc 58A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REP 1000	Principes et éthique des relations publiques	3.0
REP 2100	Rédaction stratégique et d'influence	3.0
REP 3101	Recherche, analyse de données, évaluation	3.0

Bloc 58B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REP 2150	Relations publiques Marketing	3.0
REP 2200	Communication orale	3.0
REP 2300	Communication avec les médias et les influenceurs	3.0
REP 2500	Responsabilité sociale et enjeux de communication	3.0

Segment 59 Propre à la concentration publicité et communication créative

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Bloc 59A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PBT 1001	Communication commerciale	3.0
PBT 1004	Communication créative et médias	3.0
PBT 2006	Créativité commerciale et numérique	3.0

Bloc 59B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PBT 1002	Culture, marques et contenus	3.0
PBT 2007	Gestion créative de projets	3.0
PBT 3008	Activation de marques	3.0
PBT 3009	Communication relationnelle	3.0

Segment 60 Propre à la concentration journalisme multiplateforme

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Bloc 60A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 1001	Rédaction journalistique multiplateforme	3.0
JOU 1100	Le journalisme: évolution et perspectives	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
JOU 3300	Éthique et déontologie du journalisme	3.0

Bloc 60B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
JOU 1450	Atelier de journalisme multimédia	3.0
JOU 2103	Atelier de presse écrite et édition numérique	3.0
JOU 2201	Atelier de radio	3.0
JOU 2400	Le journalisme en ligne	3.0

Segment 61 Propre à la concentration création et gestion de contenus

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Bloc 61A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1003	Histoire et évolution des médias sociaux	3.0
EDP 1200	Compréhension et utilisation des données	3.0
EDP 2500	Communications numériques internes	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0

Bloc 61B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1400	Création et gestion des contenus photographiques	3.0
EDP 2401	Production de vidéos et de balados	3.0
EDP 2900	Intelligence artificielle et création de contenus	3.0
REP 2300	Communication avec les médias et les influenceurs	3.0

Segment 99 Propre à la concentration microprogrammes ès arts

Voir structure du microprogramme désiré.

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

1-962-5-1 version 06 (A25)

Certificat d'études individualisées ès sciences

Certificat

Objectifs

L'objectif de ce certificat est de favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- remplir le questionnaire d'analyse de candidature qui permet au candidat de définir ses attentes et ses besoins.
- élaborer avec le responsable du programme le projet de formation qui tiendra compte des intérêts et des besoins personnels et professionnels du candidat. Le projet de formation doit respecter le cadre du programme: le certificat d'études individualisées ès sciences est composé d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours. L'étudiant complète le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat d'études individualisées ès sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

Structure du programme

Certificat d'études individualisées ès sciences 1-962-5-1 version 06 (A25)

Le certificat comporte 30 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les 24 concentrations suivantes :

Criminologie (segment 51)

Gérontologie (segment 52)

Gestion appliquée à la police et à la sécurité (segment 53)

Intervention auprès des jeunes (segment 55)

Intervention en DI et en TSA (segment 56)

Relations industrielles (segment 59)

Santé et sécurité du travail (segment 61)

Santé mentale (segment 62)

Victimologie (segment 64)

Violence et société (segment 65)

Intervention: groupes et organisations (segment 67)

Leadership militaire (segment 68)

Sexualité: société et intervention (segment 69)

Enquête et renseignement (segment 70)

Relations sociales: égalité et intervention (segment 71)

Santé publique (segment 72)

Coopération et solidarité internationales (segment 73)

Intervention psychoéducative (segment 74)

Intervention en dépendances (segment 75)

Affaires internationales (HEC-Montréal) (segment 94)

Gestion des opérations et de la logistique (HEC-Montréal) (segment 95)

Gestion des ressources humaines (HEC-Montréal) (segment 96)

Management (HEC-Montréal) (segment 97)

Marketing (HEC-Montréal) (segment 98)

Microprogramme de premier cycle ès sciences (segment 99)

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.

Tout microprogramme ès sciences de l'Université de Montréal est susceptible de constituer le segment 99 du certificat en études individualisées ès sciences en autant qu'il respecte les critères suivants :

- Être un microprogramme de 1er cycle;

- Être attesté par sa faculté;

- Compter au minimum 9 crédits.

Veuillez noter que les cours du microprogramme feront l'objet d'un transfert dans le CEI. Le transfert de cours est encadré par l'article 8 du Règlement des études de premier cycle et ne peut être autorisé, sauf exception, pour des crédits obtenus depuis plus de 10 ans.

Liste des microprogrammes offerts à l'Université de Montréal et liés au secteur ès sciences:

Administration des systèmes informatiques 1-175-7-3

Bureautique 1-175-7-0 (fermé à l'admission)

Études autochtones 1-081-7-0

Évaluation de la santé et interventions 1-630-7-5

Financement des organismes à but non lucratif 1-067-6-1

Gestion de la qualité de vie au travail 1-230-6-0

Gestion des services de santé et des services sociaux 1-631-7-2

Gestion et intégration de l'intelligence artificielle 1-176-6-3

Intelligence artificielle : utilisation responsable 1-176-6-1

Initiation à la programmation 1-175-7-1 (fermé à l'admission)

Initiation au multimédia 1-175-7-6 (fermé à l'admission)

Multimédia 1-175-7-4

Optimisation des affaires et intelligence artificielle 1-176-6-2

Programmation 1-175-7-2

Programmation Internet 1-175-7-7

Relations ethniques 1-101-7-0

Santé mentale : mentorat pour pairs aidants 1-540-7-0 (admissions suspendues)

Soins palliatifs et de fin de vie 1-630-6-0

Les microprogrammes des écoles affiliées, HEC Montréal et École polytechnique, sont également acceptés en concentration. Ces microprogrammes doivent être attestés au préalable et comporter entre 9 et 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Tous les crédits du segment commun sont au choix.

Segment 51 Propre à la concentration Criminologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 9 crédits à option.

Bloc 51A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050G	Sociocriminologie 1	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1100G	Psychocriminologie	3.0

Bloc 51B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1151G	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1511G	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1730G	Victimologie	3.0
CRI 2410G	Pénologie	3.0

Bloc 51C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2000G	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015G	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2052G	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2455G	Psychopathies	3.0
CRI 3465G	Troubles de personnalité et délinquance	3.0

Bloc 51D

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3305G	Violences criminelles	3.0
CRI 3341G	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3420G	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425G	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3810G	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3900G	Justice des mineurs	3.0

Segment 52 Propre à la concentration Gérontologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 52A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 1000D	Introduction à la gérontologie	3.0

Bloc 52B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
GER 2015D	Alimentation et vieillissement	3.0
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement	3.0
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0
GER 3045	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0
GER 3046D	Le grand âge	3.0
GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0

Segment 53 Propre à la concentration Gestion appl. à la police et à la sécurité

Tous les crédits de la concentration sont obligatoires.

Bloc 53A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GSP 1100	Communication appliquée en sécurité intérieure	3.0
GSP 1200	Exploitation de l'information en sécurité	3.0
GSP 2100	Planification et organisation en sécurité intérieure	3.0
GSP 2200	Direction et contrôle des activités	3.0
GSP 2300	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure	3.0

Segment 55 Propre à la concentration Intervention auprès des jeunes

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 55A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0

Cours	Titre	CR
JES 1001	Jeunes et réalités sociales	3.0

Bloc 55B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 1010	Processus d'intervention	3.0
JES 2005	Jeunes et famille	3.0
JES 2006D	Jeunes et médias sociaux	3.0
JES 2008	Jeunes et violence	3.0
JES 2009	Jeunes et sexualité	3.0

Cours	Titre	CR
JES 2014Z	Intervention auprès du jeune suicidaire	3.0
JES 2015D	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2015Y	Les jeunes de la rue	3.0
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0
JES 2016Z	Le décrochage scolaire	3.0

Segment 56 Propre à la concentration Intervention en DI et en TSA

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 6 à 9 crédits à option.

Bloc 56A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDI 1010	Fondements théoriques de la DI	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 1040	Fondements théoriques des TSA	3.0

Bloc 56B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2120	Intervenir avec les personnes ayant un TSA	3.0

Bloc 56C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3040G	Cadre juridique de l'intervention	3.0
IDI 2020	Éthique de l'intervention	3.0
IDI 2130	Intervenir avec les familles	3.0

Cours	Titre	CR
IDI 2140	Intervenir avec les réseaux social et de services	3.0
IDI 3030	Comportements excessifs et intervention inclusive	3.0

Segment 59 Propre à la concentration Relations industrielles

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 59A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1010G	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1140G	Approche juridique en RI	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1240G	Gestion des RH	3.0

Bloc 59B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
REI 2230G	Stratégie RH et dotation	3.0
REI 2310G	Convention collective	3.0

Segment 61 Propre à la concentration Santé et sécurité du travail

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 61A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0
SST 2025	Droit de la SST	3.0

Bloc 61B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SST 1110	Sécurité du travail	3.0
SST 2120	Ergonomie	3.0
SST 2130	Hygiène du travail	3.0
SST 2220	Gestion des maladies et lésions professionnelles	3.0
SST 2310D	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0

Segment 62 Propre à la concentration Santé mentale

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 62A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 2955G	Psychopathologie et intervention	3.0
SME 1000	Compétences personnelle, professionnelle	3.0
SVS 2901	Santé mentale : aspects sociopolitiques	3.0

Bloc 62B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0
SME 1020	Intervention et pratiques collaboratives	3.0
SME 1050	Dynamique et développement de la personnalité	3.0
SME 2055T	Deuil et suicide	3.0
SME 2055V	Troubles des conduites alimentaires	3.0
SME 3005	Approche systémique	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SME 3030Z	Psychosomatique	3.0
SME 3035V	Cadre juridique de l'intervention	3.0
SME 3035Y	Pratiques axées sur le rétablissement	3.0
SME 3035Z	Les troubles de la personnalité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0

Segment 64 Propre à la concentration Victimologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 64A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1730G	Victimologie	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2017D	Victimes et institutions juridiques	3.0

Bloc 64B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2301G	Évaluation et intervention auprès des victimes	3.0
VIO 1000	L'intervenant en contexte de violence	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0
VIO 3020	Profils vulnérables	3.0
VIO 3020D	Profils vulnérables	3.0

Segment 65 Propre à la concentration Violence et société

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option

Bloc 65A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3305G	Violences criminelles	3.0
CRI 3810G	La délinquance sexuelle	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0

Bloc 65B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 2008	Jeunes et violence	3.0
VIO 1000	L'intervenant en contexte de violence	3.0
VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0

Cours	Titre	CR
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0
VIO 3020	Profils vulnérables	3.0

Segment 67 Propre à la concentration Intervention: groupes et organisations

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 67A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0

Bloc 67B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
HEC 1038	Habiletés politiques (MNGT30460)	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
SST 2310D	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

Segment 68 Propre à la concentration Leadership militaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 68A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
HEC 1030	Gestion du changement (MNGT30411)	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

Segment 69 Propre à la concentration Sexualité : société et intervention

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 69A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SXS 1000	Sexualité et enjeux de société	3.0
SXS 1001	Développement sexuel et affectif	3.0

Bloc 69B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JES 2009	Jeunes et sexualité	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0
SXS 2003	Sexualité et condition de santé	3.0
SXS 2003D	Sexualité et condition de santé	3.0
SXS 2004	Éthique et intervention en matière de sexualité	3.0

Segment 70 Propre à la concentration Enquête et renseignement

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2510G	Droit des enquêtes civiles	3.0
DRT 2520G	Droit des enquêtes administratives et pénales	3.0
SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0
SIP 2500G	Entrevues d'enquête, perquisitions et saisies	3.0
SIP 2505G	Stratégies d'enquête	3.0

Segment 71 Propre à la concentration Relations sociales: égalité et intégration

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0

Cours	Titre	CR
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0

Bloc 71B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0

Cours	Titre	CR
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

Segment 72 Propre à la concentration Santé publique

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0
SPU 1010G	Outils méthodologiques en santé publique	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0

Bloc 72B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0
SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 3020G	Santé des jeunes	3.0
SPU 3030G	Santé des adultes et des personne âgées	3.0

Segment 73 Propre à la concentration en Coopération et solidarité internationale

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0

Bloc 73B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PPL 2120	Éducation à la citoyenneté mondiale	3.0
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0
PPL 2210	Nouvelles technologies pour l'international	3.0
PPL 2230	Construction de savoirs à l'international	3.0
PPL 2240	Ingénierie de la formation pour l'international	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0
PPL 3078	Corruption et abus : prévention en coopération	3.0
PPL 3120	Gestion et évaluation de projets en coopération	3.0
PPL 3140	Actions humanitaires : conflits et catastrophes	3.0
PPL 3160	Santé et sécurité en contexte international	3.0

Segment 74 Propre à la concentration Intervention psychoéducative

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1501	Clientèles en difficulté d'adaptation	3.0
PSE 1502	Fondements en psychométrie et observation	3.0
PSE 1503	Méthodes d'intervention psychoéducative	3.0

Bloc 74B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0
PSE 2500	Savoir-être et intervention	3.0
PSE 2501	Pratiques d'intervention en milieu scolaire	3.0
PSE 2502	L'intervention communautaire en psychoéducation	3.0
PSE 2504	Pratiques inclusives en psychoéducation	3.0

Segment 75 Propre à la concentration Intervention en dépendances

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante:12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire -12 crédits.

Cours	Titre	CR
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0

Bloc 75B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0
TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0

Segment 94 Propre à la concentration Affaires internationales (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 94A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1005	Environnement des affaires internationales (INTE30010)	3.0

Bloc 94B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1004	Aspects juridiques des transactions commerciales internationales (DRAF30008)	3.0
HEC 1007	Stratégies d'entrée sur les marchés étrangers (INTE30012)	3.0
HEC 1054	Gestion internationale de la chaîne logistique (OPER30514)	3.0

Segment 95 Propre à la concentration Gestion opérations et logistique (HEC-Mtl)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 95A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1041	Gestion des opérations (OPER30500)	3.0

Bloc 95B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1043	Gestion du transport (OPER30502)	3.0
HEC 1045	Planification et contrôle de la production (OPER30506)	3.0
HEC 1046	Gestion de stocks et de la distribution (OPER30507)	3.0
HEC 1049	Gestion de la qualité (OPER30530)	3.0
HEC 1050	Gestion des achats (OPER30537)	3.0
HEC 1052	Analyse et conception des systèmes opérationnels (OPER30550)	3.0
HEC 1057	Opérations, logistique et développement durable (DDRS30515)	3.0

Segment 96 Propre à la concentration Gestion des ressources humaines (HEC-Mtl)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 96A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1017	Gestion du personnel (RHRT30300)	3.0
HEC 1023	Relations de travail (RHRT30350)	3.0

Bloc 96B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1018	Gestion de la rémunération (RHRT30302)	3.0
HEC 1019	Recrutement et sélection des ressources humaines (RHRT30303)	3.0
HEC 1020	Gérer la performance des employés au travail (RHRT30310)	3.0
HEC 1021	Gestion de la formation des ressources humaines (RHRT30320)	3.0
HEC 1026	Négociation de la convention collective (RHRT30353)	3.0
HEC 1058	Collaboration et partenariat en contexte de changement (RHRT30301)	3.0
HEC 1059	Mobilisation des ressources humaines (RHRT30315)	3.0
HEC 3006	Management (MNGT30400)	3.0

Segment 97 Propre à la concentration Management (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 97A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1029	Leadership et pratique de direction (MNGT30410)	3.0
HEC 3006	Management (MNGT30400)	3.0

Bloc 97B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1030	Gestion du changement (MNGT30411)	3.0
HEC 1031	Habiletés de supervision (MNGT30420)	3.0
HEC 1032	Habiletés de communication (MNGT30421)	3.0
HEC 1033	Habiletés de gestion du travail en équipe (MNGT30422)	3.0
HEC 1036	Psychologie de la décision (MNGT30451)	3.0
HEC 1037	Psychologie et leadership du changement (MNGT30452)	3.0
HEC 1038	Habiletés politiques (MNGT30460)	3.0
HEC 1039	Psychologie et gestion des personnalités difficiles (MNGT30461)	3.0
HEC 1061	Comportements et relations humaines au travail (MNGT30401)	3.0
HEC 1062	Devenir une organisation apprenante (MNGT30403)	3.0
HEC 1064	Leadership en gestion de projets (PROJ30413)	3.0
HEC 1065	Développer ses capacités créatives (ENTR31016)	3.0
HEC 1066	L'éthique en management (ETHI30425)	3.0
HEC 3062	Gestion de projets (PROJ30470)	3.0

Segment 98 Propre à la concentration Marketing (HEC-Montréal)

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 98A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 3018	Introduction au marketing (MARK30100)	3.0

Bloc 98B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 1016	Comportement du consommateur (MARK30136)	3.0
HEC 1067	Communication marketing (MARK30102)	3.0
HEC 1069	Marketing et expérience client (MARK30117)	3.0
HEC 1070	Tendances et stratégie en commerce de détail (MARK30118)	3.0
HEC 1071	Marketing électronique (MARK30170)	3.0

Segment 99 Propre à la concentration Microprogramme ès sciences

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 à 15 crédits à option.

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.

1-067-6-1 version 00 (A22)

Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

L'objectif général du microprogramme :

Développer les compétences nécessaires pour planifier, coordonner et réaliser des campagnes de financement soutenant la mission et le développement des OBNL.

Les objectifs particuliers du microprogramme :

1. Acquérir une connaissance fine de l'organisation du monde de la philanthropie et de son fonctionnement : ses composantes, ses structures, ses dynamiques;

2. Différencier les contextes réglementaires dans lesquels évoluent les OBNL et les entreprises sociales;

3. Savoir choisir les types de financements appropriés selon les particularités et la culture des organismes;

4. Élaborer un argumentaire de projet ou de campagne pour des OBNL;

5. Concevoir et exécuter des campagnes de financement, de l'étude de faisabilité à la clôture;

6. Coordonner des ressources humaines en contexte de bénévolat;

7. Initier, maintenir et développer des relations positives avec les donateurs, les décideurs et les parties prenantes des réseaux philanthropiques, et ce, en intégrant les outils numériques adéquats.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
On recommande de suivre les cours PHE1001 et PHE2010 en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en financement des organismes à but non lucratif 1-067-6-1 version 00 (A22)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHE 1001	Introduction à la philanthropie	3.0
PHE 2010	Cadre et normes en contexte philanthropique	3.0

Cours	Titre	CR
PHE 2020	Les campagnes de collecte de fonds	3.0
PHE 3020Z	Recherche, analyse et gestion de l'information et des données	3.0

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHE 2600	Communication, marketing et relations donateurs	3.0
PHE 3005	Gestion des employés et des bénévoles en OBNL	3.0

Cours	Titre	CR
PHE 3010	Dons majeurs et planifiés	3.0

1-176-6-1 version 00 (A24)

Microprogramme de premier cycle en intelligence artificielle : utilisation responsable

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Objectif général

Ce programme vise à doter les étudiants des compétences nécessaires pour comprendre, intégrer et utiliser de manière responsable l'intelligence artificielle dans le milieu professionnel. Les participants développeront une compréhension approfondie des implications sociétales de l'IA et seront sensibilisés aux enjeux éthiques liés à son utilisation en contexte professionnel.

Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

• Cerner le périmètre de l'IA

• Utiliser des outils d'IA générative et de maintenir à jour ses connaissances

• Émettre des recommandations éthiques et sociales dans le contexte de l'IA

• Cibler les lois et règlements clés touchant à l'IA et favoriser les bonnes pratiques de gouvernance

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Conditions d'admission
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3
- avoir réussi le programme d'études Accès FAC de l'Université de Montréal. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au programme.

Exigences de français à l'admission
Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en intelligence artificielle : utilisation responsable 1-176-6-1 version 00 (A24)

Le microprogramme comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du segment 70 sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0
IFT 1410	IA générative appliquée	3.0
PHI 1961	Éthique, responsabilité sociale et IA	3.0
SIA 2000	Droit et gouvernance de l'IA	3.0

1-176-6-2 version 00 (A24)

Microprogramme de premier cycle en optimisation des affaires et intelligence artificielle

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Objectif général

Ce programme vise à doter les étudiants des compétences nécessaires pour comprendre, intégrer et utiliser de manière responsable l'intelligence artificielle dans le milieu professionnel. Les participants développeront une compréhension approfondie des implications sociétales de l'IA et seront sensibilisés aux enjeux éthiques liés à son utilisation en contexte professionnel.

Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

• Cerner le périmètre de l'IA

• Émettre des recommandations éthiques et sociales dans le contexte de l'IA

• Expliquer comment l'IA contribue à la productivité et à la création de valeur dans l'économie et le commerce.

• Identifier les opportunités et limites de l'utilisation de l'IA dans les stratégies de communication et dans la chaîne logistique d'une organisation.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Conditions d'admission
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier,le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3
- avoir réussi le programme d'études Accès FAC de l'Université de Montréal. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au programme.

Exigences de français à l'admission
Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en optimisation des affaires et intelligence artificielle 1-176-6-2 version 00 (A24)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du segment 70 sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0
PHI 1961	Éthique, responsabilité sociale et IA	3.0
SIA 1010	Économie, commerce et IA	3.0
SIA 2020	Stratégies de communication avec l'IA	3.0
SIA 2021	Chaîne logistique et IA	3.0

1-176-6-3 version 00 (A24)

Microprogramme de premier cycle en gestion et intégration de l'intelligence artificielle

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Objectif général

Ce programme vise à doter les étudiants des compétences nécessaires pour comprendre, intégrer et utiliser de manière responsable l'intelligence artificielle dans le milieu professionnel. Les participants développeront une compréhension approfondie des implications sociétales de l'IA et seront sensibilisés aux enjeux éthiques liés à son utilisation en contexte professionnel. Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

• Cerner le périmètre de l'IA

• Émettre des recommandations éthiques et sociales dans le contexte de l'IA

• Adapter les pratiques en ressources humaines en réponse à l'utilisation de l'IA.

• Participer activement à la gestion efficace d'un changement organisationnel lié à l'implantation de l'IA.

• Contribuer au développement et à la gestion de projets d'IA au sein d'une organisation.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Conditions d'admission
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit soit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3

- avoir réussi le programme d'études Accès FAC de l'Université de Montréal. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au programme.

Exigences de français à l'admission
Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission. programme.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en gestion et intégration de l'intelligence artificielle 1-176-6-3 version 00 (A24)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du segment 70 sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0
PHI 1961	Éthique, responsabilité sociale et IA	3.0
REI 1850	Gestion des ressources humaines et IA	3.0
REI 3850	Gestion du changement et adoption de l'IA	3.0
SIA 2022	Développement de projet avec l'IA	3.0

1-186-6-2 version 02 (A22)

Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle

Attestation

Objectifs

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle 1-186-6-2 version 02 (A22)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme de premier cycle sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0
RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0

1-230-6-0 version 00 (H19)

Microprogramme de premier cycle en gestion de la qualité de vie au travail

Attestation

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales et de développer des habiletés professionnelles pour intervenir de façon efficiente en gestion de la qualité de vie au travail.

Plus spécifiquement, à la fin du programme, l'étudiant sera en mesure :

- de connaître le cadre juridique et normatif relié à la gestion de la qualité de vie au travail;
- de décrire les enjeux et les impacts de la santé et de la qualité de vie sur l'individu et sur le milieu de travail;
- de planifier toutes les étapes une démarche structurée de promotion de la santé et du mieux-être en milieu de travail;
- de participer à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes favorisant un climat de travail sain.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en gestion de la qualité de vie au travail 1-230-6-0 version 00 (H19)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0
SST 2310	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0
NUT 1970	Activité physique, nutrition et santé	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
REI 1240G	Gestion des RH	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
SST 2310D	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0
SST 3340	Leadership et culture en SST	3.0

1-325-6-5 version 04 (H25)

Microprogramme de premier cycle en droit

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- Avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- les conditions d'admissibilité au certificat en droit sont les mêmes que pour le microprogramme en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
On recommande de suivre les cours PHE1001 et PHE2010 en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

1-540-6-0 version 01 (A23)

Microprogramme de premier cycle en santé mentale : mentorat pour pairs aidants

Attestation

Objectifs

Au terme de leur formation, les étudiants auront acquis les connaissances et les compétences communicationnelles et relationnelles nécessaires pour oeuvrer en tant que mentors pairs aidants dans leur milieux respectifs. Ils pourront en outre:

- Distinguer une approche axée sur la promotion du rétablissement d'une approche curative de la maladie mentale centrée sur les symptômes ;
- Reconnaître et stimuler chez les membres de leur entourage aux prises avec des problèmes de santé mentale leurs capacités de résilience et d'auto-prise en charge mobilisables au profit du rétablissement et du partenariat patient ;
- Situer leur expertise spécifique en complémentarité avec celles des professionnels de la santé et du psychosocial pour accompagner et soutenir globalement les personnes dans leur processus de rétablissement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- sous réserve de la qualité du dossier, fournir une lettre de motivation

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

Remarques

- La lettre de motivation doit comporter un maximum de deux pages rédigées en français dans laquelle, après avoir présenté son parcours personnel et professionnel, le candidat fera part de son intérêt pour le mentorat pour les pairs aidants.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins et un certificat médical confirmant l'aptitude à effectuer un stage seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription :

L'étudiant s'inscrit à temps partiel

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant: 1er trimestre : cours PST 1000; 2e trimestre : cours PST1001; 3e trimestre : cours PST 1003. L'étudiant inscrit doit suivre le cours SPU2030D à l'un ou à l'autre de ces trimestres.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle, l'étudiant dont la moyenne, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours obligatoire ou plus, soit à des cours totalisant trois crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont proposées dans le cadre du stage PST1003.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en santé mentale : mentorat pour pairs aidants 1-540-6-0 version 01 (A23)

Le microprogramme de premier cycle comporte 12 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du segment 70 sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PST 1000	Rétablissement et santé globale	3.0
PST 1002	Ethique de la pair-aidance	3.0
PST 1003	Atelier d'intégration	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0

1-630-6-0 version 00 (H19)

Microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et de fin de vie

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et fin de vie a pour objectif général d'outiller les professionnels du RSSS, ainsi que tout étudiant appelé à être membre d'un des ordres professionnels concernés, dans le but d'acquérir certaines des compétences générales et spécifiques attendues par les milieux de pratique, dans le domaine du continuum allant des soins palliatifs à la fin de vie.

Plus précisément, au terme de ce microprogramme, l'étudiant sera apte à :

- Expliquer les concepts de base sur les soins palliatifs et de fin de vie: mort, douleur, souffrance, respect de la personne vulnérable;
- Reconnaître les spécificités de la réalité du patient et de ses proches;
- Identifier les besoins des personnes en soins palliatifs et en fin de vie;
- Intervenir dans le respect de la personne et de ses proches durant la trajectoire allant du curatif au palliatif et à la fin de vie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- le candidat admis sous la base d'un DEC autre qu'un DEC technique pertinent au programme doit posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
On recommande de suivre les cours PHE1001 et PHE2010 en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en soins palliatifs et de fin de vie 1-630-6-0 version 00 (H19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 9 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de ce programme sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2633	Introduction aux soins palliatifs et de fin de vie	3.0

Bloc 70B Formation complémentaire

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0
GER 3046D	Le grand âge	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0

1-631-7-2 version 03 (A22)

Microprogramme de premier cycle en gestion des services de santé et des services sociaux

Attestation

Objectifs

Permettre à l'étudiant de développer certaines compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des normes, des politiques.

À la fin du microprogramme, et en fonction du choix de cours, l'étudiant sera capable :

- d'exercer un rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes
- de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire
- d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés
- d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- à l'exception des titulaires d'un DEC technique pertinent au programme, posséder une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent (attestations requises)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
On recommande de suivre les cours PHE1001 et PHE2010 en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en gestion des services de santé et des services sociaux 1-631-7-2 version 03 (A22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option. Les cours ASA1050G et SPU1000G doivent être suivis en début de programme.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1910G	Organisation du travail et optimisation des processus	3.0
ASA 2000G	Gérer la qualité et la performance	3.0
ASA 2010G	Gestion des ressources humaines	3.0
ASA 2221G	La communication en santé	3.0
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0

Cours	Titre	CR
ASA 3150G	Gestion stratégique du changement	3.0
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0
ASA 3300G	Planification en santé	3.0
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0

1-325-1-8 version 03 (H25)

Programme de qualification en droit

Attestation

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété au minimum des études de premier cycle en droit l'occasion d'actualiser sa formation dans son champ d'études. Cette mise à jour de ses connaissances vise à répondre aux exigences spécifiques du Comité des équivalences du Barreau ou du Comité sur les admissions de la Chambre des notaires, ou encore à satisfaire à la demande expresse d'un ordre professionnel compétent du domaine juridique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire au minimum d'un diplôme de premier cycle en droit
- détenir une attestation de dépôt de dossier délivrée par le Comité des équivalences du Barreau(bloc 70) ou le Comité sur les admissions de la Chambre des notaires (bloc 71), ou une prescription d'un ordre professionnel compétent du domaine juridique (bloc 79)
- avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais
- avoir la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent, le statut de réfugié, ou un permis d'études valide

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant inscrit au programme de qualification en droit ne peut pas accumuler plus de crédits de cours de droit que le nombre prévu dans la décision de l'ordre professionnel compétent, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit à une attestation pour le nombre de crédits réussis en satisfaction de la décision de l'ordre professionnel compétent.

Structure du programme

Programme de qualification en droit 1-325-1-8 version 03 (H25)

Le programme de qualification en droit comporte généralement 45 crédits et est offert selon trois orientations, correspondant aux prescriptions des ordres professionnels:

- l'orientation Cheminement barreau (segment 70) comportant 9 crédits obligatoires et 36 à option,

- l'orientation Cheminement notaire (segment 71) comportant 45 crédits à option,

- l'orientation Perfectionnement particulier (segment 79) comportant un maximum de 45 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70 Cheminement barreau

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 36 crédits à option.

Bloc 70A Droit civil 1

Option – Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1221G	Obligations 1	3.0
DRT 1222G	Obligations 2	3.0
DRT 1223G	Obligations 3	3.0
DRT 1225G	Biens	3.0

Bloc 70B Procédure civile

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0

Bloc 70C Droit administratif

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0

Bloc 70D Droit commercial et corporatif

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2402G	Droit des sociétés par action	3.0

Bloc 70E Droit constitutionnel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0

Bloc 70F Droit criminel et pénal

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0

Bloc 70G Droit de la famille

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1224G	Personnes physiques et famille	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0

Bloc 70H Droit civil 2

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3201G	Assurances	3.0
DRT 3202	Vente, louage et mandat	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3205G	Sûretés	3.0

Bloc 70I Droit du travail

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0

Segment 71 Cheminement notaire

L'orientation Cheminement notaire comporte 45 crédits à option.

Bloc 71A

Option - Minimum 36 crédits, maximum 39 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1224G	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1225G	Biens	3.0
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0
DRT 2402G	Droit des sociétés par action	3.0
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0
DRT 3104	Droit international privé	3.0
DRT 3202	Vente, louage et mandat	3.0
DRT 3203	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3204	Successions	3.0
DRT 3205G	Sûretés	3.0
DRT 3206	Modes alternatifs de résolution des conflits	3.0
DRT 3701G	Fondements du régime fiscal	3.0

Bloc 71B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1010G	Fondements du droit	3.0
DRT 1151G	Introduction à l'étude du droit	3.0
DRT 1221G	Obligations 1	3.0
DRT 1222G	Obligations 2	3.0
DRT 1223G	Obligations 3	3.0
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0
DRT 1901G	Développement des habiletés du juriste	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 3201G	Assurances	3.0
DRT 3401G	Faillite et insolvabilité	3.0
DRT 3501G	Droit municipal	3.0
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3702G	Régime fiscal de l'entreprise	3.0

Segment 79 Perfectionnement particulier

L'orientation Perfectionnement particulier comporte un maximum de 45 crédits au choix.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en droit 1-325-6-5 version 04 (H25)

Le microprogramme comporte de 9 à 15 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1010G	Fondements du droit	3.0
DRT 1151G	Introduction à l'étude du droit	3.0
DRT 1221G	Obligations 1	3.0
DRT 1222G	Obligations 2	3.0
DRT 1223G	Obligations 3	3.0
DRT 1224G	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1225G	Biens	3.0
DRT 1501G	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502G	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 1505G	Droit pénal 1	3.0
DRT 1901G	Développement des habiletés du juriste	3.0
DRT 2012G	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0
DRT 2100G	Droit international public général	3.0
DRT 2233G	Résolution des différends	3.0
DRT 2234G	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0
DRT 2400G	Droit de l'entreprise	3.0
DRT 2402G	Droit des sociétés par action	3.0
DRT 2501G	Droit administratif général	3.0
DRT 2505G	Droit pénal 2	3.0
DRT 2923G	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0
DRT 3203G	Régimes matrimoniaux	3.0
DRT 3205G	Sûretés	3.0
DRT 3401G	Faillite et insolvabilité	3.0
DRT 3402G	Contrats et usages commerciaux	3.0
DRT 3404G	Droit bancaire	3.0
DRT 3501G	Droit municipal	3.0
DRT 3503G	Libertés publiques	3.0
DRT 3600G	Introduction au droit du travail	3.0
DRT 3602G	Contrat individuel de travail	3.0
DRT 3603G	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3701G	Fondements du régime fiscal	3.0
DRT 3702G	Régime fiscal de l'entreprise	3.0
DRT 3801G	Droit de la concurrence	3.0

1-955-4-6 version 01 (A25)

Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FAC

Objectifs

L'objectif général du programme est de permettre aux étudiants de développer des compétences de niveau universitaire donnant accès aux programmes de la FAC, en plus de favoriser la persévérance et la réussite dans les études. Plus spécifiquement, ce programme a pour objectif de rendre l'étudiant apte à utiliser une méthode efficace de travail intellectuel; produire différents travaux universitaires de qualité; développer la qualité de son expression écrite et orale; développer son sens critique et son esprit d'analyse; explorer divers domaines d'études.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible au programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FAC, le candidat doit :

- posséder une expérience de travail d'au moins trois années après un secondaire complété. L'expérience sera évaluée au regard des conditions d'admission du programme visé.
- le cas échéant, le candidat peut être invité à se présenter à une entrevue ou à subir un ou des tests d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- le candidat admis pourrait devoir se soumettre à une ou à plusieurs épreuves de français écrit. Selon le résultat obtenu, il pourrait se voir imposer un ou plusieurs cours de mise à niveau en français écrit, à réussir dans les délais prescrits

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : conditions relatives à la connaissance de la langue française

- Tous les candidats à l'admission de ce programme doivent, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, réussir le Test de français d'admission. Cette évaluation comporte le Test de français international (TFI) et une épreuve de rédaction préparée par l'Université de Montréal.
- L'étudiant convoqué à cette évaluation peut demander d'en être dispensé sur la base d'un nombre limité de motifs.
- L'étudiant doit obtenir, au Test de français international (TFI), un score de 605/990 pour être autorisé à entreprendre le programme.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit avoir réussi le bloc de cours obligatoires avant de s'inscrire aux cours optionnels.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme
Dans le cadre de son programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, excluant des cours de mise à niveau en français ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français requièrent plus que six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus que six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de un trimestre, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 8.5 Transfert de cours
Seuls les cours présents dans d'autres structures de programmes sont susceptibles d'êtres transférés.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

Structure du programme

Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études à la FAC 1-955-4-6 version 01 (A25)

Le Programme d'accès comporte un maximum de 24 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Pour compléter le programme, vous devez avoir réussi entre 12 et 24 crédits. Les crédits du programme d'Accès - FAC sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits de cours optionnels. Le choix des cours optionnels dépend de votre programme d'études et doit être validé auprès de l'équipe du certificat.

Bloc 70A Perfectionnement méthodologique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDP 1010	Élaboration d'un projet de recherche	3.0
EDP 1030	Pratiques de résolution de problèmes	3.0
EDP 1050	Questions actuelles dans son domaine d'études	3.0

Bloc 70B Perfectionnement complémentaire

Option - Minimum 3 crédits, Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0
ANS 1503	General and Professional English Writing 1	3.0
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de médecine

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-320-1-0 Baccalauréat en nutrition MED-5
1-320-1-8 Programme de qualification en nutrition MED-13
1-352-1-0 Baccalauréat en kinésiologie MED-15
1-450-1-0 Doctorat de 1er cycle en médecine - Montréal MED-22
1-450-1-9 Doctorat de 1er cycle en médecine - Mauricie MED-37
1-450-4-0 Année préparatoire au doctorat en médecine - Montréal MED-52
1-450-4-9 Année préparatoire au doctorat en médecine - Mauricie MED-62
1-465-1-1 Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire MED-72
1-468-1-1 Baccalauréat en bio-informatique MED-83
1-484-1-0 Baccalauréat en sciences biomédicales MED-91
1-500-1-0 Baccalauréat en microbiologie et immunologie MED-102
1-530-1-0 Baccalauréat en neurosciences MED-110
1-740-1-1 Baccalauréat en ergothérapie MED-118
1-745-1-1 Baccalauréat en physiothérapie MED-126
1-752-1-8 Programme d'actualisation de formation en orthophonie MED-134

FACULTÉ DE MÉDECINE

Information mise à jour le 4 août 2025

Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1er cycle en médecine à 2 000 étudiant(e)s, en sciences de la santé (ergothérapie, kinésiologie, nutrition, physiothérapie et sciences de la réadaptation), puis en sciences fondamentales à 1217 étudiant(e)s (biochimie et médecine moléculaire, biologie moléculaire, microbiologie, infectiologie et immunologie, neurosciences, pathologie et biologie cellulaire, ainsi que sciences biomédicales).

La Faculté de médecine est également présente dans plusieurs domaines de pointe, notamment grâce à des programmes d'études supérieures portant sur l'intelligence artificielle appliquée à la santé humaine (analyse des mégadonnées en santé et médecine computationnelle). De plus, elle abrite une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (1 958 étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles).

Enfin, la Faculté de médecine offre une formation médicale spécialisée à près de 2 000 résident(e)s, moniteurs et monitrices cliniques inscrit(e)s (1 996 apprenant(e)s, dont 266 moniteurs et monitrices cliniques, et 1 286 résident(e)s en médecine) dans plus de 80 programmes de résidence agréés par les trois collèges (75 programmes de résidence en spécialités, 10 programmes de compétence ciblée et 8 programmes de compétences avancées) qui composent le consortium de l'agrément (le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège des médecins du Québec) et plus de 50 programmes de perfectionnement.

Pour poursuivre sa vocation d'enseignement et de recherche, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal compte sur un large réseau d'unités de médecine familiales, d'écoles, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires et un grand nombre de milieux de stages pour couvrir tout l'éventail de formation des étudiant(e)s et encourager la recherche qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, évaluative ou interdisciplinaire. Ces institutions sont pour la plupart regroupées en Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Enfin, 423 professeur(e)s, 116 professeur(e)s associé(e)s, 3 professeur(e)s invité(e)s, 4 chercheurs et chercheuses invité(e)s, 47 professeurs-chercheurs ou professeures-chercheuses, 62 professeur(e)s sous octroi, 1 928 professeur(e)s de clinique, 1 988 chargé(e)s d'enseignement de clinique et 4 086 superviseur(e)s de stage assurent actuellement, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, une formation de qualité qui lui vaut une place de première importance au pays.

Coordonnées générales de la Faculté

Université de Montréal

Faculté de médecine
Pavillon Roger-Gaudry
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal

Faculté de médecine
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
www.med.umontreal.ca

Direction

Doyen : Patrick Cossette

Vice-doyen, affaires professorales et développement académique : Éric Cohen

Vice-doyenne, sciences fondamentales :
Pierrette Gaudreau

Vice-doyen, études médicales postdoctorales :
François Girard

Vice-doyenne, sciences de la santé et partenariats :
Julie Gosselin

Vice-doyenne, études médicales de 1er cycle :
Geneviève Grégoire

Vice-doyenne, recherche et développement :
Ekat Kritikou

Vice doyen exécutif, sciences cliniques et réseau :
Mario Talajic

Vice-doyenne associée, Campus en Mauricie :
Marie-Hélène Girouard

Vice-doyen associé, vie étudiante : Philippe Demers

Secrétaire de faculté : Josette Noël

Directrice des relations internationales :
Marie-Josée Aubin

Directrice administrative : Sylvie Monier

Directrice des ressources humaines : Josée Véronneau

Direction des départements et écoles de la faculté

Département d'anesthésiologie et médecine de la douleur :
Jean-Sébastien Lebon

Département de biochimie et médecine moléculaire :
Pascale Legault

Département de chirurgie : Michel Carrier

Département de médecine : François Madore

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Nathalie Caire Fon

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Jacques Thibodeau

Département de neurosciences : Alexandre Prat

Département de nutrition : Marie Marquis

Département d'obstétrique-gynécologie : Marie-Hélène Mayrand

Département d'ophtalmologie : Isabelle Hardy

Département de pathologie et biologie cellulaire : Greg FitzHarris

Département de pédiatrie : Anne-Monique Nuyt

Département de pharmacologie et physiologie : Jean-Philippe Gratton

Département de psychiatrie et d'addictologie : François Lespérance

Département de radiologie, radio-oncologie et méd. nucléaire : Carl Chartrand-Lefebvre

École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique : Julie Lavoie

École d'orthophonie et d'audiologie : Natacha Trudeau

École de réadaptation : Bonnie Swaine

RUISSS – Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal

Dans une perspective de réseau apprenant, le Réseau intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal (RUISSS de l'UdeM) a pour mandat de fédérer l'Université et les établissements du réseau qui lui sont affiliés (CHU, CISSS, CIUSSS et instituts) en instaurant une culture de collaboration, de concertation et de chantiers spécifiques de travail dans le but de répondre aux besoins de la population et de soutenir l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche. L'École de santé publique ainsi que les facultés des arts et sciences, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et des sciences infirmières sont toutes membres du RUISSS de l'UdeM. La présidence est assumée par le président-directeur général du CHUM. Les postes de vice-présidents sont assurés par le doyen ou la doyenne de la Faculté de médecine (volet sciences de la santé), le doyen de la Faculté des arts et sciences (volet sciences sociales) et deux présidents-directeurs généraux élus par le comité directeur (représentants les établissements de l'île de Montréal et de l'extérieur de l'île).

Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé - CPASS

Le mandat du CPASS est d'assurer le développement professoral (formation pédagogique) à la Faculté de médecine et d'assister les programmes de formation dans leurs innovations pédagogiques. Le CPASS offre des formations de second cycle en pédagogie médicale. Le développement de la recherche en pédagogie médicale est favorisé.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents (BAER)

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de différents secteurs de la Faculté de médecine.

1-320-1-0 version 20 (A21)

Baccalauréat en nutrition

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme a pour mission académique de former des diététistes nutritionnistes compétents, capables d'offrir des soins, des services et une expertise en alimentation et en nutrition humaine. Au terme de leur formation, les diplômés du programme seront en mesure de prévenir et gérer la maladie, ainsi que de promouvoir et protéger la santé, et ce, grâce à leurs connaissances élargies de la santé humaine et de la santé des populations, depuis l'étude du gène jusqu'à celle de la société. Chacun des 8 trimestres constituant le programme compte entre 12 et 17 crédits pour un total de 120 crédits, incluant 1 400 heures de stages obligatoires couvrant les champs d'activités des nutritionnistes. Les diplômés de ce programme possèdent l'expertise et les compétences nécessaires pour exercer dans tous les secteurs de la profession (gestion, agroalimentaire et biopharmaceutique, clinique et santé publique) et pour déployer leur pratique professionnelle au Québec et au Canada.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV
- DEC techniques de diététique et avoir réussi les cours préalables :
  - Chimie des solutions et Chimie organique
  - Calcul différentiel et Calcul intégral
  - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel • Calcul intégral
Physique
• Mécanique et physique moderne • Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - remplir le questionnaire sur la motivation (voir **Remarques**).
  - à la demande du Département de nutrition, se présenter à une entrevue.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Technicien en diététique : toute personne titulaire d'un DEC en techniques de diététique ou qui est en voie de l'obtenir.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire, ainsi que les résultats du questionnaire sur la motivation constituent les critères de sélection.
  - Une **première sélection** est faite sur l'excellence du dossier scolaire
    - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - Aux fins de la **sélection finale** des candidats, une liste d'excellence est faite selon des scores globaux établis en appliquant la pondération suivante :
    - Questionnaire sur la motivation : 70%
    - Dossier scolaire : 30 %
  - Le Département de nutrition se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats au questionnaire sur la motivation. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
  - L'excellence du dossier scolaire, ainsi que les résultats du questionnaire sur la motivation constituent les critères de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon des scores globaux intermédiaires établis en appliquant la pondération suivante :
    - Questionnaire sur la motivation : 70%
    - Dossier scolaire : 30 %
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Questionnaire sur la motivation**
  - Le questionnaire a pour but d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
  - Aucune préparation spécifique n'est requise pour remplir le questionnaire. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit remplir le questionnaire avant la date limite indiquée à la page suivante.
  - Un lien vers le questionnaire sera transmis aux candidats par courriel.
  - Le questionnaire est valide uniquement pour ce programme et doit être rempli qu'une seule fois pour celui-ci.
  - Le questionnaire doit servir au trimestre d'admission en cours et ne peut être reconduit pour un trimestre ultérieur.
  - Le questionnaire peut-être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.
- **Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- L'acquisition d'un ordinateur portable est requise dès l'entrée dans le programme.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1re année, de 32 crédits en 2e année, 29 crédits en 3e année et de 27 crédits en 4e année . Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A; en 2e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en 3e année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70C et à un cours à option choisi dans le bloc 70 D. En 4e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 E et à un cours à option choisi dans le bloc 70 F.

L'étudiant doit absolument avoir fait :

- Le cours NUT 1054 – Projet d'intégration dans la communauté 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 1055 – Projet d'intégration dans la communauté 2 du trimestre d'hiver consécutif.
- Le cours NUT 2024A – Alimentation des collectivités 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 2024B – Alimentation des collectivités 2 du trimestre d'hiver consécutif.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2e année à l'occasion des stages du bloc 70B
- en 3e année à l'occasion des stages du bloc 70C
- à la fin de la 4e année à l'occasion des stages du bloc 70E

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c) Cours offerts sous forme de stage, de clinique ou d'atelier
La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en nutrition 1-320-1-0 version 20 (A21)

Le baccalauréat comporte 120 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Les stages dirigés totalisent 31 crédits obligatoires répartis sur 40 semaines.

Bloc 70A Cours de 1ère année

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
MCB 2956	Microbiologie générale	3.0
NUT 1001	Démarche scientifique en nutrition 1	2.0
NUT 1002	Physiologie générale	3.0
NUT 1026	Science des aliments 1	3.0
NUT 1027	Science des aliments 2	3.0
NUT 1036	Fondements de l'état nutritionnel	3.0
NUT 1053	Introduction à la profession de nutritionniste	2.0
NUT 1054	Projet d'intégration dans la communauté 1	1.0
NUT 1055	Projet d'intégration dans la communauté 2	3.0
NUT 1056	Laboratoire de pratique professionnelle 1	1.0
NUT 1057	Laboratoire de pratique professionnelle 2	1.0
NUT 1064	Nutrition, santé et société	3.0
NUT 1973	Métabolisme des nutriments: notions de base	3.0

Bloc 70B Cours de 2e année

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
NUT 2001	Démarche scientifique en nutrition 2	2.0
NUT 2024A	Alimentation des collectivités 1	4.0
NUT 2024B	Alimentation des collectivités 2	1.0
NUT 2055	Laboratoire de pratique professionnelle 3	1.0
NUT 2056	Soins nutritionnels	3.0
NUT 2057	Soins nutritionnels avancés 1	3.0
NUT 2058	Nutrition : cycles et habitudes de vie 1	2.0
NUT 2059	Nutrition : cycles et habitudes de vie 2	2.0
NUT 2060	Stage d'initiation à la pratique clinique	1.0
NUT 2064	Nutrition en santé publique	3.0
NUT 2066	Changements de comportements alimentaires	4.0
NUT 2074C	Stage clinique et soutien nutritionnel 1	3.0
NUT 2973	Métabolisme des nutriments : cas complexes	3.0

Bloc 70C Cours de 3e année

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
NUT 30011	Démarche scientifique en nutrition 3.1	0.0
NUT 30012	Démarche scientifique en nutrition 3.2	2.0
NUT 3029	Pratiques de gestion en nutrition	3.0
NUT 3056	Soins nutritionnels avancés 2	3.0
NUT 3057	Soins nutritionnels : cas complexes	3.0
NUT 3064	Nutrition en santé publique avancée	3.0
NUT 3069A	Stage de gestion en nutrition 1	4.0
NUT 3077C	Stage clinique et soutien nutritionnel 2	4.0
NUT 3078C	Stage de nutrition en santé publique 1	3.0

Bloc 70D Cours de 3e année

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
ASA 2221G	La communication en santé	3.0
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
FRS 1508	Communication en contexte professionnel	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HEC 3425	Leadership, santé et milieux cliniques (MNGT40425)	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
PEF 2180D	Santé physique des tout-petits	3.0
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0
REI 1040	Comportement organisationnel	3.0
SME 2055V	Troubles des conduites alimentaires	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SPU 1010G	Outils méthodologiques en santé publique	3.0
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0
SPU 2320G	Inégalités et développement des communautés	3.0
SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0
SPU 3020G	Santé des jeunes	3.0
SPU 3030G	Santé des adultes et des personne âgées	3.0

Bloc 70E Cours de 4e année

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
NUT 4001	Démarche scientifique en nutrition 4	1.0
NUT 4013	Techno et chimie alimentaire	4.0
NUT 4024	Gestion intégrée en nutrition	2.0
NUT 4069	Stage de gestion en nutrition 2	4.0
NUT 4074C	Stage clinique et soutien nutritionnel 3	4.0
NUT 4078C	Stage de nutrition en santé publique 2	4.0
NUT 4170A	Stage complémentaire en nutrition	4.0

Bloc 70F Cours de 4e année

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NUT 4062	Pratiques innovantes en nutrition	3.0
NUT 4063	Nutrition et performance	3.0
NUT 4064	Nutrition et santé mondiale	3.0

1-320-1-8 version 00 (A16)

Qualification en nutrition

Attestation

Objectifs

Permettre aux CDE de répondre aux exigences demandées par l'ODNQ en vue d'obtenir l'équivalence de diplôme ou de formation.

Plus spécifiquement

- Acquérir les connaissances spécifiques (tous les domaines de savoirs) permettant de mettre à jour les notions ou de combler certaines lacunes précises
- Développer les compétences professionnelles requises (disciplinaires et transversales) pour l'exercice de la profession au Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité des équivalences de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) aux fins de la délivrance d'un permis de l'ODNQ
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent
- sur demande, passer un test d'admission
- sur demande, se présenter à une entrevue

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Au cours de ses études, l'étudiant devra répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. De l'information à ce sujet sera transmise au début du programme.
- Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stages est géré par le programme et est expliqué aux étudiants en cours du premier trimestre d'études.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Se reporter au règlement des études de 1er cycle.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Structure du programme

Qualification en nutrition 1-320-1-8 version 00 (A16)

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OPDQ une prescription de formation selon son dossier.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

1-352-1-0 version 05 (A20)

Baccalauréat en kinésiologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme de baccalauréat en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention, de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 et 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint la compétence 0PU1 ou l'objectif 022V
- Techniques de physiothérapie (144.A1 ou 144.A0)
- Techniques d'orthèses, prothèses et soins orthopédiques (144.F0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie humaine
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique • Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées • Calcul différentiel ou Calcul I

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Statistique pour sciences sociales • Initiation à la statistique • Calcul différentiel

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- remplir le questionnaire sur la motivation (voir **Remarques**).
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats du questionnaire sur la motivation constituent les critères de sélection.
- Une **première sélection** est faite sur l'excellence du dossier scolaire
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Aux fins de la **sélection finale** des candidats, une liste d'excellence est faite en considérant les éléments d'évaluation suivants :
  - Questionnaire sur la motivation
  - Dossier scolaire
- L'École de kinésiologie se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation du questionnaire. Cette entrevue peut être éliminatoire.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Questionnaire sur la motivation**
  - Le questionnaire a pour but d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
  - Aucune préparation spécifique n'est requise pour remplir le questionnaire. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit remplir le questionnaire avant la date limite indiquée à la page suivante.
  - Un lien vers le questionnaire sera transmis aux candidats par courriel.
  - Le questionnaire est valide uniquement pour ce programme et doit être rempli qu'une seule fois pour celui-ci.
  - Le questionnaire doit servir au trimestre d'admission en cours et ne peut être reconduit pour un trimestre ultérieur.
  - Le questionnaire peut-être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.
- L'acquisition d'un ordinateur portable est requise dès l'entrée dans le programme.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 28 crédits en 1re année, de 36 crédits en 2e année et de 26 en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant à qui l'on permet, exceptionnellement, de déroger de ce régime d'inscription.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A. En 2e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en plus de suivre un minimum de 9 crédits des bloc 70 C, E et F. En 3e année, l'étudiant du cheminement régulier s'inscrit aux cours des blocs 70 D et doit avoir complété les cours du bloc 70 C avant la fin du trimestre d'hiver de la 3e année.

Cheminement honor
Pour être admissible au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux années du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5; avoir reçu l'acceptation d'un professeur pour le superviser dans sa recherche; avoir réussi une entrevue de sélection.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq ans.

Art. 6.12 Abandon d'un cours
L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2e année ou en 3e année à l'occasion des cours pratiques du bloc 70 B et des stages du bloc 70 C

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme. Dans le cas du cheminement honor, c'est la moyenne cumulative qui sera utilisée.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention «Cheminement honor» si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en kinésiologie 1-352-1-0 version 05 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 66 crédits obligatoires et 24 crédits à option,

- en cheminement Honor : 66 crédits obligatoires (Blocs 70A, 70B et 70D), 9 crédits à option (bloc 70C), 3 crédits à option (bloc 70E) et 12 crédits des blocs à option 70V et 70W.

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École en début de scolarité.

Bloc 70A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 28 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
KIN 1013	Approches de groupe en activité physique	1.0
KIN 1016	Bases neurophysiologiques du mouvement	3.0
KIN 1018	Méthode de recherche en kinésiologie	4.0
KIN 1020	Introduction à la kinésiologie	2.0
KIN 1021	Anatomie fonctionnelle et exercice	3.0
KIN 1022	Intervention individuelle et de groupe	2.0
KIN 1024	Physiologie de l'exercice 1	3.0
KIN 1025	Physiologie de l'exercice 2	3.0
KIN 1030	Introduction à la biomécanique	3.0
KIN 1031	Apprentissage et contrôle du mouvement	3.0

Bloc 70B Connaissances appliquées

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
KIN 1037	Activités physiques, sports et sociétés	3.0
KIN 2037	Évaluation et entraînement cardiométabolique	2.0
KIN 2038	Évaluation et entrainement cardiorespiratoire	4.0
KIN 2040	Démarche clinique en kinésiologie	1.0
KIN 2041	Introduction à l'intervention clinique	1.0
KIN 2047	Évaluation et développement des qualités musculaires	3.0
KIN 2048	Intervention clinique et exercices thérapeutiques	3.0
KIN 2060	Sécurité en activités physiques	3.0
NUT 2962	Nutrition	3.0

Bloc 70C Pratique professionnelle et clinique

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 3040A	Pratique d'intervention A	1.5
KIN 3040B	Pratique d'intervention B	1.5
KIN 3049	Stage professionnel	6.0
KIN 30491	Stage professionnel 1	0.0
KIN 30492	Stage professionnel 2	6.0

Bloc 70D Intégration des connaissances

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
KIN 2024	Biomécanique articulaire et analyse du mouvement	3.0
KIN 3032	Éthique et réflexions en kinésiologie	3.0
KIN 3046	Environnement et aides ergogènes	3.0
KIN 3090	Intégration et études de cas	4.0

Bloc 70E Formation spécialisée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier: Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor: 3 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 2010	Croissance et développement moteur	3.0
KIN 2015	Activités physiques adaptées	3.0
KIN 3020	Activité physique et affections cardiorespiratoires	3.0
KIN 3022	Vieillissement et activité physique	3.0
KIN 3023	Promotion de l'activité physique	3.0
KIN 3037	Préparation physique à la performance	3.0
KIN 3038	Sport, activité physique : aspects psychologiques	3.0
KIN 3050	Activité physique et troubles métaboliques	3.0
KIN 3051	Exercice et atteintes neuromusculaires	3.0
KIN 3072	Travail dirigé 1	3.0
KIN 3073	Travail dirigé 2	3.0

Bloc 70F - Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
HEC 3425	Leadership, santé et milieux cliniques (MNGT40425)	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
KIN 1985	Commotions cérébrales et pratique sportive	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

Bloc 70V Cheminement honor : initiation à la recherche

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 4074	Practicum de recherche 1	3.0
KIN 4075	Practicum de recherche 2	3.0

Bloc 70W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 6500	Activité physique et santé	3.0
KIN 6510	Physiopathologie de l'exercice	3.0
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion	3.0
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription	3.0
KIN 6525	Évaluation en promotion de l'activité physique	3.0
KIN 6530	Exercices et problèmes musculosquelettiques	3.0
KIN 6800	Méthodologie de la recherche	3.0
KIN 6825	Psychologie du sport et de l'activité physique	3.0
KIN 6831	Contrôle du mouvement chez l'humain	3.0
KIN 6832	Apprentissage du mouvement humain	3.0
KIN 6842	Physiologie de l'exercice	3.0
KIN 6843	Exercice et métabolisme	3.0

1-450-1-0 version 28 (A24)

Doctorat de premier cycle en médecine

Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Mauricie (1-450-1-9)

Objectifs

Il n'y a aucun changement du référentiel de compétences visées par le programme MD et adopté par la Faculté de médecine en février 2022.

Les compétences que l'étudiant aux études médicales de premier cycle doit développer s'insèrent dans les valeurs de la faculté, qui sont : excellence, humanité, créativité, courage et collaboration. Au terme de sa formation au 1er cycle, l'étudiant en médecine de l'UdeM aura acquis les compétences requises pour établir une relation de partenariat avec les patients et leurs proches à toutes les périodes dela vie et dans différents contextes de soins. Il travaillera en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins. Il communiquera avec ouverture et respect, et fera preuve de bienveillance pour les autres et pour lui-même. Il aura pris acte des enjeux sociaux liés à la santé et y assumera sa part de responsabilité. L'expertise acquise l'aura préparé à un regard élargi et global sur les concepts de santé et de maladie pour répondre aux besoins des populations qu'il desservira. Il sera prêt à assumer un leadership engagé dans la communauté.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

- soit être titulaire d'un doctorat en médecine décerné par une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada et avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission **ou** respecter les dispositions du Décret gouvernemental relatif à l'admission de candidats internationaux.
- le citoyen canadien et ou le résident permanent doivent être résidents du Québec à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et en faire la preuve (vous devez remplir le formulaire d'attestation du statut de résident du Québec, choisir une situation à la partie 2 et fournir les documents reliés à cette situation) **ou** satisfaire aux dispositions des ententes Québec-Nouveau-Brunswick.
- avoir complété ou être en voie de compléter les études requises pour être admissible au programme (DEC ou baccalauréat universitaire), dans un délai maximal de trois ans pour un DEC et de quatre ans pour un baccalauréat universitaire dans la mesure où les études ont été suivies à temps plein. Le candidat qui ne satisfait pas à ce cheminement académique doit en expliquer les raisons dans la section « autres informations pertinentes » de la demande d'admission. La Faculté se réserve le droit de refuser les candidatures dont le cheminement académique est jugé non conforme.
- la personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission doit avoir complété ou être en voie de compléter un grade universitaire de 1er cycle au plus tard le 15 août précédant l'entrée au programme.
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission de la Faculté ou le Comité interfacultaire des Mini Entrevues Multiples (MEM). Au préalable, avoir dans les délais prescrits acquitté les frais exigés
- se présenter à la séance d'accueil si admis

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien**: toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent par l'Université de Montréal. Cette personne ne doit pas avoir débuté des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :
  - **Candidat "Accès médecine"** : collégien dont le revenu familial se situe près ou sous le seuil de faible revenu. La personne qui souhaite se déclarer dans cette sous-catégorie doit remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté de médecine et l'envoyer au plus tard le 1er mars à: admission-md@umontreal.ca. Des documents seront ensuite requis pour déterminer l'admissibilité de la personnes dans cette sous-catégorie. L'admissibilité sera faite en toute confidentialité par le Service d'aide financière de l'Université de Montréal. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des personnes dans cette sous-catégorie.
- **Universitaire** : toute personne ayant complété ou étant en voie de compléter au moins un premier grade universitaire. Ce grade doit être complété au plus tard le 15 août précédant l'entrée au programme. Cette catégorie comprend la sous catégorie suivante:
  - **Titulaire d'un doctorat de recherche** : universitaire ayant complété un doctorat de recherche (Ph. D.) et qui demeure actif en recherche ou dont la thèse a été déposée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. La personne qui souhaite déposer sa candidature dans cette catégorie doit remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, la personne devra soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à admission-md@umontreal.ca.
- **Communautés noires :** cette sous-catégorie comprend des collégiens (réguliers ou "Accès médecine") ou universitaires (réguliers ou titulaires d'un doctorat Ph. D.), résident du Québec, appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (la personne a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).
  - Des places supplémentaires aux entrevues sont prévues pour les personnes autodéclarées qui répondent aux exigences d'admission d'un collégien ou d'un universitaire.
- **Provinces maritimes**: toute personne francophone résidente du Nouveau-Brunswick en vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.
- **Premières Nations et Inuit du Québec**: toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec au moment du dépôt de la demande d'admission conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie.
- **Forces armées canadiennes** : toute personne francophone recommandée par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM) conformément à l'entente conclue entre les Forces armées canadiennes et les trois universités francophones qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec (Université de Sherbrooke, Université Laval et Université de Montréal). La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. La personne doit communiquer votre intérêt aux Forces armées canadiennes avant la date limite du dépôt de la demande d'admission, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : CFHSAttractionCell-CelluledattractionSSFC@forces.gc.ca. Le membre de la Réserve ne peut pas être considéré dans cette catégorie.

  C'est le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec qui établit la liste finale des candidatures qui pourraient recevoir une offre d'admission en fonction du résultat obtenu aux MEM de l'Université Laval et de l'Université de Montréal ou MEM-V de l'Université de Sherbrooke, ou d'une combinaison des résultats de ces entrevues, le cas échéant.
- **Diplômé à l'international en médecine (DIM):** toute personne, résidente du Québec, dont la formation en médecine est reconnue comme équivalente par le Conseil médical du Canada, ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au 15 février de l'année précédant le dépôt de la demande d'admission. Comme candidate, la personne titulaire d'un doctorat en médecine ne peut être classée dans une autre catégorie.
  - Dans le cadre du processus d'analyse, des informations sont échangées entre le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) et les facultés de médecine concernant notamment la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et du statut de jumelage Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS). En raison des clauses du contrat de CaRMS, advenant l'obtention d'un jumelage durant l'année en cours, la candidature ne sera plus considérée comme admissible au programme de doctorat en médecine, et la personne recevra un avis de refus de notre part.
- **International** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études (voir Étudiants internationaux).

Capacité d'accueil

CONTINGENT RÉGULIER

- Selon le décret gouvernemental, et tenant compte des places libérées l'année précédente par les étudiants qui ont abandonné le programme, le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2025 était de 396 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat, s'ajoutant ainsi au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.
- Le contingent régulier est presqu'exclusivement constitué de **candidats résidents québécois**, collégiens et universitaires.
- En outre, selon la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec, la Faculté peut admettre un nombre très restreint de **candidats diplômés à l'international en médecine (DIM)** résidents du Québec, titulaires d'un doctorat en médecine obtenu hors du Canada ou des États-Unis (DHCEU). La Faculté dispose présentement d'un maximum de quatre places par année pour ces candidats.

CONTINGENTS PARTICULIERS

La Faculté peut admettre, hors du contingent régulier, par décret ou par entente, un nombre très restreint de candidats qui se qualifient pour l'un des contingents suivants :

- **Provinces maritimes** - La Faculté peut admettre, par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de trois places par année pour ce contingent. La Faculté priorise les dossiers des candidats ayant choisi l'Université de Montréal en 1er choix et le programme de médecine en 1er choix.
- **International** - La Faculté peut admettre un nombre très restreint de candidats internationaux selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de deux places par année pour ce contingent.
- **Forces armées canadiennes** - La Faculté peut admettre, par entente avec les Forces armées canadiennes, un nombre restreint de candidats francophones recommandés par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM). L'entente prévoit un maximum de quatre places par année à répartir entre les universités francophones qui offrent la formation médicale au Québec.
- **Premières Nations et des Inuits du Québec** - La Faculté peut admettre un nombre restreint de candidats reconnus membres des Premières Nations ou Inuits du Québec (PNIQ) conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. L'entente prévoit un maximum de dix places par année à répartir entre les facultés québécoises selon les besoins.

Critères de sélection

La Faculté répartit la capacité d'accueil de l'année préparatoire et du doctorat en médecine entre les différentes catégories de candidats, sous réserve de la qualité des dossiers et dans le respect des ententes intergouvernementales ou interuniversitaires s'il y a lieu.

Il n'y a qu'un seul processus de sélection bien que la formation soit offerte à Montréal, en Mauricie et dans les Laurentides.

Afin de favoriser la fréquentation de ses lieux de formation délocalisés, des places à l'entrevue (MEM) seront réservées aux personnes candidates les ayant choisis **en priorité**, à raison de deux places aux entrevues pour chaque place disponible :

- Campus de la Mauricie, un maximum de 96 places aux MEM (pour 48 admissions).
- Formation dans les Laurentides, un maximum de 36 places (pour 18 admissions).

Ces places seront disponibles pour les candidats de tous les contingents.

- Pour les **collégiens**
  - Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
  - Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
    - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - CRC: 60%
      - Examen CASPer: 40%
    - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- Pour les **universitaires**
  - Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire. Une cote de rendement à l'admission (CRA) minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
  - Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRA ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
    - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - CRA: 60%
      - Examen CASPer: 40%
    - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- Pour les **titulaires d'un doctorat de recherche**
  - Le travail de recherche doit avoir un lien avec le domaine des sciences biomédicales.
  - Une présélection est effectuée sur la base de la cote de rendement à l'admission (CRA). Une CRA minimale de 30,000 est exigée lors de cette première sélection.
    - Les candidats doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à : admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à : admission-md@umontreal.ca.
  - Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de l'analyse du Dossier de recherche ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire.
    - un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - Dossier de recherche: 50%
      - Examen CASPer: 50%
    - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
  - La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie et d'en modifier le processus d'admission.
- Pour les **internationaux**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
- Le candidat international admis devra avoir obtenu un visa d'étudiant.

• Pour les **diplômés à l'international en médecine (DIM)**

- Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
- Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins (CMQ) au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée.
- Les candidats doivent réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**). **L'examen CASPer devra être passé en français.**
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie I. Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
  - Examen CASPer : 30%
  - Examen EACMC, partie I : 70%
- Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
- Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.

• Pour les **candidats des Forces armées canadiennes**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.

• Pour les **candidats des Premières Nations et Inuits du Québec**

- Les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de ce contingent sont convenus entre les quatre facultés de médecine du Québec.
- La Faculté de médecine de l'Université Laval est gestionnaire de ce contingent provincial. Les candidats peuvent communiquer avec la coordonnatrice du projet au 418 842-1540 ou consulter le site de la Faculté de médecine de l'Université Laval pour de plus amples informations.

Remarques

- Les conditions d'admissibilité tiennent compte des dispositions de la Loi médicale relatives à l'immatriculation des étudiants en médecine auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ). Tout nouvel étudiant inscrit au doctorat en médecine doit être immatriculé auprès du CMQ afin d'être autorisé à poser, sous surveillance, les actes médicaux nécessaires à sa formation. L'information pertinente lui est fournie par la Faculté en début d'année.
- L'admission au programme de doctorat en médecine est contingentée par décret gouvernemental et une sélection rigoureuse des candidats est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire antérieur et de l'évaluation des qualités personnelles jugées nécessaires à la pratique compétente de la médecine. Nous vous suggérons fortement de consulter les compétences qui devront être maîtrisées par les étudiants afin de réussir avec succès le programme de médecine.
- L'**entrevue**, de quelque type qu'elle soit, a pour but d'évaluer la motivation, l'empathie, la conscience sociale, l'équilibre de vie, l'authenticité, le leadership, l'ouverture d'esprit et le jugement du candidat ainsi que toute autre qualité jugée nécessaire à la réussite du programme et à la pratique de la médecine d'aujourd'hui; par exemple, la capacité de travailler en équipe, la capacité de communiquer, la capacité d'autocritique, la capacité d'adaptation et la capacité relationnelle. Le bilan de cette évaluation peut conduire à l'élimination de tout candidat qui ne répond pas aux normes de réussite fixées par le Comité d'admission.
- **Examen CASPer^MC**
  - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
  - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
  - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
  - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
  - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Pour les candidats des **communautés noires** : le formulaire d'autodéclaration sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés noires.
- Pour les candidats des **Premières Nations et Inuits du Québec** : la personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
- Pour les candidats provenant des **régions éloignées** : afin de faciliter l'accès à la formation en médecine aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégiale (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5e secondaire dans une école située dans une des régions éloignées désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Consulter la liste des régions admissibles.
- Conformément à la Politique de mobilité entre les lieux de formation, **le lieu désigné de la formation** est précisé dans l'offre d'admission, laquelle est finale et définitive. Aucun transfert du lieu désigné de la formation n'est autorisé, tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle. Le lieu désigné de la formation est déterminé en fonction des disponibilités restantes au moment de transmettre l'offre d'admission, tout en tenant compte, le cas échéant, des préférences et des niveaux de choix du candidat ayant complété le formulaire prévu à cet effet, dans les délais prescrits.
- La personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, qui n'a pas complété ou qui n'est pas en voie de compléter un grade universitaire de 1er cycle au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme n'est pas admissible au programme. L'inscription au programme Compléments de formation de l'Université de Montréal, pour la réussite des cours préalables, est la seule exception autorisée.
- La personne ayant complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, pourrait être admise directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
  - Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
  - Baccalauréat en ergothérapie
  - Baccalauréat en nutrition
  - Baccalauréat en physiothérapie
  - Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
  - Baccalauréat en sciences biomédicales
  - Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
  - Baccalauréat en neurosciences
  - Baccalauréat en microbiologie et immunologie
  - Doctorat en médecine dentaire
  - Doctorat (ou Baccalauréat) en pharmacie

- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie

- Advenant que les cours collégiaux préalables (chimie, biologie et physique) aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle révisera le dossier de candidature pour s'assurer que le candidat ait conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre des études médicales de premier cycle.
- Le transfert au programme M.D. d'un candidat en cours d'études médicales dans une faculté hors du Québec n'est pas possible.
- Le candidat ayant déjà été ou étant actuellement inscrit en médecine ou en année préparatoire dans une université au Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Le candidat admis est considéré comme un étudiant en médecine dès son premier trimestre d'inscription que ce soit à l'année préparatoire ou au doctorat en médecine.
- Avant le début des cours, tout nouvel étudiant en médecine (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il a reçu les **immunisations** et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au **dépistage tuberculinique** tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un formulaire est disponible à cette fin et pourra être soumis via votre Centre étudiant. Les preuves de vaccination devront être soumises via votre Centre étudiant.
- Tout candidat admis au doctorat en médecine doit attester qu'il a suivi une **formation en réanimation cardiorespiratoire** (RCR) AVANT de débuter sa première année. Les étudiants doivent s'inscrire eux-mêmes et assumer les frais de cette formation. Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Une re-certification annuelle est recommandée, mais non exigée. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées à l'étudiant par courriel. Il est possible de consulter la politique.
- L'étudiant qui réussit l'année préparatoire est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.
- **Stages en région** : dans le respect de la mission en responsabilité sociale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, il est important que les étudiants soient exposées à différents milieux en cours de formation. Les étudiants doivent à cet effet effectuer des stages en région intermédiaire et/ou éloignée durant leur 3e et 4e année de formation (stages à l'externat). Ces stages en dehors des grands centres urbains contribuent à l'excellence de la formation offerte. Ils permettent une exposition clinique diversifiée et l'initiation des stagiaires à d'autres réalités de la pratique médicale.
- Les études médicales de premier cycle peuvent être éprouvantes tant physiquement que psychologiquement. Le parcours de formation en médecine (cours et stages) peut exposer les étudiants et les stagiaires à des situations ou des contextes émotivement chargés. Cet environnement exigeant requiert que les étudiants et les stagiaires démontrent de bonnes capacités d'adaptation.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine publie sur son site web des informations complémentaires sur les admissions, dont une foire aux questions (FAQ).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1re année, de 47 à 50 crédits en 2e année. Il s'inscrit au total à 109 en 3e et en 4e années.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re et 2e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3e ou la 4e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3e année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3e année, à partir du 6e mois de stage, ou durant la 4e année. Le stage d'urgence peut être fait en 3e année à partir du 8e mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4e année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9e mois de stage. En 3e et 4e années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

Stage d'appoint externat:
Si certaines lacunes sont observées durant un stage et que l'évaluation de ce stage est à la limite de l'atteinte des objectifs et de la démonstration de la compétence, un Comité pourra recommander l'ajout d'un stage d'appoint de 2.5 crédits (MMD3998) ou de 5 crédits (MMD3999). Les crédits du stage seront comptabilisés hors-programme. La réussite de ce stage d'appoint entrainera automatiquement la mention « succès » au stage dont l'évaluation était limite. Le stage « limite » sera placé en statut remise en attendant la réalisation du stage d'appoint. L'échec au stage d'appoint entraine l'échec au stage « limite ».

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.
Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours
Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

Annulation d'inscription
L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

Abandon
L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Évaluation en 1re et 2e années
Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).

L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par l'apprentissage par problème se font par la mention *succès* ou *échec*.

Évaluation en 3e et 4e années
L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

Évaluation des cours et stages à option
Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention *succès* ou *échec*.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation
Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation
Au maximum 21 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable
Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable
Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire;

- L'étudiant en probation peut être assujetti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.
La réussite aux cours détermine la promotion d'une année à l'autre.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à trois cours dans la même année est mis en probation et doit reprendre tous les cours de l'année en cause, sans avoir droit à la reprise;
- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à plus de trois cours dans la même année est exclu du programme, sans avoir droit à la reprise.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine (M.D.).

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en médecine 1-450-1-0 version 28 (A24)

Le doctorat comporte 200 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 172 crédits obligatoires, de 25 à 28 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de la 1re année

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
MMD 1100	Introduction à la profession médicale	2.0
MMD 1108	Respiration et oxygénation	5.0
MMD 1109	Cœur et circulation	6.0
MMD 1110	Appareil uro-génital et gynécologie	6.0
MMD 1111	Digestion et nutrition	6.0

Cours	Titre	CR
MMD 1138	Introduction à la médecine clinique 1	3.0
MMD 1139	Introduction à la médecine clinique 2	4.0
MMD 1221	Raisonnement intégré en médecine clinique 1	2.0
MMD 1222	Raisonnement intégré en médecine clinique 2	2.0
MMD 12261	Identité professionnelle du médecin 1.1	0.0
MMD 12262	Identité professionnelle du médecin 1.2	4.0

Bloc 70B Cours de la 2e année

Obligatoire - 48 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
MMD 2111	Exploration du système nerveux	5.0
MMD 2112	Psychiatrie	4.0
MMD 2113	Appareil locomoteur	5.0
MMD 2114	Endocrinologie et reproduction	5.0
MMD 2115	Homéostasie et néphrologie	3.0
MMD 2116	Problèmes systémiques en médecine	5.0
MMD 2141	Intégration de la démarche clinique en médecine 1	5.0
MMD 2142	Intégration de la démarche clinique en médecine 2	6.0
MMD 2223	Raisonnement intégré en médecine clinique 3	2.0
MMD 2224	Raisonnement intégré en médecine clinique 4	2.0
MMD 22261	Identité professionnelle du médecin 2.1	0.0
MMD 22262	Identité professionnelle du médecin 2.2	5.0

Bloc 70C Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 1087	Travaux cliniques individuels	3.0
MMD 1088A	Travaux de recherche individuels 1	3.0
MMD 1091	Initiation à la recherche	3.0
MMD 1095	Médecine tropicale	3.0
MMD 1097	Intervention en milieux défavorisés	3.0
MMD 1098	Santé des premières nations	3.0
MMD 1141	Immersion à la santé mondiale	3.0
MMD 1142	Immersion internationale clinique	3.0
MMD 1143	Espace de transition et santé mentale	3.0

Bloc 70D Stages obligatoires de 3e et 4e années

Obligatoire - 83 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
MMD 32261	Identité professionnelle du médecin 3.1	0.0
MMD 32262	Identité professionnelle du médecin 3.2	0.0
MMD 32263	Identité professionnelle du médecin 3.3	4.0
MMD 3553	Réanimation cardiorespiratoire	0.5
MMD 3556	Stage de médecine sociale engagée	1.5
MMD 3557	Soins palliatifs	1.5
MMD 35621	Pharmacothérapie et toxicologie 1	0.0
MMD 35622	Pharmacothérapie et toxicologie 2	0.0
MMD 35623	Pharmacothérapie et toxicologie 3	0.0
MMD 35624	Pharmacothérapie et toxicologie 4	4.0
MMD 35641	Progression des compétences médicales 1a	0.0
MMD 35642	Progression des compétences médicales 1b	0.0
MMD 35643	Progression des compétences médicales 1c	1.5
MMD 3701	Médecine	7.5
MMD 3702	Chirurgie	7.5
MMD 3703	Pédiatrie	7.5
MMD 3704	Obstétrique-gynécologie	7.5
MMD 3705	Psychiatrie	7.5
MMD 3707	Médecine familiale	7.5
MMD 42261	Identité professionnelle du médecin 4.1	0.0
MMD 42262	Identité professionnelle du médecin 4.2	1.5
MMD 4311	Santé publique et médecine préventive	2.5
MMD 4507	Gériatrie	5.0
MMD 4509	Anesthésie-réanimation	2.0
MMD 4510	Ophtalmologie	2.0
MMD 4513	Médecine d'urgence	5.0
MMD 45241	Radiologie diagnostique 1	0.0
MMD 45242	Radiologie diagnostique 2	0.0
MMD 45243	Radiologie diagnostique 3	0.0
MMD 45244	Radiologie diagnostique 4	2.0
MMD 45291	Synthèse en médecine clinique 1	0.0
MMD 45292	Synthèse en médecine clinique 2	3.0
MMD 45641	Progression des compétences médicales 2a	0.0
MMD 45642	Progression des compétences médicales 2b	1.0

Bloc 70E Stages à option de 3e et 4e années

Option - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 3511	Stage : Spécialités médicales	5.0
MMD 3511A	Stage : Allergie	5.0
MMD 3511B	Stage : Cardiologie	5.0
MMD 3511C	Stage : Dermatologie	5.0
MMD 3511D	Stage : Endocrinologie	5.0
MMD 3511E	Stage : Gastro-entérologie	5.0
MMD 3511H	Stage : Gériatrie	5.0
MMD 3511I	Stage : Hématologie	5.0
MMD 3511J	Stage : Médecine interne	5.0
MMD 3511K	Stage : Néphrologie	5.0
MMD 3511L	Stage : Neurologie	5.0
MMD 3511M	Stage : Oncologie médicale	5.0
MMD 3511N	Stage : Physiatrie	5.0
MMD 3511O	Stage : Pneumologie	5.0
MMD 3511P	Stage : Rhumatologie	5.0
MMD 3511R	Stage: Hématologie et oncologie	5.0
MMD 3511S	Stage: Laboratoire des lipides	5.0
MMD 3511T	Stage : Nutrition appliquée	5.0
MMD 3511V	Stage : Hépatologie	5.0
MMD 3511W	Stage: Soins intensifs médicaux	5.0
MMD 3511X	Stage : médecine génique	5.0
MMD 3512	Stage: Spécialités chirurgicales	5.0
MMD 3512A	Stage : chirurgie cardiaque	5.0
MMD 3512B	Stage : Chirurgie générale	5.0
MMD 3512C	Stage: Chirurgie générale pédiatrique	5.0
MMD 3512D	Stage : Chirurgie orthopédique	5.0
MMD 3512E	Stage : Chirurgie plastique	5.0
MMD 3512H	Stage : Neurochirurgie	5.0
MMD 3512I	Stage : Oto-rhino-laryngologie	5.0
MMD 3512J	Stage : Urologie	5.0
MMD 3512K	Stage: chirurgie thoracique	5.0
MMD 3512L	Stage : Chirurgie vasculaire	5.0
MMD 3512M	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux	5.0
MMD 3512N	Stage: Soins intensifs chirurgicaux	5.0
MMD 3512O	Stage : chirurgie digestive	5.0
MMD 3512P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	5.0
MMD 3513A	Stage : Santé communautaire	5.0
MMD 3513B	Stage : Recherche	5.0
MMD 3513C	Intervention dans les pays en voie de développement	5.0
MMD 3513E	Stage : Médecine du travail	5.0
MMD 3515	Stage : Pédiatrie globale	5.0
MMD 3515A	Stage : Néonatalogie	5.0
MMD 3515C	Stage: Pédiatrie du développement	5.0
MMD 3515D	Stage: Pédiatrie de l'âge scolaire	5.0
MMD 3515E	Stage: Médecine de l'adolescence	5.0
MMD 3515H	Stage : Urgences pédiatriques	5.0
MMD 3515I	Stage: Soins intensifs pédiatriques	5.0

Cours	Titre	CR
MMD 3611M	Stage : oncologie médicale	2.5
MMD 3611N	Stage : physiatrie	2.5
MMD 3611O	Stage : pneumologie	2.5
MMD 3611P	Stage : rhumatologie	2.5
MMD 3611Q	Stage : hématologie clinique	2.5
MMD 3611R	Stage:hématologie et oncologie	2.5
MMD 3611S	Stage : laboratoire des lipides	2.5
MMD 3611T	Stage : nutrition appliquée	2.5
MMD 3611U	Stage : médecine vasculaire	2.5
MMD 3611V	Stage : hépatologie	2.5
MMD 3611W	Stage:soins intensifs médicaux	2.5
MMD 3611X	Stage : médecine génique	2.5
MMD 3611Y	Stage: spécialités médicales 2	2.5
MMD 3611Z	Stage: spécialités médicales 3	2.5
MMD 3612	Stage : spécialités chirurgicales 1	2.5
MMD 3612A	Stage : chirurgie cardiaque	2.5
MMD 3612B	Stage : chirurgie générale	2.5
MMD 3612C	Stage : chirurgie pédiatrique	2.5
MMD 3612D	Stage : chirurgie orthopédique	2.5
MMD 3612E	Stage : chirurgie plastique	2.5
MMD 3612H	Stage : neurochirurgie	2.5
MMD 3612I	Stage : oto-rhino-laryngologie	2.5
MMD 3612J	Stage : urologie	2.5
MMD 3612K	Stage: chirurgie thoracique	2.5
MMD 3612L	Stage : chirurgie vasculaire	2.5
MMD 3612N	Stage : soins intensifs chirurgicaux	2.5
MMD 3612O	Stage : chirurgie digestive	2.5
MMD 3612P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	2.5
MMD 3612Y	Stage : spécialités chirurgicales 2	2.5
MMD 3612Z	Stage : spécialités chirurgicales 3	2.5
MMD 3613A	Stage : santé communautaire	2.5
MMD 3613B	Stage : recherche	2.5
MMD 3613C	Intervention : pays en voie de développement	2.5
MMD 3613D	Stage : santé premières nations	2.5
MMD 3613E	Stage : Médecine du travail	2.5
MMD 3614	Stages rotatifs	2.5
MMD 3615	Stage : spécialités pédiatriques 1	2.5
MMD 3615A	Stage : néonatalogie	2.5
MMD 3615B	Stage : pédiatrie du nourrisson	2.5
MMD 3615C	Stage : pédiatrie du développement	2.5
MMD 3615D	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	2.5
MMD 3615E	Stage : médecine de l'adolescence	2.5
MMD 3615H	Stage : urgences pédiatriques	2.5
MMD 3615I	Stage : soins intensifs pédiatriques	2.5
MMD 3615J	Stage : maladies infectieuses pédiatriques	2.5
MMD 3615K	Stage : pédiatrie ambulatoire	2.5
MMD 3615L	Stage : immunologie, rhumatologie	2.5

MMD 3515J	Stage: Maladies infectieuses pédiatriques	5.0
MMD 3515K	Stage : Pédiatrie ambulatoire	5.0
MMD 3515L	Stage: Immunologie pédiatrique	5.0
MMD 3515M	Stage: Cardiologie pédiatrique	5.0
MMD 3515N	Stage: Dermatologie pédiatrique	5.0
MMD 3515O	Stage: Endocrinologie pédiatrique	5.0
MMD 3515P	Stage: Gastro-entérologie pédiatrique	5.0
MMD 3515Q	Stage: hématologie et oncologie pédiatriques	5.0
MMD 3515R	Stage: Néphrologie pédiatrique	5.0
MMD 3515S	Stage : Neurologie pédiatrique	5.0
MMD 3515T	Stage: Réadaptation pédiatrique	5.0
MMD 3515U	Stage: Pneumologie pédiatrique	5.0
MMD 3515V	Stage: Génétique, maladies métaboliques	5.0
MMD 3515W	Stage: Pédiatrie internationale	5.0
MMD 3515X	Stage : Pédiatrie sociale	5.0
MMD 3515Y	Stage : allergie pédiatrique	5.0
MMD 3516	Stage : Psychiatrie	5.0
MMD 3516A	Stage: Psychiatrie pédiatrique	5.0
MMD 3516B	Stage: Psychiatrie de l'adulte	5.0
MMD 3516C	Stage : Psychogériatrie	5.0
MMD 3516D	Stage : Psychosomatique	5.0
MMD 3516E	Stage : Psychiatrie légale	5.0
MMD 3516F	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	5.0
MMD 3517	Stage : Médecine familiale	5.0
MMD 3517A	Stage: Omnipratique en régions	5.0
MMD 3517B	Stage : Soins d'urgence	5.0
MMD 3517C	Stage: Urgences cardiologiques	5.0
MMD 3517D	Stage Médecine du sport	5.0
MMD 3517E	Stage : Soins palliatifs	5.0
MMD 3517F	Stage: Diversité en médecine familiale	5.0
MMD 3518	Stage: Obstétrique-gynécologie	5.0
MMD 3518A	Stage : Obstétrique médicale	5.0
MMD 3518B	Stage : Obstétrique générale	5.0
MMD 3518C	Stage : oncologie gynécologique	5.0
MMD 3518D	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	5.0
MMD 3519	Stage : Anesthésie-réanimation	5.0
MMD 3520	Stage : Radiologie	5.0
MMD 3520A	Stage: Radiologie générale	5.0
MMD 3520B	Stage : Médecine nucléaire	5.0
MMD 3520C	Stage : Radiologie oncologique	5.0
MMD 3520D	Stage: Neuroradiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520E	Stage: Radiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520F	Stage: neuroradiologie diagnostique	5.0
MMD 3520G	Stage : radiologie digestive	5.0
MMD 3521	Stage : Ophtalmologie	5.0
MMD 3522	Stage : Nutrition	5.0
MMD 3523	Stage : Pathologie	5.0
MMD 3523A	Stage : anatomie avancée	5.0
MMD 3524	Stage : Biochimie médicale	5.0
MMD 3525	Stage : Microbiologie médicale	5.0
	pédiatrique	
MMD 3615M	Stage : cardiologie pédiatrique	2.5
MMD 3615N	Stage : dermatologie pédiatrique	2.5
MMD 3615O	Stage: endocrinologie pédiatrique	2.5
MMD 3615P	Stage : gastro-entérologie pédiatrique	2.5
MMD 3615Q	Stage : hématologie, oncologie pédiatrique	2.5
MMD 3615R	Stage : néphrologie pédiatrique	2.5
MMD 3615S	Stage : neurologie pédiatrique	2.5
MMD 3615T	Stage : réadaptation pédiatrique	2.5
MMD 3615U	Stage : pneumologie pédiatrique	2.5
MMD 3615V	Stage : génétique, maladies métaboliques	2.5
MMD 3615W	Stage : pédiatrie internationale	2.5
MMD 3615X	Stage : pédiatrie sociale	2.5
MMD 3615Y	Stage : allergie pédiatrique	2.5
MMD 3615Z	Stage : spécialités pédiatriques. 2	2.5
MMD 3616	Stage : psychiatrie	2.5
MMD 3616A	Stage : psychiatrie pédiatrique	2.5
MMD 3616B	Stage : psychiatrie de l'adulte	2.5
MMD 3616C	Stage : psychogériatrie	2.5
MMD 3616D	Stage : psychosomatique	2.5
MMD 3616E	Stage : psychiatrie légale	2.5
MMD 3616F	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	2.5
MMD 3616G	Stage: Psychiatrie intégrative	2.5
MMD 3617	Stage : médecine familiale	2.5
MMD 3617A	Stage : omnipratique en régions	2.5
MMD 3617B	Stage : soins d'urgence	2.5
MMD 3617C	Stage : urgences cardiologiques	2.5
MMD 3617D	Stage : médecine du sport	2.5
MMD 3617E	Stage : soins palliatifs	2.5
MMD 3617F	Stage : diversité en médecine familiale	2.5
MMD 3618	Stage : obstétrique-gynécologie	2.5
MMD 3618A	Stage : obstétrique médicale	2.5
MMD 3618B	Stage : obstétrique générale	2.5
MMD 3618C	Stage : oncologie gynécologique	2.5
MMD 3618D	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	2.5
MMD 3619	Stage : anesthésie-réanimation	2.5
MMD 3620	Stage : radiologie	2.5
MMD 3620A	Stage : radiologie générale	2.5
MMD 3620B	Stage : médecine nucléaire	2.5
MMD 3620C	Stage : radiologie oncologique	2.5
MMD 3620D	Stage : neuroradiologie interventionnelle	2.5
MMD 3620E	Stage : radiologie interventionnelle	2.5
MMD 3620F	Stage: neuroradiologie diagnostique	2.5
MMD 3620G	Stage : radiologie digestive	2.5
MMD 3621	Stage : ophtalmologie	2.5
MMD 3621A	Stage : Santé oculaire	2.5
MMD 3622	Stage : nutrition	2.5
MMD 3623	Stage : pathologie	2.5
MMD 3623A	Stage : anatomie avancée	2.5
MMD 3624	Stage : biochimie médicale	2.5
MMD 3625	Stage : microbiologie médicale	2.5

MMD 3526	Stage : Pharmacologie clinique	5.0
MMD 3611	Stage : spécialités médicales 1	2.5
MMD 3611A	Stage : allergie	2.5
MMD 3611B	Stage : cardiologie	2.5
MMD 3611C	Stage : dermatologie	2.5
MMD 3611D	Stage : endocrinologie	2.5
MMD 3611E	Stage : gastro-entérologie	2.5
MMD 3611H	Stage : gériatrie	2.5
MMD 3611I	Stage : hématologie	2.5
MMD 3611J	Stage : médecine interne	2.5
MMD 3611K	Stage : néphrologie	2.5
MMD 3611L	Stage : neurologie	2.5
MMD 3626A	Stage: Soins pharmaceutiques	2.5
MMD 3627	Stage : spécialités autres 1	2.5
MMD 3627A	Stage : spécialités autres 2	2.5
MMD 3627B	Stage : spécialités autres 3	2.5
MMD 3627C	Stage : spécialités autres 4	2.5
MMD 3627D	Stage : spécialités autres 5	2.5
MMD 3627E	Stage : spécialités autres 6	2.5
MMD 3627F	Stage : spécialités autres 7	2.5
MMD 3627G	Stage : spécialités autres 8	2.5
MMD 3628	Stage : Dentisterie et santé buccale	2.5
MMD 3629	Stage: Audiologie et orthophonie	2.5

1-450-1-9 version 08 (A24)

Doctorat de premier cycle en médecine

Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)

Programme offert au Campus - Mauricie mais également au Campus - Montréal (1-450-1-0)

Objectifs

Il n'y a aucun changement du référentiel de compétences visées par le programme MD et adopté par la Faculté de médecine en février 2022.

Les compétences que l'étudiant aux études médicales de premier cycle doit développer s'insèrent dans les valeurs de la faculté, qui sont : excellence, humanité, créativité, courage et collaboration. Au terme de sa formation au 1er cycle, l'étudiant en médecine de l'UdeM aura acquis les compétences requises pour établir une relation de partenariat avec les patients et leurs proches à toutes les périodes dela vie et dans différents contextes de soins. Il travaillera en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins. Il communiquera avec ouverture et respect, et fera preuve de bienveillance pour les autres et pour lui-même. Il aura pris acte des enjeux sociaux liés à la santé et y assumera sa part de responsabilité. L'expertise acquise l'aura préparé à un regard élargi et global sur les concepts de santé et de maladie pour répondre aux besoins des populations qu'il desservira. Il sera prêt à assumer un leadership engagé dans la communauté.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

- soit être titulaire d'un doctorat en médecine décerné par une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada et avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission **ou** respecter les dispositions du Décret gouvernemental relatif à l'admission de candidats internationaux.
- le citoyen canadien et ou le résident permanent doivent être résidents du Québec à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et en faire la preuve (vous devez remplir le formulaire d'attestation du statut de résident du Québec, choisir une situation à la partie 2 et fournir les documents reliés à cette situation) **ou** satisfaire aux dispositions des ententes Québec-Nouveau-Brunswick.
- avoir complété ou être en voie de compléter les études requises pour être admissible au programme (DEC ou baccalauréat universitaire), dans un délai maximal de trois ans pour un DEC et de quatre ans pour un baccalauréat universitaire dans la mesure où les études ont été suivies à temps plein. Le candidat qui ne satisfait pas à ce cheminement académique doit en expliquer les raisons dans la section « autres informations pertinentes » de la demande d'admission. La Faculté se réserve le droit de refuser les candidatures dont le cheminement académique est jugé non conforme.
- la personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission doit avoir complété ou être en voie de compléter un grade universitaire de 1er cycle au plus tard le 15 août précédant l'entrée au programme.
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission de la Faculté ou le Comité interfacultaire des Mini Entrevues Multiples (MEM). Au préalable, avoir dans les délais prescrits acquitté les frais exigés
- se présenter à la séance d'accueil si admis

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien**: toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent par l'Université de Montréal. Cette personne ne doit pas avoir débuté des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :
  - **Candidat "Accès médecine"** : collégien dont le revenu familial se situe près ou sous le seuil de faible revenu. La personne qui souhaite se déclarer dans cette sous-catégorie doit remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté de médecine et l'envoyer au plus tard le 1er mars à: admission-md@umontreal.ca. Des documents seront ensuite requis pour déterminer l'admissibilité de la personnes dans cette sous-catégorie. L'admissibilité sera faite en toute confidentialité par le Service d'aide financière de l'Université de Montréal. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des personnes dans cette sous-catégorie.
- **Universitaire** : toute personne ayant complété ou étant en voie de compléter au moins un premier grade universitaire. Ce grade doit être complété au plus tard le 15 août précédant l'entrée au programme. Cette catégorie comprend la sous catégorie suivante:
  - **Titulaire d'un doctorat de recherche** : universitaire ayant complété un doctorat de recherche (Ph. D.) et qui demeure actif en recherche ou dont la thèse a été déposée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. La personne qui souhaite déposer sa candidature dans cette catégorie doit remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, la personne devra soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à admission-md@umontreal.ca.
- **Communautés noires :** cette sous-catégorie comprend des collégiens (réguliers ou "Accès médecine") ou universitaires (réguliers ou titulaires d'un doctorat Ph. D.), résident du Québec, appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (la personne a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).
  - Des places supplémentaires aux entrevues sont prévues pour les personnes autodéclarées qui répondent aux exigences d'admission d'un collégien ou d'un universitaire.
- **Provinces maritimes**: toute personne francophone résidente du Nouveau-Brunswick en vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.
- **Premières Nations et Inuit du Québec**: toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec au moment du dépôt de la demande d'admission conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie.
- **Forces armées canadiennes** : toute personne francophone recommandée par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM) conformément à l'entente conclue entre les Forces armées canadiennes et les trois universités francophones qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec (Université de Sherbrooke, Université Laval et Université de Montréal). La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. La personne doit communiquer votre intérêt aux Forces armées canadiennes avant la date limite du dépôt de la demande d'admission, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : CFHSAttractionCell-CelluledattractionSSFC@forces.gc.ca. Le membre de la Réserve ne peut pas être considéré dans cette catégorie.

  C'est le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec qui établit la liste finale des candidatures qui pourraient recevoir une offre d'admission en fonction du résultat obtenu aux MEM de l'Université Laval et de l'Université de Montréal ou MEM-V de l'Université de Sherbrooke, ou d'une combinaison des résultats de ces entrevues, le cas échéant.
- **Diplômé à l'international en médecine (DIM):** toute personne, résidente du Québec, dont la formation en médecine est reconnue comme équivalente par le Conseil médical du Canada, ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au 15 février de l'année précédant le dépôt de la demande d'admission. Comme candidate, la personne titulaire d'un doctorat en médecine ne peut être classée dans une autre catégorie.
  - Dans le cadre du processus d'analyse, des informations sont échangées entre le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) et les facultés de médecine concernant notamment la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et du statut de jumelage Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS). En raison des clauses du contrat de CaRMS, advenant l'obtention d'un jumelage durant l'année en cours, la candidature ne sera plus considérée comme admissible au programme de doctorat en médecine, et la personne recevra un avis de refus de notre part.
- **International** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études (voir Étudiants internationaux).

Capacité d'accueil

CONTINGENT RÉGULIER

- Selon le décret gouvernemental, et tenant compte des places libérées l'année précédente par les étudiants qui ont abandonné le programme, le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2025 était de 396 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat, s'ajoutant ainsi au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.
- Le contingent régulier est presqu'exclusivement constitué de **candidats résidents québécois**, collégiens et universitaires.
- En outre, selon la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec, la Faculté peut admettre un nombre très restreint de **candidats diplômés à l'international en médecine (DIM)** résidents du Québec, titulaires d'un doctorat en médecine obtenu hors du Canada ou des États-Unis (DHCEU). La Faculté dispose présentement d'un maximum de quatre places par année pour ces candidats.

CONTINGENTS PARTICULIERS

La Faculté peut admettre, hors du contingent régulier, par décret ou par entente, un nombre très restreint de candidats qui se qualifient pour l'un des contingents suivants :

- **Provinces maritimes** - La Faculté peut admettre, par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de trois places par année pour ce contingent. La Faculté priorise les dossiers des candidats ayant choisi l'Université de Montréal en 1er choix et le programme de médecine en 1er choix.
- **International** - La Faculté peut admettre un nombre très restreint de candidats internationaux selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de deux places par année pour ce contingent.
- **Forces armées canadiennes** - La Faculté peut admettre, par entente avec les Forces armées canadiennes, un nombre restreint de candidats francophones recommandés par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM). L'entente prévoit un maximum de quatre places par année à répartir entre les universités francophones qui offrent la formation médicale au Québec.
- **Premières Nations et des Inuits du Québec** - La Faculté peut admettre un nombre restreint de candidats reconnus membres des Premières Nations ou Inuits du Québec (PNIQ) conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. L'entente prévoit un maximum de dix places par année à répartir entre les facultés québécoises selon les besoins.

Critères de sélection

La Faculté répartit la capacité d'accueil de l'année préparatoire et du doctorat en médecine entre les différentes catégories de candidats, sous réserve de la qualité des dossiers et dans le respect des ententes intergouvernementales ou interuniversitaires s'il y a lieu.

Il n'y a qu'un seul processus de sélection bien que la formation soit offerte à Montréal, en Mauricie et dans les Laurentides.

Afin de favoriser la fréquentation de ses lieux de formation délocalisés, des places à l'entrevue (MEM) seront réservées aux personnes candidates les ayant choisis **en priorité**, à raison de deux places aux entrevues pour chaque place disponible :

- Campus de la Mauricie, un maximum de 96 places aux MEM (pour 48 admissions).
- Formation dans les Laurentides, un maximum de 36 places (pour 18 admissions).

Ces places seront disponibles pour les candidats de tous les contingents.

- Pour les **collégiens**
  - Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
  - Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
    - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - CRC: 60%
      - Examen CASPer: 40%
    - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- Pour les **universitaires**
  - Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire. Une cote de rendement à l'admission (CRA) minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
  - Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRA ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
    - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - CRA: 60%
      - Examen CASPer: 40%
    - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- Pour les **titulaires d'un doctorat de recherche**
  - Le travail de recherche doit avoir un lien avec le domaine des sciences biomédicales.
  - Une présélection est effectuée sur la base de la cote de rendement à l'admission (CRA). Une CRA minimale de 30,000 est exigée lors de cette première sélection.
    - Les candidats doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à : admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à : admission-md@umontreal.ca.
  - Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de l'analyse du Dossier de recherche ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire.
    - un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - Dossier de recherche: 50%
      - Examen CASPer: 50%
    - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
  - La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie et d'en modifier le processus d'admission.
- Pour les **internationaux**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
- Le candidat international admis devra avoir obtenu un visa d'étudiant.

• Pour les **diplômés à l'international en médecine (DIM)**

- Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
- Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins (CMQ) au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée.
- Les candidats doivent réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**). **L'examen CASPer devra être passé en français.**
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie I. Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
  - Examen CASPer : 30%
  - Examen EACMC, partie I : 70%
- Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
- Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.

• Pour les **candidats des Forces armées canadiennes**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.

• Pour les **candidats des Premières Nations et Inuits du Québec**

- Les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de ce contingent sont convenus entre les quatre facultés de médecine du Québec.
- La Faculté de médecine de l'Université Laval est gestionnaire de ce contingent provincial. Les candidats peuvent communiquer avec la coordonnatrice du projet au 418 842-1540 ou consulter le site de la Faculté de médecine de l'Université Laval pour de plus amples informations.

Remarques

- Les conditions d'admissibilité tiennent compte des dispositions de la Loi médicale relatives à l'immatriculation des étudiants en médecine auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ). Tout nouvel étudiant inscrit au doctorat en médecine doit être immatriculé auprès du CMQ afin d'être autorisé à poser, sous surveillance, les actes médicaux nécessaires à sa formation. L'information pertinente lui est fournie par la Faculté en début d'année.
- L'admission au programme de doctorat en médecine est contingentée par décret gouvernemental et une sélection rigoureuse des candidats est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire antérieur et de l'évaluation des qualités personnelles jugées nécessaires à la pratique compétente de la médecine. Nous vous suggérons fortement de consulter les compétences qui devront être maîtrisées par les étudiants afin de réussir avec succès le programme de médecine.
- L'**entrevue**, de quelque type qu'elle soit, a pour but d'évaluer la motivation, l'empathie, la conscience sociale, l'équilibre de vie, l'authenticité, le leadership, l'ouverture d'esprit et le jugement du candidat ainsi que toute autre qualité jugée nécessaire à la réussite du programme et à la pratique de la médecine d'aujourd'hui; par exemple, la capacité de travailler en équipe, la capacité de communiquer, la capacité d'autocritique, la capacité d'adaptation et la capacité relationnelle. Le bilan de cette évaluation peut conduire à l'élimination de tout candidat qui ne répond pas aux normes de réussite fixées par le Comité d'admission.
- **Examen CASPer^{MC}**
  - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
  - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
  - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
  - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
  - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Pour les candidats des **communautés noires** : le formulaire d'autodéclaration sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés noires.
- Pour les candidats des **Premières Nations et Inuits du Québec** : la personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
- Pour les candidats provenant des **régions éloignées** : afin de faciliter l'accès à la formation en médecine aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégiale (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5e secondaire dans une école située dans une des régions éloignées désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Consulter la liste des régions admissibles.
- Conformément à la Politique de mobilité entre les lieux de formation, **le lieu désigné de la formation** est précisé dans l'offre d'admission, laquelle est finale et définitive. Aucun transfert du lieu désigné de la formation n'est autorisé, tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle. Le lieu désigné de la formation est déterminé en fonction des disponibilités restantes au moment de transmettre l'offre d'admission, tout en tenant compte, le cas échéant, des préférences et des niveaux de choix du candidat ayant complété le formulaire prévu à cet effet, dans les délais prescrits.
- La personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, qui n'a pas complété ou qui n'est pas en voie de compléter un grade universitaire de 1er cycle au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme n'est pas admissible au programme. L'inscription au programme Compléments de formation de l'Université de Montréal, pour la réussite des cours préalables, est la seule exception autorisée.
- La personne ayant complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, pourrait être admise directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
  - Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
  - Baccalauréat en ergothérapie
  - Baccalauréat en nutrition
  - Baccalauréat en physiothérapie
  - Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
  - Baccalauréat en sciences biomédicales
  - Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
  - Baccalauréat en neurosciences
  - Baccalauréat en microbiologie et immunologie
  - Doctorat en médecine dentaire
  - Doctorat (ou Baccalauréat) en pharmacie

- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie

- Advenant que les cours collégiaux préalables (chimie, biologie et physique) aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle révisera le dossier de candidature pour s'assurer que le candidat ait conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre des études médicales de premier cycle.
- Le transfert au programme M.D. d'un candidat en cours d'études médicales dans une faculté hors du Québec n'est pas possible.
- Le candidat ayant déjà été ou étant actuellement inscrit en médecine ou en année préparatoire dans une université au Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Le candidat admis est considéré comme un étudiant en médecine dès son premier trimestre d'inscription que ce soit à l'année préparatoire ou au doctorat en médecine.
- Avant le début des cours, tout nouvel étudiant en médecine (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il a reçu les **immunisations** et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au **dépistage tuberculinique** tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un formulaire est disponible à cette fin et pourra être soumis via votre Centre étudiant. Les preuves de vaccination devront être soumises via votre Centre étudiant.
- Tout candidat admis au doctorat en médecine doit attester qu'il a suivi une **formation en réanimation cardiorespiratoire** (RCR) AVANT de débuter sa première année. Les étudiants doivent s'inscrire eux-mêmes et assumer les frais de cette formation. Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Une re-certification annuelle est recommandée, mais non exigée. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées à l'étudiant par courriel. Il est possible de consulter la politique.
- L'étudiant qui réussit l'année préparatoire est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.
- **Stages en région** : dans le respect de la mission en responsabilité sociale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, il est important que les étudiants soient exposées à différents milieux en cours de formation. Les étudiants doivent à cet effet effectuer des stages en région intermédiaire et/ou éloignée durant leur 3e et 4e année de formation (stages à l'externat). Ces stages en dehors des grands centres urbains contribuent à l'excellence de la formation offerte. Ils permettent une exposition clinique diversifiée et l'initiation des stagiaires à d'autres réalités de la pratique médicale.
- Les études médicales de premier cycle peuvent être éprouvantes tant physiquement que psychologiquement. Le parcours de formation en médecine (cours et stages) peut exposer les étudiants et les stagiaires à des situations ou des contextes émotivement chargés. Cet environnement exigeant requiert que les étudiants et les stagiaires démontrent de bonnes capacités d'adaptation.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine publie sur son site web des informations complémentaires sur les admissions, dont une foire aux questions (FAQ).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1re année, de 47 à 50 crédits en 2e année. Il s'inscrit au total à 109 en 3e et en 4e années.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re et 2e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3e ou la 4e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3e année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3e année, à partir du 6e mois de stage, ou durant la 4e année. Le stage d'urgence peut être fait en 3e année à partir du 8e mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4e année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9e mois de stage. En 3e et 4e années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

Stage d'appoint externat:
Si certaines lacunes sont observées durant un stage et que l'évaluation de ce stage est à la limite de l'atteinte des objectifs et de la démonstration de la compétence, un Comité pourra recommander l'ajout d'un stage d'appoint de 2.5 crédits (MMD3998) ou de 5 crédits (MMD3999). Les crédits du stage seront comptabilisés hors-programme. La réussite de ce stage d'appoint entrainera automatiquement la mention « succès » au stage dont l'évaluation était limite. Le stage « limite » sera placé en statut remise en attendant la réalisation du stage d'appoint. L'échec au stage d'appoint entraine l'échec au stage « limite ».

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.
Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours
Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

Annulation d'inscription
L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

Abandon
L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Évaluation en 1re et 2e années
Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).

L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par l'apprentissage par problème se font par la mention *succès* ou *échec*.

Évaluation en 3e et 4e années
L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

Évaluation des cours et stages à option
Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention *succès* ou *échec*.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation
Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation
Au maximum 21 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable
Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable
Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire;

- L'étudiant en probation peut être assujetti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.
La réussite aux cours détermine la promotion d'une année à l'autre.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à trois cours dans la même année est mis en probation et doit reprendre tous les cours de l'année en cause, sans avoir droit à la reprise;
- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à plus de trois cours dans la même année est exclu du programme, sans avoir droit à la reprise.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine (M.D.).

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en médecine 1-450-1-0 version 28 (A24)

Le doctorat comporte 200 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 172 crédits obligatoires, de 25 à 28 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de la 1re année

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
MMD 1100	Introduction à la profession médicale	2.0
MMD 1108	Respiration et oxygénation	5.0
MMD 1109	Cœur et circulation	6.0
MMD 1110	Appareil uro-génital et gynécologie	6.0
MMD 1111	Digestion et nutrition	6.0

Cours	Titre	CR
MMD 1138	Introduction à la médecine clinique 1	3.0
MMD 1139	Introduction à la médecine clinique 2	4.0
MMD 1221	Raisonnement intégré en médecine clinique 1	2.0
MMD 1222	Raisonnement intégré en médecine clinique 2	2.0
MMD 12261	Identité professionnelle du médecin 1.1	0.0
MMD 12262	Identité professionnelle du médecin 1.2	4.0

Bloc 70B Cours de la 2e année

Obligatoire - 48 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
MMD 2111	Exploration du système nerveux	5.0
MMD 2112	Psychiatrie	4.0
MMD 2113	Appareil locomoteur	5.0
MMD 2114	Endocrinologie et reproduction	5.0
MMD 2115	Homéostasie et néphrologie	3.0
MMD 2116	Problèmes systémiques en médecine	5.0
MMD 2141	Intégration de la démarche clinique en médecine 1	5.0
MMD 2142	Intégration de la démarche clinique en médecine 2	6.0
MMD 2223	Raisonnement intégré en médecine clinique 3	2.0
MMD 2224	Raisonnement intégré en médecine clinique 4	2.0
MMD 22261	Identité professionnelle du médecin 2.1	0.0
MMD 22262	Identité professionnelle du médecin 2.2	5.0

Bloc 70C Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 1087	Travaux cliniques individuels	3.0
MMD 1088A	Travaux de recherche individuels 1	3.0
MMD 1091	Initiation à la recherche	3.0
MMD 1095	Médecine tropicale	3.0
MMD 1097	Intervention en milieux défavorisés	3.0
MMD 1098	Santé des premières nations	3.0
MMD 1141	Immersion à la santé mondiale	3.0
MMD 1142	Immersion internationale clinique	3.0
MMD 1143	Espace de transition et santé mentale	3.0

Bloc 70D Stages obligatoires de 3e et 4e années

Obligatoire - 83 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
MMD 32261	Identité professionnelle du médecin 3.1	0.0
MMD 32262	Identité professionnelle du médecin 3.2	0.0
MMD 32263	Identité professionnelle du médecin 3.3	4.0
MMD 3553	Réanimation cardiorespiratoire	0.5
MMD 3556	Stage de médecine sociale engagée	1.5
MMD 3557	Soins palliatifs	1.5
MMD 35621	Pharmacothérapie et toxicologie 1	0.0
MMD 35622	Pharmacothérapie et toxicologie 2	0.0
MMD 35623	Pharmacothérapie et toxicologie 3	0.0
MMD 35624	Pharmacothérapie et toxicologie 4	4.0
MMD 35641	Progression des compétences médicales 1a	0.0
MMD 35642	Progression des compétences médicales 1b	0.0
MMD 35643	Progression des compétences médicales 1c	1.5
MMD 3701	Médecine	7.5
MMD 3702	Chirurgie	7.5
MMD 3703	Pédiatrie	7.5
MMD 3704	Obstétrique-gynécologie	7.5
MMD 3705	Psychiatrie	7.5
MMD 3707	Médecine familiale	7.5
MMD 42261	Identité professionnelle du médecin 4.1	0.0
MMD 42262	Identité professionnelle du médecin 4.2	1.5
MMD 4311	Santé publique et médecine préventive	2.5
MMD 4507	Gériatrie	5.0
MMD 4509	Anesthésie-réanimation	2.0
MMD 4510	Ophtalmologie	2.0
MMD 4513	Médecine d'urgence	5.0
MMD 45241	Radiologie diagnostique 1	0.0
MMD 45242	Radiologie diagnostique 2	0.0
MMD 45243	Radiologie diagnostique 3	0.0
MMD 45244	Radiologie diagnostique 4	2.0
MMD 45291	Synthèse en médecine clinique 1	0.0
MMD 45292	Synthèse en médecine clinique 2	3.0
MMD 45641	Progression des compétences médicales 2a	0.0
MMD 45642	Progression des compétences médicales 2b	1.0

Bloc 70E Stages à option de 3e et 4e années

Option - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 3511	Stage : Spécialités médicales	5.0
MMD 3511A	Stage : Allergie	5.0
MMD 3511B	Stage : Cardiologie	5.0
MMD 3511C	Stage : Dermatologie	5.0
MMD 3511D	Stage : Endocrinologie	5.0
MMD 3511E	Stage : Gastro-entérologie	5.0
MMD 3511H	Stage : Gériatrie	5.0
MMD 3511I	Stage : Hématologie	5.0
MMD 3511J	Stage : Médecine interne	5.0
MMD 3511K	Stage : Néphrologie	5.0
MMD 3511L	Stage : Neurologie	5.0
MMD 3511M	Stage : Oncologie médicale	5.0
MMD 3511N	Stage : Physiatrie	5.0
MMD 3511O	Stage : Pneumologie	5.0
MMD 3511P	Stage : Rhumatologie	5.0
MMD 3511R	Stage: Hématologie et oncologie	5.0
MMD 3511S	Stage: Laboratoire des lipides	5.0
MMD 3511T	Stage : Nutrition appliquée	5.0
MMD 3511V	Stage : Hépatologie	5.0
MMD 3511W	Stage: Soins intensifs médicaux	5.0
MMD 3511X	Stage : médecine génique	5.0
MMD 3512	Stage: Spécialités chirurgicales	5.0
MMD 3512A	Stage : chirurgie cardiaque	5.0
MMD 3512B	Stage : Chirurgie générale	5.0
MMD 3512C	Stage: Chirurgie générale pédiatrique	5.0
MMD 3512D	Stage : Chirurgie orthopédique	5.0
MMD 3512E	Stage : Chirurgie plastique	5.0
MMD 3512H	Stage : Neurochirurgie	5.0
MMD 3512I	Stage : Oto-rhino-laryngologie	5.0
MMD 3512J	Stage : Urologie	5.0
MMD 3512K	Stage: chirurgie thoracique	5.0
MMD 3512L	Stage : Chirurgie vasculaire	5.0
MMD 3512M	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux	5.0
MMD 3512N	Stage: Soins intensifs chirurgicaux	5.0
MMD 3512O	Stage : chirurgie digestive	5.0
MMD 3512P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	5.0
MMD 3513A	Stage : Santé communautaire	5.0
MMD 3513B	Stage : Recherche	5.0
MMD 3513C	Intervention dans les pays en voie de développement	5.0
MMD 3513E	Stage : Médecine du travail	5.0
MMD 3515	Stage : Pédiatrie globale	5.0
MMD 3515A	Stage : Néonatalogie	5.0
MMD 3515C	Stage: Pédiatrie du développement	5.0
MMD 3515D	Stage: Pédiatrie de l'âge scolaire	5.0
MMD 3515E	Stage: Médecine de l'adolescence	5.0
MMD 3515H	Stage : Urgences pédiatriques	5.0
MMD 3515I	Stage: Soins intensifs pédiatriques	5.0

Cours	Titre	CR
MMD 3611M	Stage : oncologie médicale	2.5
MMD 3611N	Stage : physiatrie	2.5
MMD 3611O	Stage : pneumologie	2.5
MMD 3611P	Stage : rhumatologie	2.5
MMD 3611Q	Stage : hématologie clinique	2.5
MMD 3611R	Stage:hématologie et oncologie	2.5
MMD 3611S	Stage : laboratoire des lipides	2.5
MMD 3611T	Stage : nutrition appliquée	2.5
MMD 3611U	Stage : médecine vasculaire	2.5
MMD 3611V	Stage : hépatologie	2.5
MMD 3611W	Stage:soins intensifs médicaux	2.5
MMD 3611X	Stage : médecine génique	2.5
MMD 3611Y	Stage: spécialités médicales 2	2.5
MMD 3611Z	Stage: spécialités médicales 3	2.5
MMD 3612	Stage : spécialités chirurgicales 1	2.5
MMD 3612A	Stage : chirurgie cardiaque	2.5
MMD 3612B	Stage : chirurgie générale	2.5
MMD 3612C	Stage : chirurgie pédiatrique	2.5
MMD 3612D	Stage : chirurgie orthopédique	2.5
MMD 3612E	Stage : chirurgie plastique	2.5
MMD 3612H	Stage : neurochirurgie	2.5
MMD 3612I	Stage : oto-rhino-laryngologie	2.5
MMD 3612J	Stage : urologie	2.5
MMD 3612K	Stage: chirurgie thoracique	2.5
MMD 3612L	Stage : chirurgie vasculaire	2.5
MMD 3612N	Stage : soins intensifs chirurgicaux	2.5
MMD 3612O	Stage : chirurgie digestive	2.5
MMD 3612P	Stage : chirurgie hépatobiliaire	2.5
MMD 3612Y	Stage : spécialités chirurgicales 2	2.5
MMD 3612Z	Stage : spécialités chirurgicales 3	2.5
MMD 3613A	Stage : santé communautaire	2.5
MMD 3613B	Stage : recherche	2.5
MMD 3613C	Intervention : pays en voie de développement	2.5
MMD 3613D	Stage : santé premières nations	2.5
MMD 3613E	Stage : Médecine du travail	2.5
MMD 3614	Stages rotatifs	2.5
MMD 3615	Stage : spécialités pédiatriques 1	2.5
MMD 3615A	Stage : néonatalogie	2.5
MMD 3615B	Stage : pédiatrie du nourrisson	2.5
MMD 3615C	Stage : pédiatrie du développement	2.5
MMD 3615D	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	2.5
MMD 3615E	Stage : médecine de l'adolescence	2.5
MMD 3615H	Stage : urgences pédiatriques	2.5
MMD 3615I	Stage : soins intensifs pédiatriques	2.5
MMD 3615J	Stage : maladies infectieuses pédiatriques	2.5
MMD 3615K	Stage : pédiatrie ambulatoire	2.5
MMD 3615L	Stage : immunologie, rhumatologie	2.5

MMD 3515J	Stage: Maladies infectieuses pédiatriques	5.0
MMD 3515K	Stage : Pédiatrie ambulatoire	5.0
MMD 3515L	Stage: Immunologie pédiatrique	5.0
MMD 3515M	Stage: Cardiologie pédiatrique	5.0
MMD 3515N	Stage: Dermatologie pédiatrique	5.0
MMD 3515O	Stage: Endocrinologie pédiatrique	5.0
MMD 3515P	Stage: Gastro-entérologie pédiatrique	5.0
MMD 3515Q	Stage: hématologie et oncologie pédiatriques	5.0
MMD 3515R	Stage: Néphrologie pédiatrique	5.0
MMD 3515S	Stage : Neurologie pédiatrique	5.0
MMD 3515T	Stage: Réadaptation pédiatrique	5.0
MMD 3515U	Stage: Pneumologie pédiatrique	5.0
MMD 3515V	Stage: Génétique, maladies métaboliques	5.0
MMD 3515W	Stage: Pédiatrie internationale	5.0
MMD 3515X	Stage : Pédiatrie sociale	5.0
MMD 3515Y	Stage : allergie pédiatrique	5.0
MMD 3516	Stage : Psychiatrie	5.0
MMD 3516A	Stage: Psychiatrie pédiatrique	5.0
MMD 3516B	Stage: Psychiatrie de l'adulte	5.0
MMD 3516C	Stage : Psychogériatrie	5.0
MMD 3516D	Stage : Psychosomatique	5.0
MMD 3516E	Stage : Psychiatrie légale	5.0
MMD 3516F	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	5.0
MMD 3517	Stage : Médecine familiale	5.0
MMD 3517A	Stage: Omnipratique en régions	5.0
MMD 3517B	Stage : Soins d'urgence	5.0
MMD 3517C	Stage: Urgences cardiologiques	5.0
MMD 3517D	Stage Médecine du sport	5.0
MMD 3517E	Stage : Soins palliatifs	5.0
MMD 3517F	Stage: Diversité en médecine familiale	5.0
MMD 3518	Stage: Obstétrique-gynécologie	5.0
MMD 3518A	Stage : Obstétrique médicale	5.0
MMD 3518B	Stage : Obstétrique générale	5.0
MMD 3518C	Stage : oncologie gynécologique	5.0
MMD 3518D	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	5.0
MMD 3519	Stage : Anesthésie-réanimation	5.0
MMD 3520	Stage : Radiologie	5.0
MMD 3520A	Stage: Radiologie générale	5.0
MMD 3520B	Stage : Médecine nucléaire	5.0
MMD 3520C	Stage : Radiologie oncologique	5.0
MMD 3520D	Stage: Neuroradiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520E	Stage: Radiologie interventionnelle	5.0
MMD 3520F	Stage: neuroradiologie diagnostique	5.0
MMD 3520G	Stage : radiologie digestive	5.0
MMD 3521	Stage : Ophtalmologie	5.0
MMD 3522	Stage : Nutrition	5.0
MMD 3523	Stage : Pathologie	5.0
MMD 3523A	Stage : anatomie avancée	5.0
MMD 3524	Stage : Biochimie médicale	5.0
MMD 3525	Stage : Microbiologie médicale	5.0
	pédiatrique	
MMD 3615M	Stage : cardiologie pédiatrique	2.5
MMD 3615N	Stage : dermatologie pédiatrique	2.5
MMD 3615O	Stage: endocrinologie pédiatrique	2.5
MMD 3615P	Stage : gastro-entérologie pédiatrique	2.5
MMD 3615Q	Stage : hématologie, oncologie pédiatrique	2.5
MMD 3615R	Stage : néphrologie pédiatrique	2.5
MMD 3615S	Stage : neurologie pédiatrique	2.5
MMD 3615T	Stage : réadaptation pédiatrique	2.5
MMD 3615U	Stage : pneumologie pédiatrique	2.5
MMD 3615V	Stage : génétique, maladies métaboliques	2.5
MMD 3615W	Stage : pédiatrie internationale	2.5
MMD 3615X	Stage : pédiatrie sociale	2.5
MMD 3615Y	Stage : allergie pédiatrique	2.5
MMD 3615Z	Stage : spécialités pédiatriques. 2	2.5
MMD 3616	Stage : psychiatrie	2.5
MMD 3616A	Stage : psychiatrie pédiatrique	2.5
MMD 3616B	Stage : psychiatrie de l'adulte	2.5
MMD 3616C	Stage : psychogériatrie	2.5
MMD 3616D	Stage : psychosomatique	2.5
MMD 3616E	Stage : psychiatrie légale	2.5
MMD 3616F	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques	2.5
MMD 3616G	Stage: Psychiatrie intégrative	2.5
MMD 3617	Stage : médecine familiale	2.5
MMD 3617A	Stage : omnipratique en régions	2.5
MMD 3617B	Stage : soins d'urgence	2.5
MMD 3617C	Stage : urgences cardiologiques	2.5
MMD 3617D	Stage : médecine du sport	2.5
MMD 3617E	Stage : soins palliatifs	2.5
MMD 3617F	Stage : diversité en médecine familiale	2.5
MMD 3618	Stage : obstétrique-gynécologie	2.5
MMD 3618A	Stage : obstétrique médicale	2.5
MMD 3618B	Stage : obstétrique générale	2.5
MMD 3618C	Stage : oncologie gynécologique	2.5
MMD 3618D	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques	2.5
MMD 3619	Stage : anesthésie-réanimation	2.5
MMD 3620	Stage : radiologie	2.5
MMD 3620A	Stage : radiologie générale	2.5
MMD 3620B	Stage : médecine nucléaire	2.5
MMD 3620C	Stage : radiologie oncologique	2.5
MMD 3620D	Stage : neuroradiologie interventionnelle	2.5
MMD 3620E	Stage : radiologie interventionnelle	2.5
MMD 3620F	Stage: neuroradiologie diagnostique	2.5
MMD 3620G	Stage : radiologie digestive	2.5
MMD 3621	Stage : ophtalmologie	2.5
MMD 3621A	Stage : Santé oculaire	2.5
MMD 3622	Stage : nutrition	2.5
MMD 3623	Stage : pathologie	2.5
MMD 3623A	Stage : anatomie avancée	2.5
MMD 3624	Stage : biochimie médicale	2.5
MMD 3625	Stage : microbiologie médicale	2.5

MMD 3526	Stage : Pharmacologie clinique	5.0
MMD 3611	Stage : spécialités médicales 1	2.5
MMD 3611A	Stage : allergie	2.5
MMD 3611B	Stage : cardiologie	2.5
MMD 3611C	Stage : dermatologie	2.5
MMD 3611D	Stage : endocrinologie	2.5
MMD 3611E	Stage : gastro-entérologie	2.5
MMD 3611H	Stage : gériatrie	2.5
MMD 3611I	Stage : hématologie	2.5
MMD 3611J	Stage : médecine interne	2.5
MMD 3611K	Stage : néphrologie	2.5
MMD 3611L	Stage : neurologie	2.5
MMD 3626A	Stage: Soins pharmaceutiques	2.5
MMD 3627	Stage : spécialités autres 1	2.5
MMD 3627A	Stage : spécialités autres 2	2.5
MMD 3627B	Stage : spécialités autres 3	2.5
MMD 3627C	Stage : spécialités autres 4	2.5
MMD 3627D	Stage : spécialités autres 5	2.5
MMD 3627E	Stage : spécialités autres 6	2.5
MMD 3627F	Stage : spécialités autres 7	2.5
MMD 3627G	Stage : spécialités autres 8	2.5
MMD 3628	Stage : Dentisterie et santé buccale	2.5
MMD 3629	Stage: Audiologie et orthophonie	2.5

1-450-4-0 version 09 (A19)

Année préparatoire au doctorat en médecine

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Mauricie (1-450-4-9)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

- soit être titulaire d'un doctorat en médecine décerné par une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada et avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission **ou** respecter les dispositions du Décret gouvernemental relatif à l'admission de candidats internationaux.
- le citoyen canadien et ou le résident permanent doivent être résidents du Québec à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et en faire la preuve (vous devez remplir le formulaire d'attestation du statut de résident du Québec, choisir une situation à la partie 2 et fournir les documents reliés à cette situation) **ou** satisfaire aux dispositions des ententes Québec-Nouveau-Brunswick.
- avoir complété ou être en voie de compléter les études requises pour être admissible au programme (DEC ou baccalauréat universitaire), dans un délai maximal de trois ans pour un DEC et de quatre ans pour un baccalauréat universitaire dans la mesure où les études ont été suivies à temps plein. Le candidat qui ne satisfait pas à ce cheminement académique doit en expliquer les raisons dans la section « autres informations pertinentes » de la demande d'admission. La Faculté se réserve le droit de refuser les candidatures dont le cheminement académique est jugé non conforme.
- la personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission doit avoir complété ou être en voie de compléter un grade universitaire au plus tard le 15 août précédant l'entrée au programme.
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission de la Faculté ou le Comité interfacultaire des Mini Entrevues Multiples (MEM). Au préalable, avoir dans les délais prescrits acquitté les frais exigés
- se présenter à la séance d'accueil si admis

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien**: toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent par l'Université de Montréal. Cette personne ne doit pas avoir débuté des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :
  - **Candidat "Accès médecine"** : collégien dont le revenu familial se situe près ou sous le seuil de faible revenu. La personne qui souhaite se déclarer dans cette sous-catégorie doit remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté de médecine et l'envoyer au plus tard le 1er mars à: admission-md@umontreal.ca. Des documents seront ensuite requis pour déterminer l'admissibilité de la personnes dans cette sous-catégorie. L'admissibilité sera faite en toute confidentialité par le Service d'aide financière de l'Université de Montréal. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des personnes dans cette sous-catégorie.
- **Universitaire** : toute personne ayant complété ou étant en voie de compléter au moins un premier grade universitaire. Ce grade doit être complété au plus tard le 15 août précédant l'entrée au programme. Cette catégorie comprend la sous catégorie suivante:
  - **Titulaire d'un doctorat de recherche** : universitaire ayant complété un doctorat de recherche (Ph. D.) et qui demeure actif en recherche ou dont la thèse a été déposée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. La personne qui souhaite déposer sa candidature dans cette catégorie doit remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, la personne devra soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à admission-md@umontreal.ca.
- **Communautés noires :** cette sous-catégorie comprend des collégiens (réguliers ou "Accès médecine") ou universitaires (réguliers ou titulaires d'un doctorat Ph. D.), résident du Québec, appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (la personne a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).
  - Des places supplémentaires aux entrevues sont prévues pour les personnes autodéclarées qui répondent aux exigences d'admission d'un collégien ou d'un universitaire.
- **Provinces maritimes**: toute personne francophone résidente du Nouveau-Brunswick en vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.
- **Premières Nations et Inuit du Québec**: toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec au moment du dépôt de la demande d'admission conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie.
- **Forces armées canadiennes** : toute personne francophone recommandée par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM) conformément à l'entente conclue entre les Forces armées canadiennes et les trois universités francophones qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec (Université de Sherbrooke, Université Laval et Université de Montréal). La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. La personne doit communiquer votre intérêt aux Forces armées canadiennes avant la date limite du dépôt de la demande d'admission, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : CFHSAttractionCell-CelluledattractionSSFC@forces.gc.ca. Le membre de la Réserve ne peut pas être considéré dans cette catégorie.

  C'est le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec qui établit la liste finale des candidatures qui pourraient recevoir une offre d'admission en fonction du résultat obtenu aux MEM de l'Université Laval et de l'Université de Montréal ou MEM-V de l'Université de Sherbrooke, ou d'une combinaison des résultats de ces entrevues, le cas échéant.
- **Diplômé à l'international en médecine (DIM):** toute personne, résidente du Québec, dont la formation en médecine est reconnue comme équivalente par le Conseil médical du Canada, ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au 15 février de l'année précédant le dépôt de la demande d'admission. Comme candidate, la personne titulaire d'un doctorat en médecine ne peut être classée dans une autre catégorie.
  - Dans le cadre du processus d'analyse, des informations sont échangées entre le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) et les facultés de médecine concernant notamment la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et du statut de jumelage Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS). En raison des clauses du contrat de CaRMS, advenant l'obtention d'un jumelage durant l'année en cours, la candidature ne sera plus considérée comme admissible au programme de doctorat en médecine, et la personne recevra un avis de refus de notre part.
- **International** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études (voir Étudiants internationaux).

Capacité d'accueil

CONTINGENT RÉGULIER

- Selon le décret gouvernemental, et tenant compte des places libérées l'année précédente par les étudiants qui ont abandonné le programme, le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2025 était de 396 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat, s'ajoutant ainsi au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.
- Le contingent régulier est presqu'exclusivement constitué de **candidats résidents québécois**, collégiens et universitaires.
- En outre, selon la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec, la Faculté peut admettre un nombre très restreint de **candidats diplômés à l'international en médecine (DIM)** résidents du Québec, titulaires d'un doctorat en médecine obtenu hors du Canada ou des États-Unis (DHCEU). La Faculté dispose présentement d'un maximum de quatre places par année pour ces candidats.

CONTINGENTS PARTICULIERS

La Faculté peut admettre, hors du contingent régulier, par décret ou par entente, un nombre très restreint de candidats qui se qualifient pour l'un des contingents suivants :

- **Provinces maritimes** - La Faculté peut admettre, par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de trois places par année pour ce contingent. La Faculté priorise les dossiers des candidats ayant choisi l'Université de Montréal en 1er choix et le programme de médecine en 1er choix.
- **International** - La Faculté peut admettre un nombre très restreint de candidats internationaux selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de deux places par année pour ce contingent.
- **Forces armées canadiennes** - La Faculté peut admettre, par entente avec les Forces armées canadiennes, un nombre restreint de candidats francophones recommandés par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM). L'entente prévoit un maximum de quatre places par année à répartir entre les universités francophones qui offrent la formation médicale au Québec.
- **Premières Nations et des Inuits du Québec** - La Faculté peut admettre un nombre restreint de candidats reconnus membres des Premières Nations ou Inuits du Québec (PNIQ) conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. L'entente prévoit un maximum de dix places par année à répartir entre les facultés québécoises selon les besoins.

Critères de sélection

La Faculté répartit la capacité d'accueil de l'année préparatoire et du doctorat en médecine entre les différentes catégories de candidats, sous réserve de la qualité des dossiers et dans le respect des ententes intergouvernementales ou interuniversitaires s'il y a lieu.

Il n'y a qu'un seul processus de sélection bien que la formation soit offerte à Montréal, en Mauricie et dans les Laurentides.

Afin de favoriser la fréquentation de ses lieux de formation délocalisés, des places à l'entrevue (MEM) seront réservées aux personnes candidates les ayant choisis **en priorité**, à raison de deux places aux entrevues pour chaque place disponible :

- Campus de la Mauricie, un maximum de 96 places aux MEM (pour 48 admissions).
- Formation dans les Laurentides, un maximum de 36 places (pour 18 admissions).

Ces places seront disponibles pour les candidats de tous les contingents.

- Pour les **collégiens**
  - Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
  - Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
    - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - CRC: 60%
      - Examen CASPer: 40%
    - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- Pour les **universitaires**
  - Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire. Une cote de rendement à l'admission (CRA) minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
  - Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRA ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
    - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - CRA: 60%
      - Examen CASPer: 40%
    - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- Pour les **titulaires d'un doctorat de recherche**
  - Le travail de recherche doit avoir un lien avec le domaine des sciences biomédicales.
  - Une présélection est effectuée sur la base de la cote de rendement à l'admission (CRA). Une CRA minimale de 30,000 est exigée lors de cette première sélection.
    - Les candidats doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à : admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à : admission-md@umontreal.ca.
  - Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de l'analyse du Dossier de recherche ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire.
    - un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - Dossier de recherche: 50%
      - Examen CASPer: 50%
    - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
  - La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie et d'en modifier le processus d'admission.
- Pour les **internationaux**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
- Le candidat international admis devra avoir obtenu un visa d'étudiant.

• Pour les **diplômés à l'international en médecine (DIM)**

- Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
- Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins (CMQ) au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée.
- Les candidats doivent réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**). **L'examen CASPer devra être passé en français.**
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie I. Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
  - Examen CASPer : 30%
  - Examen EACMC, partie I : 70%
- Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
- Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.

• Pour les **candidats des Forces armées canadiennes**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.

• Pour les **candidats des Premières Nations et Inuits du Québec**

- Les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de ce contingent sont convenus entre les quatre facultés de médecine du Québec.
- La Faculté de médecine de l'Université Laval est gestionnaire de ce contingent provincial. Les candidats peuvent communiquer avec la coordonnatrice du projet au 418 842-1540 ou consulter le site de la Faculté de médecine de l'Université Laval pour de plus amples informations.

Remarques

- Les conditions d'admissibilité tiennent compte des dispositions de la Loi médicale relatives à l'immatriculation des étudiants en médecine auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ). Tout nouvel étudiant inscrit au doctorat en médecine doit être immatriculé auprès du CMQ afin d'être autorisé à poser, sous surveillance, les actes médicaux nécessaires à sa formation. L'information pertinente lui est fournie par la Faculté en début d'année.
- L'admission au programme de doctorat en médecine est contingentée par décret gouvernemental et une sélection rigoureuse des candidats est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire antérieur et de l'évaluation des qualités personnelles jugées nécessaires à la pratique compétente de la médecine. Nous vous suggérons fortement de consulter les compétences qui devront être maîtrisées par les étudiants afin de réussir avec succès le programme de médecine.
- L'**entrevue**, de quelque type qu'elle soit, a pour but d'évaluer la motivation, l'empathie, la conscience sociale, l'équilibre de vie, l'authenticité, le leadership, l'ouverture d'esprit et le jugement du candidat ainsi que toute autre qualité jugée nécessaire à la réussite du programme et à la pratique de la médecine d'aujourd'hui; par exemple, la capacité de travailler en équipe, la capacité de communiquer, la capacité d'autocritique, la capacité d'adaptation et la capacité relationnelle. Le bilan de cette évaluation peut conduire à l'élimination de tout candidat qui ne répond pas aux normes de réussite fixées par le Comité d'admission.
- **Examen CASPer[MC]**
  - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
  - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
  - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
  - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
  - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Pour les candidats des **communautés noires** : le formulaire d'autodéclaration sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés noires.
- Pour les candidats des **Premières Nations et Inuits du Québec** : la personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
- Pour les candidats provenant des **régions éloignées** : afin de faciliter l'accès à la formation en médecine aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégiale (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5e secondaire dans une école située dans une des régions éloignées désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Consulter la liste des régions admissibles.
- Conformément à la Politique de mobilité entre les lieux de formation, **le lieu désigné de la formation** est précisé dans l'offre d'admission, laquelle est finale et définitive. Aucun transfert du lieu désigné de la formation n'est autorisé, tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle. Le lieu désigné de la formation est déterminé en fonction des disponibilités restantes au moment de transmettre l'offre d'admission, tout en tenant compte, le cas échéant, des préférences et des niveaux de choix du candidat ayant complété le formulaire prévu à cet effet, dans les délais prescrits.
- La personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, qui n'a pas complété ou qui n'est pas en voie de compléter un grade universitaire au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme n'est pas admissible au programme. L'inscription au programme Compléments de formation de l'Université de Montréal, pour la réussite des cours préalables, est la seule exception autorisée.
- La personne ayant complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, pourrait être admise directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
  - Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
  - Baccalauréat en ergothérapie
  - Baccalauréat en nutrition
  - Baccalauréat en physiothérapie
  - Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
  - Baccalauréat en sciences biomédicales
  - Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
  - Baccalauréat en neurosciences
  - Baccalauréat en microbiologie et immunologie
  - Doctorat en médecine dentaire
  - Doctorat (ou Baccalauréat) en pharmacie

- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie

- Advenant que les cours collégiaux préalables (chimie, biologie et physique) aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle révisera le dossier de candidature pour s'assurer que le candidat ait conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre des études médicales de premier cycle.
- Le transfert au programme M.D. d'un candidat en cours d'études médicales dans une faculté hors du Québec n'est pas possible.
- Le candidat ayant déjà été ou étant actuellement inscrit en médecine ou en année préparatoire dans une université au Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Le candidat admis est considéré comme un étudiant en médecine dès son premier trimestre d'inscription que ce soit à l'année préparatoire ou au doctorat en médecine.
- Avant le début des cours, tout nouvel étudiant en médecine (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il a reçu les **immunisations** et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au **dépistage tuberculinique** tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un formulaire est disponible à cette fin et pourra être soumis via votre Centre étudiant. Les preuves de vaccination devront être soumises via votre Centre étudiant.
- Tout candidat admis au doctorat en médecine doit attester qu'il a suivi une **formation en réanimation cardiorespiratoire** (RCR) AVANT de débuter sa première année. Les étudiants doivent s'inscrire eux-mêmes et assumer les frais de cette formation. Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Une re-certification annuelle est recommandée, mais non exigée. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées à l'étudiant par courriel. Il est possible de consulter la politique.
- L'étudiant qui réussit l'année préparatoire est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.
- **Stages en région** : dans le respect de la mission en responsabilité sociale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, il est important que les étudiants soient exposées à différents milieux en cours de formation. Les étudiants doivent à cet effet effectuer des stages en région intermédiaire et/ou éloignée durant leur 3e et 4e année de formation (stages à l'externat). Ces stages en dehors des grands centres urbains contribuent à l'excellence de la formation offerte. Ils permettent une exposition clinique diversifiée et l'initiation des stagiaires à d'autres réalités de la pratique médicale.
- Les études médicales de premier cycle peuvent être éprouvantes tant physiquement que psychologiquement. Le parcours de formation en médecine (cours et stages) peut exposer les étudiants et les stagiaires à des situations ou des contextes émotivement chargés. Cet environnement exigeant requiert que les étudiants et les stagiaires démontrent de bonnes capacités d'adaptation.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine publie sur son site web des informations complémentaires sur les admissions, dont une foire aux questions (FAQ).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation
Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation
Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons

sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est s'inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable
Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable
Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception e la demande.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.2 Droit à la reprise
L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

Structure du programme

Année préparatoire au doctorat en médecine 1-450-4-0 version 09 (A19)

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits de l'Année préparatoire sont obligatoires.

L'étudiant s'inscrit selon l'offre de cours trimestrielle.

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 1040	Méthodologie en médecine	0.5
MMD 1041	Médecine macroscopique	6.0
MMD 1042	Médecine moléculaire et microscopique	6.0
MMD 1043	Médecine métabolique et physiologique	6.0
MMD 10441	Médecine relationnelle 1	0.0
MMD 10442	Médecine relationnelle 2	4.0
MMD 1045	Thématiques en médecine développementale	4.5
MMD 1046	Pratique professionnelle en médecine	6.0
MMD 1047	Thématiques en médecine clinique	5.0
MMD 1048	Médecine factuelle	2.0

1-450-4-9 version 02 (A19)

Année préparatoire au doctorat en médecine

Programme offert au Campus - Mauricie mais également au Campus - Montréal (1-450-4-0)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

- soit être titulaire d'un doctorat en médecine décerné par une faculté de médecine reconnue par le Conseil médical du Canada et avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission **ou** respecter les dispositions du Décret gouvernemental relatif à l'admission de candidats internationaux.
- le citoyen canadien et ou le résident permanent doivent être résidents du Québec à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission et en faire la preuve (vous devez remplir le formulaire d'attestation du statut de résident du Québec, choisir une situation à la partie 2 et fournir les documents reliés à cette situation) **ou** satisfaire aux dispositions des ententes Québec-Nouveau-Brunswick.
- avoir complété ou être en voie de compléter les études requises pour être admissible au programme (DEC ou baccalauréat universitaire), dans un délai maximal de trois ans pour un DEC et de quatre ans pour un baccalauréat universitaire dans la mesure où les études ont été suivies à temps plein. Le candidat qui ne satisfait pas à ce cheminement académique doit en expliquer les raisons dans la section « autres informations pertinentes » de la demande d'admission. La Faculté se réserve le droit de refuser les candidatures dont le cheminement académique est jugé non conforme.
- la personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission doit avoir complété ou être en voie de compléter un grade universitaire au plus tard le 15 août précédant l'entrée au programme.
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue, tenue en français, à la date, à l'heure et au lieu fixés par le Comité d'admission de la Faculté ou le Comité interfacultaire des Mini Entrevues Multiples (MEM). Au préalable, avoir dans les délais prescrits acquitté les frais exigés
- se présenter à la séance d'accueil si admis

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien**: toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent par l'Université de Montréal. Cette personne ne doit pas avoir débuté des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :
  - **Candidat "Accès médecine"** : collégien dont le revenu familial se situe près ou sous le seuil de faible revenu. La personne qui souhaite se déclarer dans cette sous-catégorie doit remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté de médecine et l'envoyer au plus tard le 1er mars à: admission-md@umontreal.ca. Des documents seront ensuite requis pour déterminer l'admissibilité de la personnes dans cette sous-catégorie. L'admissibilité sera faite en toute confidentialité par le Service d'aide financière de l'Université de Montréal. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des personnes dans cette sous-catégorie.
- **Universitaire** : toute personne ayant complété ou étant en voie de compléter au moins un premier grade universitaire. Ce grade doit être complété au plus tard le 15 août précédant l'entrée au programme. Cette catégorie comprend la sous catégorie suivante:
  - **Titulaire d'un doctorat de recherche** : universitaire ayant complété un doctorat de recherche (Ph. D.) et qui demeure actif en recherche ou dont la thèse a été déposée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. La personne qui souhaite déposer sa candidature dans cette catégorie doit remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, la personne devra soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à admission-md@umontreal.ca.
- **Communautés noires :** cette sous-catégorie comprend des collégiens (réguliers ou "Accès médecine") ou universitaires (réguliers ou titulaires d'un doctorat Ph. D.), résident du Québec, appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (la personne a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).
  - Des places supplémentaires aux entrevues sont prévues pour les personnes autodéclarées qui répondent aux exigences d'admission d'un collégien ou d'un universitaire.
- **Provinces maritimes**: toute personne francophone résidente du Nouveau-Brunswick en vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.
- **Premières Nations et Inuit du Québec**: toute personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec au moment du dépôt de la demande d'admission conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie.
- **Forces armées canadiennes** : toute personne francophone recommandée par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM) conformément à l'entente conclue entre les Forces armées canadiennes et les trois universités francophones qui offrent la possibilité d'une formation médicale en français au Québec (Université de Sherbrooke, Université Laval et Université de Montréal). La personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considérée dans cette catégorie. La personne doit communiquer votre intérêt aux Forces armées canadiennes avant la date limite du dépôt de la demande d'admission, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : CFHSAttractionCell-CelluledattractionSSFC@forces.gc.ca. Le membre de la Réserve ne peut pas être considéré dans cette catégorie.

  C'est le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec qui établit la liste finale des candidatures qui pourraient recevoir une offre d'admission en fonction du résultat obtenu aux MEM de l'Université Laval et de l'Université de Montréal ou MEM-V de l'Université de Sherbrooke, ou d'une combinaison des résultats de ces entrevues, le cas échéant.
- **Diplômé à l'international en médecine (DIM):** toute personne, résidente du Québec, dont la formation en médecine est reconnue comme équivalente par le Conseil médical du Canada, ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au 15 février de l'année précédant le dépôt de la demande d'admission. Comme candidate, la personne titulaire d'un doctorat en médecine ne peut être classée dans une autre catégorie.
  - Dans le cadre du processus d'analyse, des informations sont échangées entre le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) et les facultés de médecine concernant notamment la reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et du statut de jumelage Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS). En raison des clauses du contrat de CaRMS, advenant l'obtention d'un jumelage durant l'année en cours, la candidature ne sera plus considérée comme admissible au programme de doctorat en médecine, et la personne recevra un avis de refus de notre part.
- **International** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études (voir Étudiants internationaux).

Capacité d'accueil

CONTINGENT RÉGULIER

- Selon le décret gouvernemental, et tenant compte des places libérées l'année précédente par les étudiants qui ont abandonné le programme, le contingent régulier de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour l'admission 2025 était de 396 nouveaux étudiants. Environ 70 % de ces étudiants ont été inscrits en année préparatoire, et les autres au programme de doctorat, s'ajoutant ainsi au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.
- Le contingent régulier est presqu'exclusivement constitué de **candidats résidents québécois**, collégiens et universitaires.
- En outre, selon la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec, la Faculté peut admettre un nombre très restreint de **candidats diplômés à l'international en médecine (DIM)** résidents du Québec, titulaires d'un doctorat en médecine obtenu hors du Canada ou des États-Unis (DHCEU). La Faculté dispose présentement d'un maximum de quatre places par année pour ces candidats.

CONTINGENTS PARTICULIERS

La Faculté peut admettre, hors du contingent régulier, par décret ou par entente, un nombre très restreint de candidats qui se qualifient pour l'un des contingents suivants :

- **Provinces maritimes** - La Faculté peut admettre, par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de trois places par année pour ce contingent. La Faculté priorise les dossiers des candidats ayant choisi l'Université de Montréal en 1er choix et le programme de médecine en 1er choix.
- **International** - La Faculté peut admettre un nombre très restreint de candidats internationaux selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine au Québec. La Faculté dispose présentement de deux places par année pour ce contingent.
- **Forces armées canadiennes** - La Faculté peut admettre, par entente avec les Forces armées canadiennes, un nombre restreint de candidats francophones recommandés par le Comité de sélection des Forces armées canadiennes pour le Programme militaire d'études en médecine (PMEM). L'entente prévoit un maximum de quatre places par année à répartir entre les universités francophones qui offrent la formation médicale au Québec.
- **Premières Nations et des Inuits du Québec** - La Faculté peut admettre un nombre restreint de candidats reconnus membres des Premières Nations ou Inuits du Québec (PNIQ) conformément à l'entente intervenue entre les Premières Nations et Inuits du Québec et les Facultés de médecine du Québec. L'entente prévoit un maximum de dix places par année à répartir entre les facultés québécoises selon les besoins.

Critères de sélection

La Faculté répartit la capacité d'accueil de l'année préparatoire et du doctorat en médecine entre les différentes catégories de candidats, sous réserve de la qualité des dossiers et dans le respect des ententes intergouvernementales ou interuniversitaires s'il y a lieu.

Il n'y a qu'un seul processus de sélection bien que la formation soit offerte à Montréal, en Mauricie et dans les Laurentides.

Afin de favoriser la fréquentation de ses lieux de formation délocalisés, des places à l'entrevue (MEM) seront réservées aux personnes candidates les ayant choisis **en priorité**, à raison de deux places aux entrevues pour chaque place disponible :

- Campus de la Mauricie, un maximum de 96 places aux MEM (pour 48 admissions).
- Formation dans les Laurentides, un maximum de 36 places (pour 18 admissions).

Ces places seront disponibles pour les candidats de tous les contingents.

- Pour les **collégiens**
  - Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC). Une CRC minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
  - Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRC ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
    - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - CRC: 60%
      - Examen CASPer: 40%
    - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- Pour les **universitaires**
  - Une première sélection est faite, fondée **uniquement** sur l'excellence du dossier scolaire. Une cote de rendement à l'admission (CRA) minimale de 33,000 est exigée lors de cette première sélection.
  - Une deuxième sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de la CRA ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut-être éliminatoire.
    - Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - CRA: 60%
      - Examen CASPer: 40%
    - Environ trois candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM) qui a lieu un samedi ou un dimanche du mois d'avril.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
- Pour les **titulaires d'un doctorat de recherche**
  - Le travail de recherche doit avoir un lien avec le domaine des sciences biomédicales.
  - Une présélection est effectuée sur la base de la cote de rendement à l'admission (CRA). Une CRA minimale de 30,000 est exigée lors de cette première sélection.
    - Les candidats doivent remplir le formulaire d'identification et l'envoyer au plus tard le 1er novembre à : admission-md@umontreal.ca. Une attestation officielle du dépôt de la thèse doit être fournie avec la demande d'admission. L'admission pourra être conditionnelle à ce que la thèse soit soutenue avant l'entrée dans le programme. Par la suite, les candidats devront soumettre un CV commun canadien et deux lettres de recommandation distinctes et les faire parvenir au plus tard le 15 janvier à : admission-md@umontreal.ca.
  - Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné de l'analyse du Dossier de recherche ainsi que du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire.
    - un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
      - Dossier de recherche: 50%
      - Examen CASPer: 50%
    - Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
  - Aux fins de la sélection finale, une liste d'excellence est dressée en fonction des résultats à l'entrevue MEM **uniquement**, laquelle peut être éliminatoire.
  - La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie et d'en modifier le processus d'admission.
- Pour les **internationaux**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.
- La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats de cette catégorie.
- Le candidat international admis devra avoir obtenu un visa d'étudiant.

• Pour les **diplômés à l'international en médecine (DIM)**

- Le processus de sélection est commun aux trois facultés de médecine québécoises francophones qui accueillent des candidats de cette catégorie.
- Pour être admissibles à cette catégorie, les candidats devront avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme de docteur en médecine par le Collège des médecins (CMQ) au plus tard le 15 février de l'année d'admission visée.
- Les candidats doivent réussir l'examen CASPer (voir la rubrique **Remarques**). **L'examen CASPer devra être passé en français.**
- Une première sélection, servant à convoquer les candidats à une entrevue de type mini entrevues multiples (MEM), est faite selon le résultat combiné du résultat à l'examen CASPer, lequel peut être éliminatoire et du résultat à l'examen EACMC partie I. Un score global est établi pour chacun des candidats selon la pondération suivante :
  - Examen CASPer : 30%
  - Examen EACMC, partie I : 70%
- Un nombre limité de candidats est convoqué à une entrevue MEM, laquelle peut être éliminatoire.
- Le candidat titulaire d'un diplôme de médecine qui est admis devra compléter la totalité ou une partie du programme d'études médicales qui ne pourra être moindre que la durée de l'externat.

• Pour les **candidats des Forces armées canadiennes**

- Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.

• Pour les **candidats des Premières Nations et Inuits du Québec**

- Les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de ce contingent sont convenus entre les quatre facultés de médecine du Québec.
- La Faculté de médecine de l'Université Laval est gestionnaire de ce contingent provincial. Les candidats peuvent communiquer avec la coordonnatrice du projet au 418 842-1540 ou consulter le site de la Faculté de médecine de l'Université Laval pour de plus amples informations.

Remarques

- Les conditions d'admissibilité tiennent compte des dispositions de la Loi médicale relatives à l'immatriculation des étudiants en médecine auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ). Tout nouvel étudiant inscrit au doctorat en médecine doit être immatriculé auprès du CMQ afin d'être autorisé à poser, sous surveillance, les actes médicaux nécessaires à sa formation. L'information pertinente lui est fournie par la Faculté en début d'année.
- L'admission au programme de doctorat en médecine est contingentée par décret gouvernemental et une sélection rigoureuse des candidats est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire antérieur et de l'évaluation des qualités personnelles jugées nécessaires à la pratique compétente de la médecine. Nous vous suggérons fortement de consulter les compétences qui devront être maîtrisées par les étudiants afin de réussir avec succès le programme de médecine.
- L'**entrevue**, de quelque type qu'elle soit, a pour but d'évaluer la motivation, l'empathie, la conscience sociale, l'équilibre de vie, l'authenticité, le leadership, l'ouverture d'esprit et le jugement du candidat ainsi que toute autre qualité jugée nécessaire à la réussite du programme et à la pratique de la médecine d'aujourd'hui; par exemple, la capacité de travailler en équipe, la capacité de communiquer, la capacité d'autocritique, la capacité d'adaptation et la capacité relationnelle. Le bilan de cette évaluation peut conduire à l'élimination de tout candidat qui ne répond pas aux normes de réussite fixées par le Comité d'admission.
- **Examen CASPer^MC**
  - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
  - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
  - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
  - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
  - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Pour les candidats des **communautés noires** : le formulaire d'autodéclaration sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés noires.
- Pour les candidats des **Premières Nations et Inuits du Québec** : la personne doit indiquer son statut dans la demande d'admission pour être considéré dans cette catégorie. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
- Pour les candidats provenant des **régions éloignées** : afin de faciliter l'accès à la formation en médecine aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégiale (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5e secondaire dans une école située dans une des régions éloignées désignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Consulter la liste des régions admissibles.
- Conformément à la Politique de mobilité entre les lieux de formation, **le lieu désigné de la formation** est précisé dans l'offre d'admission, laquelle est finale et définitive. Aucun transfert du lieu désigné de la formation n'est autorisé, tant à l'année préparatoire qu'au programme de médecine de premier cycle. Le lieu désigné de la formation est déterminé en fonction des disponibilités restantes au moment de transmettre l'offre d'admission, tout en tenant compte, le cas échéant, des préférences et des niveaux de choix du candidat ayant complété le formulaire prévu à cet effet, dans les délais prescrits.
- La personne ayant commencé des études universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, qui n'a pas complété ou qui n'est pas en voie de compléter un grade universitaire au plus tard le 15 août précédent l'entrée au programme n'est pas admissible au programme. L'inscription au programme Compléments de formation de l'Université de Montréal, pour la réussite des cours préalables, est la seule exception autorisée.
- La personne ayant complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, pourrait être admise directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
  - Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
  - Baccalauréat en ergothérapie
  - Baccalauréat en nutrition
  - Baccalauréat en physiothérapie
  - Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
  - Baccalauréat en sciences biomédicales
  - Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
  - Baccalauréat en neurosciences
  - Baccalauréat en microbiologie et immunologie
  - Doctorat en médecine dentaire
  - Doctorat (ou Baccalauréat) en pharmacie

- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie

- Advenant que les cours collégiaux préalables (chimie, biologie et physique) aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission aux études médicales de premier cycle révisera le dossier de candidature pour s'assurer que le candidat ait conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre des études médicales de premier cycle.
- Le transfert au programme M.D. d'un candidat en cours d'études médicales dans une faculté hors du Québec n'est pas possible.
- Le candidat ayant déjà été ou étant actuellement inscrit en médecine ou en année préparatoire dans une université au Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Le candidat admis est considéré comme un étudiant en médecine dès son premier trimestre d'inscription que ce soit à l'année préparatoire ou au doctorat en médecine.
- Avant le début des cours, tout nouvel étudiant en médecine (année préparatoire et doctorat) doit attester qu'il a reçu les **immunisations** et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au **dépistage tuberculinique** tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Un formulaire est disponible à cette fin et pourra être soumis via votre Centre étudiant. Les preuves de vaccination devront être soumises via votre Centre étudiant.
- Tout candidat admis au doctorat en médecine doit attester qu'il a suivi une **formation en réanimation cardiorespiratoire** (RCR) AVANT de débuter sa première année. Les étudiants doivent s'inscrire eux-mêmes et assumer les frais de cette formation. Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est "SIR" ou "SVR" ou "Professionnel de la santé". L'attestation doit être valide pour toute la première année du doctorat, soit de la rentrée académique jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Il est recommandé de suivre cette formation avant le début de l'année académique. Une re-certification annuelle est recommandée, mais non exigée. Des précisions sur la remise de la preuve seront communiquées à l'étudiant par courriel. Il est possible de consulter la politique.
- L'étudiant qui réussit l'année préparatoire est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.
- **Stages en région** : dans le respect de la mission en responsabilité sociale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, il est important que les étudiants soient exposées à différents milieux en cours de formation. Les étudiants doivent à cet effet effectuer des stages en région intermédiaire et/ou éloignée durant leur 3e et 4e année de formation (stages à l'externat). Ces stages en dehors des grands centres urbains contribuent à l'excellence de la formation offerte. Ils permettent une exposition clinique diversifiée et l'initiation des stagiaires à d'autres réalités de la pratique médicale.
- Les études médicales de premier cycle peuvent être éprouvantes tant physiquement que psychologiquement. Le parcours de formation en médecine (cours et stages) peut exposer les étudiants et les stagiaires à des situations ou des contextes émotivement chargés. Cet environnement exigeant requiert que les étudiants et les stagiaires démontrent de bonnes capacités d'adaptation.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine publie sur son site web des informations complémentaires sur les admissions, dont une foire aux questions (FAQ).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation
Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation
Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons

sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est s'inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable
Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable
Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception e la demande.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.2 Droit à la reprise
L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

Structure du programme

Année préparatoire au doctorat en médecine 1-450-4-0 version 09 (A19)

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits de l'Année préparatoire sont obligatoires.

L'étudiant s'inscrit selon l'offre de cours trimestrielle.

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
MMD 1040	Méthodologie en médecine	0.5
MMD 1041	Médecine macroscopique	6.0
MMD 1042	Médecine moléculaire et microscopique	6.0
MMD 1043	Médecine métabolique et physiologique	6.0
MMD 10441	Médecine relationnelle 1	0.0
MMD 10442	Médecine relationnelle 2	4.0
MMD 1045	Thématiques en médecine développementale	4.5
MMD 1046	Pratique professionnelle en médecine	6.0
MMD 1047	Thématiques en médecine clinique	5.0
MMD 1048	Médecine factuelle	2.0

1-465-1-1 version 03 (A23)

Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise l'enseignement de concepts et de méthodes qui sont propres à la biochimie et à la médecine moléculaire, et assure une formation de base dans des disciplines connexes telles que la biologie, la chimie et la génétique. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur le développement de l'esprit critique et la pratique de la communication scientifique écrite et orale, il permet aussi une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire et une familiarisation au milieu de la recherche. Il est préparatoire à des études supérieures et à des carrières en recherche, tout comme il permet une insertion immédiate au marché du travail.

Orientation « biochimie »

Dans l'orientation biochimie, l'accent est mis sur la biologie structurale et les interactions macromoléculaires. Vous acquérez une solide formation de pointe en biologie quantitative et structurale et en modélisation des macromolécules. Vous apprenez également à quantifier les interactions macromoléculaires, à étudier la cinétique enzymatique et à concevoir de façon rationnelle des ligands et autres médicaments. Vous aurez le choix entre différents cheminements qui vous permettent d'approfondir vos connaissances, de diversifier votre formation et de vous distinguer.

Orientation « Médecine moléculaire »

Dans l'orientation médecine moléculaire, l'accent est mis sur les mécanismes moléculaires et cellulaires qui régissent les fonctions de la cellule. Vous acquérez une solide formation de pointe en biologie cellulaire et moléculaire et découvrez les mécanismes moléculaires à la base du fonctionnement des cellules et comment ils sont perturbés dans les maladies humaines. Vous apprenez aussi à modifier l'expression génique dans les cellules et les organismes modèles. Vous aurez le choix entre différents cheminements qui vous permettent d'approfondir vos connaissances, de diversifier votre formation et de vous distinguer.

Orientation « Génétique et génomique humaine »

Dans l'orientation génétique et génomique humaine, l'accent est mis sur les approches génétiques et l'analyse de l'information. Vous acquérez une solide formation de pointe en génétique tant au niveau des organismes modèles qu'en génétique des populations. Vous apprenez aussi à comprendre l'organisation génétique et épigénétique des génomes, leur évolution et leur lien avec les maladies humaines dans une perspective de médecine personnalisée. Vous aurez le choix entre différents cheminements qui vous permettront d'approfondir vos connaissances, de diversifier votre formation et de vous distinguer.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au Département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La manipulation de matériel biologique est inhérente et indispensable à la formation dans les programmes de sciences fondamentales. Aucun étudiant inscrit au programme n'est autorisé à s'y soustraire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants de toutes les orientations s'inscrivent normalement aux cours du segment 01 (tronc commun) et aux cours des segments 91, 92 ou 93 selon l'orientation et le cheminement choisis.

Cheminement honor
Durant la deuxième année, les étudiants choisissent une des trois orientations pour les cours de la deuxième et de la troisième année. Le choix du cheminement se fait en troisième année et peut être fait en deuxième année dans le cas du cheminement International. Pour être accepté dans le cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 50 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,6. Il doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,4 jusqu'à la fin de ses études pour obtenir la mention honor.

Cheminement International
Pour être inscrit dans le cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 27 crédits à la fin de la première année ou 54 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,0. L'accès au cheminement international, le choix des cours à l'étranger, de même que toute substitution de cours de spécialisation de troisième année lorsqu'appropriée font l'objet d'une approbation par l'autorité compétente. Les étudiants du cheminement international doivent obligatoirement compléter un minimum d'une session de 12 crédits à l'étranger.

Un stage et un cours de travaux pratiques de niveau 3 des blocs 01J ou 91, 92 et 93B sont obligatoires.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire 1-465-1-1 version 03 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les orientations suivantes :

- l'orientation biochimie (segment 91);

- l'orientation médecine moléculaire (segment 92);

- l'orientation génétique et génomique humaine (segment 93).

Le programme de baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire offre trois orientations: l'orientation biochimie, l'orientation médecine moléculaire et l'orientation génétique et génomique humaine. Pour chacune des orientations, il y a 3 cheminements: le cheminement général, le cheminement honor et et le cheminement International. Le programme s'articule comme suit:

Dans l'orientation biochimie :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D et 01E et les blocs 91A, 91B et 91C avec 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cheminement honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et les blocs 91A, 91V et 91W avec 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cheminement international comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I et 01J et les blocs 91A, 91B et 91C avec 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Dans l'orientation médecine moléculaire :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D et 01E et les blocs 92A, 92B et 92C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et les blocs 92A, 92V et 92W avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement international comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I et 01J et les blocs 92A, 92B et 92C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Dans l'orientation génétique et génomique humaine :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D et 01E et les blocs 93A, 93B et 93C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement honor comprend les blocs 01A, 01B et 01C et les blocs 93A, 93V et 93W avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Le cheminement international comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I et 01J et les blocs 93A, 93B et 93C avec 76 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biochimie

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1502	Fondements du métabolisme	4.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1	2.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2502	Acides nucléiques et génétique 2	3.0
BCM 2503	Métabolisme moléculaire	2.0
BCM 2532	Pratique de la communication en sciences	3.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3513	Pathophysiologie moléculaire	4.0
BCM 3515	Éthique en biochimie	2.0
BCM 3553	Bioinformatique pour biochimistes	3.0

Bloc 01B Connaissances fondamentales en chimie

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1979	Laboratoire de chimie pour biochimistes	3.0
CHM 1990	Physicochimie générale 1	3.0
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 2971	Chimie bioanalytique	3.0

Bloc 01C Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

Bloc 01D Cours de langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0

Bloc 01E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
MAT 1958	Mathématiques pour chimistes	3.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Bloc 01I Cours de langues et culture

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Segment 91 Propre à l'orientation biochimie

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 91A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2531	Travaux pratiques 2	2.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 2979	Laboratoire organique pour biochimistes	2.0
CHM 2995	Physicochimie générale 2	3.0

Bloc 91B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3531	Travaux pratiques 3	3.0
BCM 3532	Stage en laboratoire de recherche	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 3536	Proposition de recherche en biochimie	6.0

Bloc 91C

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement général : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2533	Stage d'initiation à la recherche	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 3702	Biotechnologie végétale	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 91V

Option - Maximum 11 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 11 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 4001	Stage honor en biochimie 1	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 4002A	Stage honor en biochimie 2	5.0

Bloc 91W

Option - Maximum 4 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 4 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0
BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0
MCB 6210	Microorganismes-pathogénicité, immunité	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
NUT 6033	Nutrigénomique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

Segment 92 Propre à l'orientation médecine moléculaire

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2531	Travaux pratiques 2	2.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0

Bloc 92B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3531	Travaux pratiques 3	3.0
BCM 3532	Stage en laboratoire de recherche	6.0
BCM 3536	Proposition de recherche en biochimie	6.0

Bloc 92C

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2533	Stage d'initiation à la recherche	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0
CHM 2995	Physicochimie générale 2	3.0
NSC 3040	Développement du système nerveux	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 92V

Option - Maximum 11 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 11 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 4001	Stage honor en biochimie 1	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 4002A	Stage honor en biochimie 2	5.0

Bloc 92W

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0
BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0

Cours	Titre	CR
MCB 6210	Microorganismes-pathogénicité, immunité	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
NUT 6033	Nutrigénomique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

Segment 93 Propre à l'orientation génétique et génomique humaine

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 93A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2002	T.P. de biologie moléculaire	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0

Cours	Titre	CR
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BCM 3526	Génétique et génomique humaine	3.0

Bloc 93B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3531	Travaux pratiques 3	3.0
BCM 3533	Stage en génétique et génomique	6.0

Cours	Titre	CR
BCM 3536	Proposition de recherche en biochimie	6.0

Bloc 93C

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2533	Stage d'initiation à la recherche	3.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
CHM 2995	Physicochimie générale 2	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 1400	Méthodes statistiques en sciences biomédicales	3.0

Bloc 93V

Option - Maximum 11 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 11 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 4003	Stage honor en génétique et génomique 1	6.0
BCM 4004A	Stage honor en génétique et génomique 2	5.0

Bloc 93W

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits; cheminement international : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6062	Protéines et acides nucléiques 1	3.0
BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire	2.0
BCM 6100	Biologie du développement	2.0
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
BCM 6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique	3.0
BIM 6026	Biologie moléculaire et cellulaire 1	2.0
BIM 6028	Biologie moléculaire et cellulaire 2	2.0
BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0
MCB 6210	Microorganismes-pathogénicité, immunité	3.0
MSO 6018	Introduction à l'épidémiologie génétique	3.0
NUT 6033	Nutrigénomique	3.0
PGM 6001	Pharmacogénomique clinique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

1-468-1-1 version 01 (A19)

Baccalauréat en bio-informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Une spécialisation en génétique et/ou médecine moléculaire confère des connaissances approfondies de l'interprétation biologique des données menant à des emplois d'analyste-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Ces emplois d'analyste-bio-informaticien sont aussi accessibles via une spécialisation en statistique et apprentissage machine qui permet l'approfondissement de compétences en conception de méthodes d'analyse.

Une spécialisation en génie logiciel ou en informatique donne, quant à elle, une initiation aux méthodes avancées de modélisation et d'algorithmique menant à des emplois de programmeur-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Le programme permet aussi l'accès aux études supérieures en bio-informatique, en informatique de même qu'en biochimie et en médecine moléculaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0) (voir **Remarques**)
- Techniques de laboratoire : biotechnologies (210.AA) et avoir réussi les cours préalables :
  - Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  - Calcul différentiel ou Calcul I
  - Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Chimie

- Chimie générale

Mathématique

- Algèbre vectorielle et linéaire
- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base d'un DEC en sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)**
  - L'étudiant doit réussir le cours préparatoire Chimie générale lors de sa première année d'études à titre de cours hors programme. Il peut toutefois être exempté du cours prescrit s'il a réussi les cours équivalents de niveau collégial (Chimie générale et Chimie des solutions)
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en bio-informatique 1-468-1-1 version 01 (A19)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Le programme comprend 42 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 6 crédits au choix. Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à tous les étudiants

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Bio-informatique

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2003	Application d'outils bio-informatiques	3.0
BIN 1002	Intégration biosciences et informatique	3.0
BIN 3002	Intégration biosciences et informatique 2	4.0
BIN 3005	Stage en laboratoire de recherche	6.0

Bloc 01B Fondement en informatique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0

Bloc 01C Fondement en biologie moléculaire, biochimie, et génétique

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 2002	T.P. de biologie moléculaire	3.0
BCM 2004	Évolution moléculaire	2.0
BCM 2502	Acides nucléiques et génétique 2	3.0

Segment 02 Formation complémentaire

Le segment comporte un minimum de 27 crédits de cours à option et 6 au choix

Bloc 02A Fondement en mathématiques

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 02B Fondements en probabilités et statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Cours	Titre	CR
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 02C Compléments en informatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0

Bloc 02D Compléments en sciences de la Nature

Option - Minimum 8 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1502	Fondements du métabolisme	4.0
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1	2.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 3515	Éthique en biochimie	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 3526	Génétique et génomique humaine	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

Bloc 02Y

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1990	Physicochimie générale 1	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PSL 1982	Les bases du système nerveux	2.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Segment 70 Formation spécialisée

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70A Génétique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
PHL 3600	Pharmacogénétique	3.0

Bloc 70B Médecine moléculaire

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2503	Métabolisme moléculaire	2.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2532	Pratique de la communication en sciences	3.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 70C Langages et conception de logiciel

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 70D Informatique théorique et optimisation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0

Bloc 70E Statistique et apprentissage machine

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0

1-484-1-0 version 09 (A23)

Baccalauréat en sciences biomédicales

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le baccalauréat en sciences biomédicales permet à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain;
- de se familiariser avec le milieu de la recherche par un stage;
- d'aborder une problématique donnée avec une démarche scientifique rigoureuse;
- de développer des aptitudes à la communication.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La manipulation de matériel biologique est inhérente et indispensable à la formation dans les programmes de sciences fondamentales. Aucun étudiant inscrit au programme n'est autorisé à s'y soustraire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1ère et en 2e année , l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A ; l'inscription à des cours des blocs 01B (à option) ou 01Z (au choix) doit être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente.
- Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix.

Cheminement honor
Pour être admis au cheminement honor d'une orientation, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 avec une moyenne cumulative d'au moins 3.8. Il doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,6 jusqu'à la fin de ses études pour obtenir la mention honor.

Les étudiants du cheminement honor des orientations générale (segment 70), pharmacologie et physiologie (segment 72) ainsi que neurosciences (segment 73) doivent réussir le stage honor propre à leur orientation, auquel pourra s'ajouter jusqu'à 6 crédits de cours suivis dans les blocs 70W, 72W ou 73W, selon l'orientation. Les étudiants du cheminement honor de l'orientation sciences de l'audition et du langage (segment 74) doivent réussir, soit le stage honor (AUD4000), soit cumuler 12 crédits de cours du bloc 74W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6.

Structure du programme

Baccalauréat en sciences biomédicales 1-484-1-0 version 09 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon quatre orientations. Outre le cheminement régulier, un cheminement honor est offert dans chacune des orientations :

- l'orientation générale (segments 01 et 70) est composée de 60 crédits obligatoires, de 24 à 30 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix;

- l'orientation pharmacologie et physiologie (segments 01 et 72) est composée de 60 crédits obligatoires, de 27 à 30 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix;

- l'orientation neurosciences (segments 01 et 73) est composée de 60 crédits obligatoires, de 27 à 30 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix;

- l'orientation sciences de l'audition et du langage (segments 01 et 74) est composée de 75 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 commun à toutes les orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, de 0 à 30 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1	2.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1157	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 2110	TP de biologie moléculaire	2.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
PBC 1013	Anatomie et histologie	3.0
PBC 2000	Biopathologie générale	3.0
PHI 1968	Notions fondamentales d'éthique	3.0
PHL 1400	Méthodes statistiques en sciences biomédicales	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
PHL 3300	Travaux pratiques en pharmacologie	3.0
SBM 1002	Introduction à la communication scientifique	1.0
SBM 2003	Système digestif et nutrition	2.0
SBM 2004	Endocrinologie et reproduction	3.0
SBM 2005	Communication en sciences biomédicales	3.0
SBM 2007	Système nerveux	3.0
SBM 2008	Système circulatoire, respiratoire et rénal	3.0

Bloc 01B Approfondissement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

-orientation générale : en cheminement régulier, de 9 à 15 crédits; en cheminement honor, de 3 à 15 crédits; - orientation pharmacologie et physiologie : en cheminement régulier, 0 à 9 crédits; en cheminement honor, de 0 à 15 crédits; - orientation neurosciences : en cheminement régulier, 0 à 9 crédits; en cheminement honor, de 0 à 15 crédits; - orientation sciences de l'audition et du langage : en cheminement régulier, 0 à 6 crédits; en cheminement honor, de 0 à 3 crédits. Durant les deux premières années d'études dans le programme, l'inscription aux cours de ce bloc doit être approuvée.

Cours	Titre	CR
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2502	Acides nucléiques et génétique 2	3.0
BCM 2503	Métabolisme moléculaire	2.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2531	Travaux pratiques 2	2.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3513	Pathophysiologie moléculaire	4.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 3661	TP Physiologie nerveuse et musculaire	2.0
BIO 3674	TP en respiration, circulation et excrétion	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 2992	Bactériologie générale 2	4.0
MCB 3008	Fondements de l'immunologie	2.0
MCB 3010	Immunologie moléculaire	2.0
MCB 3080	Détection et épidémiologie d'agents infectieux	3.0
MSO 3001	Introduction à l'épidémiologie	2.0
NSC 2003	Méthodes expérimentales en neurosciences	3.0
NSC 2004	Neurosciences : travaux pratiques	3.0
NSC 3001	Neurobiologie de la mémoire	3.0
NSC 3003	Perception, action et neurocomputation	3.0
NSC 3005	Neurobiologie des maladies mentales	3.0
NSC 3009	Neurobiologie des maladies neurologiques	3.0
NSC 3040	Développement du système nerveux	3.0
OPM 2551	Usage clinique des agents oculaires diagnostiques	1.0
OPM 3551	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 1	2.0
OPM 3552	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 2	2.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PBC 3050	Embryologie et biologie du développement	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 3100	Pharmacodynamie des médicaments	3.0
PHL 3200	Méthodes de découverte des médicaments	3.0
PHL 3500	Intro pharmacologie cardiovasculaire	3.0
PHL 3600	Pharmacogénétique	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSL 3001	Analyse d'images et de signaux biomédicaux	3.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSL 3063	Neuroscience cognitive	3.0
PST 3100	Neurosciences, cognition et santé mentale	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1048	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
SBM 3003	Hématologie	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0
SCV 2153	Sciences de la vision: psychophysique de la vision	2.0
SCV 2452	Sciences de la vision : mouvements oculaires	2.0

Segment 70 Propre à l'orientation générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 9 à 15 crédits à option;

- cheminement honor : de 15 à 21 crédits à option.

Bloc 70A Recherche et stages

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

- cheminement régulier : de 9 à 15 crédits; - cheminement honor : 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SBM 3008	Stage de recherche en sciences biomédicales	15.0
SBM 3014	Proposition de recherche en sciences biomédicales	15.0

Cours	Titre	CR
SBM 4008	Stage honor en sciences biomédicales	15.0

Bloc 70W Propre au cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

- cheminement régulier : 0 crédit; - cheminement honor : de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 6026	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle	3.0
BCM 6210	Génomique humaine fonctionnelle	3.0
MCB 6031	Immunologie fondamentale	3.0
MCB 6210	Microorganismes-pathogénicité, immunité	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0
PSL 6081	Données récentes en cardiovasculaire	3.0
PSL 6090	Mécanismes régulateurs en physiologie	3.0
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire	3.0
PST 6100	Thèmes de recherche en psychiatrie	3.0
PST 6200	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves	3.0
SCV 6007	Neurophysiologie de la vision	3.0
SCV 6010	Psychophysique de la vision	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation pharmacologie et physiologie

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 27 crédits à option;

- cheminement honor : de 15 à 27 crédits à option.

Bloc 72A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SBM 3015	Stage de recherche en pharmacologie et physiologie	15.0

Cours	Titre	CR
SBM 4015	Stage honor en pharmacologie et physiologie	15.0

Bloc 72B Compléments de formation en pharmacologie et physiologie

Option - Maximum 12 crédits.

- cheminement régulier, de 6 à 12 crédits, - cheminement honor, de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 3674	TP en respiration, circulation et excrétion	3.0
PBC 3050	Embryologie et biologie du développement	3.0
PHL 3100	Pharmacodynamie des médicaments	3.0
PHL 3200	Méthodes de découverte des médicaments	3.0
PHL 3500	Intro pharmacologie cardiovasculaire	3.0
PHL 3600	Pharmacogénétique	3.0
PSL 3001	Analyse d'images et de signaux biomédicaux	3.0
SBM 3003	Hématologie	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 72W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

- cheminement régulier : 0 crédit, - cheminement honor, de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0
PHL 6041	Stress cellulaire et réponses aux thérapies	3.0
PHL 6093	Immunopharmacologie	3.0
PHL 6095	Genèse et réglementation des médicaments	3.0
PHL 6097	Produits de santé naturels : usages thérapeutiques	3.0
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0
PSL 6081	Données récentes en cardiovasculaire	3.0
PSL 6090	Mécanismes régulateurs en physiologie	3.0
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation neurosciences

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 27 crédits à option;

- cheminement honor : de 15 à 27 crédits à option.

Bloc 73A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SBM 3010	Stage de recherche en neurosciences	15.0
SBM 4010	Stage honor en neurosciences	15.0

Bloc 73B Compléments formation en neurosciences

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

- cheminement régulier, de 6 à 12 crédits, - cheminement honor, de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 3661	TP Physiologie nerveuse et musculaire	2.0
NSC 2003	Méthodes expérimentales en neurosciences	3.0
NSC 2004	Neurosciences : travaux pratiques	3.0
NSC 3001	Neurobiologie de la mémoire	3.0
NSC 3003	Perception, action et neurocomputation	3.0
NSC 3005	Neurobiologie des maladies mentales	3.0
NSC 3009	Neurobiologie des maladies neurologiques	3.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSL 3063	Neuroscience cognitive	3.0
PST 3100	Neurosciences, cognition et santé mentale	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 73W Cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

- cheminement régulier : 0 crédit; - cheminement honor : de 0 à 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0
PHL 6032	Psychopharmacologie des drogues d'abus	3.0
PHL 6035	Pharmacologie de la douleur	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation sciences de l'audition et du langage

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option;

- en cheminement honor : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Formation initiale

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 74B Compléments de formation

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

- cheminement régulier, de 12 crédits à 15 crédits, - cheminement honor, de 0 à 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
NSC 3001	Neurobiologie de la mémoire	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSL 3063	Neuroscience cognitive	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1048	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0

Bloc 74W Cheminement honor (approfondissement)

Option - Maximum 12 crédits

(ou avoir suivi le stage AUD4000 – bloc 74V). - cheminement régulier : 0 crédit; - cheminement honor : de 0 à 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AUD 6171	Méthodes de recherche en audiologie 1	1.0
AUD 6172	Méthodes de recherche en audiologie 2	2.0
AUD 6181	Pratique factuelle en audiologie	1.0
AUD 6282	Transfert de connaissances en audiologie	1.0
AUD 6817	Stage de recherche en audiologie	3.0
MSO 6011	Concepts et méthodes en épidémiologie	3.0
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique	3.0
MSO 6061	Introduction à la biostatistique	3.0
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0
NSC 6061	Aspect moléculaire des neuropathologies	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0
ORA 6868	Lectures dirigées	3.0
PHL 6011	Pharmacodynamie	3.0
PSL 6020	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire	3.0
PSL 6021B	Biophysique des canaux ioniques	1.0
PSL 6021C	Pharmacologie numérique	1.0
PSL 6021D	Nouvelles cibles thérapeutiques	1.0
PSL 6021E	Physiologie moléculaire	1.0

1-500-1-0 version 03 (A25)

Baccalauréat en microbiologie et immunologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Favoriser l'intégration professionnelle des étudiants sur le marché du travail dans les domaines de la médecine, de la biologie microbienne (industrielle, alimentaire et biotechnologie) et de l'environnement. Favoriser les passerelles vers les études supérieures des finissants du baccalauréat en microbiologie et immunologie tant vers les programmes d'études supérieures de la Faculté de médecine que ceux du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire.

Le programme vise particulièrement à :

- offrir une formation de base équilibrée et complète en microbiologie et immunologie;
- développer la curiosité intellectuelle, le sens critique, la maturité, ainsi que les habiletés et les techniques essentielles à la carrière de microbiologiste;
- favoriser la polyvalence et la capacité d'adaptation requises dans le contexte changeant de la société actuelle, du monde du travail et de celui de la recherche scientifique;
- acquérir une spécialisation en microbiologie et immunologie.

Le programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie comprend un tronc commun qui s'ouvre vers deux orientations :

- Microbiologie et immunologie moléculaire (segment 95)
  - Cette orientation ouvre des portes du milieu de la santé (allergie,infectiologie, auto-immunité, etc.), des secteurs biotechnologique, biopharmaceutique et de l'agroalimentaire.
- Microbiologie environnementale (segment 96)
  - La formation multidisciplinaire offerte par cette orientation permet d'oeuvrer dans les domaines des sciences de la Terre, de la santé et des biotechnologies environnementales.
- L'orientation Microbiologie et immunologie moléculaire vise à:
  - Dispenser une formation robuste dans les matières de base en microbiologie et en immunologie (bactériologie; virologie; immunologie).
  - Transmettre des connaissances spécifiques au niveau des développements et des technologies les plus récents et des applications de la microbiologie dans des secteurs d'activités diversifiés (santé; agro-alimentation; industrie; biotechnologie; biopharmaceutique)
  - Permettre une intégration directe au marché du travail ou la poursuite d'études aux cycles supérieurs (recherche).

L'orientation Microbiologie environnementale permet aux étudiants d'acquérir des connaissances sur la diversité, les fonctions et les interactions microbiennes dans les écosystèmes terrestres (e.g. pédogénèse), aquatiques (e.g. floraisons de cyanobactéries) et vivants (e.g. symbioses).

L'orientation couvre des thématiques telles que le rôle des microbes dans les cycles biogéochimiques (écotoxicologie), l'adaptation évolutive des microbes face aux perturbations environnementales (changements climatiques), l'utilité des microbes dans le maintien de la santé (microbiomes).

L'orientation vise la formation d'intervenants en biotechnologie environnementale (biodiagnostique, bioremédiation, biocontrôle).

Débouchés :
Marché du travail ou études aux cycles supérieurs; Milieu industriel, commercial ou universitaire; Recherche appliquée ou fondamentale. Conseiller pour politiques gouvernementales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B01 ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un cours de biologie humaine
Chimie
• Un cours de chimie • Un cours de chimie organique
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique • Calcul différentiel ou Calcul I

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Statistique pour sciences sociales
- Calcul différentiel

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au Département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La manipulation de matériel biologique est inhérente et indispensable à la formation dans les programmes de sciences fondamentales. Aucun étudiant inscrit au programme n'est autorisé à s'y soustraire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits

pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

Structure du programme

Baccalauréat en microbiologie et immunologie 1-500-1-0 version 03 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et comprend deux orientations. Outre le cheminement régulier, un cheminement honor est offert dans chacune des orientations :

- l'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires (segments 95) est composés de 66 crédits obligatoires et 24 crédits à option dans le cheminement régulier, ainsi que 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option dans le cheminement honor.

- l'orientation Microbiologie environnementale (segments 96) est composée de 68 crédits obligatoires et 22 crédits à option dans le cheminement régulier, ainsi que 80 crédits obligatoires et 10 crédits à option dans le cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment commun sont répartis de la façon suivante : 57 crédits obligatoires et de 0 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 57 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1804	Introduction à la microbiologie environnementale	3.0
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
MCB 1040	Éthique en microbiologie et immunologie	2.0
MCB 1091	Méthodes de recherche en microbiologie	1.0
MCB 1092	Profession microbiologiste	2.0
MCB 1980	Microbiologie générale et infectiologie	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 2992	Bactériologie générale 2	4.0
MCB 3984	Diversité microbienne	3.0
MCB 3997	Introduction à la mycologie	4.0
PBC 1011	Éléments de morphologie fonctionnelle humaine	1.0

Bloc 01S Stages

Option - Maximum 9 crédits.

- cheminement régulier, de 0 à 9 crédits ; cheminement honor, 0-3 crédits

Cours	Titre	CR
MCB 2020	Stage en milieu de travail	3.0
MCB 2091	Initiation à la recherche	3.0
MCB 3091	Stage en milieu de recherche	3.0

Bloc 01V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

- cheminement régulier, 0 crédit ; cheminement honor, 12 crédits

Cours	Titre	CR
BIO 4000	Communication scientifique	3.0
MCB 4050	Stage de recherche honor 1	3.0
MCB 4060	Stage de recherche honor 2	6.0

Segment 95 Propre à l'orientation microbiologie et immunologie moléculaire

Les crédits du segment 95 sont répartis de la façon suivante :

- Cheminement régulier : 9 crédits obligatoires et de 15 à 24 crédits à option

- Cheminement honor : 9 crédits obligatoires et 12 crédits à option

Bloc 95A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 2399	Compléments de biologie moléculaire	2.0
MCB 3094	Compléments de virologie	2.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
PSL 1001	Principes de physiologie humaine	3.0

Bloc 95B Connaissances spécialisées en microbiologie, immunologie et virologie

Option - Minimum 4 crédits, maximum 24 crédits.

- cheminement régulier : de 8 à 24 crédits ; cheminement honor : de 4 à 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
MCB 3004	Protocole expérimental en vaccinologie	3.0
MCB 3008	Fondements de l'immunologie	2.0
MCB 3010	Immunologie moléculaire	2.0
MCB 3012	Travaux pratiques en immunologie avancée	3.0
MCB 3050	Microbiologie des aliments 1	3.0
MCB 3051	Microbiologie des aliments 2	3.0
MCB 3080	Détection et épidémiologie d'agents infectieux	3.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0
SPU 2000D	Introduction à l'épidémiologie	3.0

Bloc 95C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 95Y Connaissances d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
CHM 1984	Chimie organique	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 96 Propre à l'orientation Microbiologie environnementale

Les crédits du segment 96 sont répartis de la façon suivante :

- Cheminement régulier : 11 crédits obligatoires et de 13 à 22 crédits à option

- Cheminement honor : 11 crédits obligatoires et 10 crédits à option

Bloc 96A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0

Bloc 96B Connaissances complémentaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 22 crédits.

- cheminement régulier : de 6 à 22 crédits ; cheminement honor : de 4 à 10 crédits

Cours	Titre	CR
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
MCB 3050	Microbiologie des aliments 1	3.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0

Bloc 96C Autres connaissances en environnement

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0
BIO 3853	Débats en écologie	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
DRT 1004	Introduction au droit de l’environnement	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 3312	Études d'impacts	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0

Bloc 96D Connaissances en microbiologie générale

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 2399	Compléments de biologie moléculaire	2.0
MCB 3004	Protocole expérimental en vaccinologie	3.0
MCB 3008	Fondements de l'immunologie	2.0
MCB 3010	Immunologie moléculaire	2.0

Cours	Titre	CR
MCB 3051	Microbiologie des aliments 2	3.0
MCB 3080	Détection et épidémiologie d'agents infectieux	3.0
MCB 3094	Compléments de virologie	2.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0

Bloc 96E Connaissances connexes en sciences de la vie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 3080	Stage d'animation en biologie	1.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
PSL 1001	Principes de physiologie humaine	3.0

Bloc 96Y Connaissances d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
CHM 1984	Chimie organique	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0

1-530-1-0 version 02 (A24)

Baccalauréat en neurosciences

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le baccalauréat en neurosciences permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation et de fonctionnement du système nerveux central, de la molécule jusqu'au niveau cognitif, du normal au pathologique.

En plus d'offrir une formation générale, le programme permet d'approfondir les connaissances dans les quatre champs disciplinaires suivants :

- Neurobiologie
- Systèmes et neurosciences computationnelles
- Psychopathologie et santé mentale
- Sciences de l'audition

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale

- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée à 75 places.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC) ou de la cote de rendement universitaire (CRU).
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La manipulation de matériel biologique est inhérente et indispensable à la formation dans les programmes de sciences fondamentales. Aucun étudiant inscrit au programme n'est autorisé à s'y soustraire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.5 Connaissance d'une autre langue
Il est à noter que certains cours requièrent la lecture de textes en anglais.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re et en 2e années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A. En 3e année, après autorisation du responsable, il complète son programme en prenant des cours selon le cheminement choisi. En cheminement régulier, il s'inscrit normalement au stage NSC 3010 du bloc 70A.

Cheminement honor
Pour s'inscrire aux cours et stage du cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 54 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor. Selon la filière empruntée, le cheminement honor comporte 18 ou 24 crédits, qui se déclinent ainsi :

- • Filière générale : 24 crédits
- • Filière neurobiologie : 24 crédits
- • Filière systèmes et neurosciences computationnelles : 24crédits
- • Filière psychopathologie et santé mentale : 24 crédits

- • Filière sciences de l'audition : 18 crédits

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit trois cours obligatoires ou plus, soit des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6 dans les cours du programme.

Remarque
Il est à noter que la filière sciences de l'audition permet aux étudiants qui l'empruntent d'effectuer la totalité des cours préalables à la Maîtrise professionnelle en audiologie (MPA). Les étudiants suivant cette filière qui souhaiteraient poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie (MPO) devront cependant suivre des crédits de cours supplémentaires (voir conditions d'admission à la MPO)

Structure du programme

Baccalauréat en neurosciences 1-530-1-0 version 02 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et deux cheminements.

- Le cheminement régulier comprend les segments 01 et 70 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires, de 12 à 18 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

- Le cheminement honor comprend les segments 01 et 71 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires, 12 à 15 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux cheminements

Le segment 01 comporte 57 crédits obligatoires, de 6 à 18 crédits à option.

Cheminement régulier : 57 crédits obligatoires, de 12 à 18 crédits à option.

Cheminement honor : 57 crédits obligatoires, de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 57 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1157	Biologie cellulaire	3.0
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
BIO 2110	TP de biologie moléculaire	2.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
IFT 1016	Programmation 1	3.0
NSC 1001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1	2.0
NSC 1002	Neurosciences intégratives 1	2.0
NSC 1003	Communication scientifique en neurosciences	1.0
NSC 1004	Éthique en milieu universitaire et en recherche	1.0
NSC 1006	Éléments d'immunologie pour neurosciences	1.0
NSC 2001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 2	3.0
NSC 2002	Neurosciences intégratives 2	3.0
NSC 2003	Méthodes expérimentales en neurosciences	3.0
NSC 2004	Neurosciences : travaux pratiques	3.0
NSC 2005	Neurogénétique et neurogénomique	2.0
NSC 2006	Méthodes quantitatives	2.0
NSC 3040	Développement du système nerveux	3.0
PBC 1011	Éléments de morphologie fonctionnelle humaine	1.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 01B Neurobiologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 3001	Neurobiologie de la mémoire	3.0
NSC 3009	Neurobiologie des maladies neurologiques	3.0
NSC 3013	Neurobiologie du vieillissement	3.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0

Bloc 01C Systèmes et neurosciences computationnelles

Option - Maximum 12 crédits.

Les NSC3084 et NSC6084 sont mutuellement exclusifs. L'étudiant du cheminement honor qui aurait déjà suivi le NSC3084 ne pourra pas s'inscrire au NSC6084 et inversement.

Cours	Titre	CR
NSC 3003	Perception, action et neurocomputation	3.0
NSC 3084	Neurosciences computationnelles	3.0

Cours	Titre	CR
PSL 3063	Neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0

Bloc 01D Psychopathologie et santé mentale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 3005	Neurobiologie des maladies mentales	3.0
PST 3100	Neurosciences, cognition et santé mentale	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0

Bloc 01E Sciences de l'audition

Option - Maximum 12 crédits.

Les étudiants de la filière sciences de l'audition souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en sciences de l'audition peuvent suivre soit le LNG1400, soit l'ORA1531. Ceux de la filière sciences de l'audition qui souhaitent plutôt aller vers la Maîtrise professionnelle en orthophonie devraient plutôt suivre l'ORA1531. Par ailleurs, en raison du nombre de places limitées, l'inscription aux cours PSY ci-dessous doit être approuvée par la responsable de programme. En plus des cours LNG1400, AUD1131 et AUD1132, les étudiants de la filière sciences de l'audition doivent prendre au moins l'un ou l'autre des cours PSY1095 ou PSY2254.

Cours	Titre	CR
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0

Cours	Titre	CR
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Segment 70 Propre au cheminement régulier

Les crédits du cheminement général sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 3010	Stage en neurosciences	15.0

Segment 71 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 0 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
NSC 4010	Stage honor en neurosciences	15.0
NSC 4041	Séminaire honor en neurosciences	1.0

Cours	Titre	CR
NSC 6044	Colloque en neurosciences 1	2.0

Bloc 71B Neurobiologie

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
NSC 6060	Neurophysiologie cellulaire	3.0
NSC 6061	Aspect moléculaire des neuropathologies	3.0

Cours	Titre	CR
PHL 6031	Neuropharmacologie	3.0

Bloc 71C Neurocomputation et systèmes

Option - Maximum 6 crédits.

Les NSC3084 et NSC6084 sont mutuellement exclusifs. L'étudiant du cheminement honor qui aurait déjà suivi le NSC3084 ne pourra pas s'inscrire au NSC6084 et inversement.

Cours	Titre	CR
NSC 6051	Neurosciences des systèmes	3.0
NSC 6070	Neurophysiologie fonctionnelle	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 6084	Neurosciences computationnelles	3.0

Bloc 71D Psychopathologie et santé mentale

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
PST 6100	Thèmes de recherche en psychiatrie	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0

1-740-1-1 version 04 (A24)

Baccalauréat en ergothérapie

Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.)

Objectifs

Le baccalauréat en ergothérapie constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence 0B0F ou objectif l'00XU (biologie)
- Techniques de physiothérapie (144.A1 ou 144.A0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions ou Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l’uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale

Mathématique
• Calcul différentiel • Calcul intégral
Physique
• Mécanique et physique moderne • Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ou être boursier d'une agence canadienne ou internationale
  - réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
  - à la demande de l'École de réadaptation, se présenter à une entrevue
  - le cas échéant, présenter une lettre de motivation (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou qui est en voie de l'obtenir) ou qui est un titulaire d'un diplôme jugé équivalent.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Cette catégorie comprend la sous-catégorie suivante :
  - Le candidat universitaire de 2e ou de 3e cycle, soit toute personne qui a complété une maîtrise ou un doctorat.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province canadienne qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé (notamment Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince–Édouard et Ontario).
- Candidature particulière : toute personne admissible qui possède également une expérience de travail d'au moins trois ans à plein temps sur le marché du travail.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.
- Deux places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale aux candidats francophones hors-Québec.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des communautés noires ou des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 70 %
    - Examen CASPer : 30 %.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors-Québec
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par l'École de réadaptation.
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 70 %
    - Examen CASPer : 30 %.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats francophones hors-Québec
  - Le candidat est convoqué à une entrevue qui a lieu au Nouveau-Brunswick.
  - Le dossier est étudié par le Comité d'admission du programme d'ergothérapie en tenant compte de la scolarité antérieure, des résultats de l'examen CASPer et du résultat à l'entrevue.
- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon des scores globaux intermédiaires établis en appliquant la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 70%
    - Examen CASPer : 30 %
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
- Pour les autres catégories
  - Le dossier est étudié par le Comité d'admission du programme d'ergothérapie en tenant compte de la scolarité antérieure, des résultats de l'examen CASPer, des connaissances et, le cas échéant, de l'expérience acquise sur le marché du travail.
  - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Le dossier du candidat retenu doit être de valeur égale à ceux des candidats des autres catégories qui ont été acceptés.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Examen CASPer^MC**
  - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
  - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
  - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
  - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
  - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat des catégories *Formation acquise hors Québec* et *Candidature particulière* doit joindre une lettre expliquant pourquoi il a choisi l'ergothérapie.
- Le candidat qui a entrepris des études en ergothérapie dans une université québécoise ou canadienne n'est admissible qu'exceptionnellement à ce programme et seulement pour des motifs sérieux dont il doit faire état dans une lettre à l'appui à sa demande d'admission.
- Le candidat titulaire d'une maîtrise ou d'un doctorat au moment du dépôt de la demande d'admission n'est pas nécessairement tenu de compléter les cours préalables à l'admission.
- **Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté de droit.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Le programme de 1er cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Le Règlement des études de 1ercycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la maîtrise en ergothérapie régissent les études de la deuxième composante, la maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission
L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1re année, de 31 crédits en 2e année et de 27 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2e année, aux cours du bloc 70 B et en 3e année, aux cours du bloc 70 C.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours
L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).

Structure du programme

Baccalauréat en ergothérapie 1-740-1-1 version 04 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les cours du baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1re année

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
CHI 1045	Anatomie de l'appareil locomoteur	4.0
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
ERT 1401	Approches théoriques en ergothérapie	2.0
ERT 1403	Notions et compétences de base en ergothérapie	3.0
ERT 1405	Pratique factuelle en ergothérapie	3.0
ERT 1406	Ergothérapie et développement de la personne	3.0
ERT 14511	Pratique réflexive 1.1	0.0
ERT 14512	Pratique réflexive 1.2	1.0
ERT 1460	Initiation à la formation clinique	1.0
ERT 1461	Accompagnement en milieu communautaire	1.0
PSL 1984	Fonctions du système nerveux	4.0
PST 1964	Développement du système psychique	2.0
PSY 1984	Cognition, émotion et ergothérapie	3.0
REA 1001	Anatomie et physiologie générale 1	2.0
REA 1002	Anatomie et physiologie générale 2	2.0

Bloc 70B Cours de 2e année

Obligatoire - 31 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
ERT 2400	Introduction à l'analyse de cas cliniques	2.0
ERT 2401	Ergothérapie auprès de l'adulte 1	5.0
ERT 2402	Ergothérapie auprès de l'adulte 2	5.0
ERT 2403	Ergothérapie auprès de l'enfant	5.0
ERT 2404	Ergothérapie auprès de la personne âgée	5.0
ERT 24511	Pratique réflexive 2.1	0.0
ERT 24512	Pratique réflexive 2.2	1.0
ERT 2461	Formation clinique 2	7.0

Bloc 70C Cours de 3e année

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
ERT 3401	Ergothérapie, enjeux professionnels et société	3.0
ERT 3402	Gestion et promotion de la santé en ergothérapie	3.0
ERT 3403	Ergothérapie et intervention de groupe	1.0
ERT 3405	Problématiques intégratives 1	5.0
ERT 3411	Problématiques intégratives 2	3.0
ERT 34511	Pratique réflexive 3.1	0.0
ERT 34512	Pratique réflexive 3.2	1.0
ERT 3460	Formation clinique 3	7.0
SOL 1956	Ergothérapie et sociologie	3.0

1-745-1-1 version 04 (A21)

Baccalauréat en physiothérapie

Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.)

Programme offert en collaboration avec l'UQTR

Objectifs

Le baccalauréat en physiothérapie vise à donner aux étudiants une formation scientifique de base dans le domaine de la santé et à les préparer au programme de maîtrise professionnelle en physiothérapie ainsi qu'aux études supérieures en recherche. Par différentes approches pédagogiques, ce programme initie les étudiants aux méthodes d'évaluation et de traitement en physiothérapie, les prépare à exercer des activités cliniques de façon sécuritaire et éthique.

Ce programme s'inscrit dans un continuum baccalauréat-maîtrise professionnelle qui a pour objectif de former un physiothérapeute généraliste qui réponde aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence 0B0F ou objectif l'00XU (biologie)
- Techniques de physiothérapie (144.A1 ou 144.A0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions ou Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l’uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale

Mathématique
• Calcul différentiel • Calcul intégral
Physique
• Mécanique et physique moderne • Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ou être boursier d'une agence canadienne ou internationale
  - réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
  - à la demande de l'École de réadaptation, se présenter à une entrevue

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC (ou qui est en voie de l'obtenir) ou qui est titulaire d'un diplôme jugé équivalent.
- Technicien en réadaptation physique : toute personne titulaire d'un DEC en techniques de réadaptation physique ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province canadienne qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.
- Candidature particulière : toute personne admissible qui possède également une expérience de travail d'au moins trois ans à plein temps sur le marché du travail.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est répartie comme suit :

- quatre places de réinscription, s'il y a lieu
- quatre places pour les candidats francophones hors-Québec dont les dossiers présentent une valeur égale à celle des candidats acceptés dans les autres catégories
- cinq places pour des candidatures particulières
- quinze places pour des techniciens en réadaptation physique
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des communautés noires ou des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers
- le reste de la capacité d'accueil est réparti entre les collégiens et les universitaires. On accordera au moins 45 places aux candidats collégiens. Les places restantes sont attribuées aux universitaires

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens, les universitaires, les techniciens en réadaptation physique et les francophones hors-Québec
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 70 %
    - Examen CASPer : 30 %.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par l'École de réadaptation.
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - L'École de réadaptation se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Un score global est établi, en appliquant la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 70 %
    - Examen CASPer : 30 %.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon des scores globaux intermédiaires établis en appliquant la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 70%
    - Examen CASPer : 30 %
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
- Pour les autres catégories
  - Le dossier est étudié par l'École pour fins de présélection en tenant compte de la scolarité antérieure, des résultats de l'examen CASPer,de l'expérience et des connaissances acquises sur le marché du travail, le cas échéant
  - Le candidat présélectionné pourra être convoqué à une entrevue.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Examen CASPer^MC**
  - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
  - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
  - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
  - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
  - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat ayant entrepris des études en physiothérapie dans une université québécoise (autre que l'Université du Québec à Trois-Rivières) n'est admissible que de façon exceptionnelle à ce programme et seulement pour des motifs sérieux dont il doit faire état dans une lettre à l'appui de sa demande d'admission.
- L'étudiant inscrit au Baccalauréat en physiothérapie de l'UQTR est considéré comme non admissible au programme de Baccalauréat en physiothérapie de l'Université de Montréal, conformément au protocole d'entente intervenu entre l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
- **Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par le responsable du programme.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Le programme de 1er cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Le Règlement des études de 1er cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la maîtrise en physiothérapie régissent les études de la deuxième composante, la maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission
L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 31 crédits en 1re année, de 32 crédits en 2e année et de 27 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2e année, aux cours du bloc 70 B et en 3e année, aux cours des blocs 70 C.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours
L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Les compétences de l'étudiant sont évaluées à l'occasion des laboratoires d'habiletés cliniques et de tous les stages du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours
Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) à chacune des composantes, théorique et pratique, du cours.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant douze crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).

Structure du programme

Baccalauréat en physiothérapie 1-745-1-1 version 04 (A21)

Le baccalauréat en physiothérapie comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les cours du baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1re année

Obligatoire - 31 crédits.

Cours	Titre	CR
CHI 1045	Anatomie de l'appareil locomoteur	4.0
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
PHT 1201	Introduction à la pratique physiothérapique	2.0
PHT 1202	Mobilité articulaire en physiothérapie	2.0
PHT 1203	Fonction musculaire en physiothérapie	3.0
PHT 1303	Biomécanique et rééducation	3.0
PHT 1309	Pathokinésiologie articulaire et fonctionnelle	4.0
PHT 1310	Physiothérapie musculosquelettique 1, extrémités	4.0
PSL 1984	Fonctions du système nerveux	4.0
REA 1001	Anatomie et physiologie générale 1	2.0
REA 1002	Anatomie et physiologie générale 2	2.0

Bloc 70B Cours de 2e année

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
PBC 2060	Pathologie générale	3.0
PHT 1302	Éthique et déontologie en physiothérapie	1.0
PHT 2311	Physiothérapie musc.squel. 2, quadrant inférieur	4.0
PHT 2312	Physiothérapie musc.squel. 3, quadrant supérieur	3.0
PHT 2314	Physiothérapie des affections neurologiques 1	4.0
PHT 2316	Physiothérapie des affections neurologiques 2	4.0
PHT 2319	Modalités électrothérapeutiques 1	2.0
PHT 2320	Modalités électrothérapeutiques 2	2.0
PHT 2351	Stage clinique 1	3.0
PHT 2418	Pratiques factuelles en physiothérapie	2.0
PHT 2453	Stage clinique 2	3.0

Bloc 70C Cours de 3e année

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
PHL 2900	Éléments de pharmacologie	2.0
PHT 3313	Physiothérapie musculosquelettique 4	2.0
PHT 3318	Physiothérapie et géronto-gériatrie	3.0
PHT 3320	Physiothérapie des affections cardiovasculaires	4.0
PHT 3321	Physiothérapie des affections respiratoires	3.0
PHT 3322	Éducation et consultation en physiothérapie	2.0
PHT 3323	Outils pratiques d'érudition	1.0
PHT 3331	Physiothérapie de la douleur	2.0
PHT 3358	Stage clinique 3	3.0
PST 1970	Psychopathologie	2.0
PSY 3955	Relation d'aide en réadaptation	2.0

1-752-1-8 version 00 (A03)

Programme d’actualisation de formation en orthophonie

Attestation

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en orthophonie d’actualiser sa formation dans son champ d’études en vue d’une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d’un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d’admission à la maîtrise professionnelle en orthophonie.

Cheminement
Les cours sont choisis dans la banque de cours de l’École d’orthophonie et d’audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l’ordre professionnel ou de l’analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d’admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l’Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Sans objet

Structure de programme

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de médecine dentaire

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-300-1-0 Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire MDT-4

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Information à jour le 14 août 2025

Introduction

Fondée en 1904, la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal a formé des milliers de professionnels en médecine dentaire, lesquels se démarquent par leur savoir-faire et leur expertise reconnue à travers le monde. Elle est la plus importante faculté dentaire au Canada sur le plan des effectifs étudiants. Chef de file des pays francophones en recherche buccodentaire, la Faculté contribue au développement des connaissances et des pratiques novatrices ainsi qu'à la promotion de la santé buccodentaire. La recherche qui s'y déroule s'intéresse tant aux aspects fondamentaux de la biologie orale et des tissus connexes qu'aux applications et évaluations cliniques, en passant par la santé publique. Le programme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) est d'une durée de cinq ans. Il se distingue par la présence d'activités cliniques dès le premier trimestre du programme, qui s'intensifient tout au long du cheminement académique et incluent l'apprentissage de technologies de pointe. La Faculté de médecine dentaire propose également différents programmes de cycles supérieurs, qui visent une formation approfondie de la médecine dentaire, une formation de spécialiste en dentisterie pédiatrique ou en orthodontie, ou une formation en recherche scientifique de type fondamental, clinique ou épidémiologique.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Roger-Gaudry, Entrée B-1
2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal, Qc, H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de médecine dentaire
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal, Qc, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6005 / Télécopieur : 514 343-2233
communications-medent@umontreal.ca
medecinedentaire.umontreal.ca

Clinique d'orthodontie
3525, chemin Queen-Mary
Montréal, Qc, H3V 1H9

Direction

Doyen : Hugo Ciaburro

Vice-doyen aux études et affaires étudiantes : Félix Girard

Vice-doyenne associée aux études des cycles supérieures et à la qualité des programmes : Nelly Huynh

Vice-doyen aux affaires cliniques : Robert Durand

Vice-doyenne à la recherche à l'innovation et à la valorisation : Arlette Kolta

Secrétaire de faculté : Renée Delaquis

Directrice administrative : Stéphanie Lemay

1-300-1-0 version 22 (A16)

Doctorat de premier cycle en médecine dentaire

Doctorat de premier cycle en médecine dentaire

Objectifs

Le programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire vise à former des dentistes en : favorisant des compétences, des connaissances et des habiletés propres à la médecine dentaire; favorisant le développement de qualités personnelles, de leadership et des habiletés propres à la médecine dentaire; s'ouvrant sur l'interdisciplinarité, l'international et la diversité culturelle. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ADMISSION EN **PREMIÈRE ANNÉE**

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant

- La cellule et l'uniformité du vivant

Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir le Test d'aptitude aux études dentaires (voir **Remarques**)
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur demande, se présenter à une entrevue en personne

ADMISSION EN **DEUXIÈME ANNÉE**

Pour être admissible, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de médecine dentaire obtenu dans un programme non agréé. Si le diplôme a été obtenu il y a plus de cinq ans, avoir pratiqué la médecine dentaire ou avoir travaillé ou avoir étudié dans un domaine clinique connexe à la médecine dentaire au cours des cinq dernières années
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date fixée pour le dépôt du dossier d'admission

- réussir le Test d'aptitude aux études dentaires (voir **Remarques**)
- réussir le test d'Évaluation des connaissances fondamentales (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue en personne
- sur demande, réussir un examen pratique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

Collégien : toute personne qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent

Universitaire :

- toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- ou
- toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.

Francophone hors Québec : toute personne francophone résidente de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick couvert par une entente entre ces provinces et le Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de santé.

Titulaire d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agréé.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie entre les différentes catégories de candidats.

- Pour les collégiens et les universitaires : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission de la Faculté qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.
- Parmi les candidats admis, des places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors Québec.
- Les titulaires d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agréé peuvent être admis selon la disponibilité des places, mais seulement en deuxième année. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

Pour les collégiens, les universitaires, et les francophones hors Québec :

- L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
- Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Dossier scolaire : 80 %
  - Examen CASPer : 20 %
- Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

Pour les titulaires d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agréé :

- L'excellence des résultats obtenus au test d'Évaluation des connaissances fondamentales (BNED), les résultats de l'entrevue et, s'il y a lieu, le résultat de l'examen pratique constituent les critères de sélection.
- Une première liste d'excellence des candidats est établie en fonction uniquement du critère de réussite du test d'Évaluation des connaissances fondamentales (BNED).
- Les meilleurs candidats sont convoqués à une entrevue en français, en personne où ils doivent soumettre un curriculum vitae d'une seule feuille recto verso selon le gabarit exigé. Cette entrevue peut être éliminatoire.
- La Faculté se réserve le droit de demander à certains candidats de réussir un examen pratique. Cet examen pratique peut être éliminatoire.
- Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
  - Résultats BNED : 50 %
  - Entrevue et, s'il y a lieu, examen pratique : 50 %
- Une deuxième liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

Remarques

Test d'aptitude aux études dentaires (TAED)

- Le TAED est un test administré par l'Association dentaire canadienne (ADC). Il comporte une partie sciences naturelles et une partie habileté perceptuelle. Seule la partie d'habileté perceptuelle est considérée.
- Le TAED est réussi lorsqu'un candidat a obtenu au moins 10 à l'épreuve d'habileté perceptuelle. La réussite confirme l'admissibilité, mais l'évaluation du dossier ne prend pas en compte le résultat obtenu.
- L'échec à la partie d'habileté perceptuelle du test (moins de 10) est éliminatoire.
- Le TAED peut être passé en français ou en anglais.
- Le candidat (indépendamment de sa catégorie) doit passer le TAED au plus tard le 1er mars.
- Le candidat doit s'inscrire auprès de l'ADC.
- Le candidat doit s'assurer auprès de l'ADC que les résultats seront transmis au Service de l'admission et du recrutement (SAR) de l'Université de Montréal.
- Le candidat qui a déjà réussi le TAED n'est pas tenu de le refaire.

Examen CASPer^MC

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
- Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
- Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
- L'examen CASPer peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper

Test d'Évaluation des connaissances fondamentales (BNED)

- L'Évaluation des connaissances fondamentales est la première des trois évaluations du Processus d'équivalence administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED)
- Seuls les titulaires d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agrée sont tenus de réussir le test d'Évaluation des connaissances fondamentales.
- Le test d'Évaluation des connaissances fondamentales doit être réussi au plus tard à la date limite du dépôt de la demande d'admission.
- Le candidat doit s'inscrire lui-même au test d'Évaluation des connaissances fondamentales (613 236-5912 ou ndeb-bned.ca/fr) des frais sont à prévoir.
- Le test d'Évaluation des connaissances fondamentales est réussi lorsqu'un candidat a 75% et plus.
- Les résultats du test d'Évaluation des connaissances fondamentales sont valides pour une période de 5 ans.

Vaccination des étudiants

- Avant le début du programme, tout nouvel étudiant au doctorat de 1er cycle en médecine dentaire doit attester qu'il a reçu les immunisations et, le cas échéant, qu'il s'est soumis au dépistage tuberculinique tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).
- Comme les activités cliniques commencent dès l'automne de la première année du programme, **il est essentiel de fournir le formulaire conforme dès la rentrée afin d'éviter tout retard compromettant le cheminement scolaire.** Par conséquent, le candidat a l'admission doit, **dès le mois de mars précédant le début du programme**, entreprendre les démarches liées à l'immunisation/dépistage qui peuvent nécessiter jusqu'à sept mois de délai.
- Les informations détaillées et le formulaire sont disponibles sur le site Internet de la Faculté de médecine dentaire.

Achat d'instruments et d'ordinateur obligatoires

- Tout nouvel étudiant au doctorat de 1er cycle en médecine dentaire doit prévoir environ 40 000$ pour l'achat d'instruments obligatoires et essentiels à sa formation, dont environ de 12 000$ à 15 000$ dès la rentrée dans le programme. Ces coûts peuvent varier selon les années et sont sujets à la fluctuation du dollar canadien.
- Tout nouvel étudiant au doctorat de 1er cycle en médecine dentaire doit prévoir l'achat d'un ordinateur portable conforme aux exigences et aux configurations minimales requises par la Faculté de médecine dentaire.

Pour les titulaires d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non agréé

- Le candidat ayant terminé des études en médecine dentaire dans un programme non agrée n'est admissible qu'en deuxième année du programme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire.
- Le candidat titulaire d'un diplôme en médecine dentaire (dentiste) provenant d'un programme non-agrée admis en deuxième année pourrait avoir à se soumettre à une mise à niveau de ses connaissances à partir du matériel didactique remis par la Faculté. Un travail obligatoire témoignant de l'acquisition des connaissances attendues pourrait être exigé.

Autres remarques

- Le candidat ayant fait des études en médecine dentaire dans une autre université du Québec n'est pas admissible dans le programme.
- Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- La Faculté de médecine dentaire publie de l'information complémentaire sur son site Internet (medent.umontreal.ca).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits en 1re année, de 41,5 crédits en 2e année, de 41 crédits en 3e année, de 60,5 crédits en 4e année et de 36 crédits en 5e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A (2 trimestres : automne et hiver)
- en 2e année, aux cours des blocs 70B (2 trimestres : automne et hiver)
- en 3e année, aux cours du bloc 70C (2 trimestres : automne et hiver)
- en 4e année, aux cours des blocs 70D (3 trimestres : automne, hiver et été)
- en 5e année, aux cours des blocs 70E (2 trimestres : automne et hiver).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de onze trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le programme de Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire est basé sur une approche de développement de compétences. Il y a un cours de Compétences en médecine dentaire à chaque trimestre du programme, soit onze en tout. Ces cours servent, entre autres, à évaluer les compétences transversales et servent ainsi de jalons dans le cheminement de l'étudiant à travers le programme.Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours, aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté et au Code d'éthique facultaire à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des cours de laboratoire précliniques
- des cours cliniques
- des stages.

L'évaluation se fait soit dans le cours dans lequel le comportement ou les attitudes sont observés, soit dans le cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours, soit dans les deux.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle, calculée à partir des trimestres d'automne et d'hiver, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours
a) Dans un cours clinique ou dans une séquence de cours cliniques, l'échec à deux évaluations mène au retrait de l'étudiant de cette clinique. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie.

En cas d'échec, l'étudiant échoue le cours clinique. En cas de réussite, l'étudiant réintègre cette clinique sans possibilité de nouvel échec dans ce cours clinique ou dans cette séquence de cours cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec dans le cours clinique en cause: ce cours clinique est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

b) Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à deux évaluations d'un même critère transversal de compétence mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec de ce critère transversal de compétence jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec du même critère transversal en cause: le cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

c) Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à quatre évaluations mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec dans les cours en cause jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec dans l'un des cours cliniques en cause: ce cours clinique est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un cours clinique obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours clinique, soit au(x) cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours, soit, dans la même année, à trois cours ou plus ou à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation. Si les échecs sont constatés avant la fin du trimestre d'hiver, le doyen ou l'autorité compétente interrompt le cheminement de l'étudiant dans le programme, et ce, jusqu'au début de la probation à l'automne suivant.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine dentaire (D.M.D.).

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en médecine dentaire 1-300-1-0 version 22 (A16)

Le programme de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 219 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les cours du Doctorat sont obligatoires

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

Cours	Titre	CR
DEN 10021	Observation et assistance cliniques 1	0.0
DEN 10022	Observation et assistance cliniques 2	1.5
DEN 1006	Introduction à la médecine dentaire	3.0
DEN 1007	Préparation à la clinique en médecine dentaire 1	2.0
DEN 11001	Compétences en médecine dentaire 1.1	0.0
DEN 11002	Compétences en médecine dentaire 1.2	1.0
DER 1012	Morphologie dentaire	2.5
MCB 1097	Microbiologie et immunologie générales	2.0
PBC 1050	Anatomie macroscopique humaine	2.0
PBC 1060	Embryologie et histologie humaine	3.0
PSL 1982	Les bases du système nerveux	2.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 1960	Psychologie et médecine dentaire 1	2.0
SAB 1017	Dentisterie préventive préclinique	2.0
SAB 1040A	Thématiques cliniques en médecine dentaire 1	2.5
SAB 1040B	Thématiques cliniques en médecine dentaire 2	1.5
SAB 1040C	Thématiques cliniques en médecine dentaire 3	2.0
SAB 1040D	Thématiques cliniques en médecine dentaire 4	2.5
SAB 1040E	Thématiques cliniques en médecine dentaire 5	2.0
SAB 1040F	Thématiques cliniques en médecine dentaire 6	1.0
SAB 1051	Intro. à la pratique professionnelle en méd. dent.	1.0
STO 1043	Odontopharmacothérapie clinique 1	1.5

Bloc 70B

Obligatoire - 41,5 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
DEN 21001	Compétences en médecine dentaire 2.1	0.0
DEN 21002	Compétences en médecine dentaire 2.2	1.0
DER 1001	Prothèse partielle fixe théorique 1	1.0
DER 1004	Prothèse partielle fixe préclinique 1	1.5
DER 1010	Dentisterie opératoire théorique 1	1.0
DER 1013	Dentisterie opératoire préclinique 1	1.5
DER 1030	Matériaux dentaires 1	2.0
DER 1092	Prothèse complète préclinique 1	1.5
DER 1096	Prothèse complète théorique 1	1.0
DER 2003	Dentisterie opératoire préclinique 2	1.5
DER 2052	Dentisterie opératoire théorique 2	1.0
PBC 1020	Pathologie générale en dentisterie	2.0
PBC 2030	Pathologie spéciale en dentisterie	4.0

Cours	Titre	CR
PSY 1979	Gestion du stress en médecine dentaire	2.0
SAB 1060	Croissance et physiologie en orthodontie	1.0
SAB 20011	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.1	0.0
SAB 20012	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.2	1.0
SAB 2051	Pratique professionnelle en médecine dentaire 1	1.0
SAB 2052	Médecine dentaire factuelle	3.0
SAB 2085	Parodontie théorique 1	3.0
SAB 3040	Approche populationnelle en médecine dentaire	2.0
STO 1062	Radiologie 1	1.0
STO 2020A	Thématiques cliniques en médecine dentaire 7	3.0
STO 2020B	Thématiques cliniques en médecine dentaire 8	2.0
STO 2035	Pathologie buccale 1	1.0
STO 2061	Radiologie clinique 1	0.5
STO 2073	Interprétation radiologique	1.0

Bloc 70C

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
DEN 3007	Préparation à la clinique en médecine dentaire 2	1.0
DEN 31001	Compétences en médecine dentaire 3.1	0.0
DEN 31002	Compétences en médecine dentaire 3.2	1.0
DER 20011	Prothèse partielle fixe théorique 2.1	0.0
DER 20012	Prothèse partielle fixe théorique 2.2	2.0
DER 20041	Prothèse partielle fixe préclinique 2.1	0.0
DER 20042	Prothèse partielle fixe préclinique 2.2	3.0
DER 2022	Introduction à l'endodontie	1.0
DER 2023	Endodontie préclinique	1.0
DER 2032	Matériaux dentaires 2	2.0
DER 2092	Prothèse complète préclinique 2	1.5
DER 2095	Prothèse complète clinique 1	1.0
DER 2098	Prothèse complète théorique 2	1.0
DER 2099	Prothèse complète théorique 3	1.0
DER 3003	Dentisterie opératoire préclinique 3	1.5
DER 3005	Dentisterie opératoire clinique 1	1.0
DER 3006	Prothèse partielle fixe théorique 3	1.0
DER 3053	Dentisterie opératoire théorique 3	1.0
DER 3054	Dentisterie opératoire théorique 4	1.0
SAB 20411	Occlusion dentaire théorique 1	0.0
SAB 20412	Occlusion dentaire théorique 2	2.0
SAB 2043	Occlusion dentaire préclinique	1.5
SAB 20721	Dentisterie pédiatrique théorique 1.1	0.0
SAB 20722	Dentisterie pédiatrique théorique 1.2	2.0
SAB 2077	Dentisterie pédiatrique préclinique	1.5
SAB 2079	Orthodontie préclinique	0.5
SAB 30001	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.1	0.0
SAB 30002	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.2	1.0
SAB 4080	Parodontie théorique 2	1.0
STO 2050	Anesthésiologie régionale	1.0
STO 20621	Radiologie 2.1	0.0
STO 20622	Radiologie 2.2	2.0
STO 3000	Raisonnement clinique en médecine dentaire	1.0
STO 30351	Pathologie buccale 2.1	0.0
STO 30352	Pathologie buccale 2.2	3.0
STO 3043	Odontopharmacothérapie clinique 2	1.0
STO 3061	Radiologie clinique 2	0.5
STO 3069	Chirurgie buccale et maxillofaciale 1	1.0

Bloc 70D

Obligatoire - 60,5 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
DEN 3051	Travaux dirigés en médecine dentaire	2.0
DEN 3980	Clinique multidisciplinaire	7.0
DEN 41001	Compétences en médecine dentaire 4.1	0.0
DEN 41002	Compétences en médecine dentaire 4.2	0.0
DEN 41003	Compétences en médecine dentaire 4.3	1.5
DER 30041	Prothèse partielle fixe clinique 1.1	0.0
DER 30042	Prothèse partielle fixe clinique 1.2	3.0
DER 3015	Prothèse partielle amovible préclinique	1.0
DER 3017	Laboratoire d'implantologie	1.5
DER 30221	Endodontie théorique 1	0.0
DER 30222	Endodontie théorique 2	2.0
DER 3094	Réhabilitation implanto-portée 1	1.0
DER 3098	Prothèse partielle amovible théorique	2.0
DER 4001	Prothèse partielle fixe théorique 4	1.0
DER 40051	Dentisterie opératoire clinique 2.1	0.0
DER 40052	Dentisterie opératoire clinique 2.2	3.0
DER 40211	Endodontie clinique 1.1	0.0
DER 40212	Endodontie clinique 1.2	1.0
DER 40951	Prothèse amovible clinique 1.1	0.0
DER 40952	Prothèse amovible clinique 1.2	2.0
DER 4097	Connaissances de pointe en médecine dentaire	2.0
SAB 30011	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.1	0.0
SAB 30012	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.2	3.0
SAB 3051	Pratique professionnelle en médecine dentaire 2	1.0
SAB 3057	Préparation à la pratique dentaire privée 1	2.0
SAB 3060	Orthodontie théorique	3.0
SAB 30781	Dentisterie pédiatrique clinique 1.1	0.0
SAB 30782	Dentisterie pédiatrique clinique 1.2	1.5
SAB 4056	Préparation à la pratique dentaire privée 2	1.0
SAB 40731	Orthodontie clinique 1.1	0.0
SAB 40732	Orthodontie clinique 1.2	1.0
SAB 4076	Dysfonctions et douleurs buccofaciales	1.0
SAB 4087	Parodontie préclinique	0.5
SAB 40921	Dentisterie pédiatrique théorique 2.1	0.0
SAB 40922	Dentisterie pédiatrique théorique 2.2	3.0
STO 3080A	Médecine buccale 1	2.5
STO 3080B	Médecine buccale 2	2.5
STO 30811	Diagnostic clinique 1	0.0
STO 30812	Diagnostic clinique 2	1.0
STO 4001	Imagerie maxillofaciale CBCT petit champ	1.0
STO 4002	Imagerie maxillofaciale CBCT grand champ	1.0
STO 4069	Chirurgie buccale et maxillofaciale 2	1.0
STO 4070	Chirurgie buccale et maxillofaciale 3	2.0
STO 40721	Chirurgie clinique 1.1	0.0
STO 40722	Chirurgie clinique 1.2	1.5

Bloc 70E

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
DEN 49951	Cliniques à options 1	0.0
DEN 49952	Cliniques à options 2	2.0
DEN 4996	Évolution en médecine dentaire factuelle	1.0
DEN 50101	Médecine dentaire clinique 1	0.0
DEN 50102	Médecine dentaire clinique 2	6.0
DEN 51001	Compétences en médecine dentaire 5.1	0.0
DEN 51002	Compétences en médecine dentaire 5.2	1.0
DER 4082	Conférences clinico-restauratrices	1.0
DER 4094	Réhabilitation implanto-portée 2	1.0
DER 50041	Prothèse partielle fixe clinique 2.1	0.0
DER 50042	Prothèse partielle fixe clinique 2.2	3.0
DER 50051	Dentisterie opératoire clinique 3.1	0.0
DER 50052	Dentisterie opératoire clinique 3.2	3.0
DER 50211	Endodontie clinique 2.1	0.0
DER 50212	Endodontie clinique 2.2	1.0
DER 50951	Prothèse amovible clinique 2.1	0.0
DER 50952	Prothèse amovible clinique 2.2	2.0
SAB 40011	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.1	0.0
SAB 40012	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.2	2.0
SAB 4070	Conférences clinico-orthodontiques	2.0
SAB 5040	Thématiques cliniques en médecine dentaire 9	1.0
SAB 50731	Orthodontie clinique 2.1	0.0
SAB 50732	Orthodontie clinique 2.2	1.0
SAB 50781	Dentisterie pédiatrique clinique 2.1	0.0
SAB 50782	Dentisterie pédiatrique clinique 2.2	2.0
STO 4080	Médecine buccale 3	2.0
STO 40841	Diagnostic et urgence cliniques 1	0.0
STO 40842	Diagnostic et urgence cliniques 2	1.5
STO 50721	Chirurgie clinique 2.1	0.0
STO 50722	Chirurgie clinique 2.2	1.5
STO 50811	Conférences clinico-pathologiques 1	0.0
STO 50812	Conférences clinico-pathologiques 2	2.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de médecine vétérinaire

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-580-1-0 Doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire MVT-5
1-580-1-9 Doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire MVT-19
1-580-1-2 Qualification en médecine vétérinaire MVT-33
1-598-5-0 Certificat en technologie et innocuité des aliments MVT-39

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Information à jour le 28 juillet 2025

Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule faculté vétérinaire francophone en Amérique. Forte d'une tradition d'excellence plus que centenaire, elle offre à ses étudiant(e)s un enseignement de haute qualité. La Faculté détient l'agrément de la prestigieuse « American Veterinary Medical Association ». Cette reconnaissance lui confère un statut académique de niveau international. Formé(e)s tant au Canada que dans le reste du monde, ses professeur(e)s, ses chercheurs et chercheuses collaborent avec ceux et celles qui, ici et ailleurs, s'intéressent à la santé et au bien-être des animaux et à l'avancement des connaissances dans plusieurs domaines dont ceux des biotechnologies, de l'agroalimentaire et de la santé publique.

Située à Saint-Hyacinthe, technopole agroalimentaire, et à Rimouski pour son programme délocalisé de formation en médecine vétérinaire en collaboration avec l'UQAR, la Faculté de médecine vétérinaire abrite le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), le Centre de diagnostic vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), ainsi que plusieurs groupes de recherche reconnus mondialement. Plus de 500 étudiant(e) s y reçoivent une formation professionnelle de premier cycle, le doctorat en médecine vétérinaire (DMV), qui leur permet de se qualifier pour l'exercice de la médecine vétérinaire. La Faculté propose une vaste offre de formation, comprenant des microprogrammes, des certificats, des programmes de formation en recherche aux études supérieures – maîtrise, doctorat et stages postdoctoraux. Un programme conjoint de DMV-maîtrise existe également pour nos étudiant(e)s. Les diplômé(e)s peuvent aussi y poursuivre des programmes de formation professionnelle comme un certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaire ou un programme d'études spécialisées reconnu par les grands collèges nord-américains.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Faculté de médecine vétérinaire
Pavillon principal
3200 Sicotte, C. P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 2M2 Canada

Téléphone :
450 773-8521 (Saint-Hyacinthe)
514 343-8521 (Montréal)
Télécopieur : 450 778-8101
saefmv@medvet.umontreal.ca
www.fmv.umontreal.ca

Tél. : 514 343-6111

Département de biomédecine vétérinaire	#8229
Département de pathologie et microbiologie	#8240
Département de sciences cliniques	#8253

Direction

Doyen : David Francoz

Vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes : Marie Archambault

Vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle : Frédéric Sauvé

Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures : Younès Chorfi

Vice-doyen au personnel enseignant et à l'international et Secrétaire de Faculté : Mouhamadou Diaw

Directeur administratif : David Champigny

Directeurs des départements

Département de biomédecine vétérinaire : Francis Beaudry

Département de pathologie et microbiologie : Marie-Odile Benoit-Biancamano

Département de sciences cliniques : Mouhamadou Diaw (par intérim)

Informations pratiques

Calendrier

Pour les étudiant(e)s du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une à deux semaines avant et peuvent finir après les dates mentionnées au calendrier universitaire, en fonction des années. Le calendrier facultaire précise ces informations. Pour les étudiant(e)s au certificat en technologie et innocuité des aliments aux programmes d'études supérieures ou au programme de qualification en médecine vétérinaire, se référer au calendrier facultaire.

Congés fériés

Les étudiant(e)s de cinquième année au doctorat en médecine vétérinaire sont tenu(e)s d'assurer, lorsque requis, les activités

cliniques les jours fériés.

Exercice de la profession

L'obtention du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ne confère pas le droit de pratiquer la médecine vétérinaire. L'obtention du droit de pratique est régie par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et le candidat ou la candidate à la profession doit se conformer aux exigences de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :

Secrétaire
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, Bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7 Canada

Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et à la communauté. On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte trois hôpitaux et une clinique : l'hôpital des animaux de compagnie, l'hôpital des animaux de la ferme et l'hôpital des équins, la Clinique ambulatoire, ainsi que le Centre de diagnostic vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue, une bibliothèque et un Centre de réalité virtuelle vétérinaire.

Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux.

Achats en cours de programme

L'étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit prévoir l'achat progressif de matériel.

1-580-1-0 version 21 (A20)

Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire

Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Rimouski et Saint-Hyacinthe (1-580-1-9)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV
- Techniques de santé animale (145.A0 ou 145.D0) et avoir réussi les cours préalables :
  - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne
- Technologie des productions animales (153.A0) et avoir réussi les cours préalables (voir **Remarques**) :
  - Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
  - Chimie organique
  - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue qui pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe
- pour les candidats de la **catégorie profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** (bovin, ovin, caprin, porcin et aviaire seulement):
  - avoir cumulé 500 heures d'expérience de travail dans le domaine des animaux de la ferme (voir **Remarques**)
  - avoir fait un ou des stage(s) d'observation cumulant 35 heures chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) dont le domaine de pratique est l'un des suivants : bovin, ovin, caprin, porcin, aviaire ou médecine réglementée (voir **Remarques**).
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)

POUR UNE ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE

Pour être admissible, le candidat doit :

- soit être titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent.
- soit avoir réussi la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue qui pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe (voir **Remarques**)
- pour les candidats titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent, réussir un examen écrit (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent.
- **Universitaire** :
  - toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
  - ou
  - toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.
- **Profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** : collégien ou universitaire intéressé par la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de la ferme.
- **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- **Francophone hors Québec** : toute personne francophone répondant aux exigences de l'entente conclue entre cette province et le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé (notamment Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince–Édouard et Ontario).
- **Candidat admissible en 2e année :**
  - Titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent.
  - Candidat ayant réussi la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA).

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 120 places (96 places au campus Saint-Hyacinthe et 24 places au campus Rimouski) . Elle est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les **collégiens** et les **universitaires** : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission de la Faculté qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie. Environ la moitié des places est réservée aux candidats **collégiens**.
- Parmi les candidats admis:
  - des places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats **francophones hors Québec**. En vertu de l'entente Québec-Nouveau-Brunswick et selon la qualité des candidatures, un maximum de deux places peut être attribué à des candidats francophones du Nouveau-Brunswick
  - un maximum de 27 places (15 places au campus Saint-Hyacinthe et 12 places au campus Rimouski) peut être attribué aux candidats **profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** selon la qualité des dossiers.
  - Des places peuvent être attribuées aux candidats des **Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** selon la qualité des dossiers.
- Pour les candidats **titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent** et ceux ayant réussi **la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA) :** ils peuvent être admis selon la disponibilité des places, mais seulement en deuxième année. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les candidats **collégiens**, **universitaires**, et **francophones hors Québec** :
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats **profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** :
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Une première sélection, fondée sur les scores globaux, est faite pour convoquer les meilleurs candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**). Cette entrevue peut-être éliminatoire.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats des **Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Une **première sélection**, fondée sur les scores globaux, est faite pour convoquer les meilleurs candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**). Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des entrevues des candidats aux fins de la **sélection finale** de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats **titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent :**
  - L'excellence des résultats obtenus à l'examen écrit et à l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
    - Examen écrit : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la **sélection finale** de ceux qui recevront une offre d'admission.

Remarques

- **Pour tous les candidats:**
  - **Examen CASPer[MC]**
    - l'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées
    - le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
    - le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir
    - le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent
    - les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur
    - l'examen CASPer peut être éliminatoire
    - de l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper.
  - Une connaissance pertinente du milieu vétérinaire dans divers secteurs de pratique est un atout important pour le candidat. Elle lui permet de confirmer son choix d'orientation d'études, son aisance à travailler avec des animaux et de juger de la réalité du travail d'un médecin vétérinaire.
  - Le titulaire d'un DEC en technologie des productions animales qui désire avoir de l'information sur les cours préalables est invité à contacter l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) : registrariat.sh@itaq.ca.
  - Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
  - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
  - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
  - La vaccination contre la rage est fortement recommandée. Elle est offerte par le CLSC des Maskoutains. Dans la mesure du possible, le CLSC tient une séance de vaccination à la Faculté, à une date qui sera précisée en temps opportun.
  - Conformément à la Directive de mobilité des étudiants entre les campus de Rimouski et de Saint-Hyacinthe, le campus d'attache est déterminé lors de l'offre d'admission faite au candidat. L'offre d'admission est finale et définitive. Elle est liée au campus d'attache désigné. Aucun transfert de campus n'est autorisé. Le choix de campus est fait par le candidat via un formulaire disponible sur son Centre étudiant après le dépôt d'une demande d'admission.
- **Pour les candidats profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme:**
  - L'**expérience de travail** dans le domaine des animaux de la ferme **et** le **stage d'observation** chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) doivent:
    - être complétés au plus tard à la date limite du dépôt de la demande d'admission
    - avoir été réalisés dans les 3 dernières années
    - être attestés via les formulaires d'**Attestation d'expérience de travail** et d'**Attestation de stage d'observation** de la Faculté. Les deux formulaires doivent être remplis et téléversés via le Centre étudiant au plus tard le 15 mars.
  - L'**entrevue** vise à vérifier l'intérêt, la motivation et les connaissances du candidat pour la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de la ferme.
    - les candidats sélectionnés sont convoqués par la Faculté
    - l'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.
- **Pour les candidats profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme provenant de régions désignées comme étant fragilisées quant aux services vétérinaires au Québec:**
  - Pour obtenir la bonification (+1) de la cote de rendement utilisée pour établir le score global, le candidat doit :
    - avoir gradué d'une école secondaire de régions définies comme désignées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Une région est définie comme désignée si elle présente une situation précaire en termes d'effectifs vétérinaires en fonction des critères du MAPAQ, soit: Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint- Laurent, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, et Outaouais. Attention : cette liste est sujet à changement.
    - au plus tard 10 jours après le dépôt de la demande d'admission, téléverser, à partir du Centre étudiant, le Diplôme d'études secondaires officiel obtenu dans une institution située dans l'une des régions désignées par le MAPAQ.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - L'**expérience de travail** dans un domaine lié à la santé animale, au bien être animal ou à la production animale **et** le **stage d'observation** chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) sont recommandés mais ils ne sont pas obligatoires et aucune cible en termes d'heure n'est requise.
  - L'**entrevue** vise à vérifier l'intérêt, la motivation et les connaissances du candidat pour la pratique vétérinaire.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués par la Faculté.

- l'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.
- Le **formulaire d'auto-déclaration** sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut** des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada : veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.

- **Pour les candidats titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent**:
  - **Examen écrit**
    - les candidats concernés sont convoqués par la Faculté
    - l'examen écrit est réussi lorsqu'un candidat a obtenu au moins 50%
    - l'examen écrit porte sur les matières de la première année
    - l'examen écrit se fait en français, en personne,entre la mi-mai et la mi-juin à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 43 crédits en 1re année, de 43 crédits en 2e année, de 44 crédits en 3e année, de 33 à 36 crédits en 4e année et de 32 crédits en 5e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- en 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A
- en 2e année, aux cours du bloc 02A et à 2 cours du bloc 02B
- en 3e année, aux cours du bloc 03A et à 2 cours du bloc 03B
- en 4e année, aux cours du bloc 04A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04B
- en 5e année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1re, 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.

- selon les plans de cours
- à l'occasion des stages préclinques
- à l'occasion des stages cliniques

Art. 11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes
Échelle de notation utilisée par la Faculté

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

Art. 15 d) Normes de succès - Programme
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.).

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire 1-580-1-0 version 21 (A20)

Le doctorat comporte de 196,5 à 198 crédits dont 162,5 obligatoires et de 34 à 35 à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Propre à la 1re année

La 1re année comporte 43 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 43 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 1101	Morphophysiologie vétérinaire 1	6.0
DMV 1102	Morphophysiologie vétérinaire 2	7.0
DMV 1103	Morphophysiologie vétérinaire 3	8.0
DMV 1104	Morphophysiologie vétérinaire 4	6.0
DMV 1112	Introduction à la médecine vétérinaire	1.0
DMV 1113	Gestion de l'information vétérinaire	1.0
DMV 12131	Gestion vétérinaire des élevages 1	0.0
DMV 12132	Gestion vétérinaire des élevages 2	5.0
DMV 1220	Microbiologie vétérinaire	2.0
DMV 1410	Comportement animal	2.0
DMV 14111	Stage préclinique vétérinaire 1.1	0.0
DMV 14112	Stage préclinique vétérinaire 1.2	1.0
DMV 14121	Génomique médicale vétérinaire 1	0.0
DMV 14122	Génomique médicale vétérinaire 2	4.0
DMV 16011	Développement des compétences vétérinaires 1A	0.0
DMV 16012	Développement des compétences vétérinaires 1B	0.0

Segment 02 Propre à la 2e année

La 2e année comporte 41,5 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 41,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 2110	Nutrition et alimentation animale	4.0
DMV 2113	Éthique vétérinaire et bien-être animal	2.0
DMV 2120	Infectiologie vétérinaire	6.0
DMV 2121	Immunologie vétérinaire	3.0
DMV 2122	Biopathologie vétérinaire	4.0
DMV 2130	Stages vétérinaires à la ferme	1.0
DMV 2210	Méthodes quantitatives en médecine vétérinaire	3.0
DMV 2211	Médecine vétérinaire et environnement	1.0
DMV 2212	Pharmacologie vétérinaire	3.0
DMV 2220	Pathologie systémique	6.0
DMV 2230	Principes de chirurgie vétérinaire 1	2.0
DMV 22311	Stage préclinique vétérinaire 2.1	0.0
DMV 22312	Stage préclinique vétérinaire 2.2	1.0
DMV 2411	Principes de médecine vétérinaire 1	3.0
DMV 2511	Principes de dentisterie vétérinaire	1.0
DMV 2513	Communication en médecine vétérinaire	1.0
DMV 2602	Certification des compétences vétérinaires, novice	0.5

Bloc 02B

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 2421	Morphologie vétérinaire intégrative	1.0
DMV 2422	Physiologie vétérinaire intégrative	1.0
DMV 2423	Enjeux vétérinaires et productions animales durables	1.0
DMV 2424	Initiation à la recherche en médecine vétérinaire	1.0

Segment 03 Propre à la 3e année

La 3e année comporte 41 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3120	Principes d'épidémiologie vétérinaire	3.0
DMV 3131	Médecine de population animale	2.0
DMV 3132	Anesthésie, analgésie et réanimation vétérinaire	3.0
DMV 3133	Principes de chirurgie vétérinaire 2	3.0
DMV 32181	Pathologie clinique vétérinaire 1	0.0
DMV 32182	Pathologie clinique vétérinaire 2	4.0
DMV 3219	Pathologies des maladies spécifiques	2.0
DMV 3221	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses	3.0
DMV 3236	Imagerie médicale vétérinaire	3.0
DMV 3237	Introduction à la médecine des animaux exotiques de compagnie	2.0
DMV 3238	Introduction à la médecine des animaux de laboratoire	1.0
DMV 3410	Principes de médecine vétérinaire 2	5.0
DMV 34111	Stage préclinique vétérinaire 3.1	0.0
DMV 34112	Stage préclinique vétérinaire 3.2	3.0
DMV 3413	Pharmacologie clinique vétérinaire	3.0
DMV 3415	Milieu de travail en médecine vétérinaire	2.0
DMV 3416	Communication et professionnalisme vétérinaire	1.0
DMV 3512	Toxicologie vétérinaire	1.0
DMV 36011	Développement des compétences vétérinaires 3A	0.0
DMV 36012	Développement des compétences vétérinaires 3B	0.0

Bloc 03B

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3222	Immunologie clinique vétérinaire	2.0
DMV 3223	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 3225	Infectiologie vétérinaire - animaux de rente	2.0
DMV 3426	Imagerie spécialisée des animaux de compagnie	2.0

Segment 04 Propre à la 4e année

La 4e année comporte 21,5 crédits obligatoires et de 12 à 13 crédits à option.

Bloc 04A

Obligatoire - 21,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 4130	Médecine des ruminants	4.0
DMV 4131	Médecine des équins	4.0
DMV 4133	Médecine des volailles	2.0
DMV 4134	Médecine des porcins	2.0
DMV 41351	Stage préclinique vétérinaire 4.1	0.0
DMV 41352	Stage préclinique vétérinaire 4.2	2.0
DMV 4409	Médecine des animaux de compagnie 1	2.0
DMV 4410	Médecine des animaux de compagnie 2	4.0
DMV 4510	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires	1.0
DMV 4602	Certification des compétences vétérinaires, avancé	0.5

Bloc 04B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1re, 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits. Le cours DMV 4100 peut être suivi en 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits.

Cours	Titre	CR
DMV 4100	Immersion : gestion et entrepreneuriat vétérinaire	1.0
DMV 4137A	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137B	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137C	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137D	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137E	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137F	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137G	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4138A	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138B	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138C	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138D	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138E	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138F	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138G	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
MEV 4300	Santé de la faune et biodiversité	1.0
MEV 4301	Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales	1.0
MEV 4315	Anesthésiologie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4336	Ophtalmologie canine et féline	1.0
MEV 4340	Thériogénologie équine	1.0
MEV 4423	Médecine interne équine	2.0
MEV 4424	Pathologies du système locomoteur des chevaux	2.0
MEV 4425	Alimentation pratique des bovins laitiers	2.0
MEV 4427	Chirurgies spéciales des bovins	2.0
MEV 4430	Médecine de population de bovins de boucherie	1.0
MEV 4431	Thériogénologie des grands animaux	2.0
MEV 4432	Thériogénologie avancée des bovins	1.0
MEV 4434	Médecine porcine spécialisée 2	2.0
MEV 4436	Production avicole spécialisée	1.0
MEV 4437	Médecine porcine spécialisée 1	2.0
MEV 4438	Médecine avicole spécialisée	2.0
MEV 4441	Troubles du comportement canin et félin	1.0
MEV 4443	Dentisterie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4444	Introduction à l'urgentologie vétérinaire	1.0
MEV 4447	Neurologie canine et féline	1.0
MEV 4450	Dermatologie canine et féline	1.0
MEV 4451	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 4452	Oncologie canine et féline	1.0
MEV 4453	Chirurgie équine	2.0
MEV 4455	Médecine de population des troupeaux laitiers	3.0
MEV 4456	Médecine interne des ruminants	3.0
MEV 4457	Pratique des petits ruminants	1.0
MEV 4458	Médecine du comportement des équidés	1.0
MEV 4459	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 1	2.0
MEV 4460	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 2	1.0
MMV 4011	Santé des animaux, médecine réglementée	1.0
MMV 4026	Bien-être animal: nutrition clinique	2.0
PAA 4142	Anatomie chirurgicale canine et féline	1.0
PAA 4143	Médecine préventive en apiculture	1.0
PAA 4409	Développement international vétérinaire	1.0
PAA 4440	Bien-être animal: algologie vétérinaire	1.0
PTM 4241	Ichtyopathologie vétérinaire	1.0
PTM 4412	Inspection vétérinaire et hygiène des viandes	2.0
PTM 4413	Parasitologie, animaux de compagnie	1.0
PTM 4424	Pathologie clinique canine et féline	1.0

Segment 85 Propre à la 5e année

La 5e année comporte 15,5 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

Bloc 85A

Obligatoire - 15,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5201	Clinique des animaux de compagnie	4.0
DMV 5202	Clinique des animaux de consommation	4.0
DMV 5203	Clinique équine	4.0

Cours	Titre	CR
DMV 5300	Stage: Pathologie vétérinaire	3.0
DMV 5602	Certification des compétences vétérinaires, finissant	0.5

Bloc 85B

Option - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5204A	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5204B	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5205A	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5205B	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5206A	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206B	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206C	Médecine interne équine	2.0
DMV 5207A	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207B	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207C	Chirurgie équine	2.0
DMV 5208A	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5208B	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5209A	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5209B	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5210A	Médecine de population avicole	2.0
DMV 5211A	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211B	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211C	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5212A	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212B	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212C	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5213A	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213B	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213C	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213D	Médecine zoologique	2.0
DMV 5214A	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214B	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214C	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214D	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5216A	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5216B	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5217A	Imagerie médicale vétérinaire	2.0
DMV 5218A	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218B	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218C	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219A	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219B	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5220A	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220B	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220C	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5221A	Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales	2.0
DMV 5222A	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222B	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222C	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5303A	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303B	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303C	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5304A	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304B	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304C	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5305A	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5305B	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5400A	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400B	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400C	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5401A	Stage en médecine de comportement	2.0
DMV 5411A	Anesthésie bovine et équine	2.0
DMV 5412A	Dermatologie vétérinaire	2.0
DMV 5413A	Ophtalmologie vétérinaire	2.0
DMV 5414A	Neurologie vétérinaire	2.0
DMV 5415A	Urgentologie : animaux de compagnie	2.0
DMV 5416A	Dentisterie vétérinaire	2.0
DMV 5419A	Néonatalogie et médecine équines	2.0
DMV 5421A	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421B	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421C	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421D	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5422A	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5422B	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5423A	Anesthésie - animaux de compagnie	2.0
DMV 5424A	Médecine porcine	2.0
DMV 5424B	Médecine porcine	2.0
DMV 5424C	Médecine porcine	2.0
DMV 5425A	Industrie pharmaceutique vétérinaire	2.0
DMV 5427A	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5427B	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5428A	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5428B	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5429A	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5429B	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5432A	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5432B	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5433A	Médecine de population de bovins de boucherie	2.0
DMV 5434A	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5434B	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5435A	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435B	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435C	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5500A	Stage pancanadien: méd. vét. appliquées aux écosystèmes	2.0
DMV 5510A	Stage pancanadien: médecine de	2.0

DMV 5222D	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5223A	Banque de sang/soins intensifs	2.0
DMV 5224A	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5224B	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5225A	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225B	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225C	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
	population avicole	
DMV 5511A	Stage pancanadien: bien-être des bovins laitiers	2.0
DMV 5600A	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600B	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600C	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5700A	Plongée scientifique et santé des animaux marins	2.0

1-580-1-9 version 21 (A20)

Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire

Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire

Programme offert au Campus - Rimouski et Saint-Hyacinthe (1-580-1-9) mais également au Campus - Montréal (1-580-1-0)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV
- Techniques de santé animale (145.A0 ou 145.D0) et avoir réussi les cours préalables :
  - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne
- Technologie des productions animales (153.A0) et avoir réussi les cours préalables (voir **Remarques**) :
  - Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
  - Chimie organique
  - Mécanique, Électricité et magnétisme et Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue qui pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe
- pour les candidats de la **catégorie profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** (bovin, ovin, caprin, porcin et aviaire seulement):
  - avoir cumulé 500 heures d'expérience de travail dans le domaine des animaux de la ferme (voir **Remarques**)
  - avoir fait un ou des stage(s) d'observation cumulant 35 heures chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) dont le domaine de pratique est l'un des suivants : bovin, ovin, caprin, porcin, aviaire ou médecine réglementée (voir **Remarques**).
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)

POUR UNE ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE

Pour être admissible, le candidat doit :

- soit être titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent.
- soit avoir réussi la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA)

et

satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue qui pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe (voir **Remarques**)
- pour les candidats titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent, réussir un examen écrit (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent.
- **Universitaire** :
  - toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
  - ou
  - toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.
- **Profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** : collégien ou universitaire intéressé par la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de la ferme.
- **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- **Francophone hors Québec** : toute personne francophone répondant aux exigences de l'entente conclue entre cette province et le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé (notamment Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince–Édouard et Ontario).
- **Candidat admissible en 2e année :**
  - Titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent.
  - Candidat ayant réussi la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA).

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 120 places (96 places au campus Saint-Hyacinthe et 24 places au campus Rimouski) . Elle est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les **collégiens** et les **universitaires** : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission de la Faculté qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie. Environ la moitié des places est réservée aux candidats **collégiens**.
- Parmi les candidats admis:
  - des places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats **francophones hors Québec**. En vertu de l'entente Québec-Nouveau-Brunswick et selon la qualité des candidatures, un maximum de deux places peut être attribué à des candidats francophones du Nouveau-Brunswick
  - un maximum de 27 places (15 places au campus Saint-Hyacinthe et 12 places au campus Rimouski) peut être attribué aux candidats **profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** selon la qualité des dossiers.
  - Des places peuvent être attribuées aux candidats des **Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** selon la qualité des dossiers.
- Pour les candidats **titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent** et ceux ayant réussi **la première année d'un doctorat en médecine vétérinaire (ou d'un diplôme équivalent) d'une université étrangère agréée par le American Veterinary Medical Association (AVMA) :** ils peuvent être admis selon la disponibilité des places, mais seulement en deuxième année. La Faculté se réserve le droit d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories de candidats sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les candidats **collégiens**, **universitaires**, et **francophones hors Québec** :
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats **profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme** :
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Une première sélection, fondée sur les scores globaux, est faite pour convoquer les meilleurs candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**). Cette entrevue peut-être éliminatoire.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats des **Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Une **première sélection**, fondée sur les scores globaux, est faite pour convoquer les meilleurs candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**). Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des entrevues des candidats aux fins de la **sélection finale** de ceux qui recevront une offre d'admission.
- Pour les candidats **titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent :**
  - L'excellence des résultats obtenus à l'examen écrit et à l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette décision sera basée sur l'évaluation de la performance de ces candidats à l'examen CASPer. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
    - Examen écrit : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la **sélection finale** de ceux qui recevront une offre d'admission.

Remarques

- **Pour tous les candidats:**
  - **Examen CASPer[MC]**
    - l'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées
    - le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
    - le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir
    - le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent
    - les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur
    - l'examen CASPer peut être éliminatoire
    - de l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper.
  - Une connaissance pertinente du milieu vétérinaire dans divers secteurs de pratique est un atout important pour le candidat. Elle lui permet de confirmer son choix d'orientation d'études, son aisance à travailler avec des animaux et de juger de la réalité du travail d'un médecin vétérinaire.
  - Le titulaire d'un DEC en technologie des productions animales qui désire avoir de l'information sur les cours préalables est invité à contacter l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) : registrariat.sh@itaq.ca.
  - Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
  - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
  - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
  - La vaccination contre la rage est fortement recommandée. Elle est offerte par le CLSC des Maskoutains. Dans la mesure du possible, le CLSC tient une séance de vaccination à la Faculté, à une date qui sera précisée en temps opportun.
  - Conformément à la Directive de mobilité des étudiants entre les campus de Rimouski et de Saint-Hyacinthe, le campus d'attache est déterminé lors de l'offre d'admission faite au candidat. L'offre d'admission est finale et définitive. Elle est liée au campus d'attache désigné. Aucun transfert de campus n'est autorisé. Le choix de campus est fait par le candidat via un formulaire disponible sur son Centre étudiant après le dépôt d'une demande d'admission.
- **Pour les candidats profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme:**
  - L'**expérience de travail** dans le domaine des animaux de la ferme **et** le **stage d'observation** chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) doivent:
    - être complétés au plus tard à la date limite du dépôt de la demande d'admission
    - avoir été réalisés dans les 3 dernières années
    - être attestés via les formulaires d'**Attestation d'expérience de travail** et d'**Attestation de stage d'observation** de la Faculté. Les deux formulaires doivent être remplis et téléversés via le Centre étudiant au plus tard le 15 mars.
  - L'**entrevue** vise à vérifier l'intérêt, la motivation et les connaissances du candidat pour la pratique vétérinaire dans le domaine des animaux de la ferme.
    - les candidats sélectionnés sont convoqués par la Faculté
    - l'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.
- **Pour les candidats profil de pratique dans le domaine des animaux de la ferme provenant de régions désignées comme étant fragilisées quant aux services vétérinaires au Québec:**
  - Pour obtenir la bonification (+1) de la cote de rendement utilisée pour établir le score global, le candidat doit :
    - avoir gradué d'une école secondaire de régions définies comme désignées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Une région est définie comme désignée si elle présente une situation précaire en termes d'effectifs vétérinaires en fonction des critères du MAPAQ, soit: Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint- Laurent, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, et Outaouais. Attention : cette liste est sujet à changement.
    - au plus tard 10 jours après le dépôt de la demande d'admission, téléverser, à partir du Centre étudiant, le Diplôme d'études secondaires officiel obtenu dans une institution située dans l'une des régions désignées par le MAPAQ.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - L'**expérience de travail** dans un domaine lié à la santé animale, au bien être animal ou à la production animale **et** le **stage d'observation** chez un ou des médecin(s) vétérinaire(s) sont recommandés mais ils ne sont pas obligatoires et aucune cible en termes d'heure n'est requise.
  - L'**entrevue** vise à vérifier l'intérêt, la motivation et les connaissances du candidat pour la pratique vétérinaire.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués par la Faculté.

- l'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.
- Le **formulaire d'auto-déclaration** sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut** des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada : veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.

- **Pour les candidats titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère ou d'un diplôme équivalent**:
  - **Examen écrit**
    - les candidats concernés sont convoqués par la Faculté
    - l'examen écrit est réussi lorsqu'un candidat a obtenu au moins 50%
    - l'examen écrit porte sur les matières de la première année
    - l'examen écrit se fait en français, en personne,entre la mi-mai et la mi-juin à la Faculté au campus de Saint-Hyacinthe.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 43 crédits en 1re année, de 43 crédits en 2e année, de 44 crédits en 3e année, de 33 à 36 crédits en 4e année et de 32 crédits en 5e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- en 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01A
- en 2e année, aux cours du bloc 02A et à 2 cours du bloc 02B
- en 3e année, aux cours du bloc 03A et à 2 cours du bloc 03B
- en 4e année, aux cours du bloc 04A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04B
- en 5e année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1re, 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.

- selon les plans de cours
- à l'occasion des stages préclinques
- à l'occasion des stages cliniques

Art. 11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes
Échelle de notation utilisée par la Faculté

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

Art. 15 d) Normes de succès - Programme
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.).

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en médecine vétérinaire 1-580-1-0 version 21 (A20)

Le doctorat comporte de 196,5 à 198 crédits dont 162,5 obligatoires et de 34 à 35 à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Propre à la 1re année

La 1re année comporte 43 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 43 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 1101	Morphophysiologie vétérinaire 1	6.0
DMV 1102	Morphophysiologie vétérinaire 2	7.0
DMV 1103	Morphophysiologie vétérinaire 3	8.0
DMV 1104	Morphophysiologie vétérinaire 4	6.0
DMV 1112	Introduction à la médecine vétérinaire	1.0
DMV 1113	Gestion de l'information vétérinaire	1.0
DMV 12131	Gestion vétérinaire des élevages 1	0.0
DMV 12132	Gestion vétérinaire des élevages 2	5.0
DMV 1220	Microbiologie vétérinaire	2.0
DMV 1410	Comportement animal	2.0
DMV 14111	Stage préclinique vétérinaire 1.1	0.0
DMV 14112	Stage préclinique vétérinaire 1.2	1.0
DMV 14121	Génomique médicale vétérinaire 1	0.0
DMV 14122	Génomique médicale vétérinaire 2	4.0
DMV 16011	Développement des compétences vétérinaires 1A	0.0
DMV 16012	Développement des compétences vétérinaires 1B	0.0

Segment 02 Propre à la 2e année

La 2e année comporte 41,5 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 02A

Obligatoire - 41,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 2110	Nutrition et alimentation animale	4.0
DMV 2113	Éthique vétérinaire et bien-être animal	2.0
DMV 2120	Infectiologie vétérinaire	6.0
DMV 2121	Immunologie vétérinaire	3.0
DMV 2122	Biopathologie vétérinaire	4.0
DMV 2130	Stages vétérinaires à la ferme	1.0
DMV 2210	Méthodes quantitatives en médecine vétérinaire	3.0
DMV 2211	Médecine vétérinaire et environnement	1.0
DMV 2212	Pharmacologie vétérinaire	3.0
DMV 2220	Pathologie systémique	6.0
DMV 2230	Principes de chirurgie vétérinaire 1	2.0
DMV 22311	Stage préclinique vétérinaire 2.1	0.0
DMV 22312	Stage préclinique vétérinaire 2.2	1.0
DMV 2411	Principes de médecine vétérinaire 1	3.0
DMV 2511	Principes de dentisterie vétérinaire	1.0
DMV 2513	Communication en médecine vétérinaire	1.0
DMV 2602	Certification des compétences vétérinaires, novice	0.5

Bloc 02B

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 2421	Morphologie vétérinaire intégrative	1.0
DMV 2422	Physiologie vétérinaire intégrative	1.0
DMV 2423	Enjeux vétérinaires et productions animales durables	1.0
DMV 2424	Initiation à la recherche en médecine vétérinaire	1.0

Segment 03 Propre à la 3e année

La 3e année comporte 41 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 03A

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3120	Principes d'épidémiologie vétérinaire	3.0
DMV 3131	Médecine de population animale	2.0
DMV 3132	Anesthésie, analgésie et réanimation vétérinaire	3.0
DMV 3133	Principes de chirurgie vétérinaire 2	3.0
DMV 32181	Pathologie clinique vétérinaire 1	0.0
DMV 32182	Pathologie clinique vétérinaire 2	4.0
DMV 3219	Pathologies des maladies spécifiques	2.0
DMV 3221	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses	3.0
DMV 3236	Imagerie médicale vétérinaire	3.0
DMV 3237	Introduction à la médecine des animaux exotiques de compagnie	2.0
DMV 3238	Introduction à la médecine des animaux de laboratoire	1.0
DMV 3410	Principes de médecine vétérinaire 2	5.0
DMV 34111	Stage préclinique vétérinaire 3.1	0.0
DMV 34112	Stage préclinique vétérinaire 3.2	3.0
DMV 3413	Pharmacologie clinique vétérinaire	3.0
DMV 3415	Milieu de travail en médecine vétérinaire	2.0
DMV 3416	Communication et professionnalisme vétérinaire	1.0
DMV 3512	Toxicologie vétérinaire	1.0
DMV 36011	Développement des compétences vétérinaires 3A	0.0
DMV 36012	Développement des compétences vétérinaires 3B	0.0

Bloc 03B

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3222	Immunologie clinique vétérinaire	2.0
DMV 3223	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 3225	Infectiologie vétérinaire - animaux de rente	2.0
DMV 3426	Imagerie spécialisée des animaux de compagnie	2.0

Segment 04 Propre à la 4e année

La 4e année comporte 21,5 crédits obligatoires et de 12 à 13 crédits à option.

Bloc 04A

Obligatoire - 21,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 4130	Médecine des ruminants	4.0
DMV 4131	Médecine des équins	4.0
DMV 4133	Médecine des volailles	2.0
DMV 4134	Médecine des porcins	2.0
DMV 41351	Stage préclinique vétérinaire 4.1	0.0
DMV 41352	Stage préclinique vétérinaire 4.2	2.0
DMV 4409	Médecine des animaux de compagnie 1	2.0
DMV 4410	Médecine des animaux de compagnie 2	4.0
DMV 4510	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires	1.0
DMV 4602	Certification des compétences vétérinaires, avancé	0.5

Bloc 04B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1re, 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits. Le cours DMV 4100 peut être suivi en 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits.

Cours	Titre	CR
DMV 4100	Immersion : gestion et entrepreneuriat vétérinaire	1.0
DMV 4137A	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137B	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137C	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137D	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137E	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137F	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4137G	Stages cliniques vétérinaires	1.0
DMV 4138A	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138B	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138C	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138D	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138E	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138F	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
DMV 4138G	Stages cliniques vétérinaires externes	1.0
MEV 4300	Santé de la faune et biodiversité	1.0
MEV 4301	Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales	1.0
MEV 4315	Anesthésiologie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4336	Ophtalmologie canine et féline	1.0
MEV 4340	Thériogénologie équine	1.0
MEV 4423	Médecine interne équine	2.0
MEV 4424	Pathologies du système locomoteur des chevaux	2.0
MEV 4425	Alimentation pratique des bovins laitiers	2.0
MEV 4427	Chirurgies spéciales des bovins	2.0
MEV 4430	Médecine de population de bovins de boucherie	1.0
MEV 4431	Thériogénologie des grands animaux	2.0
MEV 4432	Thériogénologie avancée des bovins	1.0
MEV 4434	Médecine porcine spécialisée 2	2.0
MEV 4436	Production avicole spécialisée	1.0
MEV 4437	Médecine porcine spécialisée 1	2.0
MEV 4438	Médecine avicole spécialisée	2.0
MEV 4441	Troubles du comportement canin et félin	1.0
MEV 4443	Dentisterie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4444	Introduction à l'urgentologie vétérinaire	1.0
MEV 4447	Neurologie canine et féline	1.0
MEV 4450	Dermatologie canine et féline	1.0
MEV 4451	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 4452	Oncologie canine et féline	1.0
MEV 4453	Chirurgie équine	2.0
MEV 4455	Médecine de population des troupeaux laitiers	3.0
MEV 4456	Médecine interne des ruminants	3.0
MEV 4457	Pratique des petits ruminants	1.0
MEV 4458	Médecine du comportement des équidés	1.0
MEV 4459	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 1	2.0
MEV 4460	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 2	1.0
MMV 4011	Santé des animaux, médecine réglementée	1.0
MMV 4026	Bien-être animal: nutrition clinique	2.0
PAA 4142	Anatomie chirurgicale canine et féline	1.0
PAA 4143	Médecine préventive en apiculture	1.0
PAA 4409	Développement international vétérinaire	1.0
PAA 4440	Bien-être animal: algologie vétérinaire	1.0
PTM 4241	Ichtyopathologie vétérinaire	1.0
PTM 4412	Inspection vétérinaire et hygiène des viandes	2.0
PTM 4413	Parasitologie, animaux de compagnie	1.0
PTM 4424	Pathologie clinique canine et féline	1.0

Segment 85 Propre à la 5e année

La 5e année comporte 15,5 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

Bloc 85A

Obligatoire - 15,5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5201	Clinique des animaux de compagnie	4.0
DMV 5202	Clinique des animaux de consommation	4.0
DMV 5203	Clinique équine	4.0

Cours	Titre	CR
DMV 5300	Stage: Pathologie vétérinaire	3.0
DMV 5602	Certification des compétences vétérinaires, finissant	0.5

Bloc 85B

Option - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5204A	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5204B	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5205A	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5205B	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5206A	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206B	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206C	Médecine interne équine	2.0
DMV 5207A	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207B	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207C	Chirurgie équine	2.0
DMV 5208A	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5208B	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5209A	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5209B	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5210A	Médecine de population avicole	2.0
DMV 5211A	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211B	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211C	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5212A	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212B	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212C	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5213A	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213B	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213C	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213D	Médecine zoologique	2.0
DMV 5214A	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214B	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214C	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214D	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5216A	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5216B	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5217A	Imagerie médicale vétérinaire	2.0
DMV 5218A	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218B	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218C	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219A	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219B	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5220A	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220B	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220C	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5221A	Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales	2.0
DMV 5222A	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222B	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222C	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5303A	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303B	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303C	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5304A	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304B	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304C	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5305A	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5305B	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5400A	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400B	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400C	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5401A	Stage en médecine de comportement	2.0
DMV 5411A	Anesthésie bovine et équine	2.0
DMV 5412A	Dermatologie vétérinaire	2.0
DMV 5413A	Ophtalmologie vétérinaire	2.0
DMV 5414A	Neurologie vétérinaire	2.0
DMV 5415A	Urgentologie : animaux de compagnie	2.0
DMV 5416A	Dentisterie vétérinaire	2.0
DMV 5419A	Néonatalogie et médecine équines	2.0
DMV 5421A	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421B	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421C	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421D	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5422A	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5422B	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5423A	Anesthésie - animaux de compagnie	2.0
DMV 5424A	Médecine porcine	2.0
DMV 5424B	Médecine porcine	2.0
DMV 5424C	Médecine porcine	2.0
DMV 5425A	Industrie pharmaceutique vétérinaire	2.0
DMV 5427A	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5427B	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5428A	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5428B	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5429A	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5429B	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5432A	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5432B	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5433A	Médecine de population de bovins de boucherie	2.0
DMV 5434A	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5434B	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5435A	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435B	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435C	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5500A	Stage pancanadien: méd. vét. appliquées aux écosystèmes	2.0
DMV 5510A	Stage pancanadien: médecine de	2.0

DMV 5222D	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5223A	Banque de sang/soins intensifs	2.0
DMV 5224A	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5224B	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5225A	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225B	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225C	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
	population avicole	
DMV 5511A	Stage pancanadien: bien-être des bovins laitiers	2.0
DMV 5600A	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600B	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600C	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5700A	Plongée scientifique et santé des animaux marins	2.0

1-580-1-2 version 00 (H24)

Qualification en médecine vétérinaire

Attestation

Objectifs

Le programme de qualification en médecine vétérinaire a pour objectif de permettre aux médecins vétérinaires de l'étranger ayant un diplôme provenant d'un établissement d'enseignement non-agréé par le American Veterinary Medical Association (AVMA) / Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) d'effectuer un trimestre préparatoire et une année clinique à la FMV et de se présenter au North American Veterinary licensing Examination (NAVLE). À la suite de la réussite de l'année clinique et du NAVLE, une demande de permis d'exercice auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pourra être déposée.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire d'une université étrangère non-agrée par l'American Veterinary Medical Association (AVMA) ou d'un diplôme équivalent.
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
- Bureau national des examinateurs (BNE) (voir **Remarques**)
  - compléter l'inscription auprès du BNE
  - réussir l'examen de sciences de base et cliniques (ESBC/BCSE) du BNE
  - obtenir le rapport d'évaluation de l'examen de sciences de base et cliniques (ESBC/BCSE) du BNE
- réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**)
- sur demande, le candidat pourrait être convoqué à une entrevue

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Remarques

- **Bureau national des examinateurs (BNE)**
  - inscription auprès du BNE et inscription à l'examen de sciences de base et cliniques (ESBC/BCSE) du BNE: consultez la page suivante
  - après avoir déposé sa demande d'admission, le candidat doit téléverser à partir du Centre étudiant, le rapport d'évaluation de l'ESBC/BCSE du BNE
- **Examen CASPer^{MC}**
  - l'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées
  - le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
  - le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir
  - le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent
  - les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur
  - l'examen CASPer peut être éliminatoire
  - de l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper.
- **Condition à la poursuite du programme**
  - Le candidat admis doit réussir tous les cours obligatoires et à option exigés pendant le premier trimestre préparatoire pour être autorisé à poursuivre le programme.
  - L'échec dans un cours obligatoire et/ou à option du trimestre préparatoire met fin au programme sans possibilité de reprise.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Règlement propre au programme

Art. 4.4 Cours éliminatoires

- • Les cours obligatoires et à option du trimestre préparatoire sont éliminatoires.

Art. 6.3 Régime d'inscription

- • L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 48 crédits répartis sur trois trimestres : hiver, automne et hiver.
- • Le doyen détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- • À l'hiver (trimestre préparatoire), l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A et 70B pour un total de 16.5 crédits.
- • À l'automne et à l'hiver, pendant l'année clinique, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70C et 70D pour un total de 31.5 crédits.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres et la scolarité maximale est de 6 trimestres.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme :

- • Selon les plans de cours
- • À l'occasion des stages préclinques
- • À l'occasion des stages cliniques

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage
(Cette disposition ne s'applique pas aux cours du trimestre préparatoire. Voir à ce sujet l'article 4.4.) De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours ou un stage doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou un autre stage.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation
L'étudiant dont la moyenne, cumulative, par segment, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

Art. 15 d) Normes de succès - Programme
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Qualification en médecine vétérinaire 1-580-1-2 version 00 (H24)

Ce programme comporte 48 crédits dont 20 obligatoires et 28 à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le trimestre préparatoire comporte 4.5 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

L'année clinique comporte 15.5 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

Bloc 70A Formation préparatoire

Obligatoire - 4.5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 3416	Communication et professionnalisme vétérinaire	1.0
DMV 4136	Stage de qualification en médecine vétérinaire	2.5
DMV 4510	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires	1.0

Bloc 70B Formation préparatoire

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 4100	Immersion : gestion et entrepreneuriat vétérinaire	1.0
MEV 4300	Santé de la faune et biodiversité	1.0
MEV 4301	Évaluation pratique du bien-être animal en productions animales	1.0
MEV 4315	Anesthésiologie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4336	Ophtalmologie canine et féline	1.0
MEV 4340	Thériogénologie équine	1.0
MEV 4423	Médecine interne équine	2.0
MEV 4424	Pathologies du système locomoteur des chevaux	2.0
MEV 4425	Alimentation pratique des bovins laitiers	2.0
MEV 4427	Chirurgies spéciales des bovins	2.0
MEV 4430	Médecine de population de bovins de boucherie	1.0
MEV 4432	Thériogénologie avancée des bovins	1.0
MEV 4434	Médecine porcine spécialisée 2	2.0
MEV 4436	Production avicole spécialisée	1.0
MEV 4437	Médecine porcine spécialisée 1	2.0
MEV 4438	Médecine avicole spécialisée	2.0
MEV 4441	Troubles du comportement canin et félin	1.0
MEV 4443	Dentisterie des animaux de compagnie	1.0
MEV 4444	Introduction à l'urgentologie vétérinaire	1.0
MEV 4447	Neurologie canine et féline	1.0
MEV 4450	Dermatologie canine et féline	1.0
MEV 4451	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
MEV 4452	Oncologie canine et féline	1.0
MEV 4453	Chirurgie équine	2.0
MEV 4455	Médecine de population des troupeaux laitiers	3.0
MEV 4456	Médecine interne des ruminants	3.0
MEV 4457	Pratique des petits ruminants	1.0
MEV 4458	Médecine du comportement des équidés	1.0
MEV 4459	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 1	2.0
MEV 4460	Médecine des animaux exotiques-niveau avancé 2	1.0
MMV 4011	Santé des animaux, médecine réglementée	1.0
MMV 4026	Bien-être animal: nutrition clinique	2.0
PAA 4142	Anatomie chirurgicale canine et féline	1.0
PAA 4409	Développement international vétérinaire	1.0
PAA 4440	Bien-être animal: algologie vétérinaire	1.0
PTM 4241	Ichtyopathologie vétérinaire	1.0
PTM 4412	Inspection vétérinaire et hygiène des viandes	2.0
PTM 4413	Parasitologie, animaux de compagnie	1.0
PTM 4424	Pathologie clinique canine et féline	1.0

Bloc 70C Formation clinique

Obligatoire - 15.5 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5201	Clinique des animaux de compagnie	4.0
DMV 5202	Clinique des animaux de consommation	4.0
DMV 5203	Clinique équine	4.0
DMV 5300	Stage: Pathologie vétérinaire	3.0
DMV 5602	Certification des compétences vétérinaires, finissant	0.5

Bloc 70D Formation clinique

Option - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
DMV 5204A	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5204B	Médecine et chirurgie bovines	2.0
DMV 5205A	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5205B	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	2.0
DMV 5206A	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206B	Médecine interne équine	2.0
DMV 5206C	Médecine interne équine	2.0
DMV 5207A	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207B	Chirurgie équine	2.0
DMV 5207C	Chirurgie équine	2.0
DMV 5208A	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5208B	Médecine sportive équine	2.0
DMV 5209A	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5209B	Médecine de population porcine	2.0
DMV 5210A	Médecine de population avicole	2.0
DMV 5211A	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211B	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5211C	Médecine de population bovine	2.0
DMV 5212A	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212B	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5212C	Médecine des animaux de laboratoire	2.0
DMV 5213A	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213B	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213C	Médecine zoologique	2.0
DMV 5213D	Médecine zoologique	2.0
DMV 5214A	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214B	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214C	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5214D	Médecine des animaux exotiques	2.0
DMV 5216A	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5216B	Thériogénologie : animaux de consommation	2.0
DMV 5217A	Imagerie médicale vétérinaire	2.0
DMV 5218A	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218B	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5218C	Médecine des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219A	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5219B	Chirurgie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5220A	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220B	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5220C	Médecine interventionnelle vétérinaire	2.0
DMV 5221A	Évaluation clinique, bien-être animal en productions animales	2.0
DMV 5222A	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222B	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5222C	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5303A	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303B	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5303C	Pathologie macroscopique vétérinaire	2.0
DMV 5304A	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304B	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5304C	Santé publique vétérinaire	2.0
DMV 5305A	Vétérinaire et aquaculture	2.0
DMV 5400A	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400B	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5400C	Initiation à la recherche vétérinaire	2.0
DMV 5401A	Stage en médecine de comportement	2.0
DMV 5411A	Anesthésie bovine et équine	2.0
DMV 5412A	Dermatologie vétérinaire	2.0
DMV 5413A	Ophtalmologie vétérinaire	2.0
DMV 5414A	Neurologie vétérinaire	2.0
DMV 5415A	Urgentologie : animaux de compagnie	2.0
DMV 5416A	Dentisterie vétérinaire	2.0
DMV 5419A	Néonatalogie et médecine équines	2.0
DMV 5421A	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421B	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421C	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5421D	Stage externe vétérinaire	2.0
DMV 5422A	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5422B	Ambulatoire équine	2.0
DMV 5423A	Anesthésie - animaux de compagnie	2.0
DMV 5424A	Médecine porcine	2.0
DMV 5424B	Médecine porcine	2.0
DMV 5424C	Médecine porcine	2.0
DMV 5425A	Industrie pharmaceutique vétérinaire	2.0
DMV 5427A	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5427B	Oncologie des animaux de compagnie	2.0
DMV 5428A	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5428B	Chirurgie bovine	2.0
DMV 5429A	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5429B	Médecine interne bovine	2.0
DMV 5432A	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5432B	Thériogénologie équine	2.0
DMV 5433A	Médecine de population de bovins de boucherie	2.0
DMV 5434A	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5434B	Stage en santé de la faune	2.0
DMV 5435A	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435B	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5435C	Stage international en pratique vétérinaire	2.0
DMV 5500A	Stage pancanadien: méd. vét. appliquées aux écosystèmes	2.0
DMV 5510A	Stage pancanadien: médecine de population avicole	2.0

DMV 5222D	Santé des oiseaux de proie	2.0
DMV 5223A	Banque de sang/soins intensifs	2.0
DMV 5224A	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5224B	Cardiologie vétérinaire, animaux de compagnie	2.0
DMV 5225A	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225B	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5225C	Stage en médecine de refuge et communautaire	2.0
DMV 5511A	Stage pancanadien: bien-être des bovins laitiers	2.0
DMV 5600A	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600B	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5600C	Médecine vétérinaire spécialisée	2.0
DMV 5700A	Plongée scientifique et santé des animaux marins	2.0

1-598-5-0 version 02 (A24)

Certificat en technologie et innocuité des aliments

Certificat

Objectifs

Ce programme vous permet de développer des compétences dans les biotechnologies liées à la transformation industrielle des viandes afin de répondre aux exigences réglementaires et sociétales en matière de salubrité des aliments. Le volet technologie du programme englobe toutes les étapes de transformation des aliments, plus spécifiquement celle de la carcasse animale en sous-produits alimentaires. Le volet innocuité, quant à elle, comprend tous les aspects d'hygiène, de salubrité, d'analyse du risque et d'assurance qualité qui sont exigés dans les phases de transformation et qui aboutissent à la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale.

S'adressant aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales et aux personnes déjà sur le marché du travail, cette formation vise à vous donner les compétences professionnelles pour :

- Appliquer le processus d'analyse de risque (biologique, chimique et physique) le long de la chaîne alimentaire dans une approche de la ferme à la table
- Apprendre à développer et à maintenir un système d'assurance de la qualité efficace dans une entreprise de transformation des aliments
- Connaître et appliquer la réglementation en vigueur garantissant la salubrité des aliments
- Connaître et appliquer les différents procédés industriels de conservation des aliments et de désinfection dans les établissements alimentaires
- Évaluer et choisir les méthodes d'analyse et d'échantillonnage les plus appropriées au contexte de l'établissement alimentaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme,** un cours de biologie de niveau collégial ou universitaire.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Hormis les stages, le programme est offert en ligne en mode synchrone.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Pour être admissible, le candidat doit aussi avoir réussi, avant l'entrée dans le programme, un cours de biologie de niveau collégial ou universitaire.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche Connaissance du français de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Remarques

- Hormis les stages, le programme est offert en ligne en mode synchrone.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en technologie et innocuité des aliments. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en technologie et innocuité des aliments 1-598-5-0 version 02 (A24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 4412	Inspection vétérinaire et hygiène des viandes	2.0
PTM 4900	Gestion du système HACCP en hygiène vétérinaire	2.0
PTM 4901A	Système HACCP en hygiène vétérinaire 1	2.0
PTM 4901B	Système HACCP en hygiène vétérinaire 2	2.0

Cours	Titre	CR
PTM 4904	Microbiologie et écologie alimentaire vétérinaire	2.0
PTM 4909	Toxicologie agroalimentaire vétérinaire.	2.0
PTM 4911	Hygiène et désinfection vétérinaire	2.0
SPV 4903	Analyse du risque en hygiène vétérinaire	2.0

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
PTM 4416	Approches professionnelles en hygiène vétérinaire	2.0
PTM 4902	Épidémiologie des zoonoses alimentaires	2.0
PTM 4903	Référentiels qualité pour les viandes	2.0
PTM 4908	Techniques de contrôle de la qualité des viandes	2.0
PTM 4910	Concepts fondamentaux en hygiène vétérinaire	2.0

Cours	Titre	CR
PTM 4912	Éthique en hygiène vétérinaire	2.0
PTM 4913	Évaluation du risque en hygiène vétérinaire	2.0
PTM 4916	Évaluation de la qualité des viandes	2.0
PTM 4917	Conservation des produits carnés	2.0

Bloc 70C Stages

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Un préalable de 16 crédits de cours obligatoires est nécessaire avant de s'inscrire à un stage (4 crédits minimum et 8 crédits maximum).

Cours	Titre	CR
TIA 4811A	Stage en salubrité des produits carnés	2.0
TIA 4811B	Stage en salubrité des produits carnés	2.0
TIA 4811C	Stage en salubrité des produits carnés	2.0
TIA 4811D	Stage en salubrité des produits carnés	2.0

Cours	Titre	CR
TIA 4821A	Stage en contrôle de la qualité	2.0
TIA 4821B	Stage en contrôle de la qualité	2.0
TIA 4821C	Stage en contrôle de la qualité	2.0
TIA 4821D	Stage en contrôle de la qualité	2.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de musique

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-600-1-1 Baccalauréat en musique MUS-4
1-605-1-6 Baccalauréat en musique - Interprétation jazz MUS-13
1-605-1-8 Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques MUS-21
1-605-1-9 Baccalauréat en musique - Interprétation chant classique MUS-32
1-610-1-0 Baccalauréat en musique - Composition MUS-38
1-610-2-6 Majeure en composition et arrangement jazz MUS-45
1-610-4-6 Mineure en composition et arrangement jazz MUS-49
1-615-1-1 Baccalauréat en musicologie MUS-54
1-615-1-2 Baccalauréat en musiques numériques MUS-63
1-615-2-1 Majeure en musiques numériques MUS-70
1-615-2-2 Majeure en musiques, histoire et sociétés MUS-75
1-615-2-6 Majeure en jazz et musiques du monde MUS-80
1-615-4-1 Mineure en musiques numériques MUS-86
1-615-4-2 Mineure en musiques, histoire et sociétés MUS-90
1-615-5-0 Certificat en musique et arts MUS-93
1-620-1-1 Baccalauréat en musique - Écriture MUS-96
1-620-2-0 Majeure en écriture musicale MUS-99
1-620-4-0 Mineure en écriture musicale MUS-103
1-955-4-4 Programme d'accès aux études universitaires en musique MUS-107

FACULTÉ DE MUSIQUE

Information à jour le 12 août 2025

Introduction

Fondée le 18 octobre 1950, la Faculté de musique est reconnue comme la plus grande institution francophone d'enseignement de la musique en Amérique du Nord. Sa renommée a largement dépassé les limites du continent grâce aux brillantes réalisations de son corps enseignant, de sa communauté étudiante, et de ses diplômées et diplômés.

Favorisant la pluralité des approches et les croisements entre les disciplines d'études dans un esprit de collaboration, la Faculté propose aux étudiantes et étudiants des programmes novateurs qui leur permettront d'évoluer dans le milieu professionnel d'aujourd'hui, de mener la carrière à laquelle ils aspirent et d'amplifier leur portée dans le monde.

Forte d'un vaste réseau de partenaires internationaux prestigieux, la Faculté est un lieu de création et de recherche de pointe. Son corps enseignant, qui rassemble des interprètes, des compositrices et compositeurs, des musicologues, de même que des chercheuses et chercheurs reconnus, cultive deux qualités essentielles : la volonté d'offrir un encadrement personnalisé aux étudiantes et étudiants, et celle de les intégrer aux projets de recherche et aux activités de rayonnement.

Milieu d'apprentissage stimulant où les individus, les traditions et les styles s'enrichissent mutuellement, la Faculté accueille aussi en ses murs plusieurs organismes en résidence, dont des orchestres, auxquels s'ajoutent l'École LUMI, la Chaire de recherche du Canada en musique et politique, la Chaire de recherche du Canada en création d'opéra, des laboratoires de recherche et de recherche-création, ainsi que l'Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique (OICRM), un regroupement stratégique qui soutient la recherche.

Véritable incubateur de talents, la Faculté fait briller ses étudiantes et étudiants grâce à la présentation de nombreux événements chaque année, notamment à la salle Claude-Champagne, carrefour de la diffusion et de la création au cœur de l'histoire musicale québécoise.

www.musique.umontreal.ca

Coordonnées générales de la Faculté

Université de Montréal
Pavillon de la Faculté de musique
200, avenue Vincent-d'Indy
Montréal (Québec) H2V 2T2
Adresse postale
Université de Montréal
Faculté de musique
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca

Web : www.musique.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Nathalie Fernando

Vice-doyenne aux affaires étudiantes et aux études : Jean-Michaël Lavoie

Vice-doyen au développement et à la qualité des programmes : Pierre Michaud

Vice-doyen associé à la recherche : François de Médicis

Vice-doyen associé aux affaires internationales : Guillaume Sutre

Secrétaire de faculté : Monique Pagé

Directrice administrative : Lucie Height

Adjoint à la doyenne : Martin Hudon

Chef, production culturelle et musicale : Benoit Bilodeau

Responsable service clientèle : Guillaume Aubin-Steben

Responsable de l'École LUMI : Nathalie Jolicoeur

Frais facultaires

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais pour l'évaluation des dossiers par les jurys d'admission (ce qui inclut notamment les auditions, entrevues et tests de classement, quel que soit leur nombre). À noter que la somme n'est déboursée qu'une seule fois, tout au long du parcours académique de l'étudiante ou de l'étudiant à la Faculté. Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiantes et étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté ; le montant des frais dépend du statut étudiant.

Activités publiques

La Faculté de musique présente quelque 600 événements publics annuellement. Ces activités publiques comprennent, entre autres, des conférences, des cours de maître, des récitals et concerts donnés par la communauté étudiante, le corps enseignant et des artistes invités. Les étudiantes et étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers, ainsi qu'avec différents ensembles (dont l'Orchestre de l'Université de Montréal, le Big Band, l'Ensemble de musique contemporaine, l'Atelier d'opéra, etc.), lors d'événements du Festival Vibrations et dans le cadre des concerts dédiés à la relève, et Ultrasons, grand rendez-vous de la création numérique.

1-600-1-1 version 00 (A16)

Baccalauréat en musique

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Objectifs

Basé sur l'acquisition de connaissances générales, ce programme offre un cursus complet et solide qui s'ouvre autant à l'interprétation et à la composition qu'à la musicologie et à l'écriture. Une telle formation permet d'acquérir un sérieux bagage musical, de mûrir un projet de carrière ou de s'orienter par la suite vers un programme spécialisé en musique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- passer les tests d'admission de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique ou jazz), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale* (voir **Remarques**)
- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

L'excellence des résultats obtenus aux tests d'admission ainsi que le dossier académique constituent une combinaison de critères pour l'admission du candidat.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 ou MUS1100Y-1100Z Apprentissage des éléments jazz 1 et 2, MUS1315 Initiation à la théorie musicale, MTE1100-1120 Intro.à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220 Harmonie 1 et 2, MUL1101-1102 Histoire générale 1 et 2 (voir Guide de la rentrée) NB: Les étudiants doivent passer le test de classement en solfège/dictée classique s'ils choisissent le cours MUS1004 dans le bloc 01B du programme et le test de classement en solfège/théorie jazz s'ils choisissent le cours MUS1211 dans ce bloc. Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale est soit classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) soit jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues). Voir les précisions en consultant ce lien.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit, le jour même de la transmission de la demande en ligne:
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue » en ligne
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-dessus dans la boîte de dépôt prévue à cet effet
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de Baccalauréat pourra demander un changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit: - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.
- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Baccalauréat en musique 1-600-1-1 version 00 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Il est offert avec un tronc commun (segment 01 à 03) et deux orientations :

- Orientation Instrument (segment 83)

- Orientation Connaissance du clavier (segment 84)

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

Pour les deux orientations (Instrument et Connaissance du clavier) :15 crédits obligatoires, 69 crédits à option, et 6 crédits au choix.

Le parcours Honor (bloc 01V) inclut 12 crédits répartis entre des travaux dirigés de premier cycle et des séminaires de deuxième cycle.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Connaissances fondamentales en musique

Le segment comporte 15 crédits obligatoires et un minimum de 30 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0

Bloc 01B Formation auditive et théorie musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1213	Solfège et dictée jazz 1	2.0
MUS 1214	Solfège et dictée jazz 2	2.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0
MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0

Bloc 01C Histoire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

Bloc 01D Écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0

Bloc 01E Analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0

Bloc 01F Histoire et littérature musicale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0

Bloc 01V Cheminement Honor

Option - Maximum 12 crédits.

NOTE : L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement Honor, lesquels se répartissent comme suit : - 2 ou 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts du deuxième cycle ; - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.

Cours	Titre	CR
MUS 4000	Travaux dirigés en musique 1	3.0
MUS 4001	Travaux dirigés en musique 2	3.0
MUS 6000	Séminaire du cheminement Honor	3.0

Segment 02 Connaissances disciplinaires et complémentaires

Le segment comporte un minimum de 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 02A Introduction aux théories et sciences de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0

Bloc 02B Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2450	Historiographique musicale et analyse	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

Bloc 02C Outils - création, interprétation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2101	Pédagogie du jazz	3.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l' improvisation jazz 2	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 2204B	Atelier de lecture vocale 1	1.0
MUS 2205B	Atelier de lecture vocale 2	1.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

Bloc 02D Outils

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0

Segment 03 Pratique musicale collective

Le segment comporte un minimum de 4 crédits à option.

Bloc 03A Petits ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Note : Pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.

Cours	Titre	CR
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1154	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1155	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1156	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0
MUE 1175	Atelier de percussion	1.0
MUE 1176	Atelier de percussion	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0
MUE 1194	Ensemble claviers	1.0
MUE 1195	Ensemble claviers	1.0
MUE 1196	Ensemble claviers	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1215	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1216	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0
MUE 1235	Ensemble guitares	1.0
MUE 1236	Ensemble guitares	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1385	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1386	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1525	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1526	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1541	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1542	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1543	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1544	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1545	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1546	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1574	Ensemble de cors	1.0
MUE 1575	Ensemble de cors	1.0
MUE 1576	Ensemble de cors	1.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 1623	Ensemble électroacoustique 3	2.0

Bloc 03B Grands ensembles

Option - Minimum 4 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUE 1445	Orchestre	2.0
MUE 1446	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1615	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1616	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1635	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1636	Ensemble de percussions du monde	1.0

Segment 83 Propre à l'orientation Pratique musicale individuelle

L'Orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.

NOTE : Les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

Bloc 83A Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1023A	Flûte baroque 1	3.0
MUI 1023B	Flûte baroque 2	3.0
MUI 1033A	Flûte à bec 1	3.0
MUI 1033B	Flûte à bec 2	3.0
MUI 1043A	Hautbois baroque 1	3.0
MUI 1043B	Hautbois baroque 2	3.0
MUI 1053A	Luth 1	3.0
MUI 1053B	Luth 2	3.0
MUI 1073A	Violon baroque 1	3.0
MUI 1073B	Violon baroque 2	3.0
MUI 1083A	Viole de gambe 1	3.0
MUI 1083B	Viole de gambe 2	3.0
MUI 1103A	Alto 1	3.0
MUI 1103B	Alto 2	3.0
MUI 1123A	Basson 1	3.0
MUI 1123B	Basson 2	3.0
MUI 1132A	Chant 1	2.0
MUI 1132B	Chant 2	2.0
MUI 1143A	Clarinette 1	3.0
MUI 1143B	Clarinette 2	3.0
MUI 1153A	Clavecin 1	3.0
MUI 1153B	Clavecin 2	3.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 1173A	Contrebasse 1	3.0
MUI 1173B	Contrebasse 2	3.0
MUI 1183A	Cor 1	3.0
MUI 1183B	Cor 2	3.0
MUI 1193A	Flûte traversière 1	3.0
MUI 1193B	Flûte traversière 2	3.0
MUI 1203A	Guitare 1	3.0
MUI 1203B	Guitare 2	3.0
MUI 1213A	Harpe 1	3.0
MUI 1213B	Harpe 2	3.0
MUI 1223A	Hautbois 1	3.0
MUI 1223B	Hautbois 2	3.0
MUI 1233A	Orgue 1	3.0
MUI 1233B	Orgue 2	3.0
MUI 1243A	Percussion 1	3.0
MUI 1243B	Percussion 2	3.0
MUI 1253A	Piano 1	3.0
MUI 1253B	Piano 2	3.0
MUI 1263A	Saxophone 1	3.0
MUI 1263B	Saxophone 2	3.0
MUI 1273A	Trombone 1	3.0
MUI 1273B	Trombone 2	3.0
MUI 1283A	Trompette 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUI 1523B	Trombone jazz 2	3.0
MUI 1533A	Contrebasse jazz 1	3.0
MUI 1533B	Contrebasse jazz 2	3.0
MUI 1563A	Percussions jazz et musiques du monde	3.0
MUI 1563B	Percussions jazz et musiques du monde	3.0
MUI 1564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 1703A	Basson baroque	3.0
MUI 1703B	Basson baroque	3.0
MUI 1713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1723A	Euphonium	3.0
MUI 1723B	Euphonium	3.0
MUI 1733A	Violoncelle baroque	3.0
MUI 1733B	Violoncelle baroque	3.0
MUI 2023A	Flûte baroque 3	3.0
MUI 2033A	Flûte à bec 3	3.0
MUI 2043A	Hautbois baroque 3	3.0
MUI 2053A	Luth 3	3.0
MUI 2073A	Violon baroque 3	3.0
MUI 2083A	Viole de gambe 3	3.0
MUI 2103A	Alto 3	3.0
MUI 2123A	Basson 3	3.0
MUI 2132A	Chant 3	2.0
MUI 2143A	Clarinette 3	3.0
MUI 2153A	Clavecin 3	3.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0
MUI 2173A	Contrebasse 3	3.0
MUI 2183A	Cor 3	3.0
MUI 2193A	Flûte traversière 3	3.0
MUI 2203A	Guitare 3	3.0
MUI 2213A	Harpe 3	3.0
MUI 2223A	Hautbois 3	3.0
MUI 2233A	Orgue 3	3.0
MUI 2243A	Percussion 3	3.0
MUI 2253A	Piano 3	3.0
MUI 2263A	Saxophone 3	3.0
MUI 2273A	Trombone 3	3.0
MUI 2283A	Trompette 3	3.0
MUI 2293A	Tuba 3	3.0
MUI 2303A	Violon 3	3.0
MUI 2313A	Violoncelle 3	3.0
MUI 2403A	Basse électrique 3	3.0
MUI 2413A	Batterie 3	3.0
MUI 2423A	Chant jazz 3	3.0
MUI 2453A	Guitare jazz 3	3.0
MUI 2463A	Piano jazz 3	3.0

MUI 1283B	Trompette 2	3.0
MUI 1293A	Tuba 1	3.0
MUI 1293B	Tuba 2	3.0
MUI 1303A	Violon 1	3.0
MUI 1303B	Violon 2	3.0
MUI 1313A	Violoncelle 1	3.0
MUI 1313B	Violoncelle 2	3.0
MUI 1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI 1403B	Basse électrique 2	3.0
MUI 1413A	Batterie 1	3.0
MUI 1413B	Batterie 2	3.0
MUI 1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI 1423B	Chant jazz 2	3.0
MUI 1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI 1453B	Guitare jazz 2	3.0
MUI 1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI 1463B	Piano jazz 2	3.0
MUI 1473A	Saxophone jazz 1	3.0
MUI 1473B	Saxophone jazz 2	3.0
MUI 1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI 1483B	Trompette jazz 2	3.0
MUI 1493A	Violon jazz 1	3.0
MUI 1493B	Violon jazz 2	3.0
MUI 1523A	Trombone jazz 1	3.0
MUI 2473A	Saxophone jazz 3	3.0
MUI 2483A	Trompette jazz 3	3.0
MUI 2493A	Violon jazz 3	3.0
MUI 2523A	Trombone jazz 3	3.0
MUI 2533A	Contrebasse jazz 3	3.0
MUI 2543A	Harmonica jazz 3	3.0
MUI 2563A	Percussions jazz et musiques du monde	3.0
MUI 2703A	Basson baroque	3.0
MUI 2703B	Basson baroque	3.0
MUI 2713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 2713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 2723A	Euphonium	3.0
MUI 2723B	Euphonium	3.0
MUI 2734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 2734B	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3703A	Basson baroque	3.0
MUI 3703B	Basson baroque	3.0
MUI 3713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 3713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 3723A	Euphonium	3.0
MUI 3723B	Euphonium	3.0
MUI 3734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3734B	Violoncelle baroque	4.0

Segment 84 Propre à l'orientation Connaissance du clavier

L'Orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 84A Connaissance du clavier

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0

1-605-1-6 version 08 (A25)

Baccalauréat en musique – Interprétation jazz

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Objectifs

Ce programme a pour but de former des musicien·nes-interprètes professionnel·les en leur donnant une formation polyvalente qui intègre judicieusement composition, interprétation et improvisation jazz. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance : technique de l'instrument, pratique de l'improvisation, connaissance du répertoire jazz et des styles, participations à des ensembles avec enregistrement en studio multipistes avec directives professionnelles. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-création : histoire et analyse du jazz, rechercher documentaire, écriture, formation auditive. Enfin, le programme vise également à former des musicien·nes capables d'œuvrer comme communicateur·rices de leur art et comme médiateur·rices auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale ***** (voir **Remarques**)
- présenter les documents exigés (voir **Remarques**)
- passer un test de classement en dictée jazz après l'admission afin de déterminer le niveau de l'étudiant

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

***** Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B1 (≥ 300/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

L'excellence de l'audition instrumentale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

Remarques

- Documents exigés:
  - Relevés de notes du candidat
  - Curriculum vitae
  - Formulaire profil-jazz
- L'audition instrumentale: pour toutes les précisions sur le répertoire type à présenter, veuillez consulter le lien suivant.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue »
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte prévue à cet effet
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein (minimum de 12 crédits), l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux (2) cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six (6) trimestres, la scolarité maximale, de six (6) années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Baccalauréat en musique – Interprétation jazz 1-605-1-6 version 08 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon deux (2) orientations :

- Orientation Chant jazz (segments 01 et 81) avec 65 crédits obligatoires, de 22 à 25 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

- Orientation Instrument jazz (segments 01 et 82) avec 34 crédits obligatoires, de 53 à 56 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux (2) orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis comme suit : 22 crédits obligatoires, un minimum de 11 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MUE 1461A	Combo en studio multipiste 1	1.0
MUE 1461B	Combo en atelier 1	1.0
MUE 1462A	Combo en studio multipiste 2	1.0
MUE 1462B	Combo en atelier 2	1.0
MUS 1213	Solfège et dictée jazz 1	2.0
MUS 1214	Solfège et dictée jazz 2	2.0
MUS 1215	Éléments de jazz	2.0

Bloc 01B Histoire et théorie

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1500	African-American Literature	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0

Bloc 01C Communications et outils professionnels

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2101	Pédagogie du jazz	3.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

Bloc 01D Ateliers professionnels

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 4101	Atelier de médiation de la musique 1	1.0
MUS 4102	Atelier de médiation de la musique 2	1.0
MUS 4103	Atelier d'enregistrement audionumérique	1.0
MUS 4104	Atelier audiovisuel en musique	1.0
MUS 4105	Communications numériques en musique	1.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0

Bloc 01E Formation musicale complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

Segment 81 Propre à l'orientation Chant jazz

Les crédits de l'orientation sont répartis comme suit : 43 crédits obligatoires et un minimum de 9 crédits à option.

Bloc 81A

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1200	Atelier de composition de chanson	3.0
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0
MIN 1921	Diction lyrique anglaise pour voix amplifiée 1	1.0
MIN 1922	Diction lyrique anglaise pour voix amplifiée 2	1.0
MIN 1971	Diction lyrique portugaise pour voix amplifiée 1	1.0
MIN 1972	Diction lyrique portugaise pour voix amplifiée 2	1.0
MUE 1641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1642	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1643	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1644	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

Bloc 81B Instrument

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1424A	Chant jazz 1	4.0
MUI 1424B	Chant jazz 2	4.0
MUI 2424A	Chant jazz 3	4.0
MUI 2424B	Chant jazz 4	4.0
MUI 3424A	Chant jazz 5	4.0
MUI 3424B	Chant jazz 6	4.0

Bloc 81C Ensembles

Option - Minimum 6 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1525	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1526	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1635	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1636	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1645	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1646	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

Bloc 81D Formation complémentaire en jazz et musique du monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l' improvisation jazz 2	2.0
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0
MIN 3098X	Improvisation jazz avancée 1	2.0
MIN 3099X	Improvisation jazz avancée 2	2.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3601X	Atelier de musique brésilienne 1	2.0
MTE 3611X	Atelier de musique cubaine 1	2.0

Segment 82 Propre à l'orientation Instrument jazz

Les crédits de l'orientation sont répartis comme suit : 12 crédits obligatoires et un minimum de 37 crédits à option.

Bloc 82A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0
MUE 1463A	Combo en studio multipiste 3	1.0
MUE 1463B	Combo en atelier 3	1.0
MUE 1464A	Combo en studio multipiste 4	1.0
MUE 1464B	Combo en atelier 4	1.0
MUE 1465A	Combo en studio multipiste 5	1.0
MUE 1465B	Combo en atelier 5	1.0
MUE 1466A	Combo en studio multipiste 6	1.0
MUE 1466B	Combo en atelier 6	1.0

Bloc 82B Instruments

Option - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1404A	Basse électrique 1	4.0
MUI 1404B	Basse électrique 2	4.0
MUI 1414A	Batterie 1	4.0
MUI 1414B	Batterie 2	4.0
MUI 1424A	Chant jazz 1	4.0
MUI 1424B	Chant jazz 2	4.0
MUI 1434A	Clarinette jazz 1	4.0
MUI 1434B	Clarinette jazz 2	4.0
MUI 1444A	FLUTE JAZZ 1	4.0
MUI 1444B	FLUTE JAZZ 2	4.0
MUI 1454A	Guitare jazz 1	4.0
MUI 1454B	Guitare jazz 2	4.0
MUI 1464A	Piano jazz 1	4.0
MUI 1464B	Piano jazz 2	4.0
MUI 1474A	Saxophone jazz 1	4.0
MUI 1474B	Saxophone jazz 2	4.0
MUI 1484A	Trompette jazz 1	4.0
MUI 1484B	Trompette jazz 2	4.0
MUI 1494A	Violon jazz 1	4.0
MUI 1494B	Violon jazz 2	4.0
MUI 1504A	Vibraphone jazz 1	4.0
MUI 1504B	Vibraphone jazz 2	4.0
MUI 1524A	Trombone jazz 1	4.0
MUI 1524B	Trombone jazz 2	4.0
MUI 1534A	Contrebasse jazz 1	4.0
MUI 1534B	Contrebasse jazz 2	4.0
MUI 1564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 1564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 2404A	Basse électrique 3	4.0
MUI 2404B	Basse électrique 4	4.0
MUI 2414A	Batterie 3	4.0
MUI 2414B	Batterie 4	4.0
MUI 2434A	Clarinette jazz 3	4.0
MUI 2434B	Clarinette jazz 4	4.0
MUI 2444A	FLUTE JAZZ 3	4.0
MUI 2444B	FLUTE JAZZ 4	4.0
MUI 2454A	Guitare jazz 3	4.0
MUI 2454B	Guitare jazz 4	4.0
MUI 2464A	Piano jazz 3	4.0
MUI 2464B	Piano jazz 4	4.0
MUI 2474A	Saxophone jazz 3	4.0
MUI 2474B	Saxophone jazz 4	4.0
MUI 2484A	Trompette jazz 3	4.0
MUI 2484B	Trompette jazz 4	4.0
MUI 2494A	Violon jazz 3	4.0
MUI 2494B	Violon jazz 4	4.0
MUI 2504A	Vibraphone jazz 3	4.0
MUI 2504B	Vibraphone jazz 4	4.0
MUI 2524A	Trombone jazz 3	4.0
MUI 2524B	Trombone jazz 4	4.0
MUI 2534A	Contrebasse jazz 3	4.0
MUI 2534B	Contrebasse jazz 4	4.0
MUI 2564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 2564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 3404A	Basse électrique 5	4.0
MUI 3404B	Basse électrique 6	4.0
MUI 3414A	Batterie 5	4.0
MUI 3414B	Batterie 6	4.0
MUI 3434A	Clarinette jazz 5	4.0
MUI 3434B	Clarinette jazz 6	4.0
MUI 3444A	FLUTE JAZZ 5	4.0
MUI 3444B	FLUTE JAZZ 6	4.0
MUI 3454A	Guitare jazz 5	4.0
MUI 3454B	Guitare jazz 6	4.0
MUI 3464A	Piano jazz 5	4.0
MUI 3464B	Piano jazz 6	4.0
MUI 3474A	Saxophone jazz 5	4.0
MUI 3474B	Saxophone jazz 6	4.0
MUI 3484A	Trompette jazz 5	4.0
MUI 3484B	Trompette jazz 6	4.0
MUI 3494A	Violon jazz 5	4.0
MUI 3494B	Violon jazz 6	4.0
MUI 3504A	Vibraphone jazz 5	4.0
MUI 3504B	Vibraphone jazz 6	4.0
MUI 3524A	Trombone jazz 5	4.0
MUI 3524B	Trombone jazz 6	4.0
MUI 3534A	Contrebasse jazz 5	4.0
MUI 3534B	Contrebasse jazz 6	4.0
MUI 3564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 3564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0

Bloc 82C Ensembles

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1120	Atelier créatif de piano solo et d'accompagnement	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1423	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1424	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1425	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1426	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1525	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1526	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1635	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1636	Ensemble de percussions du monde	1.0

Bloc 82D Théorie jazz appliquée

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l' improvisation jazz 2	2.0
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0

Bloc 82E Formation complémentaire en jazz et musique du monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1200	Atelier de composition de chanson	3.0
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MIN 1921	Diction lyrique anglaise pour voix amplifiée 1	1.0
MIN 1922	Diction lyrique anglaise pour voix amplifiée 2	1.0
MIN 1971	Diction lyrique portugaise pour voix amplifiée 1	1.0
MIN 1972	Diction lyrique portugaise pour voix amplifiée 2	1.0
MIN 3098X	Improvisation jazz avancée 1	2.0
MIN 3099X	Improvisation jazz avancée 2	2.0
MTE 3601X	Atelier de musique brésilienne 1	2.0
MTE 3611X	Atelier de musique cubaine 1	2.0

1-605-1-8 version 06 (A18)

Baccalauréat en musique – Interprétation instruments classiques

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit soliste, chambriste ou musicien d'orchestre. Une bonne proportion de cours est consacrée à la pratique instrumentale. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire au développement d'habiletés en recherche musicale: histoire et théorie de la musique, méthodologie en musique, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive.

Enfin, le programme vise à former des interprètes capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs Communication et outils professionnels, et Langues répondent à ces objectifs.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.* La qualité de cette audition détermine les possibilités d'admission en interprétation (voir **Remarques**)
- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B1 (≥ 300/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

L'excellence de l'audition instrumentale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS1315 Initiation à la théorie musicale, MTE1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale demandée est classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition). Pour chaque instrument, les études et les pièces sont au choix parmi le répertoire suggéré ou l'ÉQUIVALENT. Voir les précisions sur ce lien.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue ».
  - déposer, en format PDF, la lettre de présentation à fournir lors de la demande d'admission mentionnée ci-haut, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- • L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- • Les instrumentistes à vent et à cordes doivent s'inscrire à l'orchestre et passer l'audition obligatoire à chaque trimestre. Si un étudiant n'est pas retenu à l'orchestre, un autre grand ensemble lui sera assigné au moment de l'audition et il devra se désinscrire de son cours d'orchestre afin de la remplacer par son nouveau cours d'ensemble. Il est recommandé à tous les instrumentistes de s'inscrire à des cours de musique pour petits ensembles totalisant au moins deux crédits au cours des trois années de baccalauréat.
- • Les cours d'orchestre du baccalauréat en musique général ne peuvent être transférés au bloc 01F - Grands ensembles.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Baccalauréat en musique – Interprétation instruments classiques 1-605-1-8 version 06 (A18)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- orientation Instruments d'orchestre (segment 80)

- orientation Piano (segment 86)

- orientation Autres instruments (segment 87)

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

- pour les orientations Instruments d'orchestre (segments 01 et 80) et Autres instruments (segments 01 et 87) : 23 crédits obligatoires et 67 crédits à option;

- pour l'orientation Piano (segments 01 et 86) : 37 crédits obligatoires et 53 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 23 crédits obligatoires, un minimum de 43 crédits à option et 0 crédit au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0

Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Maximum 6 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2204B	Atelier de lecture vocale 1	1.0
MUS 2205B	Atelier de lecture vocale 2	1.0

Bloc 01C Histoire de la musique par période

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0

Bloc 01D Histoire et théorie de la musique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

Bloc 01E Communication et outils professionnels

Option - Minimum 2 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

Bloc 01G Ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1154	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1155	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1156	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1561	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1562	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1563	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1564	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1565	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0

Bloc 01H Grands ensembles 1

Option - Minimum 2 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1287	Chorale	1.0
MUE 1288	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1347	Gamelan	1.0
MUE 1348	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0

Bloc 01I Instruments

Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.

Les étudiants en musique ancienne ou piano qui désirent suivre un cours d'instrument second doivent obligatoirement avoir l'autorisation du vice-doyen aux études de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
MUI 1022A	Flûte baroque 1	2.0
MUI 1022B	Flûte baroque 2	2.0
MUI 1023A	Flûte baroque 1	3.0
MUI 1023B	Flûte baroque 2	3.0
MUI 1032A	Flûte à bec 1	2.0
MUI 1032B	Flûte à bec 2	2.0
MUI 1033A	Flûte à bec 1	3.0
MUI 1033B	Flûte à bec 2	3.0
MUI 1042A	Hautbois baroque 1	2.0
MUI 1042B	Hautbois baroque 2	2.0
MUI 1043A	Hautbois baroque 1	3.0
MUI 1043B	Hautbois baroque 2	3.0
MUI 1052A	Luth 1	2.0
MUI 1052B	Luth 2	2.0
MUI 1053A	Luth 1	3.0
MUI 1053B	Luth 2	3.0
MUI 1062A	Pianoforte 1	2.0
MUI 1062B	Pianoforte 2	2.0
MUI 1072A	Violon baroque 1	2.0
MUI 1072B	Violon baroque 2	2.0
MUI 1073A	Violon baroque 1	3.0
MUI 1073B	Violon baroque 2	3.0
MUI 1082A	Viole de gambe 1	2.0
MUI 1082B	Viole de gambe 2	2.0
MUI 1083A	Viole de gambe 1	3.0
MUI 1083B	Viole de gambe 2	3.0
MUI 1104V	Alto 1	4.0
MUI 1104W	Alto 2	4.0
MUI 1105A	Alto 1	5.0
MUI 1105B	Alto 2	5.0
MUI 1125A	Basson 1	5.0
MUI 1125B	Basson 2	5.0
MUI 1145A	Clarinette 1	5.0
MUI 1145B	Clarinette 2	5.0
MUI 1152A	Clavecin 1	2.0
MUI 1152B	Clavecin 2	2.0
MUI 1155A	Clavecin 1	5.0
MUI 1155B	Clavecin 2	5.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 1174V	Contrebasse 1	4.0
MUI 1174W	Contrebasse 2	4.0
MUI 1175A	Contrebasse 1	5.0
MUI 1175B	Contrebasse 2	5.0
MUI 1185A	Cor 1	5.0

Cours	Titre	CR
MUI 2084A	Viole de gambe 3	4.0
MUI 2084B	Viole de gambe 4	4.0
MUI 2105A	Alto 3	5.0
MUI 2105B	Alto 4	5.0
MUI 2125A	Basson 3	5.0
MUI 2125B	Basson 4	5.0
MUI 2145A	Clarinette 3	5.0
MUI 2145B	Clarinette 4	5.0
MUI 2152A	Clavecin 3	2.0
MUI 2154A	Clavecin 3	4.0
MUI 2154B	Clavecin 4	4.0
MUI 2175A	Contrebasse 3	5.0
MUI 2175B	Contrebasse 4	5.0
MUI 2185A	Cor 3	5.0
MUI 2185B	Cor 4	5.0
MUI 2195A	Flûte traversière 3	5.0
MUI 2195B	Flûte traversière 4	5.0
MUI 2205A	Guitare 3	5.0
MUI 2205B	Guitare 4	5.0
MUI 2215A	Harpe 3	5.0
MUI 2215B	Harpe 4	5.0
MUI 2225A	Hautbois 3	5.0
MUI 2225B	Hautbois 4	5.0
MUI 2234A	Orgue 3	4.0
MUI 2234B	Orgue 4	4.0
MUI 2245A	Percussion 3	5.0
MUI 2245B	Percussion 4	5.0
MUI 2252A	Piano 3	2.0
MUI 2254A	Piano 3	4.0
MUI 2254B	Piano 4	4.0
MUI 2256A	Piano 3	6.0
MUI 2256B	Piano 4	6.0
MUI 2265A	Saxophone 3	5.0
MUI 2265B	Saxophone 4	5.0
MUI 2275A	Trombone 3	5.0
MUI 2275B	Trombone 4	5.0
MUI 2285A	Trompette 3	5.0
MUI 2285B	Trompette 4	5.0
MUI 2295A	Tuba 3	5.0
MUI 2295B	Tuba 4	5.0
MUI 2305A	Violon 3	5.0
MUI 2305B	Violon 4	5.0
MUI 2315A	Violoncelle 3	5.0
MUI 2315B	Violoncelle 4	5.0
MUI 2462A	Piano jazz 3	2.0

MUI 1185B	Cor 2	5.0
MUI 1195A	Flûte traversière 1	5.0
MUI 1195B	Flûte traversière 2	5.0
MUI 1205A	Guitare 1	5.0
MUI 1205B	Guitare 2	5.0
MUI 1215A	Harpe 1	5.0
MUI 1215B	Harpe 2	5.0
MUI 1225A	Hautbois 1	5.0
MUI 1225B	Hautbois 2	5.0
MUI 1232A	Orgue 1	2.0
MUI 1232B	Orgue 2	2.0
MUI 1234A	Orgue 1	4.0
MUI 1234B	Orgue 2	4.0
MUI 1235A	Orgue 1	5.0
MUI 1245A	Percussion 1	5.0
MUI 1245B	Percussion 2	5.0
MUI 1252A	Piano 1	2.0
MUI 1252B	Piano 2	2.0
MUI 1254V	Piano 1	4.0
MUI 1254W	Piano 2	4.0
MUI 1255A	Piano 1	5.0
MUI 1255B	Piano 2	5.0
MUI 1265A	Saxophone 1	5.0
MUI 1265B	Saxophone 2	5.0
MUI 1275A	Trombone 1	5.0
MUI 1275B	Trombone 2	5.0
MUI 1285A	Trompette 1	5.0
MUI 1285B	Trompette 2	5.0
MUI 1295A	Tuba 1	5.0
MUI 1295B	Tuba 2	5.0
MUI 1304V	Violon 1	4.0
MUI 1304W	Violon 2	4.0
MUI 1305A	Violon 1	5.0
MUI 1305B	Violon 2	5.0
MUI 1314V	Violoncelle 1	4.0
MUI 1314W	Violoncelle 2	4.0
MUI 1315A	Violoncelle 1	5.0
MUI 1315B	Violoncelle 2	5.0
MUI 1462A	Piano jazz 1	2.0
MUI 1462B	Piano jazz 2	2.0
MUI 1733A	Violoncelle baroque	3.0
MUI 1733B	Violoncelle baroque	3.0
MUI 1734A	Violoncelle baroque 1	4.0
MUI 1734B	Violoncelle baroque 2	4.0
MUI 2022A	Flûte baroque 3	2.0
MUI 2022B	Flûte baroque 4	2.0
MUI 2024A	Flûte baroque 3	4.0
MUI 2024B	Flûte baroque 4	4.0
MUI 2032A	Flûte à bec 3	2.0
MUI 2032B	Flûte à bec 4	2.0
MUI 2034A	Flûte à bec 3	4.0
MUI 2034B	Flûte à bec 4	4.0
MUI 2734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 2734B	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3022A	Flûte baroque 5	2.0
MUI 3022B	Flûte baroque 6	2.0
MUI 3024A	Flûte baroque 5	4.0
MUI 3024B	Flûte baroque 6	4.0
MUI 3032A	Flûte à bec 5	2.0
MUI 3032B	Flûte à bec 6	2.0
MUI 3034A	Flûte à bec 5	4.0
MUI 3034B	Flûte à bec 6	4.0
MUI 3042A	Hautbois baroque 5	2.0
MUI 3042B	Hautbois baroque 6	2.0
MUI 3044A	Hautbois baroque 5	4.0
MUI 3044B	Hautbois baroque 6	4.0
MUI 3052A	Luth 5	2.0
MUI 3052B	Luth 6	2.0
MUI 3054A	Luth 5	4.0
MUI 3054B	Luth 6	4.0
MUI 3072A	Violon baroque 5	2.0
MUI 3072B	Violon baroque 6	2.0
MUI 3074A	Violon baroque 5	4.0
MUI 3074B	Violon baroque 6	4.0
MUI 3082A	Viole de gambe 5	2.0
MUI 3082B	Viole de gambe 6	2.0
MUI 3084A	Viole de gambe 5	4.0
MUI 3084B	Viole de gambe 6	4.0
MUI 3105A	Alto 5	5.0
MUI 3105B	Alto 6	5.0
MUI 3125A	Basson 5	5.0
MUI 3125B	Basson 6	5.0
MUI 3145A	Clarinette 5	5.0
MUI 3145B	Clarinette 6	5.0
MUI 3156A	Clavecin 5	6.0
MUI 3156B	Clavecin 6	6.0
MUI 3175A	Contrebasse 5	5.0
MUI 3175B	Contrebasse 6	5.0
MUI 3185A	Cor 5	5.0
MUI 3185B	Cor 6	5.0
MUI 3195A	Flûte traversière 5	5.0
MUI 3195B	Flûte traversière 6	5.0
MUI 3205A	Guitare 5	5.0
MUI 3205B	Guitare 6	5.0
MUI 3215A	Harpe 5	5.0
MUI 3215B	Harpe 6	5.0
MUI 3225A	Hautbois 5	5.0
MUI 3225B	Hautbois 6	5.0
MUI 3236A	Orgue 5	6.0
MUI 3236B	Orgue 6	6.0
MUI 3245A	Percussion 5	5.0
MUI 3245B	Percussion 6	5.0
MUI 3256A	Piano 5	6.0
MUI 3256B	Piano 6	6.0

MUI 2042A	Hautbois baroque 3	2.0
MUI 2042B	Hautbois baroque 4	2.0
MUI 2044A	Hautbois baroque 3	4.0
MUI 2044B	Hautbois baroque 4	4.0
MUI 2052A	Luth 3	2.0
MUI 2052B	Luth 4	2.0
MUI 2054A	Luth 3	4.0
MUI 2054B	Luth 4	4.0
MUI 2062A	Pianoforte 3	2.0
MUI 2072A	Violon baroque 3	2.0
MUI 2072B	Violon baroque 4	2.0
MUI 2074A	Violon baroque 3	4.0
MUI 2074B	Violon baroque 4	4.0
MUI 2082A	Viole de gambe 3	2.0
MUI 2082B	Viole de gambe 4	2.0

MUI 3265A	Saxophone 5	5.0
MUI 3265B	Saxophone 6	5.0
MUI 3275A	Trombone 5	5.0
MUI 3275B	Trombone 6	5.0
MUI 3285A	Trompette 5	5.0
MUI 3285B	Trompette 6	5.0
MUI 3295A	Tuba 5	5.0
MUI 3295B	Tuba 6	5.0
MUI 3305A	Violon 5	5.0
MUI 3305B	Violon 6	5.0
MUI 3315A	Violoncelle 5	5.0
MUI 3315B	Violoncelle 6	5.0
MUI 3734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3734B	Violoncelle baroque	4.0

Segment 80 Propre à l'orientation Instruments d'orchestre

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: de 10 à 24 crédits à option.

Bloc 80A Analyse et écriture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0

Cours	Titre	CR
MTE 1221	Harmonie 2	3.0

Bloc 80B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1755	Répertoire instrumental et orchestral	3.0
MUE 3441	Traits d'orchestre-cuivres 1	2.0
MUE 3442	Traits d'orchestre-cuivres 2	2.0
MUE 3451	Traits d'orchestre-bois 1	2.0
MUE 3452	Traits d'orchestre-bois 2	2.0
MUE 3461	Traits d'orchestre	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 3462	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3463	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3464	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3465	Traits d'orchestre	1.0
MUE 3466	Traits d'orchestre	1.0

Bloc 80C Grands ensembles 2

Option - Maximum 12 crédits

Pour les étudiants de l'orientation Instruments d'orchestre, l'audition pour l'orchestre est obligatoire à chaque début de trimestre et ce, pour toute la durée du baccalauréat. Voir le guide des études de premier cycle de la Faculté de musique: http://www.musique.umontreal.ca/programmes/documents/Guide_etudes_1er_cycle.pdf

Cours	Titre	CR
MUE 1431	Harmonie de concert	2.0
MUE 1432	Harmonie de concert	2.0
MUE 1433	Harmonie de concert	2.0
MUE 1434	Harmonie de concert	2.0
MUE 1435	Harmonie de concert	2.0
MUE 1436	Harmonie de concert	2.0

Cours	Titre	CR
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUE 1445	Orchestre	2.0
MUE 1446	Orchestre	2.0

Bloc 80D Autres ensembles

Option - Minimum 1 crédit, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0
MUE 1175	Atelier de percussion	1.0
MUE 1176	Atelier de percussion	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1215	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1216	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1221	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1222	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1223	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1224	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1225	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1226	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1251	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1252	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1253	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1254	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1255	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1256	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1271	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1272	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1273	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1274	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1275	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1276	Quatuor de saxophones	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1371	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1372	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1373	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1374	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1375	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1376	Quatuor à cordes	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1385	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1386	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1541	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1542	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1543	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1544	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1545	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1546	Ensemble de trombones	1.0
MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1574	Ensemble de cors	1.0
MUE 1575	Ensemble de cors	1.0
MUE 1576	Ensemble de cors	1.0
MUE 3443	Traits d'orchestre-cuivres 3	2.0
MUE 3444	Traits d'orchestre-cuivres 4	2.0
MUE 3445	Traits d'orchestre-cuivres 5	2.0
MUE 3453	Traits d'orchestre-bois 3	2.0
MUE 3454	Traits d'orchestre-bois 4	2.0
MUE 3455	Traits d'orchestre-bois 5	2.0

Segment 86 Propre à l'orientation Piano

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et de 3 à 10 crédits à option.

Bloc 86A

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MUE 1101	Atelier d'accompagnement	1.0
MUE 1102	Atelier d'accompagnement	1.0

Bloc 86B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1740	Répertoire pour le piano	3.0
MIN 1801	Continuo 1	2.0
MIN 2802	Continuo 2	2.0
MIN 2803	Continuo 3	2.0
MIN 2804	Continuo 4	2.0

Bloc 86C Autres ensembles

Option - Maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1103	Atelier d'accompagnement	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 2101	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2102	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2103	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2104	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0

Segment 87 Propre à l'orientation Autres instruments

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 8 à 24 crédits à option.

Bloc 87A Analyse et écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0

Bloc 87B Spécialisation

Option - Minimum 2 crédits, maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1801	Continuo 1	2.0
MIN 2802	Continuo 2	2.0
MIN 2803	Continuo 3	2.0
MIN 2804	Continuo 4	2.0

Bloc 87C Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0
MUE 1235	Ensemble guitares	1.0
MUE 1236	Ensemble guitares	1.0

1-605-1-9 version 05 (A14)

Baccalauréat en musique – Interprétation chant classique

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit solistes, chambristes ou chanteurs d'opéra. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance vocale. Bien qu'il soit possible de se spécialiser dans la période baroque ou classique, le programme favorise la polyvalence des interprètes. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-création : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des chanteurs capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition vocale.* La qualité de cette audition détermine les possibilités d'admission en interprétation (voir **Remarques**)
- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B1 (≥ 300/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

L'excellence de l'audition vocale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS1315 Initiation à la théorie musicale, MTE1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée).
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition vocale demandée est classique : un extrait d'opéra ou d'oratorio, une mélodie française ou un lied allemand et une pièce au choix. Le tout doit être exécuté de mémoire et l'accompagnement est obligatoire.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler.
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue ».
  - déposer, en format PDF, la lettre de présentation à fournir lors de la demande d'admission mentionnée ci-haut, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Baccalauréat en musique – Interprétation chant classique 1-605-1-9 version 05 (A14)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, 46 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 41 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1096	Techniques de jeu scénique 1	2.0
MIN 1097	Techniques de jeu scénique 2	2.0
MIN 1931	Diction lyrique anglaise 1	1.0
MIN 1932	Diction lyrique anglaise 2	1.0
MIN 1933	Diction lyrique anglaise 3	1.0
MIN 1941	Diction lyrique allemande 1	1.0
MIN 1942	Diction lyrique allemande 2	1.0
MIN 1943	Diction lyrique allemande 3	1.0
MIN 1944	Diction lyrique allemande 4	1.0
MIN 1945	Diction lyrique allemande 5	1.0
MIN 1946	Diction lyrique allemande 6	1.0
MIN 1951	Diction lyrique française 1	1.0
MIN 1952	Diction lyrique française 2	1.0
MIN 1961	Diction lyrique italienne 1	1.0
MIN 1962	Diction lyrique italienne 2	1.0
MIN 1963	Diction lyrique italienne 3	1.0
MIN 1964	Diction lyrique italienne 4	1.0
MIN 1965	Diction lyrique italienne 5	1.0
MIN 1966	Diction lyrique italienne 6	1.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 2006	Solfège 3	3.0
MUS 2007	Solfège 4	3.0
MUS 2204B	Atelier de lecture vocale 1	1.0
MUS 2205B	Atelier de lecture vocale 2	1.0

Bloc 70B Communications et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

Bloc 70C Sciences et technologies de la musique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

Bloc 70D Histoire, théorie et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0

Bloc 70E Littérature et langages musicaux

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0

Bloc 70F Instrument

Option - Minimum 26 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1134A	Chant 1	4.0
MUI 1134B	Chant 2	4.0
MUI 1134V	Chant classique 1	4.0
MUI 1134W	Chant classique 2	4.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0

Cours	Titre	CR
MUI 1252A	Piano 1	2.0
MUI 1252B	Piano 2	2.0
MUI 2134A	Chant 3	4.0
MUI 2134B	Chant 4	4.0
MUI 3135A	Chant 5	5.0
MUI 3135B	Chant 6	5.0

Bloc 70G Grands ensembles

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1301	Ensemble vocal	1.0
MUE 1302	Ensemble vocal	1.0
MUE 1303	Ensemble vocal	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1304	Ensemble vocal	1.0
MUE 1305	Ensemble vocal	1.0
MUE 1306	Ensemble vocal	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0

Bloc 70H Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0

Bloc 70I Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 14 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1493	Techniques du jeu scénique 3	2.0
MIN 1494	Techniques de jeu scénique 4	2.0
MIN 1495	Techniques du jeu scénique 5	2.0
MIN 1496	Techniques du jeu scénique 6	2.0
MIN 1934	Diction lyrique anglaise 4	1.0
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1411	Atelier d'opéra	3.0
MUE 1412	Atelier d'opéra	3.0
MUE 1413	Atelier d'opéra	3.0
MUE 1451	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1452	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1453	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1454	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1455	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1456	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1481	Choeur d'opéra	2.0
MUE 1482	Choeur d'opéra	2.0
MUE 1483	Choeur d'opéra	2.0
MUE 1484	Choeur d'opéra	2.0
MUE 1561	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1562	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 1563	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0
MUE 2101	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2102	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2103	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 2104	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUS 2008	Techniques de lecture en musique vocale 1	3.0
MUS 2009	Techniques de lecture en musique vocale 2	3.0

Bloc 70J Cours connexes

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MIN 1801	Continuo 1	2.0
MIN 2802	Continuo 2	2.0
MIN 2803	Continuo 3	2.0
MIN 2804	Continuo 4	2.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0

Bloc 70K Langues et cultures internationales

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0

1-610-1-0 version 09 (A24)

Baccalauréat en musique - Composition

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Objectifs

Reconnu comme l'un des plus complets et des plus exigeants au pays, le programme de composition de la Faculté de musique est attentif à l'évolution des tendances et des technologies. Soucieux de l'expérience pratique qui doit accompagner toute formation, le secteur composition propose des activités dynamiques et complémentaires à ses étudiants : apprentissage d'outils de composition assistée par ordinateur, lecture des partitions par le Nouvel Ensemble Moderne (NEM), création d'œuvres par l'Ensemble de musique contemporaine et par l'Orchestre de l'Université de Montréal (OUM). De plus, le secteur composition valorise l'acquisition d'un véritable métier en offrant aux étudiants des résidences au sein de nombreux ensembles instrumentaux issus du secteur interprétation ainsi qu'une expérience en composition pour l'écran.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté de musique appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale *****
- présenter un portfolio (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission ******.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

***** Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

****** Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés. Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée). Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Le portfolio doit être constitué :
  - de deux à cinq compositions (partitions et enregistrements ou simulations)
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale est soit classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) ou jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues). Des répertoires-types d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel **il souhaiterait travailler.**
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue » en ligne.
  - déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Baccalauréat en musique - Composition 1-610-1-0 version 09 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante: 63 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 75

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 63 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 63 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1601	Composition instrumentale 1	3.0
MCT 1602	Composition instrumentale 2	3.0
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 2114	Orchestration 1	3.0
MTE 2115	Orchestration 2	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 3101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3411	Forum de composition 1	1.5
MUS 3412	Forum de composition 2	1.5

Bloc 75B Formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0

Bloc 75C Composition

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1603	Composition instrumentale 3	3.0
MCT 1604	Composition instrumentale 4	3.0
MCT 1701	Composition mixte 1	3.0
MCT 1702	Composition mixte 2	3.0
MCT 1801	Composition pour l'écran 1	3.0
MCT 1802	Composition pour l'écran 2	3.0

Bloc 75D Histoire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Bloc 75E Théorie, écriture et analyse

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 3511X	Techniques de composition pour l'écran 1	3.0
MCT 3512X	Techniques de composition pour l'écran 2	3.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2110	Contrepoint 3	3.0
MTE 2111	Contrepoint 4	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3114	Orchestration 3	3.0
MTE 3115	Orchestration 4	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0

Bloc 75F Électroacoustique, informatique musicale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

Bloc 75G Ateliers professionnels

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 4101	Atelier de médiation de la musique 1	1.0
MUS 4102	Atelier de médiation de la musique 2	1.0
MUS 4103	Atelier d'enregistrement audionumérique	1.0
MUS 4104	Atelier audiovisuel en musique	1.0

Cours	Titre	CR
MUS 4105	Communications numériques en musique	1.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

Bloc 75H Pratiques musicales

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1221	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1222	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1223	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1251	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1252	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1253	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1271	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1272	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1273	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1431	Harmonie de concert	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0
MUI 1023A	Flûte baroque 1	3.0
MUI 1033A	Flûte à bec 1	3.0
MUI 1043A	Hautbois baroque 1	3.0
MUI 1053A	Luth 1	3.0
MUI 1073A	Violon baroque 1	3.0
MUI 1083A	Viole de gambe 1	3.0
MUI 1103A	Alto 1	3.0
MUI 1123A	Basson 1	3.0
MUI 1132A	Chant 1	2.0
MUI 1143A	Clarinette 1	3.0
MUI 1153A	Clavecin 1	3.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1173A	Contrebasse 1	3.0
MUI 1183A	Cor 1	3.0
MUI 1193A	Flûte traversière 1	3.0
MUI 1203A	Guitare 1	3.0
MUI 1213A	Harpe 1	3.0
MUI 1223A	Hautbois 1	3.0
MUI 1233A	Orgue 1	3.0
MUI 1243A	Percussion 1	3.0
MUI 1253A	Piano 1	3.0
MUI 1263A	Saxophone 1	3.0
MUI 1273A	Trombone 1	3.0
MUI 1283A	Trompette 1	3.0
MUI 1293A	Tuba 1	3.0
MUI 1303A	Violon 1	3.0
MUI 1313A	Violoncelle 1	3.0
MUI 1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI 1413A	Batterie 1	3.0
MUI 1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI 1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI 1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI 1473A	Saxophone jazz 1	3.0
MUI 1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI 1523A	Trombone jazz 1	3.0

MUE 1441	Orchestre	2.0	MUI 1533A	Contrebasse jazz 1	3.0

1-610-2-6 version 00 (A15)

Majeure en composition et arrangement jazz

Diplôme

Objectifs

Le programme de majeure en composition et arrangement jazz vise principalement à développer la maîtrise des techniques de composition propres au jazz à travers l'écoute d'enregistrements, l'analyse de partitions et des exercices d'écriture. Les étudiants sont amenés à produire des compositions dans différents styles de jazz (blues, bebop, hard bop, modal, fusion, moderne et contemporain, etc.) tout en étant dirigés vers la découverte d'un style d'écriture personnel. Le programme permet également d'acquérir des connaissances approfondies en arrangement jazz, démarche qui consiste à utiliser les éléments de base d'une composition jazz (la forme, la mélodie, l'harmonie) pour concevoir une œuvre authentiquement personnelle en manipulant les éléments à sa disposition (le rythme, le tempo, le style, les substitutions harmoniques, l'instrumentation, l'orchestration, etc.) tout en gardant la thématique de la composition originale reconnaissable.

Le programme repose sur une formation solide en harmonie et arrangement jazz, ainsi qu'en reconnaissance du répertoire, selon une perspective historique et analytique. Au cœur du programme, on retrouve un enchaînement de quatre ateliers de composition jazz qui offriront une introduction rigoureuse aux diverses techniques propres à la composition jazz et qui favoriseront le développement du potentiel de chaque étudiant.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée

par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en composition et arrangement jazz. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

Ce programme totalise 60 crédits : 37 crédits obligatoires, 23 à option et 0 au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 37 crédits obligatoires et 23 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 37 crédits

Cours	Titre	CR
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MCT 2301	Atelier de composition jazz 3	3.0
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0

Bloc 70B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l' improvisation jazz 2	2.0
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0
MTE 2110	Contrepoint 3	3.0
MTE 2111	Contrepoint 4	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0
MTE 3117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0
MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0

Bloc 70C Musique, histoire et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0

Bloc 70D Communication et outils professionnels

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

Bloc 70E Électroacoustique et informatique musicale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 3127X	Création de maquettes MIDI orchestrales	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

Bloc 70F Musique et média

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0

Bloc 70G Musique d'ensemble

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1287	Chorale	1.0
MUE 1288	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1347	Gamelan	1.0
MUE 1348	Gamelan	1.0
MUE 1424	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1425	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1426	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1431	Harmonie de concert	2.0
MUE 1432	Harmonie de concert	2.0
MUE 1433	Harmonie de concert	2.0
MUE 1434	Harmonie de concert	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0

MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1423	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0

MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1615	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1642	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1643	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1644	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1645	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1646	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

Bloc 70H Instrument

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI 1403B	Basse électrique 2	3.0
MUI 1413A	Batterie 1	3.0
MUI 1413B	Batterie 2	3.0
MUI 1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI 1423B	Chant jazz 2	3.0
MUI 1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI 1453B	Guitare jazz 2	3.0
MUI 1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI 1463B	Piano jazz 2	3.0
MUI 1473A	Saxophone jazz 1	3.0
MUI 1473B	Saxophone jazz 2	3.0
MUI 1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI 1483B	Trompette jazz 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUI 1493A	Violon jazz 1	3.0
MUI 1493B	Violon jazz 2	3.0
MUI 1523A	Trombone jazz 1	3.0
MUI 1523B	Trombone jazz 2	3.0
MUI 1533A	Contrebasse jazz 1	3.0
MUI 1533B	Contrebasse jazz 2	3.0
MUI 2403A	Basse électrique 3	3.0
MUI 2413A	Batterie 3	3.0
MUI 2423A	Chant jazz 3	3.0
MUI 2453A	Guitare jazz 3	3.0
MUI 2463A	Piano jazz 3	3.0
MUI 2473A	Saxophone jazz 3	3.0
MUI 2483A	Trompette jazz 3	3.0
MUI 2493A	Violon jazz 3	3.0
MUI 2523A	Trombone jazz 3	3.0
MUI 2533A	Contrebasse jazz 3	3.0

1-610-4-6 version 00 (A21)

Mineure en composition et arrangement jazz

Certificat

Objectifs

Le programme de mineure en composition et arrangement jazz vise principalement à développer la maîtrise des techniques de composition propres au jazz à travers l'écoute d'enregistrements, l'analyse de partitions et des exercices d'écriture. Les étudiants sont amenés à produire des compositions dans différents styles de jazz (blues, bebop, hard bop, modal, fusion, moderne et contemporain, etc.) tout en étant dirigés vers la découverte d'un style d'écriture personnel. Le programme permet également d'acquérir des connaissances approfondies en arrangement jazz, démarche qui consiste à utiliser les éléments de base d'une composition jazz (la forme, la mélodie, l'harmonie) pour concevoir une oeuvre authentiquement personnelle en manipulant les éléments à sa disposition (le rythme, le tempo, le style, les substitutions harmoniques, l'instrumentation, l'orchestration,etc.) tout en gardant la thématique de la composition originale reconnaissable.

Le programme repose sur une formation solide en harmonie et arrangement jazz, ainsi qu'une connaissance du répertoire, selon une perspective historique et analytique. Au coeur du programme, on retrouve un enchaînement de quatre ateliers de composition et arrangement jazz qui offriront une introduction rigoureuse aux diverses techniques propres à la composition jazz et qui favoriseront le développement du potentiel de chaque étudiant.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale * (voir **Remarques**)
- présenter les documents exigés (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

La qualité des compositions et arrangements soumis est un critère déterminant dans la sélection des candidats

Remarques

- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté.
- Documents exigés:
  - de deux à cinq compositions - partitions et enregistrements
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur l'expérience dans le domaine de la composition jazz et de la musique en général;
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat
- La lettre de présentation doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection
- L'audition jazz doit être composée d'un standard jazz et d'une improvisation dans une structure de blues. Le répertoire type à présenter est détaillé sur le site de la Faculté de musique
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et /ou entrevue » en ligne
  - déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Certificat en composition et arrangement jazz. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en composition et arrangement jazz 1-610-4-6 version 00 (A21)

Ce programme totalise 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0

Bloc 70B Écriture et analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0
MTE 3117X	Orchestration symphonique 2	3.0

Bloc 70C Musique, histoire et société

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1500	African-American Literature	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0

Bloc 70D Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0

Bloc 70E Sciences et technologie de la musique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0

Bloc 70F Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1642	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1643	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1644	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1645	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1646	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

Bloc 70G Instrument

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI 1403B	Basse électrique 2	3.0
MUI 1413A	Batterie 1	3.0
MUI 1413B	Batterie 2	3.0
MUI 1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI 1423B	Chant jazz 2	3.0
MUI 1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI 1453B	Guitare jazz 2	3.0
MUI 1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI 1463B	Piano jazz 2	3.0
MUI 1473A	Saxophone jazz 1	3.0
MUI 1473B	Saxophone jazz 2	3.0
MUI 1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI 1483B	Trompette jazz 2	3.0
MUI 1493A	Violon jazz 1	3.0
MUI 1493B	Violon jazz 2	3.0
MUI 1523A	Trombone jazz 1	3.0
MUI 1523B	Trombone jazz 2	3.0
MUI 1533A	Contrebasse jazz 1	3.0
MUI 1533B	Contrebasse jazz 2	3.0
MUI 1563A	Percussions jazz et musiques du monde	3.0
MUI 1563B	Percussions jazz et musiques du monde	3.0

1-615-1-1 version 11 (A17)

Baccalauréat en musicologie

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Objectifs

Le programme en musicologie vise à donner une culture musicale théorique et pratique qui sera en même temps une première étape de formation de l'esprit scientifique face à la musique. On y propose un éventail de cours touchant à différentes sous-disciplines de la musicologie, telles l'histoire, l'esthétique, l'ethnomusicologie, l'analyse, l'acoustique, la musicologie cognitive ou encore l'écriture et la pratique instrumentale. Le programme est conçu de façon à offrir à l'étudiant non seulement les connaissances fondamentales qui concernent la réalité musicale, son passé et son présent, mais aussi les moyens méthodologiques et conceptuels de relier la musique à d'autres activités et de réfléchir sur sa propre démarche de musicien ; d'où, entre autres, la possibilité de développer des approches interdisciplinaires.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale (classique ou jazz) ***** (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission ******.
- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

***** Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

****** Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. A noter que si l'étudiant souhaite suivre les cours de solfège jazz 1 et 2 du bloc 01B, il doit aussi se présenter aux tests de dictée jazz. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS 1315 Initiation à la théorie musicale, MTE 1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique , respectivement).Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- L'audition instrumentale est soit classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) soit jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues). Voir les précisions sur ce lien.
- La lettre de motivation demandée doit comporter un maximum de trois pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de Baccalauréat pourra demander un changement de programme.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue » en ligne;
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Baccalauréat en musicologie 1-615-1-1 version 11 (A17)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Instrument (segment 83)

- orientation Connaissance du clavier (segment 84)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante: 48 crédits obligatoires et 42 crédits à options.

Bloc 01A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 48 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0

Bloc 01B Formation auditive et éléments de théorie musicale

Option - Maximum 6 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1213	Solfège et dictée jazz 1	2.0
MUS 1214	Solfège et dictée jazz 2	2.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0
MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0

Bloc 01C Histoire de la musique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

Bloc 01D Analyse musicale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0

Bloc 01E Écriture musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0

Bloc 01F Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 2450	Historiographique musicale et analyse	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

Bloc 01G Musiques, cultures et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

Bloc 01H Outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

Bloc 01J Petits ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Notes: pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.

Cours	Titre	CR
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1154	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1155	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1156	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0
MUE 1175	Atelier de percussion	1.0
MUE 1176	Atelier de percussion	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0
MUE 1194	Ensemble claviers	1.0
MUE 1195	Ensemble claviers	1.0
MUE 1196	Ensemble claviers	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1215	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1216	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0
MUE 1235	Ensemble guitares	1.0
MUE 1236	Ensemble guitares	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1266	Ensemble	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1385	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1386	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1395	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1396	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1505	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1506	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0

Bloc 01K Grands ensembles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUE 1445	Orchestre	2.0
MUE 1446	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0

Bloc 01V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Note: L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur l'analyse du dossier. Il doit e faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit: - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur. Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.

Cours	Titre	CR
MUS 4000	Travaux dirigés en musique 1	3.0
MUS 4001	Travaux dirigés en musique 2	3.0
MUS 6000	Séminaire du cheminement Honor	3.0

Segment 83 Instrument

L'orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.

Note: les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

Bloc 83A Instrument

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1023A	Flûte baroque 1	3.0
MUI 1023B	Flûte baroque 2	3.0
MUI 1033A	Flûte à bec 1	3.0
MUI 1033B	Flûte à bec 2	3.0
MUI 1043A	Hautbois baroque 1	3.0
MUI 1043B	Hautbois baroque 2	3.0
MUI 1053A	Luth 1	3.0
MUI 1053B	Luth 2	3.0
MUI 1073A	Violon baroque 1	3.0
MUI 1073B	Violon baroque 2	3.0
MUI 1083A	Viole de gambe 1	3.0
MUI 1083B	Viole de gambe 2	3.0
MUI 1103A	Alto 1	3.0
MUI 1103B	Alto 2	3.0
MUI 1123A	Basson 1	3.0
MUI 1123B	Basson 2	3.0
MUI 1132A	Chant 1	2.0
MUI 1132B	Chant 2	2.0
MUI 1143A	Clarinette 1	3.0
MUI 1143B	Clarinette 2	3.0
MUI 1153A	Clavecin 1	3.0
MUI 1153B	Clavecin 2	3.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 1173A	Contrebasse 1	3.0
MUI 1173B	Contrebasse 2	3.0
MUI 1183A	Cor 1	3.0
MUI 1183B	Cor 2	3.0
MUI 1193A	Flûte traversière 1	3.0
MUI 1193B	Flûte traversière 2	3.0
MUI 1203A	Guitare 1	3.0
MUI 1203B	Guitare 2	3.0
MUI 1213A	Harpe 1	3.0
MUI 1213B	Harpe 2	3.0
MUI 1223A	Hautbois 1	3.0
MUI 1223B	Hautbois 2	3.0
MUI 1233A	Orgue 1	3.0
MUI 1233B	Orgue 2	3.0
MUI 1243A	Percussion 1	3.0
MUI 1243B	Percussion 2	3.0
MUI 1253A	Piano 1	3.0
MUI 1253B	Piano 2	3.0
MUI 1263A	Saxophone 1	3.0
MUI 1263B	Saxophone 2	3.0
MUI 1273A	Trombone 1	3.0
MUI 1273B	Trombone 2	3.0
MUI 1283A	Trompette 1	3.0
MUI 1493B	Violon jazz 2	3.0
MUI 1523A	Trombone jazz 1	3.0
MUI 1523B	Trombone jazz 2	3.0
MUI 1533A	Contrebasse jazz 1	3.0
MUI 1533B	Contrebasse jazz 2	3.0
MUI 1703A	Basson baroque	3.0
MUI 1703B	Basson baroque	3.0
MUI 1713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 1723A	Euphonium	3.0
MUI 1723B	Euphonium	3.0
MUI 1733A	Violoncelle baroque	3.0
MUI 1733B	Violoncelle baroque	3.0
MUI 2023A	Flûte baroque 3	3.0
MUI 2033A	Flûte à bec 3	3.0
MUI 2043A	Hautbois baroque 3	3.0
MUI 2053A	Luth 3	3.0
MUI 2073A	Violon baroque 3	3.0
MUI 2083A	Viole de gambe 3	3.0
MUI 2103A	Alto 3	3.0
MUI 2123A	Basson 3	3.0
MUI 2132A	Chant 3	2.0
MUI 2143A	Clarinette 3	3.0
MUI 2153A	Clavecin 3	3.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0
MUI 2173A	Contrebasse 3	3.0
MUI 2183A	Cor 3	3.0
MUI 2193A	Flûte traversière 3	3.0
MUI 2203A	Guitare 3	3.0
MUI 2213A	Harpe 3	3.0
MUI 2223A	Hautbois 3	3.0
MUI 2233A	Orgue 3	3.0
MUI 2243A	Percussion 3	3.0
MUI 2253A	Piano 3	3.0
MUI 2263A	Saxophone 3	3.0
MUI 2273A	Trombone 3	3.0
MUI 2283A	Trompette 3	3.0
MUI 2293A	Tuba 3	3.0
MUI 2303A	Violon 3	3.0
MUI 2313A	Violoncelle 3	3.0
MUI 2403A	Basse électrique 3	3.0
MUI 2413A	Batterie 3	3.0
MUI 2423A	Chant jazz 3	3.0
MUI 2453A	Guitare jazz 3	3.0
MUI 2463A	Piano jazz 3	3.0
MUI 2473A	Saxophone jazz 3	3.0

MUI 1283B	Trompette 2	3.0
MUI 1293A	Tuba 1	3.0
MUI 1293B	Tuba 2	3.0
MUI 1303A	Violon 1	3.0
MUI 1303B	Violon 2	3.0
MUI 1313A	Violoncelle 1	3.0
MUI 1313B	Violoncelle 2	3.0
MUI 1403A	Basse électrique 1	3.0
MUI 1403B	Basse électrique 2	3.0
MUI 1413A	Batterie 1	3.0
MUI 1413B	Batterie 2	3.0
MUI 1423A	Chant jazz 1	3.0
MUI 1423B	Chant jazz 2	3.0
MUI 1453A	Guitare jazz 1	3.0
MUI 1453B	Guitare jazz 2	3.0
MUI 1463A	Piano jazz 1	3.0
MUI 1463B	Piano jazz 2	3.0
MUI 1473A	Saxophone jazz 1	3.0
MUI 1473B	Saxophone jazz 2	3.0
MUI 1483A	Trompette jazz 1	3.0
MUI 1483B	Trompette jazz 2	3.0
MUI 1493A	Violon jazz 1	3.0
MUI 2483A	Trompette jazz 3	3.0
MUI 2493A	Violon jazz 3	3.0
MUI 2523A	Trombone jazz 3	3.0
MUI 2533A	Contrebasse jazz 3	3.0
MUI 2543A	Harmonica jazz 3	3.0
MUI 2703A	Basson baroque	3.0
MUI 2703B	Basson baroque	3.0
MUI 2713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 2713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 2723A	Euphonium	3.0
MUI 2723B	Euphonium	3.0
MUI 2733A	Violoncelle baroque 3	3.0
MUI 2734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 2734B	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3703A	Basson baroque	3.0
MUI 3703B	Basson baroque	3.0
MUI 3713A	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 3713B	Cors baroque et naturel	3.0
MUI 3723A	Euphonium	3.0
MUI 3723B	Euphonium	3.0
MUI 3734A	Violoncelle baroque	4.0
MUI 3734B	Violoncelle baroque	4.0

Segment 84 Connaissance du clavier

L'orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 84A Instrument

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0

1-615-1-2 version 02 (A25)

Baccalauréat en musiques numériques

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Objectifs

Les démarches expérimentales sont au cœur de cette formation qui, depuis la fondation du secteur électroacoustique dans les années 80, se base sur une longue et forte expérience en pédagogie et recherche artistique dans le domaine de la composition électroacoustique et médiatique. Le programme se distingue par son orientation en création expérimentale et électroacoustique qui permet à l'étudiant de développer sa propre démarche artistique dans l'une des 4 orientations proposées : composition électroacoustique; arts performatifs avec la lutherie audionumérique; arts médiatiques, musique visuelle et installations sonores; ou lutherie audionumérique et art logiciel/art programmé.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- réussir les tests d'admission de la Faculté appropriés à ce programme : théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- présenter un portfolio ***** (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission ******.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

***** Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

****** Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

Remarques

- Un résultat exceptionnel aux tests d'admission pourrait suppléer à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité énoncées plus haut.
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
- Le test de classement en théorie, écriture et analyse est obligatoire, mais non éliminatoire. Il est effectué à la suite de l'admission au programme et donne accès aux cours du bloc "écriture et analyse".
- Le test de dictée et solfège est optionnel, mais recommandé, car advenant le cas où le candidat ne serait pas admis dans ce programme, il pourrait recevoir une offre d'admission dans un autre programme.
- Pour les étudiants qui souhaitent suivre des cours d'instrument, une audition classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) ou jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues) sera demandée.
- Le portfolio doit être constitué:
  - de deux à cinq réalisations en composition ou conception sonore numérique;
  - d'un curriculum vitae;
  - de relevés de notes;
  - d'une lettre de motivation qui doit comporter un maximum de trois pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection;
  - de la description d'un projet (1 à 2 pages) représentant l'orientation principale visée au sein du programme:
    - (1) composition électroacoustique
    - (2) arts médiatiques
    - (3) lutherie audionumérique
    - (4) arts performatifs.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler (cette case doit être laissée vide si le candidat ne souhaite pas suivre des cours d'instrument);
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue »;
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-haut, la journée même de l'envoi de la demande d'admission, dans la boîte de dépôt.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit: - 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs - 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Baccalauréat en musiques numériques 1-615-1-2 version 02 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0

Bloc 70B Projets

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 2511	Projet 1	3.0
MCT 2512	Projet 2	3.0

Cours	Titre	CR
MCT 2513	Projet 3	3.0
MCT 2514	Projet 4	3.0

Bloc 70C Électroacoustique et informatique musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
MCT 3530	Stage en composition et création sonore	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 3101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 3127X	Création de maquettes MIDI orchestrales	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

Bloc 70D Musique et multimédia

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0
JEU 1002	Analyse vidéoludique	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0

Bloc 70E Musique et cognition

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0

Bloc 70F Écriture, analyse et théorie musicale

Option - Maximum 15 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0

Bloc 70G Culture musicale et artistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Bloc 70I Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

Bloc 70J Musique d'ensemble

Option - Minimum 2 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1171	Atelier de percussion	1.0
MUE 1172	Atelier de percussion	1.0
MUE 1173	Atelier de percussion	1.0
MUE 1174	Atelier de percussion	1.0
MUE 1191	Ensemble claviers	1.0
MUE 1192	Ensemble claviers	1.0
MUE 1193	Ensemble claviers	1.0
MUE 1194	Ensemble claviers	1.0
MUE 1211	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1212	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1213	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1214	Ensemble cuivres	1.0
MUE 1221	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1222	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1223	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1224	Ensemble flûtes	1.0
MUE 1231	Ensemble guitares	1.0
MUE 1232	Ensemble guitares	1.0
MUE 1233	Ensemble guitares	1.0
MUE 1234	Ensemble guitares	1.0
MUE 1251	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1252	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1253	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1254	Ensemble d'instruments à vent	1.0
MUE 1271	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1272	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1273	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1274	Quatuor de saxophones	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1287	Chorale	1.0
MUE 1288	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1347	Gamelan	1.0
MUE 1348	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1367	Chorale jazz	1.0
MUE 1368	Chorale jazz	1.0
MUE 1381	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1382	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1383	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1384	Ensemble clarinettes	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUE 1445	Orchestre	2.0
MUE 1446	Orchestre	2.0
MUE 1447	Orchestre	2.0
MUE 1448	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1475	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1476	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1571	Ensemble de cors	1.0
MUE 1572	Ensemble de cors	1.0
MUE 1573	Ensemble de cors	1.0
MUE 1574	Ensemble de cors	1.0
MUE 1575	Ensemble de cors	1.0
MUE 1576	Ensemble de cors	1.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1615	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 1623	Ensemble électroacoustique 3	2.0
MUE 1624	Ensemble électroacoustique 4	2.0
MUE 1625	Ensemble électroacoustique 5	2.0
MUE 1626	Ensemble électroacoustique 6	2.0
MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0

MUE 1364	Chorale jazz	1.0

Bloc 70K Instrument

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0

Cours	Titre	CR
MUI 1323A	Instrument 1	3.0
MUI 1323B	Instrument 2	3.0

1-615-2-1 version 03 (H25)

Majeure en musiques numériques

Diplôme

Objectifs

Le programme de majeure en musiques numériques vise à développer des outils interdisciplinaires appliqués aux musiques numériques, dans une perspective d'ouverture de la recherche et de la pratique en musique, en convergence avec la psychologie, les études cinématographiques et l'informatique. Le programme vise aussi à combler un domaine actuellement lacunaire dans les programmes universitaires, en fonction des besoins de formation générale en musiques numériques requis par les entreprises qui oeuvrent en multimédia, notamment dans le jeu vidéo.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- présenter un portfolio (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
- Le portfolio doit être constitué :
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et/ou l'expérience acquises dans le domaine des musiques numériques
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat.

  Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (formation et expérience acquises dans le domaine des musiques numériques), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Le candidat peut également y préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure dans une autre discipline. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- En vue de l'obtention d'un baccalauréat par cumul, la majeure en musiques numériques peut être jumelée à autre programme court offert par la Faculté de musique ou par d'autres facultés de l'université de Montréal ou par d'autres universités.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en musiques numériques 1-615-2-1 version 03 (H25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 45 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0

Bloc 70B Électroacoustique et musique numérique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

Bloc 70C Informatique musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

Bloc 70D Musique et cognition

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0

Bloc 70E Musique et multimédia

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0

Bloc 70F Musique et culture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Bloc 70G Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0

1-615-2-2 version 00 (A18)

Majeure en musiques, histoire et sociétés

Diplôme

Objectifs

Dans le cadre du programme de Majeure en musiques, histoire et sociétés, l'étudiant est amené à :

- acquérir des connaissances fondamentales sur le phénomène musical, son passé et son présent, mais aussi les outils méthodologiques et conceptuels permettant de relier la musique à d'autres sphères de connaissances ;
- il est aussi amené à réfléchir sur la démarche du musicien.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum de 51.50 $ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

Le dossier académique constitue un critère important pour l'admission du candidat.

Remarques

- Les tests de classement en solfège et dictée, théorie musicale, analyse et écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée). Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans la lettre de présentation, qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection,
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit déposer, le jour même de la transmission de la demande en ligne, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission (mentionnés ci-haut) dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en musiques, histoire et sociétés. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en musiques, histoire et sociétés 1-615-2-2 version 00 (A18)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0

Bloc 70B Histoire de la musique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0

Bloc 70C Histoire de la musique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

Bloc 70D Théories et sciences de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 2450	Historiographique musicale et analyse	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0

Bloc 70E Musiques, cultures et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

Bloc 70F Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0

Bloc 70G Outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

Bloc 70I Grands ensembles et ateliers

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NOTE : les étudiants doivent passer des auditions pour les cours d'ensemble, sauf pour les cours de gamelan et de connaissance du clavier.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1285	Chorale	1.0
MUE 1286	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1345	Gamelan	1.0
MUE 1346	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1366	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1496	Atelier d'improvisation	1.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0

1-615-2-6 version 00 (A21)

Majeure en jazz et musiques du monde

Diplôme

Objectifs

Le programme de majeure en jazz et musiques du monde vise principalement à approfondir la formation musicale des étudiants des programmes de jazz du niveau collégial mais certains cours demeurent accessibles à l'ensemble des musiciens qui s'intéressent aux musiques du monde. Il se compose de trois volets: théorique, interprétation et pratiques musicales collectives. Le volet théorique offre une série d'ateliers notamment sur la migration des rythmes Afrique, Cuba, et Brésil et les ensembles larges et ouverts visent à stimuler la pratique des styles et genres abordés.

Objectifs spécifiques

- Acquérir une notion sur l'histoire, l'origine et les transformations des styles et genres abordés.
- Développer une interprétation plus rapprochée des styles et genres étudiés à travers des pratiques musicales.
- Promouvoir l'intégration des styles et genres abordés dans des arrangements, des compositions et expérimentations musicales.
- Développer les différentes techniques et langage des instruments de percussions.
- Mieux comprendre le concept du terme « Latin jazz » et son implication.
- Collaborer à la création d'ensembles de musique du monde.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale***** (voir **Remarques**)
- présenter les documents exigés (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

***** Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B1 (≥ 300/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

Le niveau de l'audition instrumentale est un critère important de sélection des candidats.

Remarques

- Les étudiants seront invités à passer des tests de classement en solfège/dictée. Selon les résultats, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours correspondant à la discipline tels les MUS1001-1002 Formation auditive 1 et 2 et MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 (voir Guide de la rentrée) Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 er 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Documents exigés:
  - Lettre de présentation
  - Relevés de notes du candidat
  - Curriculum vitae
  - Formulaire profil-jazz (le document vous sera envoyé par la Faculté de musique suite au dépôt de votre demande d'admission)
- La lettre de présentation doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection
- L'audition instrumentale: pour toutes les précisions sur le répertoire type à présenter, veuillez consulter le lien suivant.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et /ou entrevue » en ligne
  - déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de majeure pourra demander un changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique et avoir réussi les tests de classement en formation auditive, écriture et théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en jazz et musiques du monde. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en jazz et musiques du monde 1-615-2-6 version 00 (A21)

Ce programme totalise 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 20 crédits obligatoires et 40 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 2101	Pédagogie du jazz	3.0
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0
MIN 1089	Introduction à l' improvisation jazz 2	2.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 3601X	Atelier de musique brésilienne 1	2.0
MTE 3611X	Atelier de musique cubaine 1	2.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0

Bloc 70B Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0
MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

Bloc 70C Formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1213	Solfège et dictée jazz 1	2.0
MUS 1214	Solfège et dictée jazz 2	2.0
MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0
MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0

Bloc 70D Improvisation, composition et harmonie au clavier

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0
MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0
MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0

Bloc 70E Histoire et théorie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1500	African-American Literature	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0

Bloc 70F Instrument

Option - Maximum 16 crédits.

Cours	Titre	CR
MUI 1404A	Basse électrique 1	4.0
MUI 1404B	Basse électrique 2	4.0
MUI 1414A	Batterie 1	4.0
MUI 1414B	Batterie 2	4.0
MUI 1424A	Chant jazz 1	4.0
MUI 1424B	Chant jazz 2	4.0
MUI 1434A	Clarinette jazz 1	4.0
MUI 1434B	Clarinette jazz 2	4.0
MUI 1454A	Guitare jazz 1	4.0
MUI 1454B	Guitare jazz 2	4.0
MUI 1464A	Piano jazz 1	4.0
MUI 1464B	Piano jazz 2	4.0
MUI 1474A	Saxophone jazz 1	4.0
MUI 1474B	Saxophone jazz 2	4.0
MUI 1484A	Trompette jazz 1	4.0
MUI 1484B	Trompette jazz 2	4.0
MUI 1494A	Violon jazz 1	4.0
MUI 1494B	Violon jazz 2	4.0
MUI 1524A	Trombone jazz 1	4.0
MUI 1524B	Trombone jazz 2	4.0
MUI 1534A	Contrebasse jazz 1	4.0
MUI 1534B	Contrebasse jazz 2	4.0
MUI 1564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 1564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 2404A	Basse électrique 3	4.0
MUI 2404B	Basse électrique 4	4.0
MUI 2414A	Batterie 3	4.0
MUI 2414B	Batterie 4	4.0
MUI 2424A	Chant jazz 3	4.0
MUI 2424B	Chant jazz 4	4.0
MUI 2434A	Clarinette jazz 3	4.0
MUI 2434B	Clarinette jazz 4	4.0
MUI 2454A	Guitare jazz 3	4.0
MUI 2454B	Guitare jazz 4	4.0
MUI 2464A	Piano jazz 3	4.0
MUI 2464B	Piano jazz 4	4.0
MUI 2474A	Saxophone jazz 3	4.0
MUI 2474B	Saxophone jazz 4	4.0
MUI 2484A	Trompette jazz 3	4.0
MUI 2484B	Trompette jazz 4	4.0
MUI 2494A	Violon jazz 3	4.0
MUI 2494B	Violon jazz 4	4.0
MUI 2524A	Trombone jazz 3	4.0
MUI 2524B	Trombone jazz 4	4.0
MUI 2534A	Contrebasse jazz 3	4.0
MUI 2534B	Contrebasse jazz 4	4.0
MUI 2564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 2564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 3404A	Basse électrique 5	4.0
MUI 3404B	Basse électrique 6	4.0
MUI 3414A	Batterie 5	4.0
MUI 3414B	Batterie 6	4.0
MUI 3424A	Chant jazz 5	4.0
MUI 3424B	Chant jazz 6	4.0
MUI 3434A	Clarinette jazz 5	4.0
MUI 3434B	Clarinette jazz 6	4.0
MUI 3454A	Guitare jazz 5	4.0
MUI 3454B	Guitare jazz 6	4.0
MUI 3464A	Piano jazz 5	4.0
MUI 3464B	Piano jazz 6	4.0
MUI 3474A	Saxophone jazz 5	4.0
MUI 3474B	Saxophone jazz 6	4.0
MUI 3484A	Trompette jazz 5	4.0
MUI 3484B	Trompette jazz 6	4.0
MUI 3494A	Violon jazz 5	4.0
MUI 3494B	Violon jazz 6	4.0
MUI 3524A	Trombone jazz 5	4.0
MUI 3524B	Trombone jazz 6	4.0
MUI 3534A	Contrebasse jazz 5	4.0
MUI 3534B	Contrebasse jazz 6	4.0

Bloc 70G Grands ensembles

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1365	Chorale jazz	1.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0

Bloc 70H Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1423	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1424	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0
MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 1551	Jam-Session 1	2.0
MUE 1552	Jam-Session 2	2.0
MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 1641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1642	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1643	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1644	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1645	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0
MUE 1646	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

Bloc 70I Sciences et technologies de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0

1-615-4-1 version 03 (H25)

Mineure en musiques numériques

Certificat

Objectifs

Ce programme s'adresse essentiellement aux non musiciens qui étudient dans le domaine des arts, de la sociologie et des autres sciences humaines; aux étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation dans un autre domaine - en particulier les étudiants faisant un double DEC peuvent être intéressés par cette possibilité -; aux étudiants étrangers provenant d'une unité où la musicologie est insérée dans un cursus en art, lettres et sciences humaines.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- présenter un portfolio (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
- Le portfolio doit être constitué :
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et/ou l'expérience acquises dans le domaine des musiques numériques;
  - d'une lettre de présentation de deux pages;
  - des relevés de notes du candidat.

  Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (formation et expérience acquises dans le domaine des musiques numériques), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Le candidat peut également y préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure dans une autre discipline en vue de l'obtention d'un baccalauréat par cumul. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en musiques numériques 1-615-4-1 version 03 (H25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0

Bloc 70B Électroacoustique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.

Cours	Titre	CR
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1330	Enregistrement: fondements et techniques	3.0
MUS 1331	Enregistrement en studio et mixage	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0

Bloc 70C Informatique musicale et médiatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

Bloc 70D Culture musicale et artistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Bloc 70E Musique d'ensemble

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 1621	Ensemble électroacoustique 1	2.0
MUE 1622	Ensemble électroacoustique 2	2.0
MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0

1-615-4-2 version 00 (A18)

Mineure en musiques, histoire et sociétés

Certificat

Objectifs

- Former au domaine musical et aux matières essentielles à l'étude de la musique des étudiants qui n'ont pas reçu de formation académique en musique;
- sensibiliser les étudiants provenant d'autres disciplines aux diverses approches du phénomène musical (notamment esthétique, sociologie, ethnomusicologie, histoire);
- offrir la possibilité d'une pratique musicale d'ensemble ou individuelle (chorale, clavier).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Dans le cadre de cette mineure, le candidat peut préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en musiques, histoire et sociétés. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en musiques, histoire et sociétés 1-615-4-2 version 00 (A18)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme comporte 30 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0

Bloc 70B Histoire des musiques occidentales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0

Bloc 70C Musiques et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2450	Historiographique musicale et analyse	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

Bloc 70D Théories et pratique musicales

Option - Minimum 0 crédits, maximum 9 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1363	Chorale jazz	1.0
MUE 1364	Chorale jazz	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0

1-615-5-0 version 00 (A18)

Certificat en musique et arts

Certificat

Objectifs

Les objectifs pédagogiques du programme sont les suivants:

- Favoriser la connaissance mutuelle des deux disciplines soeurs que sont l'histoire de la musique et l'histoire de l'art.
- Penser l'interdisciplinarité entre musique et histoire de l'art dans une perspective comparatiste des objets et des méthodes historiques.
- Relier l'étude de musique à des perspectives épistémologiques plus larges en sciences humaines.
- Apprendre à construire un discours interartistique en vue d'activités de médiations culturelles intégrant la musique et l'art.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- soumettre une lettre de présentation (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de trois pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Dans le cadre de ce certificat, le candidat peut préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en musique et arts. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en musique et arts 1-615-5-0 version 00 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0

Bloc 70B Histoire de la musique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0

Bloc 70C Musique et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

Bloc 70D Histoire de l'art

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0
HAR 3450	Économie de l'art	3.0

1-620-1-1 version 05 (A23)

Baccalauréat en musique – Écriture

Baccalauréat en musique (B. Mus.)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté de musique appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale*.
- présenter un portfolio (voir **Remarques**)
- rencontrer le comité d'admission en entrevue *

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **B2** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que celle de la prestation à l'entrevue constituent les critères de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS 1315 Initiation à la théorie musicale, MTE 1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique , respectivement).Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 donnant accès aux cours plus avancés pour chacune de ces matières (voir Guide des étudiants). Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Le portfolio doit être constitué :
  - de deux à quatre travaux d'écriture (harmonie et/ou contrepoint); il est possible d'y ajouter une ou deux compositions (partitions et enregistrements ou simulations);
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique;
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquises dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude des dossiers d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition instrumentale est soit classique (deux pièces au choix, avec ou sans partition) soit jazz (un standard jazz et une improvisation dans une structure de blues). Des répertoires-types d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit :
  - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel **il souhaiterait travailler;**
  - remplir le formulaire « Frais audition et/ou entrevue » en ligne
  - déposer, en format PDF, les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission mentionnés ci-haut, la journée même de l'envoi de la demande d'admission, dans la boîte de dépôt.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de Baccalauréat pourra demander un changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 *Solfège dictée 1* et *2* en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Baccalauréat en musique – Écriture 1-620-1-1 version 05 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation cordes (segment 70)
- orientation cuivres (segment 71)
- orientation bois (segment 72)
- orientation instruments anciens (segment 73)
- orientation claviers (segment 74)
- orientation chant et autres instruments (segment 75)
- orientation jazz (segment 76).

LÉGENDE
CR : crédit

1-620-2-0 version 00 (H18)

Majeure en écriture musicale

Diplôme

Objectifs

Ce programme combine la pratique continue de l'écriture à l'analyse du répertoire musical occidental. Le volet pratique de cette formation est central. L'étudiant écrit de la musique sur une base hebdomadaire et ses travaux sont corrigés et commentés par ses professeurs. Dans le cadre d'ateliers en petits groupes, ses contrepoints, harmonisations, orchestrations et exercices libres sont joués, analysés et discutés. Le programme donne aussi à l'étudiant la possibilité de suivre des cours d'arrangement jazz, de composition et de direction d'orchestre.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- présenter un portfolio ***** (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission ******.
- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée musicale (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir **Remarques**)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

***** Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant unique d'au minimum 50 $ pour l'audition ou l'entrevue, quel que soit leur nombre (la somme déboursée demeure la même que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables.

****** Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats du test, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés. Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 *Analyse musicale 1* et *2*, MTE1110-1111 *Contrepoint 1* et *2*, MTE1220-1221 *Harmonie 1* et *2* donnant accès aux cours plus avancés pour chacune des matières (voir le Guide des étudiants). Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la Faculté de musique.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- Le portfolio doit être constitué :
  - de deux à quatre travaux d'écriture (harmonie et/ou contrepoint); il est possible d'y ajouter une ou deux compositions (partitions et enregistrements ou simulations);
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique;
  - d'une lettre de présentation devant comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquises dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude des dossiers d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
  - des relevés de notes du candidat.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue »
  - déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours de chorale et d'orchestre du bloc 01F.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en écriture musicale. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en écriture musicale 1-620-2-0 version 00 (H18)

Ce programme totalise 60 crédits : 30 crédits obligatoires, 30 à option et 0 au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits

Cours	Titre	CR
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0

Bloc 70B Écriture et techniques de composition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 1403	Composition contemporaine 1	3.0
MTE 1404	Composition contemporaine 2	3.0
MTE 2110	Contrepoint 3	3.0
MTE 2111	Contrepoint 4	3.0
MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0
MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0
MTE 3117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0
MUS 3314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 3315X	Musique visuelle 2	3.0

Bloc 70C Analyse musicale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0

Bloc 70D Histoire de la musique et théories

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1245	Esthétique musicale	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0

Bloc 70E Outils professionnels et de communication

Option - Minimum 0 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
MUS 3127X	Création de maquettes MIDI orchestrales	3.0
PLU 2800U	Stage RECI en musique	3.0

Bloc 70F Pratique instrumentale et vocale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1443	Orchestre	2.0
MUE 1444	Orchestre	2.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0
MUI 2162A	Connaissance du clavier 3	2.0
MUI 2162B	Connaissance du clavier 4	2.0

1-620-4-0 version 01 (A17)

Mineure en écriture musicale

Certificat

Objectifs

Le programme de mineure en écriture musicale amène l'étudiant à :

- mettre en relation l'audition, l'écriture et l'analyse musicale;
- mettre en oeuvre les éléments du langage musical de façon rigoureuse et cohérente;
- développer l'habileté à écrire rapidement tout en maintenant un souci de qualité musicale;
- développer sa connaissance du répertoire musical;
- développer son imagination musicale ainsi que ses capacités d'analyse.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- passer les tests de classement de la Faculté de musique appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture(voir **Remarques**)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale *****
- présenter un portfolio ***** (voir **Remarques**)
- se présenter à une entrevue après convocation du comité d'admission ******.

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

***** Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que le candidat passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

****** Suite à une première évaluation du dossier, le comité d'admission convoquera les candidats qu'il souhaite rencontrer en entrevue. Le comité d'admission se réserve le droit de refuser une candidature suite à l'évaluation du portfolio et de ne pas rencontrer le candidat. Toutefois, il est en mesure de proposer une contre-offre si celle-ci semble pertinente.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Critères de sélection

La qualité du portfolio soumis ainsi que la prestation à l'entrevue, si convoqué par le comité d'admission, constituent les critères de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS 1315 Initiation à la théorie musicale, MTE 1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique , respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 donnant accès aux cours plus avancés pour chacune de ces matières (voir Guide des étudiants). Des exemples de tests théoriques sont disponibles sur le site de la site de la Faculté de musique.
- Le portfolio doit être constitué :
  - de deux à quatre travaux d'écriture (harmonie et/ou contrepoint); il est possible d'y ajouter une ou deux compositions (partitions et enregistrements ou simulations)
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat.
- Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (la formation et l'expérience acquise dans le domaine de la musique), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- Pour compléter sa demande d'admission, le candidat doit :
  - remplir en ligne le formulaire « Frais audition et/ou entrevue et/ou test » et ce, dès le dépôt de sa demande d'admission.
  - déposer, les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de Baccalauréat pourra demander un changement de programme.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Temps plein
À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Temps partiel
À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en écriture musicale. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en écriture musicale 1-620-4-0 version 01 (A17)

La mineure comprend 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1110	Contrepoint 1	3.0
MTE 1111	Contrepoint 2	3.0

Cours	Titre	CR
MTE 1220	Harmonie 1	3.0
MTE 1221	Harmonie 2	3.0

Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
MCT 3011	Composition tonale 1	3.0
MCT 3012	Composition tonale 2	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0
MTE 1205	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1	3.0
MTE 1206	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2	3.0
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0
MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0
MTE 2116	Instrumentation	3.0
MTE 2117	Orchestration par section	3.0
MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0
MTE 3116	Orchestration symphonique 1	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0
MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0

Bloc 01C Histoire et culture musicale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 3335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0

Bloc 01D Outils professionnels et de communication

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0
MUS 2134	Métiers en musique	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

Bloc 01E Grands ensembles

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0

1-955-4-4 version 00 (A13)

Programme d'accès aux études universitaires en musique

Objectifs

Permettre l'accès aux programmes de baccalauréat de la Faculté de musique aux étudiants hors-Québec qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales (DEC).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Sous réserve de la qualité du dossier et des résultats aux épreuves d'admission, un candidat ne répondant pas à l'une ou l'autre des bases générales d'admissibilité aux programmes réguliers peut être admissible au programme d'accès aux études universitaires en musique s'il possède les connaissances et une expérience appropriées aux études universitaires en musique.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Le cas échéant, la Faculté prescrit les cours à suivre au sein du programme d'accès aux études universitaires en musique. L'admission au programme régulier est conditionnelle à la réussite des cours prescrits.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 8.5 Transfert de cours
Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours réussi dans le cadre du programme Accès-musique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété et permet la poursuite des études au baccalauréat dans un programme de la Faculté de musique.

Structure du programme

Programme d'accès aux études universitaires en musique 1-955-4-4 version 00 (A13)

Le Programme totalise 24 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le segment comporte de 18 à 36 crédits à option.

Bloc 70A Formation en musique

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

NOTE : Pour vous inscrire aux cours MUS 1100I-J, MTE 1100 et MTE 1120, vous devez avoir reçu une prescription à la suite des tests de classement effectués après votre admission.

Cours	Titre	CR
EMU 1310	Technique de direction	1.0
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0
MUE 1281	Chorale	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0
MUE 1361	Chorale jazz	1.0
MUE 1362	Chorale jazz	1.0
MUE 1411	Atelier d'opéra	3.0
MUE 1412	Atelier d'opéra	3.0

Cours	Titre	CR
MUE 1431	Harmonie de concert	2.0
MUE 1432	Harmonie de concert	2.0
MUE 1441	Orchestre	2.0
MUE 1442	Orchestre	2.0
MUE 1451	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1452	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1453	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1454	Choeur d'opéra	1.0
MUE 1481	Choeur d'opéra	2.0
MUE 1482	Choeur d'opéra	2.0
MUI 1323A	Instrument 1	3.0
MUI 1323B	Instrument 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0
MUS 1100I	Apprentissage auditif tonal 1	3.0
MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0

Bloc 70B Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0

Cours	Titre	CR
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0

Bloc 70C Cours de langues

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté de pharmacie

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-670-1-0 Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques PHM-4
1-675-1-1 Doctorat de 1er cycle en pharmacie PHM-11
1-675-1-2 Programme de qualification en pharmacie PHM-21
1-675-1-8 Programme d'actualisation de formation en pharmacie PHM-25

FACULTÉ DE PHARMACIE

Information à jour le 24 juillet 2025

Introduction

La Faculté de pharmacie offre des programmes de premier cycle donnant accès à la profession de pharmacien et aux carrières dans le domaine du développement du médicament. Le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) prépare l'étudiante et l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. Pour les pharmaciennes et pharmaciens formés à l'étranger, la Faculté offre un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec (programme de qualification en pharmacie). Le programme de baccalauréat en sciences biopharmaceutiques vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi post commercialisation. Cette formation ne mène pas à la pratique de la profession de pharmacien.

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciennes et pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheuses et chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des quatre axes de recherche de la Faculté : découverte et validation des cibles thérapeutiques, pharmacométrie et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations, ainsi que formulation et analyse du médicament.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale
Université de Montréal
Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
www.pharm.umontreal.ca

Direction

Doyen : Simon de Denus

Vice-doyenne aux études en pharmacie et à la vie étudiante : Nathalie Letarte

Vice-doyenne à la recherche et aux études en sciences pharmaceutiques : Marie Lordkipanidzé

Vice-doyenne aux affaires professorales et internationales : Lucie Blais

Secrétaire de faculté : Grégoire Leclair

Directrice administrative : Sylvie Gagnon

Directrice aux études et à la planification : Mylène Héroux

1-670-1-0 version 05 (A24)

Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques intègre, dans une démarche théorique et pratique, les sciences biopharmaceutiques et les sciences de base et leurs applications, ainsi que les processus et étapes du développement pré-clinique et clinique du médicament. Il vise à donner à l'étudiant une solide formation à la fois générale et fondamentale dans le domaine du médicament. Le développement de compétences spécifiques et transversales ciblées fait partie intégrante de la démarche de formation.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

- à la demande de la Faculté, se présenter à une ou plusieurs entrevues.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil pour toutes les catégories de candidats est limitée

- Pour les collégiens et les universitaires : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser à la faculté pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 29.5 crédits en 1re année, 30.5 crédits en 2e année, et 30.0 crédits en 3e année, pour un total de 90 crédits.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1re année : cours obligatoires du bloc 70A;
- 2e année : cours obligatoires du bloc 70B;

- 3e année : 12 crédits de cours obligatoires du bloc 70C, 3 crédits du bloc 70D et 15 crédits parmis les blocs 70E, 70F ou 70Z.

Au cheminement régulier</b, l'étudiant doit être inscrit à un des cours suivants: SBP 3440 ou SBP 3610 pour pouvoir suivre le cours PHM 6077 (2 crédits) du bloc 70F.</p>

Cheminement Honor
Pour être inscrit au stage du *Cheminement Honor* (SBP 4001 du bloc 70F) l'étudiant doit :

- avoir complété 60 crédits du programme
- avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5
- démontrer un intérêt pour les études supérieures
- avoir reçu l'approbation de l'autorité compétente.

Pour s'inscrire au stage du *Cheminement Honor* (SBP 4001 du bloc 70F) l'étudiant doit suivre le cours concomitant PHM 6077 (2 crédits) du bloc 70F.

Pour s'inscrire au stage du *Cheminement international* (SBP 3500E du bloc 70F), l'étudiant doit avoir complété 60 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0. De plus, il doit avoir reçu l'approbation de l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue - stages

- L'étudiant absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage.
- Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.
- Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener à l'échec, mention au dossier.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Application des normes de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de premier cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement Honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme ou la mention *Cheminement international* si l'étudiant a réussi son stage à l'étranger prescrit pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,0 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques 1-670-1-0 version 05 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 3 cheminements: le Cheminement régulier, le Cheminement Honor ou le Cheminement international.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires, de 12 à 18 crédits à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Première année

Obligatoire - 29.5 crédits.

Cours	Titre	CR
SBP 1000	Découverte et développement du médicament et orientation	1.0
SBP 1012	Chimie pour sciences biopharmaceutiques 1	2.5
SBP 1030	Chimie pour sciences biopharmaceutiques 2	3.0
SBP 1100	Physiopathologie du corps humain 1	2.0
SBP 1101	Physiopathologie du corps humain 2	2.0
SBP 1110	Pharmacologie 1	2.0
SBP 1111	Pharmacologie 2	2.0
SBP 1130	Biochimie et biologie cellulaire	3.0
SBP 1150	Éléments de biologie moléculaire et de génomique	2.5
SBP 1300	Statistiques pour sciences biopharmaceutiques 1	2.0
SBP 1301	Statistiques pour sciences biopharmaceutiques 2	2.0
SBP 2028	Laboratoire de biologie moléculaire pour sciences biopharmaceutiques	1.5
SBP 2031	Pharmacocinétique	4.0

Bloc 70B Deuxième année

Obligatoire - 30.5 crédits.

Cours	Titre	CR
SBP 2015	Laboratoire de chimie pour sciences biopharmaceutiques	1.5
SBP 2041	Biopharmacie et formulation	3.0
SBP 2045	Laboratoire de technologie pharmaceutique 1	1.0
SBP 2052	Innocuité préclinique et toxicité	2.0
SBP 2100	Physiopathologie du corps humain 3	3.0
SBP 2110	Pharmacologie 3	4.0
SBP 2310	Développement du médicament 1	3.0
SBP 2320	Développement du médicament 2	3.0
SBP 2330	Développement du médicament 3	4.0
SBP 2340	Développement du médicament 4	3.0
SBP 2350	Déontologie de la recherche clinique	1.0
SBP 3016	Projet d'intégration : notions et compétences 1	2.0

Bloc 70C Troisième année

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SBP 3045	Projet d'intégration : notions et compétences 2	2.0
SBP 3050	Sciences des données en sciences pharmaceutiques	2.0
SBP 3060	Entrepreneuriat en développement du médicament	2.0
SBP 3601	Thérapies avancées 1	3.0
SBP 3602	Thérapies avancées 2	3.0

Bloc 70D Cours d'approfondissement des compétences

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SBP 3100	Approches expérimentales des cibles thérapeutiques	3.0
SBP 3200	Formulations pharmaceutiques d'avant-garde	3.0
SBP 3300	Pharmacométrie et gestion de l'essai clinique	3.0
SBP 3401	Médicament et santé des populations : enjeux	3.0

Bloc 70E Propre au cheminement régulier

Option - maximum 15 crédits.

Cheminement régulier - 15 crédits. Cheminement Honor et cheminement International : 0 crédits. À l'intention des étudiants au cheminement régulier, l'étudiant doit être inscrit à un des cours suivants: SBP 3440 ou SBP 3610 pour pouvoir suivre le cours PHM 6077 (2 crédits) du bloc 70F.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
PHL 3300	Travaux pratiques en pharmacologie	3.0
PHM 6032	Pharmacoéconomie	3.0
PHM 6156A	Atelier thématique	1.0
SBP 3420	Introduction à la cosmétologie	2.0
SBP 3440	Sujets spéciaux 1	3.0
SBP 3500	Stage en milieu de travail	15.0

Bloc 70F Propre aux cheminements honor et international

Option - maximum 15 crédits.

Cheminement Honor : 15 crédits (PHM6077 et SBP4001). Cheminement international : 15 crédits (SBP3500E).

Cours	Titre	CR
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0
SBP 3500E	Stage hors-pays en sciences biopharmaceutiques	15.0
SBP 4001	Projet de recherche Honor	13.0

1-675-1-1 version 06 (A16)

Doctorat de premier cycle en pharmacie

Doctorat de 1er cycle en pharmacie (Pharm. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat en pharmacie vise à former des pharmaciens aptes à :

- Prodiguer des soins pharmaceutiques de haute qualité en accordant la priorité aux patients et en aidant chacun à prendre en charge ses besoins de santé;
- Jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, à titre d'intervenant de première ligne
- Travailler en étroite collaboration avec les autres professionnels de la santé selon une approche interdisciplinaire
- Favoriser le développement et la reconnaissance sociale de sa profession.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
  - Réussir l'examen CASPer (voir **Remarques**).
  - Sur demande, se présenter à une entrevue en personne.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent.
- **Universitaire** :
  - toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
  - ou
  - toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.
- **Francophone hors Québec** : toute personne francophone résidente d'une province canadienne qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de santé.
- **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :
  - **Membre des Premières Nations** :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - **Bénéficiaire Inuit** : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - **Membre de la Nation Métis** : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- **Candidat des communautés noires** : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie entre les différentes catégories de candidats.

- Pour les collégiens et les universitaires : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.
- Pour les candidats des communautés noires ou des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada, des places peuvent être attribuées selon la qualité des dossiers à des candidats qui n'ont pas été sélectionnés dans un autre contingent.
- Parmi les candidats admis, un maximum de sept places peut être attribué, par entente intergouvernementale, à des candidats francophones hors-Québec (quatre des provinces maritimes, trois de l'Ontario).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- **Pour les collégiens et les universitaires** :
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Lors de l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
  - La Faculté se réserve le droit de convoquer certains candidats à une entrevue en français en personne si jugé nécessaire par le Comité d'admission. Cette entrevue peut être éliminatoire.
  - Un score global est établi pour chaque candidat selon la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Une liste d'excellence est établie en fonction des scores globaux des candidats aux fins de la sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.
- **Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - L'excellence du dossier scolaire et les résultats de l'examen CASPer constituent les critères de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon des scores globaux intermédiaires établis en appliquant la pondération suivante :
    - Dossier scolaire : 80 %
    - Examen CASPer : 20 %
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

- **Examen CASPer[MC]**
  - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
  - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
  - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
  - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
  - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- **Exigences du programme**
  - Dans les délais prévus par le programme, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, attester de la réussite d'un cours de Réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par la Faculté et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des pharmaciens du Québec selon les exigences en vigueur au début de l'année universitaire. La documentation nécessaire est fournie à l'étudiant par la Faculté.
  - L'acquisition d'un ordinateur portable est requise dès l'entrée dans le programme. Consulter le site Internet de la Faculté (pharm.umontreal.ca) au sujet du modèle et de la configuration requis.
  - Des frais institutionnels obligatoires sont exigés à partir de la 2e année du programme.
- **Les stages**
  - Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la grande région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par la Faculté et est expliqué aux étudiants au cours de leur première année.
  - Les stages PHA 1510 et PHA 2510 des deux premières années sont effectués soit en mai, soit en juin (une moitié de la cohorte en mai, l'autre moitié en juin).
- Advenant que vos cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera votre dossier pour s'assurer que vous avez conservé les connaissances scientifiques de base suffisantes pour entreprendre vos études.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- **Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté de pharmacie.
    - L'entrevue est faite en français et pourra être virtuelle ou en personne à la Faculté.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- **Pour les candidats provenant des régions éloignées**
  - Afin de faciliter l'accès à la formation en pharmacie aux candidats des régions éloignées, une bonification de 1 point à la cote de rendement collégiale (CRC) est accordée aux candidats qui ont terminé leurs études de 5e secondaire dans une école située dans l'une des régions suivantes :
    - Abitibi-Témiscamingue
    - Bas-Saint-Laurent
    - Côte-Nord
    - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
    - Nord-du-Québec

- Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James
- nord de la région des Laurentides
- partie ouest du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- parties ouest et nord de l'Outaouais
- partie nord de la Mauricie

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 44 crédits en 1re année, 42 crédits en 2e année, 40 crédits en 3e année et 38 crédits en 4e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1re année : cours du segment 01
- 2e année : cours du segment 02
- 3e année : cours du bloc 03A et 03B obligatoirement et 3 crédits de cours du bloc 03C ou 03D. Ou bien, pour le Cheminement Honor: cours du bloc 03V obligatoirement
- 4e année : cours du segment 70.

L'inscription à un cours du bloc 03D est réservée aux étudiants qui ont complété 87 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2e cycle.
L'inscription aux cours du bloc 03V est réservée aux étudiants qui ont reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au Cheminement Honor.

Cheminement honor
Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 87 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme, notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue

- Dans le cas des cours de laboratoires de pratique professionnelle (PHA 1311, 1320, 2310, 2320, 3310 et 3323), lorsque l'étudiant s'est absenté pour un motif jugé acceptable et qu'il s'avère impossible de combler les absences, la Faculté peut imposer la reprise du cours.
- Dans le cas des stages en pratique pharmaceutique, (PHA 1510, 2510, 4510T, 4520T, 4530, 4540 et 4550) l'étudiant, absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage. Dans le cas d'absences motivées, qu'elles soient prolongées ou répétées, l'étudiant doit combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener à l'échec, mention au dossier.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Application des normes de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme
En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au doctorat en pharmacie (Pharm. D.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

Note
Le trimestre d'automne débute en août. Pour les quatre années, le trimestre d'hiver se termine entre la mi-mai et la fin août, selon les années.

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en pharmacie 1-675-1-1 version 06 (A16)

Le doctorat comporte 164 crédits dans son Cheminement général et 177 crédits dans son Cheminement Honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Cours de 1re année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 1110	Fonctionnement normal du corps humain 1	2.0
PHA 1120	Fonctionnement normal du corps humain 2	2.0
PHA 1130	Fonctionnement normal du corps humain 3	4.0
PHA 1140	Fonctionnement normal du corps humain 4	3.0
PHA 1210	Le pharmacien, professionnel de la santé	2.0
PHA 1215	Le pharmacien et la loi	2.0
PHA 1311	Laboratoire - pratique professionnelle 1	2.0
PHA 1416A	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1A	3.0

Bloc 01B

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
PHA 1150	LADMER 1 - Médicament en dose unique	4.0
PHA 1160	LADMER 2 - Médicament en doses multiples	3.0
PHA 1170	LADMER 3 - Médicaments en interaction	2.0
PHA 1180	Soins pharmaceutiques : immunologie	3.0
PHA 1220	Le pharmacien et le patient	2.0
PHA 1320	Laboratoire - pratique professionnelle 2	3.0
PHA 1416B	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1B	2.0
PHA 1510	Pratique pharmaceutique communautaire 1	4.0

Segment 02 Cours de 2e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 2110	Soins pharmaceutiques : hématologie, néphrologie	4.0
PHA 2121	Soins pharmaceutiques : infectiologie 1	5.0
PHA 2140	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie	4.0
PHA 2210	Le pharmacien et le savoir scientifique	3.0
PHA 2310	Laboratoire - pratique professionnelle 3	3.0

Bloc 02B

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
PHA 2131	Soins pharmaceutiques : infectiologie 2	1.0
PHA 2150	Soins pharmaceutiques : cardiologie 1	4.0
PHA 2160	Soins pharmaceutiques : cardiologie 2	4.0
PHA 2170	Soins pharmaceutiques : endocrinologie	3.0
PHA 2220	Le pharmacien-conseil	3.0
PHA 2320	Laboratoire - pratique professionnelle 4	3.0
PHA 2510	Pratique en établissement de santé 1	4.0

Segment 03 Cours de 3e année

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 37 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Cheminement Honor: Les étudiants devront s'inscrire au cours du Bloc 03V et suivre dans le Bloc 03C les cours suivants: PHM 6077 (2 crédits) et PHA 3603 (1 crédit).

Bloc 03A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
PHA 3120	Soins pharmaceutiques : pneumologie, rhumatologie	4.0
PHA 3130	Soins pharmaceutiques : obstétrique-gynéco, urologie, ORLO	4.0
PHA 3160	Soins pharmaceutiques : psychiatrie, toxicomanie	3.0
PHA 3180	Soins pharmaceutiques : infectiologie 3	2.0
PHA 3210	Le pharmacien et la communauté	4.0
PHA 3310	Laboratoire - pratique professionnelle 5	2.0
PHA 3416	Services à la communauté	1.0

Bloc 03B

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 3140	Soins pharmaceutiques : dermatologie	3.0
PHA 3150	Soins pharmaceutiques : neurologie	3.0
PHA 3170	Soins pharmaceutiques : oncologie	3.0
PHA 3190	Soins pharmaceutiques : infectiologie 4	1.0
PHA 3220	Le pharmacien gestionnaire	3.0
PHA 3323	Laboratoire de pratique professionnelle 6	3.0

Bloc 03C

Option - Maximum 3 crédits.

Pour suivre le cours PHM 6077 (2 crédits), l'étudiant doit être inscrit au cours PHA 3603 (1 crédit).

Cours	Titre	CR
PHA 3603	Problèmes pharmaceutiques 3	1.0
PHA 3604	Problèmes pharmaceutiques 4	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 2282	Problèmes pharmaceutiques 1	2.0
PHM 6077	Fondements, méthodologie de la recherche	2.0

Bloc 03D

Option - Maximum 3 crédits.

L'inscription à un cours du bloc est réservée aux étudiants qui ont complété 86 crédits du programme.

Cours	Titre	CR
PHM 6010	Développement du médicament	3.0
PHM 6300	Gestion en pharmacie : équipe de travail	1.0
PHM 6424W	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie	1.0
PHM 6429W	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie	1.0
PHM 6433W	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie	1.0
PHM 6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant	3.0
PHM 6504	Pharmacothérapie gériatrique	3.0

Cours	Titre	CR
PHM 6505	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne	3.0
PHM 6513	Le pharmacien et l'aide humanitaire	3.0
PHM 6514	Soins pharm. urgence et soins critiques	3.0
PHM 6515	Soins pharmaceutiques pédiatriques	3.0
PHM 6893	Gestion des opérations en pharmacie	1.0
PHM 6896	Service à la clientèle en pharmacie	1.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0

Bloc 03V

Option - Maximum 13 crédits.

Pour s'inscrire au Cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété 86 crédits du programme d'études, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au Cheminement Honor. Pour s'inscrire au Bloc 03V, l'étudiant doit suivre le cours PHM 6077 (2 crédits) et le cours PHA 3603 (1 crédit).

Cours	Titre	CR
SBP 4001	Projet de recherche Honor	13.0

Segment 70 Cours de 4e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 38 crédits.

Cours	Titre	CR
PHA 4410	Activités d'intégration en pharmacie 6	6.0
PHA 4510T	Pratique pharmaceutique communautaire 2	8.0
PHA 4520T	Pratique pharmaceutique communautaire 3	8.0

Cours	Titre	CR
PHA 4530	Pratique en établissement de santé 2	8.0
PHA 4540	Pratique en établissement de santé 3	4.0
PHA 4550	Stage à thématique optionnelle	4.0

1-675-1-2 version 03 (A21)

Qualification en pharmacie

Attestation

Objectifs

Le programme de qualification en pharmacie vise à fournir la formation complémentaire requise aux titulaires d'un diplôme en pharmacie acquis à l'étranger afin qu'ils soient aptes à prodiguer des soins pharmaceutiques de qualité, à jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, en collaboration avec les autres professionnels de la santé, ainsi qu'à promouvoir et à assurer un usage optimal des médicaments pour améliorer la qualité des soins.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire d'un diplôme universitaire en pharmacie obtenu hors Canada.

et

- satisfaire aux conditions suivantes
  - avoir complété le processus auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) qui inclut :
    - 1) d'obtenir une prescription écrite de cours et
    - 2) de soumettre un avis valide de la Direction de l'admission et du perfectionnement relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
  - réussir l'examen CASPer en français (voir la rubrique **Remarques**)
  - se présenter à une entrevue

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Catégories de candidats

- **Candidat régulier** : toute personne admissible qui a la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.
- **Candidat international** : toute personne admissible qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Un étudiant international admis doit obtenir un permis d'études et un permis de travail stage coop. Pour connaître les démarches, voir UdeM International/programme d'études de plus de six (6) mois.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 30 places et est répartie entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

- Les candidats dont le dossier scolaire et les résultats à l'examen CASPer en français sont jugés satisfaisants sont convoqués à une entrevue qui peut être éliminatoire. L'examen CASPer doit être passé en français.
- Une liste d'excellence est établie en fonction du dossier scolaire, des résultats à l'examen CASPer en français et de l'entrevue aux fins de sélection finale de ceux qui recevront une offre d'admission.

Remarques

- **Examen CASPer^{MC} en français**
  - L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit passer l'examen CASPer en français avant la date limite indiquée à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
  - Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats (VotreAltus.com). Des frais sont à prévoir.
  - Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
  - Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
  - L'examen CASPer peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante : admission.umontreal.ca/examen-casper
- **Exigences du programme**
  - Dès le début de ses études au programme de qualification, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, attester d'un cours de Réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par la Faculté et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des pharmaciens du Québec selon les exigences en vigueur au début de l'année universitaire. La documentation nécessaire est fournie à l'étudiant par la Faculté.
  - L'acquisition d'un ordinateur portable est requise dès l'entrée dans le programme. Consulter le site web de la Faculté (pharm.umontreal.ca) au sujet du modèle et de la configuration requis.
- Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la grande région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par la Faculté et est expliqué aux étudiants au cours du premier trimestre d'études
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 1.1 Année académique
Pour les fins du programme, une année académique s'étend sur trois (3) trimestres successifs et dans l'ordre : automne, hiver, été.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux cours des blocs suivants :

- Bloc 70A, Bloc 70B, Bloc 70C et Bloc 70D

L'inscription tient compte de la prescription émise par le comité d'admission à la pratique de l'Ordre des pharmaciens du Québec en vertu duquel l'étudiant peut se voir imposer des cours préalables.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 6.13 a) iv)Suspension de l'inscription à un programme
La suspension d'inscription au programme pourrait être recommandée par le doyen ou l'autorité compétente afin que l'étudiant puisse compléter et réussir des cours de mise à niveau, en maintenant une moyenne minimale de 2,0 pour l'ensemble de ces cours, si ceux-ci étaient prescrits par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Art. 11.2 d) Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative annuelle sera calculée au terme du trimestre d'été, soit à la fin de la 1re année du programme.

Art. 13.4 a) Applications - Reprise d'un cours d'un programme à promotion par année
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
Les dispositions relatives à la probation prévues dans le Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès
L'étudiant doit développer ses compétences professionnelles et ses domaines de compétences par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté. Un référentiel de compétences est mis à la disposition des étudiants afin d'expliquer les attentes pour chacune des compétences.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

- La réussite du programme donne droit à un Diplôme de qualification en pharmacie.
- Conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien de l'Ordre des pharmaciens du Québec, le titulaire du Diplôme est réputé avoir une formation équivalente au programme d'études de pharmacie d'une université québécoise après avoir complété 600 heures de stage d'internat ou en avoir obtenu une équivalence partielle ou totale de l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- Le titulaire du Diplôme est également admissible aux programmes de 2e cycle tels que la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) option Pratique en établissement de santé ou Option ambulatoire.

Structure du programme

Qualification en pharmacie 1-675-1-2 version 03 (A21)

Le programme comporte 64 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de soins pharmaceutiques

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
PAP 1131	Soins pharmaceutiques : infectiologie	3.5
PAP 1132	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie	2.5
PAP 1133	Soins pharmaceutiques : dermatologie	1.5
PAP 1134	Soins pharmaceutiques : population spéciale	1.0
PAP 1135	Soins pharmaceutiques : hémato-cardiologie	2.5
PAP 1136	Soins pharmaceutiques : cardiologie	2.0
PAP 1137	Soins pharmaceutiques : néphrologie-endocrinologie	3.0
PAP 1138	Soins pharmaceutiques : rhumatologie-pneumologie	3.0
PAP 1139	Soins pharmaceutiques : psychiatrie	2.0
PAP 1140	Soins pharmaceutiques : gynéco-uro-ophtalmologie	1.5
PAP 1141	Soins pharmaceutiques : neurologie	2.5
PAP 1142	Soins pharmaceutiques : oncologie	2.0

Bloc 70B Cours complémentaires en pharmacie

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
PAP 1221	Processus LADMER	2.5
PAP 1222	Savoirs scientifiques en pharmacie	1.0
PAP 1223	Gestion pratique et opérations en pharmacie	2.0
PAP 1224	Législation et normes en pharmacie	2.5
PAP 1225	Consultations en pharmacie 1	2.0
PAP 1226	Consultations en pharmacie 2	2.5
PAP 1227	Éthique en pharmacie	0.5

Bloc 70C Laboratoire de pratique professionnelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PAP 1301	Laboratoire de pratique professionnelle 1	1.5
PAP 1305	Laboratoire de pratique professionnelle 2	1.5
PAP 1310	Laboratoire de pratique professionnelle 3	1.5
PAP 1315	Laboratoire de pratique professionnelle 4	1.5

Bloc 70D Stages

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PAP 3500	Introduction : stage pharmacie communautaire	4.0
PAP 3505	Stage en établissement de santé	4.0
PAP 3510	Stage en pratique de la pharmacie communautaire 1	4.0
PAP 3515	Stage en pratique de la pharmacie communautaire 2	6.0

1-675-1-8 version 00 (A03)

Programme d'actualisation de formation en pharmacie

Attestation

Objectifs

Sans objet

Règlements des études – dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est d'un trimestre et la scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 16.1 Exclusion
Un étudiant qui échoue, avant la reprise, à trois cours ou plus ou à des cours totalisant neuf crédits ou plus sera en situation d'exclusion du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
Le programme ne peut donner droit à un certificat.

Université de Montréal

Structure de programme

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de la Faculté en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

Université de Montréal

et du monde.

Faculté des sciences de l'éducation

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-820-1-0 Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement au primaire - Montréal..... FSE-5
1-820-1-9 Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement au primaire - Laval FSE-10
1-821-1-0 Baccalauréat en enseignement du français langue seconde..... FSE-15
1-822-1-0 Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé.....FSE-21
1-827-1-8 Programme d'actualisation de formation en enseignement FSE-28
1-827-7-0 Microprogrogramme de 1er cycle de qualification en enseignement.....FSE-30
1-828-1-0 Baccalauréat en enseignement des sciences et des technologies au secondaire.. FSE-32
1-834-1-2 Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire..... FSE-40
1-835-1-5 Baccalauréat en enseignement du français au secondaire FSE-47
1-835-1-9 Baccalauréat en enseignementde la culture et de la citoyenneté québécoise.....FSE-53
1-841-1-0 Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire.....FSE-59
1-857-1-0 Baccalauréaten enseignement en adaptation scolaire - Montréal.....FSE-65
1-857-1-9 Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - Laval.....FSE-71

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Information à jour le 20 août 2025

Introduction

La Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) voit le jour le 17 mars 1965, dans la foulée du rapport Parent et de la création du ministère de l'Éducation. La FSÉ comprend aujourd'hui trois départements : le Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ), le Département de didactique (DID) et le Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA). La gestion des programmes de formation initiale en enseignement est assumée par le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM). Le dynamisme de la FSÉ est assuré par le travail de son corps professoral, des personnes chargées de cours et superviseures de stage qui y interviennent, ainsi que par son personnel administratif. Toutes et tous déploient des efforts soutenus pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants. La FSÉ se distingue par ses nombreuses activités de recherche, dont les résultats sont diffusés dans les milieux scolaires. De plus, la FSÉ se démarque par la qualité de la formation qu'elle dispense et les innovations pédagogiques qui la caractérisent. Enfin, la FSÉ est engagée dans sa communauté, par ses partenariats et son action citoyenne, et ouverte sur l'international.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent-D'Indy
Montréal (Québec) H2V 2S9
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Direction

Doyenne : Ahlem Ammar

Vice-doyenne à la formation initiale en enseignement :
Anne-Marie Émond

Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche :
Cecilia Borges

Vice-doyenne au développement et à la formation continue :
Nathalie Loye

Vice-doyen aux affaires professorales et Secrétaire de faculté :
David D'Arrisso

Directeur administratif : Jean-François Brodeur

Direction d'unités

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) :
Adriana Morales-Perlaza (responsable de la formation pratique)

Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ) : Adriana Morales-Perlaza

Département de didactique (DID) : Rachel Berthiaume

Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA) :
Nathalie Trépanier

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le CFIM assure la gestion des programmes de formation initiale en enseignement suivants :

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire;
- Baccalauréats en enseignement au secondaire;
  - Culture et citoyenneté québécoise
  - Français
  - Mathématiques
  - Sciences et technologies
  - Univers social
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- Baccalauréat en enseignement du français langue seconde;
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire;
- Maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire.
- Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire;
- Microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement;

Pour tous ces programmes, le CFIM collabore avec les trois départements de la FSÉ (AFÉ, DID et PPA). Plusieurs départements de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal interviennent également dans la préparation à l'enseignement au secondaire et à celui du français langue seconde. La formation à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé bénéficie également d'une importante contribution de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine.

Département d'administration et fondement de l'éducation (AFÉ)

Le Département d'AFÉ repose sur une équipe professorale dynamique, composée de personnes aux profils variés et complémentaires. Cette équipe est résolument engagée dans la formation et la recherche, principalement dans les champs suivants :

- L'administration de l'éducation;
- Les fondements de l'éducation;
- L'éducation comparée;
- La mesure et l'évaluation;
- L'enseignement supérieur.

À travers les activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité de son corps professoral, le Département contribue activement à la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation, les enseignants et les directions d'établissement scolaire au premier chef, ainsi qu'à celle des chercheurs en éducation. Il contribue également de manière marquée à la production de nouvelles connaissances qui permettent d'aborder de manière critique les pratiques en éducation et de stimuler l'innovation.

Département de didactique (DID)

Le champ d'études du Département de DID est l'enseignement et l'apprentissage de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, aux ordres primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Prenant toujours en considération les relations enseignant-apprenants-savoir, les professeurs étudient en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines;
- des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA)

Le corps professoral du département de PPA s'intéresse à l'intervention éducative ainsi qu'aux enjeux liés à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation des jeunes et des adultes, et ce, à tous les ordres d'enseignement et dans différents contextes. Il met son expertise à contribution en proposant de nombreux cours de formation initiale et continue aux 1er et 2e cycle pour le corps enseignant, les orthopédagogues et le personnel scolaire, et mène des travaux de recherche reconnus sur le développement et l'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants. Les questions pédagogiques étant au cœur de sa mission, plusieurs problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche de l'équipe professorale, par exemple : la réussite et la persévérance scolaires, la pédagogie interculturelle, les relations entre l'école, la famille et la communauté, la motivation, l'engagement, la bienveillance, la gestion de classe, l'inclusion scolaire et l'accessibilité universelle. Les champs d'études du département sont les suivants :

- La psychopédagogie : le processus d'apprentissage en lien avec divers groupes d'âge au sein de différents contextes sociaux.
- L'orthopédagogie : les difficultés rencontrées par les élèves et les questions liées à leur adaptation scolaire et sociale.
- L'andragogie : les caractéristiques et le processus d'apprentissage de l'adulte, les stratégies d'enseignement et leur impact en divers contextes.

1-820-1-0 version 15 (A23)

Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-820-1-9)

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiante et l'étudiant capable de prendre en charge un groupe d'élèves du préscolaire ou du primaire; de développer une pratique réflexive et autocritique;de recourir aux ressources du milieu, de collaborer avec l'équipe- école et les parents; de réfléchir sur sa pratique et de s'engager dans un processus de formation continue.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et universitaires
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Un cours de mise à niveau en mathématiques est imposé à tous les étudiants inscrits dans le programme. Ce cours est hors programme.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs à défaut de

quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques
Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID1000T mène à l'exclusion.

c) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002. Les cours DID10001/2 et DID10101/2 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10001/2 ou du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités
L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Compétences professionnelles
L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3e et son 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Structure du programme

Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire 1-820-1-0 version 15 (A23)

Ce programme comporte 120 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1111	Les écrits sur les pratiques d'enseignement	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0
ETA 2200	École et environnement social	3.0
ETA 2550	Évaluation: enjeux et pratiques	2.0
ETA 3012	Instruments pour l'évaluation à l'école primaire	2.0

Bloc 70B Intervention éducative

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1300	Apprentissage et développement au préscolaire	3.0
PPA 1363	Gestion de classe	3.0
PPA 2101	L'environnement éducatif à la maternelle	3.0
PPA 2103	Intégration des ressources numériques	2.0
PPA 2200	L'intervention éducative au préscolaire	3.0
PPA 2301	Apprentissage et développement au primaire	3.0
PPA 2368	Régulation de l'enseignement et microenseignement	4.0
PPA 31051	Enseignement différencié et adapté 1	0.0
PPA 31052	Enseignement différencié et adapté 2	3.0
PPA 3205	Diversité sociale et ethnoculturelle	3.0
PPA 4365	Pratiques inclusives et mobilisation du numérique	3.0

Bloc 70C Didactique

Obligatoire - 46 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 1111	Culture scientifique au primaire	3.0
DID 1206	Didactique du français - BEPEP 1	3.0
DID 2000	Oral	1.0
DID 2110	Didactique des sciences et technologies	3.0
DID 2203	Didactique du français - BEPEP 2	3.0
DID 2205	Les sciences humaines au primaire	3.0
DID 2224	Didactique de l'arithmétique 1	3.0
DID 3209	Didactique des sciences humaines au primaire	3.0
DID 3222	Didactique du français - BEPEP 3	3.0
DID 3309	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse	3.0
DID 3920	Didactique de la géométrie	3.0
DID 4112	Didactique du français - élèves en difficultés	3.0
DID 4213	Didactique des mathématiques	3.0
DID 4310	Didactique du français et diversité linguistique	3.0
DID 4804	Didactique de l'arithmétique 2	3.0

Bloc 70D Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1002	Stage d'initiation professionnelle	3.0
EDU 2002	Stage en éducation au préscolaire	3.0
EDU 3002	Stage d'enseignement au primaire	6.0
EDU 4002	Stage d'intégration à la profession	9.0
EDU 4211P	Réalisation d'un projet pédagogique en EPEP	2.0

Bloc 70E Arts et cultures

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 2910	Didactique des arts plastiques 1	3.0
DID 4442	Didactique de l'art dramatique au primaire	3.0
DID 4443	Didactique de la musique au primaire	3.0
DID 4444	Didactique des arts et de la culture	3.0
DID 4445	Didactique des arts plastiques 2	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0

1-820-1-9 version 03 (A23)

Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-820-1-0)

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiante et l'étudiant capable de prendre en charge un groupe d'élèves du préscolaire ou du primaire; de développer une pratique réflexive et autocritique; de recourir aux ressources du milieu, de collaborer avec l'équipe-école et les parents; de réfléchir sur sa pratique et de s'engager dans un processus de formation continue.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Un cours de mise à niveau en mathématiques est imposé à tous les étudiants inscrits dans le programme. Ce cours est hors programme.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs à défaut de

quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques
Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études.Un échec à la reprise du cours DID1000T mène à l'exclusion.

c) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002. Les cours DID10001/2 et DID10101/2 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10001/2 ou du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités
L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Compétences professionnelles
L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3e et son 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Structure du programme

Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire 1-820-1-9 version 03 (A23)

Ce programme comporte 120 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1111	Les écrits sur les pratiques d'enseignement	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 2200	École et environnement social	3.0
ETA 2550	Évaluation: enjeux et pratiques	2.0
ETA 3012	Instruments pour l'évaluation à l'école primaire	2.0

Bloc 70B Intervention éducative

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1300	Apprentissage et développement au préscolaire	3.0
PPA 1363	Gestion de classe	3.0
PPA 2101	L'environnement éducatif à la maternelle	3.0
PPA 2103	Intégration des ressources numériques	2.0
PPA 2200	L'intervention éducative au préscolaire	3.0
PPA 2301	Apprentissage et développement au primaire	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 2368	Régulation de l'enseignement et microenseignement	4.0
PPA 31051	Enseignement différencié et adapté 1	0.0
PPA 31052	Enseignement différencié et adapté 2	3.0
PPA 3205	Diversité sociale et ethnoculturelle	3.0
PPA 4365	Pratiques inclusives et mobilisation du numérique	3.0

Bloc 70C Didactique

Obligatoire - 46 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 1111	Culture scientifique au primaire	3.0
DID 1206	Didactique du français - BEPEP 1	3.0
DID 2000	Oral	1.0
DID 2110	Didactique des sciences et technologies	3.0
DID 2203	Didactique du français - BEPEP 2	3.0
DID 2205	Les sciences humaines au primaire	3.0
DID 2224	Didactique de l'arithmétique 1	3.0
DID 3209	Didactique des sciences humaines au primaire	3.0
DID 3222	Didactique du français - BEPEP 3	3.0
DID 3309	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse	3.0
DID 3920	Didactique de la géométrie	3.0
DID 4112	Didactique du français - élèves en difficultés	3.0
DID 4213	Didactique des mathématiques	3.0
DID 4310	Didactique du français et diversité linguistique	3.0
DID 4804	Didactique de l'arithmétique 2	3.0

Bloc 70D Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1002	Stage d'initiation professionnelle	3.0
EDU 2002	Stage en éducation au préscolaire	3.0
EDU 3002	Stage d'enseignement au primaire	6.0
EDU 4002	Stage d'intégration à la profession	9.0
EDU 4211P	Réalisation d'un projet pédagogique en EPEP	2.0

Bloc 70E Arts et cultures

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 2910	Didactique des arts plastiques 1	3.0
DID 4442	Didactique de l'art dramatique au primaire	3.0
DID 4443	Didactique de la musique au primaire	3.0
DID 4444	Didactique des arts et de la culture	3.0
DID 4445	Didactique des arts plastiques 2	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0

1-821-1-0 version 08 (A23)

Baccalauréat en enseignement du français langue seconde

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Objectifs

Le programme vise à préparer des enseignantes et des enseignants qui interviennent en français langue seconde aux niveaux primaire, secondaire et chez les adultes. Il offre aux étudiantes et étudiants l'occasion de découvrir la population et l'ordre d'enseignement qui leur semblent les plus appropriés.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Un cours de mise à niveau en mathématiques est imposé à tous les étudiants inscrits dans le programme. Ce cours est hors programme.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs à défaut de

quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID1000T mène à l'exclusion.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002. Les cours DID10001/DID10002 et DID10101/DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10001/2 ou du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3e et son 4estage.

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Baccalauréat en enseignement du français langue seconde 1-821-1-0 version 08 (A23)

Ce programme comporte 120 crédits dont 108 du segment 01 (102 crédits obligatoires et 6 crédits à option), et 12 crédits obligatoires des segments 71 ou 72.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 102 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Éducation

Obligatoire - 38 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1111	Les écrits sur les pratiques d'enseignement	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0
ETA 2200	École et environnement social	3.0
ETA 2550	Évaluation: enjeux et pratiques	2.0
ETA 3030	Instruments pour l'évaluation en FLS	2.0
PPA 1100	Apprentissage scolaire et développement	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 1210	L'adolescent et l'expérience scolaire	3.0
PPA 2025	Microenseignement en FLS	4.0
PPA 2100T	Intégration des TIC	3.0
PPA 3002	Diversité ethnoculturelle et enjeux pédagogiques	3.0
PPA 30031	Pratiques inclusives en FLS 1	0.0
PPA 30032	Pratiques inclusives en FLS 2	4.0
PPA 3222	Gestion de classe en FLS	3.0

Bloc 01B Didactique du français langue seconde

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 1208	Didactique de l'oral en FLS	3.0
DID 1212	Grammaire et didactique FLS	3.0
DID 1213	Sociolinguistique et FLS	3.0
DID 2000	Oral	1.0
DID 2102	Acquisition et apprentissage des langues	3.0
DID 2109	Enseignement de la forme en FLS	3.0
DID 2209	Didactique de la littératie en FLS	3.0
DID 3401	Culture, littérature jeunesse et didactique	3.0
DID 3441	Didactique de la littératie intégrée et différenciée	3.0
DID 4265	Compréhension des erreurs en langue seconde	3.0
DID 4441	Didactique de la planification en FLS	2.0

Bloc 01C Didactique des matières scolaires

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 2600	Didactique des mathématiques en langue seconde	3.0

Bloc 01D Littérature

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1005	Analyse de textes	3.0

Bloc 01E Linguistique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0

Bloc 01F Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1008	Stage 1 de familiarisation en FLS au secondaire	2.0
EDU 2108	Stage 2 en enseignement du FLS au primaire	3.0
EDU 3107	Stage 3 en enseignement du FLS	6.0
EDU 4107	Stage 4 en enseignement du FLS	9.0
EDU 4211L	Réalisation d'un projet pédagogique en FLS	2.0

Bloc 01G Complément de littérature et de linguistique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0

Bloc 01H Compléments de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0

Segment 71 Orientation - Enseignement au primaire

Tous les crédits de l'orientation sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 3220	Didactique : sciences et technologies au primaire	3.0
DID 3230	Didactique des sciences humaines au primaire	3.0
DID 4804	Didactique de l'arithmétique 2	3.0
DID 4940	Didactique des arts plastiques au primaire	3.0

Segment 72 Orientation - Enseignement au secondaire

Tous les crédits de l'orientation sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits

Cours	Titre	CR
DID 2250	Didactique de la culture religieuse	3.0
DID 3130	Didactique des sciences humaines au secondaire	3.0
DID 4127	FLS difficultés d'apprentissage / retard scolaire	3.0
PPA 4460	Francisation et éducation des adultes	3.0

1-822-1-0 version 08 (A23)

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Objectifs

Le programme vise à préparer l'étudiante et l'étudiant à bien comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation de l'école québécoise, à intégrer les valeurs, à acquérir les savoirs essentiels propres à la discipline de l'éducation physique et au domaine de l'éducation à la santé, à maîtriser les savoir-faire et les savoir-être d'un professionnel ou d'une professionnelle de l'activité physique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 et 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint la compétence 0PU1 ou l'objectif 022V

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie humaine
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique • Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées • Calcul différentiel ou Calcul I

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Statistique pour sciences sociales • Initiation à la statistique • Calcul différentiel

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme,calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^{e} et son 4^{e}stage.

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3^{e} stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé 1-822-1-0 version 08 (A23)

Le baccalauréat comporte 120 crédits, dont 57 en sciences de l'éducation (segment 01), 63 en éducation physique et à la santé (segment 70).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Volet Éducation

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Éducation

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 2000	Oral	1.0
DID 2107	Didactique de l'EPS	4.0
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0
ETA 2550	Évaluation: enjeux et pratiques	2.0
ETA 3880	Instruments pour l'évaluation en EPS	2.0
PPA 1100	Apprentissage scolaire et développement	3.0
PPA 2102	Gestion de classe en éducation physique	3.0
PPA 3102	Intervention auprès d'élèves en difficulté	3.0
PPA 3112	Mobilisation du numérique en EPS	2.0
PPA 3310	L'adolescent et l'école comme milieu de vie	3.0
PPA 3400	Intégration scolaire des élèves HDAA	3.0

Bloc 01B Stages et séminaire d'intégration

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1104	Stage 1: familiarisation en EPS au primaire	3.0
EDU 2104	Stage 2: initiation en EPS au secondaire	5.0
EDU 3104	Stage 3: enseignement en EPS	5.0
EDU 4104	Stage 4: intégration professionnelle en EPS	7.0
EDU 4314	Séminaire d'intégration en EPS	1.0

Segment 70 Volet Éducation physique et santé

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Kinésiologie

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 1031	Apprentissage et contrôle du mouvement	3.0
KIN 1047	Activité physique: bases physiologiques	4.0
KIN 1051	Anatomie fonctionnelle et structurale en EPS	2.0
KIN 1712	Introduction en ÉPS	3.0
KIN 2010	Croissance et développement moteur	3.0
KIN 2101	Biomécanique et enseignement	3.0
KIN 2102	Sécurité et premiers soins	3.0
KIN 3710	Élèves à besoins particuliers et ÉPS	3.0
KIN 4101	Éthique professionnelle en ÉPS	3.0

Bloc 70B Intervention en éducation physique et santé

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 1402	Atelier au secondaire	3.0
KIN 1408	Atelier au préscolaire et au primaire	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 49111	Projet d'intervention en saines habitudes de vie 1	0.0
KIN 49112	Projet d'intervention en saines habitudes de vie 2	2.0

Bloc 70C Activités physiques et santé

Obligatoire - 5 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 4104	Activités de combat et autocontrôle	2.0
KIN 4105	Planification et évaluation de la compétence Santé	2.0

Cours	Titre	CR
KIN 4106	ÉPS et bien-être	1.0

Bloc 70D Éducation à la santé

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 1405	Évaluation des aptitudes physiques	2.0
KIN 3043	Promotion de l'A.P. en milieu scolaire	3.0

Cours	Titre	CR
KIN 3107	Activité physique et saines habitudes de vie	3.0

Bloc 70E Activités pratiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 1108	Activités technico-artistiques	2.0
KIN 2107	Activités collectives espace commun	2.0
KIN 2109	Agir mouvements fondamentaux	2.0

Cours	Titre	CR
KIN 2208	Agir et Interagir - Patinoire	2.0
KIN 3105	Activités - Duel et espaces distincts	2.0
KIN 3106	Agir et Interagir - Piscine	2.0

Bloc 70F Complément de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
KIN 3108	Enseigner en plein air en EPS	2.0
KIN 4107	Enseignement d'activités artistiques et de danse	1.0

Cours	Titre	CR
KIN 4108	Entraînement aérobie et musculosquelettique en EPS	1.0
KIN 4109	Sauvetage et sécurité aquatique	2.0

1-827-1-8 version 00 (H12)

Programme d’actualisation de formation en enseignement

Attestation

Objectifs

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d’actualiser sa formation dans son champ d’études en vue d’une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d’un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d’admission à la maîtrise. Le programme offre au candidat la possibilité de choisir des cours dans la banque de cours de la Faculté selon leur disponibilité. Ce choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d’un échec à un cours
De façon générale, l’étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l’autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
Le programme ne peut donner droit à un certificat.

Structure de programme

Le programme d'actualisation comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - 30 crédits.

1-827-7-0 version 01 (A15)

Microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement

Attestation

Objectifs

La réussite du programme habilite à enseigner dans les écoles du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit avoir reçu de la part du ministère de l'Éducation du Québec :

- soit un avis d'admissibilité conditionnelle valide à la date fixée pour chacun des trimestres (1er août pour l'automne; 1er janvier pour l'hiver; 1er mai pour l'été) (voir **Remarques**)
- soit un permis d'enseigner en formation générale (voir **Remarques**)

Remarques

- L'avis d'admissibilité conditionnelle ou le permis d'enseigner officiel doit être téléversé par l'entremise du centre étudiant, suite au dépôt de la demande d'admission.
- Les avis d'admissibilité conditionnelle en formation professionnelle et les permis d'enseigner en formation professionnelle ne sont pas acceptés.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme
L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
Aucun cours de ce programme n'est ouvert aux étudiants libres.

Art. 8.2 Équivalence de cours
Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

Art. 11.2 d) Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 15. Normes de succès - Programme
L'étudiant réussit dans le programme s'il réussit tous les cours requis par le programme et s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement 1-827-7-0 version 01 (A15)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Didactique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1114	Notions didactiques pour l'enseignement	3.0

Bloc 70B Formation disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 3371	Didactique des maths, des sciences et des technologies	3.0
DID 3372	Didactique des langues et autres disciplines	3.0

Bloc 70C Psychopédagogie

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1212	Intervention éducative et développement	3.0

Bloc 70D Fondement de l'éducation

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1112	Organisation et culture de l'enseignement au Québec	3.0
ETA 3550	Évaluation des apprentissages	3.0

1-828-1-0 version 08 (A23)

Baccalauréat en enseignement des sciences et technologies au secondaire

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Objectifs

Le programme permettra au futur enseignant de comprendre les orientations et l'esprit du domaine de la science et de la technologie du programme de formation de l'école québécoise, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées, d'acquérir les savoirs disciplinaires, didactiques et pédagogiques propres à l'enseignement de son domaine, de mettre en œuvre les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession et de s'engager dans un processus de formation continue.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Chimie
• Chimie générale
Mathématique

- Algèbre vectorielle et linéaire
- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- Seuls les étudiants qui ont réussi soit le cours de chimie 202 au collégial ou l'équivalent avant l'entrée dans le programme, soit le cours CHM 1982 Chimie organique hors programme pendant leur 1er trimestre universitaire pourront choisir l'orientation chimie.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.

- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités
L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3e et son 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Baccalauréat en enseignement des sciences et technologies au secondaire 1-828-1-0 version 08 (A23)

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 72 crédits du segment 01 Éducation, dont 6 à option; et 51 crédits du segment 70 propre aux disciplines des sciences et technologies, dont 9 à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Propre au Tronc commun Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 3346	Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0
ETA 3553	Évaluer en sciences et technologies au secondaire	1.0

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1210	L'adolescent et l'expérience scolaire	3.0
PPA 2000	Laboratoire d'enseignement	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 2220	Apprentissage scolaire au secondaire	3.0
PPA 3120	Gestion de classe au secondaire	3.0

Bloc 01C Stages

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1012	Stage de familiarisation à l'école secondaire	1.0
EDU 2212	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire	3.0

Cours	Titre	CR
EDU 3212	Stage d'enseignement au secondaire	6.0
EDU 4014	Stage d'enseignement des ST au secondaire	10.0

Bloc 01D Didactique et sciences et technologies

Obligatoire - 23 crédits.

Les cours DID10101 et DID10102 sont équivalents au cours DID1010A.

Cours	Titre	CR
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 1215	Notions de technologies pour le secondaire	3.0
DID 2000	Oral	1.0
DID 2215	Didactique de la technologie au secondaire	2.0
DID 2217	Introduction à la didactique des ST	3.0
DID 3335A	Didactique des sciences biologiques	2.0
DID 3345A	Didactique de la chimie	2.0
DID 3355A	Didactique de la physique	2.0
DID 4295	Laboratoire de didactique en ST	2.0
DST 4012	Projets en sciences et technologies	3.0

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 2200	École et environnement social	3.0
PPA 3300	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire	3.0

Bloc 01F Élèves à besoins particuliers

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 3104	Élèves à besoins particuliers	3.0
PPA 4420A	Intervention éducative auprès des adultes	3.0

Segment 70 Propre aux disciplines des sciences et technologies

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Tronc commun disciplinaire

Obligatoire - 42 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
CHM 1201	Structure atomique et moléculaire inorganique	3.0
CHM 1501	Chimie expérimentale 1	3.0
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
MAT 1958	Mathématiques pour chimistes	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1905	Physique pour chimistes	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PSL 1001	Principes de physiologie humaine	3.0

Bloc 70B Complément de formation

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1513	La variation biologique	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
CHM 1502	Chimie expérimentale 2	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
CHM 1955	Chimie et société	3.0
CHM 1984	Chimie organique	3.0
CHM 1990	Physicochimie générale 1	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHY 1111	Introduction aux disciplines de la physique	1.0
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 1502	Introduction à la physique expérimentale	2.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0

1-834-1-2 version 10 (A25)

Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Objectifs

Le programme permettra aux futurs enseignantes et enseignants de comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation de l'école québécoise, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement des mathématiques, de mettre en œuvre les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession et de s'engager dans un processus de formation continue.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités
L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFEE) avant la fin de la période d'inscription au 3^{e} stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^{e} et son 4^{e} stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Ed.).

Structure du programme

Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire 1-834-1-2 version 10 (A25)

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit : 49 à 52 crédits du segment 01 Éducation, dont 6 à 9 crédits à option et 68 à 71 crédits du segment 80 Enseignement des mathématiques, dont 9 à 12 à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 43 crédits obligatoires et 6 à 9 crédits à option

Bloc 01A Profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 2000	Oral	1.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0
ETA 3346	Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1210	L'adolescent et l'expérience scolaire	3.0
PPA 2000	Laboratoire d'enseignement	3.0
PPA 3104	Élèves à besoins particuliers	3.0
PPA 3120	Gestion de classe au secondaire	3.0

Bloc 01C Équité, diversité et inclusion

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 2200	École et environnement social	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
PPA 3300	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire	3.0

Bloc 01D Complément de formation

Option – minimum 3.0 crédits, maximum 6.0 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1009	Grammaire pour futurs enseignants	3.0
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
PPA 1214	Intégrer le numérique à l'enseignement secondaire	3.0
PPA 1435	Prévention de la violence, promotion du bien-être	3.0
PPA 2220	Apprentissage scolaire au secondaire	3.0
PPA 4420A	Intervention éducative auprès des adultes	3.0

Bloc 01E Formation pratique

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1012	Stage de familiarisation à l'école secondaire	1.0
EDU 2212	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire	3.0
EDU 3213	Stage d'enseignement des maths au secondaire 1	6.0
EDU 4013	Stage d'enseignement des maths au secondaire 2	10.0

Segment 80 propre à l'enseignement des mathématiques

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 59 crédits obligatoires et 9 à 12 crédits à option

Bloc 80A Didactique et enseignement des mathématiques

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1570	Didactique des maths et rationnels au secondaire	3.0
DID 2571	Didactique de l'algèbre	3.0
DID 2573	Didactique de la géométrie au secondaire	3.0
DID 3052	Didactique des probabilités et maths discrètes	3.0
DID 3102	Microenseignement en didactique des mathématiques	3.0
DID 4294	Initiation à la recherche en didactique des maths	2.0
DID 4572	Didactique des fonctions et modélisation	3.0
ETA 3556	Évaluation en mathématiques au secondaire	2.0

Bloc 80B Formation disciplinaire obligatoire

Obligatoire - 37 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1050	Notions mathématiques en enseignement secondaire	3.0
DID 2051	Probabilités et maths discrètes pour enseignants	3.0
DID 2055	Introduction à l'analyse pour l'enseignement	3.0
IFT 1410	IA générative appliquée	3.0
MAT 1330	Ensembles, relations, nombres et fonctions	3.0
MAT 1332	Géométrie euclidienne	3.0
MAT 1340	Éléments d'algèbre	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 80C Approfondissement des mathématiques

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
EDD 1002	Recherche et méthodes en environnement	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1500	Mathématiques discrètes	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0

Bloc 80D Initiation à la programmation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1178	Programmation d'applications en VB	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0

Bloc 80E Mathématiques et autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 2243	Investissements	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1910	Introduction à l'économie de l'environnement	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HOR 3200	Horizon: outils numériques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0

1-835-1-5 version 11 (A23)

Baccalauréat en enseignement du français au secondaire

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Objectifs

Le programme permettra au futur enseignant de comprendre les orientations et l'esprit du domaine du français, langue d'enseignement du programme de formation de l'école québécoise, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de son domaine, de mettre en œuvre les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession et de s'engager dans un processus de formation continue.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités
L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3e et son 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Baccalauréat en enseignement du français au secondaire 1-835-1-5 version 11 (A23)

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 72 crédits du segment 01 Éducation, dont 6 à option; et 51 crédits du segment 80 Français et linguistique, dont 12 à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 3346	Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0
ETA 3551	Évaluer en français au secondaire	1.0

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1210	L'adolescent et l'expérience scolaire	3.0
PPA 2000	Laboratoire d'enseignement	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 2220	Apprentissage scolaire au secondaire	3.0
PPA 3120	Gestion de classe au secondaire	3.0

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 2000	Oral	1.0
DID 2211	Didactique du français au secondaire: introduction	3.0
DID 3210	Didactique de la littérature	3.0

Cours	Titre	CR
DID 3212	Didactique de la grammaire et de l'orthographe	3.0
DID 3215	Didactique de l'oral au secondaire	3.0
DID 3225	Didactique du français et numérique	2.0
DID 3285	Didactique de l'écriture	3.0
DID 4212	Laboratoire de didactique du français	2.0

Bloc 01D Stages

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1012	Stage de familiarisation à l'école secondaire	1.0
EDU 2212	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire	3.0
EDU 3212	Stage d'enseignement au secondaire	6.0
EDU 4015	Stage d'enseignement du français au secondaire	10.0

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 2200	École et environnement social	3.0
PPA 3300	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire	3.0

Bloc 01F Élèves à besoins particuliers

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 3104	Élèves à besoins particuliers	3.0
PPA 4420A	Intervention éducative auprès des adultes	3.0

Segment 80 propre au volet Français et linguistique

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 80A Introduction à la littérature

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0

Bloc 80B Bases de la linguistique

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0

Bloc 80C Introduction aux littératures de la langue française

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0

Bloc 80D Histoire et poétique des littératures

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0

Bloc 80E Compléments de formation en linguistique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0

Bloc 80F Compléments de formation en langue et cognition

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0

1-835-1-9 version 00 (A24)

Baccalauréat en enseignement de la culture et de la citoyenneté québécoise

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Objectifs

Le programme permettra à la population étudiante de développer les connaissances relatives à l'éthique, à la sociologie ainsi qu'à divers éléments qui participent à la formation des identités individuelles et collectives afin d'en assurer une juste compréhension dans les écoles. Cet enseignement a pour but de former la réflexion éthique chez les élèves et d'approfondir leur compréhension d'enjeux de société actuels, notamment de l'éducation à la sexualité, de l'impact des médias sociaux sur les délibérations publiques et des grandes questions politiques qui touchent notre époque.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages
La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence
Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités
L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit
L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3^{e} stage.

Compétences professionnelles
L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3^{e} et son 4^{e} stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Baccalauréat en enseignement de la culture et de la citoyenneté québécoise 1-835-1-9 version 00 (A24)

Ce programme comporte 120 crédits répartis de la façon suivante : 96 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 63 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 3346	Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0
ETA 3559	Évaluer en CCQ au secondaire	1.0

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1210	L'adolescent et l'expérience scolaire	3.0
PPA 2000	Laboratoire d'enseignement	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 2220	Apprentissage scolaire au secondaire	3.0
PPA 3120	Gestion de classe au secondaire	3.0

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 1250	Didactique de la CCQ 1: introduction	2.0
DID 2000	Oral	1.0
DID 2252	Didactique de la CCQ 2: éthique	3.0

Cours	Titre	CR
DID 2253	Didactique de la CCQ 3: réalités culturelles	3.0
DID 3254	Didactique de la CCQ 4 : éducation à la sexualité	3.0
DID 3255	Didactique de la CCQ 5 : culture et numérique	3.0
DID 4009	Laboratoire de didactique de CCQ	2.0

Bloc 01D Stages

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1012	Stage de familiarisation à l'école secondaire	1.0
EDU 2212	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire	3.0

Cours	Titre	CR
EDU 3212	Stage d'enseignement au secondaire	6.0
EDU 4019	Stage d'enseignement en CCQ au secondaire	10.0

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 2200	École et environnement social	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 3300	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire	3.0

Bloc 01F Élève à besoins particuliers

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 3104	Élèves à besoins particuliers	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 4420A	Intervention éducative auprès des adultes	3.0

Segment 70 Propre aux volets disciplinaires

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A Société et culture

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1330	Religions et espace public	3.0
SOL 1013	Sociologie générale	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Bloc 70B Éthique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0

Bloc 70C Citoyenneté et politique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0

Cours	Titre	CR
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0

Bloc 70D Éducation à la sexualité

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0

Bloc 70E Communication et médias

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2220	Désinformation et information	3.0

Bloc 70F Complément de formation en société et culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0

Bloc 70G Complément de formation en éthique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0

Bloc 70H Complément de formation en citoyenneté et politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0

Bloc 70I Complément de formation en éducation à la sexualité

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0

Bloc 70J Complément de formation en communication et médias

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2230	Communication et rhétorique	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 3220	Communication et environnement	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0

1-841-1-0 version 07 (A23)

Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Objectifs

Le programme permettra au futur enseignant de comprendre les orientations et l'esprit du domaine d'apprentissage de l'univers social du programme de formation de l'école québécoise, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de son domaine, de mettre en œuvre les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession et de s'engager dans un processus de formation continue.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. Les cours DID10101 et DID10102 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Généralités
L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative et la moyenne des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études
Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFEE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3e et 4e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 15. Normes de succès - Programme
L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Ed.).

Structure du programme

Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire 1-841-1-0 version 07 (A23)

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 69 crédits du segment 01 Éducation, dont 6 à option et 54 crédits du segment 80 Histoire et Géographie, dont 15 à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 61 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 3346	Évaluation des apprentissages au secondaire	3.0
ETA 3554	Évaluer en univers social au secondaire	1.0

Bloc 01B Intervention éducative

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1210	L'adolescent et l'expérience scolaire	3.0
PPA 2000	Laboratoire d'enseignement	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 2220	Apprentissage scolaire au secondaire	3.0
PPA 3120	Gestion de classe au secondaire	3.0

Bloc 01C Didactique

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 1098	Didactique de la géographie	2.0
DID 1876	Didactique de l'histoire 1 au secondaire	2.0
DID 2000	Oral	1.0

Cours	Titre	CR
DID 2876	Didactique de l'histoire 2 au secondaire	2.0
DID 3373	Didactique des sciences sociales au secondaire	3.0
DID 3465	Culture et numérique en sciences sociales	3.0
DID 4297	Laboratoire de didactique : l'univers social	2.0
DID 4876	Didactique de l'histoire 3 au secondaire	2.0

Bloc 01D Stages

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1012	Stage de familiarisation à l'école secondaire	1.0
EDU 2212	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire	3.0
EDU 3212	Stage d'enseignement au secondaire	6.0
EDU 4016	Stage d'enseignement univers social au secondaire	10.0

Bloc 01E Élève et son milieu

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 2200	École et environnement social	3.0
PPA 3300	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire	3.0

Bloc 01F Élève à besoins particuliers

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 3104	Élèves à besoins particuliers	3.0
PPA 4420A	Intervention éducative auprès des adultes	3.0

Segment 80 propre au volet Histoire, géographie

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 80A Histoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0

Bloc 80B Compléments de formation en histoire

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2427	Amérique du Nord britannique	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0

Bloc 80C Géographie

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1130	Introduction au système terrestre	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0

Bloc 80D Compléments de formation en géographie

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2262	Géographie urbaine	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0

Bloc 80E Histoire, géographie et autres disciplines de l'univers social

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
GEO 3452	Géographie de l'Europe	3.0
GEO 3492	Géographie de l'Amérique latine	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0

1-857-1-0 version 04 (A23)

Baccalauréat enseignement en adaptation scolaire

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-857-1-9)

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable d'intervenir auprès d'élèves du primaire ou du secondaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA), d'offrir le soutien nécessaire à ces élèves dans le but de favoriser leur réussite scolaire dans divers contextes (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale, etc.), en adaptant les interventions à leurs besoins et en collaborant avec les autres agents d'éducation.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Un cours de mise à niveau en mathématiques est imposé à tous les étudiants inscrits dans le programme. Ce cours est hors programme.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à temps plein. Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs à défaut de

quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID1000T mène à l'exclusion.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire.Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 et DID10002. Les cours DID10001/2 et DID10101/2 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10001/2 ou du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3e et son 4estage.

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFEE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Ed.).

Structure du programme

Baccalauréat enseignement en adaptation scolaire 1-857-1-0 version 04 (A23)

Le programme totalise 120 crédits.Il comprend 72 crédits obligatoires communs aux deux orientations et 48 crédits propres à chacune des orientations :

- orientation enseignement au primaire (segment 70),

- orientation enseignement au secondaire (segment 75).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1111	Les écrits sur les pratiques d'enseignement	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 2200	École et environnement social	3.0
ETA 2550	Évaluation: enjeux et pratiques	2.0
ETA 3250	Instruments pour l'évaluation en AS	2.0

Bloc 01B Intervention éducative en adaptation scolaire

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1111	Élèves HDAA et modèles de service	3.0
PPA 1114	TIC et adaptation scolaire	3.0
PPA 1384	Apprentissage et adaptation scolaire	3.0
PPA 2024	Microenseignement en adaptation scolaire	4.0
PPA 2110	Gestion de classe et adaptation scolaire	3.0
PPA 2208	Développement de l'enfant et adaptation sociale et scolaire	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 2380	Incapacités intellectuelles et TSA	3.0
PPA 2403	Élèves en difficulté du comportement	3.0
PPA 3205	Diversité sociale et ethnoculturelle	3.0
PPA 34141	Pratiques collaboratives 1	0.0
PPA 34142	Pratiques collaboratives 2	4.0

Bloc 01C Fondements en didactique

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1001	Fondements de la didactique des maths	3.0
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 1217	Didactique du français - BEAS 1	3.0
DID 2000	Oral	1.0
DID 2031	Didactique de la géométrie en adaptation scolaire	3.0
DID 2240	Didactique du français - BEAS 2	3.0

Bloc 01D Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1410	Stage 1 en adaptation scolaire	3.0
EDU 2410	Stage 2 en adaptation scolaire	3.0
EDU 4215A	Réalisation d'un projet pédagogique en AS	3.0

Segment 70 Propre à l'orientation enseignement au primaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1220	Didactique de l'arithmétique en AS	3.0
DID 3220	Didactique : sciences et technologies au primaire	3.0
DID 3230	Didactique des sciences humaines au primaire	3.0
DID 3238	Didactique du français - BEAS 3 au primaire	3.0
DID 3280	Didactique des nombres rationnels au primaire	3.0
DID 3309	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse	3.0
DID 4252	Didactique du français - élèves allophones	3.0
DID 4940	Didactique des arts plastiques au primaire	3.0

Bloc 70B Besoins des élèves HDAA au primaire

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 2401	Difficultés à apprendre au primaire	3.0

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 3003	Stage 3 en adaptation scolaire au primaire	6.0
EDU 4103	Stage 4 en adaptation scolaire au primaire	9.0

Bloc 70D Complément de formation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
PPA 4406	Incapacités et pratiques d'intégration	3.0
PPA 4407	Élèves en difficulté grave de comportement	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation enseignement au secondaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 75A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 2030	Didactique des nombres rationnels au secondaire	3.0
DID 2040	Didactique des sciences au secondaire en AS	3.0
DID 2250	Didactique de la culture religieuse	3.0
DID 3120	Didactique de l'algèbre au secondaire en AS	3.0
DID 3130	Didactique des sciences humaines au secondaire	3.0
DID 3140	Didactique du français - BEAS 3 au secondaire	3.0
DID 4040	Didactique du français - élèves allophones	3.0

Bloc 75B Besoins des élèves HDAA au secondaire

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 2402	Difficultés à apprendre au secondaire	3.0
PPA 4415	École et adolescents en difficulté	3.0
PPA 4675	L'adulte en difficulté d'apprentissage	3.0

Bloc 75C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 3110	Stage 3 en adaptation scolaire au secondaire	6.0
EDU 4310	Stage 4 en adaptation scolaire au secondaire	9.0

Bloc 75D Complément de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 4950	Didactique des arts plastiques au secondaire	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
PPA 4406	Incapacités et pratiques d'intégration	3.0
PPA 4407	Élèves en difficulté grave de comportement	3.0

1-857-1-9 version 02 (A23)

Baccalauréat enseignement en adaptation scolaire

Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-857-1-0)

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable d'intervenir auprès d'élèves du primaire ou du secondaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA), d'offrir le soutien nécessaire à ces élèves dans le but de favoriser leur réussite scolaire dans divers contextes (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale, etc.), en adaptant les interventions à leurs besoins et en collaborant avec les autres agents d'éducation.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	DID1009
TCF : 13 - 14 sur 20	DID1009
TCF : 15 - 20 sur 20	DID1009
TEF : 0 - 474 sur 699	DID1009
TEF : 300 - 524 sur 699	DID1009
TEF : 350 - 699 sur 699	DID1009

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits dans un programme en formation des maîtres dans une autre université (voir Remarques).

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les transferts
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le candidat admis pourra faire une demande d'équivalence de cours. Voir l'article 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours.
- Un cours de mise à niveau en mathématiques est imposé à tous les étudiants inscrits dans le programme. Ce cours est hors programme.
- Le candidat admis doit se soumettre à l'épreuve diagnostique de français à laquelle il est convoqué par UdeM français. En cas d'échec à l'épreuve, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- Le brevet d'enseignement, qui confère le droit d'enseigner au Québec, est émis par le ministère de l'Éducation du Québec. La Faculté informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner. Pour plus d'informations, voir www.mels.gouv.qc.ca.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.10 Réadmission
Le doyen peut imposer à l'étudiant exclu du programme un délai d'un an avant qu'il lui soit permis de demander une réadmission.

L'étudiant exclu du programme pourrait se voir refuser l'admission à un autre programme de B. Éd. avant l'année suivant son exclusion. Une admission à un autre programme de B. Éd. obtenue pendant l'année de l'exclusion pourrait être révoquée.

Art. 6.3 Régimes d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à temps plein. Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs à défaut de

quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

a) Cours de mise à niveau en français
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite. Il doit être réussi au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID1000T mène à l'exclusion.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002. Les cours DID10001/2 et DID10101/2 doivent être réussis au terme de la deuxième année d'études. Un échec à la reprise du cours DID10001/2 ou du cours DID10101/2 mène à l'exclusion.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription
La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.1 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation
Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraine l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3e et son 4estage.

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3e stage.

Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation
Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat en éducation (B. Éd.).

Structure du programme

Baccalauréat enseignement en adaptation scolaire 1-857-1-9 version 02 (A23)

Le programme totalise 120 crédits.Il comprend 72 crédits obligatoires communs aux deux orientations et 48 crédits propres à chacune des orientations :

- orientation enseignement au primaire (segment 70),

- orientation enseignement au secondaire (segment 75).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ETA 1001	Histoire et philosophie de l'éducation	3.0
ETA 1002	Éthique professionnelle enseignante	1.0
ETA 1111	Les écrits sur les pratiques d'enseignement	1.0
ETA 1900	Système d'éducation et profession enseignante	3.0

Cours	Titre	CR
ETA 2200	École et environnement social	3.0
ETA 2550	Évaluation: enjeux et pratiques	2.0
ETA 3250	Instruments pour l'évaluation en AS	2.0

Bloc 01B Intervention éducative en adaptation scolaire

Obligatoire - 32 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 1111	Élèves HDAA et modèles de service	3.0
PPA 1114	TIC et adaptation scolaire	3.0
PPA 1384	Apprentissage et adaptation scolaire	3.0
PPA 2024	Microenseignement en adaptation scolaire	4.0
PPA 2110	Gestion de classe et adaptation scolaire	3.0
PPA 2208	Développement de l'enfant et adaptation sociale et scolaire	3.0

Cours	Titre	CR
PPA 2380	Incapacités intellectuelles et TSA	3.0
PPA 2403	Élèves en difficulté du comportement	3.0
PPA 3205	Diversité sociale et ethnoculturelle	3.0
PPA 34141	Pratiques collaboratives 1	0.0
PPA 34142	Pratiques collaboratives 2	4.0

Bloc 01C Fondements en didactiques

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1001	Fondements de la didactique des maths	3.0
DID 10101	Français écrit pour enseignants 1	0.0
DID 10102	Français écrit pour enseignants 2	3.0
DID 1217	Didactique du français - BEAS 1	3.0
DID 2000	Oral	1.0
DID 2031	Didactique de la géométrie en adaptation scolaire	3.0
DID 2240	Didactique du français - BEAS 2	3.0

Bloc 01D Stages et projet pédagogique

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 1410	Stage 1 en adaptation scolaire	3.0
EDU 2410	Stage 2 en adaptation scolaire	3.0
EDU 4215A	Réalisation d'un projet pédagogique en AS	3.0

Segment 70 Propre à l'orientation enseignement au primaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 1220	Didactique de l'arithmétique en AS	3.0
DID 3220	Didactique : sciences et technologies au primaire	3.0
DID 3230	Didactique des sciences humaines au primaire	3.0
DID 3238	Didactique du français - BEAS 3 au primaire	3.0
DID 3280	Didactique des nombres rationnels au primaire	3.0
DID 3309	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse	3.0
DID 4252	Didactique du français - élèves allophones	3.0
DID 4940	Didactique des arts plastiques au primaire	3.0

Bloc 70B Besoins des élèves HDAA au primaire

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 2401	Difficultés à apprendre au primaire	3.0

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 3003	Stage 3 en adaptation scolaire au primaire	6.0
EDU 4103	Stage 4 en adaptation scolaire au primaire	9.0

Bloc 70D Complément de formation

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
PPA 4406	Incapacités et pratiques d'intégration	3.0
PPA 4407	Élèves en difficulté grave de comportement	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation enseignement au secondaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 75A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 2030	Didactique des nombres rationnels au secondaire	3.0
DID 2040	Didactique des sciences au secondaire en AS	3.0
DID 2250	Didactique de la culture religieuse	3.0
DID 3120	Didactique de l'algèbre au secondaire en AS	3.0
DID 3130	Didactique des sciences humaines au secondaire	3.0
DID 3140	Didactique du français - BEAS 3 au secondaire	3.0
DID 4040	Didactique du français - élèves allophones	3.0

Bloc 75B Besoins des élèves HDAA au secondaire

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PPA 2402	Difficultés à apprendre au secondaire	3.0
PPA 4415	École et adolescents en difficulté	3.0
PPA 4675	L'adulte en difficulté d'apprentissage	3.0

Bloc 75C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
EDU 3110	Stage 3 en adaptation scolaire au secondaire	6.0
EDU 4310	Stage 4 en adaptation scolaire au secondaire	9.0

Bloc 75D Complément de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DID 4950	Didactique des arts plastiques au secondaire	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
PPA 4406	Incapacités et pratiques d'intégration	3.0
PPA 4407	Élèves en difficulté grave de comportement	3.0

Université de Montréal

et du monde.

Faculté des sciences infirmières

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-630-1-1 Baccalauréat en sciences infirmières - Montréal FSI-4
1-630-1-2 Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac - Montréal FSI-13
1-630-1-8 Baccalauréat en sciences infirmières - Laval FSI-19
1-630-1-9 Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac - Laval FSI-28
1-630-6-1 Microprogramme de 1er cycle d'intégration en sciences infirmières FSI-34
1-630-6-2 Microprogramme de 1er cycle en santé autochtone FSI-39

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Information à jour le 27 août 2025

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'investit pour la santé par l'enseignement, la recherche et l'entrepreneuriat social et influence l'espace politique de la profession infirmière. Ayant pour visée de façonner la formation, la science et la discipline infirmière, la FSI cultive un environnement académique et de recherche favorisant le développement des savoirs infirmiers au Québec et à l'international.

L'interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle, la science et les besoins de santé des populations sont au cœur des actions de la FSI. Son corps professoral et son équipe engagée envers la réussite étudiante assurent la formation de professionnel(le)s compétent(e)s et capables d'innovation et de créativité dans un monde diversifié et changeant. Pour la FSI, les partenariats stratégiques et le leadership dans l'orientation des politiques de santé et de la profession infirmière passent par une formation universitaire de haut niveau aux trois cycles de formation soit, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en sciences infirmières.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A8

Adresse Postale

Université de Montréal
Facultés des sciences infirmières
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
info@scinf.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Sylvie Dubois

Vice-doyenne aux études de premier cycle :
Marjolaine Héon

Vice-doyenne aux études supérieures : Sylvie Gendron

Vice-doyenne recherche, innovation et entrepreneuriat :
Mélanie Lavoie-Tremblay

Secrétaire de faculté et affaires professorales :
Chantal Cara

1-630-1-1 version 05 (A24)

Baccalauréat en sciences infirmières

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-630-1-8)

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Techniques en soins préhospitaliers d'urgence (181.A0)
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
- Techniques d'inhalothérapie (141.A0)
- Technologie de médecine nucléaire (142.F0 ou 142.B0)
- Technologie de radio-oncologie (142.C0 ou 142.D0)
- Techniques de physiothérapie (144.A0)
- Techniques de santé animale (145.A0 ou 145.D0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions ou Chimie organique
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Un des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Chimie
• Chimie générale
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Initiation à la statistique • Calcul différentiel • Calcul intégral
Physique
Un des cours ci-dessous : • Mécanique et physique moderne • Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
  - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats en provenance du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois réussir l'Année préparatoire avec une moyenne cumulative d'au moins 2,5/4,3. Cette moyenne cumulative utilisée pour l'admission inclut tous les cours suivis et notés incluant les cours hors programme, les cours échoués, repris, etc., et ce, qu'ils contribuent ou non à la moyenne qui apparaît sur le relevé de notes.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
  - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Le programme de baccalauréat en sciences infirmières comprend un stage en milieu hospitalier dès le premier trimestre de scolarité. La Faculté juge essentiel que tout candidat au programme maîtrise le vocabulaire français des sciences fondamentales et ait une connaissance suffisante de la culture et des pratiques propres aux milieux québécois de la santé. En conséquence, la Faculté se réserve le droit d'imposer la réussite d'une formation préparatoire à tout candidat qui au jugement de la Faculté ne satisfait pas à ces exigences.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- **La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle**.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1re année, 35 en 2e année et 35 ou 36 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1re année : cours du bloc 01A
- 2e année : cours du bloc 01B et 5 crédits du bloc 01C
- 3e année : cours du bloc 01D et 2 crédits du bloc 01E

L'inscription au segment 80A ou au segment 81A se fait au dernier trimestre de la 3e année.

Les cours *Expériences* et *Pratique de soins* visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Cheminement international
Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 70 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,5. L'étudiant qui souhaite s'inscrire au cheminement international doit compléter le processus de sélection défini le Comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont évalués à l'occasion de tous les stages ainsi que dansd'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-1 version 05 (A24)

Le baccalauréat comprend deux orientations :

- L'orientation clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 80 avec 98 crédits obligatoires et 7 à option

- L'orientation cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 81 avec 99 crédits obligatoires et 7 à option

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 01A Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Personne et santé	3.0
SOI 1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Stage en contexte de maladie chronique	2.0
SOI 1705	Stage en contexte de chirurgie	5.0
SOI 1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B Cours de la deuxième année

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	4.0
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2604	Expériences de santé mentale	4.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0
SOI 2904	Expériences de santé et enjeux en périnatalité	4.0
SOI 2913	Expériences et enjeux de santé des personnes âgées	3.0

Bloc 01C Cours de la deuxième année

Option - 5 crédits.

Les crédits de ce bloc sont répartis de la façon suivante : les étudiants ayant complété les 35 crédits du bloc 01A devront suivre les cours SOI2713 et SOI2902 tandis que les étudiants éligibles ayant réussi le microprogramme 1-630-6-1 devront suivre les cours SOI2753 et SOI2852.

Cours	Titre	CR
SOI 2713	Stage en santé mentale	3.0
SOI 2753	Initiation à la pratique infirmière	3.0
SOI 2852	Évaluation et interventions infirmières	2.0
SOI 2902	Expériences de santé en pédiatrie	2.0

Bloc 01D Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3614	Approche palliative intégrée	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0

Bloc 01E Cours de la 3e année

Option - 2 crédits

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Tous les cours sont obligatoires.

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les cours sont obligatoires.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet d'intervention infirmière à l'international	6.0
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

1-630-1-2 version 04 (A25)

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-630-1-9)

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
  - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-bac
  - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
  - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
  - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
  - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
- et
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
  - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Reconnaissance d'acquis
  - Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du DEC-BAC, il est reconnu que le titulaire du DEC en soins infirmiers (180.A0 ou 180.B0) a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits).
  - Le titulaire d'un DEC en soins infirmiers (versions antérieures aux programmes 180.AO ou 180.BO) peut, après avoir été admis au programme, demander une reconnaissance d'acquis pour des cours du segment 01.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne, d'hiver et d'été.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Étudiant inscrit à temps plein
Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-bac ou dans le cadre de la reconnaissance d'acquis expérientiels, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du bloc 01A (35 crédits). L'étudiant s'inscrit au bloc 01B en première année et aux cours du bloc 01C en deuxième année. L'inscription au segment 70, 71 ou 72 se fait au dernier trimestre de scolarité.

Cheminement international
Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 70 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,5. L'étudiant qui souhaite s'inscrire au cheminement international doit compléter le processus de sélection défini par le Comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont évalués à l'occasion de tous les stages ainsi que dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours..

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours
L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si L'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac 1-630-1-2 version 04 (A25)

Le baccalauréat comprend 2 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 70 avec 103 crédits obligatoires et 2 crédits à option

- l'orientation Cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 71 avec 104 crédits obligatoires et 2 crédits à option

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 92 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Personne et santé	3.0
SOI 1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Stage en contexte de maladie chronique	2.0
SOI 1705	Stage en contexte de chirurgie	5.0
SOI 1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B - Cours de la deuxième année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2103	Soins complexes – santé mentale	3.0
SOI 2114	Soins complexes – périnatalité et pédiatrie	4.0
SOI 2125	Soins complexes – adultes et personnes âgées	5.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	4.0
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2804	Discipline et initiation aux sciences infirmières	4.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0

Bloc 01C - Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3614	Approche palliative intégrée	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0

Bloc 01D - Cours de la troisième année

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d’une clientèle spécifique	6.0

Segment 71 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet d’intervention infirmière à l’international	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d’une clientèle spécifique	6.0

1-630-1-8 version 03 (A24)

Baccalauréat en sciences infirmières

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-630-1-1)

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Techniques en soins préhospitaliers d'urgence (181.A0)
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
- Techniques d'inhalothérapie (141.A0)
- Technologie de médecine nucléaire (142.F0 ou 142.B0)
- Technologie de radio-oncologie (142.C0 ou 142.D0)
- Techniques de physiothérapie (144.A0)
- Techniques de santé animale (145.A0 ou 145.D0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions ou Chimie organique
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Un des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Chimie
• Chimie générale
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Initiation à la statistique • Calcul différentiel • Calcul intégral
Physique
Un des cours ci-dessous : • Mécanique et physique moderne • Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
  - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats en provenance du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois réussir l'Année préparatoire avec une moyenne cumulative d'au moins 2,5/4,3. Cette moyenne cumulative utilisée pour l'admission inclut tous les cours suivis et notés incluant les cours hors programme, les cours échoués, repris, etc., et ce, qu'ils contribuent ou non à la moyenne qui apparaît sur le relevé de notes.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
  - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Le programme de baccalauréat en sciences infirmières comprend un stage en milieu hospitalier dès le premier trimestre de scolarité. La Faculté juge essentiel que tout candidat au programme maîtrise le vocabulaire français des sciences fondamentales et ait une connaissance suffisante de la culture et des pratiques propres aux milieux québécois de la santé. En conséquence, la Faculté se réserve le droit d'imposer la réussite d'une formation préparatoire à tout candidat qui au jugement de la Faculté ne satisfait pas à ces exigences.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- **La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle**.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1re année, 35 en 2e année et 35 ou 36 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1re année : cours du bloc 01A
- 2e année : cours du bloc 01B et 5 crédits du bloc 01C
- 3e année : cours du bloc 01D et 2 crédits du bloc 01E

L'inscription au segment 80A ou au segment 81A se fait au dernier trimestre de la 3e année.

Les cours *Expériences* et *Pratique de soins* visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Cheminement international
Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 70 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,5. L'étudiant qui souhaite s'inscrire au cheminement international doit compléter le processus de sélection défini le Comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont évalués à l'occasion de tous les stages ainsi que dansd'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-8 version 03 (A24)

Le baccalauréat comprend deux orientations :

- L'orientation clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 80 avec 98 crédits obligatoires et 7 à option

- L'orientation cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 81 avec 99 crédits obligatoires et 7 à option

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Personne et santé	3.0
SOI 1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Stage en contexte de maladie chronique	2.0
SOI 1705	Stage en contexte de chirurgie	5.0
SOI 1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B - Cours de la deuxième année

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	4.0
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2604	Expériences de santé mentale	4.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0
SOI 2904	Expériences de santé et enjeux en périnatalité	4.0
SOI 2913	Expériences et enjeux de santé des personnes âgées	3.0

Bloc 01C - Cours de la deuxième année

Option - 5 crédits.

Les crédits de ce bloc sont répartis de la façon suivante : les étudiants ayant complété les 35 crédits du bloc 01A devront suivre les cours SOI2713 et SOI2902 tandis que les étudiants éligibles ayant réussi le microprogramme 1-630-6-1 devront suivre les cours SOI2753 et SOI2852.

Cours	Titre	CR
SOI 2713	Stage en santé mentale	3.0
SOI 2753	Initiation à la pratique infirmière	3.0
SOI 2852	Évaluation et interventions infirmières	2.0
SOI 2902	Expériences de santé en pédiatrie	2.0

Bloc 01D Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3614	Approche palliative intégrée	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0

Bloc 01E Cours de la 3e année

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet d'intervention infirmière à l'international	6.0
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

1-630-1-9 version 02 (A25)

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-630-1-2)

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
  - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-BAC
  - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
  - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
  - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
  - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
- et
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
  - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Reconnaissance d'acquis
  - Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du DEC-bac, il est reconnu que le titulaire du DEC en soins infirmiers (180.A0 ou 180.B0) a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits).
  - Le titulaire d'un DEC en soins infirmiers (versions antérieures aux programmes 180.AO ou 180.BO) peut, après avoir été admis au programme, demander une reconnaissance d'acquis pour des cours du segment 01.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- **La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle**.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne, d'hiver et d'été.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Étudiant inscrit à temps plein
Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-bac ou dans le cadre de la reconnaissance d'acquis expérientiels, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du bloc 01A (35 crédits). L'étudiant s'inscrit au bloc 01B en première année et aux cours du bloc 01C en deuxième année. L'inscription au segment 70, 71 ou 72 se fait au dernier trimestre de scolarité.

Cheminement international
Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 70 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,5. L'étudiant qui souhaite s'inscrire au cheminement international doit compléter le processus de sélection défini par le Comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont évalués à l'occasion de tous les stages ainsi que dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours..

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours
L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si L'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac 1-630-1-9 version 02 (A25)

Le baccalauréat comprend 2 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 70 avec 103 crédits obligatoires et 2 crédits à option

- l'orientation Cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 71 avec 104 crédits obligatoires et 2 crédits à option

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 92 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Personne et santé	3.0
SOI 1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Stage en contexte de maladie chronique	2.0
SOI 1705	Stage en contexte de chirurgie	5.0
SOI 1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B - Cours de la deuxième année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2103	Soins complexes – santé mentale	3.0
SOI 2114	Soins complexes – périnatalité et pédiatrie	4.0
SOI 2125	Soins complexes – adultes et personnes âgées	5.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	4.0
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2804	Discipline et initiation aux sciences infirmières	4.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0

Bloc 01C - Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3614	Approche palliative intégrée	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0

Bloc 01D - Cours de la troisième année

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d’une clientèle spécifique	6.0

Segment 71 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet d’intervention infirmière à l’international	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d’une clientèle spécifique	6.0

1-630-6-1 version 00 (E23)

Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Ce microprogramme permet à des étudiants détenant des crédits universitaires de compléter leur formation initiale en sciences infirmières en 24 mois. Au terme du microprogramme, les étudiants pourront intégrer la 2e année (Bloc 01B) du programme de formation initiale (1-630-1-1 ou 1-630-1-8).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Techniques en soins préhospitaliers d'urgence (181.A0)
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
- Techniques d'inhalothérapie (141.A0)
- Technologie de médecine nucléaire (142.F0 ou 142.B0)
- Technologie de radio-oncologie (142.C0 ou 142.D0)
- Techniques de physiothérapie (144.A0)
- Techniques de santé animale (145.A0 ou 145.D0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions ou Chimie organique
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Un des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Chimie
• Chimie générale
Mathématique
Un des cours ci-dessous : • Initiation à la statistique • Calcul différentiel • Calcul intégral
Physique
Un des cours ci-dessous : • Mécanique et physique moderne • Électricité et optique

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - avoir réussi 30 crédits universitaires, excluant les cours préalables, en ayant obtenu une note minimale moyenne de B ou de 3,0/4,3.
  - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
  - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Remarques

- L'étudiant qui a réussi le microprogramme et qui souhaite intégrer le baccalauréat en sciences infirmières (campus Montréal ou campus Laval) en deuxième année doit présenter une moyenne cumulative minimale de 2,7/4,3.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit aux cinq cours obligatoires totalisant 15 crédits.

- Le doyen détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est d'un trimestre et la scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 15 Normes de succès – Programme
Pour réussir le microprogramme, l'étudiant doit réussir tous les cours avec une moyenne cumulative de 2.0. L'étudiant qui a réussi le microprogramme et qui souhaite intégrer le baccalauréat en sciences infirmières (1-630-1-1 ou 1-630-1-8) en deuxième année doit présenter une moyenne cumulative minimale de 2.7.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières 1-630-6-1 version 00 (E23)

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 1995	Pratique infirmière contemporaine	3.0
SOI 1996	Évaluation de la santé	3.0
SOI 1997	Sciences infirmières : pathologie et pharmacologie	3.0
SOI 1998	Pratique infirmière en contexte de médecine	3.0
SOI 1999	Pratique infirmière en contexte de chirurgie	3.0

1-630-6-2 version 00 (H26)

Microprogramme de premier cycle en santé autochtone

Attestation

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
  - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-bac
  - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
  - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
  - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
  - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
- et
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
  - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel:

- L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur trois trimestres.
- L'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme
L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en santé autochtone 1-630-6-2 version 00 (H26)

Ce microprogramme comporte 14 crédits obligatoires.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte 14 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3094	Perspective populationnelle et santé autochtone	4.0
SOI 3096	Santé autochtone en communauté	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3794	Practicum - Santé autochtone en communauté	4.0

1-630-6-3 version 00 (H26)

Microprogramme de premier cycle en santé autochtone - Soins critiques

Attestation

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
  - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-bac
  - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
  - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec

et

- satisfaire aux conditions suivantes :
  - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
  - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
  - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
- et
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
  - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
  - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
  - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada**
  - **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
  - **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
  - **Entrevue** :
    - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
    - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
    - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
    - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
    - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel:

- L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur trois trimestres.
- L'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme
L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en santé autochtone - Soins critiques 1-630-6-3 version 00 (H26)

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 2096	Santé autochtone et soins critiques 1	6.0
SOI 2196	Santé autochtone et soins critiques 2	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 2793	Practicum - Santé autochtone et soins critiques	3.0

Université de Montréal

et du monde.

École de santé publique

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-402-5-2 Certificat en sécurité du travail et santé publique ESPUM-4
1-481-1-0 Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité au travail..... ESPUM-9
1-481-4-0 Mineure en santé publique et mondialisation..... ESPUM-17
1-495-4-0 Mineure en bioéthique ESPUM-20
1-495-6-0 Microprogramme de premier cycle en bioéthique..... ESPUM-22

ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Information à jour le 14 août 2025

Introduction

La santé publique, c'est la santé de toute la population, partout, en tout temps.

Polluants environnementaux, inégalités sociales, gestion des catastrophes, organisation des services de santé, éthique, etc. Les spécialistes de la santé publique agissent sur tout ce qui influence directement ou indirectement la santé au quotidien.

Un engagement pour l'équité en santé

Avec trois départements, deux unités et 13 domaines d'études, l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) est un lieu de formation et de recherche engagée pour l'amélioration de la santé des populations. Accréditée par le CEPH et l'APHEA, la seule école francophone au monde à cumuler ces deux distinctions, elle est un pôle majeur de savoir et d'expertise, mettant ses compétences au service d'une société plus juste.

Un ancrage local, une perspective mondiale

Les dimensions économiques, sociales et politiques de la mondialisation façonnent la santé à l'échelle de la planète. Pour faire face aux enjeux liés à la mondialisation, notre Unité de santé internationale met sur pied des projets de coopération internationale en santé depuis plus de 35 ans, contribuant de manière importante à l'amélioration de la santé dans le monde.

Tous les chemins mènent à la santé publique

Notre communauté étudiante est composée de profils extrêmement variés, venant de formations en sciences humaines et sociales, en chimie, en biologie, en communication, en mathématiques, en gestion, en médecine, en sciences infirmières, en médecine vétérinaire, etc. Cette diversité permet de mobiliser des approches interdisciplinaires et collaboratives pour innover et proposer des solutions concrètes aux grands défis de santé d'aujourd'hui et de demain.

Coordonnées générales

Université de Montréal
École de santé publique
7101, avenue du Parc, 3e étage
Montréal (Québec) H3N 1X9
514 343-6622

Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

dgeps@espum.umontreal.ca

Département de médecine sociale et préventive

dmsp@espum.umontreal.ca

Département de santé environnementale et santé au travail

dsest@espum.umontreal.ca

Direction

Doyen : Carl-Ardy Dubois

Vice-doyenne aux études : Béatrice Godard

Vice-doyenne à la recherche, valorisation et transfert de connaissances : Michèle Bouchard

Vice-doyen à la vie étudiante et aux affaires professorales, et Secrétaire de faculté : Maximilien Debia

Directrice administrative : Mylène Richer

Directrice, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé : Roxane Borgès Da Silva

Directeur, Département de médecine sociale et préventive : Bryn Williams-Jones

Directeur, Département de santé environnementale et santé au travail : Sami Haddad

Directrice, Unité de santé internationale :
Karina Dubois-Nguyen

1-402-5-2 version 00 (A21)

Certificat en sécurité du travail et santé publique

Certificat

Objectifs

Cette formation permettra aux étudiants de :

- Faire preuve de connaissances spécifiques en ST
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques pour la ST
- Participer à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion de différentes politiques de ST dans l'organisation

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) suivant :

- Techniques environnement, hygiène et sécurité au travail (260.B0)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Calcul différentiel
Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

à l'exception des titulaires d'un DEC en environnement, hygiène et sécurité au travail,

- avoir 3 ans d'expérience de travail en santé et sécurité du travail

ou

- avoir réussi 24 crédits de niveau universitaire (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Critères de sélection

Remarques

- Les candidats titulaires d'un diplôme d'études collégiales autre que le DEC technique en environnement, hygiène et sécurité au travail doivent fournir un curriculum vitae faisant état de leur expérience de travail. Ces candidats pourraient être invités à démontrer la pertinence de leur expérience de travail dans le cadre du processus de reconnaissance des acquis expérientiels (RAE). Les candidats ayant réussi 24 crédits universitaires n'ont pas à démontrer une expérience de travail.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- a) Si temps plein : l'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- b) Si temps partiel : l'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres et la scolarité maximale de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sécurité du travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en sécurité du travail et santé publique 1-402-5-2 version 00 (A21)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le certificat comporte 30 crédits répartis de la façon suivante :

Cours obligatoires : 15 crédits

Cours à option: 15 crédits

Bloc 70A Sécurité du travail

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 3002	Analyse des procédés industriels	3.0
MSN 3003	Analyse de la manutention manuelle et assistée	3.0
MSN 3004	Mesures prév. incendies et sécurité milieu travail	3.0
MSN 3005	Sécurité dans le milieu de la construction	3.0
MSN 3006	Évaluation et maîtrise des risques en milieu de travail	3.0

Bloc 70B Concepts importants en sécurité du travail

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MSO 2160	Introduction aux méthodes quantitatives	3.0
REI 2510	Gestion de la SST	3.0
SPU 2004	Inspection et éthique	3.0
SPU 2005	Méthodologie et recherche documentaire en SPE/SST	3.0
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0
SST 2220	Gestion des maladies et lésions professionnelles	3.0

Bloc 70C Général

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
MSN 1002	Air extérieur et nuisances	3.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0
SST 2025	Droit de la SST	3.0

1-481-1-0 version 00 (A19)

Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Objectif général
Le programme de premier cycle vise à former des spécialistes en SPE et en SST qui pourront oeuvrer en prévention ou en inspection dans leur domaine respectif. Il permettra aux étudiants d'acquérir des bases solides en sciences de la nature et en santé publique et de développer les compétences jugées essentielles à ces spécialisations telles que précisées par les organismes d'agrément respectifs (BCRSP et CIPHI).

Tronc commun (4 premiers trimestres)
À la fin de ces trimestres, les étudiants seront en mesure de:

- Faire preuve des connaissances fondamentales en sciences de la nature et en santé publique
- Faire preuve des connaissances des méthodes de base permettant d'identifier les risques pour la santé et la sécurité associés au milieu de travail et à l'environnement en général
- Identifier les facteurs de risques chimiques, physiques, biologiques, et ceux liés à l'aménagement et à l'ergonomie du milieu de travail et de l'environnement général et les mesures de contrôles associées
- Évaluer les risques pour la santé et la sécurité associés aux facteurs de risque du milieu de travail et de l'environnement général
- Communiquer les risques pour la santé et la sécurité associés aux facteurs de risque du milieu de travail et de l'environnement général et formuler des recommandations

Spécialisations (5e et 6e trimestres)
À la fin de ces trimestres, les étudiants qui se spécialisent en SPE ou en sécurité du travail seront en mesure de:

- Faire preuve de connaissances spécifiques au domaine de la SPE ou de la SST (selon la spécialisation)
- Mettre en pratique l'identification, l'évaluation, la communication ou le contrôle des risques en SPE ou en SST (selon la spécialisation)
- Communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit dans les situations professionnelles et adapter la communication au public cible
- Agir avec professionnalisme dans les situations de travail

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence 0B0F ou l'objectif 00XU (Biologie)

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants:

- Technologie de l'eau (260.A0)
- Techniques avionique (280.D0)
- Techniques environnement, hygiène et sécurité au travail (260.B0)
- Techniques génie aérospatial (280.B0)
- Techniques génie chimique (210.C0)
- Technologie du génie civil (221.B0)
- Techonologie du génie industriel (235.B0)
- Techniques génie mécanique (241.A0)
- Techniques laboratoire chimie analytique (210.A0 ou 210.AB)
- Techniques maintenance d'aéronefs (280.C0)
- Techniques maintenance industrielle (241.D0)
- Techniques en procédés industriels (210.D0)
- Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0)
- Technologie en génie physique (244.A0)

et

- avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

ou

- avoir réussi à l'Université de Montréal avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant

---

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine

Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Calcul différentiel • Calcul intégral
Physique
• Mécanique et physique moderne • Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- a) Si temps plein
  L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- b) Si temps partiel
  L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme
En 1re et 2e années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires. En 3e année il complète son programme en prenant des cours selon le choix d'une des deux orientations (Santé publique environnementale ou sécurité du travail).

Les cours suivants doivent obligatoirement être suivis avant tout cours MSN ou MSO du programme : BCM 1531, PSL 1001, CHM 1600 et FAS 1501. Les cours optionnels peuvent être suivis avant ces cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale du programme est de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours sur la base de la moyenne cumulative prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation
L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit trois cours obligatoires ou plus, soit des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail 1-481-1-0 version 00 (A19)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante:

- Tronc commun de 56 crédits obligatoires et 3 crédits à option (segment 01 et 02)

- Orientation Santé publique environnementale (SPE): 31 crédits, dont 20 crédits à option (segment 70)

- Orientation Sécurité du travail: 31 crédits, dont 13 crédits à option (segment 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Première année / Tronc commun

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
MAT 1951	Introduction aux mathématiques appliquées	1.5

Cours	Titre	CR
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHY 1961	Notions de physique appliquée	1.5
PSL 1001	Principes de physiologie humaine	3.0

Bloc 01B

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 1001	Eau potable, de récréation et eaux usées	3.0
MSN 1002	Air extérieur et nuisances	3.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
MSO 3001	Introduction à l'épidémiologie	2.0
SPU 1001	Santé publique contemporaine	3.0

Segment 02 Deuxième année / Tronc commun

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 02A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 2001	Risques infectieux des milieux naturels et bâtis	3.0
MSN 2002	Matières résiduelles et sols contaminés	3.0
MSN 3011	Catastrophes, urgence et santé	3.0
REI 2535	Éléments de gestion en SST	1.5
SPU 2002	Gestion de projets en SPE et SST	3.0
SPU 2003	Rôle et normes en santé publique environnementale	1.5

Bloc 02B

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 3012	Hygiène du travail	3.0
MSO 2160	Introduction aux méthodes quantitatives	3.0
SPU 2004	Inspection et éthique	3.0
SPU 2005	Méthodologie et recherche documentaire en SPE/SST	3.0

Bloc 02C

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 2110	TP de biologie moléculaire	2.0
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
CHM 3602	Chimie, pollution et toxicologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 6050	Démographie et santé	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
NUT 1956	Introduction à la nutrition	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
PHL 3100	Pharmacodynamie des médicaments	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SST 2120	Ergonomie	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0
URB 2347	Urbanisme et mobilité	3.0

Segment 70 Propre à l'orientation santé publique environnementale (SPE)

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires, 20 crédits optionnels, dont 8 sont attribués à un stage ou à l'initiation à la recherche.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 3001	Salubrité des immeubles	3.0
NUT 1016	Salubrité et qualité des aliments	1.0
PTM 4901A	Système HACCP en hygiène vétérinaire 1	2.0
PTM 4901B	Système HACCP en hygiène vétérinaire 2	2.0
SPU 3001	Planification urbaine: territoire et règlements	3.0

Bloc 70B

Option - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 4001	Stage en santé publique environnementale	8.0
MSN 4002	Travail dirigé en santé publique environnementale	8.0

Bloc 70C

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 2110	TP de biologie moléculaire	2.0
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
CHM 3602	Chimie, pollution et toxicologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 6050	Démographie et santé	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MSN 3002	Analyse des procédés industriels	3.0
MSN 3003	Analyse de la manutention manuelle et assistée	3.0
MSN 3004	Mesures prév. incendies et sécurité milieu travail	3.0
MSN 3005	Sécurité dans le milieu de la construction	3.0
MSN 3013	Inspection en santé publique environnementale	6.0
NUT 1956	Introduction à la nutrition	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
PHL 3100	Pharmacodynamie des médicaments	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SST 2120	Ergonomie	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0
URB 2347	Urbanisme et mobilité	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation sécurité du travail

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 13 crédits optionnels, dont 7 sont attribués à un stage ou à l'initiation à la recherche.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 3002	Analyse des procédés industriels	3.0
MSN 3003	Analyse de la manutention manuelle et assistée	3.0
MSN 3004	Mesures prév. incendies et sécurité milieu travail	3.0
MSN 3005	Sécurité dans le milieu de la construction	3.0
MSN 3006	Évaluation et maîtrise des risques en milieu de travail	3.0
REI 3525	Évaluations et enquête en SST	3.0

Bloc 71B

Option - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MSN 4003	Stage en santé et sécurité au travail	7.0
MSN 4004	Travail dirigé en santé et sécurité au travail	7.0

Bloc 71C

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 2110	TP de biologie moléculaire	2.0
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
CHM 3602	Chimie, pollution et toxicologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 6050	Démographie et santé	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
NUT 1956	Introduction à la nutrition	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
PHL 3100	Pharmacodynamie des médicaments	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SST 2120	Ergonomie	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0
URB 2347	Urbanisme et mobilité	3.0

1-481-4-0 version 00 (A18)

Mineure en santé publique et mondialisation

Certificat

Objectifs

Au terme de sa formation, le participant sera en mesure de :
- Comprendre et analyser les enjeux de santé et des systèmes de santé selon une perspective mondiale avec une approche pluridisciplinaire (histoire des systèmes de santé et de la santé publique, santé planétaire, fardeau de la maladie, fonctions et actions de santé publique, politiques et modèles d'organisation des systèmes de santé, inégalités sociales de santé, droits humains, éthique et santé, actions intersectorielles, ODD).
- Connaître les modèles explicatifs des problèmes de santé et être capable d'y associer une démarche scientifique rigoureuse pour leur analyse (raisonnement scientifique, causalité, interventions basées sur des évidences, déterminants de la santé,).
- Comprendre les effets de la mondialisation sur la santé et les systèmes de santé nationaux et locaux (enjeux climatiques, politiques, économiques, démographiques et santé).
- Démontrer la capacité d'intégrer une approche éthique et critique dans l'analyse d'un problème de santé et d'inclure ces acquis dans la perspective d'un citoyen engagé, conscient des enjeux éthiques posés par les interventions de santé publique et de santé mondiale.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Université de Montréal

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé publique et mondialisation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SPU 1001	Santé publique contemporaine	3.0
SPU 1002	Enjeux mondiaux de santé	3.0
SPU 1003	Épidémiologie et raisonnement scientifique	3.0
SPU 1004	Politiques et systèmes de santé	3.0
SPU 1005	Éthique et responsabilité sociale en santé	3.0

Bloc 70B Environnement et développement durable

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0

Bloc 70C Mondialisation et développement

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0

Bloc 70D Population et santé

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1513	La variation biologique	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
DMO 3400	Population et société : diversité et inégalités	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0
DMV 3221	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses	3.0
DRT 3810	Droit de la santé	3.0
NUT 1970	Activité physique, nutrition et santé	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0

Université de Montréal

Bloc 70E Éthique, droit et politique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3810	Droit de la santé	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0

Cours	Titre	CR
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0

1-495-4-0 version 00 (A20)

Mineure en bioéthique

Certificat

Objectifs

Ce programme constitue une introduction à la discipline. Il s'adresse à des étudiants qui souhaitent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui œuvrent déjà dans le domaine.

Cette formation permettra aux étudiants :
- d'approfondir leurs réflexions d'ordre éthique (ex. : identifier les problèmes de bioéthique qui se posent dans divers contextes);
- de déployer une réflexion structurée et utiliser les méthodes appropriées (conceptuelle ou empirique) pour analyser et évaluer les problèmes ou les dilemmes éthiques ;
- de redéfinir ou réformer les problèmes et communiquer de manière à prendre en charge une analyse plus nuancée;
- de collaborer avec les parties prenantes pour identifier et analyser les problèmes de bioéthique en vue de proposer des solutions appropriées et soutenir la prise de décision ;
- de formuler une solution interdisciplinaire à des problèmes de bioéthique ;
- de développer une vision critique personnelle et cohérente de la bioéthique comme domaine d'étude et de pratique.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 2.6 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres et la scolarité maximale de deux années.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI)* a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite. Les cours imposés sont suivis hors programme.

Université de Montréal

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en bioéthique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

La mineure comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option.

Bloc 70A Cours obligatoires

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 1000	Fondements de la bioéthique	3.0
BIE 2001	Intégrité scientifique	3.0
BIE 2002	Bioéthique appliquée	3.0

Bloc 70B Théories et fondements de la bioéthique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 2003	Éthique professionnelle	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3625	Problèmes d'éthique	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0

Bloc 70C Problèmes d'éthique contemporaine

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 3250G	Droit et éthique en gestion	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
SPU 1005	Éthique et responsabilité sociale en santé	3.0

Bloc 70D Cours connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 1050G	La gestion en santé	3.0
ASA 2221G	La communication en santé	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
DRT 3810	Droit de la santé	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SPU 1001	Santé publique contemporaine	3.0
SPU 1002	Enjeux mondiaux de santé	3.0
SPU 1003	Épidémiologie et raisonnement scientifique	3.0
SPU 1004	Politiques et systèmes de santé	3.0
SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0

1-495-6-0 version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle en bioéthique

Attestation

Objectifs

La bioéthique s'intéresse aux enjeux éthiques propres à divers milieux et qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la société. Ce programme constitue une introduction à la discipline. Il s'adresse à des étudiants qui souhaitent se familiariser avec les enjeux propres à la bioéthique ou à des personnes qui œuvrent déjà dans le domaine. Les crédits acquis dans le microprogramme en bioéthique peuvent être reconnus dans la mineure en bioéthique.

Cette formation permettra aux étudiants :
- de développer une réflexion de base éthique (ex. : identifier les problèmes de bioéthique qui se posent dans divers contextes);
- de déployer une réflexion structurée et utiliser les méthodes appropriées (conceptuelle ou empirique) pour analyser et évaluer les problèmes ou les dilemmes éthiques;
- de redéfinir et analyser les problèmes et de les communiquer de manière plus nuancée;
- de développer une vision critique personnelle et cohérente de la bioéthique comme domaine d'étude et de pratique.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 2.6 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 1 trimestre et la scolarité maximale de deux années.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Université de Montréal

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure de programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Le microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits.

Bloc 71A Cours obligatoires

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 1000	Fondements de la bioéthique	3.0
BIE 2001	Intégrité scientifique	3.0
BIE 2002	Bioéthique appliquée	3.0

Bloc 71B Théories et fondements de la bioéthique

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIE 2003	Éthique professionnelle	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3625	Problèmes d'éthique	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0

Université de Montréal

et du monde.

École d'optométrie

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-655-1-1 Doctorat de 1er cycle en optométrie OPT-4
1-655-1-8 Programme de qualification en optométrie OPT-13

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Information à jour le 24 juillet 2025

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal et rattachée au Comité exécutif.

L'École d'optométrie de l'Université de Montréal, engagée vers l'excellence, est la seule à offrir, en français, une formation doctorale en optométrie et en sciences de la vision. C'est par la recherche, l'innovation, de même que par la transmission et la mobilisation des savoirs, qu'elle accompagne les professionnels, les chercheurs et la société dans leur évolution. De façon plus spécifique, l'École d'optométrie offre tout d'abord la formation au Doctorat de premier cycle en optométrie, dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Elle intervient également en formation continue. Ainsi, l'École contribue à ce que les professionnels disposent du plus haut niveau de compétence pour intervenir auprès de la population, en favorisant le partenariat avec le patient. De plus, l'École d'optométrie accueille des étudiants aux cycles supérieurs dans ses programmes de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph. D.) en sciences de la vision. Les optométristes, comme les étudiant(e)s formés dans d'autres disciplines, peuvent ainsi approfondir leurs connaissances et générer des savoirs grâce à leurs travaux de recherche. L'École d'optométrie est également la seule institution canadienne à assurer la formation de clinicien(ne)s œuvrant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles. En second lieu, l'École d'optométrie, par l'entremise de la Clinique universitaire de la vision, offre des services cliniques spécialisés ou qui demandent une expertise de pointe. Ces services sont ouverts à la population et aux autres professionnels, qui peuvent y référer leur clientèle. La recherche clinique et appliquée constitue également un volet significatif qui contribue à l'avancement des connaissances en optométrie et en sciences de la vision, de même qu'à l'évolution des technologies dans ces domaines.
Enfin, l'École d'optométrie est, pour le grand public, le milieu professionnel et la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise reconnu tant par la qualité de ses enseignement(e)s et de ses services cliniques que par l'excellence et le volume de ses activités de recherche fondamentale et clinique. Par son engagement communautaire, elle assure une accessibilité des soins pour les populations vulnérables tout en sensibilisant ses étudiant(e)s à ces enjeux.

Coordonnées générales de l'école

Adresse postale

Case postale 6128, succursale Centre-Ville
Montréal, Qc, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6471 / Télécopieur : 514 343-2382
optom@opto.umontreal.ca
www.opto.umontreal.ca

Clinique universitaire de la vision
3744 Jean-Brillant, Bureau 110 (rez-de-chaussée)
Téléphone : 514 343-6082
Télécopieur : 514 343-6038

Direction

Directeur : Jean-François Bouchard

Directrice adjointe aux études de 1er cycle :
Caroline Faucher

Directrice adjointe aux études supérieures : Judith Renaud

Directrice adjointe à la recherche : Elvire Vaucher

Secrétaire et directeur adjoint aux affaires professorales :
Benoît Tousignant

Directrice administrative : Jacinthe Gauthier

Directeur de la Clinique universitaire de la vision et responsable du programme de maîtrise en intervention clinique et recherche : Jean-Marie Hanssens

Direction élargie

Responsable des programmes de maîtrise en recherche et de doctorat (PhD) : Matthieu Vanni

Responsable du programme de maîtrise en intervention en déficience visuelle et réadaptation : Walter Wittich

Responsable du programme de résidence en optométrie : Kevin Messier

Responsable du programme de qualification en optométrie :
Pierre Forcier

Responsable des stages externes : Etty Bitton

1-655-1-1 version 25 (A18)

Doctorat de premier cycle en optométrie

Doctorat de premier cycle en optométrie (O.D.)

Objectifs

Le programme a pour objectif de former des optométristes autonomes qui exerceront leur profession selon les plus hauts standards éthiques et professionnels.

Au terme de sa formation, l'optométriste

- maîtrisera les connaissances et habiletés nécessaires afin de fournir des services et des soins oculovisuels de première ligne complets, centrés sur le patient, tout en faisant un usage judicieux des ressources disponibles;
- fera preuve de jugement dans ses décisions et actions, qu'il appuiera sur un raisonnement clinique efficace, en utilisant les meilleures preuves scientifiques en vigueur;
- contribuera au partage de même qu'à la création de connaissances et s'impliquera tant dans sa profession que dans sa communauté;
- participera à la promotion de la santé et collaborera avec d'autres intervenants afin d'optimiser les soins et services au patient;
- évaluera constamment la qualité de sa pratique et prendra les moyens pertinents pour la maintenir à jour et l'améliorer tout au long de sa carrière.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B0F ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV
- Techniques d'orthèses visuelles (160.A0) et avoir réussi les cours préalables :
  - Chimie générale
  - Calcul différentiel et Calcul intégral
  - Mécanique et Électricité et magnétisme

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine • Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie

- Chimie générale
- Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

Satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Remplir le questionnaire sur la motivation (voir **Remarques**).
- Se présenter, sur invitation, à l'entrevue de motivation (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 425/699 au TEF ou ≥11/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent.
- **Universitaire** : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission ou toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.
- **Candidat des régions éloignées au Québec** : toute personne qui a fait ses études collégiales et a obtenu son diplôme dans un Cégep situé dans l'une de ces régions : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Outaouais ou en Beauce.
- **Francophone hors Québec** : toute personne francophone résidente de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick couvert par une entente entre ces provinces et le Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de santé.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 56 places réparties entre les différentes catégories de candidats.

- Pour les collégiens et les universitaires : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission de l'École d'optométrie qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.
- Parmi les candidats admis:
  - des places peuvent être attribuées aux candidats des régions éloignées au Québec.
  - des places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- L'excellence du dossier scolaire, les résultats du questionnaire sur la motivation et de l'entrevue de motivation constituent les critères de sélection.
- Une **première sélection** est faite sur l'excellence du dossier scolaire.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Une **deuxième sélection**, servant à convoquer les candidats à une entrevue de motivation, est faite selon des scores globaux intermédiaires établis, en appliquant la pondération suivante :
  - Questionnaire sur la motivation : 60 %
  - Dossier scolaire : 40 %
- Aux fins de la **sélection finale** des candidats, une liste d'excellence est faite selon des scores globaux finaux établis, en appliquant la pondération suivante :
  - Entrevue de motivation : 50 %
  - Score global intermédiaire de la deuxième sélection (questionnaire sur la motivation et dossier scolaire) : 50 %

Remarques

- **Questionnaire sur la motivation**
  - Le questionnaire a pour but d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
  - Aucune préparation spécifique n'est requise pour remplir le questionnaire.
  - Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Le candidat doit remplir le questionnaire, avant la date limite indiquée à la page suivante.
  - Un lien vers le questionnaire sera transmis aux candidats par courriel.
  - Le questionnaire est valide uniquement pour ce programme et doit être rempli une seule fois pour celui-ci.
  - Le questionnaire doit servir au trimestre d'admission en cours et ne peut être reconduit pour un trimestre ultérieur.
  - Le questionnaire peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.
- **Entrevue de motivation**
  - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat et d'évaluer s'il a les qualités et aptitudes jugées nécessaires à la réussite du programme et à la pratique de la profession.
  - Aucune préparation spécifique n'est requise pour l'entrevue. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
  - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par l'École d'optométrie.
  - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel synchrone.
  - L'entrevue peut être éliminatoire.
  - De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.
- Des frais sont à prévoir pour l'évaluation de la motivation.
- Pour certains examens, chaque étudiant doit posséder ou avoir accès à un ordinateur portable conforme aux exigences et aux configurations minimales requises par l'École d'optométrie.
- Un étudiant doit prévoir environ 9 000 $ à partir de la 2e année pour l'achat d'instruments obligatoires durant le reste de son programme de formation.
- L'étudiant doit également prévoir jusqu'à 9 000 $ en 5e année pour les dépenses relatives à des stages externes pouvant se dérouler hors de la région de Montréal, du Québec ou du Canada.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de niveau C de Réanimation cardiorespiratoire (RCR).
- Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Le programme comprend des activités obligatoires pour lesquelles chaque étudiant est appelé à jouer le rôle de patient pour ses pairs lors de l'apprentissage de diverses techniques et procédures diagnostiques ou thérapeutiques
- Au premier trimestre de la 1re année, chaque étudiant doit s'engager à se conformer, tout au long de son séjour à l'École d'optométrie, au Code de conduite et d'éthique pour les étudiants du doctorat de 1er cycle en optométrie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 41,5 crédits en 1re année, de 40,5 crédits en 2e année, de 39,5 crédits en 3e année et de 34,5 crédits en 4e année et de 41 crédits en 5e année.
- Le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de 11 trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours et aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des travaux pratiques
- des stages

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. Les cours OPM51502 et OPM51512, ainsi que les stages, devront être repris en cas d'échec.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au doctorat en optométrie (O.D).

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en optométrie 1-655-1-1 version 25 (A18)

Le doctorat comporte 197 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 75

Les crédits du doctorat de 1er cycle en optométrie sont répartis de la façon suivante : 197 crédits obligatoires

Bloc 75A Propre à la 1re année

Obligatoire - 41,5 crédits

Cours	Titre	CR
BCM 1975	Biochimie et génétique en optométrie	3.0
DRT 1810S	Droit pour professionnels de la santé	3.0
MCB 1097	Microbiologie et immunologie générales	2.0
OPH 1992	Anatomie oculaire	2.0
OPM 1051	Compétences professionnelles en optométrie 1.1	1.0
OPM 1052	Compétences professionnelles en optométrie 1.2	1.0
OPM 1150	Introduction à la profession d'optométrie	2.0
OPM 1151	Optique géométrique et physique en optométrie	4.0
OPM 1152	Amétropies	1.0
OPM 1251	Verres ophtalmiques : mesure et analyse	1.5
OPM 1252	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 1.1	0.5
PBC 1010	Pathologie générale en optométrie	2.0
PBC 1040	Anatomie macroscopique humaine	2.0
PBC 1092	Embryologie et histologie en optométrie	2.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
PSL 1982	Les bases du système nerveux	2.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 3956	Communication professionnelle en santé	1.5
SCV 1151	Sciences de la vision : Cerveau et vision	2.5
SCV 1152	Anomalies de la vision des couleurs	1.0
STT 1979	Statistique : concepts et applications	3.0

Bloc 75B Propre à la 2e année

Obligatoire - 40,5 crédits

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
MCB 1180	Microbiologie et immunologie oculaires	3.0
OPM 2051	Compétences professionnelles en optométrie 2.1	1.5
OPM 2052	Compétences professionnelles en optométrie 2.2	1.5
OPM 2150	Imagerie ophtalmique	1.0
OPM 2152	Optométrie générale	3.0
OPM 2153	Optométrie préclinique 2.1	1.0
OPM 2154	Optométrie préclinique 2.2	1.0
OPM 2159	Examen de compétence clinique en optométrie 1	0.5
OPM 2251	Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité	2.0
OPM 2252	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1	0.5
OPM 2253	Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations	2.0
OPM 2254	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2	0.5
OPM 2450	Évaluation de la vision binoculaire	2.0
OPM 2550	Pathologie oculaire : segment antérieur	3.0
OPM 2551	Usage clinique des agents oculaires diagnostiques	1.0
OPM 27501	Assistance en optométrie clinique 2.1	0.0
OPM 27502	Assistance en optométrie clinique 2.2	1.0
PHM 2952	Pharmacologie générale	2.0
SCV 2151	Sciences de la vision: Physiologie de l'œil	3.0
SCV 2152	Sciences de la vision: dioptrique oculaire	2.0
SCV 2153	Sciences de la vision: psychophysique de la vision	2.0
SCV 2451	Sciences de la vision : vision binoculaire	2.0
SCV 2452	Sciences de la vision : mouvements oculaires	2.0

Bloc 75C Propre à la 3e année

Obligatoire - 39,5 crédits

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
OPM 3051	Compétences professionnelles en optométrie 3.1	1.0
OPM 3052	Compétences professionnelles en optométrie 3.2	1.0
OPM 3150	Optométrie générale avancée	2.0
OPM 3151	Techniques diagnostiques en optométrie	1.0
OPM 3152	Techniques diagnostiques avancées en optométrie	1.0
OPM 3153	Prescription ophtalmique en optométrie	1.5
OPM 3159	Examen de compétence clinique en optométrie 2	0.5
OPM 3251	Optique ophtalmique appliquée	2.5
OPM 3252	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 3.1	0.5
OPM 3350	Optique et adaptation en lentilles cornéennes	2.0
OPM 3351	Travaux pratiques en lentilles cornéennes	1.0
OPM 3352	Lentilles cornéennes de spécialité	3.0
OPM 3353	T.P. en lentilles cornéennes de spécialité	1.0
OPM 3450	Adaptations sensorielles au strabisme	2.0
OPM 3451	Déséquilibres oculomoteurs	3.0
OPM 3550	Pathologie oculaire : segment postérieur	3.0
OPM 3551	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 1	2.0
OPM 3552	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 2	2.0
OPM 3553	Prise en charge du glaucome en optométrie	2.0
OPM 3554	Neuro-optométrie	3.0
OPM 3650	Astreintes oculovisuelles	2.0
OPM 3751	Stage en optométrie de 1re ligne 3.1	0.5
OPM 3752	Stage en optométrie de 1re ligne 3.2	1.0

Bloc 75D Propre à la 4e année

Obligatoire - 34,5 crédits

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
OPM 4051	Compétences professionnelles en optométrie 4.1	1.0
OPM 4052	Compétences professionnelles en optométrie 4.2	0.5
OPM 4059	Examen: compétences professionnelles en optométrie	0.5
OPM 41501	Introduction à la recherche 4.1	0.0
OPM 41502	Introduction à la recherche 4.2	1.0
OPM 4151	Gestion et jurisprudence en optométrie	2.0
OPM 4152	Pratique collaborative en soins oculovisuels	2.5
OPM 4350	Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité	2.0
OPM 4450	Traitement des anomalies de la vision binoculaire	1.0
OPM 4451	Travaux pratiques en vision binoculaire	1.0
OPM 4550	Pathologies oculaires et maladies systémiques	3.0
OPM 4651	Basse vision et réadaptation visuelle 1	2.0
OPM 4652	Basse vision et réadaptation visuelle 2	2.0
OPM 4653	Optométrie pédiatrique	2.0
OPM 4654	Clientèles particulières en optométrie	2.0
OPM 4655	Optométrie gériatrique	2.0
OPM 4656	Électrodiagnostic des voies visuelles	1.0
OPM 4751	Stage en optométrie de 1re ligne 4.1	3.0
OPM 4752	Stage en optométrie de 1re ligne 4.2	3.0
OPM 4851	Stage en optométrie spécialisée 4.1	2.0

Bloc 75E Propre à la 5e année

Obligatoire - 41 crédits

Cours	Titre	CR
OPM 5051	Compétences professionnelles en optométrie 5.1	0.5
OPM 5052	Compétences professionnelles en optométrie 5.2	0.5
OPM 5053	Compétences professionnelles en optométrie 5.3	0.5
OPM 51501	Travaux de recherche dirigés 5.1	0.0
OPM 51502	Travaux de recherche dirigés 5.2	5.0
OPM 51511	Discussions cliniques en optométrie 5.1	0.0
OPM 51512	Discussions cliniques en optométrie 5.2	2.0

Cours	Titre	CR
OPM 5159	Examen de fin d'études en optométrie	0.5
OPM 5750	Stage externe en pratique privée	2.0
OPM 5751	Stage en optométrie de 1re ligne 5.1	5.0
OPM 5752	Stage en optométrie de 1re ligne 5.2	5.0
OPM 5850	Stages externes en soins oculovisuels	12.0
OPM 5851	Stage en optométrie spécialisée 5.1	4.0
OPM 5852	Stage en optométrie spécialisée 5.2	4.0

1-655-1-8 version 01 (A21)

Programme de qualification en optométrie

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse aux professionnels qui ont été formés à l'étranger et à qui l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ) a prescrit des cours théoriques, des heures de formation pratique ou des stages. L'objectif principal est de permettre à des candidats qui se sont vus reconnaître une équivalence partielle de formation par l'OOQ de compléter leur formation afin d'obtenir une équivalence complète et ainsi obtenir le droit de pratiquer l'optométrie au Québec.

Ce programme permet également à un candidat ayant complété des études de doctorat de premier cycle en optométrie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances afin de répondre aux exigences spécifiques de l'OOQ.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre une prescription de formation valide (pas plus de 3 ans avant le dépôt de la demande d'admission) de l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ) relative aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
- sur demande, se présenter à une entrevue en personne

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est fonction du nombre de places disponibles lesquelles sont déterminées notamment par les installations physiques d'enseignement.

Critères de sélection

- Candidats pour lequel l'OOQ a demandé le Test d'évaluation des connaissances et compétences en optométrie (TECCO) (voir la rubrique **Remarques**)
  - une liste d'excellence est établie en fonction du résultat du TECCO
- Candidats ayant obtenu une Maîtrise en sciences de la vision de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal (Option intervention clinique et recherche) pas plus de 3 ans avant le dépôt de la demande d'admission.
  - Une liste d'excellence est établie en fonction de la moyenne pondérée des résultats académiques obtenus aux cours suivants : OPM 6009, OPM 6010, OPM 6038, OPM 6039, OPM 6031A, OPM 6031B et OPM 6032B.

Remarques

- **Test d'évaluation des connaissances en optométrie (TECCO)**
  - Le TECCO est administré par l'OOQ (www.ooq.org). Des frais sont à prévoir.
  - Le TECCO doit avoir été réussi pas plus de 3 ans avant le dépôt de la demande d'admission.
  - Si le candidat choisit de repasser le TECCO, seule la dernière note est utilisée aux fins de classement.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de niveau C de Réanimation cardiorespiratoire (RCR).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre.
- L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation
Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours et aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École à l'occasion:

- des cours en classe ou en ligne
- des travaux pratiques
- des stages

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. Les stages devront être repris en cas d'échec.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Programme de qualification en optométrie 1-655-1-8 version 01 (A21)

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OOQ une prescription de formation selon son dossier.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis parmi les suivants et dans la banque de cours du programme de Doctorat de 1er cycle en optométrie en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant, des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
MCB 1180	Microbiologie et immunologie oculaires	3.0
OPM 2164	Actualisation d'optométrie préclinique 1	0.5
OPM 3162	Actualisation d'optométrie préclinique 2	0.5
OPM 4660	Atelier préclinique en optométrie spécialisée	1.0
OPM 4761	Stage en optométrie de première ligne A1	1.0
OPM 4762	Stage en optométrie de première ligne A2	2.0
OPM 4763	Stage en optométrie de première ligne A3	3.0
OPM 4764	Stage en optométrie de première ligne A4	4.0
OPM 4765	Stage en optométrie de première ligne A5	5.0
OPM 4861	Stage en optométrie spécialisée A1	1.0
OPM 4862	Stage en optométrie spécialisée A2	2.0
OPM 4863	Stage en optométrie spécialisée A3	3.0
OPM 4864	Stage en optométrie spécialisée A4	4.0
OPM 4865	Stage en optométrie spécialisée A5	5.0
OPM 4961	Stage en clinique d'optique appliquée A1	1.0
OPM 4962	Stage en clinique d'optique appliquée A2	2.0

Université de Montréal

et du monde.

BACCAP 2025-2026

Études de 1er cycle



registraire.umontreal.ca

Baccalauréat en gestion des ressources humaines

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans la gestion ressources humaines sous un angle professionnel, sectoriel, social ou fonctionnel.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Misez sur le capital humain

Les réalités complexes et dynamiques du monde du travail vous interpellent? Ce baccalauréat par cumul en gestion interdisciplinaire et polyvalent permet de vous spécialiser en gestion des ressources humaines tout en bonifiant votre cheminement d'une composante connexe de votre choix.

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
30 crédits
+
Certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat au choix : HEC Montréal

Choisissez un certificat de 30 crédits :

- Certificat en gestion des ressources humaines
- Certificat en développement organisationnel

Certificat au choix : Université de Montréal

Choisissez un certificat de 30 crédits :

Important
Le certificat en gestion des ressources humaines de HEC Montréal et le certificat en relations industrielles de l'UdeM sont mutuellement exclusifs.

- Action communautaire
- Coopération et solidarité internationales
- Droit
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Gestion de l'information numérique
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Leadership pour militaires
- Relations industrielles
- Santé et sécurité du travail

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

La gestion des ressources humaines se trouve au cœur du développement de toutes les organisations. Au terme de cette formation, vous aurez les compétences et la polyvalence nécessaires pour intégrer une diversité de milieux de travail.

Ce BACCAP vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en cultures, sociétés et religions

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Décrochez un diplôme à votre image en pigeant dans une sélection de programmes vous invitant à développer une perspective élargie sur les faits religieux et leurs dimensions sociales.

Sommaire et particularités



90 crédits

Information sur le programme

- Guadalupe González Diéguez
- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Bénéficiez d'une formation multidisciplinaire qui inspire

Vous vous passionnez pour plus d'une discipline? Le BACCAP en cultures, sociétés et religions vous permet de combiner une formation en études religieuses avec une formation dans une autre discipline des sciences humaines ou des sciences sociales. Étudiez les relations entre les religions, les cultures et les sociétés grâce à 2 approches disciplinaires pertinentes.

- Formation unique en son genre au Québec
- Encadrement personnalisé et soutien étudiant
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme

Choisissez Votre Profil

Le programme vous propose les profils suivants selon vos choix de cours.

Religions et cultures

Découvrez les traditions spirituelles et religieuses, et leur interaction avec la culture (influences réciproques). La perspective est celle des sciences humaines. Vous pouvez aussi acquérir une formation linguistique liée à l'étude des religions.

Religions et sociétés

Acquérez une compréhension approfondie des faits religieux placés dans leur contexte social élargi. La perspective est celle des sciences sociales.

Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences

Les avantages de réaliser un BACCAP à l'UdeM
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts (majeures, mineures ou certificats) de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Payez les mêmes frais d'admission qu'un baccalauréat régulier peu importe le nombre de trimestres d'études
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez déposer une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres, mais vous n'aurez pas à payer les frais d'admission à nouveau.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison A

Majeure
60 crédits

+

Mineure/certificat
30 crédits

Majeure au choix

Choisissez une majeure de 60 crédits :

- Études religieuses
- Sciences des religions
- Théologie

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Profil Religions et cultures

- Certificat en éthique
- Certificat en études néo-helléniques (admission suspendue)
- Mineure en culture québécoise
- Mineure en études allemandes
- Mineure en études anglaises
- Mineure en études arabes
- Mineure en études catalanes
- Mineure en études classiques
- Mineure en études hispaniques
- Mineure en études italiennes
- Mineure en études lusophones (admission suspendue)
- Mineure en histoire
- Mineure en histoire de l'art
- Mineure en littérature comparée
- Mineure en philosophie

Profil Religions et sociétés

- Mineure en anthropologie
- Mineure en études autochtones
- Mineure en études est-asiatiques
- Mineure en études féministes, des genres et des sexualités
- Mineure en science politique

Combinaison B

Mineure en études religieuses
Obligatoire | 30 crédits

+

Majeure
60 crédits

Mineure obligatoire

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Études religieuses

Majeure au choix

Choisissez une majeure de 60 crédits :

Profil Religions et cultures

- Majeure en études allemandes
- Majeure en études anglaises
- Majeure en études classiques
- Majeure en études hispaniques
- Majeure en études italiennes
- Majeure en études médiévales
- Majeure en histoire de l'art
- Majeure en histoire
- Majeure en littérature comparée
- Majeure en littératures de langue française
- Majeure en philosophie

Profil Religions et sociétés

- Majeure en anthropologie
- Majeure en études est-asiatiques
- Majeure en science politique

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en cultures, sociétés et religions, vous devrez :

- Réussir le cours d'intégration REL 3900 Intégration Cultures, sociétés et religions
- Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours différents)

Exigences d'admission

Important

Assurez-vous de consulter les descriptions de programmes pour connaître les conditions d'admissibilité propres à chaque programme.

Le Règlement pédagogique autorise certaines combinaisons de programmes de 1er cycle au même trimestre. Dans le cas d'un BACCAP, il est possible d'intégrer un maximum de 3 programmes d'études au même trimestre. Toutefois, au moins un cours doit être suivi dans chaque programme au trimestre d'admission.

Veuillez noter que l'intervalle entre le premier et le dernier diplôme ne peut excéder 10 ans (voir le point 17 dans le règlement).

Perspectives d'avenir

Le BACCAP en cultures, sociétés et religions vous permet de développer une expertise pour mieux comprendre les faits socioreligieux de manière critique et nuancée. Vous bénéficiez du même coup d'une solide formation fondamentale (pensée réflexive et analytique, culture générale) grâce à son approche bidisciplinaire.

Les compétences que vous aurez acquises avec le BACCAP en cultures, sociétés et religions vous ouvrent la porte à une variété de domaines, dont :

- L'éducation
- La santé
- L'intervention dans divers milieux
- Le journalisme
- La communication
- La politique
- Les relations internationales
- La fonction publique
- Les ONG et la coopération internationale
- Les organisations ecclésiales (diocèses, paroisses, etc.)

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en cultures visuelles

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Décrochez un diplôme à votre image dans le domaine de la culture visuelle en pigeant dans une sélection de programmes explorant les études cinématographiques, l'histoire de l'art, les études du jeu vidéo ou les études télévisuelles.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Voir les détails donnés par le Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels
- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences
- Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels

Survol du programme

À propos

Comprendre la culture à travers les images

Découvrez les approches liées à une gamme de matériaux visuels et sonores ainsi que leur impact sur les réalités culturelles, éthiques, politiques et sociales contemporaines. Ce BACCAP vous offre la possibilité d'en apprendre plus sur la responsabilité et la justice sociale dans un contexte de cultures visuelles et sur le rôle des cultures visuelles en milieu de travail.

Les mineures constituant ce BACCAP proposent chacune différentes approches et examinent des objets distincts (arts, cinéma, jeux vidéo et télévision), mais elles se rejoignent dans leur effort de penser à travers des images et dans leur façon de renvoyer à des questions culturelles, politiques et sociales contemporaines.

- Compréhension globale des questions autour de la politique visuelle et de l'éthique des images
- Formation unique en son genre au Québec
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme

Les avantages de réaliser un BACCAP à l'UdeM
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Payez les mêmes frais d'admission qu'un baccalauréat régulier peu importe le nombre de trimestres d'études
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez déposer une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres, mais vous n'aurez pas à payer les frais d'admission à nouveau.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Mineure
30 crédits
+
Mineure
30 crédits
+
Mineure
30 crédits

Mineure au choix

Choisissez 1 mineure de 30 crédits :

- Études cinématographiques
- Études du jeu vidéo
- Études télévisuelles
- Histoire de l'art

Mineure au choix

Choisissez 1 mineure de 30 crédits :

- Études cinématographiques
- Études du jeu vidéo
- Études télévisuelles
- Histoire de l'art

Mineure au choix

Choisissez 1 mineure de 30 crédits :

- Études cinématographiques
- Études du jeu vidéo
- Études télévisuelles
- Histoire de l'art

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en cultures visuelles, vous devrez réussir le cours d'intégration :

- HAR 1210 Introduction aux cultures visuelles

Vous devrez aussi suivre au moins 15 crédits de cours de 3e année, peu importe la discipline, afin de compléter votre formation et vous ouvrir la porte aux études supérieures.

Vous devrez aussi suivre 9 crédits de cours au choix. Dans le cadre de ce BACCAP, il est possible de prendre 3 crédits de cours au choix dans des disciplines qui ne figurent pas dans les programmes constitutifs. Les 6 autres crédits doivent être choisis parmi les cours suivants :

- ANT 2080 Le visuel artistique et l'imaginaire
- ANT 3141 Anthropologie visuelle
- COM 1600 Introduction aux études médiatiques
- COM 2660 Arts médiatiques, technologies et communication
- DIN 3211 Design et cultures matérielles
- FRA 2284 Paralittératures
- FRA 2500 La littérature et les autres arts
- FRA 2510 La bande dessinée
- FRA 3500 Littérature, culture, médias
- FRA 3715 Écriture et nouveaux médias
- LCO 1001 Le textuel et le visuel
- LCO 2030 Littérature, technologie et médias
- LCO 2300 Pratiques culturelles
- LCO 3001 Problèmes de représentation
- MUL 3333X Courants historiques en en musique, art et société
- MUL 2109 Analyse des musiques de film
- MUL 2119 Histoire de la musique de film
- MUS 2327 Création sonore pour jeux vidéo 1
- PSY 2055 Psychologie de la perception
- SOL 1150 Culture, connaissance et idéologie
- Un cours de langue au choix

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours différents).

Exigences d'admission

Important

Assurez-vous de consulter les descriptions de programmes pour connaître les conditions d'admissibilité propres à chaque programme.

Le Règlement pédagogique autorise certaines combinaisons de programmes de 1er cycle au même trimestre. Dans le cas d'un BACCAP, il est possible d'intégrer un maximum de 3 programmes d'études au même trimestre. Toutefois, au moins un cours doit être suivi dans chaque programme au trimestre d'admission.

Veuillez noter que l'intervalle entre le premier et le dernier diplôme ne peut excéder 10 ans (voir le point 17 dans le règlement).

Perspectives d'avenir

Ce diplôme vous permet d'acquérir des compétences recherchées pour un emploi dans divers domaines :

- La publicité et le marketing
- Le patrimoine culturel
- L'éducation
- Les médias
- Les arts du spectacle

La compréhension globale des questions autour de la politique visuelle et de l'éthique des images permet de vous démarquer auprès d'employeurs potentiels.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Université de Montréal | Faculté des arts et des sciences

Baccalauréat en environnement, société et transitions

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image spécialisé dans les enjeux environnementaux et le développement durable.

Sommaire et particularités



90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Étudiez le développement durable sous tous ses angles

Vous vous passionnez pour plus d'une discipline? Axé sur les sciences humaines et sociales, le BACCAP en environnement, société et transitions englobe divers spectres du développement durable comme l'économie, le droit, la politique, la sociologie, la géographie humaine, les communications et les bases en sciences naturelles. Vous y acquérez les connaissances et compétences nécessaires pour mieux comprendre la relation entre l'environnement, les transitions économiques ou sociales et la politique.

- Vaste choix de programmes offerts par l'UdeM et par HEC Montréal
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Formation unique en son genre au Québec

Les avantages de réaliser un BACCAP
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts (majeures, mineures ou certificats) de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une flexibilité accrue de parcours et d'une meilleure visibilité de l'aspect professionnel de la formation
- Le saviez-vous? Un diplôme avec l'appellation « environnement, société et transitions » constitue une valeur ajoutée aux yeux des employeurs
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison

Majeure en environnement, société et transitions
Obligatoire | 60 crédits

+

Mineure/certificat
30 crédits

Majeure obligatoire : UdeM

Vous devez compléter le programme suivant de 60 crédits :

- Environnement, société et transitions

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Certificats HEC

- Entrepreneuriat et création d'entreprise
- Gestion de l'innovation
- Gestion de projets
- Leadership organisationnel

Mineures

- Anthropologie
- Biologie (Sciences)
- Chimie
- Communication (Sciences)
- Démographie
- Économie (Sciences)
- Économie (Sciences) - Campus Brossard
- Éthique et droit
- Études autochtones
- Géographie
- Histoire
- Humanités numériques
- Informatique
- Philosophie
- Physique
- Science politique
- Sociologie
- Urbanisme

Certificats

- Archivistique
- Communication appliquée
- Communication et relations publiques
- Coopération et solidarité internationales
- Création et gestion de contenus
- Droit
- Éthique
- Gestion de l'information numérique
- Informatique appliquée
- Informatique appliquée - Campus Brossard
- Relations industrielles
- Santé publique : prévention et promotion de la santé

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le BACCAP en environnement, société et transitions, vous devrez :

- Réussir le cours d'intégration EDD 3004 - Application interdisciplinaire en environnement
- Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours différents)
- Soumettre sa demande d'octroi de BACCAP au cours du dernier trimestre d'études
- Noter que l'intervalle entre le premier et le dernier diplôme ne peut excéder 10 ans (voir le point 17 du règlement des études de premier cycle)

Perspectives d'avenir

Le BACCAP en environnement, société et transitions vous outille pour une carrière dans une variété de domaines liés à l'environnement et à la relation individu-société-environnement.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en études du phénomène criminel

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM, à Polytechnique Montréal et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans le domaine de l'intervention ou de l'analyse criminologique.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Massimiliano Mulone
- Fabienne Cusson
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les détails donnés par la FAS
- Voir les détails donnés par la FAC
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Multipliez vos compétences en criminologie

Vous souhaitez acquérir une expertise variée sur différents thèmes reliés à la criminologie? Le BACCAP en études du phénomène criminel vous donne les compétences requises pour intervenir ou faire de la recherche appliquée dans le domaine de la délinquance, du système pénal, des populations criminalisées, des groupes marginaux et des victimes d'actes criminels.

Notez que le BACCAP en études du phénomène criminel n'est pas admissible au permis délivré par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. Or, les titulaires de diplôme détenant une expérience significative en intervention criminologique peuvent présenter une demande d'adhésion par équivalence de la formation afin d'accéder au permis de criminologue.

- Vaste choix de programmes offerts par la FAS, la FEP, HEC Montréal et Polytechnique Montréal
- Formation unique en son genre au Québec
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Encadrement personnalisé et soutien étudiant

Les avantages de réaliser un BACCAP
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts (majeures, mineures ou certificats) de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une flexibilité accrue de parcours et d'une meilleure visibilité de l'aspect professionnel de la formation
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme
- Le saviez-vous? Un diplôme avec l'appellation « études du phénomène criminel » constitue une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM, HEC Montréal ou Polytechnique Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire

Bon à savoir!
Vous devrez déposer une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison A

Majeure en criminologie - Campus Laval
Obligatoire | 60 crédits

+

Mineure/certificat
30 crédits

Majeure obligatoire

Vous devez compléter le programme suivant de 60 crédits :

- Criminologie - Campus Laval

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Certificats Polytechnique Montréal

- Analyse et cybersécurité opérationnelle
- Architecture et gestion de la cybersécurité
- Cyberenquête
- Cyberfraude
- Cybersécurité des réseaux informatiques (retiré - automne 2023)

Certificats HEC Montréal

- Analyse d'affaires – cybersécurité

Certificats

- Enquête et renseignement
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
- Intervention en dépendances (anciennement Toxicomanies : prévention et réadaptation)
- Intervention psychoéducative
- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
- Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention
- Victimologie

Mineures

- Économie (Sciences)
- Économie (Sciences) - Campus Brossard
- Études autochtones
- Études féministes, des genres et des sexualités
- Science politique
- Sociologie

Combinaison B

Mineure/certificat
30 crédits
+
Certificat en victimologie
Obligatoire | 30 crédits
+
Mineure/certificat
30 crédits

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Criminologie

Certificats

- Criminologie

Certificat obligatoire

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Victimologie

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Certificats Polytechnique Montréal

- Analyse et cybersécurité opérationnelle
- Architecture et gestion de la cybersécurité
- Cyberenquête
- Cyberfraude
- Cybersécurité des réseaux informatiques (retiré - automne 2023)

Certificats HEC Montréal

- Analyse d'affaires – cybersécurité

Certificats

- Enquête et renseignement
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
- Intervention en dépendances (anciennement Toxicomanies : prévention et réadaptation)
- Intervention psychoéducative
- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
- Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention

Mineures

- Économie (Sciences)
- Économie (Sciences) - Campus Brossard
- Études autochtones
- Études féministes, des genres et des sexualités
- Science politique
- Sociologie

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le BACCAP en études du phénomène criminel, vous devrez :

- Réussir le séminaire d'intégration CRI 3401/CRI 3401G Études du phénomène criminel
- À noter que si vous choisissez le cheminement proposé dans la combinaison B, vous devrez aussi réussir les cours suivants :
  - CRI 1050/CRI 1050G Sociocriminologie
  - CRI 1100/CRI 1100G Psychocriminologie
  - CRI 1151/CRI 1151G Justice criminelles OU VIO 2017 Victimes et institutions juridiques
  - CRI 1200/CRI 1200G La méthodologie en criminologie
  - CRI 1600/CRI 1600G Initiation aux méthodes quantitatives
  - CRI 1730/CRI 1730G Victimologie
  - CRI 2410/CRI 2410G Pénologie
- Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours différents)
- Soumettre sa demande d'octroi de BACCAP au cours du dernier trimestre d'études
- Noter que l'intervalle entre le premier et le dernier diplôme ne peut excéder 10 ans (voir le point 17 du règlement des études de premier cycle)

Perspectives d'avenir

Une variété de carrières s'offre à vous! Votre BACCAP en études du phénomène criminel permet de vous qualifier pour un emploi dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de la justice, les services correctionnels, les milieux policiers, les organismes communautaires, les marchés financiers et les entreprises.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en fondements et pratiques en sciences sociales et santé

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Décrochez un diplôme à votre image dans le domaine de l'intervention en pigeant dans une sélection de programmes offerts à la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de l'éducation permanente et l'École de santé publique de l'UdeM.

Sommaire et particularités



90 crédits

Information sur le programme

- Voir les détails donnés par la FAS
- Voir les détails donnés par la FAC
- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Poser une question
- Poser une question
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Intégrez le domaine social à celui de la santé

Vous vous passionnez pour plus d'une discipline? Le BACCAP en fondements et pratiques en sciences sociales et santé vous permet d'acquérir et de développer des compétences distinctes mais complémentaires dans différents domaines d'intervention. À vous de choisir les programmes que vous souhaitez faire dans le cadre de votre parcours universitaire!

- Formation unique en son genre au Québec
- Vaste choix de programmes offerts par la FAS et la FEP
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme

Les avantages de réaliser un BACCAP à l'UdeM
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts (majeures, mineures ou certificats) de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Payez les mêmes frais d'admission qu'un baccalauréat régulier, peu importe le nombre de trimestres d'études
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez déposer une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres, mais vous n'aurez pas à payer les frais d'admission à nouveau.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison A

Majeure
60 crédits

+

Mineure/certificat
30 crédits

Majeure au choix

Choisissez une majeure de 60 crédits :

- Psychologie
- Sociologie

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Bioéthique
- Criminologie
- Éthique et droit
- Études autochtones
- Études féministes, des genres et des sexualités
- Psychoéducation
- Santé publique et mondialisation

Certificats

- Action communautaire
- Criminologie
- Gérontologie
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
- Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
- Intervention en dépendance (anciennement Toxicomanies : prévention et réadaptation)
- Intervention psychoéducative
- Petite enfance et famille
- Santé communautaire (aboli - automne 2019)
- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
- Santé publique : prévention et promotion de la santé
- Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention
- Victimologie

Combinaison B

Mineure/certificat 30 crédits + **Mineure/certificat** 30 crédits + **Mineure/certificat** 30 crédits

Mineure/certificat

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Bioéthique
- Éthique et droit
- Études autochtones
- Études féministes, des genres et des sexualités
- Psychoéducation
- Psychologie - Campus Brossard
- Psychologie - Campus Montréal
- Santé publique et mondialisation
- Sociologie

Certificats

- Action communautaire
- Gérontologie
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
- Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
- Intervention en dépendances (anciennement Toxicomanies : prévention et réadaptation)
- Intervention psychoéducative
- Petite enfance et famille
- Santé communautaire (aboli - automne 2019)
- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
- Santé publique : prévention et promotion de la santé
- Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Bioéthique
- Éthique et droit
- Études autochtones
- Études féministes, des genres et des sexualités
- Psychoéducation
- Psychologie - Campus Brossard
- Psychologie - Campus Montréal
- Santé publique et mondialisation
- Sociologie

Certificats

- Action communautaire
- Gérontologie
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
- Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
- Intervention en dépendances (anciennement Toxicomanies : prévention et réadaptation)
- Intervention psychoéducative
- Petite enfance et famille
- Santé communautaire (aboli - automne 2019)
- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
- Santé publique : prévention et promotion de la santé
- Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Bioéthique
- Criminologie
- Éthique et droit
- Études autochtones
- Études féministes, des genres et des sexualités
- Psychoéducation
- Santé publique et mondialisation

Certificats

- Action communautaire
- Criminologie
- Gérontologie
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
- Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme

- Intervention en dépendances (anciennement Toxicomanies : prévention et réadaptation)
- Intervention psychoéducative
- Petite enfance et famille
- Santé communautaire (aboli - automne 2019)
- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
- Santé publique : prévention et promotion de la santé
- Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention
- Victimologie

Conditions d'obtention obligatoires

Au cours du BACCAP, vous devrez compléter au minimum 3 crédits (soit comme cours à option ou cours au choix), qui portent sur les modèles et les plans d'intervention pertinents à votre cheminement, parmi la liste suivante :

- CRI 1730 Victimologie
- CRI 2015G Relation d'aide en criminologie
- CRI 2301G Intervention auprès des victimes
- CRI 3810 La délinquance sexuelle
- IDI 2110 Intervenir avec les personnes ayant une DI
- IDI 2120 Intervenir avec les personnes ayant un TSA
- IDI 2140 Intervenir avec les réseaux social et de services
- IDI 3030 Comportements excessifs et intervention inclusive
- JES 1010 Processus d'intervention
- JES 2005 Jeunes et famille
- JES 2007 Jeunes des communautés culturelles
- JES 2008 Jeunes et violence
- JES 2009 Jeunes et sexualité
- JES 2014Z Intervention auprès du jeune suicidaire
- JES 2015Y Les jeunes de la rue
- JES 2015Z Le phénomène de gang
- JES 2016Z Le décrochage scolaire
- GER 3045D Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
- GER 3046D Le grand âge
- PEF 2315 Activité ludique et animation
- PSE 1208 Introduction à la psychoéducation
- PSE 1502 Évaluation des habiletés et des besoins
- PSE 1503 Aspects méthodologiques en intervention
- PSE 2210 Intervention psychoéducative en contexte autochtone
- PST 2955G Psychopathologie et intervention
- PSY 2226 Modèles d'intervention
- SME 1020 Intervention et pratiques collaboratives
- SME 3005 Approche systémique
- SME 3010 Intervention en situation de crise
- SME 3035Y Pratiques axées sur le rétablissement
- SME 3035Z Les troubles de la personnalité
- SOI 1414 Projet d'intervention dans la communauté
- SOI 3220 Intervention en situation de crise
- SVS 3175 Travail social auprès des autochtones
- TXM 1441 Étiologie et modèles d'intervention
- TXM 2551 Santé mentale et traitement en toxicomanie
- TXM 2570D Jeu pathologique
- TXM 3400 Élaboration d'un programme de prévention
- TXM 3500 Entretien motivationnel et autres approches
- TXM 3510 Intervention et réadaptation des dépendances

- PEF 2710D Jeunes familles en difficulté
- PEF 2715 Santé, pauvreté, intervention
- PEF 3050 Intervention : enfant, famille, réseaux
- TXM 3540 Intervention auprès des jeunes en dépendances
- VIO 2009 Violence familiale et conjugale
- VIO 2016 Intervention en contexte traumatique

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours différents).

Perspectives d'avenir

Une variété de carrières s'offre à vous! Nombre d'employeurs recrutent du personnel de niveau universitaire possédant une connaissance approfondie de plusieurs domaines d'intervention.

Même si ce diplôme ne donne pas accès à un permis d'exercice sanctionné par un ordre professionnel, il constitue un atout appréciable pour obtenir un emploi au Canada ou dans un autre pays.

Exemples de secteurs professionnels :

- Psychoéducation
- Travail social
- Santé et sécurité en milieu de travail

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en langues modernes

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Décrochez un diplôme à votre image en pigeant dans une sélection de programmes vous permettant de combiner les études allemandes, anglaises, hispaniques ou italiennes à une autre langue.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Eric Viladrich Castellanas
- Technicien(ne) en gestion des dossiers étudiants
- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les détails donnés par le Département de littératures et de langues du monde
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences
- Département de littératures et de langues du monde

Survol du programme

À propos

Démarquez-vous avec une formation en langues

Développez une connaissance approfondie d'au moins 2 langues étrangères. Ce BACCAP vous permet aussi de vous insérer à l'environnement interculturel actuel et de relever les défis de la mondialisation. Complétez votre formation en langues par des cours de perfectionnement linguistique et des cours de spécialisation sur la culture qui examinent, entre autres, la littérature, la civilisation et le cinéma. La plupart des cours sont donnés dans la langue visée, ce qui permet de parfaire vos connaissances.

- Accès à des centres de recherche et de documentation exclusives comme la Médiathèque en études catalanes
- Possibilité de profiter d'un programme de mobilité à l'étranger
- Formation unique en son genre au Québec
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Encadrement personnalisé et soutien étudiant dans votre cheminement
- Vaste choix de cours de langues

Les avantages de réaliser un BACCAP à l'UdeM
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Rejoignez la première université à adopter et implanter le Cadre européen commun de référence pour les langues, qui définit de manière très précise 6 niveaux de compétence en langue, selon 5 habiletés langagières
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôm, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs
- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts (majeures, mineures ou certificats) de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Payez les mêmes frais d'admission qu'un baccalauréat régulier peu importe le nombre de trimestres d'études

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez déposer une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres, mais vous n'aurez pas à payer les frais d'admission à nouveau.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison A

Majeure
60 crédits

+

Mineure/certificat
30 crédits

Majeure au choix

Choisissez une majeure de 60 crédits :

- Études allemandes
- Études anglaises
- Études hispaniques
- Études italiennes

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études catalanes
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études lusophones

Certificats

- Études néo-helléniques

Combinaison B

Mineure/certificat
30 crédits
+
Mineure/certificat
30 crédits
+
Mineure/certificat
30 crédits

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études catalanes
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études lusophones

Certificats

- Études néo-helléniques

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études catalanes
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études lusophones

Certificats

- Études néo-helléniques

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études catalanes
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études lusophones

Certificats

- Études néo-helléniques

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en langues modernes, vous devrez :

- Obtenir 12 crédits minimum de cours de langue dans chacun des programmes choisis (sauf si vous possédez des compétences langagières préalables, telles qu'évaluées par les tests habituels préalables à l'inscription aux cours de langues)
- Réussir le cours LLM 1000 Espaces linguistiques (idéalement en début de parcours, soit comme cours à option ou cours au choix)
- Parmi les cours au choix, un seul cours (3 crédits) peut être suivi hors des programmes offerts dans le cadre du BACCAP
- Les autres cours au choix doivent toutefois être suivis parmi les cours de sigle ALL, ANG, ARA, CTL, GRM, LLM, ITL ou PTG, soit les cours propres aux programmes offerts dans le cadre du BACCAP
- Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours différents)

Perspectives d'avenir

Le BACCAP en langues modernes répond à la demande de spécialistes en langues étrangères sur le marché du travail québécois et canadien. Nombre d'instances gouvernementales fédérales, provinciales et municipales ainsi que d'institutions publiques et privées recrutent de plus en plus des titulaires de diplômes universitaires capables de communiquer dans plusieurs langues et au fait des réalités socioculturelles.

Avec un diplôme en langues modernes, vous pouvez donc travailler pour les divers gouvernements, les grandes entreprises, les sociétés d'import-export, les médias, les établissements d'enseignement, les agences de publicité, le monde de l'édition électronique, les services à la communauté, ou encore à votre compte.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en pratiques de la communication

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans le domaine de la communication.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Ghislain Thibault
- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les détails donnés par la FAC
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Développez votre pensée critique et créative

Vous vous passionnez pour plus d'une discipline? Le BACCAP en pratiques de la communication vous permet d'acquérir et de développer des compétences distinctes mais complémentaires dans différents domaines de la communication. Profitez d'une formation solide à la fois théorique et pratique pour développer vos acquis en marketing, en publicité, en gestion, en journalisme ou en médias.

- Vaste choix de programmes offerts par la FAS et la FEP de l'UdeM et par HEC Montréal
- Formation unique en son genre au Québec
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Combinaisons inédites de programmes

Les avantages de réaliser un BACCAP
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts (majeures, mineures ou certificats) de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs
- Profitez d'une flexibilité accrue de parcours et d'une meilleure visibilité de l'aspect professionnel de la formation

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison A

Majeure en sciences de la communication
Obligatoire | 60 crédits

+

Mineure/certificat
30 crédits

Majeure obligatoire : UdeM

Vous devez compléter le programme suivant de 60 crédits :

- Communication (Sciences)

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Important
Le certificat en relations industrielles ne peut se joindre au certificat en gestion des ressources humaines. Le certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé ne peut se joindre à la mineure en santé publique et mondialisation.

Certificats HEC Montréal

- Développement organisationnel
- Gestion d'entreprises
- Gestion de la coopération et des conflits en milieu de travail (admission suspendue)
- Gestion de projets
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du marketing
- Leadership organisationnel

Certificats

- Action communautaire
- Archivistique
- Communication et relations publiques
- Création et gestion de contenus
- Gestion de l'information numérique
- Informatique appliquée
- Informatique appliquée - Campus Brossard
- Journalisme multiplateforme
- Pratiques rédactionnelles
- Publicité et communication créative
- Relations industrielles
- Santé publique : prévention et promotion de la santé

Mineures

- Études cinématographiques
- Études du jeu vidéo
- Histoire de l'art
- Humanités numériques
- Littératures de langue française
- Santé publique et mondialisation
- Traduction

Combinaison B

Mineure en sciences de la communication
Obligatoire | 30 crédits

+

Mineure/certificat
30 crédits

+

Mineure/certificat
30 crédits

Mineure obligatoire : UdeM

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Communication (Sciences)

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Important
Le certificat en relations industrielles ne peut se joindre au certificat en gestion des ressources humaines. Le certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé ne peut se joindre à la mineure en santé publique et mondialisation.

Certificats

- Communication et relations publiques
- Création et gestion de contenus
- Journalisme multiplateforme
- Relations industrielles
- Santé publique : prévention et promotion de la santé

Mineures

- Santé publique et mondialisation

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Important
Le certificat en relations industrielles ne peut se joindre au certificat en gestion des ressources humaines. Le certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé ne peut se joindre à la mineure en santé publique et mondialisation.

Certificats HEC Montréal

- Développement organisationnel
- Gestion d'entreprises
- Gestion de la coopération et des conflits en milieu de travail (admission suspendue)
- Gestion de projets
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du marketing
- Leadership organisationnel

Certificats

- Action communautaire
- Archivistique
- Communication et relations publiques
- Création et gestion de contenus
- Gestion de l'information numérique
- Informatique appliquée
- Informatique appliquée - Campus Brossard
- Journalisme multiplateforme
- Pratiques rédactionnelles
- Publicité et communication créative
- Relations industrielles
- Santé publique : prévention et promotion de la santé

Mineures

- Études cinématographiques
- Études du jeu vidéo
- Histoire de l'art
- Humanités numériques
- Littératures de langue française
- Santé publique et mondialisation
- Traduction

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en pratiques de la communication, vous devrez :

- Réussir le cours d'intégration COM 3600 Intégration - Pratiques de la communication après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours
- Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours différents)

Perspectives d'avenir

Le BACCAP en pratiques de la communication vous ouvre des portes à des emplois dans le domaine du marketing, de la publicité, de la gestion, des communications corporatives, du journalisme ou des médias, entre autres.

Par ailleurs, cette formation disciplinaire est suffisamment approfondie pour vous permettre de poursuivre des études au 2e cycle.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en religions, spiritualités et pratiques d'intervention

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Décrochez un diplôme à votre image en pigeant dans une sélection de programmes vous permettant de jumeler les sciences des religions ou la théologie avec une discipline relative à l'intervention psychosociale ou communautaire.

Sommaire et particularités



90 crédits

Information sur le programme

- Guadalupe González Diéguez
- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Accordez les études religieuses au milieu de l'intervention

Devenez spécialiste des faits religieux et spirituels dans une perspective d'application dans des milieux d'intervention spécifiques. Au cours du BACCAP, vous acquérez un savoir théorique en études religieuses (traditions spirituelles et religieuses, thèmes reliés au religieux contemporain, histoire, accompagnement spirituel) ainsi qu'une expertise dans un domaine relié à l'intervention psychosociale, à l'intervention communautaire ou à la coopération internationale, entre autres.

- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Formation unique en son genre au Québec
- Vaste choix de programmes offerts par la FAS et la FEP

Les avantages de réaliser un BACCAP à l'UdeM
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts (majeures, mineures ou certificats) de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Payez les mêmes frais d'admission qu'un baccalauréat régulier peu importe le nombre de trimestres d'études
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez déposer une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres, mais vous n'aurez pas à payer les frais d'admission à nouveau.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Majeure
60 crédits

+

Mineure |certificat
30 crédits

Majeure au choix

Choisissez une majeure de 60 crédits :

- Études religieuses
- Sciences des religions
- Théologie

Mineure ou certificat au choix

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Bioéthique
- Criminologie
- Études autochtones
- Psychoéducation
- Santé publique et mondialisation

Certificats

- Action communautaire
- Coopération et solidarité internationales (anciennement Coopération internationale)
- Criminologie
- Gérontologie
- Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
- Intervention en dépendances (anciennement toxicomanies : prévention et réadaptation)
- Intervention psychoéducative
- Journalisme multiplateforme
- Petite enfance et famille
- Relations industrielles
- Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
- Santé publique : prévention et promotion de la santé
- Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention
- Victimologie

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en religions, spiritualités et pratiques d'intervention, vous devrez :

- Réussir le stage d'intégration REL 2403 – Stage intégrateur (pratiques d'intervention)
- Compléter au minimum 3 crédits de cours portant sur les modèles et plans d'intervention pertinents à votre cheminement au sein de l'un des programmes choisis
- Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours différents)

Exigences d'admission

Important

Assurez-vous de consulter les descriptions de programmes pour connaître les conditions d'admissibilité propres à chaque programme.

Le Règlement pédagogique autorise certaines combinaisons de programmes de 1er cycle au même trimestre. Dans le cas d'un BACCAP, il est possible d'intégrer un maximum de 3 programmes d'études au même trimestre. Toutefois, au moins un cours doit être suivi dans chaque programme au trimestre d'admission.

Veuillez noter que l'intervalle entre le premier et le dernier diplôme ne peut excéder 10 ans (voir le point 17 dans le règlement).

Perspectives d'avenir

Les connaissances et compétences acquises au fil du BACCAP vous donnent accès à une variété de postes dans les organisations d'intervention communautaire et sociale, en soins spirituels en milieux de santé, aumônerie en services correctionnels, coopération internationale voire même en coordination de projets.

Par ailleurs, cette formation disciplinaire vous permet de poursuivre des études au 2e cycle en sciences des religions ou en théologie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en sciences de la population

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Décrochez un diplôme à votre image en pigeant dans une sélection de programmes qui jumellent les compétences avancées en démographie aux connaissances dans un domaine connexe.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Ana Canedo
- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les détails donnés par le Département de démographie et des sciences de la populations
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences
- Département de démographie

Survol du programme

À propos

Sortez du lot en vous spécialisant dans la démographie

Le BACCAP en sciences de la population vise à vous offrir une formation étoffée en démographie. Développez des compétences très recherchées par les employeurs dont, entre autres, la capacité à concevoir l'explication de phénomènes sociaux et d'en organiser la vérification au moyen de données quantitatives. De plus, bénéficiez d'un grand choix quant aux compétences à combiner avec les connaissances démographiques que vous aurez acquises.

- Possibilité de faire un stage en milieu de travail ou d'acquérir une expérience de recherche
- Formation unique en son genre au Québec
- Vaste choix de cours en démographie
- Cheminement Honor soulignant l'excellence académique et permettant l'accès aux cycles supérieurs
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Encadrement personnalisé et soutien étudiant

Les avantages de réaliser un BACCAP à l'UdeM
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts (majeures, mineures ou certificats) de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Payez les mêmes frais d'admission qu'un baccalauréat régulier peu importe le nombre de trimestres d'études
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez déposer une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres, mais vous n'aurez pas à payer les frais d'admission à nouveau.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Majeure en démographie
Obligatoire | 60 crédits

+

Mineure
30 crédits

Majeure obligatoire

Vous devez compléter le programme suivant de 60 crédits :

- Démographie

Mineure au choix

Choisissez une mineure de 30 crédits :

- Anthropologie
- Biologie (Sciences)
- Économie (Sciences)
- Économie (Sciences) - Campus Brossard
- Études autochtones
- Géographie
- Histoire
- Mathématiques
- Santé publique et mondialisation
- Sociologie

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en sciences de la population, vous devrez :

- Réussir le séminaire d'intégration DMO 3600 Sciences de la population après avoir accumulé au moins 72 crédits dans les 2 programmes du BACCAP

Perspectives d'avenir

Profitez d'excellentes perspectives d'emploi dans des milieux très variés, souvent au sein d'équipes multidisciplinaires. Ainsi, vous pouvez aspirer à une carrière tant dans la fonction publique que dans le secteur privé. Les compétences acquises avec ce diplôme sont très recherchées, entre autres, dans les domaines suivants :

- En santé pour la planification des besoins au sein des Centres locaux de services communautaires (CLSC), des directions régionales de santé, etc.
- En éducation pour l'analyse des cheminements et les prévisions de clientèles étudiantes, notamment dans les commissions scolaires

- En marketing au sein des maisons de sondage, des institutions financières et comptables, des compagnies d'assurances, etc.

Enfin, le BACCAP en sciences de la population vous permet d'accéder aux études de cycles supérieurs. Un grand nombre de finissantes et finissants des programmes de 1er cycle poursuivent effectivement leurs études à la maîtrise, ce qui leur permet d'obtenir des postes encore plus intéressants.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Université de Montréal

et du monde.

BACCAP en gestion 2025-2026

Études de 1er cycle



registraire.umontreal.ca

Baccalauréat en analyse d'affaires – technologies de l'information

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans la gestion d'entreprise, l'analyse d'affaires et l'informatique.

Sommaire et particularités



90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Vous vous passionnez pour plus d'une discipline?

Vous vous intéressez à l'innovation et à la façon dont les outils informatiques peuvent aider les organisations? Vous pensez souvent à des améliorations qui les mettraient en meilleure adéquation avec les opérations? Ce baccalauréat par cumul en gestion vous permet d'acquérir les connaissances spécialisées en analyse d'affaires :

- Exploration des principales fonctions des organisations appuyées par les technologies de l'information
- Acquisition d'une maîtrise des méthodologies et outils d'analyse en vue de l'optimisation des processus et des opérations

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne la possibilité d'obtenir des certifications TERP 10 de SAP ou de l'IIBA. Vous pourrez conjuguer votre expertise actuelle et les connaissances acquises au baccalauréat en vue de vous spécialiser dans l'analyse d'affaires dans votre domaine de compétence.

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Le saviez-vous? Un diplôme en gestion avec l'appellation « analyse d'affaires – technologies de l'information » constitue une valeur ajoutée aux yeux des employeurs
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs
- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Mineure/certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en analyse d'affaires

Mineure ou certificat au choix : Université de Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Certificats

- Gestion de l'information numérique
- Informatique appliquée
- Informatique appliquée - Campus Brossard

Mineures

- Communication (Sciences)
- Informatique

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir un baccalauréat par cumul en gestion, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

Les grandes entreprises, les organisations gouvernementales et les firmes de consultation recrutent des spécialistes en analyse d'affaires.

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en créativité, innovation et entrepreneuriat

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans la gestion de l'innovation ou la création d'entreprise.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Vous vous passionnez pour plus d'une discipline?

L'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation sont incontournables pour générer de la richesse. Ce baccalauréat par cumul en gestion vous permet de devenir un ou une gestionnaire capable de soutenir les organisations et la société, selon vos intérêts :

- Œuvrer en entrepreneuriat pour créer de l'emploi ou en assurer le maintien
- Œuvrer en intrapreneuriat pour créer de la valeur à l'intérieur, et de l'intérieur, de l'organisation
- Œuvrer en conseil-gestion pour générer de la valeur par votre créativité et votre sens de l'innovation

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
30 crédits
+
Mineure/certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat au choix : HEC Montréal

Choisissez un certificat de 30 crédits :

- Entrepreneuriat et création d'entreprise
- Gestion de l'innovation

Mineure ou certificat au choix : Université de Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Design des jardins
- Études cinématographiques
- Études du jeu vidéo
- Études télévisuelles
- Informatique
- Musiques numériques
- Sciences cognitives
- Urbanisme

Certificats

- Action communautaire
- Communication appliquée
- Création et gestion de contenus
- Créativité et innovation (retiré - été 2023)
- Droit
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Informatique appliquée
- Informatique appliquée - Campus Brossard
- Publicité et communication créative

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

Cette formation vous donne les outils et connaissances requises pour créer des emplois, les transformer, les maintenir et les développer tant par la création d'entreprise que par votre contribution à générer de la valeur au sein de votre organisation.

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en direction et leadership

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image spécialisé dans la supervision, le leadership organisationnel ou le leadership public.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Développez vos qualités de leader

Vous souhaitez occuper un poste de gestionnaire et diriger une équipe de travail tout en exerçant un leadership qui vous ressemble? Ce baccalauréat par cumul en gestion vous permet de développer les habiletés nécessaires pour y parvenir, quel que soit le secteur d'activité dans lequel vous évoluez.

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
30 crédits
+
Mineure/certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat au choix : HEC Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

- Certificat en supervision
- Certificat en leadership organisationnel

Mineure ou certificat au choix : Université de Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Certificats

- Communication et relations publiques
- Coopération et solidarité internationales
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Gestion philanthropique
- Relations industrielles
- Santé et sécurité du travail

Mineures

- Psychologie - Campus Brossard
- Psychologie - Campus Montréal
- Science politique

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

Les secteurs privés et publics recherchent activement des personnes aptes à exercer un rôle de supervision et de leadership.

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en finance

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image spécialisé dans l'aspect légal, quantitatif, technologique, humanitaire ou relationnel de la finance.

Sommaire et particularités



90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Investissez-vous dans votre avenir

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous offre une formation générale en gestion d'entreprise et des connaissances en finance d'entreprise ou de marché. Explorez diverses fonctions de l'entreprise et acquérez les notions nécessaires à la prise de décision en matière d'investissement, de financement et de gestion des risques. Enfin, apprenez les rouages du système financier ainsi que les rudiments de l'évaluation d'instruments financiers.

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC 30 crédits + **Certificat HEC** 30 crédits + **Mineure/certificat UdeM** 30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat au choix : HEC Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

- Certificat en finance d'entreprise
- Certificat en finance de marché

Mineure ou certificat au choix : Université de Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Certificats

- Communication appliquée
- Communication et relations publiques
- Coopération et solidarité internationales (anciennement Coopération internationale)
- Création et gestion de contenus
- Droit
- Gestion de l'information numérique
- Gestion philanthropique
- Informatique appliquée
- Informatique appliquée - Campus Brossard
- Journalisme
- Journalisme multiplateforme

Mineures

- Communication (Sciences)
- Économie (Sciences)
- Économie (Sciences) - Campus Brossard
- Informatique
- Mathématiques

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

Visez plusieurs types de postes en fonction de votre formation initiale, de votre expérience antérieure et du profil que vous privilégiez. Notamment, vous pouvez convoiter une carrière en finance au sein d'une entreprise, en particulier les firmes de courtage, les institutions financières et les compagnies d'assurances.

Notez que vous avez la possibilité d'obtenir une certification CFA (*Chartered Financial Analyst*).

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en gestion de projets

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image en gestion de projets dans le secteur privé, public, communautaire ou culturel.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Veillez au bon déroulement des projets de toute nature

Vous souhaitez occuper un rôle de premier plan dans divers projets? Vous voulez développer vos compétences en direction ou en coordination d'équipe? Ce baccalauréat par cumul en gestion vous dotera de compétences en gestion de projets que vous pourrez appliquer au milieu professionnel qui vous intéresse.

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Mineure/certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion de projets

Mineure ou certificat au choix : Université de Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Certificats

- Action communautaire
- Archivistique
- Coopération et solidarité internationales (anciennement Coopération internationale)
- Créativité et innovation
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Gestion philanthropique
- Informatique appliquée
- Informatique appliquée - Campus Brossard

Mineures

- Culture québécoise
- Écriture musicale
- Études cinématographiques
- Études du jeu vidéo
- Musiques numériques
- Musiques, histoire et sociétés
- Science politique

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

Les entreprises recherchent activement des personnes professionnelles munies d'habiletés en gestion de projets. Une étude du Project Management Institute prévoit qu'environ 90 000 nouveaux postes en gestion de projets seront nécessaires au Canada d'ici 2027.

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en gestion internationale

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans le domaine de la gestion axée sur les affaires internationales ou les langues et cultures.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Maîtrisez la gestion sans frontières

Le domaine de la gestion des affaires internationales vous intéresse? Vous souhaitez lancer et mener des projets sur les marchés mondiaux? Ce baccalauréat par cumul en gestion vous outille en matière de gestion de risques, de stratégie, d'opérations et de logistique.

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs
- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Mineure/certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en affaires internationales

Mineure ou certificat au choix : Université de Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Mineures

- Communication (Sciences)
- Économie (Sciences)
- Économie (Sciences) - Campus Brossard
- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études autochtones
- Études catalanes
- Études est-asiatiques
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études latino-américaines
- Études lusophones
- Santé publique et mondialisation
- Science politique

Certificats

- Communication appliquée
- Coopération et solidarité internationales (anciennement Coopération internationale)
- Création et gestion de contenus
- Droit

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

Les occasions d'emploi et les types de postes en gestion internationale sont nombreux et variés.

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en gestion des opérations et de la logistique

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans la gestion des opérations et de la logistique au niveau de la chaîne logistique ou de l'amélioration des opérations.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Soyez au cœur des opérations

Vous vous intéressez à la manière dont les organisations fabriquent des produits ou fournissent des services? Vous souhaitez contribuer à des gains de productivité tout en gardant à l'esprit les enjeux du développement durable? Ce baccalauréat par cumul en gestion vous permet d'acquérir les fondamentaux de la gestion des opérations et de la logistique tout en développant des compétences spécifiques en chaîne logistique ou en amélioration des opérations.

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Un baccalauréat en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
30 crédits
+
Certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat au choix : HEC Montréal

Choisissez un certificat de 30 crédits :

- Certificat en gestion de l'excellence opérationnelle
- Certificat en gestion de la chaîne logistique
- Certificat en gestion des opérations dans les entreprises de services

Certificat au choix : Université de Montréal

- Archivistique
- Coopération et solidarité internationales (anciennement Coopération internationale)
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Gestion de l'information numérique
- Gestion des services de santé et des services sociaux
- Informatique appliquée
- Informatique appliquée - Campus Brossard
- Relations industrielles

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

Les opérations et la logistique sont les domaines professionnels qui requièrent le plus de ressources humaines. Les perspectives d'emploi y sont donc très intéressantes.

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en marketing

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans le domaine de la gestion spécialisée dans la communication marketing, l'intelligence marketing ou le développement d'affaires.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Partagez votre passion pour la gestion

L'univers de la communication, des études de marché et des marques vous intéresse? Vous avez la fibre relationnelle et le contact facile? Ce baccalauréat par cumul en gestion vous permettra d'explorer les concepts stratégiques du marketing, ainsi que ses outils analytiques et opérationnels.

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP

Vérifiez les conditions d'admissibilité

Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)

Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire

Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
30 crédits
+
Mineure/certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat au choix : HEC Montréal

Choisissez un certificat de 30 crédits :

- Certificat en gestion marketing
- Certificat en vente relationnelle

Mineure ou certificat au choix : Université de Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Certificats

- Communication appliquée
- Communication et relations publiques
- Création et gestion de contenus
- Droit
- Gestion philanthropique
- Publicité et communication créative (anciennement publicité)

Mineures

- Communication (Sciences)
- Démographie
- Mathématiques
- Psychologie - Campus Brossard
- Psychologie - Campus Montréal

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

Le baccalauréat vous offre de multiples perspectives de carrière dans des fonctions reliées à de nombreux milieux :

- Communication marketing
- Développement d'affaires
- Gestion de la relation client
- Gestion de marque
- Intelligence marketing
- Vente relationnelle

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en planification financière personnelle

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans le domaine de la gestion spécialisée dans les divers aspects de la finance personnelle.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Cumulez vos intérêts en gestion

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous offre une formation générale en gestion d'entreprise et vous permet d'acquérir des connaissances dans les 7 domaines d'intérêts de la finance personnelle qui sont les aspects juridiques, l'assurance et la gestion des risques, les finances, la fiscalité, les placements, la retraite et la succession.

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Mineure/certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en planification financière personnelle

Mineure ou certificat au choix : Université de Montréal

Choisissez une mineure ou un certificat de 30 crédits :

Conseil
Vous pouvez vous inscrire aux différents programmes constituant le baccalauréat dans l'ordre de votre choix, mais il est fortement recommandé de terminer par le certificat en planification financière personnelle.

Mineures

- Économie (Sciences)
- Économie (Sciences) - Campus Brossard

Certificats

- Droit

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

Cette formation vous ouvre la voie à une carrière dans les institutions financières.

Sachez que vous avez la possibilité d'obtenir le titre professionnel de planificateur financier ou planificatrice financière (Pl. Fin.) octroyé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à condition de suivre et réussir la formation professionnelle donnée par l'Institut québécois de planification financière (IQPF).

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Baccalauréat en gestion et sécurité des systèmes d'information

1er cycle | Baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP)

Pigez dans une sélection de programmes offerts à l'UdeM et à HEC Montréal pour décrocher un diplôme à votre image dans le domaine de la gestion et de la cybersécurité.

Sommaire et particularités

90 crédits

Information sur le programme

- Comprendre les baccalauréats par cumul
- Voir les combinaisons possibles au baccalauréat
- Faculté des arts et des sciences

Survol du programme

À propos

Alliez l'informatique et la sécurité des organisations

Vous souhaitez assister les organisations dans l'élaboration, la mise en place et le maintien de leurs politiques et infrastructures de sécurité informatique? Ce baccalauréat par cumul en gestion vous permet de devenir un acteur clé en gestion et en sécurité des systèmes d'information.

- Exploration des concepts fondamentaux de la gestion des organisations
- Compréhension des enjeux propres à la gestion des informations hébergées dans les systèmes informatiques
- Acquisition des connaissances clés en sécurité informatique et développement d'une expertise spécifique

- Formation professionnelle d'une grande flexibilité, actuelle, pertinente et pratique
- Programme tout indiqué pour des études à temps partiel
- Accès aux infrastructures et services de l'UdeM et HEC Montréal
- Plusieurs cours offerts le soir, la fin de semaine et en ligne
- Appellation et composantes choisies clairement indiquées sur le diplôme
- Diplôme de baccalauréat par cumul en gestion délivré par l'UdeM

Les avantages de réaliser un baccalauréat par cumul en gestion
Une formation en fonction de vos intérêts

- Bénéficiez de combinaisons cohérentes de programmes courts de 1er cycle, en suivant un cheminement prédéterminé
- Profitez d'une formation unique en son genre au Québec
- Obtenez un baccalauréat dont le champ disciplinaire est clairement identifié dans le titre du diplôme, une valeur ajoutée aux yeux des employeurs

Marche à suivre pour une admission réussie

- Accédez au programme par lequel vous souhaitez commencer votre BACCAP
- Vérifiez les conditions d'admissibilité
- Déposez votre demande d'admission en vous assurant de suivre la procédure d'admission propre à chaque établissement (UdeM ou HEC Montréal)
- Faites les programmes qui vous intéressent dans l'ordre qui vous inspire
- Soumettez votre demande d'octroi de BACCAP à l'UdeM au cours de votre dernier trimestre d'études

Bon à savoir!
Vous devrez faire une demande d'admission à chacun des programmes qui composeront votre BACCAP au fil des trimestres.
Notez qu'il est possible de soumettre des demandes d'admission à HEC Montréal et à l'Université de Montréal pour le même trimestre et d'y suivre des programmes au même moment.

Trouvez le combo parfait

Plusieurs chemins mènent au BACCAP! À vous de trouver la combinaison parfaite de programmes pour obtenir un diplôme à votre image.

Combinaison de programmes

Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Certificat HEC
Obligatoire | 30 crédits
+
Mineure/certificat UdeM
30 crédits

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en gestion d'entreprises

Certificat obligatoire : HEC Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

- Certificat en analyse d'affaires – cybersécurité (anciennement Analyse de la sécurité de l'information et des systèmes)

Mineure ou certificat au choix : Université de Montréal

Vous devez compléter le programme suivant de 30 crédits :

Certificats

- Archivistique
- Enquête et renseignement
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Gestion de l'information numérique
- Informatique appliquée
- Informatique appliquée - Campus Brossard

Mineures

- Communication (Sciences)
- Informatique

Conditions d'obtention obligatoires

Pour obtenir le baccalauréat en gestion par cumul, vous devez compléter un atelier intégrateur obligatoire, et ce, après avoir accumulé au moins 72 crédits dans votre parcours. Ce cours remplacera l'un des cours de votre dernière année d'études, sujet à l'approbation de la direction du programme.

Vous pouvez suivre ce cours à HEC Montréal ou à l'UdeM :

- Atelier d'intégration en gestion (HEC Montréal)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté des arts et des sciences)
- Atelier d'intégration en gestion (Faculté de l'éducation permanente)

Au moment de faire ses choix de cours, vérifier auprès des responsables de chaque programme qu'il n'y ait pas de cours jugés équivalents entre les programmes choisis (considérant qu'un grade doit contenir 90 crédits de cours distincts).

Perspectives d'avenir

La sécurité informatique est un enjeu majeur actuel pour toutes les organisations.

Ce baccalauréat par cumul en gestion vous donne aussi accès à certains programmes des cycles supérieurs. Renseignez-vous sur les conditions d'admission du programme de cycle supérieur dans lequel vous souhaiterez entreprendre des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle